This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MTI

Revue

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1866

XIV

PARIS. IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

SEPTIÈME ANNÉE. — QUATORZIÈME VOLUME

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ
QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1866

APR
2.
244.

NOTE

SUR LES

MONNAIES ANTIQUES

RECUEILLIES DANS LES FOUILLES D'ALISE

(Extrait du tome second de l'*Histoire de Jules César*)

Le résultat des fouilles exécutées autour d'Alise-Sainte-Reine (1) serait bien suffisant pour établir l'identité de cette localité avec l'*Alesia* de César; mais l'abondance des preuves ne peut nuire à la thèse, et il en est une dont la valeur ne saurait être contestée : nous voulons parler de celle que fournissent les monnaies antiques trouvées dans les fossés du camp. Perdues dans un combat et tombées dans un fossé plein d'eau, elles ont été soustraites aux recherches immédiates qui se font d'ordinaire sur les champs de bataille.

Pour établir la date d'un événement qui a occasionné l'enfouissement de certaines monnaies, il faut d'abord constater que ces monnaies ont été frappées à une époque antérieure à cet événement. Ainsi les monnaies perdues à Alesia doivent naturellement appartenir à une époque antérieure au siége de cette ville.

Les monnaies recueillies sont au nombre de six cent dix-neuf; elles se répartissent en deux groupes distincts : les unes portent l'empreinte du monnayage romain, les autres du monnayage gaulois.

Cela posé, examinons séparément l'âge des deux groupes. M. le comte de Salis et M. de Saulcy ont bien voulu se charger d'en établir la classification.

Toutes les monnaies romaines, sans exception, ont été fabriquées

(1) Voir *Histoire de Jules César*, t. II, p. 316 et sq.

par l'ordre et sous la surveillance des magistrats monétaires institués par le gouvernement de la République : elles appartiennent à la période républicaine et rentrent dans la classe des monnaies dites *consulaires*. Grâce aux travaux des Morell, des Borghesi, des Cavedoni, des Cohen, des Mommsen, et surtout de M. le comte de Salis, l'âge des monnaies de cette classe est aujourd'hui assez nettement déterminé. Sur la date de leur émission, en général, il serait, pour ainsi dire, impossible de commettre une erreur de quelques années. La série des deniers et quinairés nous offre les noms de quatre-vingt-deux magistrats, et la massue, symbole d'un quatre-vingt-troisième ; quatre de ces deniers ne présentent ni nom ni symbole ; il en est de même d'un as de cuivre au type de Janus avec la proue de navire, lequel n'a probablement pas porté d'autre légende que le mot ROMA. Les plus récentes de ces monnaies remontent à l'an 700 de Rome, 54 avant Jésus-Christ. L'année dans laquelle eut lieu le siége d'Alesia est l'année 702 ; ce fait seul servirait au besoin à démontrer qu'Alise et Alesia sont une même localité.

L'examen des monnaies de fabrication gauloise n'a pas une moindre importance. Elles appartiennent à vingt-quatre *civitates* ou peuplades différentes. Des contingents militaires accourus de tous les points du territoire gaulois ont donc pris part à la guerre dans laquelle ces monnaies ont été perdues et éparpillées sur le sol. Mais ce qui est décisif, c'est que, dans le nombre, nous en trouvons cent trois qui sont incontestablement d'origine arverne ; l'une d'elles porte en toutes lettres le nom de Vercingétorix. Sur quatre cent quatre-vingt-sept monnaies gauloises, cent trois appartiennent aux Arvernes.

Ajoutons que, parmi ces dernières, soixante et une pièces portent le nom d'Epasnactus, qui devint, après la capitulation d'Alesia, un allié fidèle des Romains et le chef de l'Arvernie (*Guerre des Gaules*, VII, XLIV). Or, les monnaies d'Epasnactus sont bien connues depuis longtemps ; elles se subdivisent en deux classes : les unes, antérieures à la soumission de ce personnage, présentent des types gaulois purs ; les autres, postérieures, n'offrent plus que des types romanisés, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Dans les fossés du camp D (1) on n'a trouvé que des monnaies d'Epasnactus au type primitif : la bataille dans laquelle ces monnaies ont été perdues par des Arvernes devant Alise est donc antérieure à l'année 51 avant Jésus-Christ, année de la soumission d'Epasnactus.

(1) Voir le plan des fouilles annxé à l'*Histoire de Jules César*.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MONNAIES ANTIQUES

TROUVÉES DANS LES FOUILLES D'ALISE

MONNAIES FRAPPÉES PAR L'ATELIER DE ROME

NOMBRE D'EXEMPLAIRES.	NOMS OU SYMBOLES DES MAGISTRATS INSCRITS SUR LES MONNAIES.	DATES PROBABLES A. U. C.	NUMÉROS DES PLANCHES DU RECUEIL DE COHEN.
1	Anonyme.	485-537	Pl. XLIII *Incertaine* 1. (Le nom ROMA n'est pas en lettres incuses.
1	Anonyme.	558-579	Pl. XLIII *Incert.* 2. (Le nom ROMA est dans un rectangle.)
1	M. ATILI. SARAN.	580-588	Pl. VII Atilia 2.
1	NAT.	589-595	Pl. XXXI Pinaria 2.
1	L. CVP.	602-605	Pl. XVI Cupiennia.
1	M. IVNI.	602-605	Pl. XXIII Junia 2.
1	C. RENI.	606-609	Pl. XXXVI Renia.
1	P. PAETVS.	606-609	Pl. I Aelia 1.
1	CN. LVCR. TRIO.	624-627	Pl. XXV Lucretia 1.
1	M. MARC.	640-643	Pl. XXVI Marcia 3.
1	M. PORC. LAECA.	644-647	Pl. XXXIV Porcia 2.
1	Q. METE.	648-651	Pl. VIII Caecilia 3.
1	M. VARG.	652	Pl. XL Vargunteia.
1	T. CLOVLI. (quinaire)	653	Pl. XII Cloulia 2.
1	Q. PILIPVS	658	Pl. XXVI Marcia 4.
1	L. LIC. CN. DOM. L. PORCI. LICI.	662	Pl. XXXIV Porcia 1.
1	M. HERENNI.	663	Pl. XIX Herennia.
2	L. IVLI. L. F. CAESAR.	664	Pl. XX Julia 4.
1	C. COIL. CALD.	664	Pl. XIII Coelia 2.
1	CALD.	664	Pl. XIII Coelia 3.
1	Q. THERM. M. F.	664	Pl. XXVIII Minucia 5.
1	L. THORIVS BALBVS	664	Pl. XXXIX Thoria.
1	P. SERVILI M. F. RVLLI	665	Pl. XXXVIII Servilia 6.
1	C. ALLI. BALA	665	Pl. I Aelia 3.
1	L. PISO FRVGI (quinaire)	666	Pl. IX Calpurnia 5.
2	L. PISO FRVGI	666	Pl. IX Calpurnia 10.
1	Q. TITI.	667	Pl. XXXIX Titia 1.
4	Q. TITI.	667	Pl. XXXIX Titia 2.
4	C. VIBIVS C. F. PANSA	667	Pl. XLI Vibia 4.
1	L. TITVRI. SABIN.	667	Pl. XXXIX Tituria 4.
2	L. TITVRI. SABIN.	667	Pl. XXXIX Tituria 5.
1	C. CENSO.	668	Pl. XXVI Marcia 7.
3	CN. LENTVL.	668	Pl. XIX Cornelia 7.
1	L. RVBRI. DOSSEN.	668	Pl. XXXVI Rubria 1.
3	L. C. MEMIES L. F. GAL.	668	Pl. XXVII Memmia 3.
1	MN. FONTEI. C. F.	669	Pl. XVIII Fonteia 4.
1	GAR. OCVL. VER.	670	Pl. XI Carvilia 3.
2	C.LIMETA. P. CREPVSI. L. CENSORIN.	671	Pl. XXVI Marcia 10.
1	L. CENSOR.	671	Pl. XXVI Marcia 9.
2	P. CREPVSI.	671	Pl. XVI Crepusia.
4	C. MAMIL. LIMETAN.	671	Pl. XXV Mamilia.
1	C. ANNI. T. F. T. N. L. FABI. L. F.	672	Pl. II Annia 2.
1	C. NAE. BALB.	672	Pl. XXIX Naevia.

NOMBRE D'EXEMPLAIRES.	NOMS OU SYMBOLES DES MAGISTRATS INSCRITS SUR LES MONNAIES.	DATES PROBABLES A. U. C.	NUMÉROS DES PLANCHES DU RECUEIL DE COHEN.
1	L. PAPI.	673	Pl. XXX Papia 1.*
2	TI. CLAVD. TI. F. AP. N.	673	Pl. XII Claudia 3.
1	C. MARI. C. F. CAPIT.	674	Pl. XXVI Maria 3.
1	L. PROCILI. F.	675	Pl. XXXV Procilia 1.
2	L. PROCILI. F.	675	Pl. XXXV Procilia 2.
1	P. SATRIENVS	676	Pl. XXXVI Satriena.
1	L. RVTILI. FLAC.	676	Pl. XXXVI Rutilia.
1	L. LVCRETI. TRIO	677	Pl. XXV Lucretia 2.
1	MN. AQVIL. MN. F. MN. N.	682	Pl. VI Aquilia 2.
6	PAVLLVS LEPIDVS	683	Pl. I Aemilia 9.
2	PAVLLVS LEPIDVS LIBO	683	Pl. I Aemilia 10.
2	LIBO	683	Pl. XXXVI Scribonia 2.
2	C. HOSIDI. C. F. GETA	683	Pl. XIX Hosidia 1.
1	C. HOSIDI. C. F. GETA	683	Pl. XIX Hosidia 2.
1	P. GALB.	683	Pl. XXXVIII Sulpicia 2.
2	L. ROSCI FABATI	684	Pl. XXXVI Roscia.
1	M. PLAETORI. CEST.	686	Pl. XXXII Plaetoria 3.
1	M. PLAETORIVS M. F. CESTIANVS	686	Pl. XXXII Plaetoria 9.
1	C. PISO L. F. FRVGI	690	Pl. IX Calpurnia 15.
1	C. PISO L. F. FRVGI	690	Pl. IX Calpurnia 16.
1	Q. CASSIVS	695	Pl. XI Cassia 6.
5	M. SCAVR. P. HYPSAE.	696	Pl. I Aemilia 1.
2	Q. POMPEI. RVF.	697	Pl. XV Cornelia 20. (Cette pièce devrait se classer à la Pompeia.)
1	PHILIPPVS.	698	Pl. XXVI Marcia 8.
1	P. CRASSVS M. F. (incuse)	699	Pl. XXIV Licinia 2.
1	FAVSTVS (en monogramme)	700	Pl. XV Cornelia 23.
1	A. PLAVTIVS	700	Pl. XXXIII Plautia 6.

Les monnaies de la guerre sociale (664-665), de l'époque de Marius et Sylla 666-674) et des deux dernières années de la guerre de Spartacus (622-633), sont extrêmement communes, et le plus souvent d'une fabrication très-grossière.

MONNAIES FRAPPÉES DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE

NOMBRE D'EXEMPLAIRES.	NOMS OU SYMBOLES DES MAGISTRATS INSCRITS SUR LES MONNAIES.	DATES PROBABLES A. U. C	NUMÉROS DES PLANCHES DU RECUEIL DE COHEN.
1	Massue	485-537	Cette pièce ne se trouve pas dans Cohen.
1	Anonyme	538-557	Pl. XLIII *Incertaine* 2. (Le nom à l'exergue est écrit ROMA.)
1	Anonyme	558-579	Pl. XLIII *Incertaine* 2. (Le nom à l'exergue est écrit ROMA.)
3	Q. FABI. LABEO	653	Pl. XVII Fabia 2.
1	M. TVLLI.	653	Pl. XXXIX Tullia.
1	M. SERGI.	655	Pl. XXXVII Sergia.
3	L. FLAMINI. CILO	656	Pl. XVIII Flaminia 1.
1	M. CIPI. M. F. (incuse)	658	Pl. XII Cipia.
1	P. NERVA	659	Pl. XXXVIII Silia.
1	L. PHILIPPVS	660	Pl. XXVI Marcia 5.
2	M. FOVRI L. F. PHILI	662	Pl. XIX Furia 3.
1	MN. AEMILIO LEP.	663	Pl. I. Aemilia 3.
1	CN. BLASIO CN. F.	663	Pl. XIV Cornelia 4.
1	L. CAESI.	663	Pl. VIII Caesia.
1	Q. LVTATI.	664	Pl. XXV Lutatia 2.
3	L. MEMMI.	664	Pl. XXVII Memmia 1.
1	L. VALERI FLACCI	664	Pl. XL Valeria 3.
1	M. CATO	664	Pl. XXXV Porcia 6.
1	A. ALBINVS S. F.	665	Pl. XXXV Postumia 2.

Cette suite cesse à la fin de la guerre sociale, en 665.

MONNAIES FRAPPÉES HORS DE L'ITALIE

NOMBRE D'EXEMPLAIRES.	NOMS OU SYMBOLES DES MAGISTRATS INSCRITS SUR LES MONNAIES.	DATES PROBABLES A. U. C.	NUMÉROS DES PLANCHES DU RECUEIL DE COHEN.
2	CN. LEN. Q.	678-682	Pl. XIV Cornelia 10.
2	LENT. CVR. X FL.	678-682	Pl. XIV Cornelia 11.

Ces monnaies ont été frappées en Espagne pendant la guerre de Sertorius. Il n'a pas été frappé de monnaies provinciales pendant l'intervalle entre les deux guerres civiles, de 682 à 704.

MONNAIES GAULOISES (CAMP D, AU BORD DE L'OSE)

ARVERNES

MONNAIES ANÉPIGRAPHES

Electrum. Statères aux types de Vercingétorix 3
Electrum. Statère avec effigie ornée d'une coiffure singulière. 1
Argent. Deniers épais et anciens, de types variés..... 13
Argent. Denier épais et ancien, avec oiseau sous le cheval... 1
Argent. Denier épais et ancien, types des statères de Vercingétorix..... 1

MONNAIES AVEC NOMS DE CHEFS

VERCINGETORIXS. Cette pièce semble être de cuivre, et pourrait cependant n'être qu'un statère de très-bas electrum. 1
Æ. CVNVANOS..... 5
Æ. CALIIDV..... 7
Æ. A. derrière l'effigie..... 2
Æ. PICTILOS..... 8
Æ. EPAD. Epasnactus, avant sa soumission..... 3
Æ. IIPAD · B/ · CICIIDV · BRI. Epasnactus..... 59
NOTA. Trois de ces dernières pièces sont collées ensemble.

AULERQUES-EBUROVIKES

Æ. CAMBIL. (Camulogène?).... 5

BITURIGES

MONNAIES ANÉPIGRAPHES

Electrum. Statères au paon placé au-dessus du cheval..... 2
Æ. Tête. B/. Cheval et sanglier.. 1
Æ. Tête coiffée de longues mèches de cheveux..... 1
Æ. Même type. Rameau au-dessus du cheval..... 1
Æ. Même type. Epée et pentagramme..... 1

MONNAIES AVEC LÉGENDES

Electrum. ABVDOS. Statère..... 1
Æ. Même légende..... 9
Æ. Même type. OSNAII..... 1
Æ. Même type. ISVNIS..... 1
Electrum. SOLIMA. Statère..... 1
Æ. Même légende..... 6
Æ. DIASVLOS..... 7
Æ. Même type. YNO..... 4
Æ. Même type. ƐIOV 1
Æ. Sous le cheval ƆƐN..... 1
Æ. Sous le cheval CAM. (Cambolectres?)..... 1

BUCIOS

Æ. Monnaie indéterminée, unique jusqu'ici..... 1

CADURQUES

Æ. Anépigraphe. Types des monnaies de Lucterius..... 1

CARNUTES

MONNAIES ANÉPIGRAPHES

Potin..... 7
Æ. Tête. B/. Aigle et serpent.... 4
Æ. Tête. B/. Aigle et aiglon..... 1

MONNAIES AVEC LÉGENDES

Æ. VANDIILIOS..... 19
Æ. CALIAGIIS..... 12
Æ. TASGIITIOS. Tasgetius..... 1

ÉDUENS

MONNAIES ANÉPIGRAPHES

Æ. Deniers anciens..... 27

MONNAIES AVEC LÉGENDES

Æ. KAA—ЄΔOV. (Celtes-Eduens). 2
Æ. AMORBO-DVBNOREX. (Dumnorix)..... 14
Æ. DVBNOREX — DVBNOCOV. (Dumnorix)..... 4
Æ. DVBNOREX — DVBNOCOV. (Dumnorix). Le chef tient à la main une tête coupée..... 1
Æ. LITA. Litavicus..... 12

HELVIENS?

Æ. EPOMIID. Lion, B/. Deux têtes accolées..... 4

LÉMOVIKES

Æ. Tête humaine au-dessus du cheval..... 5

LEUKES

Potin au sanglier..... 1

LIGUE CONTRE LES GERMAINS

Æ. Quinaires au cavalier..... 2

MANDUBIENS (OU LINGONS)?

Potin..... 32

MASSALIÈTES

Æ. Oboles à la roue..... 2

PÉTRUCORIENS

Æ. Au sanglier couché..... 4

PICTONS

Electrum. Statère à la main..... 1
Æ. Anépigraphe..... 1

MONNAIES AVEC NOMS DE CHEFS

Æ. VIIROTAL. Guerrier debout.. 10
Æ. VIIROTAL. Lion..... 1

RÈMES

Æ. Aux trois têtes accolées..... 2

SANTONS

Electrum. Statère. Sous le cheval SA..... 1

SÉNONS

Potin, anépigraphe. Animaux affrontés..... 1
Æ. YLLYCCI..... 6

SÉQUANES

Potin, anépigraphe..... 12
Æ. SEQVANOIOTVOS..... 16
Æ. TOGIRIX..... 72
Æ. Q·DOCI·SAM·F. 18

SUESSIONS

Æ. Divitiac. ΔΕΙΟVICIACOS. 1

TRÉVIRES

Æ. Anépigraphe..... 1

TRICASSES (OU LINGONS)?

Potin..... 2

VÉLIOCASSES

Æ. Figure agenouillée..... 1

VOLKES-ARÉCOMIKES

Æ..... 1

VOLKES-TECTOSAGES

Æ..... 3

VOLKES-TECTOSAGES

ÉMIGRÉE EN GERMANIE

Æ..... 1

INCERTAINE DU MIDI

Æ. Cheval buvant dans un vase.. 3

INDÉTERMINABLES

Æ..... 1
Æ et Potin..... 14

SUR UN NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

DES

INSCRIPTIONS GAULOISES

ET EN PARTICULIER

DE L'INSCRIPTION D'ALISE

PAR M. LE COMTE L. HUGO

On a découvert, en divers points de la France, des inscriptions composées dans un idiome particulier, que la plupart des antiquaires regardent comme étant le gaulois. Toutefois, nul n'est encore parvenu à tirer des langues celtiques une interprétation satisfaisante de ces inscriptions, et, malgré leur profonde connaissance du gallois, MM. Ad. Pictet et de La Villemarqué n'ont pu proposer que des conjectures. Je comprends donc que M. le comte Léopold Hugo ait tenté de mieux faire. C'est le résultat de ses investigations qu'il a exposé récemment dans une brochure de quelques pages.

Avant d'examiner les traductions auxquelles cet auteur s'est arrêté, disons tout de suite à quelles conclusions ses méditations l'ont conduit. Suivant lui, les inscriptions dites gauloises ne sont point écrites dans un idiome celtique; elles accusent une origine germanique. Mais la langue, sœur de l'allemand, que trahissent ces monuments mystérieux, il s'abstient de la nommer et de la caractériser; il se borne à chercher dans l'allemand moderne des analogies et des rapprochements, quoique la distance de douze à quinze siècles au moins doive séparer les deux idiomes. Voilà par ou pèche sa méthode. Il laisse le lecteur dans une incertitude, un vague désespérant. Pourtant si, comme il le soutient, ces inscriptions appartiennent à la famille germanique, elles ont été gravées par des individus appartenant à l'une de ces nations germaines qui envahirent la Gaule au

IIIe, au IVe et au Ve siècle. Ce que nous savons du franc et du gothique s'oppose à ce qu'on prenne les inscriptions en question pour des textes tirés de ces langues. Mais il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour découvrir à quel peuple elles doivent être rapportées. La grande majorité de ces curieux monuments épigraphiques a été trouvée en Bourgogne ou dans des contrées voisines. Si donc nous avons là des textes germains, ces textes ne peuvent être que burgondes. Malheureusement, nous ignorons quelles étaient les formes spécifiques de ce dialecte, et dès lors il ne nous est pas permis de nous en assurer grammaticalement. Des objections s'élèvent pourtant encore contre cette supposition toute naturelle, l'origine germanique de ces inscriptions admise. L'une d'elles se lit sur un menhir du Vieux Poitiers; elle a donc été gravée dans un pays que n'occupaient pas les Burgondes. Une autre provient de Vaison, et est écrite en caractères grecs. L'emploi de ces caractères ne se comprend pas chez une nation qui avait reçu des Latins la connaissance des lettres et qui finit par en adopter la langue. Il est vrai que Vaison a pu naguère être occupé par les Burgondes, qui, d'après Grégoire de Tours, s'étendaient sur la rive gauche du Rhône, alors que les Goths dominaient des Pyrénées à la Loire, et que les Romains maintenaient encore leur domination au nord de ce fleuve.

Le seul indice qu'on puisse découvrir d'une origine burgonde est le nom de *Gobedbi*, qui se rencontre sur l'inscription d'Alise, et qui n'est pas sans une certaine analogie avec les noms de Gondeuch, de Gondebaud, de Godegisèle, de Gondomar, etc. Mais ce rapprochement n'a rien de décisif et ne saurait prévaloir contre des apparences contraires beaucoup plus sérieuses. En effet, outre que la forme des caractères de la majorité des inscriptions atteste une époque plus ancienne que celle à laquelle il faudrait s'arrêter si ces monuments dataient de l'invasion des populations germaniques, la physionomie de plusieurs des noms qu'on y lit accuse une origine purement gauloise. Nous citerons les noms suivants : *Segomaros* ou *Segomarus*, dans les inscriptions de Dijon et de Vaison, *Andecamulos*, dans l'inscription de Nevers, *Iccavos* dans l'inscription de Volnay, *Doiros* dans celle de Dijon, *Duorico* dans l'inscription de Guéret, *Tooutios* dans celle de Vaison. La terminaison *os* prédomine ici comme sur les monnaies gauloises; sans doute, elle n'appartient pas à la langue celtique, ainsi que l'a montré M. de Longpérier; elle est empruntée au vieux latin, mais elle n'était plus en usage dans les Gaules aux Ve et VIe siècles. Une autre terminaison, celle en *icnos*, qui apparaît dans le nom de *Toutissicnos*, de l'inscription de Nevers, n'est pas davantage ger-

manique, et M. le comte L. Hugo reconnaît lui-même qu'elle doit exprimer une idée de filiation (1), ce qui est en désaccord avec son système. Les noms qui n'ont rien de gaulois ont évidemment été empruntés au latin, tels que *Licnos* pour *Licinius*, et *Contextos* (*Contextus*), dans l'inscription d'Autun, *Martialis* dans celle d'Alise, *Sacer* dans celle de Guéret. Le nom de *Gobedbi*, cité tout à l'heure, peut avoir une origine aussi bien celtique que germaine. *Gob* en gallois signifie *hauteur, montagne*, mot qui se retrouve dans le nom du promontoire *Gobœum*, cité par Ptolémée; *Gobaith*, dans le même idiome, veut dire *espérance;* d'où *gobeithiaw*, *espérer*, *gobeithus*, *espérant*; *gobeithgar*, *gobeithvawr, plein d'espoir*. Le nom de *Cobnertus* se lit sur une poterie gauloise. Ainsi, l'ensemble de ces noms nous reporte à l'époque gallo-romaine. D'ailleurs, à quelle autre langue que le gaulois pourraient appartenir des inscriptions évidemment composées dans un même idiome, la présence du mot *Ieuru* chez toutes le prouve, on le rencontre à la fois à Alise, à Nevers, à Dijon, à Volnay, à Autun, à Guéret, au Vieux Poitiers et à Vaison. Il est impossible de les prendre pour des monuments de cette langue barbare qu'on parlait au temps des Carlovingiens, et d'où naquit le français.

Ce sont là de puissantes raisons pour rejeter *a priori* le système de M. le comte L. Hugo; ces présomptions ne perdraient leur valeur que si l'on nous administrait des preuves irréfragables du caractère exclusivement germanique des mots contenus dans les inscriptions en question; or, c'est ce que notre auteur n'a pu faire.

Le point de départ qu'il adopte est l'observation suivante : les inscriptions funéraires étant beaucoup plus nombreuses que les inscriptions dédicatoires ou purement commémoratives, il est plus légitime d'expliquer les textes mystérieux qu'on a pris pour celtiques par des épitaphes que par des *ex voto*, des consécrations, par la mention de certains faits. J'en conviens, et je suis moi-même enclin à supposer que quelques-unes de nos inscriptions peuvent avoir été funéraires; mais ce n'est pas là une raison pour admettre que tous ces monuments épigraphiques avaient la même destination. Or, c'est cette hypothèse gratuite qui domine les déchiffrements proposés par M. le comte L. Hugo. Pour lui, la célèbre formule *Ieuru*, qui a tant exercé la sagacité des celticistes, est un adverbe de lieu dont l'explication nous est fournie par l'allemand *hier*, en français *ici*. La forme de ce mot *Ieuru*, malgré la ressemblance qu'il offre,

(1) On peut rapprocher cette terminaison du gallois *cenel*, nation, *ceneydil*, clan, *cenedledig*, engendré.

avec l'adverbe allemand, est peu favorable à ce qu'on admette pour l'un et l'autre un sens identique. En effet, dans toutes les langues germaniques, l'adverbe *ici* est rendu par un mot aspiré : gothique *hér*, ancien allemand *hera*, anglais *here*. Il faudrait donc supposer que, dans le dialecte burgonde, ou celui, quel qu'il soit, auquel les inscriptions appartiennent, l'aspiration avait disparu. Cela est contraire aux lois du vocalisme des langues germaniques, où l'âpreté, le gutturalisme sont d'autant plus grands que l'on remonte plus haut. D'ailleurs, la supposition qu'*Ieuru* est un adverbe répondant au latin *hic* contraint M. le comte L. Hugo d'admettre que dans ces textes lapidaires le verbe a presque toujours été sous-entendu, que l'on écrivait *hic* pour *hic jacet*, ce qui est des plus invraisemblables. Mais si le mot *Ieuru* signifie *ici* et dénote un tombeau, comment s'expliquer sa présence dans l'inscription de Dijon, qui est gravée sur une patère en métal ! Assurément, on n'avait point enterré le mort dans une poële à frire. La place qu'occupe ce mot indique certainement un verbe. Qu'on le traduise par *a dédié*, ou par *a fait*, ce qui paraît plus probable, n'importe ; l'important c'est de constater qu'il ne répond pas aux conditions d'un adverbe.

Tous les autres rapprochements que M. L. Hugo fait avec les langues germaniques n'ont pas plus de solidité. Son hypothèse que le mot *Ucuete* de l'inscription d'Alise est la troisième personne du singulier d'un temps de verbe dont on retrouve la troisième personne du pluriel dans le mot *Ucuetin* de la même inscription, est assurément fort ingénieuse, bien qu'elle ne nous satisfasse pas ; mais ce mot *Ucuete*, qu'il rend par l'allemand *Liegt* (en français *repose*, *est couché*) se rapproche, après tout, plus du latin *jacet* que du mot germanique par lequel il le traduit. Le mot *Celicnon* de la même inscription n'a qu'un faible rapport avec l'allemand *Leichnam* (cadavre), à l'aide duquel il le rend. Notre auteur suppose gratuitement une forme primitive *Geleichnam*, qui n'existe pas, car ce mot *Leichnam* est formé de *Leiche*, chair (gothique, *Leike*, anglo-saxon, *Liç*), et du verbe *Hemen* (retenir, auj. *hemmen*). On disait en anglo-saxon *Liç-hama*, en ancien haut allemand, *Lih-hamo*. Je ne parlerai pas du rapprochement de *sosin* de l'inscription d'Alise et de l'allemand *sein* ; il est aussi forcé que peu probable.

A l'aide des identifications que je viens d'indiquer, M. le comte L. Hugo traduit ainsi l'inscription d'Alise : *Martial d'Anatolie. Ici repose son corps. Eticho et Gundebald de Besançon* (Vesontio) (l')*ont déposé dans Alise.*

Sans faire observer que la teneur de cette inscription funéraire est

un peu étrange, je ferai remarquer que ce n'est pas DANNTOALI qu'il faut lire, mais DANNOTALI, car l'O est entrelacé avec le T. Traduire ce mot par *d'Anatolie* est impossible. Le D fait corps avec lui, et c'est arbitrairement que notre auteur l'en détache, afin d'obtenir la préposition latine DE, qui n'a pourtant rien de germain. Un pareil procédé a permis à M. le comte L. Hugo de chercher le nom Vesontio (Besançon) dans le mot DUGIIONTIIO. D'ailleurs le nom d'*Anatolia* n'a été donné à l'Asie Mineure que dans les derniers temps de l'époque byzantine et n'était point en usage dans l'antiquité. Il est beaucoup plus naturel de voir dans le mot *Dannotali* le génitif de *Dannotalus*, et de le prendre dès lors pour le nom du père de *Martialis*. Cette forme rappelle le nom gaulois de *Dannus* qui se lit sur une inscription découverte à Arlon, et celui de *Danionius* que portait un potier gaulois. (Voy. Steiner, *Inscript. latin. Danubii et Rheni*). D'autre part la terminaison *al* se rencontre dans plusieurs noms gaulois, notamment dans VEROTAL, qui se lit sur des monnaies. Je conviens que le mot *Dugiiontiio*, débarrassé de son D initial, n'est pas sans analogie avec le nom de la capitale des Sequanes, et la place qu'occupe ce mot dans l'inscription d'Alise tendrait à le faire regarder comme indiquant la patrie du personnage visiblement désigné par les deux mots ETIC GOBEDBI. Sur les inscriptions d'Autun, de Volnay, de Nevers, de Vaison, le nom de l'individu qui a fait ou consacré le monument est suivi du nom de son père au génitif, à l'instar de l'usage adopté dans les inscriptions latines. Ainsi, dans l'inscription de Dijon, on lit : *Doiros Segomari ieuru Alisanu*, ce qui signifie, selon toute vraisemblance : *Doiros, fils de Segomare, d'Alise, a fait* (ou *a censacré*) : traduction qu'adopte, au reste, sauf en ce qui touche le mot *ieuru*, notre auteur. Dans l'inscription de Volnay on lit : ICCAVOS OPPIANICNOS IEVRV, ce qui signifie : *Iccavos, fils d'Oppianus, a fait* (ou *a consacré*). Dans l'inscription de Nevers on lit : ANDECAMVLOS TOVTISSICNOS IEVRV, ce qui signifie : *Andecamulos, fils de Toutissus, a fait*. Et notons que le caractère gaulois de ce nom de Toutissus est justifié par les noms de Toutissia (on avait lu Ioutissia), de Toutius, de Toutia, de Toutiorix, de Vogitoutos, qui se lisent dans les inscriptions latines. Enfin, dans l'inscription de Vaison, les mots CEΓOMAPOC OVIAΛONEOC signifient clairement : Segomarus, fils de Villonus. L'analogie conduit donc à supposer que les deux mots ETIC. GOBEDBI, se rapportent au même personnage, qui se serait appelé *Etico, fils de Gobedbus*. Le nom d'Etico n'est sans doute pas fourni par les inscriptions et les monnaies, mais il rappelle le nom de *Vertico* que portait le Nervien

réfugié dans le camp de Q. Cicéron, et qui envoya à César l'esclave portant une lettre attachée à un javelot. Quant aux mots : *Dugiiontiio Ucuetin,* qui suivent le mot Gobedbi, ce doit être une qualification du même personnage. Ce nom de *Dugiiontiio* a d'ailleurs une physionomie gauloise. Les inscriptions latines nous fournissent, dans des pays d'origine celtique, les noms de *Dugius* et de *Dugiavva* (voyez Muratori, *Inscript.* p. LIII, n° 10, MDXXXVIII, n° 6). Et comme les noms gaulois devaient avoir une signification, les mots Dugius et Dugiontius peuvent fort bien avoir présenté originairement un même sens. On peut y reconnaître un composé de la racine qui a donné le gallois *dwg,* l'armoricain *dougen, douga,* et qui signifie *porter;* ce qui conviendrait fort bien à un nom de fonction ou de dignité (1). Quant au mot *Ucuetin,* ce doit être un adjectif se rapportant à *Dugiiontiio;* et comme ce dernier mot est visiblement un datif, *Ucuetin* doit être la forme dative du mot *Ucuete,* qui apparaît au nominatif à la seconde ligne de l'inscription d'Alise, après le mot *ieuru.*

La comparaison des autres inscriptions gauloises nous montre que ce mot *Ucuete* doit indiquer la patrie de Martialis, fils de Dannotal. En effet, dans presque toutes les autres inscriptions, l'ethnique suit le verbe *ieuru.* Ainsi, dans l'inscription de Dijon, ce verbe est suivi du mot *Alisanu,* que je traduis avec M. le comte L. Hugo par *d'Alise* ou plutôt par *Alisien.* Dans l'inscription du Vieux-Poitiers, on lit à la même place : *Tarbelinos,* qui signifie, non *de Tarbes,* comme le traduit notre auteur, mais *du pays de Dax,* qui s'appelait à l'époque romaine *Aquæ Tarbellicæ.* Dans l'inscription de Vaison, après le nom de Segomarus, fils de Villonus, on lit : TOOYTIOC NAMAYCATIC, que je traduis avec notre auteur par *citoyen de Nîmes.* Dans l'inscription d'Autun, le mot *Anvalonnacu* me paraît exactement entendu par M. le comte L. Hugo, et signifie *d'Avallon.* Il est vrai que l'Itinéraire d'Antonin écrit le nom de cette ville sous la forme *Aballo;* mais la disparition de la nasale du mot gaulois transcrit en latin est tout à fait conforme à ce que l'on observe en d'autres transcriptions. Pour n'en citer qu'un exemple, le village d'Anse est l'*Asa Paulini* de l'Itinéraire. La même considération me conduit à supposer que le mot *Brigindon,* qui suit le mot *ieuru,* dans l'inscription de Volnay, est un ethnique et indique un

(1) Peut-être ce mot est-il composé des deux racines *du* et *giiontiio,* et répond-il au latin *Duumviro. Dau* en gallois signifie *deux* et *giiontiio* rappelle les formes *gwna, gwnaeth, gwnez,* du verbe qui signifie *faire* dans le même idiome. *Gwnaeth* veut dire : *celui qui a fait.* On pourrait aussi y chercher le mot *gwir,* homme.

nom de pays. Nous connaissons en Gaule *Brigiosum*, donné par la Table de Peutinger, *Brige* (Broughton), localité ancienne de la Grande-Bretagne, indiquée par l'Itinéraire d'Antonin. Sur la célèbre stèle découverte à la fontaine de Nîmes on lit les noms de *Brugetia* et de *Briginn*. La place qu'occupe le nom de *Duorico* dans l'inscription de Guéret pourrait donner à penser que nous avons là encore l'indication d'un nom de pays. Ptolémée mentionne une ville de *Doricava* dans une contrée celtique du Danube et les noms de lieux commençant par *Duro* sont très-nombreux en Gaule. Toutefois, il me paraît beaucoup plus naturel d'y reconnaître un nom propre.

Ces considérations me conduisent à admettre que les mots *Ucuete* et *Ucuetin*, dont les terminaisons rappellent les noms de *Vatrute*, de *Briginn* et de *Virinn* de l'inscription de la fontaine de Nîmes, se rapportent à une localité appelée *Ucueta*, et la ressemblance de ce nom avec celui d'*Ucetia*, que portait dans l'antiquité Uzès, et qu'on retrouve sur cette même stèle de la fontaine de Nîmes, tend à me faire supposer qu'il s'agit de la même ville. Le mot *Ucuete* est la forme nominative; le mot *Ucuetin* est la forme dative. Ainsi je traduis de la façon suivante l'inscription d'Alise : *Martialis*, *fils de Dannotal, d'Uzès* (citoyen d'Uzès) *a fait..... à Etico, fils de Gobedbus, magistrat d'Uzès, dans Alise* (1). J'ai passé les deux mots : SOSN CELICNON. Ces mots ont, j'en conviens, un peu la physionomie de noms propres; *Celicnon* pourrait bien signifier *fils de Cœlius*, et *Sosn* ou *Sosin* être le nom bien connu et fréquent dans les inscriptions de *Sosius* ou de *Sosianus*; mais je ne m'expliquerais pas alors la place de ces deux noms; il me paraît en conséquence plus probable que nous avons là deux mots à l'accusatif régis par le verbe IEVRV, et répondant au latin HOC MONIMENTVM. *Sosn* rappelle, en effet, le pronom démonstratif irlandais *so, sin*, gallois *hwn, hon, hyn*. Je crois retrouver ce même pronom démonstratif dans l'inscription de Vaison : COCIN || NEMHTON me paraît y signifier : *ce sanctuaire*. L'on peut rapprocher *Celicnon* du gaëlic et de l'irlandais *Cuimhne*, signifiant *souvenir*, *monument commémoratif*, de l'armoricain *Koûn*, mémoire, qui donne une naissance à divers composés; *kael* signifiant en armoricain une clôture, une balustrade, est dérivé de *kae*, qui a le sens en gallois et

(1) On voit que dans l'inscription d'Alise apparaît d'abord le nom de celui qui a fait le monument; le nom de celui auquel il le consacre ne vient qu'après. Dans l'inscription du Vieux-Poitiers l'ordre est interverti. RATN... BRIVATIOM FRONTV TARBELINOS IEVRV, c'est-à-dire *à Ratn... de Brivates, Frontus de Dax a fait;* M dans *Brivatiom* indique le datif comme N dans *Ucuetin*.

en armoricain de *clôture*, d'*endroit clos et fermé*, *Caeqd* se prend en gallois dans le sens de *couvercle*. Le mot *Celicnon* me semble donc impliquer l'idée d'un enclos ou d'un monument commémoratif.

Un mot où je vois plus clairement une formule est celui qui termine l'inscription d'Autun, et qui est écrit CANEC° SEDL°N. Il me semble répondre au V. S. L. M. (*Votum solvit libens merito*), si ordinaire dans les inscriptions latines, et qui reparaît dans l'inscription gauloise de Guéret. En effet, le mot *Canecosedlon* renferme des éléments celtiques de nature à nous faire croire qu'il est ici question d'un *ex voto*. J'y observe la syllabe composée *çedl*, qui apparaît souvent en gallois et est formée par le mot *çwedyl*, signifiant *une fable*, *un récit*, *un discours; çwedlawg*, *çwedlëig*, veut dire *qui parle beaucoup*, *babillard; çwedleuaw*, *converser*. Que dans un mot exprimant le latin *ex voto* entre la racine *dire* ou *parler*, cela est très-naturel. Quant à la syllabe initiale CAN, j'y reconnais la préposition celtique *can*, *cans*, *gant*, *gans*, *gan*, signifiant *avec*, *pour* ou *par*. Cette même préposition se retrouve dans CANTABOI de l'inscription de Volnay, qui paraît devoir être ainsi séparé : CAN et TABOI, et signifier : PRO SEPVLCRO (c'est le grec ΤΑΦΩ), en sorte que cette dernière inscription pourrait se traduire : *Iccavos, fils d'Oppianus, de Briginde, a fait pour son tombeau*. Le mot *Canecosedlon* me semble donc vouloir dire : PRO VOTO. Il n'est pas pourtant impossible qu'il ait signifié quelque chose d'analogue au mot CANTABOI, et qu'il réponde par exemple à PRO SEDE; le mot *sedes* se prenant, dans les inscriptions latines, quelquefois dans l'acception de *tombeau*, a pu passer en gaulois avec pareil sens; car je pense avec M. le comte Hugo qu'il y a grande probabilité que plusieurs de ces inscriptions sont funéraires (1).

Je terminerai ces observations par quelques mots sur l'inscription découverte en 1840 à Vaison. J'ai déjà expliqué les mots : COCIN || NEMHTON. Je ne saurais non plus souscrire ici à l'interprétation de notre auteur. La formule *Ieuru*, écrite en grec ΕΙΩΡΥ, ne pouvant, comme je l'ai dit, être traduite que par *a fait* ou *a consacré*, on ne saurait entendre le mot qui le suit par *embaumé*. De plus M. L. Hugo a mal divisé les mots. Il faut lire selon moi : BHAHCAMI COCIN NEMHTON. La présence de ce mot *nemet*, par lequel les anciens nous disent que les Gaulois désignaient leurs sanctuaires, est une nouvelle preuve que l'inscription est écrite en celtique. Il faut donc, à mon avis, traduire ainsi : *Segemaros*, *fils de Villonus*, *citoyen de*

(1) On pourrait au reste chercher dans ce mot le gallois *eçain*, reposer dormir, en séparant la formule en trois parties *can-eco-sedlon*.

Nîmes, a consacré à Bélésamis ce sanctuaire. Le nom de la divinité offre une physionomie toute celtique; car nous connaissons une déesse *Belisana*, que les Romains avaient identifiée à leur Minerve, et des dieux gaulois appelés *Belenus* et *Belatucadrus*. Une autre divinité, qui paraît aussi d'origine celtique, *Belsiana*, avait été identifiée à Cérès. (Voy. Orelli, n° 1493. L'inscription est toutefois d'une authenticité douteuse.)

En résumé, malgré l'obscurité que présentent les curieuses inscriptions dont M. le comte L. Hugo s'est occupé, il n'y a aucune raison plausible pour rejeter l'opinion qu'elles appartiennent à l'idiome des Gaulois, et l'explication que l'on entrevoit, en les tenant pour telles, est encore plus satisfaisante que celle à laquelle notre auteur s'est arrêté. Ainsi tout en louant les efforts de M. le comte L. Hugo, je ne puis souscrire à ses idées.

ALFRED MAURY.

DATE

DE LA

NAISSANCE DE JULES CÉSAR

Plusieurs auteurs nous ont laissé des données sur la date de la naissance de Jules César. Un passage de Macrobe (Sat. I, 12) nous apprend, sans indiquer l'année, qu'il naquit le 12 juillet :

« Sed postea in honorem Julii Caesaris dictatoris, legem ferente « M. Antonio M. filio consule, Julius appellatus est; quod hoc mense « ante diem quartum Idus Quintiles Julius procreatus sit. »

Velleius Paterculus (II, 41) lui donne à peine dix-huit ans à l'époque de l'entrée de Sylla à Rome, en 672 :

« Habuissetque fere XIIX annos eo tempore, quo Sulla rerum « potitus est; »

Plutarque (Caesar LXIX) dit qu'il mourut à l'âge de cinquante-six ans :

« Θνήσκει δὲ Καῖσαρ τὰ μὲν πάντα γεγονὼς ἔτη πεντήκοντα καὶ ἕξ, »

Suétone (Caesar LXXXVIII) et Appien (*de Bell. civ.* II, 149) placent tous deux sa mort dans la cinquante-sixième année de son âge :

« Periit sexto et quinquagesimo aetatis anno. »

« Προῆλθε καὶ ἐτελεύτησεν, ἔτος ἄγων ἕκτον ἐπὶ πεντήκοντα. »

Enfin Eutrope (VI, 24) lui donne cinquante-six ans à l'époque de la bataille de Munda, livrée le 17 mars 709 :

« Ultimum praelium apud Mundam civitatem, in quo adeo Caesar « poene victus est, ut fugientibus suis, se voluerit occidere; ne post « tantam rei militaris gloriam, in potestatem adolescentium, natus « annos sex et quinquaginta veniret. »

Si César avait à peine dix huit ans en 672 (Velleius Paterculus), et s'il était dans sa cinquante-sixième année à sa mort en 710 (Suétone et Appien), il doit être né en 654.

S'il avait cinquante-six ans révolus à sa mort (Plutarque), sa naissaissance aurait eu lieu en 653, et s'il avait cet âge à la bataille de Munda (Eutrope), il faudrait la reculer jusqu'en 652. Tous les autres témoignages que nous possédons confirment cette dernière supposition. Commençons par les textes et finissons par les monnaies.

Un passage d'Aulu-Gelle (XV, 28) donne la date de la naissance de Cicéron, qui eut lieu le 3 janvier 648 :

« Dinumeratis quippe annis a Q. Caepione et a Q. Serrano, quibus « consulibus ante diem tertium Nonas Januarias M. Cicero natus est, « ad M. Tullium et Cn. Dolabellam, quibus consulibus causam pri- « vatam pro Quintio apud Aquilium Gallum judicem dixit, sex et « viginti anni reperiuntur. »

Le passage suivant de Cicéron (*Agr.* II, 2) rappelle la manière dont il obtint le consulat, *anno suo*, en 691, et donne une idée de la rigueur avec laquelle furent observées, de 672 à 705, les lois de Sylla sur les magistratures. Il est permis d'en conclure qu'on ne pouvait entrer en charge comme consul avant l'âge de quarante-deux ans révolus, et que César, consul en 695, quatre ans après Cicéron, a dû naître quatre ans après lui, en 652, plutôt qu'en 653 ou 654.

« Neque me tantummodo consulem, quod est ipsum per sese am- « plissimum, sed ita fecistis, quomodo pauci nobiles in hac civitate « consules facti sunt, novus ante me, nemo. Nam profecto si recor- « dari volueritis de novis hominibus, reperietis, eos, qui sine repulsa « consules facti sunt, diuturno labore, atque aliqua occasione esse « factos, cum multis annis post petissent, quam praetores fuissent, « aliquanto serius, quam per aetatem ac per leges liceret : qui autem « anno suo petierint, sine repulsa non esse factos : me esse unum ex « omnibus novis hominibus, de quibus meminisse possimus, qui « consulatum petierim, cum primum licitum sit; consul factus sim, « cum primum petierim : ut vester honos ad mei temporis diem « petitus, non ad alienae petitionis occasionem interceptus, nec « diuturnis precibus efflagitatus, sed dignitate impetratus esse « videatur. Est illud amplissimum, quod paullo ante commemoravi, « Quirites, quod hoc honore ex novis hominibus primum me, multis « post annis, affecistis : quod prima petitione : quod anno meo : sed « tamen magnificentius atque ornatius esse illi nihil potest, quod « meis comitiis non tabellam, vindicem tacitae libertatis, sed vocem

« vivam prae vobis indicem vestrarum erga me voluntatum ac stu-
« diorum tulistis. »

Cicéron et César furent tous deux préteurs trois ans avant leur consulat, et édiles trois ans avant leur préture. Cicéron fut questeur en 679, six ans avant son édilité. Sauf la questure de César, qu'il n'exerça que trois ans avant son édilité, en 686, tous deux remplirent sans doute leurs magistratures *anno suo*.

La questure et la préture étaient seules indispensables pour arriver au consulat. Nous allons voir par deux passages de Cicéron (Acad. II, 1 et ad fam. X, 25), qu'il était permis, quand on avait laissé passer l'*annus suus*, de passer en deux ans de l'édilité à la préture. Le bénéfice de cette exception semble avoir été étendu en 679 au tribunat, qui, de même que l'édilité, n'était pas de rigueur pour obtenir le consulat.

L. Lucullus, qui avait attendu pour demander l'édilité que son frère cadet pût l'exercer avec lui en 675, devint préteur en 677 et consul en 680. M. Lucullus, édile *anno suo* en 675, ne put devenir préteur en 678 et consul en 681 qu'après un intervalle de trois ans entre chaque charge, comme Cicéron et César. L. Aemilius Lépidus, frère aîné du triumvir, fut édile en 699, préteur en 701 et consul en 704, avec les mêmes intervalles que L. Lucullus et pour la même raison. Enfin Q. Fufius Calenus, tribun en 693, devint préteur *post biennium* en 695.

« Magnum ingenium L. Luculli, magnumque optimarum artium
« studium, tum annis liberalis et digna homine nobili ab eo per-
« cepta doctrina, quibus temporibus florere in foro maxime potuit,
« caruit omnino rebus urbanis. Ut enim, admodum adolescens, cum
« fratre, pari pietate et industria praedito, paternas inimicitias
« magna cum gloria est persecutus : in Asiam quaestor profectus,
« ibi permultos annos admirabili quadam laude provinciae praefuit :
« deinde absens factus aedilis, continuo praetor : (licebat enim cele-
« rius legis praemio) post in Africam : inde ad consulatum : quem
« ita gessit, ut diligentiam admirarentur omnes, ingenium agnos-
« cerent. »

« Multi clarissimi viri, cum reipublicae darent operam, annum
« petitionis suae non obierunt. Quod eo facilius nobis est, quod non
« est annus hic tibi destinatus, ut, si aedilis fuisses, post biennium
« tuus annus esset. »

L'histoire ne rapporte qu'une seule infraction aux lois de Sylla, avant l'arrivée au pouvoir de Jules César en 705. Pompée et Crassus,

ayant terminé, l'un la guerre de Sertorius et l'autre celle de Spartacus, arrivèrent à Rome avec leurs armées en 683, et s'emparèrent du consulat, qu'ils exercèrent ensemble l'année suivante. L'élection de Pompée était entièrement illégale, comme nous le verrons dans le passage suivant d'Appien (*de Bell civ.* I, 121). Il n'avait alors que trente-quatre ans révolus, étant né le 30 septembre 648, et n'avait été ni questeur ni préteur. Crassus remplissait alors la seconde de ces charges, et son élection aurait été parfaitement légale deux ans plus tard, en 685, pour entrer en charge l'année suivante.

« Καὶ τάδε Κράσσος ἕξ μησὶν ἐργασάμενος, ἀμφήριστος ἐκ τοῦδε αὐτίκα « μάλιστα τῇ δόξῃ τῇ Πομπηΐου γίγνεται · καὶ τὸν στρατὸν οὐ μεθίει, διότι μηδὲ « Πομπήϊος. Ἐς δὲ ὑπατείαν ἄμφω παρήγγελον · ὁ μὲν, ἐστρατηγηκὼς, κατὰ « τὸν νόμον Σύλλα · ὁ δὲ Πομπήϊος, οὔτε στρατηγήσας, οὔετ ταμιεύσας, ἔτος τε « ἔχων τέταρτον ἐπὶ τοῖς τριάκοντα. »

Nous avons vu que Jules César exerça toutes ses charges à des intervalles de trois ans. Il est donc clair que s'il y a eu en sa faveur une exception qui lui ait permis d'entrer en charge comme consul avant d'avoir accompli sa quarante-deuxième année, cette exception a dû lui être accordée au moins six ans auparavant, pour arriver avant l'âge légal à l'édilité et à la préture.

L'histoire ne nous dit rien d'une pareille exception, sans raison ni précédent, qui n'aurait servi qu'à avancer d'un an ou deux l'accès à ces charges. Cela valait-il la peine de le demander? Si César, sûr de tout obtenir, à l'age légal, par la faveur du peuple, l'avait demandé, l'aurait-il obtenu? J'en doute, car le parti aristocratique, qui dominait alors dans le sénat, lui fut toujours très-hostile, et ne cessa de le contre-carrer dès le commencement de sa carrière.

Passons maintenant aux monnaies datées qui ont à l'avers le chiffre LII (Cohen, pl. XX, Julia 14, 15 et 16). Si César est né en 652, et s'il est arrivé *anno suo*, au même âge que Cicéron, à l'édilité, à la préture et au consulat, ces pièces doivent avoir été frappées entre le 12 juillet 704 et le 11 juillet 705. Je suis convaincu qu'elles furent émises immédiatement après son entrée à Rome, qui eut lieu le 1er avril 705, et qu'il est à peu près impossible de leur assigner une autre date.

César ne fit qu'imiter l'exemple de Sylla, qui avait trouvé comme lui le gouvernement et les fonctionnaires publics en fuite. Les monnaies frappées en or et en argent par le proquesteur L. Manlius ne donnent à Sylla que le titre d'imperator. De rares pièces d'or du questeur A. Manlius lui donnent celui de dictateur, qu'il n'obtint que peu avant la fin de 672, année de son entrée à Rome. Il paraît donc

que cette émission extraordinaire cessa au bout de quelques mois. Elle était sans doute destinée, comme celle faite par César dans des circonstances analogues, à récompenser l'armée qui venait de donner le pouvoir suprême à son général. Dans l'un et l'autre cas le gouvernement se reconstitua au profit du parti victorieux, de nouveaux magistrats monétaires furent nommés, et tout rentra bientôt dans l'ornière.

Ainsi que les monnaies de Sylla frappées par les deux Manlius, les pièces datées de César au chiffre I.II sont de fabrique italienne. Elles ressemblent trop à celles des triumvirs monétaires qui les précèdent et les suivent, pour qu'il soit possible de les placer ailleurs qu'à l'atelier de Rome, et il est infiniment plus probable qu'elles furent émises pendant que César était à Rome qu'en son absence. Cette considération me semble exclure l'année 706-707, qui correspond à 654 comme date de sa naissance, car il quitta l'Italie en janvier 706 pour n'y revenir qu'en septembre 707. Il reste donc à choisir entre le séjour de César à Rome en 704-705, avant sa première campagne en Espagne, et celui qu'il y fit en 705-706, avant son départ pour l'Orient. La première de ces dates le ferait naître en 652, la seconde en 653.

Toutes les probabilités sont en faveur de la première. César, devenu maître absolu de Rome, ne tarda certainement pas à récompenser l'armée qui l'avait si bien secondé. En plaçant, comme Sylla, son nom sur ces monnaies, il faisait comprendre aux soldats que c'était de leur général personnellement qu'ils recevaient cette faveur. En les datant d'après sa naissance, il rappelait au peuple romain que, consul pour la première fois en 695, à l'âge légal de quarante-deux ans révolus, il demandait de nouveau cette charge après l'intervalle légal de onze ans, devant accomplir sa cinquante-troisième année le 12 juillet 705.

Sylla et les consuls L. Lentulus et C. Marcellus sont les seuls chefs de l'État dont les noms se trouvent sur des monnaies émises à Rome avant l'époque de Jules César. Ces derniers y firent frapper au commencement de 705, par le préfet urbain Nérius, des deniers d'argent assez rares. Le reste de leurs monnaies et de celles de Sylla, la plupart de celles de Jules César et des triumvirs, et toutes celles que nous connaissons d'autres généraux ou proconsuls, ont été frappées dans les provinces ou pour les provinces (1), en vertu de

(1) Les monnaies de C. Annius, proconsul d'Espagne de 672 à 674, ont été en grande partie frappées à Rome.

l'impérium ou des pouvoirs extraordinaires dont ils étaient revêtus.

Il est à regretter que l'histoire n'ait pas conservé, comme elle l'a fait pour Cicéron et Pompée, les noms des consuls de l'année de la naissance de Jules César. L'exactitude rigoureuse était peu appréciée des anciens, et il ne faut pas s'étonner de trouver un léger désaccord entre des auteurs qui semblent ne pas avoir eu à leur disposition des renseignements bien précis. En pareil cas il faut avoir recours à d'autres indications, et celles que nous tirons indirectement des écrits de Cicéron et des monnaies de César lui-même, ne laissent que peu de doute quant à la date de sa naissance.

Comte DE SALIS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE ASTOR LIBRARY
NY

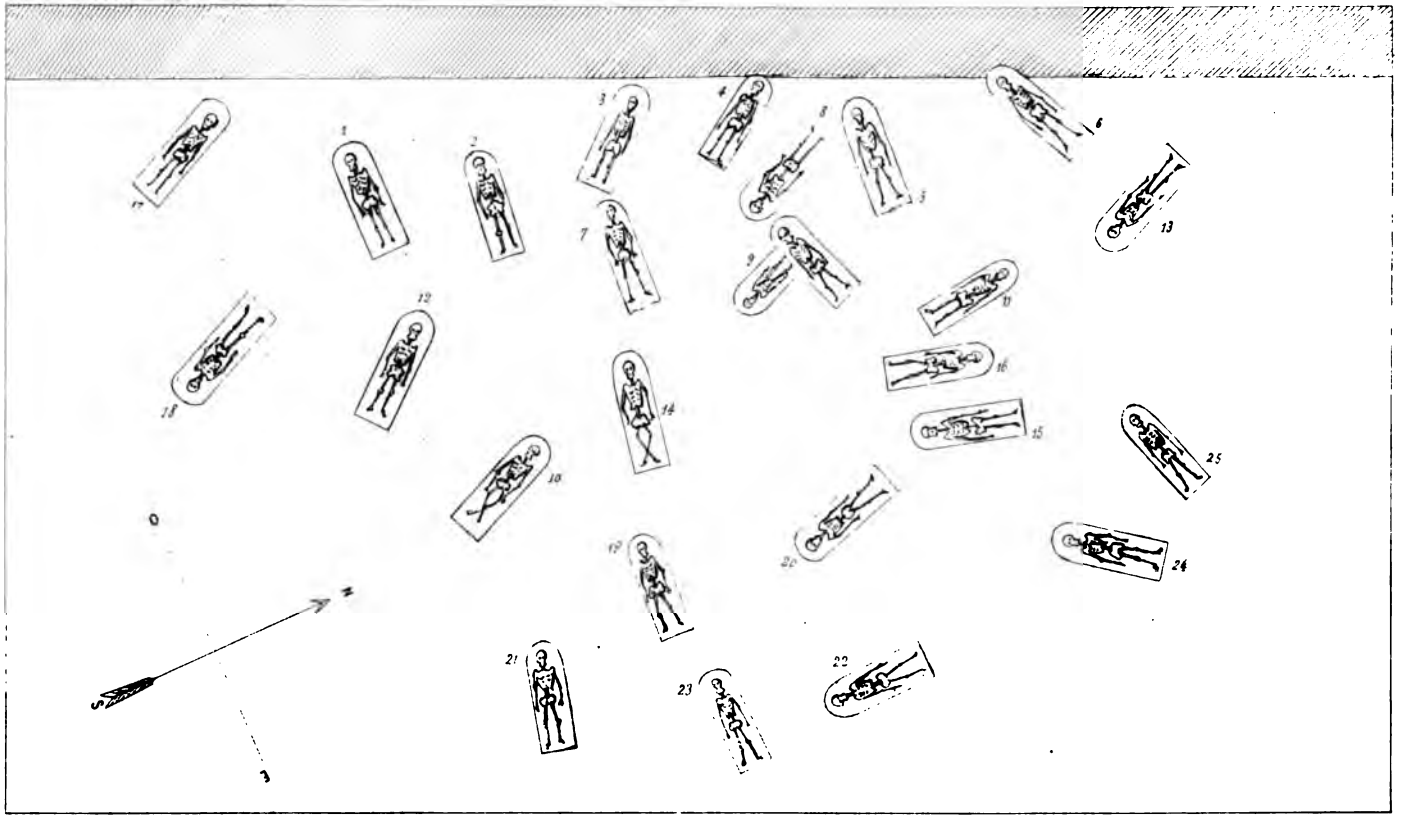

Imp. Lemercier et Cie Paris

PLAN DU CIMETIÈRE DE SOMSOIS (Marne)

THE ASTOR LIBRARY
NY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

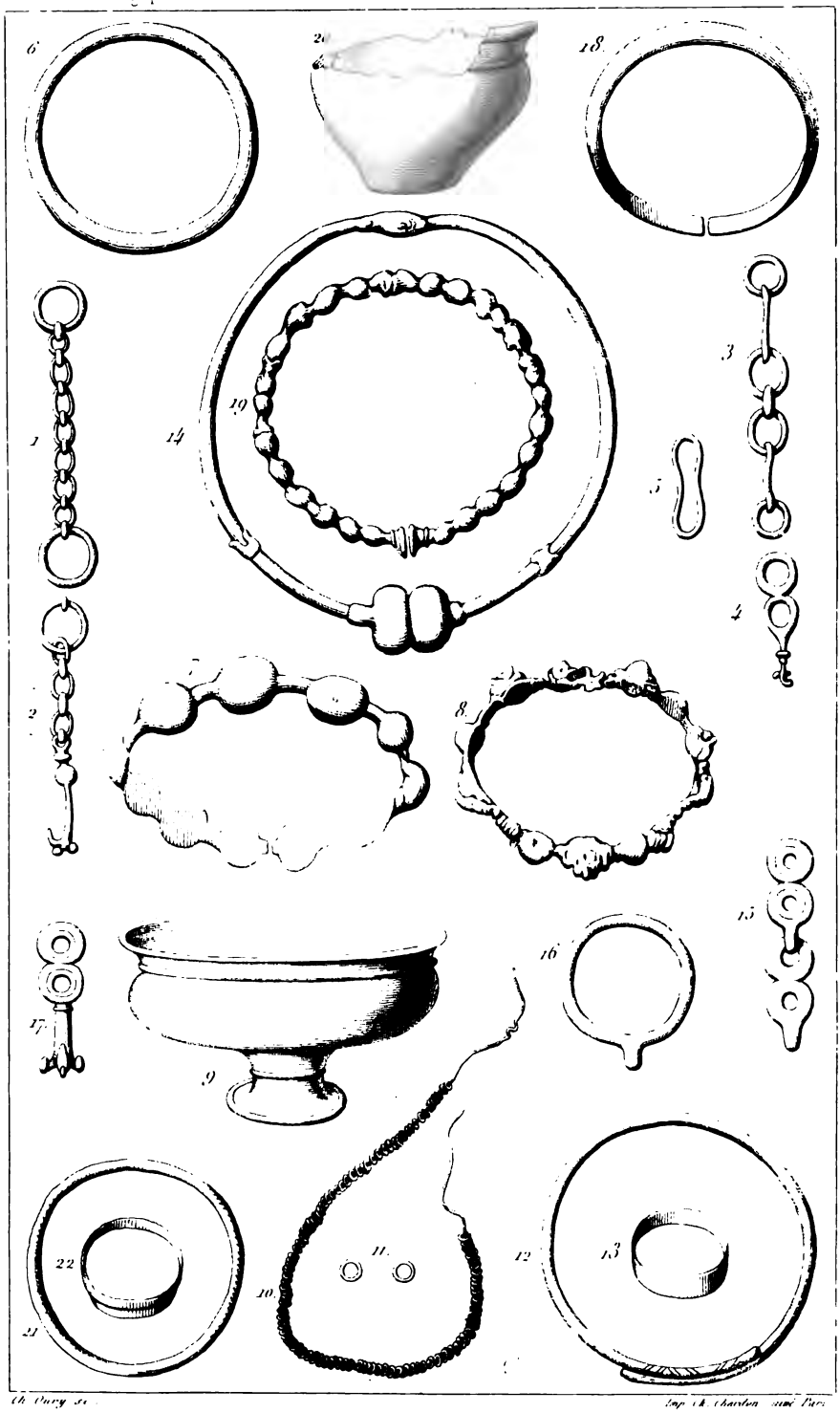

Ch. Pary sc. Imp. A. Charden rue Pavée

OBJETS DIVERS TROUVÉS DANS LE CIMETIÈRE GAULOIS DE SOMSOIS

MARNE

CIMETIÈRE GAULOIS

DE SOMSOIS[1]

MESSIEURS,

Quelque temps après notre arrivée à Somsois, nous avons appris qu'en établissant le chemin d'intérêt commun n° 12, qui doit relier ce village à Champaubert, les ouvriers avaient trouvé, en creusant le sol à un mètre cinquante de profondeur, un certain nombre d'objets en bronze qu'ils se partagèrent entre eux et qu'ils cédèrent ensuite à un amateur.

Les ouvriers venaient, sans le savoir, de mettre au jour un cimetière gaulois, et les divers débris qu'ils exhumèrent provenaient de sept ou huit tombes creusées dans la craie.

Dans le courant du mois de septembre 1863, accompagnés de deux ouvriers, nous nous rendîmes sur les lieux, qui ne sont éloignés du village que d'environ six cents mètres.

En examinant le talus sur la droite de la route, il nous fut facile de reconnaître que le cimetière se continuait de ce côté dans un champ appartenant à M. Nicaise Aubert, maire de Somsois.

Cette propriété figure au plan cadastral sous le n° 1131 de la section intitulée *Perrière la Guillière*, tout près d'une contrée appelée Joinval.

Lorsque nous entreprîmes ces fouilles, nous ne pensions pas qu'un

(1) Rapport adressé à la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, sur les fouilles exécutées à Somsois en 1863, dans un cimetière gaulois, par M. Morel, percepteur, membre titulaire de ladite Société et de la Société française d'archéologie. Ce rapport a été lu à la Sorbonne le 4 avril 1866.

jour viendrait où nous aurions à vous rendre compte de notre exploration. Ce n'est donc qu'à l'aide de notre mémoire et d'un plan que, fort heureusement, nous avons eu l'idée de dresser, et dont nous vous remettons une copie (pl. XIII), que nous allons essayer de mettre sous vos yeux le résultat de nos recherches.

Nous commencerons par vous donner une idée générale de l'ensemble du cimetière, puis nous décrirons chaque tombe en particulier, en suivant le même ordre que celui des fouilles.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU CIMETIÈRE.

Il était placé, suivant l'usage antique généralement adopté, sur le versant d'une colline, tout près d'un ancien chemin, et mesurait vingt et un mètres de long sur douze de large.

Pour atteindre les corps au fond des fosses, il a fallu d'abord creuser la terre végétale d'environ quarante centimètres, puis traverser une couche compacte de crayon de soixante centimètres, ensuite on retrouvait une autre couche de terre végétale de vingt à trente centimètres qui recouvrait les corps.

Les fosses avaient, en moyenne, deux mètres de longueur, quatre-vingt-cinq centimètres de largeur sur un mètre trente centimètres de profondeur. Le fond était taillé dans la craie et fort uni. Nous avons cru remarquer, dans plusieurs, qu'à l'endroit de la tête, un fond avait été ménagé pour la recevoir. Quelques morceaux de craie présentaient encore des traces jaunâtres et presque sanguinolentes, résultant sans doute de la putréfaction.

Cette couche de terre végétale, que l'on avait placée ainsi sur les morts, comme pour les préserver du contact des morceaux de crayon qui devaient les recouvrir, nous donne à penser qu'ils ont été inhumés sans cercueil. Nous n'en avons retrouvé aucune trace, et, pas un clou, ou débris de bois, n'est venu, par sa présence, nous prouver le contraire.

Les corps avaient été enterrés étendus horizontalement, les bras étaient placés le long du corps et les jambes dans leur position naturelle, sauf deux cas où elles étaient croisées.

Les ossements étaient encore assez bien conservés et présentaient cette blancheur que le temps seul peut leur donner. Les têtes, en général, ne nous ont pas paru fort développées ; les fronts sont peu élevés ; il ne nous a pas été possible d'en avoir une tout à fait complète, bien que nous ayons pris toutes les précautions nécessaires

pour y arriver. Celle que nous vous présentons, malgré l'absence de la mâchoire supérieure et des cartilages de la face, pourra encore servir d'étude à la science anthropologique.

Nous avons remarqué que dans le tiers à peu près des tombes il existait un, deux et trois petits morceaux de poterie de deux à trois centimètres carrés.

Ces débris n'ont pas été jetés là par le hasard, et nous augurons que les vases venant à manquer au moment de l'inhumation, ont été remplacés par des parcelles brisées devant tenir lieu d'urnes funéraires.

La coutume de placer des vases dans les tombeaux était générale alors, et nous n'en comprenons pas encore aujourd'hui la mystérieuse signification ; l'opinion la plus accréditée l'attribue à un sentiment de piété qui obligeait toute famille à agir ainsi par respect pour ses membres décédés.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du cimetière (1) pour se convaincre que les fosses ont été creusées au hasard, et sans direction préconçue. Les corps, placés de même façon, ne présentent pas d'une manière absolue, comme chez les chrétiens, la face tournée vers l'Orient.

DESCRIPTION DES TOMBES

Première tombe. La moitié de la fosse avait été coupée par le talus du chemin ; dans l'autre partie nous n'avons rien trouvé.

Deuxième tombe. C'est celle d'un chef guerrier. Nous y avons découvert une épée, un fer de lance, une plaquette recourbée et deux chaînettes en fer.

L'épée. « Chez tous les peuples de la terre et à toutes les époques de « l'histoire, l'épée, dit M. l'abbé Cochet (2), fut toujours le symbole « du pouvoir et le signe du commandement. Le rôle que joua cette « arme chez les vivants des siècles passés, elle le remplit encore « chez les morts anciens ; et, dans la nuit du tombeau, elle nous « apprend à distinguer la poussière qui commanda de celle qui obéit. « Cette protestation de nos pères contre l'égalité de la mort est « aujourd'hui la grande voix qui nous révèle dans nos antiques « cimetières la hiérarchie sociale et militaire des Francs. Aussi

(1) Voir planche XIII le plan du cimetière.

(2) Voy. Tombeau de Childéric reconstitué, à l'aide de l'archéologie, par l'abbé Cochet.

« l'épée, signe de l'autorité, est toujours rare dans les dortoirs des « générations primitives ; il n'obtient au sein de la mort que les pro- « portions de la vie, et il m'a semblé que sur cent corps de Francs il « ne se trouve guère qu'une épée. »

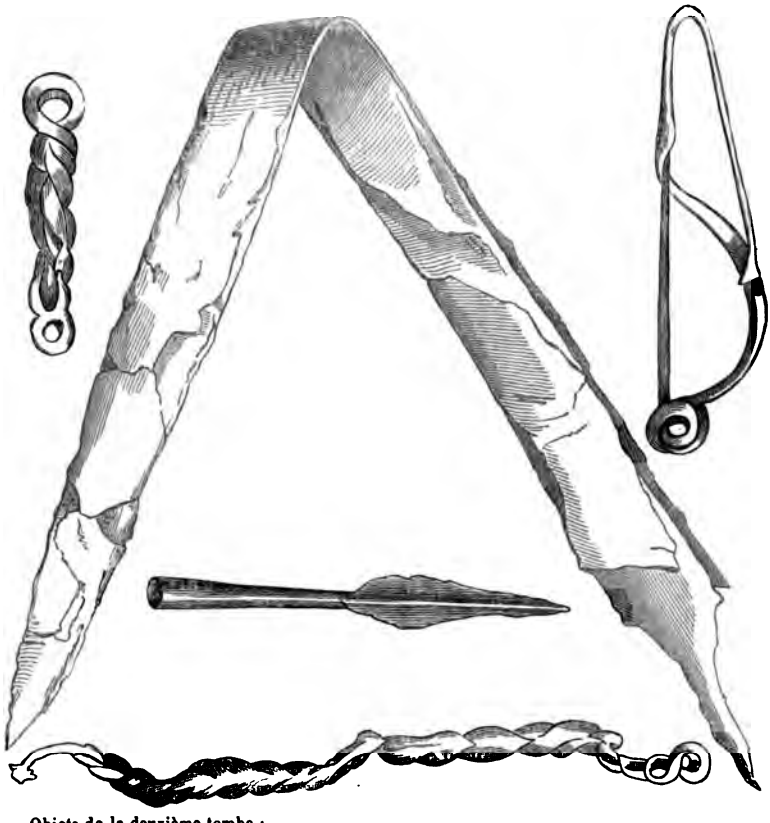

Objets de la deuxième tombe :
Épée ployée
Fragment de chaîne } en fer, un quart grandeur.
Pointe de lance
Autre fragment de chaîne de fer plus long, au sixième.
Fibule en bronze, grandeur naturelle, de la douzième tombe.

La nôtre, qui est ployée, était placée sur le corps un peu au dessus des cuisses ; l'angle décrit par les deux parties ployées mesure environ cinquante-cinq degrés. Sa longueur, y compris la soie du manche, est de quatre-vingt-dix centimètres sur une largeur moyenne de quatre centimètres. Elle est en fer et à pointe aiguë, tranchante des deux côtés ; il n'est rien resté de son pommeau ni de

la garde, qui devaient être en bois, et par ses proportions elle se rapproche de celles qui ont été trouvées dans la Lorraine et la Champagne, notamment à Verdun, Metz, Saint-Étienne-au-Temple et Arcis-sur-Aube. Mais ce qui surtout la distingue, c'est qu'elle est encore renfermée dans son fourreau en fer, et que cette circonstance nous permet d'assigner à notre cimetière une époque fort reculée.

En effet, M. l'abbé Cochet, auquel nous pouvons nous en rapporter, dit : « que l'archéologie moderne nous a révélé dans nos « contrées septentrionales deux espèces de fourreaux d'épées, l'une « en métal et l'autre en bois recouvert de cuir. La première espèce « est gallo-romaine, c'est-à-dire appartient à la période allant du « Ier au Ve siècle de notre ère, l'autre est essentiellement franque ou « mérovingienne. »

En 1859, le savant abbé ne connaissait dans toute la Normandie que trois ou quatre épées ayant reposé dans un fourreau de métal, et autant à l'étranger; et de toutes les épées franques qu'il lui avait été donné de trouver ou de connaître, il n'en existait pas une seule alors qui eût présenté un fourreau de métal.

Depuis, de nouvelles recherches ont montré que les épées en fer, à longues lames, à deux tranchants, dans des fourreaux également en fer, étaient essentiellement gauloises. Elles datent de bien avant la conquête, et l'époque gallo-romaine a seulement vu leur usage disparaître peu à peu. C'est ce qu'a reconnu M. l'abbé Cochet lui-même à la fin de la réunion de la Sorbonne de 1866.

La lance. La lance était placée à la droite du corps, à la hauteur des genoux, la pointe tournée vers les pieds; elle mesure dix centimètres de longueur sur trois, et l'on remarque encore dans la douille, longue également de dix centimètres, le clou qui servait à la fixer au manche.

La chaîne et la plaque de fer. La chaînette se compose de deux parties : la première, longue de treize centimètres, est formée de six anneaux en forme de 8, tressés et enchaînés l'un dans l'autre. On remarque encore d'un côté de ces anneaux, larges de deux à trois centimètres, une infinité de petits trous faits au poinçon, soit pour servir à l'ornementation, soit plutôt pour mieux assujettir dans la bouche du cheval cette première partie, qui devait servir de mors.

La seconde partie, longue de cinquante centimètres, est composée, comme la première, avec cette différence que les anneaux vont toujours en diminuant dans leur largeur, jusqu'à l'extrémité faisant pointe en forme de crochet. Tous ces anneaux sont aujourd'hui

soudés par la rouille et ne forment qu'un tout qui a dû servir au harnachement d'un cheval.

La plaque de fer, de l'épaisseur du fourreau de l'épée, et recourbée en forme de tuile, présente une surface de douze centimètres sur quinze. Elle se trouvait placée aux environs du bras gauche, et provient peut-être d'un brassard, si toutefois il en existait à cette époque.

Troisième et quatrième tombe. Nous avons recueilli, dans chacune d'elles, une chaîne en bronze. La première (pl. XIV, fig. 1 et 2, tiers de grandeur), qui mesure cinquante-cinq centimètres de longueur, est formée de soixante et onze petits anneaux de chacun sept millimètres, passés les uns dans les autres, et reliés entre eux par six autres anneaux de même métal, de vingt-deux millimètres de diamètre. Le bout se termine par un crochet d'une seule tige, long de quatre centimètres, imitant une tête d'animal aux yeux saillants.

La deuxième (pl. XIV, fig. 3, 4 et 5, tiers de grandeur), longue de soixante centimètres, est formée de huit maillons composés chacun de deux anneaux de vingt-deux millimètres de diamètre, unis par une attache de trente millimètres de longueur. Chaque maillon se trouvait rattaché par de petites mailles en fer rongées par l'oxyde. Le crochet, long de cinq centimètres, est formé de deux anneaux, dont l'un, de forme ovoïde, se termine par une tête d'animal au bec recourbé.

Cinquième, sixième et septième tombe. Nous n'y avons rien trouvé.

Huitième tombe. La présence d'une seule fibule en fer placée, sur la poitrine, a été constatée ; elle pouvait mesurer dix à quinze centimètres, à en juger par ce qui restait des débris tout à fait oxydés. La forme de cette fibule devait ressembler à celles que nous décrirons à la douzième tombe.

Neuvième tombe. Nous y avons trouvé deux bracelets et deux anneaux de jambes; le premier bracelet (pl. XIV, fig. 6, demi-grandeur), placé dans le haut du bras gauche, est en bois ou jayet d'un seul morceau, d'un grain très-fin et d'une épaisseur d'un centimètre; son diamètre, à l'intérieur, est de soixante-sept millimètres. Le second, d'une couleur un peu moins prononcée, est d'une légèreté extrême, et les quelques fentes longitudinales que l'on y remarque pourraient faire croire qu'il a été taillé dans un morceau de bois incorruptible (1). Son diamètre n'est que de cinquante-deux millimètres. Il était placé dans l'avant-bras, près du poignet.

(1) Depuis la lecture de ce rapport nous pensons, avec M. G. de Mortillet, que ces

Les anneaux de jambes sont en bronze (pl. XIV, fig. 7, demi-grandeur), de forme un peu ovale, présentant une ouverture de quatre-vingts millimètres à leur plus grand diamètre intérieur. Leur forme présente onze demi-sphéroïdes pleins, d'un diamètre de quinze millimètres, distancés entre eux d'environ huit millimètres. Ils étaient placés dans les os des jambes à la hauteur de la cheville. On y a pratiqué une incision, afin de leur donner plus d'élasticité et pour faciliter l'introduction des pieds.

Dixième tombe. Nous n'avons aucune particularité à y décrire, sinon que les jambes étaient croisées l'une sur l'autre.

Onzième tombe. Nous y avons trouvé un bracelet passé dans le haut du bras. Il est formé d'une tige pleine, toute mince, sans ornement, dont les extrémités se recroisent, sans se superposer, sur une longueur de soixante millimètres. Son diamètre d'ouverture est de sept centimètres.

Douzième tombe. Cette sépulture nous a semblé appartenir à une jeune fille, dont la tête était assez bien conservée. Elle avait au poignet gauche un très-joli bracelet en bronze (pl. XIV, fig. 8, demi-grandeur), malheureusement rompu en quatre ou cinq morceaux. Il est formé de douze reliefs, de dix à quinze millimètres, présentant des dessins différents, alternés de façon à se répéter une fois sur quatre. Son plus grand axe est de soixante millimètres. On l'ouvrait et on le fermait au moyen de deux charnières presque semblables aux fermoirs de nos bracelets actuels.

Cette tombe nous a donné aussi deux jolies fibules en bronze, placées l'une près de l'autre sur la poitrine.

Par fibule on entend, vous le savez, une broche destinée à fixer le vêtement ou à le fermer dans la partie haute du corps. Les deux nôtres (Voir le bois contenant les armes de la deuxième tombe), qui se ressemblent, sont toutes simples; elles mesurent soixante millimètres de hauteur sur treize de largeur. Elles sont faites d'une tige de bronze d'un millimètre de diamètre, roulée quatre ou cinq fois sur elle-même de façon à faire ressort. Une des extrémités de cette tige, contournée en forme d'S, vient faire cohésion vers la partie supérieure de manière à servir de contre-poids au ressort, tandis que l'autre extrémité de la tige, terminée en pointe, vient s'adapter sur

deux bracelets sont en jayet ou bois fossile. Ils ressemblent, en effet, à ceux qui ont été trouvés dans un tumulus de Bourgogne par M. de Saulcy, et dans les tumulus de la forêt de Mackwiller (Bas-Rhin), par M. le colonel de Morlet.

la première, à un endroit préparé, et former ce que l'on appelle l'ardillon.

Treizième tombe. Nous y avons trouvé un vase, un collier, un bracelet et un gobelet en fer.

Le vase. « L'étude de la céramique, dit avec grande raison M. l'abbé Cochet, est la plus indispensable de celles qui donnent les connaissances archéologiques. » Nulle part aussi cette étude ne trouve à sa disposition d'éléments plus variés ni plus complets que dans les nécropoles antiques, dans les tombeaux de tous les âges. Les vases que l'on rencontre dans les habitations anciennes sont souvent brisés par la chute des constructions, entamés par le fer ou calcinés par le feu ; au contraire, le respect des tombes a protégé les vases funéraires et le secret de ces asiles les a dérobés pendant des siècles à la rapacité des passants.

L'usage d'ensevelir avec les derniers restes des hommes quelques-uns des vases qui avaient orné leurs habitations remonte au delà des connaissances historiques ; d'abondants débris d'une poterie grossière accompagnent les ossements de ces races mystérieuses qui, les premières, parurent sur notre sol et auxquelles l'usage des métaux était étranger.

Les Celtes, les Romains et les Francs, avant d'embrasser le christianisme, pratiquèrent cette coutume universelle, en y appliquant les ressources toujours croissantes que leur fournissait la civilisation progressive de leur temps.

La quantité de vases funéraires que peut fournir l'ouverture des tombes, rassemblés dans un cimetière gaulois ou gallo-romain, surpasse ce que l'on pourrait imaginer. A Saint-Médart, en Vendée, la sépulture d'une femme en a fourni quatre-vingt-sept, dont cinquante-quatre étaient en verre.

A Somsois, nous n'en avons rencontré que deux d'espèces différentes ; le premier (pl. XIV, fig. 9, au tiers) trouvé dans la treizième tombe, d'une forme élégante, d'une hauteur de huit centimètres sur dix-sept de diamètre, est en terre, d'un grain très-fin, d'une pâte tendre et d'une couleur d'un noir d'ébène. Il se trouvait placé entre le bras gauche et le corps. Ce vase, qui nous semblait tout à fait intact en le déblayant de la terre et des morceaux de crayons qui le remplissaient et l'entouraient depuis des siècles, tomba tout à coup en plusieurs morceaux, entre nos mains, dès que les premiers rayons du soleil vinrent le frapper. Aujourd'hui, toute trace de fracture a disparu, et il a repris sa forme et sa couleur primitives, comme s'il venait de sortir d'entre les mains du potier.

Le collier (pl. XIV, fig. 10, réduit, fig. 11, grains de grandeur naturelle). Il se compose de cent trente-deux petits anneaux en verroterie bleue d'un millimètre d'épaisseur sur quatre de diamètre, et de trois grains d'ambre un peu plus gros. Nous avons ramassé un à un cette quantité de grains bleus disséminés dans la terre aux environs du cou, et malgré toutes les précautions que nous ayons prises, il est présumable que plusieurs nous auront échappé. Nous avons cru remarquer la place d'un petit fermoir en cuivre tellement mince, qu'en le prenant il est tombé en poussière.

Le bracelet (pl. XIV, fig. 12, aux deux tiers). Il est semblable à celui que nous avons décrit à la onzième tombe; seulement ses deux extrémités, qui se croisent, sont ornées de quelques ciselures légères. Il mesure soixante millimètres de diamètre et se trouvait placé dans le poignet gauche.

Quant au gobelet en fer, l'oxyde l'avait tellement rongé, que nous n'avons pu le retirer que par parcelles et constater la position qu'il occupait auprès du corps à la hauteur de la main droite.

Quatorzième tombe. Nous y avons remarqué des débris de fibules en fer, placées à la hauteur de la poitrine ; deux morceaux de charbon de chaque côté des épaules et un morceau d'ardoise et de poterie noire aux environs des pieds.

Quinzième tombe. Nous y avons recueilli des débris de fibule en fer et de poterie noire, une bague et des anneaux de jambes.

La bague (pl. XIV, fig. 13, grandeur naturelle), qui décorait la main droite, est un simple anneau en bronze, tout uni dans sa forme et qui mesure cinq millimètres à la place du chaton, qui est la plus large.

Les anneaux de jambes sont semblables à ceux décrits à la neuvième tombe; l'un d'eux a été retiré brisé en quatre, probablement par le poids ou le tassement des pierres et de la terre.

Seizième tombe. Nous n'avons trouvé qu'un morceau de charbon. Les os étaient assez bien conservés et la tête que nous vous présentons provient de cette tombe.

Dix-septième tombe. Rien que des débris de fibules en fer et un petit morceau de poterie noire.

Dix-huitième tombe. C'est celle qui nous a présenté les résultats les plus complets. Nous y avons recueilli un collier, deux fibules, une chaîne, un bracelet et deux anneaux de jambes, le tout en

bronze, ainsi que six grains d'ambre et des débris d'une fibule en fer.

Le collier (pl. XIV, fig. 14, demi-grandeur). Il est formé d'une tige métallique de l'épaisseur de cinq millimètres, formant une circonférence de douze centimètres de diamètre. Sa décoration consiste en deux moulures contiguës en relief, larges de deux centimètres sur une épaisseur égale, et en une autre imitant une tête de reptile placée au point opposé des deux premières. Il s'ouvrait au moyen de deux charnières ménagées de chaque côté de l'ornementation principale, l'une à quatre centimètres et l'autre à cinq; le collier était passé dans le cou, ayant la partie saillante tournée du côté du menton.

Les fibules. Elles sont à peu de chose près les mêmes que celles que nous avons trouvées dans la douzième tombe; seulement elles sont ornées vers leur milieu d'une ou de deux petites moulures en relief.

Grains d'ambre. Nous les avons trouvés dans la région du cou, leur diamètre est de cinq à dix millimètres; ils ne sont point ronds, mais aplatits comme des rondelles et percés à jour.

La chaîne (pl. XIV, fig. 15, 16 et 17, demi-grandeur). Cette pièce, que nous considérons à juste titre comme étant le morceau capital de nos trouvailles, est en assez bon état de conservation; elle mesure un mètre seize centimètres de long sur un centimètre de large. Elle est composée de trente-six maillons longs de trois centimètres. Chacune de ses parties ne faisant qu'un tout, est formée de deux anneaux accolés, à l'extrémité de l'un desquels se trouve un autre anneau plus petit, tourné en sens inverse, ce qui lui permet de pouvoir être rattaché lui-même au maillon qui le précède.

A chaque extrémité de cette chaîne on trouve d'abord l'anneau large de quatre centimètres, et ensuite le crochet de pareille longueur, représentant, comme ceux décrits dans la troisième et la quatrième tombe, le bec d'un animal fantastique.

Cette magnifique ceinture, qui entourait sans doute les reins du mort, se trouvait repliée sur elle-même en son milieu, vers la hanche gauche du squelette, comme si elle avait servi à suspendre soit une arme, soit plutôt une aumônière.

Le bracelet (pl. XIV, fig. 18, demi-grandeur). Il se compose d'une tige unie, fendue en deux, d'un centimètre d'épaisseur, dont les deux extrémités recourbées ne se joignent pas parfaitement. Il mesure six centimètres de diamètre et a été trouvé au poignet gauche.

Anneaux de jambes (pl. XIV, fig. 19, demi-grandeur). Leur diamètre d'ouverture est de huit centimètres sur cinq millimètres d'épaisseur. Leur ornement consiste en vingt-six moulures distancées entre elles d'environ un centimètre et faisant chacune un relief de quelques millimètres. Les deux extrémités, qui se rejoignent presque, sont elles-mêmes ornées de deux bourrelets revêtus de ciselures et faisant saillie sur les autres d'une manière sensible, ce qui imprime à l'ensemble une forme des plus gracieuses.

Dix-neuvième, vingtième et vingt et unième tombe. Rien que des débris de fibules en fer.

Vingt-deuxième tombe. C'était celle d'un tout petit enfant dont il restait à peine quelques traces d'ossements. Elle était creusée à très-peu de profondeur et renfermait un vase et quelques morceaux de charbon.

Ce vase (pl. XIV, fig. 20, cinquième de la grandeur réelle), dont la forme est beaucoup moins gracieuse que celui dont nous avons donné la description à la treizième tombe, est de couleur foncée, d'une pâte grossière et toute commune ; sa hauteur est de dix centimètres sur quinze de diamètre.

La bordure supérieure a presque entièrement disparu, et c'est à peine s'il en reste assez pour en reconstituer la forme primitive. On aurait pu croire, au premier aspect, que ce vase avait été placé dans la tombe dans cet état et sans être intact; mais il est plutôt présumable que les échancrures que l'on y remarque auront été, à plusieurs reprises, produites par le choc de quelques instruments aratoires.

Vingt-troisième tombe. Nous avons recueilli dans cette tombe un bracelet, une portion de chaîne et un anneau de doigt.

Le bracelet (pl. XIV, fig. 21, demi-grandeur) est un simple anneau de bronze formé par une tringle de cinq millimètres d'épaisseur, jointe à ses extrémités et présentant une circonférence de vingt-sept centimètres. Il était passé dans le haut du bras gauche.

La chaîne était composée d'une quinzaine d'anneaux de deux à trois centimètres de diamètre, reliés entre eux par des attaches en fer complétement rongées par la rouille. Nous avons remarqué la présence d'une petite maille en argent reliant un anneau de fer à un autre de bronze. Cette chaîne, qui n'avait pas beaucoup de consistance à cause de la grande ténuité de ses parties, a été retirée en morceaux ; elle nous a paru avoir été argentée dès le principe.

L'anneau de doigt (pl. XIV, fig. 22, grandeur naturelle) est aussi

en bronze ; il est formé d'une plaquette de métal peu épaisse, contournée de façon à ce que les deux extrémités viennent se croiser sans se superposer. C'est ainsi que la moitié de cette bague présente une surface double en guise de chaton.

VINGT-QUATIÈME ET VINGT-CINQUIÈME TOMBE. Nous n'y avons rien trouvé, et là se sont terminées nos recherches.

RÉSUMÉ.

Dans les vingt-cinq tombes que nous avons eu à explorer, nous n'avons pu constater la présence d'aucune pièce de monnaie qui aurait pu nous fixer sur l'époque certaine à donner à notre cimetière.

Nous avons recueilli les objets désignés ci-après :

Une épée avec son fourreau en fer,
Un fer de lance,
Un mors de cheval,
Deux colliers,
Sept bracelets,
Quatre fibules,
Six grains d'ambre,
Deux vases funéraires,
Deux bagues ou anneaux de doigt,
Six anneaux de jambes,
Quatre chaînettes,
Un bouton dont nous suspectons l'authenticité, attendu qu'il a été trouvé sur le sol,
Et sept ou huit débris de fibules en fer.

Nous devons mentionner ici, pour mémoire, les objets qui ont été trouvés primitivement par les ouvriers en traçant la route et qui consistent en quatre bracelets, dont un en verre, quatre anneaux de jambes, un collier, deux chaînes à double anneau, trois fibules, une bague et deux grains d'ambre.

MOREL.

Somsois, le 3 août 1865.

* *Nota.* Nous avons désigné les planches par les numéros XIII et XIV : elles portent en réalité les numéros I et II, ce numéro formant le commencement d'un volume.

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

ÉPOQUE CELTIQUE (1)

A

AA [AGNIO OU AGNIANO FLUVIUS] (*Chartes et diplômes*, t. II, p. 340), rivière qui se jette dans la mer du Nord, après avoir passé à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Il ne faut pas chercher dans la forme latine *Agnio* ou *Agniano*, qui nous est fournie par les documents du moyen âge, le thème primitif de la forme *Aa*. Ce dernier nom dérive d'une origine germanique et se rattache à l'ancien allemand *awa*, *owa*, « fleuve, » correspondant à l'anglo-saxon *ewe*, *eá*, au scandinave *á*, à l'islandais *aá*. On connaît en Suisse trois rivières appelées *Aa* : la première prend sa source dans la Thurgovie ; la seconde près de Lungern (Unterwald) ; la troisième sort d'une montagne sise au nord-ouest de Lucerne. Dans les Pays-Bas, cinq rivières portent aussi ce nom. Cette circonstance achève de prouver qu'Aa est un mot purement germanique ; il est, dès lors, à supposer que ce nom a été appliqué à *Agnio* ou *Agniano* par les populations germaniques qui envahirent la Belgique au ve siècle ; *Agniano* ou *Agnio* doit être le nom gallo-romain. Le préfixe *ag*, qu'on retrouve dans quelques noms celtes, paraît, il est vrai, indiquer une origine gauloise : on ne saurait, toutefois, se prononcer à cet égard ; et voilà pourquoi le nom actuel de cette rivière a seul été inscrit sur la carte. On trouve encore cette rivière désignée en latin, au moyen âge, sous le nom d'*Ennio* et d'*Ennenio* (Voir *Historiens de France*, t. IX, p. 133.)

(1) Nous donnons, comme nous l'avons annoncé, afin d'en faire mieux connaître l'esprit, les premiers numéros du Dictionnaire de la Gaule, *époque celtique*, qui est maintenant en cours de publication.

AA [ELNO] cours d'eau qui se jette dans la Scarpe près de Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

Le nom que porte cette rivière dans les documents latins du moyen âge appartient à une catégorie de noms de cours d'eau dont nous traiterons à l'article *Aulne*. Quant au nom *Aa*, on vient de voir qu'il est d'origine germanique.

AAR ou AARE [ARARIUS, au moyen âge], rivière de Suisse qui passe à Soleure et traverse l'Argovie, à laquelle elle a valu son nom. (Voir sur l'étymologie de ce nom l'article *Arar*.)

AAREGG, c^on^ de Berne (Suisse).

A quelques minutes de Schærloch et du champ de bataille de Tiefenau, des cantonniers découvrirent, en 1848, sur le bord d'un chemin qu'ils élargissaient, une bague en argent, un grain de verre non percé et les objets suivants mêlés, dirent-ils, à des ossements d'homme, de chien et de cheval : une fibule en bronze; de gros grains de collier en verre irrisé; deux bracelets en verre blanc coloré à l'intérieur avec une pâte jaune; le premier à ornements perlés, le second à grosses larmes unies en tige; un grain de collier en verre bleu à ornements blancs et jaunes; une petite spirale en bronze avec chaînette; une aiguille en bronze à chas engagée dans un fragment de tube en fer; divers débris de poterie en terre rougeâtre, unie ou ornée de peintures en bandes blanches losangées de brun, toutes sans vernis; enfin une obole massaliote, en argent, revers à la roue, type archaïque. [Mus. de Berne.] (La Saussaye, *Num. de la Narb.* — De Bonstetten, *Suppl. aux Ant. suiss.*, p. 12 et pl. V, VI et VII.) M. de Bonstetten pense que les poteries sont romaines et attribue l'enfouissement aux premiers temps de la domination romaine en Helvétie La Commission croit, au contraire, l'enfouissement plus ancien et voit dans tous ces objets une importation du commerce massaliote, à une époque qui peut être bien antérieure à la conquête romaine.

ABALLO (*Table de Peutinger*. — *Itinéraire d'Antonin*, 360.) *Avallon* (Yonne).

Nom antique, probablement celtique, de la ville d'Avallon (Yonne): station des itinéraires à l'époque gallo-romaine. L'identification d'Avallon avec *Aballo* est certaine. (Voir le *Dictionnaire de l'époque gallo-romaine*.)

Pendant longtemps on a attribué à Avallon un bronze gaulois sur lequel on avait cru voir la légende ABALLO. Il est admis aujourd'hui que la légende complète est CABALLO. — On a trouvé a

Avallon un petit bronze portant la légende VIRICI. [Coll. De Saulcy.] Voy. *Avallon.*

ABBAYE-SOUS-PLANCY, c^on^ de Méry-sur-Seine, arrond. d'Arcis-sur-Aube (Aube).

Un bracelet en bronze. Anneau sans solution de continuité, obtenu en soudant une tige de bronze parfaitement cylindrique. Il n'a aucun ornement. Sa circonférence extérieure est de 27 centimètres et 2 millimètres. [Mus. de Troyes.] Ce bracelet a été trouvé en 1832, sur le territoire de l'Abbaye-sous-Plancy, à l'est du village, près du chemin qui conduit de Plancy de l'Abbaye, dans une carrière de gravier, à 0^m^,80 de profondeur. Il était passé autour de l'avant-bras d'un squelette. Sépulture isolée. (Abbé Coffinet.)

ABBECOURT, c^on^ de Noailles, arrond. de Beauvais (Oise).

Au mois de novembre 1839, un cultivateur voulant extraire des pierres qui affleuraient dans un champ, au lieu dit *les Novales*, découvrit une galerie de 7^m^,60, enfouie dans le sol, sans aucune trace de tertre ou tumulus. Elle était alignée de l'est à l'ouest et divisée en deux compartiments inégaux par une dalle percée d'un trou circulaire. Cette dalle, posée verticalement à l'intérieur, mesurait 2 mètres de long sur une hauteur moyenne de 1^m^,95, le diamètre du trou variant de 0^m^,60 à 0^m^,50 d'un côté à l'autre. La chambre de l'ouest, qui avait 6 mètres de long sur 1^m^,10 de large au fond, était fermée par une pierre plate dressée de champ parallèlement à la pierre trouée. Elle s'élargissait successivement à partir de la pierre du fond, et, près de la pierre percée, atteignait 1,30. Ses murs latéraux étaient formés d'une espèce de maçonnerie en moellons plats très-irréguliers, placés à sec les uns au-dessus des autres; les plus grands avaient: largeur, 0^m^,40 à 0^m^,50; épaisseur, 0^m^,10. Les interstices étaient remplis de terre. La chambre de l'est, ouverte en avant, était formée par deux pierres plates, placées de champ en retour d'équerre contre la pierre trouée. Celle du nord avait: longueur, 1^m^,40; hauteur, 1^m^,20. Celle du sud: longueur, 1^m^,20; hauteur, 1^m^,50. Deux blocs assez forts, formant comme les pieds-droits d'une porte, contre-butaient la pierre percée du côté de la grande chambre. Il n'y avait ni dalle ni voûte recouvrant le monument. Ces pierres avaient peut-être été enlevées par suite de leur affleurement à la surface du sol. Tous les matériaux employés étaient en calcaire grossier de l'endroit même; le plancher des salles était formé par la roche en place. La grande chambre ou galerie, fermée aux deux bouts, renfermait seule des ossements humains; on y a trouvé trente-

trois crânes. Les os étaient disposés sans aucun ordre. Quelques ossements d'animaux se trouvaient parmi les débris de squelettes humains. Des fragments de poterie ayant une cassure celluleuse et une couleur noirâtre ont été également retirés de la galerie, ainsi qu'un morceau de bois pétrifié et trois haches en silex. Deux de ces haches étaient en silex blanchâtre ayant un aspect savonneux ; une seule était entière : longueur, 0,105; largeur au tranchant, 0,046 ; épaisseur au milieu, 0,025, (*Com. arch. de Beauvais*, t. II, p. 186.) (Abbé Barraud.)

Les silex taillés paraissent communs sur le territoire d'Abbecourt. [Mus. de Beauvais.] (Graves, *Not. arch. Oise.* p. 55.)

ABBERGEMENT. — Voy. *Abergement-Clémenciat* (Ain).

ABBEVILLE, ch.-l. de Con et d'arrond. (Somme).

Grâce à l'active et persévérante initiative de M. Boucher de Perthes, Abbeville est devenue la localité classique pour ce qui concerne l'archéologie de l'époque quaternaire ou diluvienne. Nous croyons devoir indiquer, avec quelques détails, les découvertes successives faites dans diverses localités de cette importante commune, et d'abord à — MENCHECOURT, faubourg au N. N. O. de la ville, en dehors des murs, où l'on exploite des carrières de sable. C'est dans ces carrières que l'on a trouvé, il y a déjà bien longtemps, un très-grand nombre d'ossements fossiles de mammouth (*Elephas primigenius*), rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus*), grand bœuf, cerf, cheval, etc. [Mus. d'Abbeville; Galerie de paléontologie du Muséum de Paris]. Ces ossements ont été étudiés et décrits en partie par Cuvier, qui ne fit alors aucune remarque critique sur le gise-de cette faune, qu'il considérait comme parfaitement en place dans les sables de Menchecourt. Dans ces mêmes sables, aux mêmes niveaux que les ossements de mammouth et de rhinocéros, furent trouvés plus tard des silex taillés en forme de haches lancéolées, se rapportant aux types 1 et 2 de nos planches : *Types de haches en silex* (1). Ce sont ces haches que M. Boucher de Perthes a été le premier à signaler. Les carrières de Menchecourt, comme le montre la figure 2 des *coupes de terrain*, se composent, au-dessous de la terre superficielle *a*, d'un amas *b* de terre généralement rougeâtre, contenant des éléments très-divers, amas désigné par M. d'Archiac, sous le nom d'*alluvion ancienne*,

(1) Ces numéros se rapportent aux planches du Dictionnaire qui, dans le projet de la Commission, dépasseront le nombre de soixante.

au-dessous se trouve une puissante assise de terre rouge plus ou moins sableuse, espèce de lhem; puis vient un sable blanc encore terreux, c'est le *sable gras*; enfin du sable pur, rude au toucher, *sable aigre* des carrières; au-dessous de tout cela, du gravier reposant sur la craie. Les ossements et les instruments se trouvent surtout dans le sable aigre. La simple inspection du dépôt qui est régulier porte à penser que le terrain est vierge et que les haches n'ont pu y être introduites postérieurement. La présence dans le sable gras, et surtout dans le sable aigre, d'un grand nombre de coquilles terrestres et fluviatiles très-fragiles, très-délicates, et pourtant en parfait état de conservation, rend, en effet, cette hypothèse très-probable. Parmi ces coquilles, quelques-unes dénotent un climat un peu plus chaud que le climat actuel d'Abbeville : telles sont, la *Cyrena fluminalis*, qui ne vit plus maintenant qu'en Orient, surtout dans le Nil et l'Euphrate; les *Vitrina elongata* et *Hydrobia simoniana* qu'on ne retrouve plus dans le pays et qui habitent la France méridionale. Ajoutons que le *Cyclostoma elegans* des sables de Menchecourt, au lieu d'avoir la petite taille de celui qui vit encore dans le département de la Somme, est gros et fort comme les individus similaires de l'Italie, de l'Espagne et de l'Algérie. Parmi les coquilles terrestres et d'eau douce, surtout à la base, se sont trouvées aussi quelques coquilles marines [Mus. de Saint-Germain, Coll. Boucher de Perthes]. On pourrait dire que, si le terrain est intact, les ossements ont été remaniés et que c'est par suite de ce remaniement qu'ils se trouvent avec les silex taillés. Mais le parfait état de conservation des os montre qu'ils ont été simplement dispersés et non roulés. M. Baillon (*Mem. Soc. d'émulat. d'Abbeville*, 1834-35, p. 197.) découvrait, il y a trente ans, dans ces sables tout un membre postérieur de rhinocéros, dont les os étaient encore dans leur situation relative ordinaire; ils devaient être joints par des ligaments et même entourés de muscles à l'époque de leur enfouissement. Le squelette entier du même animal gisait à peu de distance. (Lartet, *Ancienneté de l'homme, appendice*, pièces jointes à la trad. de Lyell, p. 229.) On en a conclu qu'ossements et silex taillés étaient bien de la même époque, et que l'homme avait été le contemporain du mammouth, du rhinocéros, du grand bœuf, de toute cette faune quaternaire. —Porte Mercadé, la porte la plus voisine de Menchecourt. — Il y a quelques années, le génie militaire faisait exécuter des travaux assez importants près de cette porte; en creusant des fossés, on retrouva les mêmes couches que dans les sablières de Menchecourt; seulement, tandis que dans ces dernières on s'était arrêté au gravier, ici on en-

tama profondément ce dépôt, où l'on trouva de nombreuses et belles haches, associées aussi à des ossements fossiles. On peut voir à la Bibliothèque de la ville un fragment de mâchoire de mammouth, recueilli par M. Marcotte, et près duquel, presque en contact, gisait une magnifique hache en silex, représentée figure 2 des *haches quaternaires*. — En 1844, le génie militaire ouvrit, dans l'enceinte même de la ville, une tranchée derrière l'hôpital, entre le champ de foire et la rue Millevoye. Au-dessous de terres rapportées assez épaisses, on rencontra peu de sable, mais des graviers fort développés, et, dans ces graviers, plusieurs haches en silex du type quaternaire. (Boucher de Perthes.) — Non loin de là, près du bastion dit *Carré des Six*, en dehors des murs de la ville et à leur pied, M. Boucher de Perthes a recueilli encore dans le sable aigre des silex taillés, avec des défenses de mammouth, des ossements de cerfs, de bœufs, etc. — En remontant un peu plus haut, entre la route d'Amiens, les remparts et Moulin-Quignon, à la suite de travaux ayant pour but de niveler les glacis et le sol pour former le Champ-de-Mars, on mit à jour peu d'ossements, mais plusieurs centaines de haches quaternaires. (Boucher de Perthes, *Ant. celt. et antéd.* II, 121). — Entre le Champ-de-Mars et la porte Saint-Gilles, sur une éminence, s'élève un moulin à vent, nommé *Moulin-Quignon*. nom devenu célèbre dans les fastes de la science. Tout près du Moulin existe une carrière de gravier mêlé de sable (voir fig. 3 des coupes de terrain), dans laquelle avaient été trouvées à plusieurs reprises des haches en silex du type quaternaire et des ossements d'éléphant. Le 28 mars 1863, les ouvriers vinrent annoncer à M. Boucher de Perthes qu'ils avaient aperçu dans ce gravier, en place, quelque chose ressemblant à un os; M. de Perthes se rendit sur les lieux, et, en présence de M. Oswald Dimpre, tira, de ses propres mains, de l'assise quaternaire intacte, une demi-mâchoire inférieure humaine. [Galerie d'Anthropologie du muséum de Paris.] A 20 centimètres de là, dans la même veine noire qui contenait la mâchoire, était une hache que M. Dimpre ne put détacher qu'après quelques efforts et en usant de la pioche. Le fait fut d'abord accepté par tous les savants de France et d'Angleterre. M. de Quatrefrages, après avoir visité les lieux, l'annonça à la séance du 21 avril de l'Académie des sciences. Presque en même temps le *Times* de Londres publiait une lettre de Falconer qui eut un grand retentissement. Le célèbre paléontologue anglais ayant cru reconnaître que toutes les haches provenant de la couche noire de Moulin-Quignon, couche d'où la mâchoire avait été extraite, étaient fausses; d'autre part, une dent humaine, provenant

dela même carrière lui ayant paru très-récente, il concluait que la mâchoire trouvée dans les mêmes conditions n'avait aucun caractère d'authenticité. Pour reconnaître la vérité, on ouvrit une enquête. Falconer se rendit à Paris avec MM. Prestwich, Carpentier, et Busk; MM. de Quatrefages, Milne-Edwards, Lartet, Desnoyers et Delesse se joignirent à eux, et la question fut étudiée avec tout le soin possible en présence de plusieurs autres savants. Après une longue discussion tenue à Paris, et qui occupa deux séances, dont une de six heures, la commission d'enquête se rendit à Abbeville et fit exécuter à Moulin-Quignon des fouilles avec toutes les précautions désirables. Ces fouilles amenèrent la découverte de cinq haches en silex. [Galerie d'anthropologie du Muséum de Paris.] Les résultats de l'enquête parurent concluants aux savants français; quant aux savants anglais, un était parti avant les fouilles, et deux autres, MM. Falconer et Busk, tout en reconnaissant l'authenticité de la découverte de la mâchoire, firent des réserves sur sa haute antiquité. Falconner fit aussi des réserves sur l'authenticité des haches de Moulin-Quignon. Anthropologiquement la mâchoire paraît très-authentique. Elle a appartenu à un individu de très-petite taille, quoique vieux, et elle offre des caractères tout spéciaux. S'il y a eu fraude, il faut admettre que les ouvriers ont été assez habiles pour choisir une mâchoire exceptionnelle, s'éloignant du type ordinaire du pays, ce qui n'est pas admissible. Les adversaires de l'authenticité de la mâchoire disent : en Hollande (M. Van Bréda), dans la formation caillouteuse de Moulin-Quignon, il y a des puits verticaux naturels qui traversent tout le gravier et qui ont été remplis postérieurement (voir fig. 3 des coupes de terrain); haches et mâchoire ont pu s'introduire par ces puits. A cela, on répond : mâchoire et haches gisaient, loin de tout puits, dans le massif du terrain. — En France (M. Elie de Beaumont) : c'est un terrain meuble sur une pente; il n'est pas étonnant qu'il y ait eu remaniement et mélange d'objets de diverses époques. Cet argument tombe par la simple inspection de la localité; le dépôt n'est pas sur une pente, mais bien sur un sommet; il ne peut donc pas y avoir eu glissement et remaniement. — En Angleterre (Falconer) : l'inspection des haches montre qu'elles sont fausses, ce qui doit faire douter de tout ce qui a été trouvé avec elles. L'argument anglais est le plus grave. En effet, la plupart des haches de Moulin-Quignon ne présentent aucun des caractères habituels d'authenticité. Dans l'état actuel de la science, il est pour les instruments en silex quaternaires quatre caractères considérés comme signes certains d'authenticité : 1° la patine, altération blanche, jaunâtre ou brune qui s'est produite

à la surface et pénètre plus ou moins la pierre ; 2° le vernis, aspect lustré et brillant, pris à l'extérieur; 3° les dendrites, petites cristallisations en forme de fragments de mousse qui s'étalent sur les faces de cassure; 4° l'usure régulière produite par le roulis ou transport. Il est aussi des caractères certains de fausseté : 1° les taches de fer métallique sur les points frappés par le marteau; 2° l'usure par le polissage ou la meule, usure qui laisse presque toujours vives des parties qui naturellement devraient être usées, et usées outre mesure des parties qui ne devraient l'être que fort peu; 3° les traces des poils de la brosse ou pinceau qui a servi à donner à l'objet le ton voulu. Mais il est des haches qui, pour ne pas avoir ces caractères évidents de fausseté, n'en sont pas moins douteuses. Ce sont les haches à arêtes parfaitement vives et à cassures mates. Toute cassure fraîche du silex, en effet, est terne et mate; mais n'y a-t-il pas des cassures anciennes qui conservent cet aspect terne? Les haches de Moulin-Quignon, qui sont en général à cassures ternes et à arêtes vives, très-vives même, doivent-elles pour cela être déclarées fausses? C'est une question à examiner. Heureusement on peut, suivant le conseil de M. d'Archiac, abandonner sans inconvénient la localité de Moulin-Quignon. Le fait de la contemporanéité de l'homme et des grands mammifères quaternaires est assez nettement établi à la porte Mercadé et à Menchecourt. Ce fait sera constaté d'une manière encore plus nette et plus précise à l'article *Amiens*, et confirmé aux articles *Cœuvres*, *Paris*, *etc.* De plus, depuis les belles découvertes de M. Boucher de Perthes, des faits analogues à ceux d'Abbeville et aussi concluants se sont produits en Angleterre, aux portes de Madrid et à Rome même.

Outre les instruments en silex trouvés dans les assises quaternaires, vulgairement appelées *diluvium*, on en rencontre d'autres en très-grand nombre à la surface du sol. Ce sont généralement des lames soit de couteaux, soit de scies, des nucleus, d'où ces lames ont été détachées, et des haches parfois en bon état, mais plus habituellement simplement ébauchées ou brisées; ces haches ont été polies ou étaient destinées à l'être. Tous ces instruments ont parfois été confondus avec ceux du terrain quaternaire; pourtant ils sont fort distincts et bien plus récents. On ne les rencontre que dans le sol superficiel; aussi sont-ils généralement plus altérés, et d'ordinaire plus ou moins blancs, par suite de la transformation en cacholong des parties extérieures. Ils portent aussi de très-nombreuses taches de rouille produites par les instruments d'agriculture en fer qui les ont très-fréquemment heurtés et ont laissé des parcelles minérales à

leur superficie. [Mus. de Saint-Germain; Coll. Boucher de Perthes; Christy, etc.] — Le musée d'Abbeville possède un fragment de grande hache polie en silex trouvé à Menchecourt. On a trouvé aussi à Menchecourt plusieurs grandes haches en silex, ovoïdes, très-allongées, arrondies aux deux bouts, et taillées à éclats peu vifs sur les faces planes, mais à bords tranchants et aigus sur tout le pourtour (Type fig. 6 des haches quaternaires.) Longueur, 0m,270, largeur, 0,105. [Coll. Mortillet.] M. Boucher de Perthes en a recueilli de plus grandes encore. [Mus. de Saint-Germain; Coll. Boucher de Perthes.] Les ouvriers disent que ces haches proviennent des couches quaternaires inférieures. L'examen de ces beaux instruments semble contredire cette provenance. D'abord la forme n'est plus celle des instruments de l'époque quaternaire. Ensuite la nature et l'aspect des concrétions et incrustations de la surface semblent indiquer que ces haches proviennent de la couche de terre rouge, couche *c* de la coupe de terrain. Elles se rapprochent des formes de la pierre polie, tout en s'en distinguant. En outre, elles ne gisent pas à la surface, dans la terre végétale, car elles ne portent pas de traces du choc des instruments agricoles. On s'est demandé si ce n'était pas là le passage, la transition entre les haches quaternaires et les haches de pierre polie. (G. de Mortillet, *Bull. Soc. géol.*, séance du 5 mars 1866.) — A Mautort, au Marais, sous une petite couche de tourbe dans un cailloutis, reposant immédiatement sur la craie, qui là n'est qu'à 1 ou 2 mètres de la surface, M. Boucher de Perthes a découvert des couteaux en silex, larges et plats, d'un travail assez soigné. (*Ant. celt. et antéd.*, II, 118.) — M. de Perthes signale également de nombreuses trouvailles faites dans le sol tourbeux de la partie basse d'Abbeville. Une hache en pierre polie, avec sa gaîne en corne de cerf, a été recueillie à 4 mètres sous la tourbe, derrière le marché aux chevaux, à 20 mètres environ de la Somme. D'autres haches polies et des débris de vase ont été extraits du même gisement. (*Ibid.* II, 125.) — En 1814, en creusant les fondations du gazomètre, entre la Somme et la porte Mercadé, on traversa une couche de tourbe, avec débris d'amphores et autres vases gallo-romains; au-dessous, à 6 mètres, était un lit de sable, avec cendres, charbons, poteries grossières et beaucoup de silex taillés. (*Ibid.* II, 126.) En 1853, à environ 100 mètres de là, on rencontra, à 0m,50 seulement au-dessous du niveau de la Somme, le même lit de sable avec des poteries, des silex taillés et surtout des éclats en si grande quantité qu'on les charriait par brouettes; des cendres, des charbons, des os brisés de bœuf, de cerf, de sanglier; quelques petites haches, polies seulement

au tranchant; une d'entre elles avec une belle gaîne de bois de cerf. Parmi les objets particulièrement curieux il faut signaler un marteau en grès très-dur, long de 0m,170, épais de 0m,040; plus grande largeur, 0m,035, ayant dans la partie qui forme renflement un trou d'emmanchement rond de 0m,023 de diamètre non terminé. (*Ibid.* II, 156, 127.) — Une hache en jade verdâtre parfaitement polie, longueur, 0m.130, largeur au tranchant, 0m,060, a été trouvée non loin de là, à environ 1 mètre au-dessous du niveau de la Somme. Une autre semblable provient du Champ-de-Mars. (*Ibid.* II, 128.) — En 1850, près la porte Saint-Gilles, dans la tourbe, à 4 mètres au-dessous du niveau de la Somme, hachette en marbre gris dans une gaîne en bois de cerf. (*Ibid.* II, 235.) — En 1837, à la Portelette, à l'endroit où est la porte de Rouen, silex taillés et des éclats, avec des débris de poterie, en telle abondance qu'on les enlevait par paniers et par brouettes, (*Ibid.* I, 110.) Ces silex ont des cassures si fraîches, qu'on les dirait faites tout récemment, comme on en peut juger par les échantillons recueillis par M. Boucher de Perthes. Aussi le musée d'Abbeville n'a-t-il pas cru devoir admettre ces silex dans ses collections. — Les travaux du canal et ceux des fortifications, entre la porte de Rouen et celle d'Hoquet, ont fourni au musée d'Abbeville diverses gaînes de haches en bois de cerf. Deux ont été trouvées en 1832 dans les travaux du canal, dont une fort curieuse, creusée aux deux extrémités pour recevoir une hache de chaque côté, avec un trou médian destiné à recevoir l'emmanchure, trou ne traversant pas le bois de cerf. Cette emmanchure est représentée fig. 1 des emmanchures en bois de cerf. Il y en a plusieurs autres dont deux ont été recueillies à Saint-Jean-des-Prés en 1830 et 1857. Toutes sont pour une seule hache, et le trou d'emmanchure, qui est rond, ovoïde, ou même presque carré, traverse toujours le bois de cerf dans toute son épaisseur, type des figures 2 et 3 des emmanchures. On voit aussi au musée des haches en pierre provenant de la porte d'Hoquet. Une en silex poli a été retirée de 7 mètres de profondeur, dont 2 au-dessous de la Somme. Une autre, également en silex, longue de 0m,118, a eu le tranchant retaillé mais non repoli. — Au marais Saint-Pierre, à Thuison, on a trouvé une petite hache en silex poli, destinée à être emmanchée dans une corne de cerf. [Coll. Mortillet.]— Parmi les objets en pierre trouvés dans la tourbe, M. Boucher de Perthes cite deux plaques de grès qui ont servi de polissoir, et des boules en grès gris ou rougeâtre, d'un grain dur et mordant, lissoirs ou égrugeoirs pour le grain. (*Ant. celt. et antéd.* II, 163, 165.) — En 1855, les travaux du génie ayant atteint des couches de tourbe,

non loin de la Somme, entre les faubourgs de Rouvroy et de Menchecourt, on a apporté à M. Boucher de Perthes deux vases en bois en forme de coupe. Ils étaient, dit-on, à 2 mètres de profondeur dans la partie la plus basse de la tourbière, à 0m,70 au-dessous du niveau de la Somme. (*Ibid.* II, 325.) — Cette même tourbe fournit bon nombre de morceaux de bois taillés plus ou moins grossièrement en figurines ou petits fétiches, qui la plupart du temps n'ont que la tête bien distincte. [Coll. Boucher de Perthes.] (Boucher de Perthes, *Ant. celt. et antéd.* II, 327, nombreuses figures.) — Le 6 janvier 1860, en travaillant aux fortifications dans les terrains de Saint-Jean-des-Prés, rive gauche du canal de transit, on découvrit une pirogue à 3m,70 en contre-bas du chemin de halage, et à 200 mètres environ du débarcadère du chemin de fer. Elle reposait sur un fond de tuf grisâtre mélangé de tourbe brune. Faite d'un seul tronc de chêne, elle avait 6m,60 de longueur; ses bouts carrés étaient taillés en biais, en sorte que son plan supérieur se trouvait plus long de 2m,50 que sa carène. La plus grande largeur, prise au tiers de la longueur, mesurait 0m,90; à partir de ce point, elle se rétrécissait vers la plus éloignée de ses extrémités, qui ne présentait plus qu'une largeur de 0m,50. Comme il n'existe pas d'arbre dont le diamètre diminue de 0m,40 sur une longueur de 4 mètres, on doit admettre que le tronc a été taillé et réduit de grosseur extérieurement afin d'alléger la la partie destinée à recevoir le gréement et mettre ainsi en équilibre toutes les parties de l'embarcation. L'emplacement du mât était, d'ailleurs, indiqué par deux saillies placées à 2 mètres de l'extrémité la plus étroite et faisant corps avec les côtés et le fond plus épais en cet endroit. Ces saillies de 0m,11 d'épaisseur laissaient entre elles un vide rectangulaire destiné sans doute à emboîter les deux côtés d'une pièce de bois à base carrée dont les deux autres faces devaient être maintenues par des traverses. Malheureusement cette pirogue n'a pu être extraite de sa souille. (E. Pannier, *Mém. Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1860.) — Quant aux silex taillés disséminés à la surface, on peut citer comme localité très-riche le Bois-Boulon, qui a fourni des haches, des lames, des nucleus. [Mus. d'Abbeville.]

Les fouilles dans la tourbe ont aussi fourni quelques objets en bronze. M. Boucher de Perthes cite une belle épée trouvée en face du marché aux chevaux, de l'autre côté de la Somme. (*Ant. celt. et antéd.* II, 125.) — Au musée d'Abbeville, on voit une autre lame d'épée, cassée en deux, presque droite, avec double rainure médiane, longueur 0m,518, terminée à la base par une languette à trois trous de rivets. Elle provient aussi de la tourbe. — En 1854, on a décou-

vert au Port une lame en bronze, longue de 0m,434, très rénflée vers le tiers supérieur, ayant, base de la lame, largeur 0m,027, maximum du renflement 0m,046, terminée à la base par une languette à quatre encoches latérales (La planche des Épées en bronze, fig. 2, représente une lame de ce type.) [Mus. d'Abbeville.] — Au faubourg de Rouvroy, on a retiré de la Somme une lame de poignard triangulaire, longue de 0m,132, avec deux trous de rivet à la base pour fixer la poignée. (Voir un poignard de ce type, planche des Poignards, fig. 2.) [Mus. d'Abbeville.]

— M. Boucher de Perthes a recueilli une quantité énorme d'objets en pierre travaillée, surtout en silex. Avec une rare et admirable générosité, il les a répandus dans les collections du monde entier, et, pour couronner son œuvre, il a fait don de sa collection au musée de Saint-Germain. Pourtant on peut encore voir et étudier chez lui de nombreux échantillons. — *Musée de la ville*. La ville possède des objets fort intéressants. En dehors de ceux déjà cités et de ceux qui le seront à divers articles, on peut encore indiquer : 1° un fragment de large hache polie en silex, provenant du magasin à fourrage d'Abbeville ; 2° une jolie hache trouée, en pierre gris-verdâtre, rayant le verre, longue de 0m,050, large au tranchant de 0m 041, du Vimeu, territoire voisin d'Abbeville, qui contient plusieurs villages et communes; 3° une hache polie très-bien conservée, en silex, longueur 0m,30, provenant de Cauchie (Pas-de-Calais); 4° avec les emmanchures de hache en corne de cerf, qui sont nombreuses, se trouve une espèce de pioche également en bois de cerf, percée au milieu de la longueur d'un trou pour l'emmanchure. (Voir fig. 6, des emmanchures.) Ce curieux instrument est simplement indiqué comme trouvé dans des tourbières ; 5° une de ces haches en bronze à montant long et étroit et à lame large, courte, semi-circulaire du type fig. 8 des haches en bronze, longueur totale 0m,195, largeur de la lame 0m,122 ; malheureusement sans localité ; 6° une toute petite hache à douille carrée du type fig. 7 des haches en bronze, indiquée comme trouvée près d'Abbeville avec un point de doute ; 7° une hache en bronze, à talon, sans anneau, lame très-aplatie et martelée, longueur 0m 165, du Vimeu. (Type fig. 2 des haches en bronze.) Le musée d'Abbeville contient peu de haches en bronze, et sur le nombre il y en a quatre de ce type, c'est-à-dire presque la moitié; deux seulement portent une indication précise de localité; toutes deux de la Somme.

— M. de Saulcy a dans sa collection plusieurs quarts de statères, attribués par lui aux *Ambiani* et découverts à Abbeville.

ABERGEMENT-CLÉMENCIAT (L'), c^on^ de Châtillon-les-Dombes, arrond. de Trévoux (Ain).

Quatre monticules artificiels ou *poypes*, suivant l'expression usitée dans le pays, dont deux n'ont pas de nom particulier; les deux autres sont dits le *Péage* et *la Féole*. (Guigue.)

ABERGEMENT-LES-THÉZY, c^on^ de Salins, arrond. de Poligny (Jura).

Hache en serpentine [cab. du docteur Germain de Salins.] Toubin.

ABILLY, c^on^ de la Haye-Descartes, arrond. de Loches (Indre-et-Loire).

A *la Claisière*, domaine sur les confins de Pressigny-le-Grand, nombreux nucleus de silex jaunâtre dits *livres de beurre;* il y a aussi beaucoup d'éclats. Ces silex taillés se rencontrent encore sur divers autres points de la commune d'Abilly, au milieu des terres cultivées, mais beaucoup moins abondamment. (Cartier, maire.) Lorsqu'on a prétendu que ces silex pouvaient être les débris d'une fabrication de pierres à fusil, M. Cartier fit une enquête dans sa commune et constata qu'il ne restait aucune tradition, aucun écrit confirmant cette assertion. Le grand atelier de fabrication de *la Claisière* fut un des premiers signalés par M. l'abbé Chevalier (*Comptes rendus*, 17 août 1864), par M. l'abbé Bourgeois (*Comptes rendus*, 19 septembre 1864) et par M. le comte de Chasteignez. (*Journal d'Indre-et-Loire*, 16 et 24 novembre 1864, et *Bull. soc. géol.* 5 juin 1865, p. 513). — Au Vivier, tout près du village, sur la rive gauche de la Claise : assise quaternaire, à 8 ou 10 mètres au-dessus du niveau de la rivière, avec des silex taillés en éclats, hexagones, haches, etc. [Coll. Mortillet.] (Mortillet, *Journal d'Indre-et-Loire*, 18 septembre 1864, et *Matériaux*, vol. I, p. 25.)

ABLIS, c^on^ de Dourdan, arrond. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Hache en jaspe (?) vert, vue entre les mains d'un instituteur de la commune. (A. Moutié.)

ABONDANCE, ch.-l. de c^on^, arrond. de Thonon (Haute-Savoie).

Pyramide quadrangulaire tronquée, hauteur 2 mètres, dressée verticalement comme un menhir. Lorsque la Chapelle a été détachée d'Abondance, cette pierre levée a été choisie comme limite des deux communes. (Ducis, *Rev. sav.* 15 novembre 1865, p. 87.)

ABOS, c^on^ de Monein, arrond. d'Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées).

Au lieu dit *Taillac*, un tumulus isolé. (Raymond.)

ABRESCHWILLER, c^on de Lorquin, arrond. de Sarrebourg (Meurthe).

Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata*, a décrit un menhir qui se voyait de son temps à l'entrée d'un petit vallon situé tout à côté de la *Roche-du-Diable*, rive droite de la Sarre-Rouge. Il fut renversé, dit-on, par un orage, vers 1766. C'était un long fragment de roche plate détaché de la montagne voisine, et dressé dans le vallon. Il s'élevait de 7 mètres hors de terre, et se rétrécissait vers le sommet qui finissait en pointe : largeur à la base 1^m,66, à la partie moyenne 1^m,33 ; épaisseur uniforme de 0^m,83. On le désignait sous le nom de *quenouille*, et un moulin voisin en a conservé le nom de *Kunkel-Mül* (moulin de la Quenouille). Aux deux côtés de ce menhir s'élèvait d'environ 1 mètre la partie inférieure de deux autres blocs brisés depuis un temps immémorial. Aujourd'hui tout a disparu ; on ne voit plus qu'une croix en pierre dont le piédestal repose sur un fragment du plus grand de ces monuments. La tradition locale rapporte que tous les sept ans, la veille de Noël, à minuit, une dame blanche, un panier au bras, vient laver son linge dans les eaux limpides de la rivière. (Beaulieu, *Dachsbourg*, p. 23, 261-263.) — Une plaque de grès d'environ 0^m,30 d'épaisseur, 2 mètres de hauteur et autant de largeur, nommé *hengs*, se voit de loin au milieu d'une vaste pelouse, à laquelle elle a donné son nom. Elle est placée de champ à l'extrémité d'une clôture. Des croyances mystérieuses sont attachées à cette pierre, croyances contre lesquelles on a protesté en traçant de nombreuses croix à sa surface. On a donné aussi le nom de *Hengkopf* à un amas de quartiers de rochers entassés sans ordre à très-peu de distance. (Beaulieu, *Dachsbourg*, p. 267.)

A la Kantzlay, il y a des roches sacrées, et sur la plate-forme du Stritiwald des lignes de pierres parallèles, croisées ou concentriques.

ABRINCATUI. (Pline, IV, XVIII, 32.) — Ἀβριγκατοῦοι. (Ptolémée, p. 138.)

Quoique Pline soit le premier qui fasse mention de cette population et que César n'en parle pas, il est plus que probable qu'elle existait, et même sous ce nom, avant la conquête romaine. Mais où la placer à l'époque de l'indépendance gauloise, puisque l'Avranchin, qu'elle occupait à l'époque gallo-romaine, a été attribué sur la carte celtique aux Ambibarii. On ne se tromperait probablement pas beaucoup en considérant le *Ambibarii* et les *Abrincatui* comme une seule et même population mentionnée sous deux noms différents.

(*La suite au prochain numéro.*)

TEXTE GREC

DE

L'INSCRIPTION DE TANIS

(1er ARTICLE)

Le monde savant s'est ému au bruit de l'apparition d'un nouveau décret bilingue, semblable à celui qui, découvert par les soldats français en 1799 et transporté d'Égypte en Angleterre, a joui, sous le nom de *pierre de Rosette*, d'une célébrité jusqu'à ce jour sans partage. Cette émotion se comprend, si l'on songe que les deux monuments sont appelés à se contrôler, et que les efforts persévérants faits depuis un demi-siècle pour expliquer l'un doivent trouver dans l'examen de l'autre une sanction définitive. L'inscription de Tanis offre avec celle de Rosette d'autres ressemblances encore que des analogies purement scientifiques. Sortie d'une fouille dont l'initiative est due à un Français, elle a été reconnue et copiée d'abord par un savant étranger, et tandis que l'édition *princeps* du monument de Rosette a été faite à Londres, c'est par Berlin que nous arrive la première analyse du monument de Tanis. Nul ne songe à s'en plaindre. La science, plus humaine que la politique, ne connaît pas de frontières, et si une lutte doit s'engager autour de l'inscription de Tanis, ce sera une lutte à armes courtoises, dont la pacifique émulation ne coûtera de regrets à personne.

C'est dans la séance du 17 mai dernier que M. le vicomte de Rougé a fait connaître à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'après une lettre écrite d'Égypte par M. le docteur Richard Lepsius, l'ensemble et les principaux détails du précieux monument qui vient de sortir des ruines de Tanis, si heureusement explorées par notre compatriote M. Mariette.

Ce monument appartient tout ensemble à l'épigraphie égyptienne et à l'épigraphie grecque. Rédigé en deux langues, il est écrit en deux espèces de caractères, en caractères *sacrés* et en caractères *helléniques*. Il est même question dans la clause finale d'une troisième écriture. Cette clause porte, en effet, que l'inscription sera gravée « sur une stèle de pierre ou de bronze en lettres sacrées, *égyptiennes* et helléniques » εἰς στήλην λιθίνην ἢ χαλκῆν ἱεροῖς γράμμασιν καὶ Αἰγυπτίοις καὶ Ἑλληνικοῖς. L'écriture qui est appelée ici *égyptienne* (Αἰγύπτια γράμματα) et qui répond à celle que l'inscription de Rosette nomme *indigène* (ἐνχώρια γράμματα), n'est autre que le démotique. Elle ne s'est pas retrouvée sur la pierre. Le monument de Tanis, moins complet sous ce rapport que celui de Rosette, ne présente donc que deux écritures, l'une hiéroglyphique, l'autre grecque.

Invité par M. de Rougé à entreprendre l'étude et la traduction du texte grec, je dois remercier l'éminent égyptologue d'avoir bien voulu faciliter ma tâche en interprétant et en commentant devant moi le texte hiéroglyphique. De la comparaison des deux parties du monument on peut conclure dès à-présent que le texte grec doit être considéré comme la rédaction *primitive* et *officielle*, traduite après coup en égyptien. On demeure même frappé de la fidélité de cette version, qui s'attache à rendre toutes les nuances et toutes les intentions du grec, cherchant des équivalents lorsque le mot propre fait défaut, et résolvant par l'analyse ces expressions composées dont l'idiome hellénique aimait à se servir pour rendre sensible, par la synthèse du langage, la complexité des idées.

Cette remarque concernant la priorité de la rédaction grecque confirme l'observation analogue faite par M. Letronne sur l'inscription de Rosette, dans laquelle le texte grec lui apparaissait comme l'original dont les deux textes égyptiens ne sont que la version (1). L'un et l'autre exemple viennent à l'appui de cette proposition que j'ai énoncée ailleurs (2), à savoir que, sous les Lagides et plus tard

(1) Letronne, *Inscription grecque de Rosette*. Paris, Didot, 1841, p. 12.

(2) Dans mon *Rapport au Ministre de l'instruction publique sur les inscriptions grecques et romaines de l'Égypte* (*Moniteur* du 17 juillet 1864).

sous les Romains, le grec a été d'une manière constante la langue officielle de l'Égypte.

Le texte grec de l'inscription de Tanis, pris en lui-même et indépendamment de l'intérêt qui naît de sa comparaison avec le texte égyptien, nous offre un document historique de la plus grande importance. L'acte dont il nous a conservé un exemplaire en soixante-seize lignes est un décret (ψήφισμα) rendu en l'honneur de Ptolémée Évergète Ier par les prêtres égyptiens rassemblés à Canope pour fêter l'anniversaire de la naissance et du couronnement de ce prince. Le décret est daté de la neuvième année du règne de ce Ptolémée. L'inscription de Rosette, datée aussi, appartient à l'an IX de Ptolémée Épiphane. L'inscription de Tanis précède donc chronologiquement celle de Rosette de quarante-trois ans.

Le décret conservé par l'inscription de Tanis a été rendu à Canope, dans le temple des *dieux Évergètes* (ἐν τῷ ἐν Κανώπῳ ἱερῷ τῶν Εὐεργετῶν θεῶν). Le décret conservé par l'inscription de Rosette a été rendu à Memphis dans un temple dont l'attribution n'est pas indiquée (ἐν τῷ ἐν Μέμφει ἱερῷ). L'un et l'autre décret ont dû être gravés à plusieurs exemplaires sur des stèles dressées dans les « temples du premier, du second et du troisième ordre, » avec cette différence que le décret de Memphis a dû être placé « près de l'image du roi toujours vivant, » tandis que le décret de Canope a dû être exposé « dans l'endroit le plus apparent » de chaque temple. La clause finale de l'inscription de Tanis porte, en effet, que la stèle sera dressée ἐν τῷ ἐμφανεστάτῳ τόπῳ τῶν τε α' ἱερῶν καὶ β' καὶ γ'. On remarquera cette expression ἐν τῷ ἐμφανεστάτῳ τόπῳ, qui reproduit l'une des conditions énoncées le plus fréquemment dans les décrets d'origine purement hellénique.

Le texte grec de l'inscription de Tanis, comme celui de l'inscription de Rosette, suit dans sa rédaction l'ordre habituel de tous les décrets grecs. On y peut distinguer trois parties : 1° le protocole; 2° les considérants; 3° le dispositif. Je me propose de les examiner successivement.

En prenant pour point de départ de ce travail la transcription de M. Lepsius, seule base du texte qui soit présentement à ma disposition, je dois faire quelques réserves au sujet d'un petit nombre de leçons encore douteuses, sur l'exactitude desquelles nous ne pourrons être fixés que par l'inspection d'une empreinte ou d'un moulage reproduisant le monument lui-même. Ces points de détail, signalés au passage, seront discutés ultérieurement dans le commentaire.

TEXTE	TRADUCTION.
1. Βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης θεῶν Ἀδελφῶν· ἔτους ἐνάτου· ἐφ' ἱερέως Ἀπολλωνίδου τοῦ	1. Sous le règne de Ptolémée (fils) de Ptolémée et d'Arsinoé dieux Adelphes — l'an IX — sous Apollonide (fils) de
2. Μόσχωνος [1] Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν· κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου Μενεκρατείας	2. Moschon [2] prêtre d'Alexandre et des dieux Adelphes et des dieux Evergètes — (étant) canéphore d'Arsinoé-Philadelphe Ménécratéia (fille) de
3. τῆς Φιλάμμονος [3]· μηνὸς Ἀπελλαίου ἑβδόμῃ, Αἰγυπτίων δὲ Τυβὶ ἑπτακαιδεκάτῃ. Ψήφισμα. Οἱ ἀρχιερεῖς	3. Philammon — du mois Apellæos le VII, et (du mois) des Egyptiens Tybi le XVII —
	DÉCRET.
	Les chefs des prêtres
4. καὶ προφῆται καὶ οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰςπορευόμενοι πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν θεῶν καὶ πτεροφόροι καὶ ἱερογραμματεῖς καὶ	4. et (les) prophètes et ceux qui pénètrent dans le sanctuaire pour l'habillement des dieux et (les) ptérophores [4] et (les) scribes sacrés et
5. οἱ ἄλλοι ἱερεῖς οἱ συναντήσαντες ἐκ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν εἰς τὴν πέμπτην τοῦ Δίου, ἐν ᾗ ἄγεται γενέθλια τοῦ	5. les autres prêtres qui, des temples du pays, se sont réunis pour le cinquième (jour) de Dios dans lequel on célèbre les [5] généthlies du
6. βασιλέως, καὶ εἰς τὴν πέμπτην καὶ εἰκάδα τοῦ αὐτοῦ μηνός, ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός, συνεδρεύσαντες	6. roi, et pour le vingt-cinquième (jour) du même mois dans lequel il a reçu la couronne de (son) père, assemblés

[1] Peut-être faut-il lire Μοσχ[ί]ωνος. La transcription égyptienne que me communique M. de Rougé est *Mauskian*.

[2] Ou *Moschion*.

[3] Ce nom est d'origine exclusivement hellénique. M. de Rougé me fait observer que le déterminatif d'Ammon ne se trouve pas dans le texte hiéroglyphique. La transcription égyptienne est *Pilamna*.

[4] Littéralement *porteurs d'ailes*.

[5] Γενέθλια, l'anniversaire de la naissance, *natalia*.

7. ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ ἐν τῷ ἐν Κανώπῳ ἱερῷ τῶν Εὐεργετῶν θεῶν, εἶπαν· Ἐπειδὴ βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης θεῶν Ἀδελφῶν

7. ce jour même dans le temple des dieux Evergètes à Canope, ont dit :

« Attendu que le roi Ptolémée (fils) de Ptolémée et d'Arsinoé dieux Adelphes

8. καὶ βασίλισσα Βερενίκη ἀδελφὴ αὐτοῦ καὶ γυνή, θεοὶ Εὐεργέται, διατελοῦσιν πολλὰ καὶ μεγάλα εὐεργετοῦντες τὰ κατὰ τὴν χώραν [1] ἱερὰ καὶ

8. et la reine Bérénice sa sœur et femme, dieux Evergètes, ne cessent de combler de bienfaits nombreux et grands les temples du pays et

9. τὰς τιμὰς τῶν θεῶν ἐπὶ πλέον αὔξοντες, τοῦ τε Ἄπιος καὶ τοῦ Μνηύιος καὶ τῶν λοιπῶν ἐνλογίμων ἱερῶν ζώων τῶν ἐν τῇ χώρᾳ τὴν ἐπιμέλειαν

9. d'accroître de plus en plus les honneurs des dieux — l'Apis et le Mnévis et les autres saints animaux vénérés dans le pays,

10. διὰ παντὸς ποιοῦνται μετὰ μεγάλης δαπάνης καὶ χορηγίας, καὶ τὰ ἐξενεγχθέντα ἐκ τῆς χώρας ἱερὰ ἀγάλματα ὑπὸ

10. (le roi et la reine) en font eux-mêmes prendre soin en tout (temps) avec beaucoup de dépenses et de fournitures — les images saintes emportées loin du pays par

11. τῶν Περσῶν [2] ἐξστρατεύσας ὁ βασιλεὺς ἀνέσωσε εἰς Αἴγυπτον καὶ ἀπέδωκεν εἰς τὰ ἱερά, ὅθεν ἕκαστον ἐξ ἀρχῆς ἐξήχθη, τήν τε

11. les Perses, le roi ayant fait une expédition au dehors les a recouvrées et ramenées en Egypte et les a rendues aux temples d'où chacune avait été originairement enlevée — et le

12. χώραν ἐν εἰρήνῃ διατετήρηκεν προπολεμῶν ὑπὲρ αὐτῆς πρὸς πολλὰ ἔθνη καὶ τοὺς ἐν αὐτοῖς δυναστοῦντας, καὶ τοῖς ἐν τῇ χώρᾳ

12. pays il l'a maintenu dans la paix en combattant pour lui contre [3] beaucoup de nations et (contre) ceux qui les gouvernent — et les habitants du pays

13. πᾶσι καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ὑπὸ τὴν αὐτὴν [3] βασιλείαν τασσομένοις τὴν εὐνομίαν παρέχουσιν, τοῦ τε ποταμοῦ ποτε ἐλλιπέστερον ἀνα-

13. tous ensemble avec les autres (peuples) soumis à la même domination [5], (le roi et la reine) leur assurent le bienfait d'un gou-

---

[1] Leps. χῶραν. — [2] Id. Πέρσων. — [3] Littéralement *bello propulsans.*
[4] D'après la version égyptienne, il faudrait lire αὐτ[ῶ]ν.
[5] Ou *à leur domination.*

vernement régulier — la crue du fleuve ayant été une fois insuffisante,

14. βάντος καὶ πάντων τῶν ἐν τῇ χώρᾳ καταπεπληγμένων ἐπὶ τῷ συμβεβηκότι καὶ ἐνθυμουμένων τὴν καταφορὰν

14. et tous les habitants du pays étant consternés de cet accident et pleins de l'image du désastre arrivé

15. ἐπί τινων τῶν πρότερον βεβασιλευκότων, ἐφ' ὧν συνέβη ἀβροχίαις περιπεπτωκέναι τοὺς τὴν χώραν κατοικοῦντας, προστάντες κηδεμο-

15. sous quelques-uns des règnes précédents où il advint que les gens du pays se virent exposés à des sécheresses, (le roi et la reine) ont veillé avec sollicitude

16. νικῶς τῶν τε ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ τῶν ἄλλων τῶν τὴν χώραν κα[τ]οικούντων[1] πολλὰ μὲν προνοηθέντες, οὐκ ὀλίγας δὲ τῶν προσόδων ὑπερ-

16. sur les habitants des temples et sur les autres habitants de la contrée, prenant d'une part de nombreuses mesures de prévoyance, et renonçant d'autre part à une portion non petite de leurs revenus

17. ἰδόντες ἕνεκα τῆς τῶν ἀνθρώπων σωτηρίας, ἔκ τε Συρίας καὶ Φοινίκης καὶ Κύπρου καὶ ἐξ ἄλλων πλειόνων τόπων σῖτον μεταπεμ-

17. pour le salut des hommes — ayant fait chercher du blé en Syrie, en Phénicie, en Chypre et en beaucoup d'autres lieux, et l'ayant fait apporter

18. ψάμενοι εἰς τὴν χώραν[2] τιμῶν μειζόνων[2], διέσωσαν τοὺς τὴν Αἴγυπτον κατοικοῦντας, ἀθάνατον εὐεργεσίαν καὶ τῆς αὐτῶν ἀρετῆς[4]

18. dans le pays[3] à des prix élevés, ils ont entièrement sauvé les habitants de l'Égypte : immortel bienfait et monument de vertu

19. μέγιστον ὑπόμνημα καταλείποντες τοῖς τε νῦν οὖσιν καὶ τοῖς ἐπιγινομένοις, ἀνθ' ὧν οἱ θεοὶ δεδώκασιν αὐτοῖς εὐστατοῦσαν τὴν βασιλεί-

19. suprême qu'ils lèguent aux hommes d'à-présent et à ceux de l'avenir — en récompense de quoi es dieux leur ont donné une royauté stable

---

[1] Leps. καθοικούντων.
[2] Leps. χώραν, τιμῶν μειζόνων διέσωσαν τ. τ. Α. κ.
[3] J'ai dû, pour traduire ce passage, transposer la ponctuation de M. Lepsius.
[4] Leps. a omis d'indiquer la coupure de ces deux lignes.

20. αν καὶ δώσουσιν τἆλλ' ἀγαθὰ πάντα εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον · Ἀγαθῇ Τύχῃ · δέδοχθαι τοῖς κατὰ τὴν χώραν ἱερεῦσιν.....

20. et leur donneront tous les autres biens à tout jamais.

A LA BONNE FORTUNE.

Il a paru convenable aux prêtres du pays.....

(*La suite prochainement.*)

CARLE WESCHER.

TOMBEAU ANTIQUE

DE L'ILE DE CIMOLOS

Ross (1) a signalé l'existence de la nécropole de l'antique Cimolos au lieu dit aujourd'hui 'ς τα Ἑλληνικά, près du village moderne de Dascalio. Il parle des nombreux tombeaux creusés dans le flanc de la montagne qui se voient en cet endroit, mais il n'en a publié aucun.

Visitant l'île en 1860 avec l'aviso de la marine impériale le *Héron*, j'ai relevé les mesures du plus important de ces tombeaux, et il me

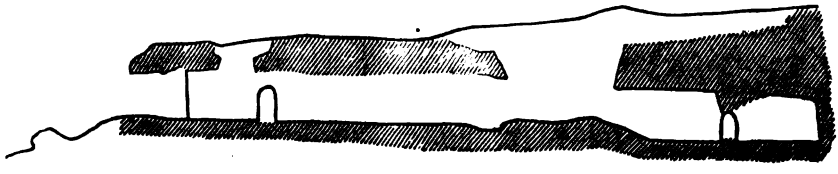

Coupe longitudinale.

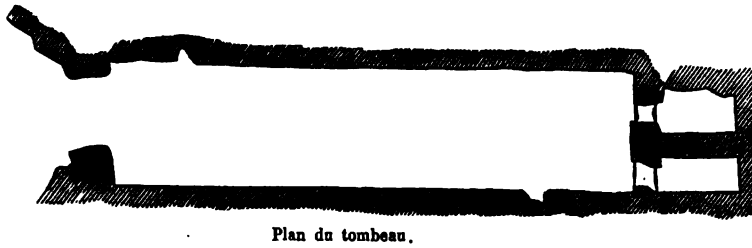

Plan du tombeau.

paraît de quelque intérêt de les publier. Le lecteur trouvera donc dans le bois ci-joint le plan et la coupe longitudinale du tombeau, à l'échelle de deux millimètres et demi pour mètre.

(1) *Reisen auf den griechischen Inseln des Ægæischen Meeres*, pl. III, p. 25.

Ce sépulcre consiste en une grande salle taillée dans le roc, longue de vingt-huit mètres et large de six, à plafond plat, élevé d'un peu plus de deux mètres. La partie supérieure du rocher s'est rompue et effondrée en deux endroits, de sorte que le plafond présente aujourd'hui deux ouvertures par où l'air et la lumière pénètrent librement. Deux niches semi-circulaires se voient, l'une dans la paroi de gauche près de la porte, l'autre dans la paroi de droite presque au fond de la chambre.

La paroi du fond présente deux basses ouvertures, un peu arrondies par le haut, qui donnent accès à deux de ces cavités, que M. de Saulcy a baptisées *fours à cercueils*, longues de quatre mètres vingt centimètres, larges de deux mètres dix et hautes de un mètre cinquante centimètres. La sépulture était donc δίσωμος, probablement faite pour un mari et sa femme.

Aucune inscription ni aucun autre indice positif ne permet de déterminer avec précision l'âge de ce tombeau. Mais nous devons faire remarquer que le type en est exactement celui des sépultures des nécropoles phéniciennes, des tombeaux d'Adloun et de Sidon, par exemple. En Grèce on ne le rencontre absolument que dans les îles de Théra, Mélos, Anaphé, Cimolos, c'est-à-dire dans les îles que nous savons, d'une manière positive, avoir été colonisées primitivement par les Phéniciens. A Théra, les seuls tombeaux à *fours à cercueils* connus dans l'île, ceux du cap Couloumbos, sont certainement antérieurs à la période hellénique. Des indications qui me paraissent certaines, et que j'exposerai ailleurs en détail, doivent les faire rapporter à la première population phénicienne. S'il n'en est pas de même dans les autres îles, l'emploi de ce type de tombeaux y est toujours sans doute un indice de haute antiquité et une tradition directe des Phéniciens.

FRANÇOIS LENORMANT.

INSCRIPTION INÉDITE

DE THASOS

ET

RESTITUTION D'UNE INSCRIPTION MÉTRIQUE DE CHYPRE

Le port de Panagia, qui occupe l'emplacement de Thasos, l'ancienne capitale de l'île, se compose d'un petit nombre de maisons. Celle que j'occupais se trouve dans le voisinage d'une charmante fontaine dont le trop plein forme un petit ruisseau qui va rejoindre la mer. A quelques mètres de mon habitation, et de l'autre côté du ruisseau, j'avais remarqué un grand sarcophage en marbre sans couvercle et enterré jusqu'aux bords. Il reçoit les eaux pluviales qui y croupissent en attendant que les ardeurs de l'été viennent les absorber. Je fis déchausser le côté qui regarde le soleil levant, et je découvris une longue inscription en grandes et belles lettres très-profondément gravées. La voici avec la transcription et la traduction :

ΑΥΡΦΙΛΙΠΠΟΣΦΙΛΙΠΠΟΥΑΒΔΗΡΕΙΤΗϹ
ΖΩΝΕΤΙΚΑΤΕϹΚΕΥΑϹΕΝΕΑΥΤΩΚΑΙΓΥ
ΝΑΙΚΙΑΝΤΩΝΕΙΝΗΚΑΤΕΚΝΟΙϹΕΑΥΤΟΥ
.ΥΕΙΔΩϹΚΛΗΡΟΝΟΜΩΝΤΗΝΕΠΙΛΗϹΜΟΣΥΝΗΝ
ΚΑΙΚΟΙΝΟΥΘΑΝΑΤΟΥΜΝΗΜΟΣΥΝΟΝΠΡΟΒΛΕ
ΠΩΝΕΙΤΙϹΔΕΕΤΕΡΟΣΕΤΕΡΟΝΒΟΥΛΗΘΗΚΑΤΑΘΕϹ
ΘΑΙΠΤΩΜΑΟΥΤΟΣΔΩΣΕΙΤΗΘΑΣΙΩΝΠΟΛΕΙΧΒ
ΚΑΙΤΩΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΜΕΙΩΑΛΛΑΧΒ
ΧΑΙΡΕΠΑΡΟΔΕΙΤΑ

Αὐρ. Φίλιππος Φιλίππου Ἀβδηρείτης

ζῶν ἔτι κατεσκεύασεν ἑαυτῷ καὶ γυ-
ναικὶ Ἀντωνείνῃ καὶ τέκνοις ἑαυτοῦ,
εὖ εἰδὼς κληρονόμων τὴν ἐπιλησμοσύνην
καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέ-
πων· εἴ τις δὲ ἕτερος ἕτερον βουληθῇ καταθέσ-
θαι πτῶμα, οὗτος δώσει τῇ Θασίων πόλει δηνάρια $\overline{B}$ (1).
καὶ τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ ἄλλα δηναρια $\overline{B}$.
Χαῖρε παροδεῖτα.

« Aurélius Philippus d'Abdère, fils de Philippus, s'est construit ce tombeau, de son vivant, pour lui-même, pour sa femme, Antonina, et pour ses enfants, connaissant bien la négligence des héritiers, et désirant se ménager un monument de mort commune. Si quelqu'un veut y placer un autre cadavre, il payera à la ville de Thasos deux mille deniers, et au très-vénéré fisc deux mille autres deniers.

O passant, salut! »

Cette inscription est de l'époque romaine, comme on le voit d'après les noms propres Aurélius et Antonina, ce que prouveraient d'ailleurs certaines particularités épigraphiques. Ainsi, on remarque un grand nombre de ligatures : H et P, Λ et E, Λ et N, N et H, Π et P, T et E, T et H.

Lig. 3 dans ΚΑΤΕΚΝΟΙΣ, l'I de ΚΑΙ se trouve compris dans la branche verticale du T, qui est plus grand que dans les autres parties de l'inscription.

Ailleurs, certaines courbes s'allient entre elles comme dans les ligatures ΩC et OC, ou avec des lignes droites comme dans ΩN et AC.

Citons encore une bizarrerie : le sigma se trouve avoir trois formes différentes, Γ, C et Σ. Dans ΦΙΛΙΠΠΟΣ, il a la forme carrée, comme dans les anciennes inscriptions, partout ailleurs il a la forme lunaire, si ce n'est à la septième ligne, où il ressemble à la majuscule usitée de nos jours. Le fait est-il intentionnel? c'est-à-dire le lapicide a-t-il voulu faire parade d'une certaine érudition paléographique? C'est ce que j'ignore. Du reste, on rencontre de nombreux exemples de lettres ayant deux formes différentes dans le même monument épigraphique. Mais trois formes à la fois! le fait me semble beaucoup plus rare.

Ce Philippe d'Abdère, personnage d'ailleurs inconnu, nous donne

(1) Le X qui dans cette ligne et dans la suivante précède le B est partagé par une petite barre horizontale et signifie δηνάρια.

là le formulaire usité dans le style tumulaire de la Thrace et de la Macédoine. Inutile donc, je pense, de justifier par des exemples toutes ces formules : κατεσκεύασεν avec le régime sous-entendu, la défense d'enterrer un autre cadavre (πτῶμα), puis la fixation d'une double amende à payer, l'une à la ville et l'autre au fisc, qui est qualifié de ἱερώτατον. Cette épithète s'explique très-bien à une époque où l'administration était toute religieuse, et surtout quand il s'agit du fisc impérial, les Césars prenant le titre de divins, DIVI.

« Cæsar omnia habet, dit Sénèque (Sen. 7, 6), fiscus ejus privata tantum ac sua. » L'empereur possède tout; mais son domaine particulier n'embrasse que ses possessions privées et personnelles. »

Abordons maintenant la véritable, la seule difficulté de cette inscription : c'est le passage καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέπων, que j'ai traduit par « *et desirant se ménager, se préparer un monument de mort commune*, c'est-à-dire commune à ses héritiers mentionnés plus haut, sa femme et ses enfants.

En voyant le mot μνημοσύνον, rapproché de ἐπιλησμοσύνην, j'avais d'abord cru qu'il y avait là une antithèse entre les héritiers qui, presque toujours, se rendent coupables de négligence et d'oubli, et la mort, qui n'oublie jamais complétement ses victimes, mais l'épithète κοινοῦ appliquée à θανάτου, ne me permettait pas de penser ici à une personnification de la mort. Je dus donc renoncer à cette explication et en chercher une autre.

Si nous nous rappelons l'époque à laquelle a été écrite notre inscription, nous pourrons, sans être taxé de trop de témérité, avancer que nous avons probablement là un latinisme. Cette façon de s'exprimer n'est pas rare chez ceux qui écrivaient sous les Romains, et même chez Plutarque, qui cependant ne savait pas trop de latin. Cette langue faisait à son tour invasion dans le grec, lorsque le temps n'était plus où Horace coquetait avec des hellénismes.

Le verbe προβλέπω répond en effet exactement au *prospicio* des Latins, qui se trouve employé très-souvent dans les mêmes conditions. Deux ou trois exemples suffiront. Pétrone (10) : *Cras... habitationem mihi prospiciam*, demain je saurai me pourvoir d'un gîte; Tite-Live (IV, 149) : *Qui sedem senectuti vestræ prospiciant*, qui ménagent une retraite à votre vieillesse; enfin Lucain (IX, 234) : *Justas sibi nostra senectus Prospiciat flammas*, notre vieillesse ne demande que le simple honneur du bûcher en perspective. » C'est précisément le cas de notre homme, qui, très-probablement, n'a pas donné un autre sens à son μνημόσυνον προβλέπων.

Il est rare de rencontrer dans les épitaphes en prose des pensées

philosophiques dans le genre de celle que j'avais cru d'abord trouver dans cette phrase. Par contre, les inscriptions métriques en sont pleines. J'en citerai à ce propos une fort curieuse qui a été publiée dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*. Découverte avec plusieurs autres dans l'île de Chypre, et envoyée à M. de Vogüé par M. Piéridès, elle est de nature à figurer dignement dans l'appendice de l'anthologie grecque. Comme le sens de la partie la plus importante n'en a pas été compris, je demande à l'Académie la permission de lui soumettre mes conjectures et la restitution que j'en propose. Laissons parler M. de Vogüé.

« L'inscription numéro 2 est une épitaphe en vers assez plats; le sens en est clair, sauf un seul point. Voici la traduction du morceau :

« O tombe! de qui cette pierre recouvre-t-elle le monument? Ré-
« ponds! Qui la triste destinée a-t-elle frappé? C'est Démonax, que
« Salamine a nourri, enfant excellent; voyageur, il a entrepris le
« voyage du triste Achéron, tandis qu'il naviguait sur les flots de la
« mer, laissant sa mère inconsolable et son père dans les larmes
« amères; ils n'ont pas allumé le flambeau nuptial, ni chanté l'hy-
« ménée, mais ils ont versé des larmes sur leur fils de vingt-huit
« ans : il n'y a aucun remède à leur douleur (?). Passant, un salut!
« puisque le voyage chez les morts est commun à tous les mortels. »

Le commencement de l'avant-dernier vers n'offre aucun sens raisonnable :

Οὐκ ἄκος ἔσται δ'ἀσπάριοι, ξένε, χαῖρε προσεῖπας,

et pourtant il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. M. Egger, a qui j'ai soumis la difficulté, pense qu'il y a là une erreur matérielle; il se demande si le modèle que le lapicide était chargé de reproduire ne portait pas :

Οὐ κακὸς ἔσται δ'ἀσπασμὸς, ξένε, χαῖρε προσεῖπαι,

tout en ne proposant cette correction qu'avec une grande réserve.

L'inscription paraît avoir été gravée dans les premières années de l'ère chrétienne. »

Nous avons là toutes les pièces du procès. M. de Vogüé a raison quand il dit qu'il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. J'accepte l'inscription telle qu'elle a été donnée, et je n'y fais aucun changement, sauf l'addition d'un petit signe pour ainsi dire imperceptible. Laissons de côté la transcription adoptée par M. de Vogüé,

telle probablement qu'elle a été envoyée par M. Piéridès, et reproduisons le texte primitif :

ΟΥΚΑΚΟΣΕΣΤΑΙΔΑΣΠΑΡΙΟΙΞΕΝΕΧΑΙΡΕΠΡΟΣΕΙΠΑΣ

Ce que je lis ainsi :

Οὐ κακός ἐστ Ἀΐδας, πάριθι, ξένε, χαῖρε προσειπάς.

« Pluton n'est pas méchant. Passe, ô étranger, après m'avoir donné le salut, puisque, etc. »

On remarquera que le seul changement que je me sois permis est d'avoir introduit, dans le Θ du mot ΠΑΡΙΘΙ, le signe indispensable par l'oubli duquel cette lettre était devenue un O. La phrase ainsi coupée, il n'est plus besoin de changer προσειπὰς, qui est une forme de participe bien connue. Dès lors le sens devient très-clair, la césure est rétablie, le vers est excellent, et Ἀΐδας répond aux autres formes du dialecte dorien qui se trouvent dans l'inscription. Mais ce qui donne surtout du prix à cette restitution, c'est la charmante pensée philosophique qu'elle nous révèle, pensée peu commune et qui mérite d'être signalée : *Pluton n'est pas si méchant.* Sans doute, le dieu des Enfers est presque toujours qualifié d'inexorable, de cruel, d'insatiable. Quelquefois cependant la douleur est plus indulgente et s'exprime dans des accents qu'on serait tenté de prendre pour des échos de la philosophie platonicienne : « Platon se plaint, dit M. Maury (1), de ce que l'on représente Pluton comme un dieu formidable, et recourt à des étymologies forcées pour donner un caractère nouveau aux divinités infernales. « Dans l'autre vie, fait-il dire à Socrate, nous sommes retenus par une condition meilleure, par le désir des choses divines, qui détourne notre pensée de la terre et des biens qu'on y goûte. C'est dans l'autre vie qu'est le vrai bien, la vraie richesse ; de là le nom de Pluton, c'est-à-dire *le riche;* l'âme y prend connaissance du divin. De là l'étymologie du nom d'Hadès, emprunté au mot *connaître.* Il faut donc effacer des poëtes tous ces récits effrayants de nature à inspirer la crainte de la mort. Il faut supprimer ces noms formidables de Cocyte, de Styx, de dieux infernaux et autres du même genre. »

Mais sans chercher si loin l'origine de pensées qui, chez les païens, faisaient envisager la mort sans effroi, nous avons des preuves plus directes. Quelques pièces de l'anthologie nous montrent des senti-

(1) *Hist. des rel.*, t. III, p. 636.

ments d'une philosophie plus douce et toute favorable au dieu des enfers. Écoutons le poëte Léonidas (VII, 472), s'écriant : « O homme... soustrais-toi à cette vie de tempête, et réfugie-toi dans le port, comme j'ai fait, moi Phidon, fils de Critus, en descendant chez Pluton. » Et Diotime faisant dire à deux vieilles : « Nous avons été voir le *doux Pluton*, Ἀΐδην πρῆϋν ; » enfin, et cette preuve est la plus concluante, je citerai une inscription publiée dans le recueil de Boeckh (t. I, p. 563, n° 1067), où nous retrouvons précisément le οὐ κακὸς de notre poëte cypriote appliqué au dieu des Enfers :

Σοὶ δὲ χάρις, Πλουτεῦ, ἀκάκῃ θεῷ,

« Grâces te soient rendues, ô Pluton ! dieu qui n'es point méchant. »

Comme on le voit, M. de Vogüé a rendu un véritable service à l'épigraphie et à la littérature grecques en publiant cette petite pièce en vers assez élégants, quoi qu'il en dise, et d'une excellente facture. Quant à mon savant ami, M. Egger, j'espère qu'il voudra bien approuver cette restitution que je soumets à son sentiment critique. Je me permettrai à ce propos de rappeler ici la séance de l'Académie des Inscriptions du 15 décembre dernier, dans laquelle il nous a communiqué une excellente correction d'un passage de Pindare. Le souvenir de sa leçon μεταμάσσοντας, qu'il faut peut-être lire μεταμάσοντας au futur, ne peut manquer de le consoler de ce qu'il n'a pas, cette fois, trouvé le mot de l'énigme qui lui était proposée :

Non omnia possumus omnes.

E. MILLER.

(1) Je donne ici une autre correction qui m'est communiquée par M. Egger. On lit dans Euripide (Orest. v. 1449) :

λευκὸν δ' ἐμβαλοῦσα πῆχυν στέρνοις
κτύπησε κρᾶτα μέλεον πλαγάν.

Avec cette leçon il s'agit là de deux mouvements simultanés, mais qui semblent peu naturels. M. Egger transpose la lettre ρ du mot κρᾶτα et corrige κάρτα, adverbe dont l'usage est très-fréquent chez les tragiques.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

M. de Saulcy communique à l'Académie les deux feuilles du levé topographique exécuté par M. G. Rey, dans le pâté montueux situé au nord du Liban, et connu sous le nom de Montagne des Ansarieh. Il signale l'importance de cette reconnaissance topographique qui a l'avantage de combler une fâcheuse lacune qui avait existé jusqu'ici dans les meilleures cartes. Il fait ressortir ensuite l'intérêt que présente l'étude approfondie d'un monument nommé *Heusn-Souleiman* « forteresse de Salomon, » et qui fut consacré à Jupiter sous le nom de Jupiter Bétocécien. Le *Corpus* de Boeck contient une inscription recueillie jadis sur la muraille de l'enceinte en question, et qui constate des bienfaits confirmés ou accordés par un roi Antiochus de la dynastie des Séleucides, lequel doit très-certainement être l'un des trois premiers du nom, puisqu'il ne prend pas soin de signer de son surnom, toujours mentionné à partir d'Antiochus IV Epiphane. M. Rey a pris un excellent estampage de ce texte important, qui a pu être ainsi reconstitué intégralement par M. Waddington. Puisqu'un des trois premiers Antiochus confirme des priviléges accordés antérieurement à cet établissement sacré, il en résulte très-logiquement que cet établissement est bien antérieur à la fondation du royaume des Séleucides. L'examen des mesures employées dans la construction du monument donne une excellente preuve à l'appui de cette manière de voir. En effet, M. Rey ayant pris le soin de faire le levé coté de l'une des grandes portes du Téménos, il a été possible de constater que le monument a été construit à l'aide de la coudée chaldéenne de Jacob. L'enceinte sacrée a donc certainement été bâtie sous l'influence directe de la domination des Achéménides.

M. le président met sous les yeux de l'Académie deux inscriptions latines qu'il a reçues de Lisbonne avec une lettre de M. Da Silva: l'une est celle d'une borne milliaire de Maximien; l'autre du règne de l'empereur Tacite. Les deux inscriptions sont renvoyées à l'examen de M. Léon Renier. La *Revue* publiera le rapport de M. L. Renier.

M. de Longpérier, au nom de la Commission de numismatique, propose de ne pas donner de prix, aucun ouvrage ne lui ayant paru cette année digne de cette distinction. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Aubé lit, en communication, une note *sur la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le premier siècle.* Nous donnerons cette note dans un de nos prochains numéros.

M. Miller lit l'explication d'une inscription inédite découverte par lui dans l'île de Thasos, et, à ce propos, il revient sur une inscription métrique découverte récemment dans l'île de Chypre, et qui a été publiée dans le dernier numéro de la *Revue.* M. Miller propose une restitution de ce dernier monument épigraphique, qui, suivant lui, n'avait pas été compris. On trouvera cette communication de M. Miller dans le présent numéro.

M. Oppert continue la lecture de son Mémoire *sur les rapports de la Syrie et de l'Égypte selon les inscriptions cunéiformes.*

L'Académie, sur le rapport de la *Commission des Antiquités nationales,* a décerné les médailles et mentions suivantes pour le concours de 1866 :

Première médaille à M. Herzog, pour son ouvrage intitulé : *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia,* etc., 1 vol. in-8.

Deuxième médaille à M. Prost, pour ses *Études sur l'histoire de Metz.* — *Les légendes,* 1 vol. in-8.

Troisième médaille à M. Mantelier, pour son *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias,* 1 vol. in-4.

L'Académie a accordé ensuite six mentions honorables, et dans l'ordre suivant, à MM. Meyer, Chazaud, Ch. de Beaurepaire, Carro, Gustave Desjardins et Max de Ring.

Le prix ordinaire prorogé sur la question *du culte chez les Romains,* a été accordé à M. Félix Robion. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 22 juin, a prononcé son jugement sur *le concours des Antiquités de la France* pour 1866. Les trois médailles ont été décernées de la manière suivante :

Première médaille à M. Herzog, pour son ouvrage intitulé : *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia.*

Deuxième medaille à M. Prost, pour les *Études sur l'histoire de Metz. — Les Légendes.*

Troisième médaille à M. Mantelier, pour son *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy en-Sulias.*

L'Académie a accordé ensuite six mentions honorables; et dans l'ordre suivant, à MM. Meyer, Chazaud, Ch. de Beaurepaire, Carro, G. Desjardins et Max de Ring pour les ouvrages qu'ils ont envoyés au concours.

— Le vase d'Amathonte vient d'être, par les soins de MM. les ministres des affaires étrangères et de la marine, apporté en France, et on s'occupe en ce moment même de le placer dans une des galeries du rez-de-chaussée du Louvre. Cet antique monument, que ses dimensions rendent si remarquable (un mètre quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur, sur trois mètres vingt centimètres de diamètre), est taillé dans un bloc de calcaire poreux. Ses quatre anses verticales sont prises dans la masse. Ces anses sont décorées de palmettes et de filets croisés, comme on en voit sur les couronnements de stèles ou de pilastres rapportés précédemment de Chypre par M. Melchior de Vogüé. Dans l'arcade que forme chaque anse est sculpté un taureau marchant, de bon style, offrant une analogie marquée avec l'animal gravé sur les belles monnaies d'argent cypriotes que M. le duc de Luynes a attribuées à Salamine (1). Nous possédons aussi au Louvre une statuette de Vénus rapportée de Chypre par M. de Saulcy, et qui est représentée tenant sur sa poitrine un taureau de travail analogue. J'ai rappelé, en publiant cette figure, les liens qui rattachaient dans l'an-

(1) *Numismatique et inscriptions cypriotes*, 1852.

tiquité le taureau au culte d'Aphrodite (1). Le vase que possède maintenant le Musée du Louvre n'était pas isolé sur la montagne où on l'a trouvé. Un autre vase de même hauteur, mais tellement mutilé qu'on n'a pas jugé à propos de l'enlever, était placé à ses côtés. Ces deux énormes cratères étaient probablement consacrés à la déesse de l'île, sur un plateau, un trapèze comme celui dont parle Strabon (2) : Εἰς ἣν ὑπέρκειται λόφος ταχὺς ὑψηλὸς, τραπεζοειδὴς, ἱερὸς Ἀφροδίτης, à propos de la même île.

Le vase d'Amathonte va être installé près du vase de Pergame, plus jeune de quelques siècles, et il sera facile de comparer entre eux ces deux curieux monuments de l'Asie Mineure, si imposants par leurs dimensions, mais bien différents quant au style, à l'âge et à la destination.

AD. DE LONGPÉRIER.

— M. Devals nous écrit de Montauban : *Le souterrain de Léojac.* « Les travaux de déblaiement n'étant pas tout à fait terminés, je ne décrirai point en détail l'habitation troglodytique du Cros, et je me bornerai seulement à mentionner avec quelques détails les découvertes qu'on y a faites jusqu'à présent et qui sont venues donner une éclatante confirmation à tout ce que j'avais avancé sur la haute antiquité de ces curieux monuments.

« Une des galeries de ce remarquable souterrain qui, par un hasard des plus heureux, n'avait jamais été explorée depuis la catastrophe qui mit l'habitation hors d'usage (3), a fourni en effet :

« 1° Des fragments plus on moins considérables d'une trentaine de vases de couleur noirâtre, à fond plat, à panse très-renflée et sans anses, dont le bord est, comme dans les poteries des dolmens, orné d'un bourrelet extérieur;

« 2° Des fragments d'épaisses écuelles en argile, de couleur rouge;

« 3° Un fragment de vase noir percé de trous au moyen d'un poinçon en os ou d'un morceau de bois arrondi et pointu, comme ceux que M. Lartet fils a récemment trouvés dans la caverne dite *la Cueva lobrega*, en Espagne, avec cette différence qu'ici les trous sont percés de l'intérieur à l'extérieur;

« 4° Un poinçon en os identique à celui que M. Lartet a également recueilli dans la même caverne et à ceux que fournit la station de Verdier

(1) *Bulletin archéol. de l'Athenæum français*, mars 1855, p. 24.

(2) Géog. lib. XIV, p. 682.

(3) Le souterrain du Cros a été d'abord enfumé, puis comblé en partie, à une époque inconnue, mais qui est certainement bien antérieure à celle où, par ordre de César, les soldats romains pratiquèrent cette double opération sur les souterrains dans lesquels les Aquitains s'étaient réfugiés. Une des galeries, dont les parois sont rougies et comme calcinées par l'action du feu, a fourni du charbon en abondance, et il est visible qu'elle a été comblée par de la terre jetée du dehors au dedans. Peut-être les fouilles qu'il reste encore à faire dans une autre galerie entièrement bouchée, permettront-elles de, assurer si les habitants du souterrain ont alors trouvé la mort dans ces ténébreux réduits.

(commune de Montauban), qui appartient incontestablement à l'âge de la pierre, sinon à l'âge du renne;

« 5° Un petit bloc irrégulier et plat de grès à veines rougeâtres, ayant servi de meule à aiguiser. La tranche, d'une épaisseur moyenne de sept centimètres, est, sur deux points opposés, usée par le polissage des pièces qu'on y a jadis façonnées. On a profité d'un rebord naturel pour pratiquer, à côté d'une des parties usées, une rainure évidemment destinée, comme dans le bloc de la Varenne-Saint-Maur, que vient de publier M. Peigné Delacour, à « parfaire le tranchant. » Cette rainure a huit centimètres de longeur, et, à partir du sillon creusé par le tranchant, ses bords s'évasent de façon à présenter, sur une hauteur de huit centimètres seulement, un écartement de treize millimètres, que remplit *exactement*, d'après l'expérience que j'en ai faite, le biseau convexe d'une hache en pierre ;

« 6° Enfin, des glands, des châtaignes et des noix, carbonisés par l'action du temps. Ces fruits, qui révèlent ainsi le mode d'alimentation des races primitives qui vivaient dans les souterrains de notre département, ont été trouvés dans une grande niche, ou plutôt dans une sorte de placard à voûte angulaire, que le déblaiement de la galerie où ont été recueillis les fragments de vases et la meule à aiguiser a fait découvrir dans la paroi gauche du couloir, à un mètre en contre-haut du sol.

« Les poteries du souterrain de Léojac sont extrêmement grossières, et leur pâte tendre, poreuse et d'une cuisson imparfaite, offre en quantité des grains pierreux, calcaires ou quartzeux. Elles sont en partie faites à la main, et certains fragments sur lesquels ondule une ligne creuse tracée avec l'ongle, ou bien sur lesquels sont tracés en creux de minces filets remarquables par leur défaut de parallélisme, trahissent les débuts de l'art du potier et l'inexpérience absolue de l'ouvrier. Ces poteries sont du reste parfaitement analogues à celles qui ont été recueillies dans les dolmens de Cazals et de Saint-Antonin, ainsi que dans la station antéhistorique du Verdier.

« J'ajouterai, en guise de corollaire, que des haches en pierre ont été trouvées dans les souterrains de Saint-Pierre de Livron, de Dardé, de Croquelardit, de Marsal et de Lapéruguie, et que dans le voisinage du souterrain de Léojac, où du reste les haches en pierre abondent, on a tout récemment recueilli cinq de ces haches, dont une, longue de trente centimètres, ne pèse pas moins de 1 kilogramme 100 grammes. »

BIBLIOGRAPHIE

Mission archéologique de Macédoine, par Léon Heuzey et H. Daumet. Livraisons 1 à 6.

Bien que le travail de MM. Heuzey et Daumet soit encore inachevé, on peut juger dès à présent de l'intérêt qu'il présente pour les études historiques et archéologiques.

M. Heuzey, déjà connu par une bonne exploration du mont Olympe et de l'Acarnanie, a parcouru cette fois la Macédoine, et une partie de la Thrace, de la Thessalie, de l'Illyrie et de l'Epire; il a recueilli un bon nombre d'inscriptions, les unes inédites, les autres mal copiées par les rares voyageurs qui ont traversé ces contrées; celles qui sont publiées dans les premiers fascicules de l'ouvrage sont presque toutes latines et appartiennent à la colonie romaine de Philippes, sur laquelle elles fournissent quelques renseignements intéressants; de la ville grecque de Philippe, fondée par Philippe de Macédoine, et longtemps florissante, nos voyageurs n'ont pas retrouvé de monuments épigraphiques. En fait de numismatique, nous signalerons une petite découverte qui n'est pas sans importance, c'est celle d'une petite monnaie au type de l'Hercule de Thasos, qui paraît porter la légende Ὀισυμαίων, et que M. Heuzey attribue avec raison à Œsymé, colonie de Thasos sur le côté de Thrace. Mais les portions les plus intéressantes de l'ouvrage sont celles qui sont consacrées à l'étude des gisements aurifères qui fondèrent la prospérité de Philippes à l'époque hellénique, et à celle du champ de bataille, qui en porteront le nom jusqu'aux générations les plus reculées; car les destinées du monde se sont décidées sous ses murs. M. Heuzey s'appuyant sur des analyses faites par les hommes les plus compétents, a constaté que la constitution géologique des roches qui avoisinent Philippes présente la plus grande analogie avec celle des montages aurifères de la Californie, et il a pu déterminer l'emplacement des anciens lavages d'or, qui paraissent avoir complétement épuisé les gisements aurifères; car on n'a pas retrouvé dans les minerais rapportés par le savant voyageur la moindre parcelle du précieux métal. L'étude minutieuse du champ de bataille de Philippes, faites pour la première fois, a une véritable importance pour l'histoire; désormais on pourra suivre sur l'excellente carte qui accompagne l'ouvrage de M. Heuzey les péripéties de la double bataille, et les positions successives des républicains et des triumvirs. Nous recommandons particulièrement à

nos lecteurs cette portion du livre de M. Heuzey, et nous espérons qu'il ne tardera pas à compléter, par le récit de ses découvertes à Pharsale, son intéressant chapitre sur la bataille de Philippes.

W. H. WADDINGTON.

L'Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles, par E. DE COUSSEMAKER, correspondant de l'Institut, etc., etc. Paris, chez A. Durand et V. Didron, 1865. Un vol. in-4° de plus de 500 p.

« Notre livre est un ouvrage de première main..... si on veut bien examiner ce que l'on connaissait de l'état de la musique harmonique aux XIIe et XIIIe siècles, et en faire la comparaison avec les résultats auxquels nous ont conduit nos patientes recherches, on sera convaincu, pensons-nous, que les faits révélés ici pour la première fois, les thèses appuyées par des preuves puisées dans les monuments et les documents les plus anciens, ont pour conséquence de mettre à découvert une face presque entièrement inconnue de l'art à cette époque. Ils viennent répandre, sans contredit, sur son histoire une lumière nouvelle, propre à faire apprécier sa part d'influence dans l'élaboration de l'harmonie qui est devenue la base de la musique moderne. C'est là, pour nous, la plus douce récompense de nos longs et laborieux efforts. » (Page 208).

Il nous reste à confirmer, en entrant dans quelques détails, cette franche déclaration de l'auteur, qui résume bien mieux que nous n'aurions su le faire la portée et le caractère de son œuvre.

En 1851, M. Théodule Normand (plus connu sous le nom de Théodore Nisard), chargé d'une mission littéraire à Montpellier, appelait l'attention du ministre de l'instruction publique sur un manuscrit qui venait de lui être signalé par M. Kuhnholtz, le savant conservateur de la bibliothèque de la Faculté de médecine. M. Nisard se mettait à la disposition du ministre pour faire de nombreux extraits de ce manuscrit, renfermant 794 pages in-folio. M. Nisard ajoutait : « peu de monuments sont aussi considérables et aussi précieux pour l'histoire de l'art musical au moyen âge. »

M. Libri, en 1842, l'avait déjà mentionné dans une notice sur les manuscrits de quelques bibliothèques de départements publiée dans le *Journal des savants*; et le catalogue des manuscrits des bibliothèques de départements publié en 1846, avait reproduit, en l'abrégeant, la mention de de M. Libri ; mais c'est bien à M. Nisard que revient l'honneur d'en avoir fait ressortir la haute valeur au point de vue de l'histoire de l'art.

Ce manuscrit est devenu la base du travail composé par M. de Coussemaker et le texte de ses investigations. L'examen des compositions musicales qui s'y trouvent, rapprochées de celles que contiennent deux ou trois autres manuscrits contemporains de celui-ci, c'est-à-dire du XIIIe siècle, lui a fourni les révélations les plus intéressantes sur plusieurs points très-controversés. Nous savons maintenant que les artistes musiciens, au moyen âge, étaient tous plus ou moins *harmonistes*, c'est-à-dire capables de composer des chants à plusieurs parties. Les déchanteurs (discantatores), les harmonistes proprements dits, étaient à la fois compositeurs, chanteurs et

organistes, et non pas seulement harmonistes comme on le croyait jusqu'à ce jour sur la foi de M. Fétis. Les didacticiens étaient également des compositeurs à plusieurs parties, et leurs œuvres musicales se rencontrent dans le manuscrit de Montpellier. Il en est de même des trouvères, chez qui l'on est habitué à ne voir que des mélodistes; là encore M. de Coussemaker, armé de son précieux manuscrit (car l'on peut dire qu'il est devenu sien par l'excellent parti qu'il en a tiré), renverse une opinion accréditée par l'affirmation de M. Fétis.

L'ouvrage commence par une notice détaillée du manuscrit, orné de jolies miniatures dont un gracieux échantillon sert de frontispice au volume. M. de Coussemaker voit dans ce *codex*, pour parler comme les Allemands, l'assemblage de *huit* recueils distincts.

Les compositions musicales, au nombre de plus de 340, sont toutes anonymes, mais le savant musicographe a le plus souvent restitué le nom du compositeur, en rapprochant chaque pièce des reproductions qu'il en a trouvées en totalité ou sous forme d'exemples, soit dans d'autres recueils manuscrits de la même époque, soit dans les didacticiens.

Personne, on le comprendra, ne pouvait mieux s'acquitter de cette tâche difficile que le continuateur de l'abbé Gerbert, dont les *Scriptores de musica sacra* reçoivent en ce moment, par les soins de M. de Coussemaker leur achèvement tant désiré.

Le *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique*, qui date de 1841; l'*histoire de l'harmonie au moyen âge*, publiée en 1852; le *Scriptorum de musica medii ævi nova series*, dont le premier volume a déjà paru, l'ouvrage qui nous occupe aujourd'hui, celui dont nous aurons à parler prochainement *sur les instruments de musique au moyen âge*, un autre travail qui le suivra de près et qui traitera de *l'art harmonique au* XIV*e siècle*, tel est le contingent apporté par M. de Coussemaker à l'histoire des origines de la musique moderne. Hâtons-nous d'ajouter qu'à part un point ou deux qui auraient besoin d'une argumentation plus serrée (lorsqu'il s'agit, par exemple, de certaines attributions), une méthode réellement scientifique préside à toutes les déductions avancées par l'auteur, au milieu des ténèbres de l'art au moyen âge. Aucune prévention étrangère ou contraire à la poursuite de de la vérité n'entrave sa marche à travers les difficultés inhérentes à son sujet. Plusieurs noms de compositeurs totalement inconnus surgissent avec éclat de ce travail, ainsi que leurs œuvres publiées, traduites, commentées. Plus de 50 morceaux à 2, 3 et 4 voix, avec les diverses paroles qui s'y rapportent, forment la partie proprement monumentale du livre. Vient ensuite une double table, thématique et alphabétique, des six cents *airs* ou *chants* contenus dans le manuscrit de Montpellier. Espérons que le succès si bien mérité par le travail de l'infatigable savant l'encouragera à lui donner un complément nécessaire en publiant les compositions dont il se borne aujourd'hui à nous offrir le répertoire.

L'espace nous manque pour mettre en lumière tous les côtés saillants de ce nouvel ouvrage de M. de Coussemaker et pour en décrire l'économie.

Autour du manuscrit de Montpellier se groupent des espèces *d'excursus* dans lesquels il retrace l'état de la musique harmonique antérieurement à la date où se place l'exécution du manuscrit, c'est-à-dire avant 1280. Viennent ensuite les définitions authentiques des divers genres de composition à plusieurs parties, ténor, déchant, double, triple, quadruple, cantilène ou rondeau, motet, organum, etc. Un exposé du rhythme dans les compositions harmoniques des XIIe et XIIIe siècles, un chapitre sur la notation ; puis tout un livre sur les harmonistes, après lequel nous entrons en quelque sorte de plain-pied dans la partie des *monuments*. On avait besoin de cette initiation pour apprécier tout ce qu'il y a de vraiment artistique dans ces compositions primitives, d'où est sortie, M. de Coussemaker le démontre, notre harmonie avec ses merveilleuses richesses. C. E. R.

Livres et brochures reçues depuis le dernier numéro :

Monnaies trouvées à Glisy (Somme). Rapport à la Société des Antiquaires de Picardie, par M. Bazot. Broch. de 18 pag. Amiens, 1866.

Notice sur un carneillou ou cimetière de l'âge archéologique de la pierre, découvert à La Varenne-Saint-Hilaire, commune de Saint-Maur-les-Fossés (Seine, par Louis Le Guay. Broch. de 20 pag. avec planche. Imprim. impériale, 1866.

L'âge de la pierre et les sépultures de l'âge du bronze dans le département de l'Aisne, par Ad. Watelet. Broch. in-4 de 30 pag. 6 planches. Vervins, 1866.

ERRATUM :

Dans le dernier numéro, pag. 447, ligne 13, *au lieu de :* Prix de numismatique, *lisez :* Prix Volney.

MONUMENT MITHRIAQUE

APOCRYPHE

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Parmi les antiquités données au Cabinet du Roi par le comte de Caylus, au siècle dernier, se trouve un monument mithriaque avec inscription latine, qui a été publié par le célèbre académicien (1). Si je n'ai pas mentionné cette inscription en même temps que celle de l'esclave *Victorinus*, dans le travail que je lui ai consacré récemment (2), c'est que la fausseté du monument sur lequel elle est gravée, depuis longtemps suspecte *in petto*, a été publiquement divulguée, il y a quelques années, par un juge dont personne ne contestera la compétence, surtout en pareille matière. Toutefois, la condamnation prononcée par M. Léon Renier ne se rencontrant que dans une note cachée au milieu d'un livre tiré à petit nombre (3), tandis que le monument a été souvent reproduit comme antique, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'augmenter sa publicité par celle de la *Revue*, et surtout d'en développer les motifs qui n'ont pas encore été exposés. D'ailleurs tout le monde ne sait pas où se trouve aujourd'hui le monument en question, qu'on voit cité comme perdu dans d'estimables ouvrages contemporains (4); puis, je voudrais montrer qu'il y a des raisons de supposer que si, en effet, il est faux, du moins il paraît n'être pas d'invention, et pourrait reproduire un fragment d'un véritable mythæum déjà en partie détruit vers le milieu du XVIe siècle.

(1) *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 345, pl. XCIV, n° 2.

(2) *Rev. arch.*, n° de mai 1866.

(3) Voyez *Recherches des antiquités de Lyon*, par Spon. Seconde édition. Lyon, 1857. Pag. 30. note 3.

(4) Voyez Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, p. 434, n° 3, et de Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 39.

Je me décide donc à en donner une nouvelle description faite en vue de l'original. Je commence par l'inscription :

DEO INVICIO (*sic*)
MITHR
SECVNDINVS
DAT

Ces quatre lignes sont gravées en creux sur une tablette figurée à la gauche des replis d'un serpent dans l'action de se dresser, sculpté en relief assez grossièrement. Le tout est sur une pierre blanche de trente-six centimètres de hauteur, sur vingt-quatre de largeur et huit d'épaisseur. Cette pierre figure un rocher.

Le travail, la forme et le style des lettres, la faute INVICIO pour INVICTO, l'état de conservation de la pierre, tout se réunit pour donner à ce monument l'aspect le moins vénérable, et pas un antiquaire n'hésiterait aujourd'hui à souscrire au jugement que je viens de rappeler. Du temps de Caylus, on était moins exigeant, et il faut l'avouer, le noble antiquaire, auquel l'archéologie et notamment le Cabinet de France ont tant d'obligations, n'avait pas dépassé son époque sous le rapport du sens critique. Du reste, que de circonstances trompeuses se réunissaient pour l'empêcher de suspecter l'authenticité de cette acquisition, dont il se montra si heureux ! Cette pierre était encastrée de temps immémorial dans l'escalier d'une maison de la place Saint-Jean, à Lyon, l'ancien hôtel de Chevrières, où Spon l'avait vue (1) ; d'autres savants l'avaient également fait connaître (2); enfin, dès 1558, elle avait été publiée par l'érudit florentin Gabriel Syméoni, dans son *Illustrazione degli epitaffi*. La question d'authenticité ne pouvait donc pas même être posée ; aussi ne le fut-elle pas plus par Caylus qu'elle ne l'avait été ou ne le fut par ceux qui, avant ou depuis lui, s'occupèrent de ce monument. Néanmoins, si le comte de Caylus avait pu comparer la figure de l'*Illustrazione* avec la pierre qu'il venait de faire venir de Lyon, peut-être le doute

(1) Voy. Spon, *Recherches des antiquités de Lyon*, 1re édition. Lyon, 1683, p. 29. L'identité de la pierre que Caylus fit venir de Lyon avec celle dont parle Spon est certaine d'après les détails que l'on peut lire dans le *Recueil d'antiquités*, déjà cité, t. III, p. 345.

(2) Smetius, XXI, n° 17. — Gruter, XXXIII, n° 11. Ménestrier, *Préparation à l'histoire de Lyon*, p. 19. — Colonia, *Antiquités de Lyon*, p 95. — Montfaucon, *Antiquité expliquée*. Supplément, t. I, p. 82. — Dom Martin, *Explication de divers monuments*, p. 244.

se serait-il présenté à son esprit. Malheureusement, le zélé collectionneur ne réussit pas à se procurer le livre de Syméoni, déjà rare de son temps, surtout en France (1); par conséquent, il ne sut pas que le texte qu'il y aurait trouvé portait à la deuxième ligne, au lieu de MITHR la leçon MITHIR, qu'on trouve aussi dans un curieux manuscrit du même érudit (2), ce qui ne permet pas de l'attribuer à une faute d'impression. Privé de ces documents, Caylus ne sut pas non plus que ce n'était point place Saint-Jean, dans l'ancien hôtel de Chevrières, que se trouvait le monument vu par Syméoni, mais rue *del Forgie*, ainsi qu'on le lit dans le volume imprimé, ou *di Forge*, *dans la maison du bedeau de Saint-Just*, comme nous l'apprend le manuscrit de Turin. Si, d'aventure, Caylus avait pu parcourir l'un ou l'autre de ces ouvrages, il aurait encore constaté que le rocher y est représenté avec l'addition d'un buste viril juvénile dont il n'existe pas de vestiges sur sa pierre et qu'on ne voit pas davantage sur la figure de Smetius, copiée par Gruter (3); tout ceci aurait pu lui donner à réfléchir. Mais ne nous oublions pas à expliquer l'erreur de Caylus, et voyons plutôt si les observations qui précèdent ne justifieront pas la conjecture émise au début de ce travail, à savoir que si la pierre de la Bibliothèque impériale est fausse, du moins ce peut être la copie d'un monument véritable, qui ne serait autre que celui de Syméoni, lequel aurait été détruit longtemps avant le temps de Caylus. A elle seule, la leçon MITHIR prouverait que le monument de l'hôtel de Chevrières et celui de la maison du bedeau de Saint-Just sont deux objets distincts. Que Syméoni ait été trompé par un accident de la pierre ou par une faute du lapicide, il est clair qu'il n'a pas compris l'inscription, puisque, sans songer à Mithra, il attribua le monument à Esculape en raison du serpent qui y est figuré, et l'intrépidité naïve avec laquelle il étale cette leçon vicieuse, ainsi que son ignorance du véritable sujet du monument, sont de sûrs garants de sa bonne foi comme de son exactitude de transcripteur,

(1) La Bibliothèque impériale possède l'*Illustrazione degli epitaffi* de G. Syméoni.

(2) Ce recueil, conservé à la Bibliothèque de Turin et dont M. Léon Renier possède une copie qu'il a bien voulu me communiquer, est intitulé : *L'Origine e le antichità di Lione*. Le monument mithriaque y est dessiné au fol. 84, recto. On lit au-dessus du dessin : *Nella via di Forge, nella casa del mazziere di S. Giusto*. Au-dessous, on lit : *Simulacro d'Esculapio*.

(3) Je dois faire observer que la figure donnée par Smetius et copiée par Gruter, a été exécutée sur un simple croquis pris dans les papiers de Pighi (V. la note dans Smetius, *loc. cit.*) et non d'après nature, car ce serpent, qui sur la pierre de Caylus tient une grande place et se voit à droite, est à peine indiqué dans les recueils de ces deux épigraphistes, où il se voit à gauche.

d'ailleurs reconnue. Le marbre de Caylus, qui porte MITHR, est donc probablement une copie du monument de la rue *delle Forgie*, trop savamment corrigée, sans doute au XVIIe siècle, et privée de l'addition de ce buste juvénile figuré par Syméoni, mais sur lequel il ne donne pas d'explications, abstention qui nous laisse ignorer s'i surmontait le rocher de toute antiquité, ou s'il n'est là que par suite d'une restitution arbitraire. Le silence du savant florentin, bien que regrettable, ne me paraît pas de nature à infirmer la conjecture dont je tente d'établir la vraisemblance, et que je vais appuyer sur d'autres arguments.

Plusieurs épigraphistes nous ont conservé le texte d'une autre inscription mithriaque sur laquelle je crois retrouver le nom du consécrateur de celle qui nous occupe. Guillaume Paradin (1) nous apprend que cette inscription était « inscu|pée en une lame de cuivre doré, » et qu'elle avait été « trouvée en un sépulchre à Saint-Just, ès-fondements d'une maison privée qu'on bâtissait; » enfin, que cette lame « fut donnée à M. le président de Dauphiné Bellièvre par le chanoine Bulliod. »

La voici d'après Paradin, qui seul, je crois, donne à son sujet des détails aussi précis et qui pourrait bien en être le premier éditeur :

DEO INVICTO
AVR SECVND
NIVS DONAVS
FRVMENTAR
G · ET · COMMENAVS
V · S · L · M

Smetius, qui reproduisit cette inscription d'après les manuscrits de Pighius, et Gruter (2), ajoutent l'I omis par Paradin à la fin de la deuxième ligne, rétablissent le T de DONAVS, dont ils font ainsi DONATVS, et restituent COMMENAUS, qu'ils lisent COMMENT. Quant à la différence entre le SECVNDINIVS de la lame de bronze et le SECVNDINVS de la pierre, il n'y a pas à s'en inquiéter. Si le second I a été omis par Syméoni, c'est sans doute parce que cette lettre, indiquée par le prolongement du second N, était effacée lorsqu'il fit sa

(1) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, in-fol., 1573. Voy. p. 416.

(2) V. Smetius, XXI, 18. Smetius paraît avoir eu aussi des détails assez précis sur cette découverte, car il donne le nom du propriétaire de la maison, *in domo Claudii Curtii Squilis.* — Gruter, XXXIII, 7.

copie chez le bedeau de Saint-Just. Ce qui importe à ma thèse, c'est le fait de la trouvaille de la lame de bronze à Saint-Just, c'est-à-dire dans le voisinage de la demeure de ce personnage. Il y avait donc là un mithræum dont la pierre de Syméoni et la lame de bronze doré de Paradin doivent avoir fait partie.

La pierre de la Bibliothèque impériale n'est pas d'ailleurs l'unique imitation que l'on puisse citer du mithræum dont Syméoni a vu tout au moins un fragment. Il en existe d'autres en divers endroits. M. Overbeck nous apprend qu'il existe dans le musée de Bonn une tablette votive mithriaque dont l'authenticité lui paraît « en quelque sorte douteuse » (1). Le faussaire, cette fois, a donné carrière à son imagination. Nous allons revoir à peu près le même texte que dans Syméoni, et nous reverrons également le serpent et le buste juvénile, mais disposés différemment; ainsi le buste ne surmonte pas un rocher; il s'agit cette fois d'une tablette votive en bronze sur laquelle on lit:

DEO INVITO (*sic*)
MITH : R
SECVNDINVS
DAT

Au-dessus, paraît une tête juvénile autour de laquelle s'enroule un serpent.

M. Overbeck nous apprend aussi, à cette occasion, que dans cette même ville de Bonn il existait, dans la collection de madame Mertens-Schaaffhausen, au moment où il écrivait, une inscription semblable sur un bouclier tenu par une figurine qu'on disait avoir été trouvée à Reuss. Cette figurine est certainement fausse (2), et doit être la *réplique* d'une autre figure trouvée soi-disant à Cortone, qui est décrite dans le recueil de Donati (3). D'après la description donnée par le continuateur de Muratori, la figurine de Cortone ne différerait de celle de Reuss que par d'insignifiantes variantes du texte et l'addition des lettres M. T. I. signalées au revers.

(1) *Die Echtheit unseres Votivtæfelchens ist einigermassen zweifelhaft.* Voyez Overbeck, *Katal. des kœn. rhein. Mus.*, p. 107.

(2) Je ne trouve pas cette statuette mentionnée dans le Catalogue rédigé pour la vente Mertens, qui eût lieu en 1859. On l'y trouverait que ce ne serait pas une preuve d'authenticité, attendu que dans la collection de Mᵉ Mertens-Schaaffhausen, où l'on remarquait un grand nombre de monuments curieux et importants, il s'était glissé beaucoup de morceaux faux ou suspects.

(3) Cf. II, 17, 3.

Voilà bien des dédicaces à Mithra dues à un même personnage ! Et ce n'est pas tout; on allongerait encore, si on le voulait, cette nomenclature, qui suffira pour déceler l'industrie des faussaires, sans que l'on en puisse rien conclure contre l'authenticité que j'attribue au monument *princeps*, à celui de Syméoni. Cette multiplicité d'imitations peut, au reste, s'expliquer. Probablement, il y avait à Lyon, dans le voisinage de l'église Saint-Just, un mithræum célèbre longtemps avant Syméoni. Lorsque cet érudit le fit dessiner, sans doute il n'en existait plus que des fragments, au nombre desquels je compterais la lame dorée de G. Paradin, et c'est l'engouement des amateurs ou des savants du XVIe siècle pour ce mythræum qui aura donné naissance à ces copies ou à ces imitations que nous retrouvons non-seulement en France, mais encore en Allemagne et en Italie.

J'ai terminé ce que j'avais à dire au sujet de l'inscription mithriaque fausse de la Bibliothèque impériale, mais je n'abandonnerai pas ce sujet sans ajouter ici quelques mots qui manquent au commentaire du titulus authentique possédé par cet établissement, qu'on a pu lire dans le numéro de mai 1866.

En émettant la supposition que l'esclave *Victorinus*, qui dédia cet autel à Mithra, était le même personnage que le *Bictorinus* de l'inscription n° 6038 de M. Henzen, et, par conséquent, qu'il était le père de l'affranchi *Marcus Aurelius Euprepes*, nommé sur cette inscription, ainsi que sur celle qui porte le n° 5845 dans l'ouvrage cité, je n'ai pas songé à prévenir une objection qui pourrait être faite à cette hypothèse. Cette objection, c'est que le mot PATRE, qui suit le mot BICTORINVS sur le premier de ces *tituli*, pourrait indiquer une paternité mithriaque et non une paternité naturelle. Sans nier la valeur de cette objection, je ferai remarquer que le titre de *Pater* dans le sens de dignitaire mithriaque se rencontre rarement sans un mot complémentaire comme SACRORVM ou LEONVM. J'ajouterai que dans les cas très-rares où je le vois seul dans ce sens, la phrase ne présente jamais l'ombre d'amphibologie; il en est de même du titre de FILIVS, autre grade mithriaque. Au contraire, sur le titulus de *Marcus Aurelius Euprepes* (n° 6038 de M. Henzen), le mot PATRE, s'il peut à la rigueur être considéré comme analogue à *minister*, *antistes* ou *sacerdos*, pourrait tout aussi bien indiquer une paternité réelle. Il y a même à faire valoir en faveur de l'interprétation vers laquelle j'incline, que Marcus Aurelius Euprepes tenait visiblement à associer les siens à l'accomplissement de ses vœux à Mithra, puisque ce même homme qui mentionne son père sur une inscription, mentionne ses fils sur l'autre. En effet, sur le titulus

n° 5845 de M. Henzen on lit aux quatrième et cinquième lignes, VNA CVM FILIS SVIS, et certes ici il ne peut être question que de ses fils selon la chair, et non de fils selon Mithra. D'ailleurs, si la parenté n'est pas indiquée avec toute la rigueur grammaticale sur la plus ancienne de ces deux inscriptions; en un mot, si on n'y lit pas EIVS après PATRE, c'est sans doute uniquement parce que dans cette occasion on a d'aventure recherché plus de concision que dans l'autre. Je crois donc que par cela même qu'on ne pourrait se refuser à reconnaître un seul et même personnage dans le IANVARIVS sans nom de famille et sans qualification du n° 6038 de M. Henzen, et le SACERDOS CALPVRNIVS IANVARIVS du n° 5845, il serait difficile de ne pas convenir qu'il y a de fortes présomptions en faveur de l'interprétation que j'ai donnée du mot PATRE. L'attribution, à une seule et même famille, des trois inscriptions mithriaques rapprochées dans l'article auquel ces observations serviront de complément me paraît donc tout au moins vraisemblable.

A. Chabouillet.

COLLECTION

DE

PLOMBS HISTORIÉS

TROUVÉS DANS LA SEINE

Et recueillis par M. ARTHUR FORGEAIS (1)

M. A. Forgeais poursuit assidûment et laborieusement l'œuvre intéressante qu'il a commencée depuis environ dix ans, et dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs. Cette œuvre consiste à exhumer et, mieux, à repêcher de la Seine tout un genre de menus monuments archéologiques. Ce petit Pompéi fluviatile ou neptunien se compose principalement, comme on sait, de méreaux ou médailles de plomb.

Bien que les méreaux, jetons, ou médailles populaires se retrouvent un peu partout, cette mise en lumière, progressivement accomplie par M. Forgeais, a été comme une révélation. Le fleuve qui traverse la capitale a été une sorte de piscine, de dépôt confidentiel, où une multitude d'objets ont été, pour ainsi dire, régulièrement versés de siècle en siècle. Grâce à la matière des ustensiles ainsi immergés, le dépôt s'est fidèlement conservé jusqu'à nous. Classé et

(1) Cinquième série : *Numismatique populaire*. Paris, chez l'auteur, 56, quai des Orfèvres, et chez Aubry, 16, rue Dauphine. 1866, in-8, figures.

mis en ordre par M. Forgeais, il apparaît sous nos yeux surpris, et développe, à la grande satisfaction de notre curiosité, ses séries nombreuses et instructives.

Le nouveau volume ou la nouvelle partie que nous présente aujourd'hui M. Forgeais se subdivise comme il suit : *Armoiries. Types monétaires. Fleur de lis. Méreaux fiscaux. Métiers*, [Méreaux à]. *Lettres :* [*a*, *b*, *c*, etc.]. *Animaux. Rosaces. Croix. Aumônières. Types mélangés. Plaques-agrafes à type monétaire. Matrices en pierre.*

Ces définitions, comme on voit, sont assez vagues. Elles ne disent rien, en général, du point le plus intéressant, c'est-à-dire de *l'usage* auquel chacune de ces pièces était destinée et qui devait fournir, qui devra fournir un jour le véritable principe de cette distribution de genres ou classification.

C'est là, en effet, que gît la plus grande difficulté dans l'entreprise qu'a tentée ce patient antiquaire.

M. Forgeais, du reste, le reconnaît lui-même. A chaque page, pour ainsi dire, il confesse ingénument ses doutes, ses perplexités, son embarras. Il hasarde timidement et propose modestement ses conjectures; il avoue le plus souvent qu'il n'y voit pas très-clair; il requiert enfin l'aide et l'assistance de tous ceux qui pourront le servir et l'éclairer. Les aveux de l'auteur sont empreints de tant de simplicité, de candeur et de bonne grâce, qu'il est difficile de ne pas les prendre en gré. D'ailleurs, les études qui ont pour objet la numismatique du moyen âge ne sont pas, je crois, tellement avancés que, même pour les plus célèbres et les plus habiles parmi les maîtres, il n'y ait plus nulle part, dans le vaste champ qu'embrasse cette partie de l'archéologie, ni inconnu, ni mystère. Pour ne parler que de la monnaie des rois de France, même de la troisième race, que de lacunes encore et d'obscurités ne présentent pas les divers manuels, catalogues ou traités de la matière! Et cependant la série moderne des monnaies du moyen âge devrait être la partie la plus connue, la mieux explorée de cette science. A combien plus forte raison n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si l'on se voit contraint de marcher à tâtons, lorsqu'il s'agit des méreaux et des plombs historiés cette menue et vile monnaie, inférieure même au billon; ces œuvres topiques, éphémères, de la numismatique de nos ancêtres!

Nous absoudrons donc aisément, pour notre part, M. Forgeais, et de l'insuffisance de ses classifications et des *desiderata* que lui-même constate dans ses propres connaissances. C'est déjà un grand mérite qui lui appartient, non-seulement d'avoir extrait et recueilli tous ces

curieux et instructifs *bibelots*, mais de s'y être formé, par leur seul maniement, un tact aussi exercé et déjà si sûr: par exemple, en ce qui concerne l'attribution de l'âge ou antiquité de chaque objet. Sur ce point, les jugements que porte l'auteur nous paraissent généralement très-plausibles.

Quant aux attributions et aux interprétations, M. Forgeais pense que les méreaux, indépendamment des usages déjà connus, ont dû recevoir une extension de ces mêmes usages. Ainsi, il conjecture que les méreaux ont servi de billets d'entrée, et il cite ce pa sage indiqué à l'auteur par M. L. de Laborde, directeur général des archives : « Je revins donc après disner au Louvre, et me présentant pour entrer en la salle haute, comme j'avois fait au matin, l'huissier me refusa parce que je n'estois marqué à l'L et n'avois point de méreau, comme j'en vis plusieurs qui entrèrent. » Ce texte moderne est tiré (1593) de la *Satire Ménippée* (1). Il est probant, et se réfère sans aucun doute à une coutume beaucoup plus ancienne.

M. Forgeais présume aussi que ces petites pièces ont pu servir comme monnaie de compte (système de *marque* analogue à celui qu'emploient encore aujourd'hui les boulangers), et autres opérations arithmétiques ou commerciales (2). Nous sommes très-disposé à suivre l'auteur sur ce terrain, où nous attirent avec lui des lueurs sensibles de vraisemblance. Pour ne pas y faire fausse route et ne pas s'égarer, il faut, selon nous, tout en se mettant en marche par l'impulsion de l'hypothèse et de l'induction, n'accepter qu'au point de départ ce fil conducteur ou ce mode d'orientation. Laissant la théorie reposer jusqu'à nouvel ordre, il faut interroger sans relâche : 1° les monuments eux-mêmes, en les scrutant, les retournant et les comparant de mille manières. Il convient enfin d'étudier l'histoire, les textes historiques, littéraires et autres, et les monuments, figures, costumes, ameublements, intérieurs, où des jetons et méreaux peuvent se présenter.

Nous sommes aussi persuadé que l'étude attentive et persévérante de la monnaie doit être une introduction et un guide utile pour comprendre les méreaux et en améliorer la classification. Il n'est pas douteux, en effet, que cette industrie du fondeur d'étain ou bimbelotier, tout en différant essentiellement de la monnaie (qui se battait et ne se fondait pas), se modelait constamment sur l'art du mon-

(1) Ed. de Paris 1593, pet. in-8, p. 233-4.

(2) Voy. *Mémoires de la Société éduenne*. Autun 1845, in-8, p. 70, note 2, article de M. J. de Fontenay.

noyage, pour en imiter plus ou moins grossièrement les produits.

C'est donc en passant avec lenteur et patiemment du connu à l'inconnu, de la monnaie au jeton et du jeton au méreau, puis au *bibelot*, que l'on parviendra, selon nous, à éclairer le petit monde, créé par M. Forgeais, d'une lumière sûre et utile. D'excellents livres, tels que ceux de Le Blanc et autres pour la monnaie, de MM. de Fontenay, Rouyer et Hucher pour les jetons, sont, à cet égard, les manuels à consulter. Et puisque nous venons de nommer ces deux derniers numismatistes, qu'il nous soit permis d'exprimer publiquement un regret que plus d'un de nos lecteurs partage sans aucun doute. C'est de voir que l'*Histoire du jeton*, dont la première partie a paru en 1858, semble définitivement abandonnée. L'abondance des notions spéciales, la méthode, la saine critique, les planches, exécutées avec autant de goût que de talent et d'exactitude, ont fait estimer ce livre à sa juste valeur. Ses développements naturels auraient conduit les auteurs à traiter de leur côté le même sujet que M. Forgeais, et le domaine de l'archéologie se serait accru d'autant. Quoi qu'il en soit, il y a déjà beaucoup à prendre, il y a encore à glaner pour l'éditeur des plombs parisiens, dans la première partie de l'*Histoire du jeton*. Ainsi M. Forgeais nous donne cette fois, p. 70, le méreau suivant,

qu'il range dans la case : *Armoiries*. Au droit (*a*) se voit un lion rampant (1). « ℞ (*b*) croix à doubles branches pommetées, cantonnées des lettres *g*, *t*, *o*, *s*, rangées à rebours (2). C'est, on peut le penser, le mot *gettoirs* (3), en abrégé ; mais je ne garantis pas cette interprétation. Si c'est *tost*, on pourrait y voir l'avis de se tenir prêt à chaque instant. »

Ainsi s'exprime M. Forgeais. De ces deux conjectures, la première, celle qu'il semble abandonner, nous paraît être la bonne et

(1) Voy. *Hist. du jeton*, fig. n° 104.
(2) Ce qui arrive très-souvent dans des méreaux.
(3) Ou *gettons*.

la seule raisonnable. Avec les lettres *gtos*, il est impossible de faire *tost;* tandis que *gettons* ou *gettoirs* est très-vraisemblable.

Plus loin, p. 102, nous trouvons la pièce suivante, ainsi décrite :

« Dans le champ (*a*) (du droit), une fleur de lis. ℞ (*b*), croix à triples bras cantonnée des lettres *g*, *i*, *s*, *e*, *l;* ou, lues à rebours, l, e, s, i, g; mais cette permutation ne nous avance guère pour éclaircir le sens que l'auteur devait avoir en vue. »

Cette lecture, croyons-nous, n'est pas bonne; il faut lire en deux lignes : *Gi-tés*, pour giter (jeter).

« Gettés, entendés au compte et guardés vous de mes compte »
« Getés, contés, somés bien. »
« Icy comptés et gectés bien; car la fin sera votre compte. »

Telles sont les devises, les préceptes que divers jetons donnaient à lire à ceux qui en faisaient usage, et qu'a réunis M. Hucher dans son intéressante et savante introduction (1).

Zeitlich woll gerait
Guete Richtigkait macht.

C'est à peu près le même sens que donne, en termes différents, la légende d'un jeton allemand du XVIe siècle, très-curieux, publié par le *Magasin pittoresque* (2).

Page 129, à la suite d'un méreau qui porte *aquitei sui*, ou *aquite j[e] sui*, M. Forgeais en place un second, qu'il commente en ces termes :

« Fleur de lis entourée des mots : *Lesco liberes* (l'escot libéré).
« XIIIe siècle. L'ancien mot escot était synonyme de part ou portion.
« On ne l'emploie plus guère aujourd'hui que dans le sens de *payer*

(1) *Histoire du jeton*, p. 26. — J. de Fontenay, *Fragments d'histoire métallique*, dans les Mémoires déjà cités de la Société éduenne.

(2) 1848, p. 368, d'après un mémoire de M. J. de Fontenay, de la Société éduenne, *loco sup. citat.*, pl. IX, n° 1.

« *son écot*, c'est-à-dire sa part dans les dépenses de table ou de ra-
« fraîchissements faites en société dans un lieu public. »

Du Cange, aux mots *scot*, *scotum*, *escotum*, fournit des explications qui sont mieux *ad rem* que l'observation émise en dernier lieu par M. Forgeais. L'escot était un impôt, dont le nom est *normand*, à ce qu'il semble, c'est-à-dire danois ou scandinave. De là cette locution connue que cite le grand lexicographe : *Asseoir l'escot*, « *Scotum*, » ajoute-t-il, « symbolum ad opus baillivorum domini regis... » On lit dans une charte de Guillaume le Bâtard : « Ita liberum ab omni geldo, *scoto* et danegeldis. » Nous rappellerons aussi l'*escoterie* de Saint-Omer, qui existait dès le XIIe siècle. C'était le nom donné au chapitre de cette église, parce que les membres recevaient les distributions ou *écots* auxquels avaient droit les chapelains du chœur (1).

Nous reproduisons à titre de spécimens deux autres méreaux empruntés à la collection de M. Forgeais, et qui pourront intéresser la curiosité du lecteur. Le premier est un jeton qui paraît avoir été à l'usage de la Faculté de droit à Paris, dans la première moitié du XVe siècle. On remarquera l'analogie de dessin, de style et de fabrication qui existe entre cette pièce et la médaille de Jeanne Darc, coulée probablement à la même époque (vers 1430). Le lecteur en retrouvera la figure dans la *Revue archéologique* de 1861, tom. III de la nouvelle série, pag. 534, n° 10. Ainsi, dans le cas où notre

attribution de temps et de lieu serait admise, la nouvelle médaille que publie M. Forgeais pourrait être aussi un monument de l'histoire de Jeanne Darc. Car la Faculté de décret, réunie en 1431 (2) par les ordres de Cauchon, délibéra sur le sort de la victime, et cette médaille pourrait être un des méreaux ou jetons de présence des juristes consulteurs de Paris.

(1) Voy. Du Cange, *loc. cit.* (*scoteria*), où il est question des méreaux descotiers et le *Catalogue des archives de N.-D. de Saint-Omer*, dans le t. VI des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 1844, in-8, p. lxj et *passim*.

(2) Du 29 avril au 14 mai. Voy. *Procès de la Pucelle*, t. I, p. 411, 417 et s.

Enfin, le dernier monument dont nous voulons parler est celui-ci. Nous reproduisons le passage entier de M. Forgeais, texte et figure, pag. 244 :

« *Je sui le lion croupant.* Lion couronné assis sous un dais. Dans le champ de chaque côté du dais se trouve un briquet [ou fusil]. C'est une imitation d'une monnaie d'or de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc.

« M. Rouyer a publié cette pièce dans la *Revue de numismatique* 1865. Il y voit une marque que les changeurs attachaient aux sacs contenant les monnaies. Cette attribution a tout droit d'être acceptée, venant de ce connaisseur attentif et habituellement sobre d'aperçus hasardeux. Aussi bien on ne voit guère à quel autre usage pouvaient être employées ces plaques, si ce n'est qu'elles aient fait fonction d'enseigne politique, ou de quelque chose comme un méreau de l'hôtel du prince. — Trouvé au Pont au Change en 1864. »

A ces judicieuses observations nous nous bornerons à ajouter ce qui suit :

Le lion, comme chacun sait, était une des pièces principales qui figuraient dans le blason multiple des ducs de Bourgogne. Georges Châtelain, poëte bourguignon, composa, dans les dernières années de Philippe le Bon, mort en 1467, ou peu après sa mort, un petit poëme ou ballade destiné à glorifier le duc de Bourgogne. Ce poëme était intitulé *le Lion rampant* (1). Il commençait ainsi :

Lion rampant en croupe de montagne.

Cette ballade fut renouvelée ou imitée par Molinet. Elle causa une grande excitation parmi les poëtes français. Le *cerf-volant*, em-

(1) L'une des formes ou attitudes du lion héraldique. Aucune idée de bassesse ne s'attachait à cette épithète, comme il résulte de cette ballade même.

blème du roi de France, dénigré par les Bourguignons, fut relevé, exalté et opposé au lion de Bourgogne, appelé par les Français, dans leurs répliques, non plus lion *rampant* ou *croupant*, mais lion *couchant* (1).

Par ces motifs, nous inclinerions à voir dans le méreau en question une enseigne politique. Mais l'attribution simple de M. Rouyer offre aussi, à nos propres yeux, un certain degré de vraisemblance.

A. VALLET (DE VIRIVILLE).

(1) Voy. *Œuvres de Chastellain*. Bruxelles, 1865, in-8, t. VII, p. 213, 207 et s.

ESSAI D'ÉCLAIRCISSEMENT

D'UNE

INSCRIPTION PTOLÉMAÏQUE

Il existe à Teneh, autrefois Akoris, localité de la moyenne Égypte, une courte inscription grecque, dont la contexture grammaticale n'offre aucune difficulté, mais dont un mot a jusqu'ici dérouté l'épigraphie, parce qu'on n'en a cherché le sens que dans la langue grecque, à laquelle il n'appartient point. L'inscription est gravée sur le roc, à l'entrée d'une caverne, et se lit ainsi :

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου,
Θεοῦ Ἐπιφανοῦ[ς], Μεγάλου, Εὐχαρίστου
Ἄχωρις Ἐρωέως Ἴσιδι Μωχιάδι Σωτείρᾳ.

« En faveur du roi Ptolémée, dieu Epiphane, grand, très-gracieux, Akoris, (fils)d'Eroée, à Isis *Mochiade*, libératrice. »

Letronne (1) avait proposé de lire Λοχιάδι, ce qui faisait d'Isis une déesse des naissances, et pouvait paraître d'autant plus vraisemblable qu'elle n'est guère moins fameuse comme mère de Horus que comme épouse d'Osiris. Mais, outre que l'Ilithya égyptienne porte le nom bien connu de Sowan, d'autres renseignements arrivèrent, et l'illustre auteur n'hésita point à déclarer, dans les notes qui terminent le second volume de son Recueil, que MM. L'Hôte, Wilkinson et Ampère, après avoir examiné l'inscription sur place, confirmaient la leçon Μωχιάδι. Lepsius a fait de même, en y signalant l'ω, et devant

(1) *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte*, XXVIII.

tant d'autorités l'auteur du *Corpus inscriptionum græcarum* (1) avoue qu'il *n'ose pas* changer le texte, ce qui est reconnaître qu'il lui paraît inexplicable.

Il me semble pourtant qu'il ne l'est pas : seulement il faut reconnaître ici une sorte de patois hybride. Déjà Letronne et le Corpus ont signalé le nom du père d'Akoris comme étant, à une légère variante près, fréquent parmi les Égyptiens de la basse époque, et M. de Rougé le tient pour réellement égyptien. Le nom d'Akoris lui-même est celui de la localité : Akoris ne doit donc pas être un Grec, bien qu'il formule dans la langue des autorités militaires un acte d'adoration à la déesse, qui est en même temps une protestation de dévouement à son roi; or, dans l'Égypte moyenne, après les troubles racontés par l'inscription de Rosette, il pouvait paraître prudent de faire ainsi preuve de zèle. Ces troubles, d'ailleurs, ne devaient pas être terminés depuis longtemps, si même ils l'étaient. Le nom de la reine, en effet, ne figure point dans l'inscription; et pour quiconque a touché à l'épigraphie ptolémaïque, c'est là une preuve presque certaine qu'Epiphane n'était pas encore marié.

Il semble donc naturel de chercher dans la langue égyptienne la racine d'un mot qui certainement n'est pas grec, mais qui, bien qu'étranger, ne rend pas, à beaucoup près, le texte aussi obscur que le fait l'affreuse langue de certains papyrus soi-disant grecs de Memphis (2). Or, cette racine n'est pas difficile à trouver, dès qu'on est sur cette voie : c'est le mot MENCH ou MONCH, *bienfaisant*, représenté dans le cartouche de Ptolémée Évergète, l'aïeul d'Épiphane, par le caractère syllabique , dont la lecture n'est point douteuse. Si l'on retranche de Μωχιάδι, la terminaison ιάδι, qui est purement grecque et indique un datif féminin, ce qui dispense d'ajouter le T, , signe égyptien de ce genre, la transcription grecque ne différera de son modèle que par la suppression de l'N, articulation très-faible dans le corps d'une syllabe, dès qu'elle n'est pas nasale; elle pouvait même varier d'un dialecte à l'autre, et la voyelle longue ω en conserve d'ailleurs la trace.

Rien de surprenant à ce que l'épithète de *bienfaisante* soit ici accolée au nom d'Isis, en même temps que celle de libératrice. Les deux idées se conviennent et pourtant ne font pas double emploi. On pouvait même dire, dans la circonstance présente : Isis a *délivré*

(1) N° 4703 c.
(2) V. *Pap. Brit.*, 4, 5, 6, 11.

l'Égypte, en assistant contre les rebelles le roi Épiphane, qui vengeait son père « comme Horus a vengé Osiris (1); » elle s'est montrée *bienfaisante* en donnant au pays un prince qui tout récemment « a supporté de grandes dépenses pour rendre le calme à l'Égypte « et remettre les temples dans leur premier état; qui lui a fait du « bien de tout son pouvoir; qui, parmi les revenus et tributs qu'elle « payait, a remis les uns et allégé les autres, afin que le peuple et « tous les habitants vécussent en prospérité sous son règne; qui a « remis de nombreuses dettes envers le trésor, en Égypte et dans « toute l'étendue de son empire; qui a prononcé l'amnistie pour « ceux qui étaient détenus et sous le coup d'anciennes accusa- « tions (2); » qui, en un mot, a mérité le surnom d'Eucharistè (le très-gracieux), déjà inscrit dans le décret de Rosette.

D'ailleurs, en dehors de toute allusion politique, Isis avait toujours été regardée comme une divinité bienfaisante. On l'appelle Σώτειραν (3) et Πανσώτιραν (4) dans certains proscynèmes de Philæ; et le temps approchait où elle allait devenir, pour les Grecs et les Romains, une déesse panthée, l'auteur de toutes les productions de la nature. A vrai dire même, l'origine de cette doctrine était égyptienne, et l'identité d'Isis avec Neith n'est pas un fait aujourd'hui douteux. De quelque façon qu'on l'explique, l'épithète de *Monch* était donc appropriée à Isis; l'histoire et la mythologie, pas plus que la philologie, ne paraissent s'opposer à l'interprétation que je propose au jugement des savants.

FÉLIX ROBIOU.

(1) V. *Inscriptions de Rosette*, lig. 10 et 26.

(2) Ibid. lig. 11-14.

(3) Letronne, *Recueil*, LXXIX.

(4) Ibid. LXX; ces deux inscriptions sont des temps ptolémaïques, comme le montrent les titres de leurs auteurs : Ἀπολλωνίδης ὁ συγ[γένης] καὶ στρατηγός.—Πτολεμαῖος Διονυσίου, ὁ συγγένης καὶ στρατηγός.

LES LÉGENDES

DANS LA

NUMISMATIQUE ANCIENNE

1. — Dans la numismatique grecque, à son origine, le type a précédé la légende et possédait un caractère plus essentiel. Les premières pièces où une inscription vient se joindre à la figure qui désignait le monnayage de telle ou telle cité, ne portent en général que des légendes d'un petit nombre de lettres, contenant seulement le commencement du nom de la ville ou du pays. On ne rencontre guère d'exceptions à cette règle, de noms entiers, que sur les incuses de la Grande Grèce (1), sur les monnaies primitives des peuplades indépendantes de la région thraco-macédonienne, Oresciens (2), Bisaltes (3), Édoniens (4), et sur celles des villes de la Crète (5). Avec le progrès de l'art, en même temps que les types se développent, tout en gardant la pure simplicité de leur conception, les inscriptions s'étendent également. Si quelques villes, comme Athènes, par affectation de respect pour les vieilles traditions, con-

(1) Tarente. Mionnet, t. I, p. 139, n° 379; *Suppl.*, t. II, p. 281, n° 560. — Pyxus et Siris. Mionnet, t. I, p. 151, n° 490; *Suppl.*, t. I, p. 294, n° 635. — Crotone. Mionnet, t. I, p. 188, n°s 841 et 846; *Suppl.*, t. I, p. 338, n° 976.

(2) Oresciens *in genere*. Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 86, n°s 522-525, — Lété. Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 81, n°s 495-497.

(3) Mionnet, t. I, p. 470, n° 165.

(4) Millengen, *Sylloge of greek coins*, pl. I, n°s 15 et 16. — Ch. Lenormant, *Numismatique des rois grecs*, pl. IX, n°s 7 et 9.

(5) Gortyna. Fox, *Engravings og unediled greek coins*, pl. X, n° 109. — Lyttus. Mionnet, t. II, p. 287, n°s 229-231. — Phæstus. Mionnet, t. II, p. 290, n° 248.

servent encore l'habitude de ne marquer leur nom sur la monnaie que d'une manière abrégée, le plus grand nombre déploie ce nom tout entier dans une légende qui épouse d'abord les formes des derniers restes du carré creux, et qui, lorsque ce carré disparaît définitivement, prend une forme circulaire, de manière à suivre les bords du flan monétaire et à embrasser gracieusement le type du revers. Nous arrivons ainsi à la plus belle époque de l'art, et des noms de magistrats préposés à la fabrication des monnaies commencent alors à apparaître sur quelques pièces. Il est à remarquer du reste que, grâce à la répugnance instinctive des Grecs pour les formes extérieures de la souveraineté, tout le monnayage purement hellénique, depuis l'origine de cet art jusqu'à l'époque d'Alexandre, tyran de Phères, est constamment autonome. Il ne porte que le nom des villes ou des peuples. Les tyrans, respectant les apparences républicaines, n'osent point, quel que soit leur pouvoir, inscrire leur nom sur la monnaie. Ainsi les pièces frappées à Athènes sous Pisistrate, à Rhégium et à Messine sous Anaxilaüs (1), à Syracuse sous le premier Hiéron et sous les deux Denys (2), à Cyrène sous les Battiades (3), etc., laissant uniquement le nom de la cité dans laquelle elles ont été émises, et demeurent silencieuses sur le personnage qui exerçait le pouvoir suprême.

2. — C'est seulement là où des usages d'origine orientale se mêlent à la civilisation hellénique que nous voyons dans le même temps les noms des souverains figurer sur les monuments numismatiques, dans la monarchie macédonienne, au Bosphore Cimmérien, dans les dynasties vassales de l'empire perse en Asie Mineure, ou détachées violemment de cet empire comme celle de Chypre. Encore les noms de ces souverains ne sont-ils accompagnés d'aucun titre royal, en Macédoine par respect des susceptibilités grecques, en Asie-Mineure par déférence pour l'autorité suzeraine du roi de Perse, auquel était réservée la possession exclusive du titre officiel de βασιλεὺς. Aussi, tandis que les pièces frappées par le gouvernement du Grand Roi dans l'intérieur de l'empire ne portent aucune inscription, des monnaies dont l'émission présente le même caractère et qui ont été frappées sous Artaxerxe Mnémon dans les cités grecques de l'Asie Mineure, après la paix d'Antalcidas, portent pour légende le simple mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, pris dans un sens absolu, sans nom

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. 177 et 221.
(2) Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1843, p. 6-8.
(3) Müller, *Num. de l'anc. Afr.*, t. I, p. 9-22.

propre (*Monnaie*) *du roi* (1). Il est vrai que les dynastes des villes phéniciennes, vassaux des Achéménides, s'attribuent sur leurs espèces monnayées le titre de *Melek*, que l'on traduit ordinairement par « roi (2). » Mais le titre sémitique de *Melek* n'avait pas exactement le même sens que le grec βασιλεὺς. Tandis que le successeur de Cyrus était pour ses sujets de race hellénique βασιλεὺς, le roi proprement dit, le seul roi, pour ses sujets de race sémitique, il était *melkim melek*, « le roi des rois, » et ce titre admettait au-dessous de lui, pour les vassaux héréditaires, le titre plutôt princier que royal *melek*. Sur les monnaies à légendes grecques, nous ne rencontrons que deux princes qui, avant Alexandre, fassent suivre leur nom du titre de βασιλεὺς, l'un est un pur barbare, Gêtas, roi des Édoniens (3), qui ne se soucie ni des scrupules des Grecs ni des prétentions du roi de Perse; l'autre est Leucon I, roi du Bosphore Cimmérien (4), qui, comme souverain d'une partie des Scythes, prétendait plus légitimement que le souverain de la Perse aux droits du grand empire asiatique (5).

Alexandre, qui avait d'abord suivi les exemples des rois macédoniens ses prédécesseurs, lorsqu'il eut vaincu le dernier des Achéménides et conquis son empire, s'arrogea tous les droits des rois de Perse, et alors, le premier de tous les Grecs, plaça sur ses monuments les mots ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ (6). Les généraux qui se disputèrent son empire n'osèrent pas d'abord suivre l'exemple qu'il avait donné. Presque immédiatement après la mort du héros, ils se mirent à frapper des espèces monétaires en leur propre nom, mais en n'osant l'accompagner d'aucun titre (7). Seul l'héritier légitime et le successeur nominal d'Alexandre, Philippe Arrhidée, était désigné comme roi sur la monnaie (8). Mais dix-sept ans après, en 306 avant Jésus-Christ, Démétrius Poliorcète, enivré de sa victoire navale de l'île de Chypre, ayant accolé à son nom l'épithète royale et ceint le diadème, tous ses rivaux, ne voulant pas se trouver dans un rang

(1) Ch. Lenormant, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XXIX, p. 377. — Waddington, *Mél. de num.*, p. 96.

(2) Duc de Luynes, *Num. des satrap.*, p. 69-96.

(3) Millingen, *Sylloge of greek coins*, pl. I, nos 15 et 16. — Ch. Lenormant, *Numism. des rois grecs*, pl. IX, nos 7 et 9.

(4) Ch. Lenormant, *Num. des rois grecs*, p. 50. — De Kœhne, *Musée du prince Kotchoubey*, t. II, p. 20.

(5) Voy. Ch. Lenormant, *Mémoire sur les antiquités du Bosphore cimmérien.*

(6) Voy. Müller, *Numismatique d'Alexandre*, p. 15-19.

(7) Fr. Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 98. — Müller, *Num. d'Alex.*, p. 52.

(8) Müller, *Num. d'Alex.*, p. 387-401.

inférieur à lui, agirent suivant son exemple (1). Lysimaque, Séleucus, Ptolémée, Cassandre, en même temps que Démétrius et Antigone, s'empressèrent alors, pour bien marquer leur prise de possession de la royauté, d'émettre des espèces sur lesquelles ils étaient qualifiés du même titre qu'Alexandre, et ouvrirent ainsi les séries royales de la Thrace, de la Syrie, de l'Égypte. Les rois d'Épire les imitèrent, et même à Syracuse, Agathocle, encouragé par ces exemples, s'intitula roi et battit monnaie au nom de ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ (2). Dans les autres pays que nous avons nommés, l'élément purement grec ne constituait pas le fond de la population, la monarchie était plutôt hellénisée qu'hellénique; les répugnances grecques pour le titre royal n'avaient pas grande force. Il n'en était pas de même de Syracuse. Aussi le succès de l'innovation d'Agathocle fut-il médiocre : Hicétas, qui gouverua après lui, dut supprimer la qualification de βασιλεὺς, et écrire simplement sur les monnaies ΕΠΙ ΙΚΕΤΑ (3). C'est seulement un peu plus tard qu'Hiéron II s'intitula de nouveau roi (4), et fut imité sans contestation par son successeur Hiéronyme (5).

3. — L'âge intermédiaire entre Alexandre et la conquête romaine, en même temps qu'il voit les types se compliquer, entrer dans le domaine des représentations positives, perdre la simplicite et la gravité premières, offre exactement les mêmes faits dans le domaine des inscriptions monétaires. A la simplicité succède la complication. Les indications de noms de magistrats, soit par des monogrammes, soit par des légendes supplémentaires, se multiplient comme les petits types. Les légendes royales, surtout en Asie, s'allongent indéfiniment, à mesure qu'on avance dans la décadence, par l'addition d'épithètes et de titres pompeux. Aux noms de villes on joint quelquefois des indications géographiques ou des épithètes honorifiques décernées par les rois. En même temps apparaissent sur un certain nombre de points des inscriptions explicatives des types, des mentions de valeurs monétaires, etc., toutes choses inconnues à la belle époque. L'existence d'une légende sur chacune des faces

(1) Diod. Sic. XX, 45-52. — Plutarch. *Demetr.*, 18. — Porphyr. Tyr. *ap.* Scalig. *Euseb. chron.*, p. 59 et 60.

(2) Mionnet, t. I, p. 332 et suiv., nos 43-47, 54 et 55; *Suppl.*, t. I, p. 456, nos 23-26.

(3) Mionnet, t. I, p. 333, nos 56-59; *Suppl.*, t. I, p. 456, nos 27 et 28.

(4) Hiéron : Mionnet, t. I, p. 330, no 18; *Suppl.*, t. I, p. 453, no 3.

Philistis, sa femme : Mionnet, t. I, p. 337 et suiv., nos 96-108; *Suppl.*, t. I, p. 458, nos 40-43.

(5) Mionnet, t. I, p. 336 et suiv., nos 86-95; *Suppl.*, t. I, p. 456, nos 38 et 39.

d'une même pièce est cependant encore une rareté toute exceptionnelle. Elle devient une règle presque constante sous la domination romaine, principalement au temps des empereurs, et les monnaies frappées alors par les villes grecques présentent, dans leurs légendes interminables, grâce aux noms et aux titres des empereurs, aux indications géographiques, aux épithètes données aux villes, aux mentions de magistrats indigènes ou romains, aux explications de types, etc., une complication et une emphase plus grandes encore que celles qui règnent dans leurs types. Il semble alors que les cités helléniques cherchent à se consoler de leur liberté perdue par des phrases pompeuses, des mots sonores et vides de sens.

4. — La marche de l'altération des légendes est absolument la même dans la numismatique romaine. Les premières pièces qui succèdent aux anépigraphes y ont la simple légende ROMA, le nom de la cité et rien autre (1). Les noms des magistrats monétaires apparaissent ensuite, mais d'abord d'une manière très-brève, sous forme abrégée, avec les lettres souvent liées en monogrammes (2). Bientôt on les écrit en entier, on les accompagne de titres (3), on introduit sur la monnaie des légendes qui expliquent les types, et ces diverses indications expulsent et remplacent le nom de Rome (4). Puis, lorsqu'arrive l'empire, le système des deux légendes s'établit prédominant. La légende comme le type du droit est la plus importante; elle désigne l'empereur, dont elle accompagne l'effigie. Celle du revers y est subordonnée; elle ne contient plus que la date du consulat ou de la puissance tribunitienne, ou bien l'explication du sujet, soit allégorique, soit religieux, soit positif, gravé sur cette face de la monnaie. Ce système se prolonge jusque sous les empereurs byzantins.

5. — Rien n'est plus curieux à suivre dans une même série que cette progression de surcharge d'épithètes à mesure que la décadence se prononce, progression que nous signalons comme la loi constante qui se remarque dans l'histoire des inscriptions monétaires. Ainsi, tandis que le fondateur du royaume grec de Syrie se bornait à faire écrire sur ses monnaies ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ (5), le dernier prince de la même monarchie, Antiochus XII, grave sur

(1) Mommsen, *Geschichte des rœmischen Münzwesens*, p. 294.
(2) A partir de l'an 217 avant Jésus-Christ. Mommsen, p. 254.
(3) A partir de la fin du VIe siècle de Rome. *Ibid.*
(4) A partir du milieu du VIIe siècle de Rome. *Ibid.*
(5) Mionnet, t. V, p. 1-7.

les siennes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΥ (1). Dans la dynastie des rois parthes, pendant les quatorze premiers règnes, d'Arsace à Orode, chaque prince allonge d'une épithète nouvelle la série des titres royaux (2). La numismatique des villes offre les mêmes exemples. Éphèse, qui, au temps de son éclat et de sa pleine indépendance, marquait sa monnaie du seul mot ΕΦΕΣΙΩΝ complet ou abrégé (3), sous les empereurs romains s'intitule (ἡ πόλις) ΕΦΕCΙΩΝ Δ (τετράκις) ΝΕΩΚΟΡων Η ΠΡΩΤΗ ΠΑCΩΝ ΚΑΙ ΜΕΓΙCΤΗ (4). Le monnayage de Smyrne autonome porte simplement ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ (5); son monayage impérial en arrive à laisser lire CMYPNAIΩN ΠΡΩΤΩN ACIAC KAAAEI KAI MEΓEΘEI Γ (τρὶς) ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ CEBACTΩN (6). On pourrait multiplier indéfiniment ces exemples.

6. — Nous devons cependant tenir compte d'une anomalie qui se présente quelquefois sur les pièces les plus archaïques, et qui semblent un démenti aux règles que nous venons de poser. Il arrive quelquefois, en effet, que sur les plus vieux monuments du monnayage grec la légende, au lieu de se composer du seul nom de la ville, abrégé ou complet, comprend une petite phrase tout entière. Ainsi, sur une pièce de Gortyne de Crète, appartenant à M. le général Fox (7); on lit :

Γορτύνος τὸ παῖμα,

le type (*est celui*) *de Gortyne* (8) sur une célèbre médaille de Métaponte au type du fleuve Achéloüs (9) :

Ἄθλον Ἀχελόοιο.

Les légendes de ce genre suivent les règles des inscriptions grecques très-archaïques composées de plus d'un seul mot; elles sont soumises à des lois métriques (10). Ainsi, les deux que nous venons de citer, lorsqu'on les scande, fournissent deux vers dits *ithyphalliques*, composés de trois trochées successifs, le premier

(1) Mionnet, t. V, p. 106 et suiv., nos 931-938.

(2) Ch. Lenormant, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 230.

(3) Mionnet, t. III, p. 84 et suiv., nos 151-192. — (4) Ibid., t. III, p. 112, no 379. — (5) Ibid., t. III, p. 190 et suiv., nos 910-1103. — (6) Ibid., t. III, p. 242, no 1366; *Suppl.*, t. V, p. 358, nos 1790 et 1791.

(7) Fox, *Engravings of unedited or rare Greek coins*, pl. X, no 109.

(8) Voy. Fr. Lenormant, *Rev. num.* Nouv. sér. 1864, p. 103-107.

(9) Duc de Luynes, *Métaponte*, pl. I, no 13. — Millingen, *Ancient coins*, pl. I, no 21.

(10) Voy. Fr. Lenormant, *Rev. num.* Nouv. série. 1864, p. 363-369.

parfaitement régulier, le second avec une irrégularité qui se justifie complétement en métrique, la substitution d'un tribraque au second trochée.

7. — L'espèce de légendes la plus ancienne et la plus multipliée sur les monnaies grecques est la désignation de la ville dont les autorités ont ordonné l'émission monétaire.

La règle habituelle est que ce nom, lorsqu'il se trouve écrit en entier, s'exprime par le génitif pluriel de l'adjectif ethnique, formant ainsi une petite phrase avec le mot νόμισμα sous-entendu. C'est ainsi qu'on écrit ΕΦΕΣΙΩΝ (1), ΘΑΣΙΩΝ (2). ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ (3), etc La règle souffre cependant d'assez nombreuses exceptions. Ainsi le mot sous-entendu νόμισμα se complète, dans certains exemples, par un adjectif possessif au nominatif singulier du genre neutre. Telles sont les légendes ΘΕΣΠΙΙΚΟΝ (4), ΑΡΚΑΔΙΚΟΝ (5), ΒΙΣΑΛΤΙΚΟΝ (6), ΤΕΡΣΙΚΟΝ (7), ΑΙΓΙΟΝ (8), ΚΩΙΟΝ (9), ΜΑΙΟΝΙΟΝ (10), et beaucoup d'autres que l'on pourrait encore citer. Les inscriptions des pièces grecques suivent toujours le dialecte local, par conséquent, là où l'on disait νοῦμμος au lieu de νόμισμα, l'adjectif possessif est du genre masculin. Nous signalerons dans ce cas ΝΕΟΠΟΛΙΤΗΣ (11), ΚΑΠΠΑΝΟΣ (12), ΚΡΟΤΩΝΙΑΤΑΣ (13), ΚΑΥΛΩΝΙΑΤΑΣ (14), ΣΙΡΙΝΟΣ (15), RECINOS (16), ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΣ (17), ΘΕΒΑΙΟΣ (18), ΚΑΤΑΝΑΙΟΣ (19), etc. La plupart des exemples de cette catégorie appartiennent aux villes de l'Italie.

Toutes les formes que nous venons de citer supposent nécessairement un substantif sous-entendu se rapportant à la monnaie elle-même. Dans quelques exemples très-rares et de date élevée ce substantif se trouve exprimé. Tel est le cas de la légende d'une pièce archaïque de Gortyne, de Crète, que nous citions dans le paragraphe précédent ; Γορτύνος τὸ παῖμα. Deux médailles d'argent de Seuthès Ier, roi de Thrace, nous font aussi lire : l'une, ΣΕΥΘΑ ΚΟΜΜΑ (20); l'autre, ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ (21).

(1) Mionnet, t. III, p. 84. — (2) Ibid., t. I, p. 433-436. — (3) Ibid., t. I, p. 289-315. — (4) Ibid., t. II, p. 110, n° 110. — (5) Ibid., t. II, p. 242, n° 3. — (6) Ibid., t. I, p. 470, n° 165. — (7) Ibid., t. III, p. 619, n° 388, — (8) Ibid., t. II, p. 165, n° 123. — (9) Ibid., t. III, p. 402 et suiv., n°s 14-21 et 45. — (10) Ibid., t. IV, p. 65, n° 343. — (11) Ibid., t. I, p. 115 et suiv., n°s 146-153.

(12) Friedlænder, *Oskische Münzen*, pl. V, n° 6.

(13) Mionnet, t. I, p. 191, n°s 866 et 868. — (14) Ibid. *Suppl.*, t. I, p. 337, n°s 970-972. — (15) Ibid., t. I, p. 151, n° 490. — (17) Ibid., t. III, p. 38, n° 44, — (18) Ibid., t. II, p. 109, n° 95. — (19) Ibid., t. I, p. 225, n° 144.

(20) *Numismatic chronicle*, t. XX, p. 151.

(21) Duc de Luynes, *Num. des satrap.*, pl. VI, p. 43.

Une forme excessivement rare est celle de l'adjectif ethnique au nominatif pluriel : ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ (1) ; sur les impériales grecques elle est un peu plus multipliée que sur les autonomes, mais alors elle est accompagnée d'un complément de phrase. Telle est la légende ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ ΚΑΙΣΑΡΑ (2) et ses analogues assez nombreux où le verbe ἐτίμησαν est sous-entendu ; telle est cette autre inscription d'une pièce d'Antioche de Syrie ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ ΑΡΧΙΕΡΕΙ ΑΡΧΙΕΡΑΤΙΚΟΝ ΑΝΤΙΟΧΕΙΣ (3) où le verbe de dédicace ἀνέθηκαν doit manifestement être suppléé. On trouve aussi, mais cela presque uniquement en Italie et en Sicile, le nom de la ville même, et non celui du peuple écrit purement et simplement au nominatif, ΤΑΡΑΣ (4), ΠΥΞΟΕΣ (5), ΣΕΛΙΝΟΕΣ (6), RECION (7), ΜΕΣΣΑΝΑ (a), HIMERA (9). C'est cette forme que les Romains ont adoptée sur les premières monnaies frappées dans leur cité, monnaies où ils écrivirent ROMA, tandis que sur les plus anciennes pièces d'or et d'argent émises par eux dans la Campanie on avait mis ROMANO*m*, génitif pluriel de la langue osque (10), suivant ainsi l'usage le plus habituel des Grecs. L'emploi du nom de la ville au génitif, ΑΜΙΣΟΥ (11), ΤΥΡΟΥ (12), ΒΥΒΛΟΥ (13), etc., se rencontre également ; cette forme est même notablement plus fréquente que celle du nominatif.

Le génitif singulier s'applique aussi quelquefois à l'adjectif ethnique, dans ce cas avec le mot δήμου évidemment sous-entendu. C'est là un fait qui a embarrassé les numismatistes et leur a parfois fait prendre des noms de peuples pour des noms d'hommes. Les exemples en sont très-rares mais incontestables. On lit, par exemple, ΑΡΠΑΝΟΥ sur les monnaies d'Arpi de l'Apulie (14), ΒΕΡΓΑΙΟΥ sur celles de Berga de Macédoine (15), et ΛΥΚΚΕΙΟ ou ΛΥΚΚΕΙΟΥ sur celles de la ville de Lyncus, appelée aussi Héraclée de la Lyncestide (16).

On ne saurait compter que comme une anomalie difficilement explicable l'accusatif CORINTHVM qui se rencontre sur un bronze

(1) Mionnet, t. I, p. 302, n° 806. — (2) Ibid., t. II, p. 593, n° 536 ; cf. p. 594, n° 541. — (3) Ibid., t. V, p. 157, n°s 88-95. — (4) Ibid., t. I, p. 137-147. — (5) Ibid., t. I, p. 151, n° 490. — (6) Ibid., t. I, p. 285, n°s 666 et 667. — (7) Ibid. *Suppl.*, t. I, p. 348, n° 1045. — (8) Ibid., t. I, p. 255, n° 382 ; *Suppl.*, t. I, p. 402, n°s 278 et 279. — (9) Ibid., t. I, p. 240, n° 261 ; *Suppl.*, t. I, p. 393, n°s 233 et 236.

(10) Friedlænder, *Oskische Münzen*, pl. VII et VIII.

(11) Mionnet, t. II, p. 341-347. — (12) Ibid., t. V, p. 409-416. — (13) Ibid., t. V, p. 353-356. — (14) Ibid., t. I, p. 130, n° 304.

(15) *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. I, pl. B, n° 18.

(16) Mionnet, *Suppl.*, t. II, p. 560, n° 7.

de la colonie romaine de Corinthe (1). Notons enfin, pour compléter ce tableau des diverses manières dont les anciens ont indiqué les noms des villes sur les monnaies, l'espèce de légende, assez rare, qui ne se montre qu'à l'époque impériale, où l'adjectif ethnique figure au datif pluriel, précédé d'un nom propre d'homme au nominatif et d'un verbe de dédicace exprimé, ΙΕΡΩΝΥΜΟϹ ΑΝΕΘΗΚΕ ΚΥΜΑΙΟΙϹ (2), ou bien sous-entendu, ΚΤΙΜΕΝΟϹ ΑΝΙΝΗϹΙΟΙϹ (3), ΒΕΤΟΥΡΙΟϹ ΤΟΙϹ ΑΡΚΑϹΙ (4), etc. Ces légendes doivent indiquer que l'individu dont le nom est ainsi inscrit en tête avait fait, pour prouver sa générosité envers la ville, les frais de l'émission monétaire (5).

8. — Nous avons déjà remarqué en passant qu'à dater de l'âge de la décadence hellénique, et particulièrement sous les empereurs romains, un certain nombre de villes ajoutaient, sur les espèces monétaires, à leur nom des indications géographiques, le plus souvent destinées à préciser, sur plusieurs cités auxquelles appartenait la même appellation, quelle était celle qui faisait frapper la monnaie (6). Ces désignations sont empruntées soit à la province où se trouvait la ville, ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩ (7), ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΚΟΙΛΗϹ ϹΥΡΙΑϹ (8), ϹΚΗΨΙΩΝ ΔΑΡΔΑνίας (9), ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΙΩΝΙΑ (10), ΑΝΚΥΡΑ Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙϹ ΤΗϹ ΓΑΛΑΤΙΑϹ (11), etc., soit à quelque particularité saillante de la situation, à la montagne voisine, ΚΑΙϹΑΡΕΙΑϹ ΥΠΟ ΠΑΝΕΙΩ (12), ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΑΠΟ ϹΙΠΥΛΟΥ (13), ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΤΩ ΛΙΒΑΝΩ (14), au fleuve qui baignait les murailles ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟϹ ΤΩΙ ΚΑΛΥΚΑΔΝΩΙ (15), ΤΑΡϹΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟϹ ΤΩΙ ΚΥΔΝΩΙ (16), ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙϹΤΡΩ (17), ΝΙΚΟΠΟΛΕΩϹ ΠΡΟϹ ΜΕϹΤΩ (18), etc., plus rarement à une source célèbre, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΡΟΗΙ (19), à un bois sacré dont la renommée religieuse était universelle, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟϹ ΔΑΦΝΗΙ (20), au voisinage de la mer, ΠΡΟΥϹΙΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟϹ

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. IV, p. 54, n° 366. — (2) Ibid., t. III, p. 11, n°s 66 et 67. — (3) Ibid., t. IV. p. 5, n° 27. — (4) Ibid., t. II, p. 245, n°s 19-22.

(5) Voy. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 368. — Mionnet, *Tables générales*, p. 181.

(6) Eckhel, t. IV, p. 310-320. — Mionnet, *Tables générales*, p. 166-173.

(7) Mionnet, t. IV, p. 29-32. — (8) Ibid., t. V, p. 330 et suiv., n°s 62, 67-69, 71, 73-80. — (9) Ibid , t. II, p. 669 et 670. — (10) Ibid., t. III, p. 159-162. — (11) Ibid., t. IV, p. 378, n° 21. — (12) Ibid., t. V, p. 312, n°s 10-13. — (13) Ibid., t. IV, p. 68-82. — (14) Ibid., t. V, p. 366 et 307. — (15) Ibid., t. III, p. 599-603. — (16) Ibid., t. III, p. 621, n° 405. — (17) Ibid , t. I, p. 360, n°s 38-42. — (18) Ibid., t. I, p. 394, n° 219. — (19) Ibid., t. V, p. 215, n° 517. — (20) Ibid., t. V, p. 36, n°s 316-325.

ΘΑΛΑΣΣΗ (1), ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΣΣΑΝ (2), ou bien encore à la grandeur de la cité par rapport à une cité homonyme ΤΕΡΜΗCΓΕΩΝ ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ (3), ΥΒΛΑΣ ΜΕΓΑΛΑΣ (4). On voit par ces exemples que les indications géographiques inscrites sur les monnaies grecques s'appliquent indifféremment à la ville elle-même ou à son peuple. Il en est de même des épithètes honorifiques dont nous avons déjà dit quelques mots et qui sont un signe encore plus irrécusable de la pleine décadence. Ces épithètes indiquent les priviléges, plus nominaux encore que réels, concédés à quelques cités illustres par les rois ou les empereurs en échange de la suppression de leur indépendance véritable. Les plus fréquentes sont purement religieuses, telles que ville *sacrée*, ἱερὰ, *asyle*, ἄσυλος (5), *néocore*, νεωκόρος (6), *première* d'une province, πρώτη (7), et même à l'époque impériale romaine, *métropole*, μητρόπολις (8). D'autres épithètes plus rares ont un caractère politique; ce sont celles de la ville *autonome*, αὐτονόμος, *libre*, ἐλευθέρα, *exempte de l'impôt*, ἀτελὴς (9), ou bien de *chef-lieu d'une station navale*, ναυαρχίς (10).

9. — Il n'est pas rare, dans la numismatique grecque, de rencontrer l'union des noms de deux villes. Aux époques anciennes, du temps de la pleine autonomie hellénique, lorsque les noms ou les types de plusieurs cités sont joints sur une même monnaie, cette réunion indique une alliance réelle, une confédération politique et commerciale. Sur les bronzes de l'ère impériale, après l'anéantissement de la vie indépendante des villes grecques, elle n'a plus la même signification. Dans cette série, la mention de deux ou plusieurs villes sur la même pièce, avec ou sans le mot ΟΜΟΝΟΙΑ, « concorde, » n'indique aucun fait politique, mais l'entente de cités diverses pour la célébration de cérémonies religieuses ou de jeux en commun (11). On retrouve cependant, mais dans des cas fort rares, une intention politique, lorsque l'ΟΜΟΝΟΙΑ est indiquée entre une ville et le peuple romain (12), ou lorsque ce mot accompagne le nom d'une seule cité et se rapporte alors évidemment à sa situation intérieure (13). Dans le premier cas on a voulu marquer la fidélité et la soumission des sujets envers leurs dominateurs; dans le second, la cessation de

(1) Mionnet, t. II, p. 492, nos 443 et 444. — (2) Ibid., t. V, p. 39, nos 342 et 343; p. 247, nos 712-715. — (3) Ibid., t. III, p. 527 et suiv., nos 205-215. — (4) Ibid., t. I, p. 244, nos 289 et 290.

(5) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 306. — (6) Ibid., p. 288. — (7) Ibid., p. 282. — (8) Ibid., p. 273. — (9) Ibid., p. 262. — (10) Ibid., p. 309. — (11) Ibid., p. 333-339. — (12) Ibid., p. 332. — (13) Ibid., p. 333.

quelques dissensions domestiques et le rétablissement de l'ordre par les soins des magistrats romains.

10. — Après les noms de villes et de peuples, ce qu'il y a de plus habituel sur les monnaies grecques, ce sont les noms propres d'hommes. Ils se divisent en diverses catégories dont nous avons déjà parlé dans le cours de cet article, noms de rois, de magistrats des villes autonomes et de graveurs monétaires. A quelques rares exceptions près, où ils sont au nominatif, les noms royaux dans la numismatique grecque sont écrits au génitif, ce cas indiquant la possession du monnayage et de ses droits. On peut aussi citer deux exemples où l'attribution de la monnaie au souverain est indiqué par un adjectif possessif. C'est d'abord ΑΓΑΘΟΚΛΕΙΟΣ (sous-entendu νοῦμμος) sur une médaille d'Agathocle, roi de Syracuse (1), puis ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΣ (sous-entendu νοῦμμος ou στατὴρ) sur une pièce d'Alexandre, tyran de Phères (2).

Pour les noms de magistrats sur les pièces des villes libres, la règle est, au contraire, l'emploi du nominatif. Ce ne sont pas, en effet, les magistrats qui possèdent le droit monétaire, c'est la cité; les officiers publics surveillent seulement la fabrication des espèces et leur nom est proprement une signature qui ajoute une garantie de plus de l'exactitude du poids et du titre. On trouve cependant sur les monnaies de certaines villes, d'Abdère de Thrace (3) et de Maronée (4), par exemple, les noms de magistrats au génitif; mais ils sont alors précédés de la préposition ἐπὶ, qui indique un rapport de date, ΕΠΙ ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ, « sous la magistrature de Métrodore, etc. » Quant aux signatures de graveurs, elles sont indifféremment au nominatif ou au génitif. Dans le premier cas on sous-entend le verbe ἐποίει ou ἐποίησεν, « a fait, » exprimé dans un seul exemple, sur une précieuse monnaie de Cydonia de Crète, ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ (5); avec le génitif, c'est le mot ἔργον, « œuvre de..., » qui est sous-entendu.

Dans le monnayage des villes grecques sous les empereurs, les noms de magistrats sont presque toujours précédés du mot ἐπὶ. Pour les noms d'empereurs, ils sont toujours au nominatif, à l'accusatif, cas qui révèle une formule d'honneur, ou au datif, cas dénotant une dédicace, et jamais au génitif; tandis qu'à part les quelques

(1) Mionnet, t. I, p. 332, n° 48.
(2) *Rev. num.*, 1859, p. 109.
(3) Mionnet, t. I, p. 365-367. — (4) Ibid., t. I, p. 389 et 390. — (5) Ibid., t. p. 271, n° 112.

exceptions signalées tout à l'heure, le nom de la ville ou du peuple est au génitif. Ceci tient au caractère de ce monnayage et à la façon dont l'effigie et le nom du prince y sont introduits. Il n'est pas impérial, il est autonome; il ne se fait pas pour le prince et par son autorité, mais par les villes elles-mêmes, pour leur compte et sous leur propre garantie. C'est à titre d'honneur, de marque de respect et de soumission que la tête de l'empereur y est gravée là où figurait dans les temps vraiment libres le buste de la divinité protectrice de la cité. Aussi cette effigie impériale s'échange-t-elle quelque fois à la même époque contre la tête d'une divinité; à Cyzique, par exemple, contre celle de Proserpine, ou celle d'un génie protecteur et personnification allégorique du peuple ou du sénat, ΔΗΜΟC, ΓЄΡΟΥCIA, ІЄΡΑ CΥΓΚΛΗΤOC.

A Rome, de même que le nom de la cité est toujours écrit ROMA, au nominatif, les noms d'hommes quels qu'ils soient, qui figurent sur la monnaie, triumvirs monétaires ou magistrats politiques aux âges républicains, empereurs ou membres de leur famille après César, tout leurs noms sont au même cas. La règle du nominatif ne souffre pour ainsi dire pas d'exceptions, si ce n'est sur les pièces du règne de Trajan, qui portent la dédicace honorifique S. P. Q. R OPTIMO PRINCIPI.

FRANÇOIS LENORMANT.

(*La suite prochainement.*)

FIBULES ANTIQUES

A PAS DE VIS

Dans sa séance du 10 novembre 1858, la Société des Antiquaires de France fut appelée à examiner plusieurs fibules appartenant à l'un de ses membres, M. de Beaulieu, objets que quelques-uns de mes confrères croyaient pouvoir attribuer au XIe siècle ou au XIIe. Telle n'était pas mon opinion et je n'hésitai pas à le dire très-précisément. A la séance suivante, le 17 novembre, j'apportai d'autres fibules que je comparais aux premières, et je présentai diverses considérations que le procès-verbal imprimé relate ainsi :

« La fibule cruciforme (voy. plus loin la fig. n° 1) est bien celle dont les Romains faisaient usage à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. A cet égard, M. de Longpérier montre un bel et curieux exemple de la manière dont cette fibule s'attachait. Il présente le moulage du magnifique diptyque conservé dans le trésor de la cathédrale de Monza, monument qui représente, suivant les uns, Gratien, Valentinien II et Justine; suivant d'autres, Galla Placidia, Valentinien III et l'un des deux généraux rivaux Aëtius ou Bonifatius. Dans le premier cas, le diptyque aurait été sculpté vers 380; dans le second cas, avant 429 (1). Les fibules cruciformes qui attachent le

(1) Frisi, *Memorie stor. di Monza*, Milano 1794, t. III, tav. XII, p. 9. Dans cette gravure les fibules sont imparfaitement exprimées. — La feuille du diptyque qui représente le jeune prince est donnée en photographie dans Digby Wyatt, *Notices of sculpture in ivory*, London, 1856, in-4°, p. 5, class. II, 6, 1. — Le diptyque entier dans Jules Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge*, 1864, Album, t. I, pl. II.

manteau des deux personnages masculins se dressent sur leur épaule, le croisillon et la boule supérieure étant tournés en bas. La partie allongée est décorée des deux côtés de cet ornement découpé qui se remarque dans la fibule de M. Beaulieu, et qui avait paru à un membre de la Société être un détail propre au XIe siècle. M. de Longpérier montre que ce détail bien caractérisé sur le diptyque de Monza, se retrouve encore sur divers objets du Ve et du VIe siècles. C'est de ce même ornement que se compose la galerie découpée qui supporte le plateau d'or trouvé au Gourdon avec des monnaies des rois Bourguignons Gondebaud et Sigismond (491-523).

« La fibule présentée par M. de Beaulieu offre encore une particularité curieuse; le croisillon de droite se dévisse et permet de retirer l'aiguille centrale de la gaîne où elle est engagée par le bas. Cette disposition se retrouve identiquement dans la fibule d'or recueillie dans le tombeau de Childéric à Tournay, objet antérieur à l'an 481 (1).

« Quant aux deux fibules d'or en forme de disque, communiquées également par M. de Beaulieu, elles sont aussi mérovingiennes. L'une, ornée de petits anneaux de filigrane, est semblable à celle que M. l'abbé Cochet a publiée dans sa *Normandie souterraine*, 2e édit., pl. XIII, n° 1; et l'autre, qui est décorée de verre rouge, offre l'analogie la plus frappante avec un bijou d'or mérovingien trouvé par le même antiquaire et figuré à la page 121 de la *Normandie souterraine* (1re édition.) »

M'étais-je trompé? Je ne le pense pas, car il suffisait d'avoir de bons yeux pour distinguer sur le diptyque de Monza deux fibules parfaitement semblables à la plus grande de celles que M. de Beaulieu nous avait présentées; et c'étaient précisément les petits ornements latéraux décorant cette fibule qui la faisaient attribuer au XIe siècle ou au XIIe, opinion qui ne pouvait pas être soutenue en présence de l'ivoire antique si finement exécuté.

J'ai conservé de la fibule de M. de Beaulieu un dessin que je place ici. Il permet de voir cet objet de face et de profil, et de comprendre comment la broche à pas de vis A, en pénétrant dans la traverse ou croisillon B, passe dans l'œil pratiqué à la partie supérieure de la broche verticale ou aiguille C, dont les deux tiers environs sont com-

(1) Chiflet, *Anastasis Childerici regis*, pl. insér. à la p. 182, sous le titre de *Graphiarium regis aureum*. Le dessin fait très-bien voir le mécanisme. La gaîne est d'une forme plus moderne que celle de la fibule de M. de Beaulieu, identique à celles de Monza.

plétement enfermés dans la gaîne D. On sait que dans les fibules du système ordinaire la gaîne est entr'ouverte sur le côté et laisse pénétrer par là une aiguille à ressort (1). Je renvoie comme point de comparaison à la gravure de la fibule de Childéric, publiée par Chiflet, qui avait pris cet objet pour un graphium ou style à écrire sur des tablettes enduites de cire. C'est une erreur qui, comme on le sait, subsiste encore dans la traduction française du *Dictionnaire des antiquités romaines*, de Rich (1859), p. 304.

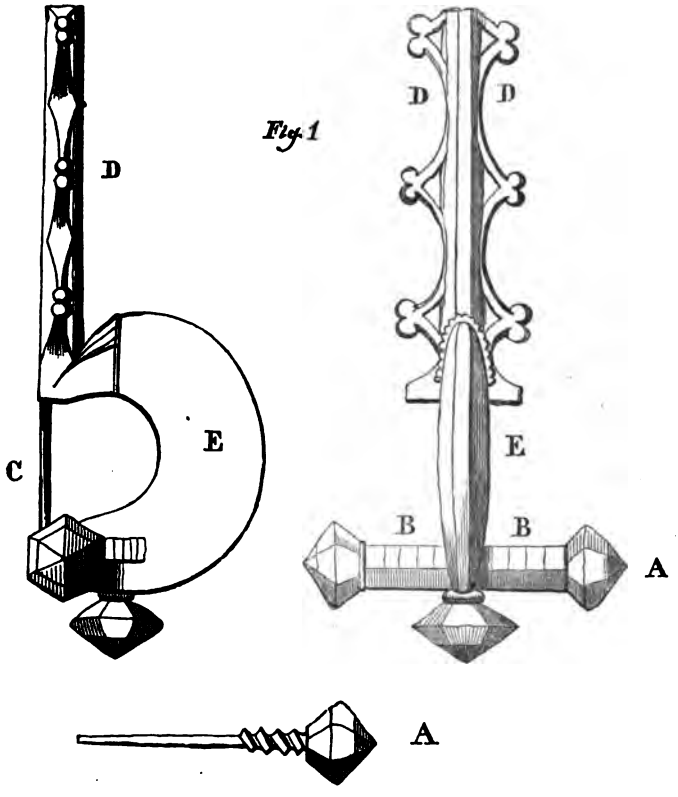

Chaque fois que l'on voulait ôter le vêtement retenu par la fibule, il fallait dévisser la tête de la traverse, retirer l'aiguille passée dans

(1) Voy. au sujet des fibules un ouvrage intéressant par son ancienneté même, Joh. Rhodii, *De acia dissertatio*. Copenhague, 1672, in-4°.

l'étoffe et dans la gaîne. La fibule se trouvait alors divisée en trois pièces, dont deux étaient relativement petites et faciles à perdre. Quand on examine dans les bas-reliefs comment la fibule était placée sur l'épaule, on arrive à croire qu'on ne pouvait pas l'y attacher sans le secours d'une main étrangère. Tout au plus celui qui la portait pouvait-il la dévisser pour se dépouiller de son manteau. Dès lors on est en droit de supposer que les fibules à vis étaient employées par des personnages à qui leur fortune ou leur rang permettaient de se faire accompagner par des serviteurs.

Si je reprends aujourd'hui la question des fibules à pas de vis, c'est qu'un heureux hasard m'a mis récemment entre les mains un document nouveau et concluant. MM. Rollin et Feuardent ont acheté un lot de médailles romaines d'or avec lesquelles ont été recueillis deux beaux fragments qui appartiennent encore à une fibule de cette espèce, ainsi qu'on en peut aisément juger par le dessin que j'en donne ici.

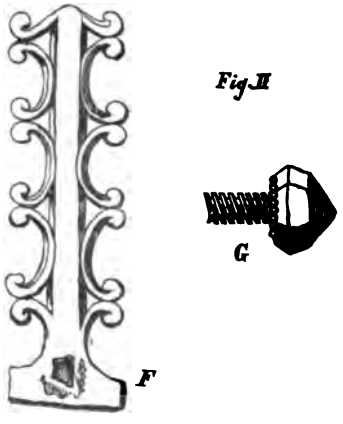

Le trésor, déterré en Poitou, se composait de

11	monnaies	de Valentinien Ier	364—375	de J.-C.
12	id.	de Valens	364—378	»
2	id.	de Gratien	375—383	»
2	id.	de Valentinien II	375—392	»
1	id.	d'Arcadius	395—408	»

L'enfouissement des monnaies et du bijou doit être placé tout à

fait à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve ; car les pièces d'or sont fort bien conservées et semblent avoir circulé pendant un espace de temps très-court. Deux beaux médaillons inédits qui faisaient partie de ce trésor sont, comme le disent les numismatistes, à fleur de coin (1). En sorte que le bijou d'or qui accompagnait les doubles sous et les sous impériaux est bien évidemment contemporain du diptyque de Monza. Il y a dans tous ces faits une concordance parfaite de nature à ne pas laisser subsister le moindre doute.

J'ajouterai seulement quelques mots sur la manière dont la fibule découverte en dernier lieu a été fabriquée. Les ornements latéraux de la gaîne, en forme d'arcs terminés par de petits disques, ne sont pas rapportés un à un. Chacune des deux séries de ces arcs a été taillée à la lime dans un seul morceau d'or, et il n'y a de soudure qu'aux points où les courbes touchent la gaîne, laquelle est un prisme à cinq pans.

Le pas de la vis est très-régulier, très-beau; le filet se détache du noyau par une section carrée profonde, obtenue au moyen d'une machine dont, à l'aide d'une loupe, on reconnaît encore la trace. Au point où la vis s'attache à la tête, qui est creuse comme le noyau de la vis et terminée en pyramide à six faces, on a soudé un petit collier de perles d'or; c'est un détail qui se retrouve dans la fibule de Childéric.

Il nous manque actuellement la pointe ou broche qui était entée dans le noyau de la vis, l'aiguille destinée à percer l'étoffe, et la coque proéminente (Voy. fig. I, E) qui réunissait la gaîne D à la traverse BB. On voit encore dans le fragment F acquis par MM. Rollin et Feuardent le trou entouré de soudure à l'aide duquel cette coque était fixée.

La coque des fibules formait comme une arche qui permettait le passage des doigts lorsqu'on avait à saisir l'aiguille pour l'affranchir de la gaîne ou l'y faire rentrer. Dans les temps anciens, cette coque était creuse et quelquefois très-volumineuse. Mais dans les fibules cruciformes des IVe et Ve siècles, elle est le plus souvent réduite à un bandeau plein arqué (2).

(1) Ces médaillons viennent d'être publiés avec le détail de toute la découverte, par M. C. Robert, *Revue numismatique*, 1866, p. 111.

(2) De belles fibules de cette classe ont été publiées par L. Beger (*Thes. Brandeb.* III, p. 432), et reproduites par Montfaucon (*Ant. expl.* t. III, pl. 27, 28, 30). Le Père Cl. du Molinet (*Cabin. de Sainte Geneviève*, pl. XI, n° 3) en a donné une aussi;

Les documents relatifs à l'usage de la vis chez les anciens sont si rares que l'on ne saurait signaler avec trop de soin ceux qui nous parviennent. La vis si pure et si profonde de notre fibule trouvée en Poitou ne pourrait pas avoir été taraudée au moyen d'une filière. Je la crois plutôt exécutée à l'aide d'un peigne entamant le cylindre encore plein, alors qu'il marchait suivant une hélice sur un tour-en-l'air. L'existence du tour-en-l'air, à une époque plus ancienne encore, nous est à peu près démontrée par la nature des filets concentriques tracés sous le pied d'un grand nombre de beaux vases de bronze.

ADR. DE LONGPÉRIER.

mais entraîné par l'exemple de Chiflet, il l'a prise pour un *graphium*, et il commet encore la même erreur au sujet de deux autres fibules de forme beaucoup plus ancienne (nos 13 et 14), malgré les avertissements qu'il avait reçus de quelques antiquaires (*loc. cit.* p. 31). — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les ustensiles étaient bien mal connus. Le Père Montfaucon, dans son supplément à l'*Antiquité expliquée* (t. III, pl. 77, n° 4), a fait graver parmi des instruments de musique une fibule franque d'une forme aujourd'hui très-fréquemment décrite (voy. Lindenschmit, *Die Alterthümer uns. heidn. Vorzeit*, H. II, Taf. 8, n° 7); mais le savant bénédictin ne sait que faire de la figure qu'il publie, et il ajoute : « Le n° 4, tiré du cabinet de feu M. Foucault, n'a guère l'air d'un instrument de musique; je ne sais comment il est entré dans cette planche. » Montfaucon, il faut lui rendre cette justice, avait cependant fort bien reconnu la méprise de Chiflet et du P. du Molinet (*Ant. expl.* t. III, p. 357).

THE ASTOR LIBRARY
NY

THE ASTOR
N

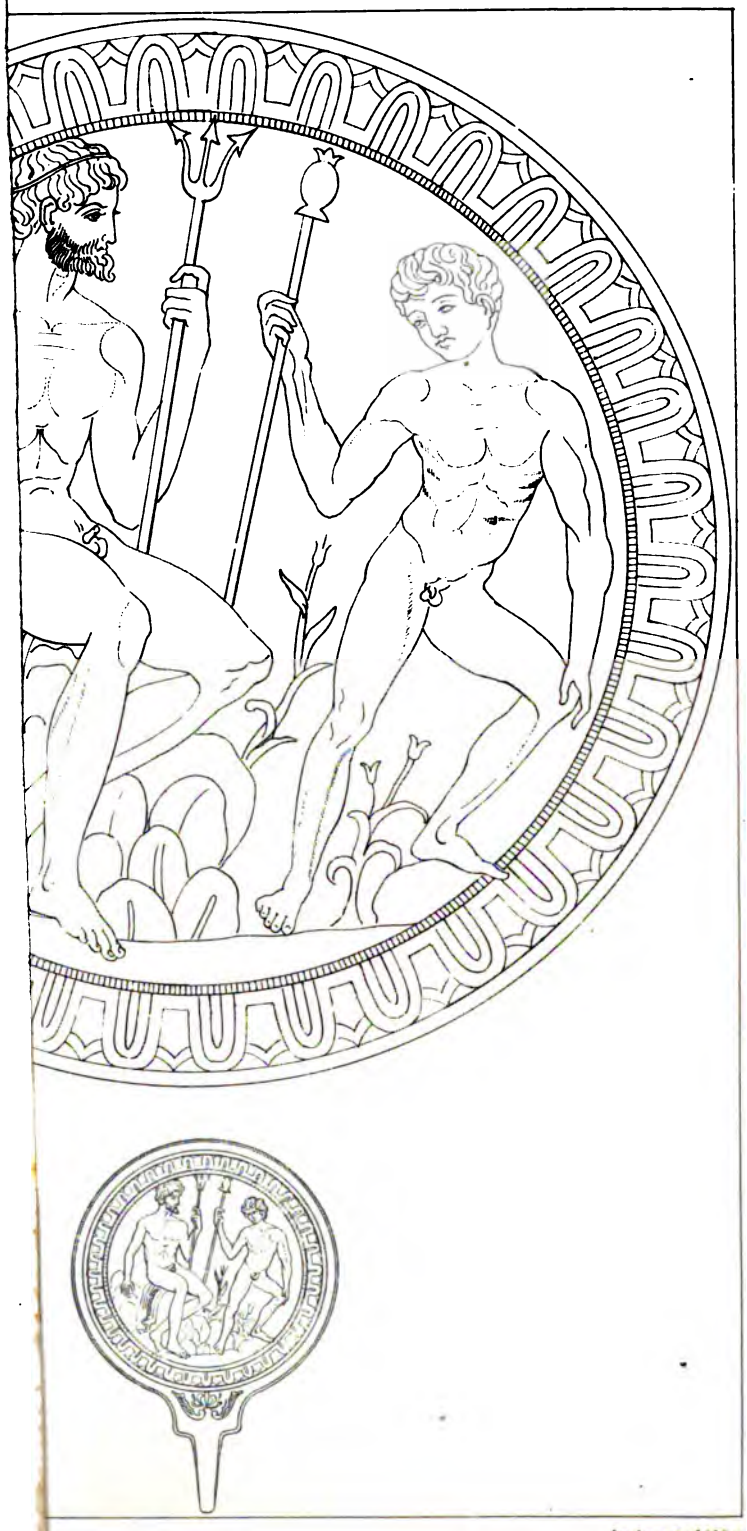

Imp. Lemercier & Cie Paris

TRUSQUE, TROUVÉ PRÈS DE PÉROUSE

LIBRARY

DE

QUELQUES MIROIRS ÉTRUSQUES

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

LETTRE à M. le professeur ED. GERHARD

Cher et honoré maître,

Je crois faire une chose qui vous sera agréable en vous entretenant de quelques miroirs étrusques venus récemment à ma connaissance, et peut-être ne les trouverez-vous pas indignes de figurer dans votre grand ouvrage (1), et d'y prendre rang à la suite de la série déjà si nombreuse des antiquités dont la publication a, par vos soins, puissamment contribué aux progrès de l'étude des doctrines religieuses, des mœurs, du commerce et de l'influence des arts de notre Étrurie.

Je vous dirai d'abord quelques mots d'un miroir que je vis l'année dernière à Chiusi, chez le neveu de notre savant ami, Mgr Mazzetti. Ce miroir, au surplus, me paraît d'un intérêt secondaire, parce qu'il rentre dans le type de représentations fort souvent répétées sur les monuments de cette espèce, ainsi que le prouvent plusieurs des planches de vos *Etruskische Spiegel.*

On y voit quatre figures: son diamètre est de treize centimètres, et je le classerais dans la nombreuse catégorie des miroirs relatifs aux mystères de la religion des Cabires. Au centre de la composition se trouve une figure de femme debout et de face, la tête ceinte d'une couronne, vêtue d'une longue tunique rattachée par une ceinture; ses bras sont pendants, sa main droite est placée un peu en arrière, son attitude est calme et ses regards se tournent vers un homme assis à la droite du spectateur. Ce second personnage est

(1) *Die Etruskische Spiegel.* Berlin, 1843-1865, 3 vol. in-4. En cours de publication : 360 planches ont paru jusqu'à présent.

coiffé d'un casque conique placé sur une longue chevelure. La partie supérieure du corps est nue, tandis qu'un ample manteau en couvre toute la partie inférieure et retombe sur un meuble, siége ou autre objet placé à ses côtés, sur lequel s'appuie la main gauche; la main droite est levée, et semble gesticuler avec vivacité, l'index et le médium tendus du côté de la femme à longue tunique placée au centre, vers laquelle ses regards sont portés et à laquelle il adresse la parole.

De l'autre côté, et comme en pendant, se montre une figure également assise, vêtue et coiffée de la même manière que la figure assise à droite. Elle lève un peu la jambe gauche, comme l'autre lève la jambe droite, par une exigence de symétrie constamment respectée dans cette sorte de monuments. Cette figure gesticule aussi avec les doigts de la main droite qu'elle tient levée, et laisse tomber son bras et sa main gauche sur son genou. A la suite de cette figure, en pendant avec la femme vêtue d'une longue tunique, paraît le quatrième acteur de cette scène. Il porte la tunique, le casque conique, et ses regards se dirigent vers la figure qui se trouve à gauche, et dont il est si rapproché que leurs deux visages se touchent en quelque sorte.

Au-dessus de ce groupe est figurée, comme sur plusieurs monuments du même genre, une corniche ou architrave indiquant la présence d'un édifice. Le tout est encadré par un ornement en forme de pampre; une tête de bélier termine le manche de ce miroir. Mgr Mazzetti m'a assuré qu'il avait été découvert récemment dans les environs de Chiusi ou de Montepulciano.

Les grands travaux qui s'exécutent auprès de Pérouse pour la construction du chemin de fer qui doit relier cette ville à Florence ont amené la découverte d'un autre miroir qui présente un bien plus grand intérêt, et, grâce à la générosité de la compagnie du chemin de fer, ce monument, trouvé sur le territoire de Pérouse, viendra bientôt enrichir la collection de notre musée. Vous pourrez juger de son importance par le dessin très-exact que je vous en envoie ci-joint.

Le miroir en question a quinze centimètres de diamètre, et le manche cinq centimètres. Sa découverte remonte au mois de mars 1865. La conservation de la scène qu'on y voit gravée est parfaite, et sa patine est magnifique. Ce miroir ne nous offre que deux figures d'hommes. A la gauche du spectateur, mais tourné vers la droite, se présente assis et de profil un homme barbu, la tête ornée d'une bandelette d'où s'échappent des cheveux frisés, retombant sur le front, les oreilles et la nuque; il est entièrement nu, et pose sa main droite un peu en arrière sur le rocher où il est assis, son manteau jeté sous lui. Bien que sa jambe gauche, un peu retirée en

arrière, et son pied replié sur la pointe puissent faire supposer que ce personnage est prêt à se lever et à se mettre en marche, je suis disposé néanmoins à croire qu'il faut y voir une attitude de repos et de tranquillité. La longue haste à trois pointes qu'il tient de la main gauche, et dans laquelle je ne saurais méconnaître un trident, me paraît rendre ici manifeste la représentation de *Neptune* (1). Il est plus difficile de déterminer le nom de son compagnon, et de dire avec certitude quels peuvent être ses rapports avec le dieu de la mer. Ce second personnage, jeune, imberbe et nu, est debout, de face, la tête doucement inclinée vers le dieu; sa jambe gauche se trouve relevée, parce que le pied pose sur une pierre, tandis que sa main gauche s'appuie sur son genou; il tient de la main droite une haste ou sceptre dont l'extrémité supérieure se termine en forme de grenade. Quoique l'attitude de cette figure puisse sembler celle d'une personne qui va se mettre en mouvement, je ne puis pas davantage renoncer à l'idée qu'elle soit au repos, absorbée dans un colloque avec le dieu et écoutant sa parole. Deux tiges avec feuilles ou fleurs sortent de terre; l'une sépare les deux acteurs de cette scène, l'autre s'élève entre les jambes du jeune homme, dans lequel je crois qu'il faut reconnaître *Thésée*, le héros de l'Attique, qui délivra sa patrie de l'infâme tribut qu'elle payait à Minos. Si l'on veut bien se rappeler les liens que les diverses traditions mythologiques établissent entre Neptune et le royal fils d'Æthra, soit qu'elles nous racontent l'union adultère de celle-ci avec le dieu des mers, d'où l'on voulait que fût issu le héros vainqueur du Minotaure, soit qu'elles nous redisent le voyage de Thésée à Athènes, pendant lequel il eut, tout jeune encore, l'occasion de s'illustrer en tuant, à son arrivée à l'isthme de Corinthe, le brigand Sinis-Pityocamptès, qui en habitait le territoire (2); si, disons-nous, on se rappelle ces faits et quelques autres, il paraîtra tout naturel de trouver réunis ensemble sur notre miroir ce héros et le dieu de la mer, comme il arrive de les rencontrer sur des vases italo-grecs, parmi lesquels nous citerons un vase de Nola du plus grand style et de la belle époque de l'art, qui fait partie de la collection de M. le duc de Luynes (3). Cependant, comme mon opinion pourrait rencontrer des objections et des contradicteurs à cause de l'absence totale, dans ce personnage, des armes ou des attributs qui, dans les monuments, désignent ordinairement Thésée, j'attendrai, illustre professeur, que votre érudition nous fournisse les lumières néces-

(1) Voir la planche annexée à notre article. — (2) Paus. II, 1, 4.
(3) J. de Witte, *Études sur les vases peints*, p. 91. Paris, 1865.

saires pour pénétrer les pensées qui ont guidé l'artiste étrusque dans la composition du groupe dont nous nous occupons. Les motifs qui me feraient douter sont : 1° la nouveauté d'une semblable représentation sur les miroirs gravés qui sont venus à ma connaissance ; 2° la beauté du dessin, la netteté des contours, qui nous forcent, en quelque sorte, à lui assigner une place à part dans les monuments de ce genre.

Il est bon de remarquer qu'outre le gracieux ornement de feuillage qui encadre cette scène, le petit manche du miroir est également orné d'une palmette de feuillages, non-seulement du côté où se trouve gravé le sujet, mais encore du côté uni.

Je ne doute pas que vous ne m'accordiez votre approbation pour avoir fait entrer dans le musée de Pérouse un autre miroir dont vous trouverez aussi le dessin parmi ceux que je vous envoie (1). Le diamètre en est environ de 16 centimètres. Le sujet qu'il montre n'est pas nouveau, car il s'agit des amours de Vénus et d'Adonis, si souvent reproduites sur de très-beaux bronzes de la même espèce (2). Il y a pourtant une certaine nouveauté dans la manière dont ce sujet est ici traité, et ce miroir ne sera pas sans intérêt pour l'étude, car je n'en connais point d'absolument identique ni par les détails, ni par l'association des trois noms qui accompagnent les trois figures de ce groupe.

Au centre, les deux amants debout se tiennent tendrement embrassés. Vénus (*Turan*) de profil, à gauche du spectateur, incline doucement la tête vers le visage de son bien-aimé Adonis (*Atunis*). Celui-ci, placé à droite, est nu ; il lève la tête et approche ses lèvres de la bouche de Vénus pour répondre par un baiser à ses caresses. La déesse le serre contre son sein, où il s'abandonne ; sa main droite est posée sur sa hanche. Vénus, d'une taille plus élevée que celle de son amant, est vêtue d'une ample tunique et d'un péplus. Dans la troisième figure, qui se tient debout derrière Vénus, revêtue également d'une tunique dénouée, à courtes manches, on reconnaît aisément un nouvel exemple de ces images de génies, ou, selon d'autres interprétations, de divinités du destin, êtres intermédiaires entre le ciel et la terre (3) dont le nom générique en étrusque est *Lasa* et qui vient ici s'associer à la déesse dont nous parlons. Ainsi qu'on le voit fréquemment dans les scènes représentées sur des miroirs du genre de celui-ci, notre *Lasa* assiste aux divines amours, elle fixe un regard attentif sur le couple central, et en même temps s'occupe à

(1) Nous avons fait réduire ce dessin à demi-grandeur naturelle.

(2) Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, pl. CXI, CXII, CXIII-CXVII, CCCXXI, CCCXXII.

(3) Orioli, *Bull. de l'Inst. arch.* 1848, p. 144. — Maury, *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1858, p. 176-177.

faire paraître la déesse plus belle en arrangeant sa chevelure, que retient une bandelette, avec le *discerniculum* (1) qu'on peut supposer qu'elle tient de sa main gauche cachée derrière le manteau de Vénus

mais certainement levée et dirigée vers la tête de la déesse. On serait ainsi conduit à assimiler le rôle que remplit ici cette figure et l'intention qui l'y a fait placer au rôle qu'il faut assigner à la femme ailée et assise, tenant dans sa main l'*alabastron* et le *discriminatorium*, et qui porte le nom de *Zirma*, sur le beau miroir de la collection Campana, maintenant au musée de Saint-Pétersbourg et sur lequel sont retracées les mêmes amours (2).

(1) *Etruskische Spiegel*, pl. CCCXII, CCCXIX.
(2) *Op. laud.* pl. CCCXXII.

En examinant avec attention les monuments qui présentent comme celui-ci des femmes ou des déesses d'un ordre inférieur en union avec Vénus, on serait peut-être tenté de se ranger à l'opinion de M. Roulez (1), qui ne veut voir dans cette figure féminine ailée et assise (*Zirma*), du miroir de Saint-Pétersbourg, qu'une simple compagne de Vénus; mais d'une part le nom de *Lasa* donné à des figures identiques à celle du bronze Campana que nous venons de rappeller, et d'autre part l'idée et le nom même du *Destin*, que Braun et avec lui d'autres savants (2) attribuent à ce mot, nous semblent apporter une grande force à l'opinion contraire que vous avez soutenue. Le miroir du musée Britannique qui représente Amphiaraüs et Ajax, et devant ce dernier personnage, une figure toute semblable à celles des deux autres miroirs ouvrant le livre du *Destin*, où se trouve précisément écrit le mot *Lasa*, le *sort* de ce héros (3), nous paraît fournir un argument décisif, devant lequel nous n'hésitons plus à reconnaître ainsi que vous (4), dans la *Zirma* du grand miroir de l'Ermitage, une déesse du Destin. J'accepterais d'autant plus volontiers cette interprétation, si vous consentiez à reconnaître le même caractère dans la figure féminine ou *Lasa* de notre miroir; derrière cette figure, on voit deux étoiles, l'une sous le coude gauche, la seconde sous le talon levé de son pied gauche. Un délicat ornement de branches et de feuilles de lierre entoure le groupe gravé sur ce miroir, qui ne laisse d'ailleurs rien à désirer sous le rapport de la conservation et pour sa belle patine.

Cela m'amène à vous parler d'un troisième miroir dont j'ai fait également l'acquisition pour notre musée, à cause du sujet qu'il représente; mais, en même temps, je voudrais éclaircir les doutes que ce monument pourrait susciter, en appelant votre attention sur un fait particulier qui s'est produit dans les fouilles exécutées sur divers points du territoire de Pérouse et dans d'autres régions environnantes. Vous n'aurez pas si tôt jeté un coup d'œil sur le dessin que j'en ai fait faire, que votre mémoire se reportera immédiatement

(1) *Annales de l'Inst. arch.* t. XXXIV, 1862, p. 181-183.

(2) Voir Fabretti, *Glossarium italicum*, *sub voce Lasa*.

(3) *Op. laud.* pl. CCCLIX. — Cf. Braun, *Bull. de l'Inst. arch.* 1846, p. 106. — Orioli, *Bull.* 1848, p. 144 et le vase du prince de Canino cité par vous dans votre *Rapport sur les vases de Vulci*, not. 678, dans les *Annales de l'Inst. arch.*, t. III, 1831. — Voir aussi Raoul Rochette, *Annales*, t. VI, 1834, p. 279. — Dennis, *The cities and cemeteries of Etruria*, t. II, p. 68.

(4) *Etruskische Spiegel*, IV, p. 56, et not. 180.

vers un miroir étrusque publié par Vermiglioli en 1846 (1), miroir qui n'a pas encore trouvé place dans votre grand recueil. En effet, nous avons ici comme sur ce miroir l'enlèvement de Thétis, traité absolument de la même façon. Pélée saisit de même par le bras la déesse, qui veut se défendre des entreprises du héros thessalien; on y retrouve la même pose de jambes dans Pélée, qui est nu, le même ajustement dans la chlamyde, à peu près le même pileus sur la tête, sauf que dans notre miroir il est d'une forme plus arrondie. La déesse porte le même vêtement, la même coiffure, le même attribut des *ailes*, que Braun a fait remarquer comme un des traits caractéristiques les plus importants de ce miroir (2).

Le type de cette représentation est donc identique sur ces deux bronzes : le groupe est entouré d'ondes marines, et dans l'un comme dans l'autre, les noms respectifs des personnages déterminent le sujet : *Pele*, *Thethis*. On n'y remarque que deux différences, c'est-à-dire que dans le miroir de Pérouse la disposition du groupe se dirige de gauche à droite, tandis que dans celui de l'éminent archéologue il est dans le sens opposé; puis, dans l'ornement qui entoure le bord du miroir et qui consiste pour tous deux en une guirlande de feuilles de lierre, celle du monument déjà publié est plus large et plus développée.

Quant à la provenance des deux miroirs, je rappellerai que celui de Vermiglioli est sorti des fouilles faites aux environs de Pérouse par les moines Bénédictins; celui qui est maintenant dans notre musée a été trouvé dans des fouilles exécutées pour la construction du chemin de fer. Ainsi donc il ne saurait exister aucune incertitude sur leur authenticité respective. Mais de l'identité du sujet, et de la similitude dont il est traité sur l'un et l'autre monument, il faut conclure que ces sortes de représentations étaient dans le goût et la préférence des anciens, et qu'ils en ornaient volontiers ces sortes d'objets à l'usage des femmes. Je fonde cette opinion non-seulement sur l'exemple que m'offrent ces deux miroirs, mais sur d'autres monuments semblables que j'ai eus entre les mains et où j'ai retrouvé le rapt de la déesse Thétis.

M. Mauro Faina, intelligent et honorable collectionneur d'anti-

(1) *La favola di Peleo e di Teti in graffito di specchio etrusco esposto da* G. B. Vermiglioli. Perugia, 1846. — Voir *Arch. Zeitung*, IV, p. 260. — Gerhard, *Uber die Metall-Spiegel der Etrusker*, Zweit. Theil. (Berlin, 1860). Beilage B. Paralipomena, n° 334.

(2) *Bull. de l'Inst. arch.* 1846, p. 99.

quités, m'a montré un de ces monuments d'une intégrité et d'une authenticité non douteuse, qui provenait d'une des nombreuses fouilles qu'il a fait exécuter sous ses yeux, dans le territoire de Chiusi et de Pérouse. Un quatrième miroir fut mis au jour en fouillant un tombeau auprès de cette dernière ville, et cette fouille, que je visitai avec soin, ne put me fournir le moindre soupçon sur la vérité de cette découverte; l'examen attentif de ce monument, maintenant en possession d'un marchand d'antiquités de Pérouse, donne la même sécurité.

C'est à la complaisance d'un de mes amis, artiste très-distingué, que j'ai dû la communication qu'il me fit ici, à Pérouse même, d'un autre miroir où était retracée une scène identique; il s'était chargé de porter ce miroir à Rome et de le faire examiner comme un objet aussi rare que précieux par les archéologues de cette ville; je crois pouvoir affirmer que ce bronze provenait des fouilles de M. Faina, et je reconnais dans le tracé de sa gravure tous les signes d'un travail antique, et non point une imitation moderne.

Vous voyez, Monsieur, qu'il ne s'agit pas moins de cinq ou six miroirs représentant tous la scène de l'enlèvement de Thétis, et ce fait m'a paru digne d'être soumis à l'appréciation et à l'attention du juge le plus docte et le plus compétent pour ce genre d'antiquités étrusques.

Une fois qu'il serait admis et prouvé que les Étrusques avaient pour ce sujet et cette manière de le représenter une préférence marquée, faudrait-il encore s'étonner qu'ils en eussent orné la superficie de monuments de plomb comme celui de notre musée que j'ai publié dans les *Annales de l'Institut archéologique* en 1855 (1), et dans lequel j'ai reconnu la partie latérale d'une urne? Si je persiste à citer ce monument malgré les doutes élevés sur son authenticité, c'est que je considère toujours comme peu fondés les soupçons émis à son occasion, et que la découverte faite depuis à Pérouse, pour ainsi dire sous mes yeux, d'un autre ustensile sacré ou domestique, également en plomb avec bas-relief et inscription étrusque, vient aider à repousser la déclaration générale de fausseté et l'attribution à une fabrication moderne, que certain savant de mes amis voulait étendre à toutes les urnes ou fragments d'urnes de ce métal, qu'on rencontre dans plusieurs musées, tandis qu'il faudrait au contraire tenir grand compte dans cette classe de monuments, de ce qui est indubitablement faux,

(1) Pl. XII, XIII, et p. 55, 58.

et de ce qui n'offre aucun motif de suspicion, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire ailleurs (1).

Mais revenons aux miroirs. Si je ne me trompe pas dans mes souvenirs, il me semble que vous n'avez pas encore publié un miroir également passé sous silence par M. Fabretti dans son Glossaire, et qui pourtant m'a été montré l'été dernier, par M. le comte Pulscky, à Florence, où cet habile collectionneur a transporté les trésors d'antiquités qu'il possède. Le dessin gravé sur ce miroir ne présente que deux figures : l'une est un homme, nu et armé de la haste, l'autre est une femme assise, vêtue d'un manteau, qui, le bras et la main étendus vers le premier personnage, semble converser vivement avec lui.

L'opinion du propriétaire de ce bronze est qu'il faut y voir Ulysse et Circé, et connaissant la grande expérience et le tact que M. Pulscky a acquis dans l'étude de l'antiquité, je serais disposé à adopter cette interprétation. En tous cas, l'inscription que nous lisons ici, tracée verticalement entre la jambe gauche du héros debout et la figure assise en face de lui, n'a aucune espèce de rapport, ni avec le sujet, ni avec aucun sujet mythologique connu. Elle dit clairement en la transcrivant en caractères modernes *Thancvilus* ou *Thanchvilus fulnial*, et bien que la quatrième lettre, dans l'original ressemble à une sifflante, je pense que c'est plutôt un *c* mal tracé, ou un *ch* mal fait, et je la lirais ainsi : *Tanaquilis folniæ* (*natæ* ou *filiæ*). Et si ces deux noms ne doivent désigner que la personne à l'usage de laquelle le miroir était destiné, il faudrait y reconnaître une particularité qui le rendrait unique à ce point de vue : ma mémoire au moins ne me rappellant aucun autre miroir où se lisent gravés des noms de famille.

Je finis par là ma lettre, avec l'espérance que ces détails ne seront peut-être pas inutiles à votre *Gazette*, et à vos *Miroirs étrusques*, série qui s'enrichira prochainement de quatre autres bronzes ornés de représentations gravées, qui vers le mois de novembre seront publiés à Florence (2), avec le texte et les planches des monu-

(1) Voir notre *Second Spicilége de quelques monuments écrits ou anépigraphes des Étrusques*, p. 61 et suiv. § XVIII.

(2) Ce bel ouvrage de M. G. C. Conestabile a paru depuis que cette lettre a été écrite. En voici le titre : *Pitture murali a fresco e suppellettili etrusche in bronzo e in terra cotta scoperte in una necropoli presso Orvieto in* 1863 *da Domenico Golini, illustrazione congiunta a XVIII tavole in rame pubblicata per commissione e spese del R. Ministero della pubblica istruzione d'Italia*, da Gian-Carlo Conestabile, Firenze, 1865, in-4 avec atlas.

ments étrusques d'Orvieto, que vous avez déjà décrits dans votre *Gazette*.

GIAN-CARLO CONESTABILE.

Pérouse, 14 novembre 1865.

Au mois d'avril dernier, j'ai donné communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'intéressant article que l'on vient de lire, et j'ai pris la liberté de soumettre à l'Académie quelques observations sur ce travail. Je crois utile, dans l'intérêt de la science, de faire part au public de ces observations.

On rencontre dans le commerce un nombre assez considérable de miroirs antiques qui, dans l'origine, n'avaient pas été ornés de gravures et sur lesquels des faussaires plus ou moins habiles ont tracé des dessins gravés, imités la plupart de miroirs connus. Dans la collection de M. le vicomte de Janzé, vendue à Paris il y a quelques mois, se trouvait un miroir sur lequel on avait gravé la lutte de *Pélée et d'Atalante*, avec les noms en caractères étrusques, sujet d'un très-beau miroir conservé au Vatican, dans le Musée Grégorien (*Museum etruscum Gregorianum*, I, tab. XXXV, 1. — Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. CCXXIV).

J'ai eu sous les yeux, il y a quelque temps, la copie assez habilement faite du groupe d'*Ajax* portant sur ses épaules le corps d'*Achille*, groupe que montre un miroir publié dans le *Museo Chiusino*, pl. CXCIII. — Gerhard, *Op. laud.*, pl. CCXXXIV.

Dans la collection de feue Mme Mertens-Schaffhausen, à Bonn, il y avait un disque métallique ayant servi de miroir, et sur lequel on avait copié la scène d'*Ulysse et de ses compagnons chez Polyphème*, sujet d'une coupe peinte de style archaïque, conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, et publiée depuis longtemps par M. le duc de Luynes, dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, t. I, pl. VII, 1. — *Cat. Durand*, n° 416. — *Cat. Beugnot*, n° 56. Je crois même, si ma mémoire ne me trompe pas, que ce dernier miroir n'était pas antique, que le disque était moderne aussi bien que la gravure.

On m'a montré aussi des *sujets bachiques* grossièrement gravés sur des miroirs et imités de vases peints appartenant aux dernières époques de l'art céramographique. On a imité jusqu'aux figures des deux *Dioscures* casqués, debout en face l'un de l'autre; composition bien souvent reproduite sur les miroirs anciens, et je me rappelle avoir

vu un miroir sur lequel était gravé un *temple hexastyle* avec son fronton, gravure exécutée avec la dernière négligence. On prétendait que ce miroir avait été trouvé à Nîmes, et qu'on y avait figuré la célèbre Maison carrée.

Il résulte de tout ceci qu'on ne saurait être assez sur ses gardes quand il s'agit de miroirs étrusques ornés de sujets gravés. Les artistes grecs aimaient à représenter le rapt de Thétis, et la preuve nous en est fournie par les vases peints de tous les âges, à figures noires et à figures rouges, où la scène de l'enlèvement de Thétis est reproduite sous une foule de formes variées (1). Il n'est donc pas surprenant que les artistes étrusques qui recherchaient constamment les sujets de la mythologie grecque, et surtout ce qui se rattache aux épisodes de la guerre de Troie, il n'est pas surprenant, dis-je, que ces artistes aient reproduit à plusieurs reprises le rapt de Thétis. M. Gerhard n'a publié jusqu'à présent que deux miroirs qui montrent Pélée et Thétis; le premier (pl. CCXXV) est conservé au musée de Vienne en Autriche; c'est une gravure très-médiocre; le second (pl. CCXXVI, — Raoul Rochette, *Monuments inédits*, pl. III, 2) est à la galerie de Florence; on y lit les noms de *Pele*, *Thethis*, *Parsura*. Mais un des plus remarquables miroirs décorés de l'enlèvement de Thétis est celui que j'ai vu vendre en vente publique à Paris, il y a sept ou huit ans, et qui se trouve aujourd'hui en Angleterre. Les deux personnages sont accompagnés de leurs noms, et la déesse y est représentée avec des ailes. Je ne saurais dire si ce miroir est le même que celui qui a été publié par Vermiglioli en 1846; il serait nécessaire de comparer les dessins de l'un et de l'autre pour être fixé sur cette identité, et c'est ce que je ne puis faire dans ce moment, n'ayant pas conservé de calque du précieux miroir qui a passé en Angleterre, et M. Gerhard ne l'ayant pas encore fait graver dans son grand recueil.

Quant au miroir communiqué par M. le comte Gian-Carlo Conestabile, il m'inspire des craintes par rapport à son authenticité. Il me semble qu'on n'y retrouve pas le sentiment des choses antiques; le profil du jeune héros n'a rien qui sente l'art ancien, et dans les détails il y a certaines choses qui me choquent, parce que je n'ai rencontré rien de pareil dans les autres monuments de cette espèce qui me sont connus. Je soumets ces scrupules et ces craintes à mon

(1) Voir dans le tome IV, 1832, p. 90 et suiv. des *Annales de l'Institut archéologique*, la monographie que j'ai publiée sur le mythe de Thétis. Les monuments relatifs à ce mythe étaient déjà très-nombreux en 1832; mais depuis cette époque on en a découvert beaucoup d'autres.

ami M. le comte Conestabile, tout prêt à reconnaître mon erreur, si des preuves évidentes d'authenticité sont fournies.

Quant aux monuments de plomb, on aurait tort de condamner comme faux tous les monuments de cette espèce qui sont conservés dans les musées et dans les collections particulières. Mais il en existe un bien grand nombre d'évidemment faux, et je n'hésite pas un instant à regarder comme tels l'urne étrusque gravée dans les *Annales de l'Institut archéologique* de 1855, pl. XII, et la partie latérale d'une autre urne (*Ibid.*, pl. XIII), sur laquelle on voit un miroir orné de l'enlèvement de Thétis. La présence de cet objet de toilette et d'autres ustensiles figurés sur cette plaque de plomb est tellement insolite, qu'en jetant un coup d'œil sur cette planche, on reste sous une impression des plus défavorables.

Un monument de plomb parfaitement authentique est le célèbre vase de Domitilla, conservé dans le musée Blacas, publié par M. Gerhard (1) et sur lequel on lit l'inscription : DOMITILLA FL. STATILIO CONIVGI. Les sujets en bas-relief qui décorent ce précieux vase représentent des scènes et des attributs bachiques.

M. le comte Conestabile voudra bien me pardonner ces observations, que je crois devoir consigner ici uniquement dans l'intérêt des études archéologiques.

J. DE WITTE.

P. S. Au moment de donner le bon à tirer de la note qui précède, je reçois deux nouvelles livraisons du recueil de M. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, et j'y trouve aux pl. CCCCXXXVI et CCCCXXXVII le miroir publié par Vermiglioli et celui qui a été décrit par M. le comte Conestabile. Le premier est, en effet, le magnifique miroir à manche d'ivoire que j'ai eu entre les mains, il y a quelques années, et qui se trouve aujourd'hui en Angleterre (Musée britannique, d'après M. Gerhard). A la vue des deux gravures, je reste convaincu que le miroir du musée de Pérouse est une misérable contrefaçon du grand miroir connu par la dissertation de Vermiglioli. Le dessin indécis, les figures vulgaires et même ridicules des personnages du petit miroir offrent un contraste frappant avec la noblesse et la grandeur des traits de la déesse et du jeune héros dans le miroir original. Il y a quelque chose de rude et de sauvage, traits caractéristiques de l'art étranger, dans les traits de Thétis, vue presque de face. Je le répète, je ne saurais hésiter à considérer comme due à une main moderne la gravure du miroir récemment acquis par le musée de Pérouse. Il est à regretter que M. Gerhard ait donné à ce miroir une place dans son excellent recueil. J. W.

(1) *Ant. Bildwerke*, pl. LXXXVII, 1-4.

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

(*Suite*) (1)

ABRON ou JABRON, rivière qui passe à Montélimart (Drôme). — Une autre rivière du nom d'Abron arrose le département de la Nièvre.

Ce nom, porté par deux rivières, paraît être une forme diminutive du radical *abr*, *avr*, *avar*, *ebur*, *evr*, *arv*, *yevr*, qui entre dans une foule de noms de cours d'eau des contrées celtiques, entre lesquels on peut citer :

Avre, riv. du départ. de la Somme;

Avre, riv. du départ. de l'Eure;

Aveiro, embouchure de la Vorega (Portugal);

Aveyron (dans les documents latins du moyen âge, *Avaria*);

Arve, riv. de la Haute-Savoie;

Arveiron, torrent de la Haute-Savoie, affluent de l'Arve, et Veyron, riv. de la Suisse, canton de Vaud;

Aure (dans les documents latins du moyen, *Arva*), riv. du départ. de la Seine-Inférieure;

Auron, riv. du départ. du Cher;

Eber, riv. du départ. du Bas-Rhin;

Èvre, riv. du départ. du Cher;

Èvre, riv. du départ. d'Indre-et-Loire;

Èvre, riv. du départ. de Maine-et-Loire;

Eura, fontaine de la prise d'eau du pont du Gard (inscrip. latine);

Euron, riv. du départ. de la Meurthe;

Erve, riv. du départ. de la Mayenne;

Yèvre, riv. du départ. de la Marne;

Yèvre (au moyen âge, *Avara*), riv. du départ. du Loiret.

(1) Voir la livraison du 1er juillet.

Ces noms, malgré la diversité de leurs formes, dérivent visiblement d'un même radical ; c'est ce que montrent les altérations éprouvées par le radical qu'ils renferment, dans d'autres mots où il entre également. Ainsi *Eburovices* est devenu Évreux, *Eburodunum*, Yverdon, *Eboracum*, York, et selon toute vraisemblance, *Eburobrica*, Avrolles. (Comp. *ebur*, ivoire, *ebrius*, ivre, *Evrogilum*, Ébreuil). Le nom d'*Avaricum* (Bourges) est visiblement formé de celui d'une des deux rivières qui arrosent cette ville, l'Èvre et l'Auron, rivière qui a dû s'appeler originairement *Avara ;* le nom d'*Auron* doit être lui-même un diminutif de celui d'*Èvre*. En Portugal, *Eburobritium* s'est altéré en Evora. — On pourrait être tenté d'admettre que ces formes *abr*, *avr*, *ebur*, *evr*, *yevr*, *etc.*, de sens identique, ont pris naissance en raison des différences de dialectes; mais il n'en saurait être ainsi, puisqu'on trouve à la fois, dans l'ancien Berry, les noms d'*Èvre* et d'*Auron;* dans la même partie de la Normandie, *Évreux* et *Avre ; Erve* dans la Mayenne et *Èvre* dans les départements limitrophes. Il ne faut donc voir dans ces variantes que des altérations d'un même thème dues à de simples différences de prononciation amenées par le temps. (Voir, sur le changement de *a* en *e* en celte, Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 97). Les noms d'*Avaricum*, *Eburones*, *Eburovices*, *Eburobriga*, *Eburodunum*, *Eboracum*, *Eburomagus* ou *Ebromagus*, etc., fournis par les anciens, attestent l'antiquité des formes *ebur* et *avar;* les autres peuvent être de date plus moderne. Que signifiait ce radical *ebur* ou *avar?* Était-il celtique? La réponse à la seconde question permettra de résoudre la première. Assurément les noms d'*Avaricum*, *Eburones*, *Eburovices*, qu'on trouve dans César, n'étaient pas latins; ils ne peuvent avoir été que gaulois. Donc il faut rejeter l'idée que ces noms soient dérivés d'*aqua* ou *aquaria*, devenu *evre*. Nous montrerons, à l'article *Aff*, que la racine *av* est d'ailleurs bien celtique. En sanscrit, *avani* signifie « rivière, » cours d'eau; *avishi* a aussi le même sens (voir Ad. Pictet, *Origines indo-européennes*, t. 1, p. 137), et ce mot sanscrit renferme le radical *âp*, eau (persan *âb*). C'est là visiblement qu'il faut aller chercher le sens du gaulois *avar* et *ebur*, qui devaient signifier « rivière, courant, » et répondre au latin *amnis*. *Eburones*, *Eburovices* devaient ainsi signifier « riverains. »

Zeuss (*Grammatica celtica*, p. 169 et 870) a expliqué le celte *aber* par le composé *ad ber*, « fluere ad, » et lui donne le sens de « confluent, estuaire. » Mais il est à remarquer que ce nom d'*Avre*, *Évre*, *Yèvre*, etc., est donné à des rivières et non à des estuaires et des confluents. Le gallois *aber*, qui, ainsi que l'a observé M. Houzé

(*Études sur la signification des noms de lieux*, p. 103), a donné les noms armoricains d'*Abervrach* et *Aderbenoite* (Finistère), n'a rien à faire avec notre mot *avar*, *ebur*, Il peut fournir l'étymologie des mots *hafen*, *havn*, *haber*, *havre*, mais nullement des noms de rivière. La lettre *h*, qui a persisté dans les mots dérivés du gallois *aber*, montre que *a* s'y prononçait dur et aspiré, tandis que les formes adoucies *èvre* et *ièvre* prouvent que dans *avar*, *ebur*, la voyelle initiale était très-douce. Des noms presque identiques proviennent souvent de racines fort différentes; ainsi, si nous ne savions que le nom de l'Eure, rivière, est une altération d'*Autura*, que celui de l'Orne dérive du nom d'*Olina*, ne serions-nous pas enclins à rattacher le premier à la forme *Èvre*, et le second à la forme *Arnus*, sœur du sanscrit *arnas*, « rivière. »

La racine *avar*, *ebur*, a donné naissance à des noms de rivières d'où le *b* ou *v* formatif a complétement disparu. Nous en reparlerons à un autre article.

ABSIE (L'). Voy. *Largeasse* (Deux-Sèvres).

ACIGNÉ. Voy. *Champeaux* (Ille-et-Vilaine).

ACITODUNUM. (*Table de Peutinger.*) *Ahun.*

Nom d'une station gallo-romaine existant, suivant toute probabilité, sous ce même nom, à l'époque de la Gaule indépendande : est identifiée d'une manière certaine avec Ahun (Creuse). — (Voir ce mot et le *Dictionnaire de l'époque gallo-romaine.*)

ACOUSION. — Ἀκουσίων κολωνία. (Ptolémée, p. 146.) Voyez *Acunum*

ACQ. Voy. *Écoivres* (Pas-de-Calais).

ACRONIUS LACUS. (Pomp. Mela, III, c. II.) L'*Unter-See*, près le lac de Constance.

Ce nom remonte-t-il à l'époque celtique? Il est difficile de le supposer; aussi ne figure-t-il pas sur la carte. On a cru toutefois devoir le mentionner ici. Voici ce que d'Anville dit à ce sujet dans sa *Notice de la Gaule*, p. 31 : « Selon Mela, le Rhin, descendu des Alpes, forme deux lacs *Venetum* et *Acronium*, que l'on ne connaît point sous ces noms dans d'autres endroits. Il faut prendre l'*Acronius* pour celui qui, beaucoup moins étendu que le Boden-See (lac de Constance), et au-dessous de Constance, se nomme *Unter-See* ou le lac inférieur. » Cette assimilation est généralement adoptée. Le nom d'*Acronius Lacus*, d'origine grecque (Ἄκρων, extrémité), avait vraisemblablement été imposé par les marchands marseillais à la partie

inférieure du lac de Constance, dans laquelle ils pénétraient en remontant le Rhin, une des artères principales de communication dans la Gaule avant l'établissement des Romains.

ACUNUM, (*Table de Peutinger*. — *Itinéraire*, 553.) *Anconne* (?).

D'Anville considérait ce nom comme celtique. La petite localité d'Aconne, près Montélimart (Drôme), est selon toute vraisemblance l'ancien *Acunum* (voir le *Dictionnnaire de l'époque gallo-romaine*). On n'a pas cru toutefois devoir faire figurer cette position sur la carte celtique. Une autre question est de savoir s'il ne faut pas voir cette même position d'Acunum dans l'Ἀκουσίων κολωνία de Ptolémée. « J'avoue, dit d'Anville, que, n'ayant aucune autre connaissance de cette ville indiquée par Ptolémée, j'incline vers ce sentiment. » La Commission se contente de rappeler qu'il y a là un problème à résoudre; elle ne croit pas avoir entre les mains les éléments suffisants pour arriver à une solution.

ACY, c^on^ de Braisne, arrond. de Soissons (Aisne).

Pierre trouée, considérée comme celtique dans le pays : a été détruite au commencement de ce siècle. (Prioux.)

ACIE-en-MULCIEN, c^on^ de Betz, arrond. de Senlis (Oise).

Hache en silex trouvée à 4^m^,87 de profondeur dans un terrain sablonneux d'alluvion. (Graves, *Not. arch. Oise*, p. 60.

ADMAGETOBRIGA. (César, *De Bello Gallico*, I, XXXI.)

« Dans quelque réserve que l'on veuille se tenir sur ce qui peut paraître trop conjectural, il y a des positions, dit d'Anville, que le désir de ne les point omettre, parce qu'il y a des circonstances qui les distinguent, fait hasarder plus qu'on ne se propose, en général, de le faire. » Après quoi d'Anville propose de placer *Amagetobria*, c'est la leçon qu'il adopte, à la *Moigte-de-Broye*, près Broye, non loin du confluent de l'Ognon et de la Saône, un peu au-dessus de *Pontailler :* « La tradition du pays veut, ajoute-t-il, qu'il ait existé une ville en cet endroit, et Pierre de Saint-Julien, dans ses *Antiquités bourguignonnes*, avait parlé de cette tradition avant Chiflet. La situation de ce lieu paraît, en effet, convenable, en ce que les Ædui allant au-devant de l'ennemi pour couvrir leur pays, c'est en remontant la Saône, et dans son voisinage, qu'ils ont dû le recontrer. » S'il était vrai, comme on l'a prétendu (voir *Magasin encyclopédique*, 19e année, an XI, t. IV, p. 236) que l'on ait trouvé près de là une anse de pot portant le mot tronqué MAGETOB, il y aurait peut-être lieu de s'arrêter à l'opinion de Chiflet et de d'Anville; mais cette découverte paraît très-hypothétique. Walckenaër, qui s'est beau-

coup occupé de la question que nous agitons en ce moment, considérait même cette prétendue découverte comme une mystification. Il avait, de plus, cherché en vain sur la carte de Cassini le lieu dit *Moigte-de-Broye*, et n'y avait trouvé que *Broye-les-Pierres*. (T. I, p. 379.) Le fait est que le nom invoqué par Chiflet et d'Anville ne paraît plus exister sur le cadastre. Le temps a donc ruiné plutôt qu'affermi la conjecture de d'Anville. Faut-il, avec Walckenaër, sur une ressemblance de nom un peu plus sensible, adopter *Amage*, près Luxeuil? C'est s'éloigner beaucoup du pays éduen, sans autre appui qu'un nom de localité, il est vrai unique en France, mais dont nous ignorons jusqu'ici la forme latine. La Commission croit plus sage, malgré le regret qu'elle en éprouve, de ne point inscrire *Admagetobriga* sur la carte celtique. Elle se contente de résumer ici les seuls éléments du problème qu'elle ait pu réunir. Et d'abord, quelle est la véritable forme du mot? Est-ce *Magetobria*, *Amagetobria*, *Admagetobria*, ou *Admagetobriga?* Quelle leçon nous donnent les meilleurs manuscrits? Le *Parisinus primus*, n° 5763 de la Bibliothèque impériale, qui est certainement un des meilleurs, donne *Admagetobrie*, forme que l'on retrouve dans le *Vossianus primus* de Leyde, qui jouit également d'une juste autorité. Le manuscrit du Vatican 3864, qui peut-être placé sur le même rang que les deux premiers, porte *Admagetobriæ*. Enfin le *Bongarsianus primus* d'Amsterdam, également célèbre, *Admagetobrige*, leçon qui se retrouve dans le manuscrit 5056 de Paris. Ces cinq manuscrits, que presque tous les critiques considèrent comme les meilleurs, sont donc à peu près d'accord : ils repoussent également les formes *Mageto* et *Amageto*. Le plus autorisé des manuscrits de seconde classe, l'*Ursinianus* du Vatican, modifie seulement la dernière lettre du mot: *Admagetobrio*. On peut donc dire que tous les grands manuscrits sont unanimes sur la première partie du nom *Admageto*. Devant cette unanimité ne faudrait-il pas avoir des raisons bien graves pour modifier cette orthographe?

Pourquoi *Admageto* serait-il moins admissible que *Aduatuca* ou *Adiatunnus?* Quant à la seconde partie du mot, si la Commission donne la préférence à *briga* sur *bria*, c'est que ce mot est déjà connu, et qu'entre deux formes données par les bons manuscrits, il paraît de bonne critique d'adopter celle qui se rapproche le plus des formes déjà admises. On sait que *briga* en gaulois signifie *pont;* il s'agirait donc d'une ville sur une rivière, probablement à proximité de la Saône, comme le conjecturait d'Anville. La Commission n'ose pas pousser plus loin les suppositions; elle se contente de reproduire

en terminant la phrase même de César qui contient tout ce que l'on sait sur *Admagetobriga :* « Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias prœlio vicerit, quod prælium factum sit *Admagetobrigæ*, superbe et crudeliter imperare, etc. » Il est difficile, en vérité, sur cette seule donnée, de fixer la position d'Admagetobriga.

ADUATUCA. (César, *De Bello Gallico*, VI, XXXII, XXXV.) — ATUACA. (*Table de Peutinger.*) — ADUACA TUNGRORUM. (*Itin.* p. 378.) — Ἀτουάτουκον. (Ptolémée, p. 141.) *Tongres.*

La position de l'*Aduatuca* de César a été très-controversée. La Commission de la topographie des Gaules n'hésite pas, toutefois, après un examen approfondi, à placer, avec d'Anville, ce castellum à *Tongres.* Tongres est, en effet, indubitablement l'*Atuaca* de la Table de Peutinger, l'Ἀτουάτουκον de Ptolémée. Tout le monde est d'accord à cet égard. Or, il n'est pas probable qu'il y ait eu dans la même contrée, contrée peu étendue, deux positions du même nom. Il est donc naturel d'identifier l'*Aduatuca* de César avec son homonyme de la Table et de Ptolémée. Pour agir autrement, il faudrait arriver à la conviction ou que le texte de César est rebelle à cette identification, ou au moins qu'il s'applique d'une manière évidente et par des traits caractérisques à une autre localité, ce qui n'est pas : la divergence des opinions, dès qu'on abandonne Tongres, suffirait à le prouver (1).

Ce que César nous apprend de plus clair relativement à Aduatuca se borne aux faits suivants, à savoir : 1° que le castellum *Aduatuca* était situé à peu près au milieu du pays des Éburons : *Hoc fere est in mediis Eburonum finibus* (VI, XXXII) ; 2° (V, XXIV) que la majeure partie des Éburons occupait la contrée située entre la Meuse et le Rhin : *quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum;* 3° que le camp d'*Aduatuca* était à peu près à deux journées de marche du Rhin. Les autres renseignements donnés par les Commentaires sont excessivement vagues. Ce sont ces trois conditions, plus précises que les autres, qui ont surtout paru à quelques esprits incompatibles avec la position de Tongres. La Commission ne partage pas ces scrupules. Et d'abord Tongres, qui est à 98 kilomètres seulement du Rhin en ligne droite, c'est-à-dire à 117 kilomètres à peu près, en suivant les routes, n'est-il pas exactement, comme le dit César, à deux marches de cavalerie de ce fleuve ? Restent les deux autres textes d'où l'on a voulu conclure que l'*Aduatuca* de César devait être cherchée assez

(1) On a proposé successivement Juliers, Aix-la-Chapelle, Gressnich, Rolduc, Embourg et Julémont.

loin de Tongres, entre le Rhin et la Meuse. Il suffit, pour comprendre l'inanité de cette objection, de rappeler que, d'après le récit même des Commentaires (voir au mot *Eburones*), les Éburons s'étendaient à gauche jusqu'à l'Escaut, de même qu'ils touchaient au Rhin par la droite. La partie entre la Meuse et le Rhin se trouvait d'ailleurs naturellement la plus peuplée, puisque, ainsi qu'il résulte du chapitre XXXIV du livre VI, le terrain entre l'Escaut et la Meuse était à la fois, comme le pays des Ménapiens, très-marécageux et très-boisé. Que l'on regarde maintenant une carte et l'on verra que Tongres est à peu près au milieu d'une ligne tirée du Rhin à l'Escaut, *in mediis Eburonum finibus*, comme le dit le texte, et que, bien qu'il y ait un peu plus loin de l'Escaut à la Meuse que de la Meuse au Rhin, la majeure partie de la population pouvait très-bien être établie entre ces deux derniers fleuves. Comme, d'un autre côté, le général Creuly a démontré (1) que la vaste plaine coupée de légères collines qui entoure Tongres se prête suffisamment à l'explication du récit de l'embuscade dans laquelle tomba Sabinus, on ne voit aucune raison d'abandonner l'attribution de d'Anville. En conséquence, la Commission a placé sur la carte celtique *Aduatuca* à Tongres. Voy. *Aduatuci*, *Aduatucorum oppidum*, *Eburones* et *Tongres*.

ADUATUCI, *var.* ADUATICI et ATUATICI. (César, *De Bello Gallico*, II, IV, XVI, XXIX, XXXI; V, XXVII, XXXVIII, XXXIX, LVI; VI, II, XXXIII. — Dion-Cassius, XXXIX, IV.)

Les *Aduatuci* ou *Aduatici*, comme écrit d'Anville, ne sont mentionnés que par César et Dion-Cassius; César nous apprend (II, XXIX) que c'étaient des Cimbres et des Teutons que le gros de ces nations avaient laissés sur la rive gauche du Rhin à la garde des bagages. Ils étaient six mille seulement à l'origine. Après la défaite de leurs frères, des luttes sanglantes s'étaient établies entre eux et leurs voisins. Enfin la paix s'était faite, et ils s'étaient fixés définitivement dans le pays, où ils avaient prospéré à ce point, que leur contingent dans la révolte des Belges contre César n'était pas moindre de *dix-neuf mille hommes*. On sait qu'ils ne purent prendre part à la bataille qui se donna sur les bords de la Sambre. La bataille avait été perdue avant qu'ils eussent eu le temps d'arriver. C'est alors qu'ils se retirèrent au nombre de soixante mille dans leur oppidum principal, Namur ou le mont Fahlise (voy. *Aduatucorum oppidum*). César les y assiégea et les vendit tous à l'encan. Un grand nombre resta toutefois

(1) *Carte de la Gaule*, Examen des observations, p. 37.

dans la contrée, car on les voit reparaître aux livres Ve et VIe et jouer encore un rôle dans la guerre. Après quoi il n'en est plus question dans l'histoire.

Il n'est pas possible d'indiquer les limites précises des possessions des Aduatuques au moment où César entra dans les Gaules; on peut affirmer toutefois, croyons-nous, sans crainte de se tromper, qu'ils occupaient la partie de la vallée de la Meuse qui s'étend de Namur à Maëstricht environ, dépassant ainsi légèrement Tongres à l'est. Nous savons, en effet, d'un côté, par Dion-Cassius (XXXIX, IV) qu'ils étaient limitrophes des *Nervii*, et d'un autre, par César, qu'ils confinaient aux *Eburones*, puisqu'on lit au Ve livre des Commentaires qu'Ambiorix, roi des Éburons, après avoir détruit la légion romaine qui campait à *Aduatuca*, Tongres, entra chez les *Aduatuci* et, le jour suivant, chez les *Nervii*. Ces deux textes rapprochés ne laissent pas place au doute. Des monnaies gauloises à la légende AVAVCIA, trouvées en assez grand nombre à Namur et que M. de Saulcy a le premier expliquées en les donnant avec une grande vraisemblance aux *Aduatuci*, témoignent d'ailleurs que Namur appartenait à ce peuple. Le nom de Tongres, *Aduatuca*, n'est pas moins éloquent et ne permet pas de leur refuser la possession de la vaste plaine que domine cet antique castellum. On peut conjecturer que c'était là leur point d'appui contre les Éburons, toujours en lutte avec eux, et qui même leur payaient tribut avant que César vainqueur ne les eût délivrés de cette humiliante obligation. (V, XXVII.) D'assez bonnes raisons font croire que c'est sur les Éburons que les *Aduatuci* avaient conquis la plus grande partie du territoire qu'ils possédaient à l'époque de leur prospérité. Jusqu'où s'étendaient-ils au nord et au sud de la Meuse? On ne saurait le dire. La Commission de la topographie des Gaules a donc cru devoir inscrire le nom des Aduatuques le long de la rive gauche de la Meuse, de Namur à Maëstricht. Elle regarde comme démontré que *Aduatuca* est Tongres, et comme probable que l'*oppidum Aduatucorum* est Fahlise. Namur et Hastedon devaient être deux autres de leurs oppida.

— Il est un groupe de monnaies gauloises que leur provenance la plus habituelle force d'attribuer aux Aduatuques. Admettons, en effet, ce qui semble aujourd'hui suffisamment démontré, que Tongres a pris la place de l'Aduatuca de César, et nous serons irrésistiblement conduits à considérer les pièces gauloises propres au pays de Tongres comme appartenant de plein droit aux Aduatuques.

Ces pièces, qui se rencontrent également avec une certaine fréquence dans le lit de la Meuse, à Namur, offrent d'un côté un groupe cruciforme de quatre bustes de cheval ; et au revers un cheval libre accompagné parfois de la légende AVAVCIA, dans laquelle on reconnaît le squelette du mot Aduatuci, dont les dentales ont disparu. Est-ce là la forme originale du nom de la peuplade? C'est fort probable.

Feu M. de Renesse-Breidbach, qui possédait un vaste domaine à Tongres même, y avait recueilli un très-grand nombre de ces monnaies de cuivre en plus ou moins bon état de conservation. Avec elles s'étaient trouvés deux quinaires d'argent fourré, offrant au droit une tête, et au revers un cheval libre, exactement du même style que les pièces de cuivre des Aduatuques. Sur ces pièces d'argent, qui sont aujourd'hui dans mes cartons, on lit de chaque côté ANNAROVECI, et ce mot nous offre sans doute le nom d'un chef des Aduatuques.

Voyez *Aduatucorum oppidum*, *Eburones*, *Nervii*, *Hastedon* et *Namur*.

ADUATUCORUM OPPIDUM. (César, *De Bello Gallico*, II, XXIX, XXX.) *Mont Fahlise*, près Huy (?).

L'*oppidum Aduatucorum* est tout à fait distinct d'*Aduatuca*. Le simple rapprochement des textes où il est question de ces deux positions le prouve surabondamment. L'une était un *castellum* de facile abord, et tel que des cavaliers barbares ont pu espérer la prendre d'emblée. (V, XXVI.) Son rempart avait si peu de commandement que, après qu'elle eût été abandonnée et que la garnison fût tombée dans le piége d'*Ambiorix*, un porte-aigle, qui était parvenu à s'échapper, put lancer l'aigle presque dans le camp, par-dessus ce rempart. (V, XXXVII.) L'autre était au contraire un *oppidum* formidable, une hauteur accessible seulement sur un point; le reste était entouré d'escarpements de rocs, du haut desquels le regard plongeait dans la plaine. (II, XXIX.)

Nous avons vu que *Aduatuca* était Tongres. Il faut donc chercher l'*oppidum Aduatucorum* ailleurs. On a proposé successivement Anvers, Douai, Beaumont, Falais, Hastedon, Montaigne, Namur, Sichem et, en dernier lieu, le mont Fahlise, près Huy. Trois de ces localités seules, Beaumont, Namur et le mont Fahlise, méritent d'être discutées; toutes les autres sont éliminées au premier examen sérieux. La Commission de la topographie des Gaules, sur le rapport de deux de ses membres chargés spécialement d'étudier la

question, rapport inséré dans le tome II de la nouvelle série de la *Revue archéologique*, s'est prononcée pour le mont Fahlise, déjà proposé par le général de Gœler. Nous croyons devoir entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

La détermination d'une localité antique, quand on n'a pour tout élément de décision qu'une description assez vague des lieux, est fort difficile, si surtout, comme cela arrive presque toujours, on ne possède aucune indication précise de dimension et de relief. La pratique du texte de César démontre, en effet, que rien n'est plus élastique que les mots qui rentrent le plus souvent dans ces descriptions : *colles*, *rupes*, *dejectus*, etc. Ajoutons que les superlatifs *altissimus*, *iniquissimus*, etc. n'ont, dans la plupart des cas, qu'une valeur tout à fait relative. On ne peut donc se servir de ces indications qu'avec beaucoup de prudence. Mais pourtant, quand on n'a que ces seules données à son service il faut bien en user, et si, comme ici, s'ajoutent à cette description, un peu vague, de l'ensemble, des détails plus précis, l'existence d'une rampe de 60 mètres de large et d'une circonvallation de 5,000 pieds d'étendue, ne doit-on point s'attacher, avant tout, à ces points fixes, sur lesquels il ne peut y avoir de doute qu'en mettant en doute l'authenticité et la pureté du texte lui-même? Ne doit-on pas donner la préférence à la localité à laquelle s'appliquent le mieux ces particularités du récit de César? Tels ont été les principes qui ont guidé le rapporteur de la Commission et entraîné la Commission elle-même. Nous ne pouvons mieux faire d'ailleurs que transcrire ici les passages saillants de ce rapport : « Il est d'abord évident, dit le rapporteur, quoique les traducteurs aient, en général, assez mal entendu ce passage, que par ces mots *ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet*, l'auteur a voulu peindre une haute montagne à flancs escarpés d'où la vue dominait sur la campagne environnante. Après cela vient la courte description du seul point abordable, qui était une rampe douce se réduisant à une largeur de 60 mètres. Tout le monde est d'accord à ce sujet. César ne dit rien de plus en fait de topographie, mais il nous donne l'étendue de la contrevallation, et nous pouvons tirer bon parti de ce renseignement, si nous le comprenons bien. L'ouvrage dont il s'agit consistait en un rempart de 12 pieds de haut et 15 mille de circuit. Nous traduisons *mille* sans le signe du pluriel, parce que, dans notre opinion, c'est l'adjectif indéclinable se rapportant au substantif *pieds*, en sorte que la contrevallation aurait eu seulement *trois mille pas romains*, environ 4,400 mètres de développement. Certains traducteurs, au contraire,

ont compris que la longueur de la contrevallation était de *quinze milles* (avec un *s*). c'est-à-dire de 15,000 pas ou 22 kilomètres... Notre interprétation du mot *mille* est corroborée par les considérations militaires. Nous savons qu'*Alesia*, où se trouvaient renfermées une armée et une population d'un nombre total à peu près double de celui des *Aduatuques*, et qui, par conséquent, devait avoir une étendue plus grande que celle qui était nécessaire pour recevoir ce dernier peuple, nous savons qu'Alesia fut entourée par César d'une contrevallation ayant un développement total de 11,000 pas ou 16 kilomètres, moindre, par conséquent, de 6 kilomètres que celui qu'on donne à la contrevallation de l'oppidum aduatuque dans l'interprétation que nous combattons. Cependant César ne voulait que bloquer Alesia; il pouvait l'entourer de loin sans grand inconvénient et même avec certains avantages militaires. Au contraire, dans l'autre cas, il projetait de construire des ouvrages d'approche et devait disposer sa contrevallation en conséquence, c'est-à-dire la rapprocher le plus possible de la place, au moins dans la partie à attaquer. Disons donc avec assurance que militairement la contrevallation de 15,000 pas autour de notre oppidum est chose absolument inadmissible.

« Cela posé, passons à l'examen de trois localités entre lesquelles nous avons à choisir; et d'abord occupons-nous de *Beaumont*. Cette ville est située à une vingtaine de kilomètres de Maubeuge, vers l'est, et à 24 ou 25 kilomètres du champ de bataille ou les Aduatuques devaient se trouver avec les Nerviens, les Atrébates et les Véromanduens (II, XVI, XXIX.) Comment expliquer, si c'était là leur principale place, qu'ils n'aient pas pu arriver à temps sur le terrain, lorsque les Véromanduens y sont venus de 80 kilomètres et les Atrébates de 100? Cette raison suffit pour faire rejeter Beaumont, sans plus d'examen : évidemment le territoire des Aduatuques n'était pas aussi rapproché de Maubeuge. (Voir au mot *Aduatuci*.)

« La position de Namur a pour elle l'autorité de Cluvier et de Samson; d'Anville la rejette, parce que, dit-il, la contrevallation de quinze mille pas aurait été coupée par la Sambre et par la Meuse, particularité dont César n'aurait pas omis de faire mention. L'argument de d'Anville est assez mauvais, mais l'emplacement de Namur, ou plutôt du château de Namur, car c'est seulement du château qu'il peut être question, ne s'accorderait pas mieux avec la contrevallation da 4,500 mètres. Il faudrait, en effet, pour contrevaller le château de Namur, sur la rive gauche de la Meuse seulement, ce qui devait suffire, cette rivière étant un obstacle infranchissable, il

faudrait, dis-je, un développement d'ouvrages d'environ 9 kilomètres en suivant les contours de la Sambre, qui par elle-même n'est pas un obstacle suffisant comme la Meuse. Que si l'assiégeant se contentait de la Sambre comme obstacle, il ne resterait plus que 2,000 mètres à contrevaller. Donc, dans aucune hypothèse le château de Namur ne peut cadrer avec l'étendue d'ouvrages mentionnée par César. D'ailleurs on ne trouve point, sur ce terrain, la rampe de 60 mètres de large dont il est fait mention comme du seul point attaquable; les deux ravins qui coupent à eux deux tout l'isthme du château, sauf un intervalle de quelques cents mètres, ne pouvant pas être considérés dans leur partie supérieure comme un obstacle suffisant pour arrêter les travaux de siége d'une armée romaine.

« Nous allons maintenant parler du mont Fahlise, dont nous n'avons pas fait mention jusqu'ici parce qu'aucun géographe avant le général de Gœler ne l'avait proposé.

« Le mont Fahlise est situé sur la rive gauche de la Meuse, en face de Huy. Il occupe la corde de l'arc très-courbe que décrit le fleuve à cet endroit. Ses flancs tournés vers le sud ont des pentes très-roides sans être précisément escarpées, mais ils sont couverts par la Meuse et inattaquables. L'armée romaine ne pouvait pas lancer un corps dans la presqu'île, en présence d'une garnison comme celle dont parle César, sans l'exposer aux plus grands dangers. L'attaque ne pouvait donc se faire que par le côté nord, qui présente des escarpements de rocs formidables, à l'exception du col très-étroit où la montagne se termine au nord-est. César a dû laisser les obstacles du côté sud à leur propre force, ou tout au plus faire surveiller la rive droite par un poste détaché à Huy; sa contrevallation n'a embrassé que le côté nord. Elle devait appuyer sa droite à la Meuse, en arrière de la Mehaigne, passer par le château de Wauze, par le mamelon isolé qui occupe le milieu de la plaine et se fermer à la Meuse, en face de l'île Saron, en serrant le plus possible le petit col qui est le seul point d'attaque. Si ce tracé rationnel donne à la contrevallation un développement de quatre mille et quelques cents mètres, nous avons pour notre solution de grandes probabilités. Or, c'est précisément ce qui a lieu. Nous proposons donc, avec le général de Gœler, de placer l'oppidum des Aduatuques au mont Fahlise. »

Il n'est pas douteux, d'après ceci, que topographiquement Fahlise ne réponde mieux que Namur au récit de César. Malheureusement, bien que cette hauteur ne paraisse pas avoir été occupée au moyen âge ni dans les temps modernes, on n'y a jusqu'ici trouvé aucune an-

tiquité. A Namur, au contraire, à côté d'antiquités diverses, on trouve des monnaies des Aduatuques : aussi les partisans de Namur ne perdent-ils pas courage. La Commission n'a fait inscrire Fahlise sur la carte qu'avec un point d'interrogation (1). (Voyez *Aduatici* et *Namur*.)

ADUNICATES. (Pline, III, IV, 5.)

Population citée par Pline, qui la place dans la Narbonnaise, au-dessus des *Oxybii*, c'est-à-dire au nord de Cannes. On n'a aucune raison de croire qu'ils n'existaient pas au temps de César. Toutefois, comme il n'en est fait mention que dans Pline et que l'on n'a aucun moyen de déterminer leur situation précise, ils n'ont point été marqués sur la carte. D'Anville n'en a pas parlé dans sa *Notice*. Walckenaër (II, p. 41) propose de les placer soit aux environs d'Aiglun, soit près de la montagne d'Andon. Papon (*Histoire de Provence*, I, 118) les place à Audaon, et Caille, dans le diocèse de Grasse.

ÆDUI. (Tite-Live, V, XXXIV; LXI, VI, VIII; CIV, III; CVII, LXVI; CVIII, VIII. — César, *De Bello Gallico*, I, X, XI, XII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XXIII, XXVIII, XXXI, XXXIII, XXXV, XXXVI, XXXVII, XLIII; etc.; II, XIV; VI, IV. — Strabon, p. 186, 192, 193. — Pomponius, Mela, III, II. — Pline IV, XXVIII, XXXII. — Tacite, *Annal.* III, XXV. — Ptolémée, p. 139.)

Les *Ædui* étaient les plus célèbres des Celtes, selon l'expression de Mela : *clarissimi Celtarum*. On les voit faire partie de l'expédition de Bellovèse en Italie, 580 ans environ avant notre ère (Tite-Live, V, XXXIV) : « Is (Bellovesus) quod eis ex populis abundabat, Bituriges, Arvernos, Senones, *Æduos*, Ambarros, Carnutes, Aulercos, excivit). » Un de leurs *pagi* à cette époque portait le nom d'*Insubris*. La principale ville ce ce *pagus* s'appelait *Mediolanum*. On ne connaît aujourd'hui la position ni des Insubres ni du Mediolanum éduen. L'importance des Éduens n'avait point diminué au temps de César, qui nous apprend (I, XXXI) qu'ils partageaient alors le premier rang en Gaule avec les Séquanes. Ils avaient mérité plusieurs fois le titre de frères et d'alliés du peuple romain : « *Æduos* fratres consanguineosque sœpenumero ab senatu appellatos. » (I. XXXIII.) Leur principale ville, avant la conquête, était *Bibracte*, aujourd'hui Autun, mais ils possédaient en outre *Cabillo*, Chalon, *Matisco*, Mâcon, *No-*

(1) Depuis la rédaction de cet article, l'Empereur, dans l'Histoire de Jules César, s'est prononcé pour Namur.

viodunum, Nevers, et *Decetia*, Decise. Ces diverses villes jouent u rôle dans la *Guerre des Gaules*. Le territoire des Éduens comprenait donc, avec le diocèse d'Autun, ceux de Chalon, de Mâcon et de Nevers, qui ne sont d'ailleurs que des démembrements du diocèse primitif d'Autun. On peut, par la réunion de ces anciens diocèses, tracer avec beaucoup d'exactitude les limites des *Ædui*. Mais la puissance des Éduens ne se manifestait pas seulement par l'étendue de leur territoire ; ils avaient en outre de nombreux clients. Nous pouvons citer notamment les *Ambarri*, les *Aulerci Brannovices*, les *Mandubii* et les *Segusiavi*. Les *Senones* et les *Parisii* paraissent avoir aussi fait partie de leur clientèle. Les Bellovaques avaient été de tout temps dans leur amitié, « *Bellovacos* omni tempore in fide atque amicitia civitatis *Æduæ* fuisse. » (*De Bello Gallico*, II, XIV.) Après la défaite des *Helvetii* par César, ils avaient reçu chez eux les *Boii* et se les étaient incorporés.

On peut voir sur la carte les limites exactes de cette grande cité telles que la Commission de la topographie des Gaules a pu les tracer à l'aide des cartes diocésaines. Il n'a pas paru prudent à la Commission de s'écarter de ces données précises ; même à l'est, où cependant il y avait quelque raison d'appuyer plus complètement les limites à la Saône, en prenant à la lettre le texte de Strabon (IV, I, 11), qui dit que l'Arar (la Saône) descendant des Alpes, sépare le territoire des Séquanes et des Éduens : Ῥεῖ δὲ καὶ ὁ Ἄραρ ἐκ τῶν Ἀλπέων ὁρίζων Σηκοανούς τε καὶ Αἰδούους. Le principe absolu de la conformité des anciens diocèses avec les civitates de la *Notice* a paru plus sûr qu'un texte isolé qui n'a rien d'ailleurs d'absolument affirmatif quant à la non-discontinuité de la limite le long du fleuve, comme il est facile de s'en convaincre en examinant l'ensemble de la phrase. Les manuscrits donnent plusieurs orthographes du nom des Éduens : *Ædui*, *Hædui*, *Hedui*. La Commission a préféré la première de ces formes, qui est la plus usitée et qui est celle de la majorité des inscriptions connues.

— La peuplade éduenne est sans contredit celle qui est la plus richement représentée dans l'ensemble de la numismatique gauloise.

Les premières monnaies qui lui reviennent de droit sont des statères et quarts de statère d'or pur, aux types de Philippe, roi de Macédoine, accompagnés d'un épi de blé (Edh.). Ce monnoyage a été de très-courte durée, l'emblème de l'épi ayant été presque immédiatement remplacé par une lyre, qui n'a plus cessé de paraître sur les espèces éduennes d'or. La lyre se montre également sur les plus anciens quinaires éduens d'argent ; puis elle disparaît à son tour

lorsque le type essentiellement romain de la tête casquée fait son apparition sur les espèces éduennes, qu'elle n'a plus quittées jusqu'aux dernières années de la conquête césarienne. C'est ainsi que nous connaissons des quinaires, à ce type, des vergobrets Valitianis et Convictalitanis. Ceux du vergobret Cottus manquent encore ; mais, comme au moment de sa magistrature la cité des Éduens exerçait une suprématie de fait sur la Celtique entière, nous trouvons de beaux semis frappés chez les Lixoviates, par le chef Cisiambus, avec la mention purement honorifique du vergobret Cottus, CATTOS VERGOBRETO.

Il existe une série très-considérable de monnaies éduennes sans nom de personnage, soit en argent, soit en potin, offrant les légendes KAAЄT, KAAЄT—ЄΔOY, KAA—ЄΔOY, AIΔOYIN, ou EΔ, que l'on peut en quelque sorte considérer comme des espèces éduennes républicaines.

Lorsque l'Helvétien Orgetirix essaya de transplanter sa nation entière dans le pays des Santons, il commença par nouer des relations intimes avec les Éduens, dont il devait traverser le territoire. De belles et rares monnaies d'argent au type helvétien de l'ours, et munies des légendes EDVIS—ORGETIRIX, furent émises alors. A partir de ce même temps, son allié, l'Éduen Dubnorix, frappa à son nom des quinaires de plusieurs types différents avec les légendes DVBNORIX, DVBNORIX—ANORBO, DVBNORIX—DVBNOCOV. En faut-il conclure que Dubnorix, ainsi que son frère Divitiac le Druide, était fils d'un Dubnocus? Je le crois. Quant au personnage désigné sous le nom d'ANORBO, est-ce un aïeul, comme le père de Dubnocos, par exemple ? Il est bien difficile de le deviner.

Au moment de la grande lutte contre les Romains, devant Gergovia et devant Alesia, l'Éduen Litavicus joua un rôle très-important ; aussi fit-il frapper de charmants quinaires à son nom, avec les légendes LITA, LITAV, LITAVICOS ; ce sont les dernières monnaies d'attribution certaine des Éduens. On pourrait être tenté néanmoins de rattacher à cette série les quinaires et potins des chefs Togirix, Q. Vocirix, fils de Samotal, et Samotal lui-même ; mais, tout bien considéré, il semble plus probable que ces différents personnages ont été successivement à la tête de la *civitas* des Séquanes. Enfin des potins anépigraphes, au type du bœuf, et très-abondants, paraissent, à bon droit, devoir être classés aux Éduens, bien que les Séquanes puissent également en revendiquer une très-grande part.

ÆGITNA. (Polybe, XXXIII, VII, 2; VIII, 3.)

Il n'y a rien à ajouter à ce que d'Anville a écrit d'*Ægitna*. On ne

saurait donc mieux faire que de reproduire ici l'article que cet illustre géographe a consacré à cette position dans sa *Notice de la Gaule*.

« Polybe cite la ville des *Oxybii* sous le nom d'*Ægitna*, à laquelle on abordait par mer; et comme Strabon fait mention (IV, p. 185) du port *Oxybius*, il y a toute apparence que ces lieux ont entre eux une liaison mutuelle. On peut voir dans l'article *Oxybii* quel est le canton qu'il convient de leur attribuer, et quoiqu'on ne soit pas assez instruit pour pouvoir déterminer une position qui soit précisément celle d'*Ægitna*, on ne saurait presque douter qu'elle ne convienne aux environs de la plage de Cannes et de ce que l'on appelle communément *Goulfe-Jan* (le golfe Jouan actuel), vis-à-vis des îles Sainte-Marguerite. En parlant de l'expédition de Q. Opimius contre les *Oxybii*, Polybe fait mention d'une rivière à laquelle il donne le nom d'*Apros*, et sur le bord de laquelle le général romain s'arrêta avant que de s'avancer à *Ægitna*. Cette rivière pourrait être celle qui coule en deçà du Var et au delà d'Antibes et qu'on appelle *le Loup*. On ne manquerait pas d'allusion entre la signification du terme grec, qui viendrait des Marseillais, fondateurs d'Antibes, et le nom actuel de ce torrent. »

La Commission place, avec d'Anville, *Ægitna* sur la plage de Cannes. Mais elle est disposée à reconnaître l'Apros dans la Siagne plutôt que dans le Loup. Voy. *Apros* et *Oxybii*.

(*La suite prochainement.*)

NOTE

SUR LES

ANALOGIES PROBABLES

DE LA DÉCLINAISON CELTIQUE

AVEC LA DÉCLINAISON SANSCRITE

Un des caractères fondamentaux des dialectes néo-celtiques est l'usage d'altérer d'une certaine façon les muettes qui, dans l'intérieur d'un mot, se trouvent à la fois immédiatement précédées et immédiatement suivies d'une voyelle. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des règles qui président à ces altérations, que Zeuss (*Grammatica celtica*) distingue en *infectio aspirata* et en *destitutio*. Nous nous bornerons à faire observer que la première, l'*infectio aspirata*, consiste à remplacer chacune des trois ténues et des trois moyennes par l'aspirée du même ordre.

p	et	*b*	par	*ph*	ou	*f*
c	et	*g*	par	*ch*		
t	et	*d*	par	*th*		

L'*infectio aspirata* joue un grand rôle dans la grammaire de l'ancien irlandais, telle que nous la font connaître les gloses du VIIIe et du IXe siècle publiées par Zeuss.

Elle a lieu, disons-nous, quand, dans l'intérieur d'un mot, une muette est immédiatement précédée et en même temps immédiatement suivie d'une voyelle. On peut y comparer l'usage français de prononcer *z*, l'*s* placée entre deux voyelles comme dans *jalousie*.

Mais pour bien comprendre cette règle de l'ancien irlandais, il y

a deux observations à faire : la première est que l'article est censé faire partie intégrante du substantif auquel il se rapporte. La seconde est que dans l'application on tient pour encore existantes les voyelles et les consonnes qui, après avoir été primitivement prononcées, avaient cessé de se faire entendre et de s'écrire au VIIIe siècle, c'est-à-dire à la date des plus anciennes gloses publiées par Zeuss.

Il se suit de là : 1° que la ténue ou la moyenne initiale d'un substantif précédé d'un article est remplacée par l'aspirée du même ordre quand l'article finissait originairement par une voyelle; 2° que cette ténue ou cette moyenne reste intacte quand l'article finissait originairement par une consonne.

Tels sont les principes. Passons aux faits.

Nous commençons par le singulier.

La moyenne et la ténue initiales du substantif conservent, au singulier, leur valeur primitive après l'article au nominatif et à l'accusatif masculins et neutres, et à l'accusatif féminin. Elles s'aspirent aux autres cas. D'où le tableau suivant :

MUETTE INITIALE DU SUBSTANTIF IRLANDAIS PRÉCÉDÉ DE L'ARTICLE AU SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	Son primitif.	Aspiration.	Son primitif.
Gén.	Aspiration.	Son primitif.	Aspiration.
Dat.	Aspiration.	Aspiration.	Aspiration.
Acc.	Son primitif.	Son primitif.	Son primitif.

Nous venons de dire que l'aspiration de la consonne est motivée par sa présence entre deux voyelles, soit que ces voyelles existent dans l'irlandais carlovingien, soit qu'ayant existé antérieurement, elles soient tombées en désuétude. Pour que la consonne initiale d'un substantif précédé de l'article se trouve placée entre deux voyelles, il faut que l'article finisse ou ait fini plus anciennement par une voyelle. Dès que l'article a fini originairement par une consonne, la consonne initiale du substantif se trouve en *position* et conserve le son primitif.

Il est donc évident qu'originairement au singulier l'article celtique finissait par une consonne au nominatif et à l'accusatif masculins et neutres, au génitif et à l'accusatif féminins, et qu'il se terminait

par une voyelle aux autres cas, ce qu'exprime le tableau suivant :

LETTRES FINALES DE L'ARTICLE CELTIQUE AU SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	Consonne.	Voyelle.	Consonne.
Gén.	Voyelle.	Consonne.	Voyelle.
Dat.	Voyelle.	Voyelle.	Voyelle.
Acc.	Consonne.	Consonne.	Consonne.

Chose singulière, ce tableau concorde exactement avec la déclinaison sanscrite :

DÉCLINAISON DU THÈME SANSCRIT *siva* AU SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	Sivas.	Sivâ.	Sivam.
Gén.	Sivasya.	Sivâyâs.	Sivasya.
Dat.	Sivâya.	Sivâyai.	Sivâya.
Acc.	Sivam.	Sivam.	Sivam.

Mais il n'y a pas concordance avec l'article irlandais de l'époque carlovingienne (Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 229).

DÉCLINAISON DE L'ARTICLE IRLANDAIS AU SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	In, int.	In, ind.	An, a.
Gén.	In, ind.	Inna, na.	In, ind.
Dat.	(Do-di)n, (do)nd.	(Do)n, (do)nd.	(Do)n, (do)nd.
Acc.	In, inn.	In, inn.	An, a.

C'est-à-dire :

LETTRE FINALE DE L'ARTICLE IRLANDAIS AU SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	Consonne.	Consonne.	Consonne ou voyelle.
Gén.	Consonne.	Voyelle.	Consonne.
Dat.	Consonne.	Consonne.	Consonne.
Acc.	Consonne.	Consonne.	Consonne ou voyelle.

On doit, ce nous semble, conclure de là que l'article celtique, profondément altéré dans les gloses irlandaises de l'époque carlovingienne, a eu originairement au singulier des flexions terminales analogues à celles de la déclinaison sanscrite, des consonnes finales aux cas et aux genres où le sanscrit a des consonnes finales, des voyelles finales aux cas et aux genres où le sanscrit a des voyelles finales.

Cette concordance entre le sanscrit et le celtique n'existe pas aussi complétement au pluriel.

En effet, après l'article, dans les gloses irlandaises publiées par Zeuss, la muette initiale du substantif conserve au pluriel le son primitif à tous les cas sauf le nominatif masculin. On doit en conclure qu'au pluriel, l'article, à tous les cas des trois genres, sauf le nominatif masculin, finissait originairement par une consonne.

Il n'en était déjà plus ainsi au VIIIe siècle, où l'article irlandais avait au pluriel les formes suivantes :

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	In, ind.	Inna, na.	Inna, na.
Gén.	Innan, nan, inna, na	Aux trois genres.	
Dat.	(Do-di-)naib, nab		
Acc.	Inna, na		

Par conséquent, au VIIIe siècle, le nominatif masculin pluriel irlandais se terminait par une consonne, le nominatif féminin et neutre par une voyelle, l'accusatif des trois genres par une voyelle : il n'y avait concordance avec l'article celtique qu'aux autres cas. Il est donc évident qu'antérieurement au VIIIe siècle l'article celtique a dû avoir, au pluriel comme au singulier, des flexions terminales qu'à cette date il avait perdues.

Mais ces flexions terminales ne pouvaient, au pluriel, être de tout point identiques à celles que nous fournit la déclinaison sanscrite.

DÉCLINAISON DU THÈME SANSCRIT *siva* AU PLURIEL.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nom.	Sivas.	Sivâs.	Sivâni.
Gén.	Sivânâm.	Sivânâm.	Sivânâm.
Dat.	Sivêbhyas.	Sivâbhyas.	Sivêbhyas.
Acc.	Sivan.	Sivâs.	Sivâni.

C'est-à-dire que dans la déclinaison sanscrite tous les cas du plu-

riel se terminent par une consonne, sauf le nominatif et l'accusatif neutres.

Voici donc où résident les seules différences que nous puissions signaler entre la déclinaison sanscrite et la déclinaison celtique :

1° Le nominatif pluriel masculin, qui se termine en sanscrit par une consonne, se terminait en celtique, aux moins dans certains mots, par une voyelle, comme dans la seconde déclinaison latine *Domini*, et comme dans la seconde déclinaison grecque λόγοι ;

2° Le nominatif et l'accusatif pluriels neutres se terminaient en celtique par une consonne, ce qui paraît avoir été un caractère particulier à la langue celtique (1).

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Le pronom démonstratif latin, *Hic*, nous donne cependant l'exemple d'un nominatif et d'un accusatif pluriels neutres terminés par une consonne.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

M. de Rougé rend compte à l'Académie de diverses pièces qui lui ont été confiées et qui sont relatives les unes aux monuments persépolitains ou cunéiformes nouvellement découverts en Égypte, les autres à l'inscription bilingue de Tanis. Les pierres portant des inscriptions cunéiformes et hiéroglyphiques sont au nombre de trois. Elles étaient destinées, selon M. Lepsius, à perpétuer le souvenir des grands travaux de Darius pour l'achèvement du canal de communication des deux mers. Quant à la grande inscription grecque surmontée de l'inscription hiéroglyphique dont on attend l'estampage, le sens général en paraît maintenant fixé. C'est un décret rendu par Évergète Ier, la IXe année de son règne. Par ce décret il est établi que l'année civile des Égyptiens, qui était l'année vague, sera désormais l'année fixe, connue jusque-là des prêtres seuls. Ce décret semble toutefois être tombé bientôt en désuétude.

M. L. Renier annonce que M. Fr. Lenormant a retrouvé à Santorin, dans une collection particulière, le décret de l'empereur Julien, imparfaitement connu juspu'ici, par lequel cet empereur conférait aux gouverneurs de province le droit de nommer des juges spécialement chargés de prononcer sur les affaires de peu d'importance. Cette inscription est un monument paléographique très-intéressant.

L'Académie a achevé d'entendre en comité secret la lecture des rapports sur les divers prix proposés par elle.

Le prix sur l'*Alphabet phénicien* a été décerné à M. Fr. Lenormant. Le prix sur *les textes antiques* n'a pas été décerné; mais la question a été maintenue au concours pour 1867. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

De nouvelles fouilles dirigées par la Société Polymathique du Morbihan, dans les environs de Plouharnel, ont donné d'importants résultats. Huit dolmens et un tumulus, nous écrit-on de Vannes, ont été explorés. Il a été constaté que tous ces monuments, comme les précédents, étaient des tombeaux appartenant à l'âge de la pierre polie. Des couteaux et des têtes de flèches en silex, des haches en pierres de diverses nature, des grains de colliers en turquoise et en terre cuite et une quantité énorme de poteries malheureusement en grande partie brisées, vont enrichir le musée de Vannes déjà si intéressant. Mais le fait capital de cette nouvelle exploration n'est pas là : il est dans la découverte, sur les parois d'une des chambres de ces monuments, des sculptures tout à fait analogues à celles de Gavr' Inis et du Mané-Lud. On nous parle de sept pierres portant des décorations et on nous en annonce l'estampage. Nous donnerons une réduction de ces estampages dans notre prochain numéro. M. le docteur Closmadeuc y joindra une relation succincte des fouilles.

— L'Académie des inscriptions dans une de ses dernières séances a décerné à notre collaborateur, M. François Lenormant, le prix mis au concours, depuis plusieurs années, sur la question de l'*Origine et de la propagation de l'Alphabet phénicien*.

— *Antiquités franques trouvées à Sommery (arrondissement de Neufchâtel)* : Dans ces derniers temps, nous avons eu occasion de signaler des découvertes sépulcrales faites à Bosc-Hyons et à Daubeuf-Serville. Nous en devons la connaissance à la bienveillante attention des curés de ces paroisses, qui ont bien voulu nous avertir. Aujourd'hui, c'est un simple cultivateur que l'amour du pays a rendu intelligent sur des faits intéressants pour l'histoire. M. Fourcin, de Sommery, vient de nous signaler deux curieuses trouvailles faites dans le pays qu'il habite. Par une coïncidence singulière, toutes deux sont relatives à des antiquités franques aperçues sur les collines qui encaissent la vallée de Bray.

La première découverte a été faite au hameau du Vieux-Bled, par les

ouvriers occupés au chemin de fer de Rouen à Amiens. En faisant une tranchée, ils ont mis à nu un squelette accompagné d'un vase de terre, d'une lance et d'un sabre en fer. Les employés de la compagnie ont emporté ces divers objets.

La seconde découverte a eu lieu ces jours derniers dans la propriété de M. Perrier, épicier à Sommery. En creusant une cave à quatre cents mètres de l'église, les ouvriers ont rencontré six squelettes, accompagnés de vases et d'objets en fer et en bronze. « Les vases, continue M. Fourcin, sont au nombre de quatre; deux sont en terre blanche et les deux autres en terre noire. Le premier fut trouvé par morceaux, mais les trois autres sont intacts; deux surtout sont si bien conservés, qu'on dirait qu'ils sortent de la main de l'ouvrier. Assurément, ils n'ont pu servir à aucun autre usage.

« Les autres objets sont un fer de lance, un sabre, un poignard, un couteau avec étui à terminaison d'argent, une agrafe et deux boucles de ceinturon en bronze étamé ou argenté. Ces sépultures ressemblent à celles qui ont été explorées à Loudinières et à Envermeu. Les lignes d'inhumation allaient du sud au nord, tandis que les corps étaient orientés est et ouest. »

Les vases seront offerts par M. Perrier au musée céramique de Sèvres et les objets de métal à la bibliothèque de Neufchâtel.

Ce champ de repos était situé au lieu dit le *Paradis*. Nous ne nous étonnons pas trop de voir ce nom donné au cimetière mérovingien de Sommery. Ce n'est pas la première fois que cette circonstance se rencontre en archéologie. En plusieurs endroits de France, les cimetières antiques sont connus sous le nom d'Alescamps ou d'Aliscamps (*Élysii campi*). Ceux d'Arles et de Bourges sont particulièrement célèbres. En Bourgogne, plusieurs cimetières romains portent le nom de *Paradis*. A Arcis-sur-Aube, un ancien champ de sépulture de la contenance de quatre hectares est appelé de temps immémorial le *cimetière du Paradis*. L'ancien cimetière de Marseille, placé entre la *rue de Rome* et l'abbaye de Saint-Victor, porte aussi le nom de *Paradis*, et ce nom, il le portait déjà il y a mille ans. Enfin, le champ de sépultures chrétiennes situé à l'entrée de l'abbaye d'Etchternach, dans le duché de Luxembourg, porte aussi le nom de *Paradis*. On peut voir ici combien les noms de lieux ont d'importance en archéologie, et combien aussi est tenace la mémoire d'un fait au sein des générations.

(*Nouvelliste de Rouen.*) L'abbé Cochet.

— *Fouilles de Jublains* (Extrait d'un rapport de M. de Sarcus à la Société d'archéologie de la Mayenne). — L'emplacement choisi pour la fouille entreprise sous la direction de votre secrétaire, M. Chedeau et la mienne, était recouvert d'un de ces innombrables amas de pierres et de briques qui sillonnent le terrain en tous sens, dessinant la trace des habitations gallo-romaines; — le travail des ouvriers était rendu plus difficile et plus long par cette disposition du sol supérieur, mais nous ne regrettons pas les nombreuses journées passées par nous à les guider, en présence du fait considérable que nous avons pu constater par nous-mêmes. — Ce fait

signalé par l'auteur des études sur Jublains (1), est celui de l'existence de trois villes superposées d'époques différentes. — L'affirmation de M. Barbe, basées sur les nombreuses observations faites par lui à travers les ruines de l'ancienne cité des Aulerces-Diablintes, s'est trouvée confirmée d'une manière évidente par les substructions mises à jour et par les objets recueillis dans les diverses couches de déblais.

Pour vous en faire juges, Messieurs, je dois nécessairement entrer dans quelques détails.

Après l'enlèvement d'un mètre environ de remblais de pierres et de briques, formant la couche supérieure du terrain, les murs de trois appartement apparurent sous la pioche de nos travailleurs. Le plus petit de ces appartements, déblayé dans toute sa largeur ($2^m,90$), mais qui n'a pu l'être dans l'autre sens que sur une longueur d'environ un mètre, était garni à ses angles de tuyaux d'hypocauste. — Les murailles avaient une épaisseur de $0^m,65$ et leur revêtement était fait de petites pierres cubiques avec une chaîne de briques horizontales revêtues de ciment. — Dans un des appartements voisins, qui ont été déblayés en partie, se trouvait accolé au mur un petit édicule en larges briques plates, probablement un laraire. Après avoir creusé le long des murs à une profondeur de $0^m,65$, nous trouvâmes une aire en béton d'une grande dureté et d'une épaisseur de $0^m,10$ — c'était le sol de l'habitation de la dernière période. — Les fouilles poussées plus profondément nous prouvèrent bientôt que les murs que nous avions rencontrés étaient bâtis sur des murs d'une autre époque utilisés en partie comme fondations,—l'un d'eux, entre autres, était élevé sur une sorte de conduit en ciment, pavé de briques, ayant antérieurement servi à l'écoulement des eaux; la distribution des appartements n'était plus la même, le petit appartement dont il a été question plus haut se trouvait notamment divisé en deux. — Sous l'aire détruite par nos ouvriers se rencontrait une sorte de lit de pierres noyées dans un mortier ($0^m,15$), reposant sur une couche de terre pilonnée, mélangée de débris, de $0^m,30$ d'épaisseur, puis on arrivait à une aire nouvelle de même nature que la première et à peu près de même épaisseur: — en creusant plus avant le long des fondations des murs, nous constatâmes que cette aire était établie sur une couche de 15 centimètres de sable rougeâtre. — Continuant nos recherches, nous arrivâmes, après avoir remué une couche de $0^m,80$ de terre, à une troisième aire en terre battue et en brique pilée contenant de nombreux morceaux de charbon, et épaisse de $0^m,15$. — Au-dessous se rencontrait enfin le sol vierge, à une profondeur totale d'environ $3^m,40$. Il était donc avéré pour nous que trois habitations différentes avaient dû

(1) *Jublains, notes sur ses antiquités, — époque gallo-romaine, — pour servir à l'histoire et à la géographie de la ville et de la cité des Aulerces-Diablintes*, par H. Barbe, membre de la Société française d'archéologie, et de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne. Le Mans et Mayenne, 1 vol. in-8° et 1 atlas in-4°.

se succéder en cet endroit; — l'étude des objets recueillis va confirmer ce fait palpable, en nous aidant à déterminer l'époque approximative à laquelle il faut faire remonter l'existence de chacune d'elles.

Je crois donc nécessaire d'en donner ici la nomenclature.

Première couche, — c'est-à-dire depuis le niveau du sol jusqu'à l'aire supérieure :

Ossements. — Des ossements d'animaux en grand nombre, ainsi que, comme dans toutes les fouilles entreprises à Juhlains et, en général, dans tous les lieux habités par les Romains, une grande quantité d'écailles d'huîtres et d'autres coquillages comestibles, débris culinaires des anciens habitants.

Tuiles et briques. — Nous avons recueilli entières ou à l'état fragmentaire des tuiles de couvertures plates à rebords (*tegulæ*) et demi-cylindriques (*imbrices*), des briques de construction de diverses grandeurs (de 44 centimètres sur 28, épaisseur 4 cent., de 33 centimètres sur 25, épaisseur 3 cent. 1/2 et de 21 centimètres sur 21, épaisseur 3) cent., quelques-unes circulaires destinées à former l'intérieur des fûts de colonne, des tuyaux d'hypocauste, etc.

Enduits peints. — De nombreux fragments d'enduits peints étaient détachés des parois des murs ou y adhéraient encore; ces peintures consistaient tantôt en teintes plates jaunes avec filets blancs, noirs ou rouges, tantôt en naïves représentations de feuillage verts sur fond blanc.

Objets en fer. — Grand nombre de clous de fortes dimensions ainsi qu'une certaine quantité d'autres objets très-oxydés; parmi ceux qui ne sont pas complétement déformés par la rouille on remarque : une serrure, une clef de forme particulière, un outil ressemblant à une gouge, le fléau d'une balance, trois fers d'épieu, deux fragments de fers de flèches ou de javelots.

Vases. — Une innombrable quantité de débris de poteries de toute nature provenant de vases de formes les plus variées, — collection complète de tous les échantillons de la céramique gallo-romaine, depuis la fine terre à couverte rouge dite terre de Samos et celle revêtue d'un beau vernis couleur d'ébène, jusqu'à l'énorme et grossière poterie des amphores. Malheureusement aucun vase n'était entier, cependant plusieurs ont pu être, — à force de soins et de patience, — reconstitués en tout ou en partie par M. Chedeau. Nous citerons, entre autres, parmi les vases de poterie de Samos, un grand bol en pâte du grain le plus fin, couvert d'un vernis rouge très-brillant et orné de charmants dessins en relief représentant de capricieux feuillages; — une petite tasse d'un joli profil; — des patères de diverses dimensions; sur un grand nombre de fragments sont figurés des personnages, des animaux, des rinceaux, des guirlandes, etc. — Les noms des potiers ALBVCIVS, PASSENIVS, SEVERVS, INGEVVS, SCOTINVS se lisent estampillés au fond de ces vases; sur d'autres la marque de fabrique consiste en une simple rosace. — Nous avons trouvé également quelques débris de petits vases très-légers en terre bronzée et ornementée.

Les tessons de poteries communes rougeâtres, grises, brunes, blanchâtres, noires, micassées, était en grand nombre. — Nous devons signaler : un plat remarquable par sa grandeur (0m,48 de diamètre); l'intérieur de ce plat, en terre jaune très-épaisse, est recouvert d'un vernis rouge moins beau que celui des poteries de Samos et orné d'un cercle de dessins faits à la pointe; le col d'une amphore sur l'anse de laquelle on lit dans un cartouche les lettres G. C. R., et le rebord d'une grande terrine avec l'estampille IANVAROS.

— De rares fragments de vases en verre aux nuances irisées ont été retirées des déblais; quelques-uns sont colorés en jaune ou en bleu; d'autres sont ornés de légères moulures.

Objets divers. — Une perle en pâte de verre strié et coloré en bleu verdâtre, semblable à celles que l'on trouve dans les sarcophages du cimetière mérovingien de Jublains.

— Trois rondelles percées au centre, en pierre et en marbre analogues à celles rencontrées dans les tombeaux francs de Charnay (Côte-d'Or) et que M. Baudot, dans son *Mémoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne* (1), regarde comme des boutons destinés à retenir les vêtements en guise de fibules.

— Une médaille de moyen bronze.

Deuxième couche. De cette couche, comprise entre les deux aires en béton, il a été retiré une grande quantité de tessons de poteries d'espèces identiques à celles rencontrées dans la couche supérieure, mais encore plus brisés et plus mélangés et ayant évidemment servi au remblai; — quelques clous et débris de ferrures oxydés; — des ossements et des écailles d'huîtres.

Les fragments d'enduits peints n'étaient plus les mêmes que dans la couche supérieure; — leurs teintes plates rouges ou noires rappellent beaucoup celles des enduits qui recouvrent les murs des maisons de Pompéi.

Les objets divers se composent de :

— Deux petits tubes en os, percés d'un trou, pareils à ceux que l'on retrouve dans beaucoup d'habitations gallo-romaines et dont un grand nombre a été trouvé notamment dans les ruines d'Alise, en Bourgogne. — Ces petits tubes sur lesquels les archéologues ne sont point d'accord, doivent être considérés, suivant les uns, comme des débris de flûtes, comme des sifflets suivant les autres. — Cette dernière opinion nous paraît la plus plausible.

— Une pierre à aiguiser.

— Le fragment d'un stil en fer. — Ce fragment est l'extrémité aplati dont on se servait pour effacer les lignes écrites avec la pointe sur la cire des tablettes.

(1) Dijon, 1860. 1 vol, in-4°. Voy. p. 62, et pl, XVII.

— Une sorte de petit verrou en bronze d'un bon travail.

— Un disque en os de 45 millimètres de diamètre percé d'un trou au centre et orné de moulures concentriques. — Ce doit être un *péson* de fuseau (*verticillus*), « au travers duquel on faisait passer, suivant Antony « Rich (1) le bout inférieur du fuseau pour qu'on pût lui imprimer un « mouvement de rotation et que, grâce à ce poids, il tendît et serrât mieux « le fil. »

— Une grande dalle de pavage en schiste ardoisier (0m,63 sur 0m,29).

— Une médaille de moyen bronze.

Troisième couche. Des terres remuées dans la couche inférieure il n'a été exhumé que de rares fragments de poterie en terre commune noirâtre et micassée, peu cuite et ayant des grains pierreux dans la pâte, — des ossements d'animaux, — une hache en bronze à rebords droits et talon sans ailerons — et une médaille de petit bronze.

Telle est, Messieurs, la liste exacte des objets recueillis.

Permettez-moi, avant de terminer, de rechercher quelles inductions on peut tirer de leur examen.

La nature des poteries, exclusivement grossières dans la couche inférieure, la présence de la hache celtique, l'absence de tous autres vestiges à cette profondeur, la façon primitive de l'aire, dénotent une époque de civilisation peu avancée, — tandis que la grande variété d'objets divers, les débris d'une cuisine plus recherchée, les poteries élégantes qui apparaissent dans les deux couches supérieures, sont des indices de civilisation avancée et peu différente, à en juger par la similitude des débris que l'on y rencontre. — Cependant déjà dans la couche supérieure des signes de décadence se laissent deviner dans la fabrication de certaines poteries, notamment du grand plat, — imitation maladroite des fines terres de Samos, — et surtout dans le mauvais dessin et la qualité des enduits peints bien inférieurs à ceux de la couche intermédiaire. — Remarquons, en passant, que l'on a trouvé dans cette couche supérieure plusieurs de ces objets de toilette que l'on rencontre fréquemment dans les tombeaux de l'époque franque.

Nous croyons donc qu'il n'est point permis de douter que deux villes gallo-romaines ont été successivement bâties sur les ruines d'une cité purement gauloise.

Les médailles qu'il nous reste à interroger confirment ce fait d'une façon en quelque sorte mathématique.

En effet, la médaille de petit bronze qui se trouvait dans la couche inférieure représente, à l'avers, une tête barbare, sans légende, et au revers un cheval androcéphale. — C'est une monnaie gauloise.

La médaille de moyen bronze, recouverte d'une belle patine, provenant

(1) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par Antony Rich, trad. par M. Cheruel. Paris, 1861, 1 vol. in-12.

de la couche intermédiaire, appartient à l'empereur Marc-Aurèle (né 121, mort 180 de Jésus-Christ); en voici la description : M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXVII. Sa tête radiée, à droite. ℞. IMP. VI. COS. III. à l'exergue : S. C. Jupiter assis, à gauche, tenant une Victoire et un sceptre.

La médaille, de fabrique extrêmement barbare, recueillie dans la couche supérieure, est un moyen bronze de Postume, usurpateur en Gaule, de 258 à 267 de Jésus-Christ.

Les résultats de cette première fouille doivent vous encourager, Messieurs, dans vos recherches; faisons des vœux pour que des fouilles plus considérables viennent apporter de nouveaux documents pour écrire les annales de Noviodunum, par la découverte de quelques-uns de ces monuments épigraphiques dont les Romains étaient si prodigues.

Baron DE SARCUS.

Président de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne.

Notre projet était de joindre à ce rapport le dessin des divers objets qui y sont mentionnés, mais nous avons pensé qu'il serait préférable de les reproduire dans l'*Inventaire des objets antiques trouvés à Jublains*, travail dont la Société d'archéologie de la Mayenne a décidé la publication. La première partie de cet inventaire, que nous chercherons à rendre aussi complet que possible en donnant tous les objets trouvés jusqu'à ce jour et épars dans divers musées et collections particulières, et qui contiendra tous ceux que mettront au jour les fouilles que nous continuons à Jublains, sera publié dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

BIBLIOGRAPHIE

Lucrèce. De la nature des choses, en vers français, par de Pongerville, de l'Académie française. Texte en regard avec un discours préliminaire, la vie de Lucrèce et des notes. Nouv. édit. corrigée. Paris, Armand Le Chevalier, 1866.

Le poëme de Lucrèce est très-différent des *Géorgiques* de Virgile, non-seulement par le sujet mais encore par l'intention : Virgile n'a pas prétendu enseigner l'agriculture, il a voulu y intéresser l'imagination et la sensibilité. Il a, en conséquence, supprimé tout ce qui lui a semblé ne pas se prêter à la poésie. Lucrèce, épicurien convaincu, s'est proposé avant tout de faire partager sa conviction. Il ne veut pas seulement intéresser à l'épicuréisme, il prétend y convertir : il veut que l'ami pour qui il écrit adopte des doctrines qui doivent l'affranchir de la crainte des dieux et de celle de la mort. La poésie est donc subordonnée et souvent sacrifiée à la démonstration. Une grande partie du poëme de Lucrèce est aride, rebutante et n'a de la poésie que la mesure. M. de Pongerville, traduisant en vers, ne pouvait songer à rendre exactement ces portions purement didactiques du poëme de Lucrèce dans une langue qui permet moins qu'aucune autre à la poésie de s'élever au-dessus de la prose. Il a serré le texte de plus près dans les morceaux où Lucrèce est si éloquent et si poétique. Partout la traduction de M. de Pongerville a une noblesse, une fermeté et un éclat qui attirèrent sur elle l'attention lors de la première publication (1825), et qui lui méritent encore aujourd'hui les suffrages des hommes de goût.

Charles Thurot.

L'Égypte ancienne et la Bible, par M. F. J. Mathieu, d'Annecy. Turin, imprimerie de l'Union typographique-éditrice; 1865, in-8° de 176 p., 3 planches.

L'auteur commence par faire l'historique des études égyptologiques depuis la découverte fondamentale de Champollion, jusqu'aux travaux publiés par MM. Lepsius, Bunsen, Bœckh et Lieblein, en Allemagne (1); Barucchi, en Italie, et en France, par le comte Emm. de Rougé et M. de Saulcy, de Metz. Il rend également hommage aux services rendus à l'égyptologie par les explorations de M. Aug. Mariette, puis il entre dans un examen de la chronologie pharaonique, où le manque d'espace nous interdit de le suivre. Il suffira de consigner ici ses principales conclusions.

(1) M. Mathieu ignorerait-il les vastes recherches et les importantes publications de M. H. Brugsch? Il ne le nomme pas.

M. Mathieu n'admet de contemporanéité entre diverses royautés que durant les VIIIe, IXe et X^e dynasties, dont la première serait, suivant lui, contemporaine des deux autres (Hiérachéopolitaines et Hycsos). Il apporte plusieurs arguments à l'appui de sa thèse, qui écarte presque entièrement le parallélisme des Pharaons; puis il donne un tableau chronologique des dynasties de Manéthon, d'après lequel le premier roi, Ménès, daterait son avénement de l'année 4845 avant l'ère chrétienne. Passant à la chronologie biblique, et rappelant que l'on a déjà huit dates différentes du déluge de Noé, il en propose une neuvième savoir, l'an 2619 avant Jésus-Christ. Il place la sortie d'Égypte en 1607, sous le règne de Thoutmosis III, « plus connu sous le nom de Mœris. » Vient ensuite un exposé synchronique de l'histoire d'Égypte et de celle de la Palestine; après quoi, il formule ainsi sa thèse, non sans avoir fait précéder cette déclaration d'une profession de foi de « chrétien sincère » : *Il n'y a pas eu de déluge universel depuis la création de l'homme. — Ménès est plus ancien que l'Adam de la Bible.* — Cette thèse, longuement et savamment développée, l'ouvrage se termine sur la constatation de l'intérêt qu'il y aurait à « mettre d'accord l'Égypte ancienne et la Bible. » Il faut reconnaître que le travail de M. Mathieu ne semble pas propre à établir cet accord. C. E. R.

Note sur des deniers du Xe siècle aux noms de Sobon, archevêque de Vienne, de Conrad le Pacifique et de Hugues, comte de Lyon, trouvés à Villette-d'Anthon, par M.-C. Guigue. 1866.

M. Guigue a consacré quelque pages à la description d'un trésor de cent trente-sept deniers découverts il y a quelques mois au mas de la Cochette, commune de Villette-d'Anthon (Isère). Il y avait cent quinze pièces archiépiscopales de Vienne, toutes semblables mais à un type qui n'avait pas encore été signalé dans les publications numismatiques; une pièce du roi Eudes frappée à Limoges; cinq de Conrad le Pacifique, et quinze portant le nom d'un comte de Lyon, appelé Hugues.

Les deniers de Vienne portent à l'avers, autour d'une croix + S. MAVRICI; au revers + VIENNA autour d'un grand S. M. Guigue y voit l'initiale de Sobon, archevêque de 931 à 952, mais cette hypothèse n'est pas admissible. En effet, la même lettre paraît sur des deniers de Lyon et de Mâcon : l'interprétation en est encore à retrouver.

Les pièces du comte Hugues sont très-importantes parce qu'elles donnent le sens d'une légende que M. Poey d'Avant n'avait pu déchiffrer sur un exemplaire fruste : à l'avers + GRACIA D-IVGO autour des lettres COMS (*comes*) posées dans le champ; au revers LVCDVNS CIVITS autour d'une croix. Ces monnaies de coins variés pourront modifier le classement de la série numismatique des comtes de Lyon. M. Guigue les donne à un personnage, frère du roi Rodolphe, qui, au milieu du Xe siècle, exerçait une sorte de vice-royauté dans le royaume de Bourgogne. L'attribution de M. Guigue mérite d'être prise en sérieuse considération. A. DE B.

Reliquiæ Aquitanicæ being contributions to the Archæology and Palæontology of Perigord, by Ed. Lartet and Henri Christy. Part. II. March 1866.

Le second fascicule de cet important ouvrage répond parfaitement à l intérêt excité par le premier. Il est accompagné de cinq belles planches. Plusieurs gravures sur bois, intercalées dans le texte, achèvent de rendre les descriptions parfaitement claires, quoique faites dans une autre langue que dans la nôtre. X.

Ouvrages et brochures reçus depuis le dernier numéro :

Mémoires sur les restes d'industrie appartenant aux temps primordiaux de la race humaine, recueillis dans le département de la Charente, par Alphonse Tremeau de Rochebrune. 120 p. et XIV planches.

Histoire des Gaulois d'Orient, par Félix Robiou, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Imprimerie impériale, 1866.

Sopra una cista in bronzo con rappresentanze a graffito trovata in Preneste. Da Giancarlo Conestabile, broch. de 23 p. Firenze, 1866.

Rapport sur une nouvelle fouille faite à Jublains en 1865, par M. le baron de Sarcus. Broch. in-4°, 8 pag. 1866.

THE ASTOR LIBRARY
NY

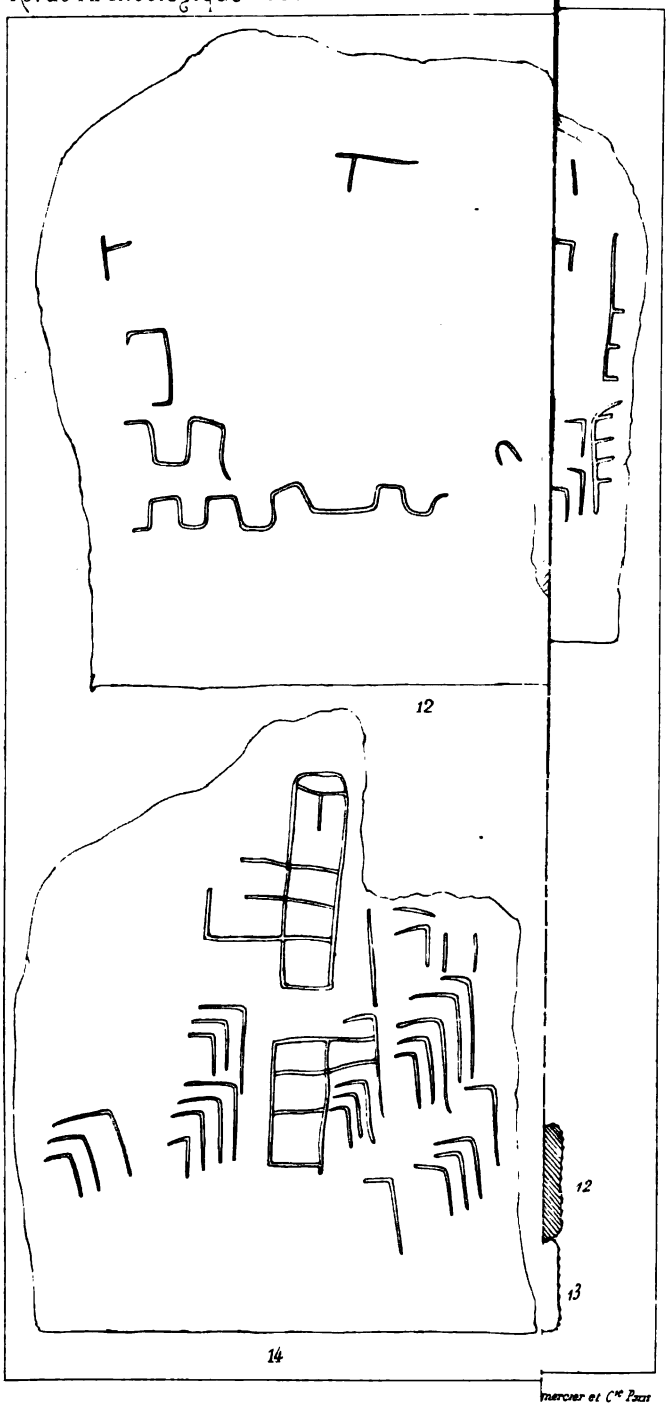

mercier et Cie Paris

LES

DOLMENS DE KERYAVAL

EN CARNAC

Extrait du compte rendu des fouilles, fait à la Société polymatique du Morbihan.

PAR MM. RENÉ GALLES, GRESSY ET DE CLOSMADEUC

M. DE CLOSMADEUC, *rapporteur.*

Les dolmens de Keryaval sont au nombre de quatre (trois à droite, et un à gauche de la route d'Auray à Plouharnel). Nous les désignerons par les lettres A, B, C, D.

1° Dolmens A, B, C, à droite de la route. — Les trois dolmens A, B, C, forment un groupe de dolmens construits sur un tertre naturel appelé *mane Grionec* (butte du Grillon), au bord de la route, à environ quatre kilomètres de Plouharnel. Avant les fouilles, les trois dolmens étaient à peu près complètement enfouis jusqu'aux tables.

Dolmen A. — Ce dolmen se compose d'une chambre spacieuse et d'une longue galerie, dont *l'entrée* est orientée au *sud.*

La longueur totale du monument, dans œuvre, est de $8^{m},50$.

La chambre carrée a une largeur de $2^{m},30$, et mesure en hauteur, du sol au plafond, 2 mètres.

La *galerie* d'accès, longue de plus 6 mètres, a une largeur moyenne de $1^{m},60$.

Le monument dans son ensemble est formé de treize *menhirs* ou *supports* plantés verticalement, et de quatre *tables* de recouvrement en granit.

Les fouilles du dolmen A ont mis à découvert : un grossier dallage de pierres plates posées sur le roc; — entre le roc et les dalles un très-grand nombre de *cailloux roulés*, apportés sans doute de la plage voisine ; — sur les dalles, une couche épaisse de *terre et de terreau noirâtre* répandu en abondance dans la chambre et l'allée, et mélangé avec une grande quantité de *charbons*; — une masse

considérable de *poteries*, la plupart brisées, aussi remarquables par la diversité des formes que par la variété des décorations extérieures dont quelques-unes sont revêtues.

A l'entrée de la chambre et sur un même point on a recueilli :

1° Un *petit celtæ* en fibrolithe, long de 0m,037;

2° Sept *silex taillés*, à bords coupants ou à pointes aiguës;

3° Une *tête de flèche* en silex;

4° Un fragment *de quartz* transparent;

5° Deux *grains en terre cuite*, aplatis, percés d'un trou, du genre de ceux qu'on a désignés improprement sous le nom de *pesons de fuseaux;*

6° Une *pierre calcaire*, d'une forme particulière se rapprochant de celle d'un celtæ, incrustée de coquillages fossiles.

Dolmen B. — Ce dolmen, parallèle au précédent, dont il n'est séparé que par un espace de quelques mètres, a des dimensions plus considérables. *Orientation* également au *sud*. — Vingt-quatre *menhirs* ou *supports*, et quatre *tables*. — La longueur totale, dans œuvre (chambre et galerie), est de 10 mètres. La chambre à elle seule mesure 3m,35 en tout sens. — Hauteur du sol au plafond : 2 mètres. — Ce dolmen à galerie fort remarquable par ses proportions colossales, l'est surtout par les sculptures que présentent un certain nombre de supports de la chambre et de la galerie (1). On compte jusqu'à huit pierres de parois dont les larges surfaces intérieures sont sillonnées d'ornementations ou de signes gravés. Nous donnons la représentation exacte de sept de ces pierres, d'après l'estampage de M. Maitre, mouleur en chef du Musée de Saint-Germain; la huitième, trop fruste, n'a pu être estampée. Après le monument de *Gavr'inis*, qui l'emporte sur tous les autres, le dolmen B, de *Keryaval*, nous offre le plus curieux échantillon de la sculpture lapidaire caractéristique des tombeaux armoricains, sans en excepter les cryptes du *Mane-Lud* (Locmariaker) et du *Petit-Mont* (Arzon). La *chambre* était aux trois quarts comblée; la galerie l'était complétement.

Comme dans le dolmen précédent, le sol était recouvert d'un lit de *cailloux roulés*, sur lequel portait un dallage de pierres plates, irrégulières.

On a trouvé une quantité considérable de terre et de *terreau noirâtre* et de *charbons*, ainsi qu'un assortiment nombreux de *poteries*

(1) Voir nos planches.

brisées, dont la plupart sont déjà recollées par les soins et la patience de notre conservateur, M. de Cussé, et ornent les vitrines du Musée de Vannes.

On a recueilli en outre sur le plancher de la chambre :

1° Deux fragments *osseux*, dont un appartenant bien évidemment à la diaphyse d'un os long : un humerus, par exemple;

2° Un *grain en terre cuite*, percé, de couleur rougeâtre;

3° Un autre *grain en terre cuite*, plus dense, noirâtre, comme lustré extérieurement et d'une forme spéciale;

4° Un rognon de *quartz rouge*.

Dolmen C. — Placé entre les deux dolmens précédents, à la hauteur des chambres, il leur est perpendiculaire, sans communiquer avec eux. — *Orientation* à l'*est*.

Longueur, dans œuvre, 6 mètres.

Largeur, $2^m,20$.

Hauteur, $0^m,70$.

Composition : neuf *menhirs* ou *supports* , et trois *tables*.

Le plancher de la crypte est représenté par trois dalles larges et épaisses, allant d'un support à l'autre.

La cavité funéraire était remplie de pierre et de terre. On y a recueilli, au milieu du *terreau* et profondément, quelques rares *poteries*, et un *couteau en silex*, long de $0^m,075$.

Dolmen D de Kervaval. — Le dolmen D est situé en vue des dolmens précédents, mais à gauche de la route, au milieu d'une lande sur laquelle on voit dispersés un certain nombres de *menhirs*. Il est remarquable par les dimensions énormes des matériaux qui le composent. — Vingt-deux *supports* et trois *tables* de recouvrement. Une longue *galerie* de 9 mètres de longueur, orientée à l'*est*, avec trois *cabinets* latéraux, dont deux au nord et un au sud.

Le déblayement des cryptes a donné :

1° Une grande quantité de *terreau noirâtre* et de *charbons*;

2° D'innombrables *poteries* brisées, aussi variées de forme que d'ornementations;

3° Dans la galerie principale, vers le milieu, deux gros *grains en terre cuite*, ronds, percés d'un trou, couleur rougeâtre;

4° Deux rondelles aplaties et percées, de couleur verte, en turquoise (callaïs de M. Damour), analogues aux grains des colliers de Tumiac et du mont Saint-Michel;

5° Deux *couteaux en silex*;

6° Un fragment de *quartz* hyalin.

NOTE

RELATIVE A

UN PRÊTRE D'ALEXANDRE

ET DES PTOLEMÉES

AVEC DEUX RESTITUTIONS TIRÉES DES MANUSCRITS D'ÉLIEN
ET DES INSCRIPTIONS DE DELPHES.

Le catalogue des prêtres d'Alexandre et des Ptolémées sous les règnes d'Évergète Ier, de Philopator et d'Épiphane, dressé par feu M. Letronne d'après les communications officieuses de Champollion (1), se trouve enrichi par le protocole du monument de Tanis d'un nom nouveau et d'une date nouvelle. Ce nom est celui d'*Apollonidès*, fils de *Moschon* ou *Moschion;* cette date est celle du 17 *Tybi de l'an IX d'Évergète* (2). Ce nom et cette date doivent prendre place désormais en tête de la liste chronologique proposée par l'illustre savant, dont les pénétrantes analyses se trouvent une fois de plus confirmées et complétées par les faits.

A cette addition, qui enrichit le début de la liste de M. Letronne, je demande la permission d'ajouter une correction qui modifie sensiblement la fin de cette même liste. Cette correction, que j'ai faite d'après les inscriptions découvertes à Delphes, m'a fourni à son tour le moyen de découvrir dans les manuscrits d'Élien une leçon qui avait échappé jusqu'à ce jour à l'attention des philologues. Ainsi sera constaté par un nouvel exemple l'accord de la paléo-

(1) Letronne, *Inscription grecque de Rosette*, p. 10. Paris, Didot, 1841.

(2) Voir le *Texte grec du monument de Tanis*, lignes 1-2, dans la Revue archéologique du 1er juillet, p. 52.

graphie et de l'épigraphie, dans tous les cas où il est possible de remonter, par delà les erreurs accréditées, à des documents d'une antiquité et d'une sincérité suffisantes.

Le dernier prêtre d'Alexandre et des Ptolémées sous le règne d'Épiphane est mentionné par M. Letronne, d'après un papyrus démotique, sous la forme suivante :

Ptolémée fils de Ptolémée fils de Chrysarmos (?) *ou* Horhermès.

Le nom du prêtre et le nom de son père sont bien lus, mais la lecture du nom de l'aïeul est restée douteuse. Les uns y ont vu un nom purement grec et ont lu *Chrysarmos;* les autres ont cru y découvrir un nom égyptien et ont lu *Horoshermès* ou *Horhermès;* M. Letronne lui-même propose de lire *Chrysormos,* l'homme *au collier d'or.*

La question est très-importante. Il s'agit, en effet, de savoir si le sacerdoce d'Alexandre et des Ptolémées était réservé aux Grecs, ou s'il a pu être conféré à des hommes d'origine égyptienne.

La difficulté relative à ce nom propre me paraît tranchée par les passages suivants de la liste des Proxènes de Delphes, que je transcris d'après mes estampages :

Τοίδε Δελφῶν πρόξενοι ·

. . . . . .

Ἄρχοντος Κλεοδάμου τοῦ Πολυκλείτου, βουλευ-
όντων τὰν πρώταν ἑξάμηνον Πεισίλα, Ἐτυ-
μώνδα, Πραξία · Πτολεμαῖος Πτολεμαίου
τοῦ Χρυσέρμ[ου] Ἀλεξανδρεὺς καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ Γαλεστ..

. . . . . .

Ἄρχοντος Εὐκράτεος, βουλευόντων τὰμ πρώ-
ταν ἑξάμηνον Ἀβρομάχου, Ἀρχελά-
ου, Ξένωνος · . . . . . .
Γλαύκων Πτολεμαίου τοῦ Χρυσέρμου Ἀλεξανδρεύς.

Le papyrus démotique cité par M. Letronne est daté. Le texte delphique ne l'est pas, mais je suis en mesure d'en indiquer l'époque précise. Le papyrus appartient, selon le témoignage de M. Letronne, à la vingt et unième année du règne d'Épiphane (185 avant J.-C.). Les fragments du texte delphique que je viens de rapporter doivent se placer chronologiquement entre les années 188 et 184 avant notre

ère (1). Les deux documents sont donc contemporains, et je ne doute pas que les deux personnages ne soient identiques.

Il résulte de ce rapprochement que le nom qui arrêtait M. Letronne doit être lu *Chrysermos* (Χρύσερμος). C'est un nom de formation exclusivement hellénique. Composé avec le mot χρύσος et le nom du fleuve *Hermus*, il renferme une allusion aux sables aurifères de ce fleuve, dont le Pactole est un affluent. Il est d'origine ionienne, comme les noms Μίμνερμος et Πύθερμος, formés de la même manière.

Le nom de *Chrysermos* se rencontre plusieurs fois dans les textes littéraires et épigraphiques que nous a légués l'antiquité grecque.

Un *Chrysermos* de Corinthe figure parmi les historiens grecs dont nous possédons des fragments. Il est cité plusieurs fois dans les Morales de Plutarque (2) et dans le traité Περὶ ποταμῶν, attribué au même auteur (3). Corinthe, patrie de cet historien, est une ville dorienne, mais Chrysermos y était né sans doute d'une famille ionienne originaire d'Asie-Mineure.

Un second Chrysermos se trouve dans une inscription découverte à Samos en 1841 et publiée par feu M. Ross (4). On y voit un magistrat religieux, un νεωκόης (forme ionique pour ναοποιός) appelé Φίλων Χρυσέρμου. L'inscription, qui date de l'époque romaine, est rédigée en dialecte ionien.

Le troisième rapprochement est le plus important de tous. On retrouve ce même nom de *Chrysermos* dans la vie de Cléomène par Plutarque (5). Les dernières scènes de cette biographie, écrite avec une émouvante simplicité, se passent dans les rues d'Alexandrie, sous le règne de Ptolémée Philopator. L'historien nous y montre Cléomène mourant en héros, après avoir vainement essayé d'appeler les Alexandrins à la liberté. Parmi les personnages qui jouent un rôle dans cette tragédie sanglante se trouve un Ptolémée, fils de Chrysermos, qui est qualifié d'*ami du roi* (Πτολεμαῖος ὁ Χρυσέρμου φίλος ὢν τοῦ βασιλέως). On sait que le titre d'*ami du roi* était un titre

(1) Les bases de ce calcul sont indiquées dans mon mémoire intitulé : *Étude sur le monument bilingue de Delphes, suivie d'éclaircissements sur la découverte du mur oriental, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictions.* — Ce mémoire, lu à l'Institut dans les séances d'octobre 1864 à mars 1865, est présentement sous presse.

(2) Plutarch. *Moral.* 376, 46; 379, 20. Ed. Dübner, coll. Didot.

(3) Pseudoplutarch. *de Fluviis*, 80, 31; 85, 50; 94, 24; 96, 11. Ed. Dübner, coll. Didot. — Cf. Carl Müller, *Fragm. hist. gr.* IV, 361-362.

(4) Ross, *Inscr. gr. ined.* fasc. II, n° 191.

(5) Plutarch. *Cleomen.* 36.

officiel, répondant à un grade élevé dans la hiérarchie administrative de l'Égypte ptolémaïque. La conformité des dates et des lieux nous amène à reconnaître dans ce *Ptolémée, fils de Chrysermos*, le père de celui qui figure dans le catalogue de M. Letronne et dans la liste des Proxènes de Delphes. Nous trouvons dès lors, dans une même famille, le père avec le titre d'*ami du roi* sous le règne de Ptolémée IV Philopator, et le fils avec le titre de *prêtre d'Alexandre et des Ptolémées* sous le règne de Ptolémée V Épiphane. Ce dernier personnage, à son tour, a un frère et un fils dont la liste des Proxènes de Delphes nous fait connaître les noms. Le frère s'appelle Γλαύκων. Le nom du fils est représenté par les lettres ΓΑΛΕΣΤ... Comme on ne trouve dans l'onomatologie grecque aucun nom répondant à ces lettres, j'ai dû, en publiant ce texte une première fois, m'abstenir de le restituer. Le seul nom qui offre quelque analogie avec celui que nous cherchons, est le nom de Γαλέτης, connu par un exemple unique puisé dans un passage de l'*Histoire variée* d'Élien (1). C'est d'après ce passage que Pape a donné place dans son lexique des noms propres grecs (2) à la forme Γαλέτης, et cette lecture a été maintenue dans le texte d'Élien par M. Hercher, auteur de l'édition critique qui fait partie de la collection Didot (3). Mais, en remontant aux sources mêmes du texte d'Élien, j'ai trouvé dans trois manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris une leçon différente de la leçon vulgaire et entièrement conforme aux données de l'inscription delphique. Voici cette nouvelle leçon :

Bibl. imp. mss. anc. f. gr. n° 1693; vélin; XVe siècle; fol. 4 recto :

Πτολεμαῖος ὁ βασιλεὺς ἐρώμενον εἶχε Γαλέστην ὄνομα ἰδεῖν κάλλιστον.

Bibl. imp. mss. anc. f. gr. n° 1757; pap. fin du XVe siècle; fol. 7 recto :

Πτολεμαῖος ὁ βασιλεὺς ἐρώμενον εἶχε Γαλεστῖν ὄνομα ἰδεῖν κάλλιστον.

N.-B. Dans ce manuscrit, les lettres στιν ont été effacées par une seconde main qui a écrit γαλέτην.

Bibl. imp. mss. anc. f. gr. n° 1694; pap. XVIe siècle; fol. 4 verso :

Πτολεμαῖος ὁ βασιλεὺς ἐρώμενον εἶχε γαλέςην ὄνομα ἰδεῖν κάλλιστον.

Il est à remarquer que ces trois manuscrits, de date assez récente,

(1) Aelian. *Var. Hist.* lib. I, c. 30, ed. Coray, p. 12.

(2) Pape, *Wœrterbuch der griechischen Eigennamen*, p. 102.

(3) Aeliani de natura animalium, varia historia, epist. et fragm. etc. recognovit Rud. Hercher. Paris, Didot, 1858.

ont raison contre le manuscrit du supplément grec coté 352, qui remonte au XIIIe siècle. Ils proviennent sans doute d'une source meilleure. Ce fait, que je signale en passant à l'attention des philologues, est important pour la critique du texte d'Élien et pour l'appréciation de la valeur relative des copies qui nous l'ont conservé.

Le nom de Γαλέστης est donc désormais acquis à l'onomatologie grecque, et la lecture de la liste des Proxènes de Delphes peut être considérée comme assurée sur ce point, en même temps que le texte d'Élien se trouve rétabli.

Nous sommes en mesure d'affirmer les faits suivants :

1° Sous le règne de Ptolémée IV Philopator, il y eut un *Ptolémée, fils de Chrysermos*, qui porta le titre d'*ami du roi*.

2° Sous le règne de Ptolémée V Épiphane, successeur du précédent, il y eut un *Ptolémée, fils de Ptolémée* et *petit-fils de Chrysermos*, qui exerça, en l'an 185, les fonctions de prêtre d'Alexandre et des Ptolémées, et qui est inscrit comme proxène sur le soubassement du temple de Delphes avec deux membres de sa famille, son frère *Glaucon* et son fils *Galestès*.

Nous connaissons donc l'histoire de cette famille pendant quatre générations, dans l'ordre indiqué par le tableau de filiation qui suit :

Sous Ptolémée III Évergète (247—223).

Χρύσερμος

|

Sous Ptolémée IV Philopator (222—206).

Πτολεμαῖος ὁ Χρυσέρμου φίλος ὢν τοῦ βασιλέως
(*Plutarch. Cleomen.* 36).

Sous Ptolémée V Épiphane (205—182).

Πτολεμαῖος Πτολεμαίου τοῦ Χρυσέρμου
Prêtre d'Alexandre et des Ptolémées en l'an 185 (*Papyr. démot.*)
Proxène de Delphes dès l'an 188 (*Inscr. delph.*)

Γλαύκων Πτολεμαίου τοῦ Χρυσέρμου
Proxène de Delphes en l'an 185. (*Inscr. delph.*)

|

Γαλέστης ὁ υἱὸς αὐτοῦ
Proxène de Delphes avec son père.
(*Inscr. delph.* — Cf. *mss. d'Elien.*)

Tous ces noms sont helléniques, et la famille dans laquelle on

les trouve réunis appartenait certainement à la colonie grecque d'Alexandrie. Des deux enfants de Ptolémée, fils de Chrysermos, il en est un qui porte le nom paternel, et c'est celui-là précisément qui fut le prêtre d'Alexandre et des Ptolémées de l'an 185 avant notre ère.

Le développement des questions qui se rattachent à ce sacerdoce d'Alexandre et des Ptolémées excèderait les bornes d'une simple note philologique. Je crois utile cependant de résumer l'état actuel de nos connaissances sur ce point d'histoire par les conclusions suivantes :

1° Le sacerdoce d'Alexandre et des Ptolémées avait son siége à Alexandrie, dans la capitale même de l'empire des Lagides. Autour de lui se groupaient plusieurs sacerdoces secondaires, tels que ceux des canéphores d'Arsinoé Philadelphe, des athlophores de Bérénice Évergète, des prêtresses d'Arsinoé Philopator, mentionnées dans les inscriptions de Rosette et de Tanis (1).

2° C'était un sacerdoce annuel. Ce point a été mis hors de contestation par M. Letronne, ce qui me dispense d'y insister aujourd'hui (2).

3° Les prêtres d'Alexandre et des Ptolémées étaient éponymes. Ils peuvent être assimilés sous ce rapport aux pontifes des divinités locales dans beaucoup de villes grecques, principalement dans les villes doriennes. Qu'il suffise de citer ici les prêtres de Tégée et de Mantinée en Arcadie (3), le pontife du Soleil à Rhodes (4), l'amphipole de Syracuse (5), l'hiéromnémon de Byzance (6), les hiérothytes de Malte et d'Agrigente (7), les hiérapoles de Géfa et d'Actium (8). Tous ces exemples sont empruntés à des états doriens (9). En comparant entre elles les inscriptions de ces diverses cités, on voit que le prêtre éponyme n'est autre que le pontife de la divinité

(1) Inscr. de Tanis, ligne 2. — Inscr. de Rosette, lignes 5-6.

(2) Letronne, *Inscr. gr.* de Rosette, p. 11. — Cf. Champollion-Figeac, *Not. de deux pap. égypt.* p. 13 et 14.

(3) C. I. Gr. 1513. — Ross, *Inscr. gr. ined.* 9.

(4) C. I. Gr. 2525 *b*. — 2905 E, 6.

(5) Ottfried Müller, *Dor.* II, p. 162.

(6) Demosth. *Cor.* 255. — Polyb. IV, 52, 4. — Cf. Eckhel, II, p. 31 sqq.

(7) C. I. Gr. 5752, 5491.

(8) C. I. Gr. 1793, *a. c.* 5475, 5476.

(9) On trouve aussi des éponymies sacerdotales chez les Ioniens : ainsi les prêtres

principale adorée dans chaque ville. Or, dans la ville dorienne et macédonienne d'Alexandrie, le dieu principal, c'est Alexandre lui-même, fondateur de la cité qui hérita de son nom. A son culte est associé celui des Ptolémées ses successeurs, placés à ses côtés comme θεοὶ σύνναοι, admis à partager le même sanctuaire et à recevoir les mêmes honneurs. C'est donc le prêtre d'Alexandre et des Ptolémées qui, d'après l'esprit des anciennes constitutions helléniques, dut être revêtu de l'*éponymie*, c'est-à-dire figurer en tête des actes publics, de telle façon que son nom, suivant la belle expression de Platon, *servît à la mesure du temps* (1). Voilà pourquoi ce nom sacerdotal est placé, dans l'inscription de Tanis aussi bien que dans celle de Rosette, immédiatement après le nom du roi et à côté du chiffre indiquant l'année du règne.

4° Le sacerdoce d'Alexandre et des Ptolémées n'était pas seulement un pontificat annuel et éponymique, mais il constituait encore la suprême autorité religieuse. L'homme investi de ces hautes fonctions ne dépendait que du roi, et tous les prêtres égyptiens dépendaient de lui. C'est par ce moyen que les Lagides tenaient dans leur main ces *tribus sacrées* dont parle l'inscription de Rosette (2), c'est-à-dire cette multitude de prêtres, de lévites, d'ascètes, qui peuplaient les vieux sanctuaires de l'Égypte, et qui, par leur nombre, leur influence, leur autorité, eussent pu devenir dangereux pour la puissance civile. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir dans certaines inscriptions le prêtre d'Alexandre et des Ptolémées porter le titre d'*épistolographe* ou secrétaire d'État, témoin ce Νουμήνιος auquel est adressée la requête des prêtres de Philæ (3) et qui leur répond au nom du roi. Le pontife d'Alexandre et des Ptolémées était en réalité le souverain pontife de toute l'Égypte.

5° Les prêtres d'Alexandre et des Ptolémées, à en juger par les noms conservés jusqu'à nous, étaient toujours des Grecs d'origine. Cette préférence s'explique par la nature délicate de ces fonctions à la fois politiques et religieuses, destinées à assurer des rap-

de Smyrne et de Délos, le stéphanéphore de Magnésie, le pontife d'Éphèse; mais ces exemples appartiennent en général à une époque postérieure. Dans les démocraties ioniennes, l'éponyme était le plus souvent un magistrat civil (ἄρχων).

(1) Voici le passage de Platon : Ἀρχιερέα δὲ ἕνα κατ' ἐνιαυτὸν τὸν πρῶτον κριθέντα τῶν γενομένων ἐκείνῳ τῷ ἐνιαυτῷ ἱερέων · καὶ τοὔνομα ἀναγράφειν τούτου κατ' ἐνιαυτὸν, ὅπως ἂν γίγνηται μέτρον ἀριθμοῦ τοῦ χρόνου, ἕως ἂν ἡ πόλις οἰκῆται. Plat. *Legg*. XII, p. 947, A.

(2) Τὰ ἱερὰ ἔθνη. *Inscr. gr.* de Rosette, ligne 17.

(3) C. I. Gr. 4896.

ports d'administration réguliers entre le clergé national et la dynastie étrangère des Lagides.

Ce n'est donc pas dans les traditions de l'Égypte, mais bien dans celles de la Grèce, qu'il faut chercher l'explication des faits relatifs au pontificat éponymique d'Alexandrie.

Je me borne pour le moment à ces réflexions, me réservant de les développer à mesure que de nouvelles découvertes viendront élargir le champ de nos recherches.

CARLE WESCHER.

UN

TRAITÉ BABYLONIEN

SUR BRIQUE

CONSERVÉ DANS LA COLLECTION DE M. LOUIS DE CLERCQ

Parmi les milliers d'inscriptions cunéiformes tracées sur des briques d'une très-petite dimension, il y en a beaucoup qui sont des documents d'un caractère privé, et ayant trait à des questions judiciaires et commerciales. Quoique ces textes ne se rapportent pas à des événements historiques, l'attention des assyriologues a, depuis longtemps, été frappée par les dates que la plupart d'entre eux portent à la fin. Ces dates s'expriment par le lieu, le mois, le jour et l'année. Cette dernière est désignée dans les documents ninivites par le nom de l'éponyme de l'année, dans ceux qui proviennent de la Chaldée par l'année du règne du monarque gouvernant. On comprendra alors la double importance de ces dates; la fixation du lieu peut donner une indication sur l'identification géographique d'une localité ancienne, quand on a pu (ce qui malheureusement n'a eu lieu jusqu'ici que dans un petit nombre de cas) s'assurer sur la provenance et surtout sur les circonstances dans lesquelles un de ces petits monuments a été trouvé. Ainsi, j'ai pu fixer l'identité du Birs-Nimroud avec l'ancienne Borsippa, par un document très-petit gravé sur un morceau de brique noire, *trouvée dans un tombeau* et portant la date du 30 Elloul de l'année 6 de Nabonid (septembre 550).

Les dates sont données, comme je l'ai dit, à Ninive, par les noms d'éponymes qui souvent se retrouvent dans les parties déjà connues des listes d'archontes. Nous connaissons un seul document jusqu'ici qui donne à la fois et l'année royale et l'éponymie; c'est une brique du Louvre qui identifie, en cela confirmée par les tables d'éponymes, la douzième année de Sargon et l'éponymie de *Mannou-ki-Assourlih*. En Babylonie on retrouve d'anciennes inscriptions portant l'année de Hammourabi et de Samas-Anou; puis, après une interruption de plusieurs siècles, nous trouvons, à partir d'Assarhaddon, la suite presque continue des rois de la Mésopotamie jusqu'à Démétrius Soter (162 avant J. C.). Mais c'est surtout pour l'époque des Achéménides que ces documents judiciaires et commerciaux abondent; nous appelons ces inscriptions des textes *perso-chaldéens*.

Toutes ces inscriptions, même celles des Séleucides de Babylone, sont écrites en langue assyrienne avec le système graphique babylonien moderne tel qu'il se trouve également sur les textes assyriens des inscriptions bilingues des Achéménides. Ce système se distingue considérablement des caractères ninivites modernes, ainsi que l'on peut s'en convaincre en consultant les ouvrages spéciaux qui traitent du déchiffrement des légendes cunéiformes. Aussi la facture matérielle des gravures sur argile, dans les textes ninivites, est différente de celle qui se voit sur les inscriptions chaldéennes, de sorte qu'au premier aspect général, on peut distinguer, même sans connaître la forme des lettres, les documents du nord de ceux qui ont une provenance méridionale.

Ces textes intéressants, qui nous initieront à la vie du peuple même, n'ont jamais été traduits; comme nous l'avons dit, la date jusqu'ici en formait le principal attrait. Quoique d'ailleurs la lecture en soit assez simple, l'interprétation en est extrêmement difficile. Ce n'est pas à cause de l'obscurité lexicographique des mots; tout le monde pourra s'en convaincre par le premier texte de ce genre qui, dans ce travail, aura été soumis au monde savant. L'agencement des phrases, composées de noms propres, l'intelligence du sens de l'inscription, le groupement des personnages acteurs, et le mode de comprendre l'affaire, ont présenté jusqu'ici des difficultés à décourager les érudits; et ainsi M. Rawlinson, dans son savant travail sur les légendes araméo-assyriennes, a préféré les signaler comme ayant trait à une esclave, à des livraisons de blé, sans s'engager au delà de cette simple indication.

Nous soumettons au monde savant un texte dont l'original se

trouve dans la collection de M. De Clercq, à la bienveillante communication duquel nous en devons la connaissance. Le petit monument est une brique en forme de pain de savon aux arêtes aiguës, en argile blanc-jaunâtre, large de sept centimètres, et long de cinquante-cinq millimètres. Le texte cunéiforme, en caractères babyloniens cursifs, couvre d'une manière non interrompue toute la surface des deux côtés; en sorte que, dans le sens de la largeur, douze lignes se trouvent sur la première face, une remplit l'arête, et quinze sont écrites sur la seconde face; les deux dernières se trouvent gravées sur l'arête à gauche du lecteur. Aucun cachet, ni coup d'ongle, n'est apposé au document. Sur cette surface de soixante-dix-sept centimètres carrés (trente-huit et demi de chaque côté) se trouvent, en trente lignes d'écriture, quatre cent soixante-deux caractères, dont deux seulement (lig. 7 et 27), et sans importance aucune, ne sont pas certaines.

L'inscription a trait à une esclave, peut-être égyptienne, et est datée du 20 Nisan, l'an 6 de Cambyse, « roi de Babylone et des nations. » Cette date correspond au mois d'avril 524 avant J.-C. Il y est question du mois de Doûz de la même année, et qui serait alors le mois de juin-juillet 524. Les personnages principaux semblent d'abord être deux frères, fils de Kamususarūsur (כמשראצר, « Kamous, protége le roi), » et ce nom mérite qu'on s'y arrête quelques instants. La divinité, précédée régulièrement du signe « dieu, » est un dieu moabite; elle figure, comme telle, dans la Bible (*Num.* 21, 29) et dans l'inscription de Sennachérib, col. 2, l. 53. Mais le nom lui-même est un composé babylonien, ce qui prouverait ou la naturalisation d'un Moabite à Babylone, ou l'existence du culte d'un dieu de cette peuplade chez la nation chaldéenne. Nous reviendrons d'ailleurs sur les remarques à faire sur ces noms propres et donnerons d'abord le texte lui-même avec la transcription et la traduction interlinéaire.

1.

* *Ta* - *mu* *u* - *nu.* *mi* - *sir* *u-*

Tamun Aegyptia ?

- *i* - *tuv.* *sal* - *lat.* *sa.* *Ki* - *Nabu* - *balaṭ*

serva Kinabubalati

2. 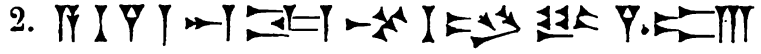

habul. sa * * *Ka - mu - u - sarr - u-ur . sa* .....

filii Kamussarrusuri quae

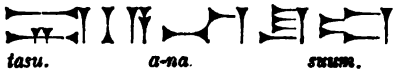

tasu. a-na. suum.

nomine

3.

sa. * *Ki - Nabu - balat. habal sa.* * * *Ka - mu-su-*

Kinabubalati filii Kamus-

sarr - uṣur. sa. .....

sarrusuri

4.

sa *. *La - ki - pi. habal.* * *Mu - se. il - li*

quam Lakipi , filius Muse commodato

ik - ku. a - na

sumpserat. Sin-

5.

* *Sin - bit - ri. habal. sa.* * * *Ka - mu - su-*

bitri filio Kamus-

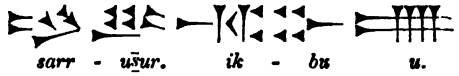

sarr - uṣur. ik - bu u.

sarrusuri dixit

6.

um - ma. * *Ta - mu u - nu.* * *gal-*

ita : « Tamun (est) serva

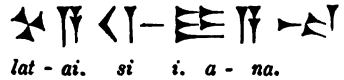

lat - ai. si i. a - na.

mea illa; pro

7.

*I. ma - na. kas'ap. ana ... * Ki + Nabu - balat.*
una mina argenti secundum legem Kinabubalati

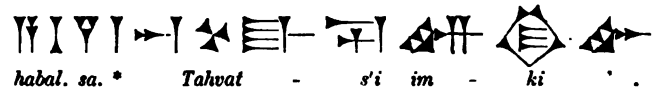

*habal. sa. * Tahvat - s'i im - ki * .*
filii Tavatsimki

8.

a - ta ap - sak. va. a - di. Dūz. sanat.
herum te constituo; sed usque ad Tammuz anni

6. * * *La - ki - pi.*
6ii Lakipi (illi erit. »)

9.

*si - par - tuv. * au. i - da - tuv. sa. * Ki -*
Sententia et judicium Ki-

Nabu - balat. habal.
nabubalati filii

10. 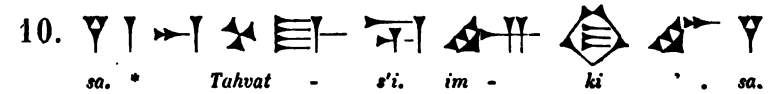

*sa. * Tahvat - s'i. im - ki * . sa.*
Tavatsimki (est) quod

** Ta - mu u - nu.*
Tamunam

11.

a - na. kas'ap. tad - da as - su i -
pro argento impendii sui af

na as - sam - ma. a - na.
feret, et

12.

* *Sin - bit - ri. habal. sa.* * * *Ka - mu-su.*
Sinbitri filio Kamus-

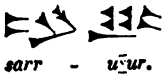

sarr - uṣur.
sarusuri

13.

i - nam - din. ki i. si - par - tuv. qu.
tradet, secundum sententiam et

i - da - tuv. sa. * *Ki - Nabu - balaṭ.*
judicium Kinabubalati

14.

it - ta - sam - ma. a - na. * *Sin - bit -*
dimittet et Sinbitri

ri. id - dan - nu.
illi addicet.

15. 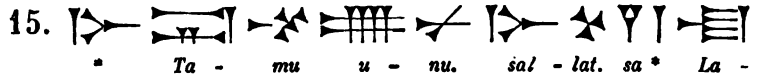

* *Ta - mu u - nu. ṣal - lat. sa* * *La -*
Tamun (ut) serva La-

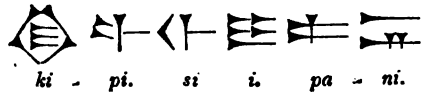

ki - pi. si i. pa - ni.
kipi illa coram

16.

* *La - ki - pi. tad - da - gal. ki i.*
Lakipi manebit, secundum

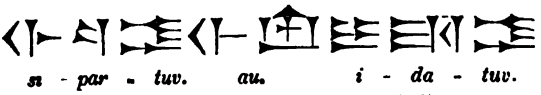

si - par - tuv. au. i - da - tuv.
sententiam et judicium.

17.

La . tat - ta - lam - ma . la . tad - da-
Non deflorabitur et non dabit

*na as - su. * Ta - mu u - nu.*
illi Tamuna

18. 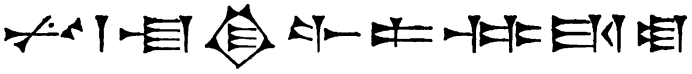

*zir'. * La - ki - pi. pa ak - da at.*
semen. Lakipi. Dotem (?)

*eli. hirat. sa. * dinu.*
insuper uxore quam judex

19.

*a - na. * Sin - bit - ri. i - din - nu. * La -*
Sinbitri illi adjudicaverit,

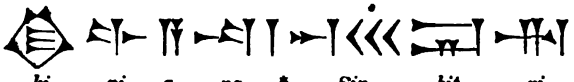

*ki - pi. a - na. * Sin - bit - ri,*
Lakipi Sinbitri illi

20. 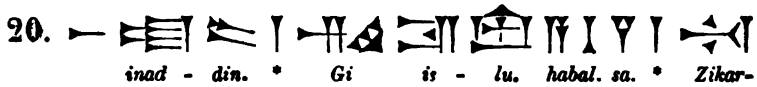

*inad - din. * Gi is - lu. habal. sa. * Zikar-*
impendet. Gislu filius Zi-

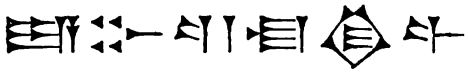

*ya. bu ut. * La - ki - pi.*
karya vadimonium Lakipi

21.

*na - si. ki i. a - di. Dūz. * La - ki -*
fert, quod usque ad Tammuz Lakipi

pi la. it - tal - ku
non ad extraditionem compelletur.

22. 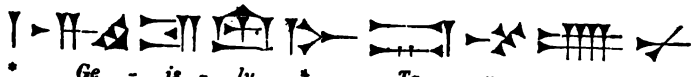

* *Ge - is - lu.* * *Ta - mu u - nu -*
Gislu Tamunam

ina. Nis'anmu. a - na.
in Nisan

23. 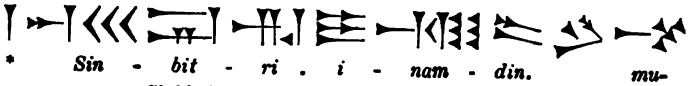

* *Sin - bit - ri . i - nam - din. mu-*
Sinbitri dedet. Tes-

kin - nu. * *Samas - sarr - uṣur*
tes Samassarusur,

24. 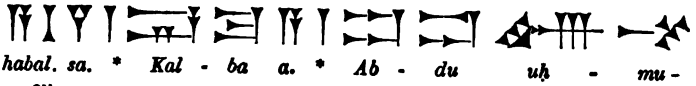

habal. sa. * *Kal - ba a.* * *Ab - du uḫ - mu -*
filius Kalbaï, Abdhammon

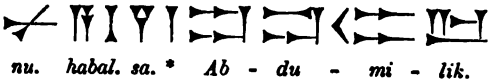

nu. habal. sa. * *Ab - du - mi - lik.*
filius Abdimilchi,

25.

* *Nabu - mu - ap. habal..* * *Nabu - aḫ - uṣur*
Nabumnab, filius Nabuakhusur,

..... *haram.*
custos? Pyramidis

26.

* *Bel - nadin. habal. sa.* * *Na - ni - ya.*
Belnadin, filius Naniya,

* *Marduk - naṣir.*
Marduknasir,

27.

*..sa ṭir (?) hobal. sa * ..... ahe. - - ib - ni.*
scriba, filius ... aheibni,

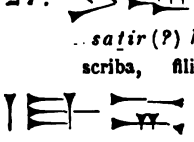

praeses .....

28.

Babilu. *Nis'annu.*
Babylone, mense Nisan,

29.

yum. 20 * *sanat.* 6 * * *Kam - bu - zi*
die 20mo, anno 6to Camby-

yu.
sis,

30.

sar. *Babilu.* *sar.* *matē.*
regis Babylonis, regis terrarum.

TRADUCTION

« Cause de Tamoûn, l'Égyptienne, esclave de Kinaboubalat, fils de Kamoussarousour, entreprise au nom de Kinaboubalat, fils de Kamoussarousour, et qui est l'objet du procès. Lakipi, fils de Musé, l'avait empruntée, puis le maître parla ainsi à Sinbitri, fils de Kamoussarousour : « Tamoûn est mon esclave; pour une mine d'argent, selon la loi de Kinaboubalat, fils de Taauthsimkī, je me dessaisis d'elle en ta faveur, mais jusqu'au mois de Doûz (juillet) en faveur de Lakipi. » Voici la décision et la sentence de Kinaboubalat, fils de Taauthsimkī : Le maître amènera Tamoûn, contre l'argent de ses déboursés, et la donnera à Sinbitri, fils de Kamoussarousour, il l'émancipera selon la décision et la sentence de Kinaboubalat, et la subordonnera à Sinbitri. Tamoûn attendra, comme esclave de Lakipi, en sa puissance jusqu'au terme fixé par la décision et la sentence. Tamoûn restera intacte, et ne donnera pas de progéniture à Lakipi. Lakipi donnera à Sinbitri, en dehors de sa future épouse, une dot

que le juge aura adjugée à Sinbitri. Gislu, fils de Zikarya, se porte garant en face de Lakipi, que celui-ci ne sera pas inquiété jusqu'au mois de Doûz. Gislou livrera Tamoûn à Sinbitri au mois de Nisan (de l'année prochaine).

« Ont signé par leurs noms :

Samassaroussour, fils de Kalbaï,
Abdhammon, fils d'Abdimelech,
Naboumonab, fils de Nabouakhousour, gardien de la pyramide (?),
Belmadin, fils de Naniya,
Mardouknasir, qui a écrit ceci, fils d'Anouakheibni (?) ...

Fait à Babylone, le 20 Nisan de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des nations. »

Voici la transcription en caractères sémitiques non ponctués :

תמון מצרוית שלת שכנבובלט
הבל שכמששראצר ש ..... תשו אן שם
שכנבובלט הבל שכמששראצר ש.....
שלכפי הבל שמשי ילקו אן
שנבתר הבל שכמששראצר יקבו
אמא : תמון גלתי שיא אן
אחת מנא כסף אן ... כנבובלט הבל שתהותסמכי
אתפשך ועדי דוז שנת ו׳ לכפי •
שפרת וידעת שכנבובלט הבל
שתהותסמכי • שתמון
אן כסף תדשו ינשמא אן
שנבתר חבל שכמששראצר
ינמדן • כי שפרת וידעת שכנבובלט
יתשמא אן שנבתר ידנו •
תמון שלת שלכפי שיא פני
לכפי תדגל כי שפרתא וידעתא •
לא תתעתלמא לא תדנשו תמון
זרע לכפי • פקדת עלי חדת שדינא
אן שנבתר ידנו לכפי אי שנכתר
ינדן • נשל הבל שזכרי בעד לכפי
נשי כי עדי דוז לכפי לא יתלקו •
נשל תמון אן נסן אן
שנבתר ינמדן • שם מכן : שמששראצר
הבל שכלבי • עבדחמן הבל שעבדמלך •
נבומואב הבל שנבואחאצר ..... הרמא •
בעלנדן הבל שנני מרדכנצר
שטר הבל ש..... אחי יבני .....
בבלו נסז יום כ׳ שנת ו׳כמבזי שר בבלו שר מתי •

Il n'entre pas dans le but du présent travail de faire une analyse philologique du texte qui précède. D'ailleurs, presque tous les prin-

cipes de déchiffrement, ainsi que la grande majorité des mots, ont été expliqués dans nos travaux antérieurs, auxquels nos lecteurs pourront recourir. Nous nous bornerons à quelques mots nouveaux et surtout aux noms propres.

Lig. 1. Le mot *miṣiruituv* est traduit, douteusement, par égyptienne; dans le langage assyrien des Achéménides le pays se nomme *Miṣir*, tandis qu'à Ninive on trouve la forme *Muṣur*. Notre doute provient de la circonstance, qui pourtant n'est pas complétement décisive, que devant le mot manque le déterminatif de « pays. »

Le nom de l'esclave Tamoûn semble pourtant permettre une étymologie égyptienne.

Le nom du maître de Tamoûn est Ki-Nabu-balaṭ, ce qui veut dire : « Vis, comme Nebo; celui du père est « Camos, protége le roi, » et rappelle les noms connus de la Bible de שראצר, נרגלשראצר, בעלשראצר (altéré dans le livre de Daniel en בלשאצר), « protége le roi, » « Nergal, protége le roi » (Jér. 39, 3), et « Bel, protége le roi. »

Lakipi, signifie probablement « ne plie pas; » ainsi les textes des Séleucides connaissent le nom de *labasi* « ne pèche pas, » celui du père, *Muse*, est obscur.

Lig. 4. *illikka* vient de לקה, forme assyrienne équivalant à l'hébreu לקח (Comm. de l'inscription de Khorsabad, p. 262). A l'iphtéal, le verbe a le sens de « louer, d'emprunter, » au kal souvent ceux d'acheter, et de prendre, comme le turc أتمق.

Les trois derniers signes de cette ligne sont obscurs.

Je ne connais pas le second élément du nom du cessionnaire; *Sinbitri;* la première, est le dieu *Sin*, Lunus.

Lig. 7. Une mine d'argent équivaut à 200 francs environ de notre monnaie.

Le juge est un homonyme du maître de l'esclave. Le nom du père signifie : « Ṭaauth (mère des dieux), soutiens. »

Lig. 8. *Atapsak* est une contraction prévue par la *Grammaire assyrienne* (§§ 125, 132, 148, 149, 196); la forme pleine est *atappisakka* אַתַּפְשַׂךָ, 1re pers. paël, avec le suffixe de la 2e pers., de תפש. Le kal veut dire « occupare, » *tapis* est « occupans » dans le sens de droit; le paël signifie « donner la possession de quelque chose. » Pour le *ma* ou *va* (comparez l. 11, 14, 17). Voyez *Gr. ass.*, § 244.

Lig. 13. *inamdin* (s'il s'agit d'une femme, *tanamdin*) est une irrégularité prévue dans *Gr. ass.*, § 139.

Lig. 20. *Gislu* est obscur; le nom du père est « mon serviteur. »

Lig. 21. Le mois de *Duz* est le Tammuz hébreu; nous mettons les mois assyriens en regard de leurs équivalents hébraïques :

Assyrien.	Hébreu.
Nisan.	Nisan.
Aïr.	Iyar.
Sivan.	Sivan.
Dūz.	Tammuz.
Ab.	Ab.
Ulul.	Ellul.
Tasrit.	Tisri.
Arahsavna.	Marchesvan.
Kisiliv.	Kislev.
Nebit.	Tebet.
Sabat.	Sebat.
Addar.	Adar.
Arki.	
Arki-Addar.	Veadar.

Les noms des témoins sont presque tous très-faciles à expliquer :

Samassarusur, « Soleil, protége le roi. »

Kalbaï, « mon chien. »

Abduhmun et *Abdumilik* sont deux noms phéniciens; c'étaient, à coup sûr, des étrangers, dont le témoignage était pourtant reçu à Babylone. Les noms signifient « serviteur de Hammon » et « serviteur du roi » ou « de Moloch. » Ces noms sont très-intéressants, parce qu'ils établissent les relations qui existaient entre les pays de l'Asie occidentale.

Nabumuap, « inconnu. »

Nabuahusur, « Nebo, protége le frère. »

Belnadin, « Bel donne. »

Naniya, « de la même racine que *Nana*, la déesse Nanaea. »

Marduknasir, « Merodach, protecteur. »

Quant au père du précédent, les deux premiers signes sont plus lisibles; il pourra y avoir le nom du dieu *Anu*. Alors le nom serait *Anu-ahē-ibni* « Cannes a engendré des frères. » La lecture et l'interprétation des deux derniers éléments du nom sont on ne peut plus certaines.

Le nom de Cambyse se trouve écrit ici comme à Bisoutoun, *Kam-*

buziya, il est appelé « roi de Babylone, » roi des nations. Sur les textes datant du règne de Cyrus et de Darius Ier, on trouve les mêmes titres; à partir de Xerxès et d'Artaxerxès, on lit souvent le simple mot de roi, sans autre indication.

La première année de Cambyse, d'après le comput fictif de Ptolémée, commence le 3 janvier 529; la véritable année des Babyloniens a donc dû se compter à partir de la néoménie de mars ou d'avril; le 20 Nisan de l'an 6 tombe alors vers le mois d'avril 524.

Le fait qui est l'objet de cette inscription peut se comprendre ainsi : Le maître de Tamoûn l'a louée ou prêtée à Lakipi, tandis que Sinbitri, son frère, veut l'épouser. Il vend donc sa captive à son frère, moyennant une mine d'argent; mais par ce fait, il place Lakipi dans la nécessité de rendre l'objet du prêt. Il est alors convenu que le maître fera passer la propriété de l'esclave à Sinbitri, mais à la condition que Lakipi garde encore chez lui l'esclave comme sa servante, jusqu'au mois de Douz (juin-juillet). En contre, Lakipi donnera un cadeau à la servante, que doit épouser Sinbitri. Des conditions particulières sont stipulées à l'égard de Tamoûn, qui doit rester intacte; pour vérifier ce fait, et pour mettre Lakipi à l'abri d'un reproche quelconque, un garant la prendra pendant neuf mois, jusqu'au mois de Nisan (avril prochain). Cinq témoins attestent la réalité des faits énoncés.

Kinaboubalat semble être ou le juge de cette affaire, ou un législateur.

Il y a un point obscur, selon nos idées du droit; s'il y a à l'égard de l'esclave un louage (*locatio conductio*) ou un prêt (*commodatum*). *Mercede interveniente, locatio tibi usus rei videtur; gratuitum enim debet esse commodatum.* Aucun prix ne paraît être imposé à Lakipi; nous croyons donc qu'il s'agit d'un prêt. L'esclave est regardée comme une *chose;* l'arrangement de l'inscription le prouve, car en tête de tous ces textes se trouve toujours la désignation de l'objet qui fait le sujet de la contestation. Nous citons parmi beaucoup d'autres :

Une demi-mine d'argent, sur une brique datée du 25 Nisan de l'an 4 d'Assarhaddon. (Avril 677.)

Sept drachmes d'argent, du 20 Adar de l'an 2 de Cyrus. (Mars 537.)

Une maison en construction, du 16 Sivan de l'an de Zazai. (Juin 690.)

Une maison de louage.

Du blé.

Tous ces textes et beaucoup d'autres commencent, comme celui de Tamoûn, par l'énoncé de l'objet du contrat.

A Ninive, on voit souvent avant l'énoncé de l'objet quelques lignes et ensuite une bande sans caractères, mais revêtue de cachets ou de coups d'ongles. Les lignes en haut portent ou

Kunukku, כנך, cachet de ....., ou

Šupur, צפר, ongle de .....

En effet, on remarque alors, selon l'indication ou le cachet, ou un ou plusieurs coups d'ongles.

A Babylone, on mettait ces cachets ou ces coups d'ongles sur le côté étroit de la brique, et ainsi on lit à côté de l'empreinte d'un ongle, dans un document daté du 5 Cislev de l'an 10 de Darius (déc. 512), les mots *šupur Belballit*, « ongle de Belballit » (1).

La grande importance de ces petits documents repose surtout dans le jour inattendu et nouveau qu'ils sont appelés à jeter sur la vie intime et les relations de tous les jours des anciens habitants de la Mésopotamie. C'est à ce titre que j'ai tenu à appeler l'attention des orientalistes et des archéologues sur une mine féconde en matériaux et presque sans égale dans toute l'antiquité.

J. Oppert.

(1) L'interprétation de ce mot *šupur*, צפר, l'hébreu *šipporen*, l'arabe ظفر, le chaldaïque טפר, appartient à M. Coxe, jeune employé du Musée britannique qui me l'a communiquée dans une conversation.

FOUILLES

AU

CAMP DE CHASSEY

(SAÔNE-ET-LOIRE)

RAPPORT A LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

Monsieur le Président,

D'après les indications de votre lettre du 22 février dernier, j'ai pris les mesures nécessaires pour l'exécution de fouilles sur le plateau de Chassey (Saône-et-Loire), de concert avec M. de Longuy et M. Flouest, procureur impérial à Chalon-sur-Saône, correspondant de notre Commission.

M. de Longuy m'a indiqué, outre la colline de Chassey, une vaste friche sur la commune de Santenay, et une autre sur celle de Cheilly, où se trouvent des sépultures anciennes, des substructions, et enfin cinq dolmens dans le voisinage de ces friches.

La colline de Chassey a un relief de deux cents mètres; elle est située entre la vallée de la Dheune et celle de Chamilly; elle domine, par conséquent, deux passages importants qui donnent accès dans le massif de Charolles. C'était d'avance un point de premier ordre sous le rapport militaire; il doit avoir été occupé d'une manière permanente dans la plus haute antiquité.

Un coup d'œil jeté sur la Carte topographique (feuille 137) vous fera connaître la position de la colline mieux que ne le ferait une description du terrain; je me bornerai donc à compléter ce que donne la carte.

Le plateau, à sa partie supérieure, avait ses deux extrémités fermées par des retranchements en terre très-bien conservés; au nord, on a dû creuser un fossé que la culture a comblé presque entière-

ment; au sud, le parapet dessine un col assez profond pour former un obstacle; l'entrée principale du camp était à l'extrémité orientale du premier rempart, et une chaussée en ligne droite descendait de ce point dans la vallée de la Dheune. La chaussée se reconnaît à deux fondations de murs de soixante centimètres d'épaisseur, qui laissent entre elles un espace d'environ quatre mètres.

La distance entre les deux parapets, sur le sommet, c'est-à-dire la longueur du camp, est de huit cent vingt mètres; la largeur du plateau varie de cent quarante à deux cents mètres; ses flancs sont bordés de rochers qui dominent des pentes rapides; ils étaient inaccessibles, sauf sur deux points, d'où partaient des sentiers conduisant à des fontaines.

Il y a au sud du camp un mamelon boisé qui le domine de treize mètres; on y remarque, au point culminant, situé à quatre cents mètres du rempart, quelques traces de retranchements; c'était sans doute un poste d'observation; il y en avait deux au nord, à trois cents et quatre cents mètres du parapet, sur la zone dominante du contrefort.

Tel est l'ensemble de la localité où se sont faits nos premiers travaux.

Après m'avoir montré des fragments de pointes d'armes en silex, M. de Longuy m'a signalé une profonde excavation présentant un orifice à peu près carré de trois mètres dix centimètres de côté, ayant environ deux mètres de profondeur et paraissant rempli au fond par des pierres et terres rapportées. Une brèche ouverte sur la paroi méridionale permet de descendre jusqu'à la surface de ce terrain rapporté.

D'après l'avis de M. de Longuy et celui de M. Flouest, j'ai fait vider cette excavation avec l'espoir d'y trouver quelques armes et quelques médailles; nous nous étions en partie trompés. Toutefois les déblais nous ont apporté :

1° Des débris d'amphores en terre cuite d'un grain assez fin, des débris de poteries très-fines avec des ornements; l'un d'eux porte ce signe M;

2° Des fragments de tuiles;

3° Des fragments de meules en grès et en granit;

4° Quelques pointes de flèches et de javelots en silex d'eau douce, pour la plupart;

5° Des fragments de projectiles en silex, en grès, en granit ou en calcaire pour les frondes;

6° Une pierre calcaire taillée, devant avoir servi à former la base d'une colonnette ornant le côté d'une porte ou d'une fenêtre, décoré par des moulures. Une sculpture grossière, sous la base de cette pierre, représente une ammonite;

7°. Des ossements humains en petite quantité, dont quelques-uns ont été soumis à l'action du feu, car ils ont l'apparence du charbon. Plusieurs dents d'hommes sont de très-fortes dimensions;

8° Des ossements de chevaux, de bœufs, de cerfs, de moutons, d'ours, de sangliers et d'oiseaux; les dents sont très-nombreuses.

La profondeur totale du puits est de cinq mètres cinquante centimètres; toute la partie déblayée est cylindrique, creusée de main d'homme et les interstices des roches paraissent avoir été remplis par un ciment argileux, de nature à retenir l'eau. Le diamètre, au fond, est de deux mètres quarante-six centimètres.

A cent quarante mètres au nord, j'ai fait découvrir une sorte de plancher en béton portant sur des pierres placées sans ordre, mais de champ et formant un sous-sol où l'air pouvait circuler. Cette construction avait été mise au jour dans une fouille commencée il y a quelques temps par la Société d'antiquités de Chalon.

On a bientôt trouvé un pied de mur en pierres plates, ajustées, ayant cinquante centimètres d'épaisseur et reposant sur une fondation dont la largeur est de soixante-six centimètres. La surface du béton arase cette fondation. En continuant à dégager le mur, on a trouvé des angles, des directions perpendiculaires et, en définitive, une enceinte carrée dont le côté intérieur a huit mètres quarante centimètres, enveloppée par une autre enceinte parallèle, laissant entre les deux un espace de deux mètres soixante centimètres.

Toute la première enceinte est découverte et son terreplein a été fouillé; on n'y a trouvé le sol de béton que dans quelques places; il paraît avoir été détruit à l'intérieur; il est mieux conservé sur le pourtour, je m'en suis assuré. J'avais l'espoir de découvrir quelques médailles, quelques pièces intéressantes; on n'a trouvé que des tuiles, des ossements d'hommes, deux clous, de nombreux fragments de terres cuites assez fines, des débris d'amphores et une petite médaille de bronze portant une tête bien conservée et, au revers, une figure de femme passant de gauche à droite.

La construction dont il s'agit n'est pas la seule de ce genre; il m'a été affirmé que dans les parties du plateau voisines de cet endroit vers le nord-est, il y avait de nombreuses substructions semblables quant à la disposition des matériaux.

C'est près des enceintes découvertes qu'en 1845 M. de Longuy le

père a trouvé un trépied en bronze et un petit taureau de même métal; ces objets sont au musée de Beaune.

A trente mètres au sud-est des murs carrés, j'ai fait ouvrir deux tumulus parfaitement indiqués par un tertre et par un cercle de pierres plates, posées de champ. Le premier n'a donné que quelques fragments de poteries, mais on a trouvé dans le second un petit ornement en bronze ayant la forme d'un oiseau vu de profil, quelques morceaux de poterie fine, un clou et deux pièces de fer, avec quelques ossements humains.

Deux tumulus situés sur la pente du contrefort descendant vers la Dheune ont été fouillés sans résultat; il en a été de même de deux tombeaux d'une disposition particulière, protégés par une enceinte de pierres plates, posées de champ sur les bords de la fosse elle-même; on n'y a trouvé que quelques ossements d'hommes.

D'après ce qui précède, il y a lieu de conclure :

1° Que le plateau de Chassey a été occupé dans les temps les plus reculés et constituait un oppidum dont l'objet était de donner asile aux habitants de la plaine et de fermer deux passages conduisant sur les montagues du Charolais;

2° Que l'établissement celtique, attesté par les innombrables débris d'armes en silex, était permanent et a continué de l'être sous la domination romaine;

3° Que les murs forment un double carré sous les vestiges d'un temple beaucoup moins ancien.

J'ai cru devoir faire ouvrir quelques tombelles sur la grande friche de Santenay : des recherches antérieures y avaient mis à découvert des poteries brisées et des armes ou ustensiles en silex; je n'y ai rien trouvé de ce dernier genre, mais quelques ossements calcinés et quelques débris de terre cuite noire.

J'ai fait creuser aussi sous un dolmen dont la pierre triangulaire est peu élevée au-dessus du niveau des champs. Ce dolmen est au nord du calvaire de Santenay, non loin du mont Juliard, lequel est au nord-ouest, dans la direction de Nolay. On n'y a trouvé que quelques morceaux de poterie noire à grain fin, comme dans les tombelles de Santenay. Les autres dolmens avaient été fouillés antérieurement; on y avait trouvé des ossements et des armes en silex. Ces monuments funéraires sont de grandes pierres de la localité qui ont été placées sur des corps inhumés par la main de l'homme; ils n'ont pas trace de creux ni de trou à leur partie supérieure.

On a trouvé, il y a quelques années, au calvaire de Santenay, des

médailles de Constantin, Constantinien, Gordien, Antonin, Julia Mamma et Faustine mère. Ces médailles étaient près d'un mur ou d'une fondation de mur dont la construction est analogue à celle du plateau de Chassey. J'ai fait fouiller de chaque côté de ce mur sans rien trouver que des terres noircies, des os carbonisés qui prouvent la destruction par le feu d'un poste romain établi sur ce sommet élevé qui domine de trois cents mètres la vallée de la Dheune.

Les pentes de la colline présentent deux gradins sur lesquels se trouvent de nombreux tombeaux marqués par des dalles verticales, sans amas de terre. On a trouvé des ossements dans ceux qui ont été ouverts, quelques pointes en silex et des fragments de poterie noire très-foncée. On avait découvert, il y a quelques temps, un collier en rondelles d'os de grandeurs différentes, puis une rondelle de même espèce. Les tombes que j'ai fait ouvrir paraissaient n'avoir pas été fouillées, mais il est difficile d'acquérir une certitude à cet égard, les excavations se comblant avec promptitude par l'effet des pluies qui font descendre dans les trous les terres des pentes supérieures.

Il résulte toutefois de ces observations :

1° Que les tombelles formant des tertres entourés de pierres verticales ont recouvert des corps brûlés;

2° Que les sépultures dont les fosses sont marquées par des pierres disposées de champ dans la fosse même renfermaient des corps entiers;

3° Que ces diverses tombes ont été ouvertes anciennement pour la plupart, attendu qu'on n'y trouve plus que des portions de squelettes et que les crânes y sont fort rares.

Il y a sans doute encore beaucoup de choses à découvrir sur le plateau de Chassey. Je n'ai employé que la moitié de la somme mise à ma disposition, et il est convenu avec M. de Longuy et avec M. Flouest qu'après les vendanges, lorsque le travail sera moins cher, nous reprendrons les fouilles afin de mettre au jour tout ce qui peut témoigner du rôle que cette localité a dû jouer dans l'antiquité.

R. DE COYNART.

Dijon, le 29 juillet 1866.

NOTE

SUR LE

SYSTÈME MÉTRIQUE

DES GAULOIS

RAPPORT A LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

Monsieur le Président,

Vous m'avez plusieurs fois témoigné le désir de connaître les premiers résultats de mes études relatives au système métrique des Gaulois, et je me serais fait, depuis longtemps, un plaisir encore plus qu'un devoir de répondre immédiatement à votre invitation, si je m'étais trouvé en position de vous fournir sur ce problème compliqué autre chose que de simples conjectures.

Cependant mes idées, à cet égard, que leur apparence paradoxale avait d'abord fait repousser par tout le monde, semblent progresser maintenant peu à peu et sont enfin admises à une discussion sérieuse, grâce au précieux concours que de bienveillants amis ont consenti à me fournir, et surtout, comme vous le verrez tout à l'heure, grâce à celui qui vient de m'être accordé par l'un de vos plus savants et de vos plus zélés collaborateurs (1). Je me décide, en conséquence, à

(1) M. le lieutenant-colonel Puiggari, chef du génie à Montpellier et correspondant, pour le département de l'Hérault, de la Commission de la topographie des Gaules, à l'obligeance duquel je dois un travail important et considérable sur les dimensions d'une hache celtique en bronze du cabinet de M. Adolphe Ricard.

vous soumettre, dès aujourd'hui, malgré son imperfection actuelle, ce que j'ose appeler déjà ma théorie.

Je la ferai précéder de quelques considérations préliminaires.

On connaît, depuis longtemps, d'une manière assez exacte, tous les détails de la métrologie romaine. Celle des Grecs, et même depuis un certain nombre d'années celle des Égyptiens, sont également connues avec une précision très-suffisante; mais nous ne sommes pas encore aussi avancés pour ce qui concerne la métrologie asiatique. Les ruines de Ninive et celles de Babylone n'ont pas encore livré tous leurs secrets; toutefois d'actives recherches sont continuées sur ce point, et de nouvelles découvertes peuvent être chaque jour signalées.

Au contraire, pour ce qui concerne la métrologie gauloise, tout reste malheureusement à entreprendre encore, et vous savez notamment que le nom même des Gaulois n'est pas prononcé une seule fois dans le savant et récent ouvrage de M. Vazquez Queipo, sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples, depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du khalifat d'Orient.

D'où peuvent provenir un oubli aussi étrange et un silence si peu motivé? Serait-il encore permis, je le demande, de considérer les Gaulois comme des barbares à demi sauvages, chez lesquels aucun système monétaire n'avait pénétré avant l'époque de la conquête romaine? Ce n'est pas à vous, Monsieur le président, qu'une semblable question peut être adressée, car vous avez si bien porté la lumière sur ce côté du débat qu'il est enfin résolu de la manière la plus complète et la plus définitive.

Mais il n'en est pas de même pour le système métrique, et nous entendons encore répéter, chaque jour, que toute la science métrologique de nos pères se réduisait à se rendre un compte plus ou moins approximatif des distances, en comptant les pas d'un piéton.

Vous admettrez, moins qu'un autre, une semblable manière de voir, parce que vous savez, mieux que personne, qu'un peuple capable de fabriquer des monnaies et de les fabriquer, dans le principe surtout, en or et avec une si rare perfection, avait certainement à sa disposition des moyens rigoureux de pesage.

D'ailleurs les monnaies n'ont aucune raison d'être quand le commerce n'existe pas, et le commerce ne peut exister, à son tour, qu'à l'aide des poids et des mesures.

Enfin ne sait-on pas que les Gaulois pratiquaient les arts industriels et même cultivaient les arts libéraux, tels que l'architecture, comme le démontre si bien le curieux chapiteau que la Commission

de la topographie des Gaules a bien voulu me charger d'étudier, et à l'occasion duquel j'ai déjà eu l'honneur de lui adresser un mémoire?

Ne sait-on pas, en dernier lieu, que les Gaulois se livraient aussi à l'agriculture et qu'ils avaient par conséquent les moyens d'arpenter les champs qu'ils cultivaient?

Si mon illusion n'est pas complète, ces diverses considérations doivent suffire et sont parfaitement concluantes. Je puis cependant me dispenser de les invoquer ici.

De deux choses l'une, en effet : ou bien les Gaulois possédaient un système métrique régulier avant l'époque de la conquête romaine, ou bien ils en étaient totalement dépourvus.

Dans le premier cas, il est indispensable que ce système soit connu avec précision et exposé avec netteté.

Dans le second, il n'est pas moins indispensable de savoir où nos ancêtres ont pris les mesures qui leur ont servi jusqu'au moment de l'établissement de notre système métrique actuel.

Concevrait-on, en effet, qu'il fût plus intéressant à nos yeux d'étudier, en détail, le système métrique des Perses et des Assyriens que celui des Gaulois eux-mêmes? Si les traces du premier se retrouvent à Babylone et à Ninive, celles du second sont partout au milieu de nous, et ce ne peut être que par l'effet d'un dédain bien étrange et bien inexplicable que nous négligeons de les rechercher et de les mettre en lumière.

Si notre pied de roi a été réellement inventé par Charlemagne et mesuré sur la longueur de son propre pied, qu'on le dise et qu'on le prouve une bonne fois, d'une manière certaine, et nous n'en parlerons plus; mais s'il n'en est pas ainsi, comme tout porte à le croire, il faut qu'on nous enseigne d'où ce pied de roi est venu, à quelle époque il a commencé à être mis en usage et pour quels motifs il diffère si notablement du pied grec, du pied romain, et des pieds égyptiens.

Les recherches qu'il sera nécessaire d'entreprendre pour cela ont, à mes yeux, une telle importance que la Commission de la topographie des Gaules me paraîtrait laisser son œuvre incomplète, si elle négligeait de les ordonner et de les mener à bonne fin; car il est, à mon avis, indispensable de connaître tous les détails de la métrologie d'un peuple, quand on veut pénétrer, avec quelque chance de succès, dans le dédale obscur et parfois inextricable de son origine.

Malgré cela, et quoique les éléments de cette science, pour ce qui concerne la Gaule, soient répandus à profusion, ainsi que je l'ai déjà dit, autour de nous, il arrive cependant qu'ils ne sont étudiés, en ce

moment, par personne. Si leur réunion ne pouvait être obtenue qu'à l'aide de longs voyages ou de pénibles recherches, nous aurions depuis longtemps entre les mains tous les documents nécessaires, grâce aux encouragements et aux subventions que l'État ne manquerait pas d'accorder libéralement aux travailleurs. Mais comme il s'agit ici d'une étude facile, naturellement à la portée de tout le monde, tout le monde s'accorde pour la laisser dans l'oubli le plus absolu et même pour la dédaigner.

Je n'ai pas voulu mériter, de mon côté, ce reproche après l'avoir adressé aux autres, et j'ai appliqué, depuis quelque temps, toute mon attention à la métrologie gauloise.

Toutefois, comme dans cette science, aussi bien que dans toutes les autres, on ne peut procéder avec certitude qu'en allant du connu à l'inconnu, je me suis trouvé naturellement conduit à étudier, avant tout, nos anciennes mesures elles-mêmes, qui sont, jusqu'ici, ce que nous connaissons le mieux, ou, pour parler d'une manière plus rigoureuse, ce que nous connaissons le moins mal.

Veuillez donc me permettre de les examiner un instant, avec vous, sous leurs anciennes dénominations

d'*aune*,
de *toise* divisée en 6 pieds,
et de *canne* divisée en 8 pans ou empans.

Vous savez que dans les systèmes métriques égyptien, grec et romain, on trouve constamment, quelles que soient les variations de longueur que les diverses unités subissent, en passant d'un système à l'autre :

1 coudée = 1 pied 1/2 = 2 empans,
2 coudées = 3 pieds = 4 empans,
1 orgye = 4 coudées = 6 pieds = 8 empans,
et enfin une aune (*ulna*) = 4 pieds.

Il en résulte que l'on peut écrire, à la condition cependant d'opérer, à chaque fois, dans des systèmes différents et de ne pas accorder la même valeur aux unités auxquelles on conserve, malgré cela, la même dénomination :

Une aune = 4 pieds,
Une toise = 6 pieds = 8 pans = 1 orgye,
Une canne = 8 pans = 6 pieds = 1 orgye,

et la question se réduit ensuite à savoir à quels systèmes métriques correspondent, en fait, les trois équations que je viens de rapporter.

Comme l'aune de Paris est égale à 3 pieds de roi 7 pouc. 10 lig. 5/6me,

ce qui revient à dire, en d'autres termes, que sa longueur, exprimée en mètres, est de $1^m,188$; il est incontestable, en premier lieu, que le pied qui a servi à former cette aune correspond à $\frac{1^m,188}{4}$, c'est-à-dire à $0^m,297$.

Mais le pied romain antique correspond, de son côté, à $0^m,296,3$, par conséquent il semble permis d'affimer, dès à présent, avec une entière certitude, que l'aune de Paris a été formée en prenant 4 pieds romains.

Voici d'ailleurs comment cette conclusion peut et doit être confirmée :

L'aune de Paris était divisée à la fois en 16 parties et en 12 parties égales; la moitié et le quart de l'aune se confondaient dans ces deux systèmes, mais le quart de l'aune était ensuite divisé, dans le premier cas, en quatre parties égales, et en trois dans le second, en total en douze; ce qui fait que l'aune de Paris comportait finalement 4 fois 12 ou 48 divisions égales.

Or, le pied romain antique était divisé, comme tout le monde le sait, en 12 onces, et il résulte de là que 4 pieds romains antiques, placés à la suite l'un de l'autre, présentaient dans leur longueur totale, égale à une aune, 48 onces ou parties égales.

Donc on reconstitue fort exactement une aune de Paris et ses 48 divisions égales en réunissant 4 pieds romains antiques, et l'on retrouve pareillement ce pied et ses 12 onces en partageant une aune de Paris en 4 parties égales.

Il importe maintenant d'ajouter à ces premiers détails quelques remarques dont la valeur n'échappera à personne. Quelle est d'abord l'expression du *pan*, qui correspond à l'aune de Paris? Puisque le pied de cette aune $= 0^m,297$, trois pieds correspondent à $0^m,891$, et, par conséquent, puisque 3 pieds égalent 4 empans, un empan ou pan, nommé aussi quelquefois *grand palme*, est égal à $\frac{0^m,891}{4} = 0^m,224$. C'est, aussi exactement que possible, *le palme romain* MODERNE dont la longueur est de $0^m,224,6$.

D'où il résulte que l'aune de Paris et la mesure moderne actuellement employée à Rome, sous le nom de palme, ont finalement conservé jusqu'à nous l'expression du pied romain antique, qui a servi à les former, l'une aussi bien que l'autre.

Une autre conséquence dont la valeur est encore plus considérable peut être déduite de cet autre fait que l'aune de Paris n'a jamais eu, en France, le caractère d'une mesure vraiment nationale, et spécialement n'a jamais servi à l'arpentage des terres, puisqu'en effet nos anciennes mesures agraires étaient, dans le nord, des *arpents* com-

posés de *perches* ayant un certain nombre de PIEDS CARRÉS, et, dans le midi, des *sétérées*, *carteirades*, ou *salmées*, composées de *dextres* ayant un certain nombre de PANS CARRÉS. (Voir la note A.)

Je conclus de là que l'aune a été créée par le commerce, ou du moins pour les seuls besoins du commerce, et n'a jamais été employée à d'autres usages.

Mais à quelle époque cette création remonte-t-elle?

J'avoue humblement que je l'ignore de la manière la plus absolue.

Étudions maintenant la toise et la canne, qui correspondent évidemment, l'une aussi bien que l'autre, quoique peut-être dans des systèmes métriques différents, à une orgye, c'est-à-dire à 6 pieds ou 8 empans.

La longueur de la toise est d'abord fort exactement connue, puisque c'est en fonction de cette unité que l'arc du méridien terrestre à été mesuré. Cette longueur est de $1^m,949,0$ d'où l'on déduit :

pour le pied $0^m,324,8$
et pour le pan $0^m,243,6$.

Quant à la canne, son expression n'est pas aussi rigoureuse. Elle varie d'ailleurs d'une manière sensible en passant d'une localité à l'autre. On en connaissait deux, ayant des expressions différentes, dans le département de l'Hérault, et trois dans celui du Gard.

Ce sont, pour le département de l'Hérault, la canne de Montpellier et celle de Carcassonne; et pour celui du Gard, la canne de Nîmes, celle d'Arles et celle de Montpellier.

Je n'ai pas à ma disposition la valeur exacte de la canne d'Arles, mais les trois autres avaient :

à Montpellier 6 pieds de roi 1 pouce 5 lignes = $1^m,987,4$
à Nîmes, 6 pieds et 1 pouce exactement = $1^m,976,1$
et à Carcassonne, d'après un ancien étalon déposé en l'an XIII à la préfecture de l'Aude (Note B) $1^m,784$ seulement.

En divisant successivement ces trois expressions par 6 et par 8, on trouve :

pour le pied de Montpellier $0^m,331,2$ et pour le pan $0^m,248,4$
pour le pied de Nîmes $0^m,329,3$ et pour le pan $0^m,247,0$
et pour le pied de Carcassonne $0^m,297,1$ et pour le pan $0^m,223,0$.

Donc, en premier lieu, la canne de Montpellier et celle de Nîmes reproduisent une seule et même mesure, quoique légèrement altérée, dans sa longueur, par l'usage; tandis que la canne de Carcassonne constitue, au contraire, une unité essentiellement différente des

deux autres; et en deuxième lieu, puisque le pied de Carcassonne, égal à $0^m,297$, est en même temps égal à celui que j'ai déduit tout à l'heure de l'aune de Paris, ou, en d'autres termes, au pied romain antique, il est clair que la canne ou orgye de Carcassonne a dû être formée *en fonction du pied romain antique*, comme les cannes ou orgyes de Montpellier et de Nîmes ont été formées en fonction d'un pied de $0^m,33$ ou environ de longueur, et comme la toise ou orgye de Paris a été formée, à son tour, en fonction du pied de roi. Voici d'ailleurs la preuve directe de cette identité de formation :

La toise de Paris, composée de 6 pieds de 12 pouces l'un, se trouvait naturellement divisée en 72 (6 fois 12) parties égales, et la canne de Montpellier, divisée en 8 pans composés chacun de 9 *menus*, se trouvait pareillement divisée en 72 (8 fois 9) parties égales.

Je ne connais pas la division du pan à Arles, mais on le divisait à Carcassonne en 8 menus, et il en était de même à Nîmes, de sorte que les cannes de Nîmes et de Carcassonne comprenaient seulement 64 parties égales, au lieu de 72.

Malgré cela, il me paraît certain que la canne de Montpellier et celle de Nîmes constituaient, ainsi que je l'ai déjà dit, du moins dans le principe, deux mesures identiques, quoique l'ancienne division de cette mesure en 6 pieds ou 72 pouces ait été finalement altérée à Nîmes, lorsqu'on s'est décidé, après avoir divisé la canne en 8 pans de 9 pouces l'un, à suivre jusqu'au bout le système binaire et à subdiviser le pan en 8 menus seulement, au lieu de 9 pouces.

J'ai fait remarquer tout à l'heure que les pieds de Montpellier et de Nîmes doivent être réglés à $33^{cent.},12$ et à $32^{cent.},93$, quand celui de Paris doit être réduit à $32^{cent.},48$ seulement, et le problème se trouve ramené maintenant à comparer ces trois unités entre elles.

Dérivent-elles toutes les trois d'une même mesure primordiale? Il me semblerait difficile de croire qu'il pût en être autrement, d'abord parce que l'identité des deux premiers pieds est aussi certaine que possible, ainsi que je l'ai déjà fait observer, et ensuite parce que la longueur du pied antique qui a servi à former ces deux pieds, étant sensiblement égale à $0^m,33$, établit entre les deux pieds français du midi et le pied français du nord de la France une différence finale de $0^m,005$ seulement.

Or, voici ce que je trouve dans une note ajoutée par M. Dureau de la Malle à son mémoire sur le système métrique des Romains (1) :

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XII, 1836, p. 287.

« M. Cagnazzi a lu à l'Académie royale des sciences de Naples, et « publié en 1825, un savant mémoire dans lequel il conclut la lon- « gueur du pied romain de la comparaison de cinq pieds en bronze « et d'un demi-pied en ivoire trouvés dans les fouilles d'Herculanum « et de Pompéi. . . . . *La différence du plus petit au plus grand « est de près de* 0m,005. »

Je rencontre donc ici, en fait, deux pieds qui diffèrent entre eux, comme les précédents, de 0m,005, et qui, malgré cette circonstance, sont considérés par tout le monde comme ayant appartenu incontestablement au même système métrique. Dès lors, je vous le demande, pourquoi en serait-il autrement dans le cas actuel? Serait-ce parce que les pieds romains d'Herculanum et de Pompéi proviennent d'une même province et doivent en outre être rapportés au même temps, tandis que les pieds français de Nîmes et de Paris diffèrent non-seulement par le lieu de leur provenance, mais encore aussi peut-être par le temps où ils ont été fabriqués? Évidemment, si une différence quelconque doit être admise, c'est plutôt dans le second cas que dans le premier, et de là je conclus que le pied de Paris est absolument le même que ceux de Montpellier ou de Nîmes, et que par conséquent nos trois anciennes mesures françaises : *l'aune, la canne* et *la toise*, dérivent incontestablement les unes du pied romain, les autres d'un pied d'origine inconnue, dont la longueur est comprise entre 32cent.5 et 33cent. Or, c'est là précisément le pied que je considère comme ayant été employé dans les Gaules avant l'époque de la conquête romaine, et que je ne crains pas d'appeler *pied gaulois*.

D'où provient-il et où peut-on le retrouver? Pour ma part, je ne le rencontre qu'en Asie, où les plus savants métrologues, et M. Vazquez Queipo à leur tête, constatent, dans le système assyro-chaldéen-perse, l'existence d'une unité métrique de 0m,64 de longueur, divisée en deux pieds de 0m,32 l'un. (Note C.)

Voici d'ailleurs, à cette occasion, quelques faits dont l'importance ne semble pas contestable.

L'expédition scientifique envoyée par le gouvernement français en Mésopotamie a fait mesurer des briques carrées portant le timbre des rois Nabuchodonosor, Nériglissor et Nabonid, qui étaient toutes sensiblement égales, ce qui a permis de conclure de cette égalité même qu'une ancienne mesure babylonienne pouvait avoir été conservée par les longueurs des côtés de ces briques.

Or, il résulte d'expériences entreprises sur 550 d'entre elles que leur longueur *moyenne* est égale à 0m,315.

D'un autre côté, MM. Botta et Place ont mesuré, dans les ruines

du palais de Khorsabad, fondé près de Ninive, par le roi Sargon, 706 ans avant Jésus-Christ, deux cours carrées qui ont l'une 32^{m},50 et l'autre 65^{m}, de côté ; de sorte qu'en admettant que ces longueurs représentent 100 pieds et 100 coudées ou doubles pieds, on en conclut, dans un cas aussi bien que dans l'autre, un pied de 0^{m},325.

« Nous avons donc, dit M. Vazquez Queipo, dans son traité (1), « deux valeurs pour le pied : l'une de 0^{m},315, donnée par M. Oppert, « et l'autre de 0^{m},325, déduite des mesures de MM. Botta et Place. « La moyenne, 0^{m},320, de ces valeurs est exactement celle que nous « avons établie d'après les monuments numismatiques et diverses « considérations déjà exposées. »

Mais il semble évident que M. Vazquez Queipo se trompe en raisonnant de la sorte, et que la mesure rapportée par MM. Botta et Place doit être considérée, au contraire, comme seule exacte, tandis que les briques dont M. Oppert a fait connaître les dimensions, bien que fabriquées dans un moule ayant 1 pied de côté, ont dû subir néanmoins *un retrait* qui a nécessairement réduit à 0^{m},315 seulement leur dimension primitive de 0^{m},325.

« Au reste, et c'est M. Vazquez Queipo qui l'avoue lui-même à la « fin de son article (2), ce n'est pas après un intervalle de 2600 ans « que l'on peut apprécier, à 2 ou 3 millimètres près, les étalons « assyriens et chaldéens. »

En dernière analyse, et quelle que puisse être la vérité sur l'origine de notre pied de roi, ou, si vous me permettez de le dire, de notre pied gaulois de 0^{m},325 de longueur, il reste encore à trouver à quelle époque ce pied a pu être introduit dans les Gaules.

Vous savez d'abord, par un mémoire remis depuis quelque temps à la Commission de la topographie des Gaules, à l'occasion du chapiteau à inscription celtique conservé dans le musée de Nîmes, qu'après avoir prouvé que ce chapiteau remonte à l'époque de la colonie phénicienne de Marseille, j'ai eu la prétention d'établir qu'il couronnait autrefois un autel votif ayant 0^{m}644 de largeur, c'est-à-dire ayant fort exactement une coudée asiatique, ou, ce qui est la même chose, deux pieds de 0^{m},322 de longueur chacun.

Et je n'ai pas besoin de rappeler que j'ai cru trouver là, une fois de plus, le pied gaulois de 0^{m},325 ou environ,

Mais cette conclusion n'a pas été facilement admise, et je me suis alors appliqué à mesurer quelques haches celtiques en bronze, afin

(1) Tome Ier, p. 281 et 282. — (2) Id., p. 284.

d'opérer, cette fois du moins, sur des objets ayant un caractère bien certain d'antiquité gauloise.

J'en ai mesuré trois du même type, quoique de dimensions différentes, et toutes les trois m'ont paru incontestablement construites à l'aide d'un pied identique à notre pied de roi, divisé comme lui en 12 pouces.

Cependant cette nouvelle conclusion m'a été contestée, comme toutes les autres; on a été jusqu'à critiquer l'exactitude mathématique de mes résultats et la régularité géométrique des figures que le tracé des haches celtiques suppose; l'on a même soutenu, quoique arbitrairement et sans preuves, que toutes mes mesures ont été prises d'une manière approximative, pour les seuls besoins de ma cause et non pour représenter la vérité et la réalité.

C'est afin d'aller au-devant de ces objections que je me suis décidé à faire prendre, en dernier lieu, de nouvelles mesures, mais en ayant soin de les faire prendre, cette fois, par des personnes absolument désintéressées dans le débat, et spécialement par M. le lieutenant colonel Puiggari, précisément parce qu'il avait été jusque-là plus opposé qu'aucun autre à mon système.

Il n'a mesuré encore qu'une seule hache celtique, appartenant à M. Adolphe Ricard de Montpellier, et sa conviction m'est déjà acquise de la manière la plus complète. Vous en jugerez, Monsieur le Président, par la lettre qu'il vient de m'adresser à cette occasion et qui est trop remarquable, trop conforme surtout à mes idées, pour que je résiste au plaisir de la transcrire ici tout entière.

La voici telle qu'elle m'a été adressée :

Mon cher Monsieur Aurès,

« J'ai étudié, ainsi que je vous l'avais promis, sans parti pris et « avec tout le soin dont je suis capable, les dimensions de la jolie « hache celtique en bronze que M. Ricard m'a prêtée, et je vous en « ai fait un dessin qui représente très-fidèlement cet instrument. Je « m'empresse de vous l'envoyer en y joignant le tracé de sa pro- « jection sur une feuille transparente, afin que vous puissiez juger, « par la superposition de ce tracé sur mon dessin, de l'exactitude de « ce dernier.

« Je vous ai dit comment j'obtiens cette projection : je fixe sur le « papier qui doit la recevoir une feuille à décalquer dont la surface « noircie touche ce papier; puis je promène le long des bords exté- « rieurs de la hache, placée horizontalement sur les deux feuilles « superposées, le long côté d'une équerre dont j'ai taillé le petit côté

« de manière à laisser, au sommet de l'angle droit, un style ayant « sa pointe exactement sur l'arête verticale, et à l'opposé un petit « talon qui sert à maintenir l'horizontalité et la verticalité des côtés « de l'équerre. Le style laisse sur la feuille blanche la trace nette et « exacte du contour de la hache. Je vous recommande ce procédé; « il est très-sûr et d'une simplicité extrême.

« Je vous prierai de remarquer que là où vous ne trouverez pas « une coïncidence parfaite entre les deux dessins, la différence « s'explique tout naturellement par l'usure évidente de l'ins- « trument.

« Ce n'est pas, croyez-le bien, sans un examen très-approfondi et « sans une lutte sérieuse contre le témoignage de mes yeux et de « mes mains que je suis arrivé à croire fermement et à affirmer ce « que vous avez déjà constaté pour d'autres haches de bronze.

« Quelles que soient les inductions à tirer d'un fait, il serait illo- « gique de le nier à priori parce qu'il se trouverait en désaccord avec « des idées généralement admises. J'aurais juré, je l'avoue, que le « moule d'où est sorti la hache de M. Ricard avait été creusé par la « main d'un artisan grossier, simplement dirigé par cet instinct « confus du beau qui est naturel à tous les hommes. Si l'on m'avait « dit que cet artisan avait fait usage de procédés géométriques, « d'une échelle parfaitement divisée, et d'instruments d'une grande « précision; que, de plus, il avait proportionné les différentes « parties de son œuvre de manière à les raccorder habilement et à « obtenir un tout d'une élégance incontestable, j'aurais fait comme « tous les incrédules, je me serais mis à rire. Pourtant, cela est « certain, les lignes génératrices du moule qui a servi à couler la « hache de M. Ricard sont des arcs de cercle; les rayons de ces arcs « sont exprimés soit en nombres exacts de pouces de $0^m,02707$ ou « de lignes de $0^m,002256$, soit en parties aliquotes de la longueur « totale (L) de l'instrument; cette longueur est exactement de 56 li- « gnes $= 7 \times (2)^3$; sa plus grande épaisseur est de 6 lignes, et « de 12 lignes si on la prend sur les ailes ou appendices latéraux. « A l'extrémité opposée au tranchant, l'épaisseur est de 2 lignes, et « la largeur du 5e de ϒ; la circonférence qui forme le tranchant a « pour rayon le 1/3 de L. Enfin, il ne s'agit pas ici de quelques « dimensions qui, par hasard, peuvent être exprimées en lignes « de $0^m,002256$; il n'est pas possible de douter de l'application d'un « véritable système et de l'emploi du pied de roi.

« Au bout du compte, est-il bien surprenant qu'un peuple capable « de fabriquer des instruments de bronze ait su tracer des circon-

« férences, qu'il ait eu une mesure de longueur nationale et que « l'unité de cette mesure nous ait été transcrite de siècle en siècle ? « Ce qui étonne, c'est que l'on apportât autant de soin et de pré- « cision à déterminer la forme d'un instrument qui nous paraît « aujourd'hui bien vulgaire; mais l'était-il aux yeux de nos « ancêtres ? Les procédés de fabrication étaient sans doute impar- « faits, mais le temps n'avait pas le prix qu'il a aujourd'hui et on le « dépensait sans marchander; le domaine de l'art était restreint, « mais le sentiment inné du beau devait pourtant se manifester, et « rien n'était plus digne de l'exciter que la fabrication des instru- « ments de guerre. Il n'y a pas si longtemps que nos canons étaient « couverts d'ornements et qu'on les voulait élégants autant que « meurtriers.

« Au surplus, les dissertations sont prématurées. Vous avez annoncé « des faits nouveaux et pleins d'intérêt; il s'agit de les faire accepter. « Vous avez pour cela des preuves matérielles; je désire vous en « avoir fourni une de plus. Lorsque vos idées seront admises, les « dissertations ne manqueront pas.

« Tout à vous affectueusement. »

Après cela, Monsieur le président, je n'ai plus rien à ajouter, et cependant je ne demande pas qu'on admette, sans les vérifier, les assertions de M. Puiggari et les miennes, mais j'insiste pour qu'on veuille bien les examiner, abstraction faite de toute idée préconçue (Note D).

Si tous ceux qui ont à leur disposition des objets véritablement celtiques consentaient d'abord à les mesurer scrupuleusement, en fonction de notre pied de roi et de ses divisions (note E), et à publier ensuite les résultats de leurs mesures, je suis persuadé qu'avant peu la vérité serait connue de tout le monde, et c'est surtout dans ce but que je me suis décidé à vous adresser ma lettre actuelle, parce que je considère la commission de la topographie des Gaules comme plus capable que personne d'agir efficacement dans cette occasion, à l'aide des nombreuses ressources dont elle dispose, et en adressant, comme elle peut le faire, un appel spécial à tous ses correspondants.

Je ne dois pas cependant borner là mes observations, parce qu'il me reste encore à vous parler de la lieue gauloise, dont la détermination constitue une difficulté assez sérieuse pour devenir quelquefois irritante. C'est même pour ce seul motif, je ne crains pas d'en convenir, que je me suis très-soigneusement abstenu de parler

jusqu'ici de cette lieue. Mais il faut, malgré cela, que j'y arrive enfin, si je ne veux pas être accusé de reculer devant une difficulté réelle.

J'admets d'abord comme incontestable que la lieue gauloise existait longtemps avant la conquête romaine et avait, à cette époque reculée de notre histoire, une longueur rigoureusement définie; parce qu'il me semble évident qu'un peuple capable de fondre une hache en bronze semblable à celle que M. le lieutenant-colonel Puiggari a bien voulu étudier, ou de tailler un chapiteau semblable à celui que l'on conserve à Nîmes, faisait certainement usage d'unités métriques, et par conséquent appliquait ces unités à la mesure des distances itinéraires.

J'admets ensuite, comme tout au moins aussi incontestable, que l'ancienne lieue gauloise n'était pas mathématiquement égale à la lieue établie plus tard par les Romains et composée par eux de 7,500 pieds romains.

Cela posé, je me demande si l'usage que l'on a fait, après coup, de cette nouvelle lieue romaine a tellement détruit le souvenir de l'ancienne lieue gauloise qu'il soit aujourd'hui complétement impossible de la reconstituer et d'en retrouver la valeur.

Préoccupé de cette idée, dès que j'ai pu connaître l'expression de 2,415^{m}, attribuée par M. Pistollet de Saint-Ferjeux à l'ancienne lieue gauloise, par opposition à la longueur de 7,500 pieds romains ou 2,220^{m}, qu'on attribue généralement à la lieue romaine, je me suis hâté d'en conclure que la lieue *gauloise* devait être composée de 7,500 pieds *gaulois*, identiquement comme la lieue *romaine* était composée de 7,500 pieds *romains*, et je me suis cru autorisé à déduire de là l'expression du pied gaulois en divisant 2,415 mètres par 7,500, ce qui m'a donné 0^{m},322, c'est-à-dire une longueur précisément égale à celle qui résulte du chapiteau de Nîmes.

Cette coïncidence m'a d'abord frappé, je l'avoue. Mais la Commission de la topographie des Gaules n'a pas tardé à déclarer, après de longues et savantes recherches, que cette lieue de 2,415 mètres, calculée par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, n'a jamais existé, ni pu exister, et que par conséquent la coïncidence sur laquelle je viens d'appeler votre attention est purement fortuite et ne prouve absolument rien.

En présence d'une pareille affirmation, comme je ne suis pas en état de discuter les arguments que l'on invoque, de part et d'autre, pour ou contre, je passe volontiers condamnation sur ce

point, et je le fais même d'autant plus volontiers qu'une lieue de 7,500 pieds me semble maintenant difficile à introduire dans le système métrique gaulois.

Voici, en effet, comment je conçois théoriquement la formation des diverses unités gauloises, en partant du pied considéré comme unité fondamentale, et en passant des unités connues à celles que nous ne connaissons pas.

Et d'abord les unités que nous connaissons en fonction du pied sont :

1° Le double pied correspondant à la coudée asiatique ou à la largeur de l'autel votif de Nîmes; c'est le pas de deux pieds de nos soldats, et je désignerai, pour ce motif, cette mesure par le nom de *pas simple*; c'est le *gradus* ou *gressus* des Latins. Sa longueur est de $0^m,65$;

2° L'aune ou pas double, comprenant 4 pieds ou 2 pas simples; c'est le *passus* des Latins;

3° L'orgye, canne ou toise composée de 6 pieds, de 3 pas simples, ou de 1 aune 1/2;

4° Le côté de la perche, que je désignerai, pour abréger, sous le nom de *perche*, contenant 18 pieds, 9 pas simples, ou 3 toises;

Et 5° Le côté de l'arpent, que j'appellerai, par le même motif, *arpent*, contenant 180 pieds, 90 pas simples, 45 aunes, 30 toises ou 10 perches.

Ces diverses mesures sont, ainsi que je l'ai déjà dit, les seules que nous connaissions en ce moment; cependant, telles qu'elles sont, elles suffisent déjà pour démontrer qu'il n'est pas rationnel d'ajouter à ce système métrique une lieue de 7,500 pieds; car une pareille lieue correspondrait à 41 arpents 1/3, à 416 perches 2/3, et, quoique susceptible d'être exprimée en toises et aunes, elle aurait cependant sa moitié égale à 937 aunes 1/2 et son quart égal à 312 toises 1/2, ce qui ne semble pas admissible.

Au contraire, si le système que je viens d'exposer a jamais existé, et si, comme je le crois fermement, une grande unité, nommée lieue, y a été ajoutée dès l'origine et en a fait partie, je regarde comme évident que le quart de cette lieue, c'est-à-dire la plus faible des unités itinéraires, a dû être formé de 10 arpents, identiquement comme l'arpent lui-même était formé de 10 perches, de sorte que, dans ce système, la lieue tout entière, égale à 4 quarts, correspond à 40 arpents, à 400 perches, à 1,200 toises, à 1,800 aunes, à 3,600 pas et à 7,200 pieds.

S'il en est ainsi, le système métrique linéaire des Gaulois doit être finalement résumé comme dans le tableau suivant, dont la régularité mathématique est parfaite :

						Pied.	Décomposition des nombres de pieds en facteurs premiers.
					Coudée ou pas simple	2	
				Aune ou pas double	2	4	$4 = 2 \times 2 = 2^2$
			Toise ou canne	1 1/2	3	6	$6 = 3 \times 2 = 2 \times 3$
		Perche	3	4 1/2	9	18	$18 = 6 \times 3 = 2 \times 3^2$
	Arpent	10	30	45	90	180	$180 = 18 \times 10 = 2^2 \times 3^2 \times 5$
Quart de lieue	10	100	300	450	900	1.800	$1.800 = 180 \times 10 = 2^3 \times 3^2 \times 5^2$
Lieue 4	400	400	1.200	1.800	3.600	7.200	$7.200 = 1.800 \times 4 = 2^5 \times 3^2 \times 5^2$

Et, dans cette hypothèse, la lieue étant égale à 7,200 pieds, devient finalement égale à 2,338^m,80, si le pied gaulois est lui-même rigoureusement égal au pied de roi, ce qui ne laisse subsister, entre cette lieue et la lieue romaine, égale à 2,220^m, qu'une différence parfaitement admissible de 118^m ou d'un vingtième environ de la longueur totale.

Mais ce ne sont là, direz-vous, que de pures conjectures. Je l'avoue, sans aucune peine. J'expose cependant ces idées avec confiance, parce que je ne désespère pas de voir la Commission de la topographie des Gaules, de laquelle on peut tout attendre en pareille matière, me fournir bientôt les moyens de les vérifier et de les faire admettre, s'il y a lieu.

Daignez agréer, etc.

AURÈS.

NOTES

Note A. Les mesures agraires nommées sétérées, carteirades ou salmées, varient à l'infini dans le midi de la France. On en comptait 31 dans le seul départemet de l'Hérault, et 39 dans celui du Gard, mais on peut constater, en les étudiant, qu'il est facile de les réduire à un assez petit nombre d'unités primordiales.

Par exemple, une sétérée ayant 625 cannes carrées, ou, ce qui est la même chose, 25 cannes de côté, était en usage dans 130 communes du département de l'Hérault, et une autre sétérée ayant seulement 624 cannes carrées était en usage dans 17 autres communes. Ces deux mesures ne différaient donc entre elles que *d'une canne carrée*, c'est-à-dire d'un quart de dextre, ou de 4 mètres carrés environ, et par conséquent dérivaient incontestablement l'une de l'autre.

D'un autre côté, il existait, dans 72 communes du département de l'Hérault, une sétérée d'une formation complétement différente et par cela même très-remarquable. Dans la plupart des autres communes, le côté du dextre était égal à 16 pans. Ici le dextre avait 18 pans de côté, et comme cette sétérée exceptionnelle comprenait 100 dextres, et correspondait ainsi à un carré de 180 pans, on voit que, dans ce cas particulier, le dextre était formé en fonction du pan, comme la perche était formée elle-même en fonction du pied, et que la sétérée était formée, à son tour, en fonction du dextre, comme l'arpent en fonction de la perche.

Au fond, l'étude des variations de ces mesures est loin d'être dépourvue d'intérêt, et je suis intimement convaincu, en particulier, qu'elle pourrait suffire pour éclairer d'un jour nouveau la question des limites désignées sous le nom de *Fines* sur les itinéraires.

Je suis même persuadé que, dans la plupart des cas, et surtout lorsqu'il y a doute, la connaissance des anciennes mesures suffirait pour arriver sans peine à la découverte de la vérité.

Note B. Il n'a pas été possible de retrouver à Carcassonne cet étalon déposé, en l'an XIII, à la préfecture de l'Aude. J'y ai appris seulement que l'ancienne sétérée locale contenant 1,024 cannes carrées ou, en d'autres termes, 256 dextres de 16 pans ou de 2 cannes de côté chacun, correspond aujourd'hui légalement à $32^{\text{ares}},63$; d'où il résulte que la sétérée de Carcassonne, autrefois égale à un carré ayant 32 cannes de côté, correspond aujourd'hui à un carré ayant $57^{\text{m}},12$ de côté, et par conséquent enfin, qu'une canne équivaut à $\frac{57^{\text{m}},12}{32} = 1^{\text{m}},785$, valeur sensiblement égale à celle qui est donnée par la mesure directe prise sur l'étalon de l'an XIII.

La canne de Carcassonne se divisait d'ailleurs en 8 menus, d'après des renseignements recueillis en dernier lieu.

Le système binaire était donc autrefois pratiqué à Carcassonne dans toute sa simplicité, puisque la canne y était divisée en 8 pans et le pan

en 8 menus, pendant que le côté du dextre contenait 16 pans ou 2 cannes, et celui de la sétérée 32 cannes ou 16 *fois le côté du dextre*. La sétérée était, d'un autre côté, divisée en 4 quartes, et la quarte en 64 (8 fois 8) dextres.

Cette sétérée de Carcassonne n'était en usage que dans une seule commune du département de l'Hérault, celle de Minerve, répondant, pour la justice, au sénéchal de Carcassonne. Mais une sétérée de formation identique, et pour laquelle la canne de Montpellier était simplement substituée à celle de Carcassonne, existait en même temps dans 11 autres communes de l'arrondissement de Saint-Pons, répondant toutes, comme celle de Minerve, pour la justice, au sénéchal de Carcassonne.

Par suite de la différence de longueur des cannes, cette dernière sétérée des communes de l'arrondissement de Saint-Pons contient $40^{\text{ares}},44$, quoique celle de Carcassonne ne contienne que $32^{\text{ares}},63$. Malgré cela, il est extrêmement probable que ces deux mesures agraires étaient rigoureusement identiques dans l'origine.

Note C. M. Vazquez Queipo considère le pied asiatique de $0^{\text{m}},32$ de longueur, comme divisé en 16 dactyles et, par conséquent, conclut de là que la coudée qui correspond à ce pied est divisée elle-même en 32 dactyles.

Malgré cela, s'il est vrai de dire que le pied de $0^{\text{m}},32$ ou environ a donné naissance au pied gaulois, comme celui-ci est effectivement divisé en 12 pouces, il semblerait peut-être plus rationnel d'admettre la même division du pied dans le système asiatique et de diviser ainsi, dans ce système, la coudée elle-même en 24 parties égales, comme dans le système grec ou olympique.

Note D. Je fais remarquer, en terminant, que si le pied gaulois a, comme je le suppose, une origine asiatique, il est peut-être venu à la fois dans les Gaules par deux voies différentes : par terre, dans le nord, où les mesures dérivées du pied de $0^{\text{m}},325$ ont pris plus tard les noms de toise, de perche et d'arpent; et par mer, c'est-à-dire par les colonies phéniciennes, dans le midi, où les mesures dérivées du même pied ont pris, d'un autre côté, les noms de canne, de pan, de dextre et de sétérée.

Note E. C'est ainsi, par exemple, que M. le colonel Puiggari, après avoir consenti à mesurer, en ma présence, un fragment de brique orné d'empreintes rectangulaires, dont la provenance celtique est incontestable, a trouvé toutes les dimensions de cette brique et de ses ornements exprimées, avec une précision remarquable, en fonction des divisions duodécimales de notre pied de roi, je devrais dire, plus exactement, en fonction de celles du pied gaulois.

ÉTUDES

SUR

QUELQUES NOMS DE LIEUX

APPOIGNY (YONNE)

Nous avons dans notre alphabet deux lettres, le P et le Q, qui se suivent de très-près et qui, peut-être en raison de leur voisinage, ont été souvent prises l'une pour l'autre. Ainsi notre adjectif numéral *cinq* se disait en sanscrit *pancha*, en grec *pente*, en gaulois *pempe*, mais en latin on disait *quinque* et en gaël irlandais *coic* (1). Le mot cheval, qui était représenté en latin par *equus*, et dans les dialectes hiberniques par *ech* (2), l'était en grec par *ippos*, en gaulois par *epos* et l'est encore aujourd'hui en valaque par *epa* (jument) (3).

Le radical gaulois *epos* (cheval) se retrouve dans le nom de la déesse qui veillait sur les écuries, *Dea Epona*, et dans son diminutif *Eponina*. On le reconnaît aussi en tête du substantif cité par Pline *Eporedici* (equorum domitores), d'où est venu le nom d'homme *Eporedo-rix* (equos domantium rex), comme qui dirait aujourd'hui le

(1) La plante que nous nommons *Quinte-feuille* se nommait en grec *Pentaphullon*, en celtique *Pempedula*, en latin *Quinquefolium;* elle se dit aujourd'hui en armoricain *Pempiz* = *Pemp-bis*, c'est-à-dire cinq doigts. — Voyez Zeuss, p. 77 et 325.

(2) Voy. Zeuss, *Gr. celt.* p. 83, *ech* (equus), *echaire* (mulio) et comparez l'écossais *each* (cheval); l'espagnol *hacca* (bidet); le vieux francais *haque* (haquenée).

(3) Nous avons avec le *p* en cambrien *ebaul* = *epaul* (pullus equinus); *ebran* = *epo-ran* (equinum pabulum); *ebruydd* = *epo-red* (equi rector); nous avons au contraire avec le *c* en irlandais les noms propres *Eochaidh* = *Ecidius* = *Epidius* (Equitius); *Eachach* = *Eciacus* = *Epiacus* (Equester); *Eachceann* = *Eco-cennus* = *Epo-pennus* (Equinum caput).

roi des gentils-hommes riders. De la même racine *epos* sont encore sortis les noms propres : *Eppius* et son diminutif *Eppilus* (eques), *Eppenos* (equester), *Epo-mulus* (equæ mulus), *Epo-manduus* (equorum rector), *Epo-stero-vidus* (ad equos regendos aptus), *At-epo-rix* (vere equorum rex) et les noms de lieux : *Epona* (le haras) auj. Epone (Seine-et-Oise); *Epo-redia* (le manége) auj. Ivrée (Italie); Epomanduo-durum (le fort d'Epomanduus) auj. Mandeure (Doubs), etc., etc. (1).

Appoigny (Yonne) est de la même famille, son vrai nom, comme on le voit dans les *Gestes* des évêques d'Auxerre, était *Eponiacum* (2). Or, *Eponiacum* est composé du nom propre Eponius et de la finale adjective celtique AC, EK qui emporte avec elle un sens d'appartenance et de propriété (3); donc Appoigny = Eponiacum voudra dire le domaine d'Eponius comme Antogny (Indre-et-Loire), *Antoniacum* (4), Jalogny (Saône-et-Loire) *Galloniacum* (5), Sologny (idem) *Soloniacum* (6), Perrogney (Haute-Marne) *Petroniacum*, Jodoigne (Belgique) *Caledoniacum* (7) représentent les propriétés d'Antonius, de Gallonius, de Solonius, de Petronius, et de Caledonius.

Maintenant si vous me demandez pourquoi les uns ont choisi le P dans *epos*, les autres le Q dans *equus*, je ne saurais le dire. Il paraît que cette différence était nécessaire à l'organisme vocal de certains peuples, car les anciens Irlandais ayant à exprimer les mots latins *pascha* et *purpura*, n'ont pu s'empêcher de les prononcer ou de les écrire *Caisc* et *Corcur* (8).

BAYEUX (Calvados)

Quoique employé aujourd'hui comme nom de ville, Bayeux est un nom de peuple, il représente la tribu des anciens Gaulois *Bodio-casses* ou *Bajo-casses*, c'est-à-dire les victorieux guerriers. Ce nom Bodio-casses est composé de deux mots, de *bodio* et de *casses*. *Bodio*

(1) Voy. Zeuss. *Gramm. celt.* p. 11, 13, 73, 83, 99, 183, 761. — Glück, *Keltischen Namen*, p. 42. — Le même, *Renos Moinos* und *Moguntiacon*, p. 6, 16. — Roget, *Gloss. gaulois*, p. 79, 207, 232. — Monnin, *Idiomes gaulois*, p. 272.

(2) *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 317. — Quantin, *Dict. de l'Yonne*, p. 3.

(3) Houzé, *Études sur les noms de lieux en France*, p. 69.

(4) E. Mabille, *Divisions territoriales de l'ancienne Touraine*, p. 204.

(5) Cart. de Cluny, *Galoniacensis ager*. — Cart. de Saint-Vincent-de-Mâcon, *Galloniacensis ager*.

(6) Bernard, *Cart. de Savigny*, p. 1048, 1090, 1093.

(7) Grandgagnage, *Mém. sur les noms de lieux de la Belgique*, p. 93.

(8) Voy. Zeuss, p. 233.

est un adjectif celtique dérivé du substantif *bôd* (victoire), en gallois *bôdi*, en cambrien *bûd* ou *bôd*, en irlandais *buâd* ou *budid* (1). On reconnaît le radical bôd dans le nom propre cité par César, *Boduo-gnatus* (victoriæ consuetus); dans la *Boadicea* de Tacite (victrix); dans les *Bodiontici* de Pline (triumphantes); dans le *Baudo-briga* de l'itinéraire d'Antonin (victoriosum castrum); dans le *Bodicus* de Grégoire de Tours (victor) et dans le *Cath-budach* des Bollandistes (in bellis triumphator) (2).

On retrouve encore ce radical *bôd* dans les noms composés que citent le livre de Llandaff et le cartulaire de Redon (3) à témoin *Bud-guallon* ou *Bud-gûallaun* = Bodio-vellaunus (in victoria melior); *Bûd-woret* = *Bodio-voretus* (in victoria major); *Wr-budic* = *Verbodicus* (valde victoriosus); *Bud-hoiarn* (victoriæ ferrum), etc.

Passons à *casses* la seconde partie du nom *Bodio-casses*. Avec ce mot *casses* nos Celtes représentaient les guerriers, les chasseurs. Consultez la grammaire celtique de Zeuss, vous y verrez, page 97, que *keis* signifie recherche, attaque, expédition et que de ce substantif est venu le verbe *keissaw* = *kassiaw*, chercher, poursuivre, chasser. Vous verrez aussi à la page 1095 que le substantif cambrien *cas-goord* est expliqué par *venationis societas*, puisqu'il est composé de l'ancien mot celtique *cass* (venatio) et du mot *cordd* (circulus).

Le substantif *cass* avec le sens d'expédition, de chasse, de guerre se présente souvent chez les auteurs anciens, soit dans les noms de peuples, soit dans les noms d'hommes (4). César parle des *Cassi* de la Bretagne (les hommes d'entreprise); il parle aussi d'un certain *Cassi-vellaunus* (le meilleur des guerriers), dont on retrouve l'homonyme dans les Mabinogion, tom. III, pag. 297, sous la forme cambrienne de *Cass-wallaun* (5). Tite-live cite *Cassi-gnatus* (bello consuetus) (6) et les inscriptions antiques qui nous ont transmis un vœu fait aux dieux chasseurs (diis cassibus) (7) nous ont conservé aussi

(1) Voy. Zeuss, *Gr. celt.*, p. 27, 82, 777, 782. — Glück, *Die bei Cæsar vorkommenden keltischen Namen*, p. 53, 81. — Roget de Belloguet, *Glos. gaulois*, p. 214 et 224.

(2) Vie du saint irlandais Déclan. vie siècle. *Boll.* 24 juillet, par. 9.

(3) The Liber Landavensis, Llyfr Teilo, or the ancient register of the cathedral church of Llandaff, etc, Llandovery, 1840. — A. de Courson, *Cartulaire de Redon*. Paris, impr. imp., 1863.

(4) Voy. Zeuss, p. 13, 57, 103, 123. — Glück, p. 163, 171 et suiv. — Roget de Belloguet, p. 217.

(5) Zeuss, p. 57, 102, 103, 123, 153, 824.

(6) Liv. XLVII, 57.

(7) Orel. 1979; — Hefner, 119 et 120.

la mémoire d'un habile giboyeur qu'on appelait le grand veneur où le juge du combat (*cassi-bratius*) (1).

Casses veut donc dire guerriers, chasseurs; et toutes les fois que nous trouverons ce mot *casses* à la suite d'un nom de lieu gaulois, nous pouvons être sûrs que ce lieu a pris le nom de ses belliqueux habitants. Les villes de France qui, comme Bayeux, se trouvent dans ce cas sont :

Dreux (Eure-et-Loir), les *Duro-casses* de l'Itinéraire (strenui venatores) (2).

Succos (Basses-Pyrénées), les *Su-casses* de Pline (bene bellantes) (3).

Troyes (Aube), les *Tri-casses* de Pline (ter venantes) (4).

Vez (Oise), les *Vadi-casses* de Ptolémée (sanguinei bellatores) (5).

Vieux (Calvados), les *Vidu-casses* de Pline (gnari venatores) (6).

La ville de Rouen (Rotomagus) n'a pas pris le nom de ses habitants, les *Velio-casses* de César (7) (les meilleurs chasseurs), mais une

(1) Gruter, 876. — Glück, p. 163.

(2) Le lexique d'Oreilly cite l'adjectif irlandais *dur* (fortis, securus) auquel Zeuss, *Gr. celt.*, p. 30, joint l'adj. cambrien *dir* = *dur* (certus, firmus). Voy. R. de Belloguet, *Gloss. gaul.* p. 218. — Glück, *Kelt. Namen*, p. 133.

(3) Voy. Zeuss, p. 12, 17, 60, 110, 144. La particule hibernique *su* (bene) entre dans les noms composés *Su-carus* (bene-amatus), *Su-essiones* (bene-statuti, locati).

(4) Zeuss, p. 610, 837, 838. La préposition *tri* = *tre* répondrait volontiers à l'adverbe latin *ter* (trois fois), ter felix, ter beati, etc., etc.

(5) Conférez le substantif bas-breton gwad (sanguis), l'adjectif gwadek (sanguineus). — Voy. Zeuss, p. 1101 et 1102; sang se dit en cornique *guit*, en cambrien *gwaet* = *gwaed*.

(6) Zeuss, p. 14, 65, 1117, fait venir *vidu-casses* de l'irlandais *fid* (arbor), en cornique *gviden*, en cambrien *gwydden*, *gwyd*, d'où *gwyddaug* (silvosus), en armoricain *gwezen*, *gwez* ou *gween*, *gwe*, ce qui donnerait à Viducasses le sens de coureurs de forêts. (Voy. Glück, *Kelt. Namen*, p. 116). Mais nous avons aussi dans Zeuss, p. 42, les substantifs irlandais *fius* (scientia), *anfius* (inscitia); p. 824, l'adjectif irlandais *fis* (gnarus); p. 878, l'adjectif cambrien *wid* = *gwis* (sapiens). Nous avons encore en armoricain le verbe *gwezout* (savoir), l'adjectif *gwiziek* (instruit), qui, d'après M. Glück, *Renos*, p. 11 et 22, pourraient bien venir du sanskrit *vid* (scire, cognoscere); alors ne peut-on pas supposer, comme je l'ai fait, que *Vidu-casses* signifie les habiles chasseurs.

(7) Voy. Zeuss, p. 57, 97, 286, 306, 307, 570. Il dit, particulièrement à la p. 824, que *Cassi-vellaunus* vient du cambrien *gwell* (meilleur), dont on a fait l'adjectif *gwallon*, employé dans les noms propres bretons cités aux p. 102, 123, 152. — Voyez Glück, p. 161, 164, 171. Il suit le mot *velio* jusqu'à sa source sanskrite. Ainsi le cambrien *guell*, aujourd'hui *gwell*, égale le *vell* gaulois, qui se dit en latin *melior* pour *velior*, en grec βελτίων pour Ϝελτίων, venant de la racine *val* = *var*, d'où l'irlandais *ferr* = *verr*, qui se retrouve dans le sanskrit *varijas* (meilleur).

partie de sa circonscription politique l'a conservé sous la forme de *Vexin*, à l'exemple des pays de Dreux et de Bayeux, qui sont dits *Dreugesin* et *Bessin*.

Maintenant comment le mot *Bodio-casses* a-t-il pu se transformer en Bayeux. C'est là une des suites de l'altération phonétique, comme dit M. Max Muller dans son savant livre de la *Science du langage*. Depuis dix-huit cents ans *Badiocasses* a été attaqué en tête et en queue par tous les parleurs de notre pays. On a commencé, en supprimant le *d*, ou en le changeant en $j = i$, par faire *baio* de *bodio*, comme cela se voit dans *medianus, bodellus, gladiolus*, *diurnum*, devenus moyen, boyau, glaïeul, jour (1). Puis on a laissé tomber la finale sourde de *Baio-casses*, ce qui a donné *Baio-cas*. Aux yeux des clercs du moyen âge, *baiocas* représentant une forme accusative, ils se sont servis, pour rentrer dans la règle, du nominatif *baiocæ*. Mais le commun de la gente romane, qui avait l'habitude de raccourcir les mots par la suppression des désinences caractéristiques des cas, n'eut pas le moindre scrupule pour rendre soit *baiocas*, soit *baiocæ* par *baioc* ou *baiox*, c'est-à-dire *baios*. Plus tard, les Français changèrent cette finale romane *os* en *eux*, et de *famos*, *glorios*, *joiox*, ayant fait fameux, glorieux, joyeux, firent de *Baios*, *Bayeux* (2). Il résulte de tout cela que *Bodiocasses* a passé par *Baiocasses*, *Baiocas*, *Baiocæ*, *Baios*, *Baieus* et *Bayeux*; comme *Durocasses* par *Dorocas*, *Drocas*, *Drocæ*, *Dros*, *Dreus* et *Dreux*; comme *Viducasses* par *Viducas*, *Viducæ*, *Videocæ*, *Veocæ*, *Vieucæ*, *Vieus* et *Vieux* (3).

(1) Le *d* de Bodiocasses était déjà tombé lors de la publication de la Notice des provinces de la Gaule. Voy. Guérard, *Essai*, p. 13. *Civitas Baiocassium*, *Baiocasium*, *Baiogas*, *Baiocarum*. Nous trouvons aussi dans Ausone :

Tu Bajocassis stirpe Druidarum satus.

Voy. Diez, *Gramm. der roman. Sprachen*, t. I, p. 227. 1re édit. — Voy. de Chevalet, *Origine de la langue franç.* t. II, p. 97.

(2) Les Italiens, les Espagnols, les Portugais, ont conservé dans les mots venus de latin la voyelle euphonique : latin *famos-us*; ital. *famos-o*; espagn. *famos-o*; portug. *famos-o*.

Les Romans soit du nord, soit du midi, l'ont supprimée :

Rom. *famos*; prov. *famos*; anc. franç. *famos*. Vers le XIIIe siècle les Français commencèrent à dire *famous*, *fameus*, *fameux*, au lieu de famos. — Voy. Renouard, *Gramm. des langues de l'Europe latine*, p. 123. — Voy. Diez, t. II. p. 289 et 290.

(3) Pour ces transformations successives des mots celtiques *Bodiocasses*, *Durocasses* et *Viducasses*, voy. H. de Valois, *Not. Gall.* p. 74; — D'Anville, *Notice*, p. 139, 278, 702. — Merlet, *Dict. d'Eure-et-Loir*, p. 60.

BEAUVAIS (Oise).

C'est encore là un lieu qui a pris le nom de ses habitants. *Beauvais* représente les *Bellovaci* de César, les hommes de guerre. Le nom Bellovaci est composé de deux mots, de *bello* (guerre) et de *vaci* (hommes). Nous avons en cambrien le verbe *bela* (bellare), d'où le substantif *bel* (bellum) (1) et l'adjectif *bel-âc* (bellicosus) (2). Nous avons encore sous forme latine le substantif *bela-tu-s* (bellator) (3), les noms propres diminutifs *Bellatulus* (bellax) (4), *Bellatulla* (bellatrix) (5) et les noms propres composés *Belatu-cadrus* (bellator decorus) (6), *Bellatu-mara* (bellatrix magna) (7), *Bello-vesus* (belli-gnarus) (8). Vous trouverez aussi en cambrien dans le Livre de Llandaff, p. 215, le nom d'homme *Ri-vel-gar* = *Rhy-fel-gar* = *Ro-belo-carus*, qui signifie mot à mot *trop de la guerre ami* (9).

Vaci = *Vassi*, le second membre du nom de peuple *Bello-vaci* représente le pluriel du mot celtique *gwas* = *vass* (juvenis), c'est-à-dire *gwassi* = *vassi* (juvenes) (10). Ce mot répondrait volontiers à celui du cri de guerre vendéen : A moi les *gars !* M. Glück a reconnu l'expression néo-celtique *gwas*, dans une épithète du dieu Mercure, *Deo Mercu vasso* (Steiner, n° 1836). Il la retrouve encore dans les

(1) Voy. en hibernien : *Bel. ratho in druadh* (proelium collis Druidæ). Zeuss, *Gr. celt.* p. 273.

(2) Conférez le nom de peuple *Belâci* d'Orelli, n° 625.

(3) Zeuss, *Gr. celt.* p. 806.

(4) Orelli, n° 287. — (5) Id., n° 4893.

(6) Id., n° 1965. Belatu-cadrus est composé du substantif *belatu* (guerrier) et de l'adjectif cambrien *cadr*, en armoricain *kaer*, qui signifie beau. — Zeuss, p. 165.

(7) Id., n° 497. L'adjectif *mara* veut dire grande. Nous avons dans César et dans Tite-Live Virdu-marus, Indutio-marus, Civis-marus. Voy. Zeuss, *Gr. celt.* p. 19, et Glück, *Kelt. Namen*, p. 79 et suiv.

(8) Le nom Bello-vesus de Tite-Live est composé de *bel* (guerre) et de l'adjectif irlandais *fis*, en cambrien *gwis* (instruit) ; il signifie versé dans l'art des combats. Zeuss, p. 824.

(9) Glück, p. 67. — Zeuss, p. 833 et 867.

(10) Nous avons en cambrien *guass*, *guas* depuis *gwas* (jeune homme) ; en cornique *guas*, *was*; en armoricain *was*, *goas* aujourd'hui *gwaz*. Tous ces mots ont la prononciation *vass*, dont les latinistes ont fait *vassus*. Dans le nom Bello-vaci le pluriel *vaci* peut être de formation celtique ou latine, car les Celtes faisaient quelquefois leur pluriel en *i*. *Gwerni* (les aunes) vient de *gvern*; *lestri* (les vaisseaux) de *lester*; *bleizi* (les loups) de *bleiz*; *meini* (les pierres) de *maen*. *Gwass* a donc pu donner, du temps de César, le pluriel *vaci*, mais depuis les complétifs pluriels *i-eu*, *i-ou*, *i-on* semblent avoir prévalu, et on trouve en cambrien *gweiss-i-on* = *weiss-i-on* (juvenes). Voy. Zeuss, p. 290 et suiv.

noms propres *Vasso-rix* (juvenis rex), et *Dago-vassus* (bonus puer) cités le premier au n° 4967 d'Orelli, et le second au n° 948 de Steiner (1). Nous avons aussi dans le Livre de Llandaff plusieurs noms propres composés avec *guass :* p. 165, *Con-guas* = Cuno-vassus (altus puer); p. 264, *Guass-auc* = *Vass-âcus* (juvenis); p. 267, *Guas-duin* = *Vasso-denus* (juvenis vir?); p. 265, *Drut-guas* = Droto-vassus (crassus puer) (2).

Pour vous édifier complétement sur la valeur significative de notre mot *guas* représentant un jeune homme, un homme, un guerrier, permettez-moi de vous offrir quelques exemples, je les prendrai tout naïvement dans la grammaire celtique de Zeuss. Nous aurons donc en cambrien, p. 659, *ar* gwas *aet* (et *puer* ibat); p. 646, *na waleis i ermoet* was *wel* (non vidi unquam *puerum* meliorem); p. 684, *ac nachaff y gwelwn deu* was (et proximos videbam duos *pueros*); *ib.*, *dy escop Teliau hac dy gur hac dy* guas (episcopo Teliavi et ejus viris et *vassis*); p. 639, weisson *vy mam* (*pueri* matris). Nous aurons en cornique, p. 307, *an guella* guas (optimus *vir*). Je vous citerai encore dans le Dictionnaire bas-breton de Le Gonidec, p. 357, *livirid d'ar* gwaz-*zé* (dites à cet *homme*); p. 441, *ken* gwazed *ken merch'ed* (tant *hommes* que femmes). Vous pourrez remarquer aussi dans le Manuel étymologique de Diez, à propos du mot *vassalus*, l'adjectif cambrien *gwasaul* composé du radical *gwas* et de la finale adjective *aul* = *âl*, comme l'ont été *budic-aul* (victoriosus), *gwr-aul* (virilis), *duiu-aul* (divinus), etc., etc. Zeuss, p. 787 (3).

Le mot celtique *gwas* (puer, juvenis, vir, vassus) s'est conservé, comme je vous l'ai dit et comme vous le voyez par les exemples ci-dessus, dans le mot bas-latin *vassus* et peut-être dans le mot français *gars*, en picard *ga*, en percheron *gas*, en berrichon *gas* et *gasou*, etc., etc. (4).

Bellovaci, c'est-à-dire Beauvais, signifiera donc les hommes de guerre. Mais, je vous en préviens, je ne connais que Beauvais (Oise) qui ait une origine celtique, tous les autres Beauvais de France, comme Beauvais (Charente), Beauvais (Indre-et-Loire), Beauvais (Seine-et-Oise), Beauvais (Tarn), Beauvais (Haute-Vienne), Beau-

(1) Glück, p. 12. — (2) Id.

(3) Saint Bernard, qui faisait du gaulois sans s'en douter, traduisait tous les mots latins en abilis où le *a* est long avec la finale adjective cambrienne *aul*, culpabilis par *coupaule*, delectabilis par *deleitaule*. etc., etc.

(4) Est-il permis de supposer que la forme cambrienne plurielle *gueyssyon* (Zeuss, p. 293) nous ait donné *garçons*, comme la forme diminutive *vasseletus* (Du Cange, au mot Valeti) nous a donné *varlet* par le changement de *s* en *r*?

vois (Aisne), Beauvois (Nord), etc., etc, doivent leur nom au latin *Bellum videre.*

Si Bellovaci (les hommes de guerre) est devenu Beauvais, si Bellum videre (Beauvoir) s'est également changé en Beauvais, il faut en accuser les fantaisies de langue romane. Voici comment les choses se sont passées. Dans *Bellovaci* le mot *bello* s'est transformé en *beau*, comme *cerebellum* en cerveau, *scabellum* en escabeau, *castellum* en château, *gemellus* en jumeau, etc., etc. Puis le terme *vaci* = *vassi* a pris la forme *vais* pour suivre l'exemple de *pax*, *pacis*, qui s'est déguisé en paix, *pastinaca*, *pastinacæ* en panais, *fascis* en faix, *assis* en ais, *palati-um*=*pala-cium* en palais. Dans *Bellum videre* (Beauvoir) *bellum* s'est également changé en beau et *videre* est devenu voir, par la chute du *d* en passant par *véer*, *veir*, *voir*, puis *veir et voir* ont donné *veis*, *vais* et *vois*, c'est-à-dire Beauvais et Beauvois (1).

Tous ces Beauvais, avec leur signification de *beau-voir*, ont pour synonymes : Mirabeau (Vaucluse), Mirabel (Drôme), Mirabeau (Côte-d'Or), Mirebel (Jura), etc., dans la composition desquels entre le verbe roman *mirer* (voir, regarder) et l'adjectif *bel* ou *beau*. Ajoutez encore Belregard (Aveyron), Bellegarde, hameau de Saint-Geniès-la-Val (Loire) (2), Beauregard (Dordogne) (3), etc., etc,

Si j'étais né à Beauvais (Oise), peut-être aurais-je eu la faiblesse de supposer que Beauvais veut dire les beaux garçons; mais comme aucun lien ne m'attache à cette ville, et que d'ailleurs je n'ai jamais trouvé le mot latin *bellus* dans aucune langue néo-celtique, je m'en tiens à mon étymologie, à moins pourtant qu'on ne me prouve que beau = bel est pour *vel* = *gwel*, qui veut dire meilleur; mais j'en doute beaucoup.

A. Houzé.

(1) Dans le midi de la France on a dit également *Veire* pour videre; mais on a dit aussi *vèzer* ou *vèze* par le changement du *d* en *z*. De là nous sont venus *Beauvezer* (Basses-Alpes), *Belbèze* (Tarn-et-Garonne), *Belvès* (Gironde), *Belvèze* (Aude), *Belvézé* (Aveyron), *Belvezet* (Gard), *Betbezer* (Landes), *Begbeder* (Basses-Pyrénées), etc.

Pour cette dernière forme *Beg beder* = Bellum-videre, le *g* remplace le *l* mouillé. C'est l'espagnol *mujer* pour mulier. C'est dans les Basses-Pyrénées *baig* pour vallis, *cog* pour collum, *casteg* pour castellum, *beg loc* pour bellus locus.

(2) Voy. A. Bernard, *Cart. de Savigny*, p. 407 et 921. Bellegarde est dit en 1080 *Belveder* ou *Belveer*.

(3) Voy. de Gourgues, *Noms de lieux de la Dordogne*, p. 106. Beauregard est nommé : *castrum Belli-regardi*, *castrum Bello-respectu*.

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

(*Suite*) (1)

ÆMINES PORTUS (*Itin. marit.* 506). Port-Miou.

D'Anville, aux yeux de qui un grand désordre règne dans tout l'Itinéraire maritime, où la plupart des stations se trouveraient selon lui interverties, place *Æmines portus* à l'*île d'Embiez*, dont le nom lui semble rappeler celui de cette station. La ressemblance des noms modernes de *Cassis* et de *Taurenti*, avec les noms anciens de deux des stations de l'Itinéraire *Carsicis* et *Tauroento*, avait entraîné notre illustre géographe dans cette doctrine. Il est impossible, en effet, en identifiant *Carsicis* et *Tauroento* avec *Taurenti?* et Cassis, de conserver telle qu'elle nous est donnée par les manuscrits, et même sans de graves modifications, la série des stations de l'Itinéraire. Mais ces deux identifications, fondées seulement sur des analogies de noms, sont-elles indubitables, comme le crut d'Anville? La Commission ne le pense pas. Tauroentum, ou au moins le Tauroeis des Commentaires de César, qui semble bien être le même port, ne lui paraît point devoir être placé à Taurenti. Carsicis ou Casicis, autre leçon des manuscrits, n'est pas plus nécessairement, à ses yeux, le petit village de *Cassis*. Rien n'est plus trompeur que ces ressemblances de noms. La Commission s'est donc crue autorisée à chercher d'autres identifications plus en rapport avec les chiffres du seul document que nous possédions.

Æmines portus n'est pas, d'après elle, l'*île d'Embiez*, mais *Port-Miou*, au fond du golfe qui précède du côté de Marseille celui où d'Anville plaçait Carsicis. On doit remarquer, en effet, non-seulement que les chiffres de l'itinéraire ne conduisent pas à l'*île d'Embiez*, mais que la lecture même d'*Æmines* est très-incertaine. Cette

(1) Voir les numéros des 1er août et 1er juillet.

leçon n'est donnée que par un seul manuscrit; trois donnent *Nîmes*; tous les autres, c'est-à-dire de beaucoup le plus grand nombre, *Mines* ou *Minus*. *Port-Miou* ressemble certainement autant à *Portus Minus qu'Embiez* peut le faire à *Æmines*. Or, *Port-Miou* est, à peu de chose près, à la distance voulue de Marseille, entre *Immadras portus* (l'île de Maire) et *Citharista portus* (la Ciotat), comme le veut l'Itinéraire. La Commission propose donc, avec une certaine confiance, de placer *Æmines* ou *Minus portus* à *Port-Miou*. C'est à *Port-Miou* qu'on le trouvera sur la carte. (Voyez *Carsicis*, *Tauroeis* et *Tauroentum*.)

AERIA. (Strabon, liv. IV, p. 185; — Pline, III, v; — Etienne de Byzance, *De Urbibus*, s. v.) Sault (?) (Vaucluse).

Strabon nomme *Aeria* au nombre des villes situées entre la Durance et l'Isère, εἰσὶ δὲ ἐν τῷ μεταξὺ, πόλεις καὶ Ἀυενίων καὶ Ἀραυσίων καὶ Ἀερία, à quoi il ajoute le renseignement suivant : « *Aeria*, selon Artémidore, porte un nom très-convenable à sa position en lieu fort élevé, διὰ τὸ ἐις ὕψους ἵδρυςθαι μεγάλου. Toute cette contrée, en effet, est une plaine abondante en pâturages, excepté sur la route d'*Aeria* à la Durance (?), ou il y a des défilés et des bois à traverser. » Pline cite aussi *Aeria*, qu'il fait figurer au nombre des villes de la Narbonnaise jouissant du droit latin. Etienne de Byzance parle également d'*Aeria* comme d'une ville de la Gaule. Ces données suffisent-elles pour déterminer avec quelque vraisemblance l'emplacement d'*Aeria*?

D'Anville plaçait cette ville sur le *mont Ventoux*. Adrien de Valois propose *Venasque*; Ménard *le château de Lers*, accepté par Walcknaer (I, 187), qui voit dans le nom du domaine voisin, *Auriac*, une altération du nom d'*Aeria*. Aucune de ces conjectures ne paraît acceptable à la Commission. Il n'y a jamais eu de ville sur le *mont Ventoux*; la situation de *Venasque* ne répond qu'imparfaitement au texte de Strabon; le château de Lers n'y répond pas du tout. Une opinion nouvelle, développée par M. Courtet dans la *Revue archéologique* (2e année, p. 165), et qui reçut alors l'approbation de Letronne, est beaucoup plus en rapport avec les renseignements transmis par Strabon. *Aeria*, selon M. Courtet, devrait être identifiée avec *Sault*, petite ville située sur un plateau élevé, à l'est d'Apt, et où se trouvent de nombreuses antiquités. De *Sault* à la *Durance* ou au *Lubéron* la route suit, en effet, des hauteurs boisées et traverse de véritables défilés. ὀθερθέσεις στεναὶ καὶ ὀλώδεις. La Commission a placé *Aeria* à *Sault* avec un point de doute : c'est une position acceptable. (Voyez *Sault*.)

AFF, rivière du département du Morbihan, passant à la Gacilly.

Ce nom, qui appartient au dialecte armoricain, est dérivé d'*Aven*, qui signifie en bas breton et en cornique « rivière » et correspond au gallois *avon* ou *afon* ayant le même sens. Il reparaît sous une forme légèrement différente dans le nom d'une rivière des Côtes-du-Nord, l'*Effe*. Le nom d'*Aven* s'est conservé sans altération dans un cours d'eau du département du Finistère. En Angleterre et en Écosse, plusieurs rivières ont également conservé le nom d'*Avon* ou *Aven* (Wiltshire, Warwickshire, Somersetshire, Banffshire, Stirlingshire.)

On retrouve dans ces mots la racine sanscrite *ap* (persan *âb*), signifiant «eau,» et le latin *aqua*, mot dans lequel le *q* a permuté avec le *p*, comme cela s'observe pour une foule de mots en passant du grec ou des dialectes sud-italiques au latin. La communauté des racines ayant le sens d'«eau» en latin et en celte, rend difficile de savoir si les noms renfermant le radical *ab*, *av* ou *ev*, qu'on rencontre dans les pays jadis habités par les Celtes, appartiennent à leur langue ou sont dérivés de celle des Romains. Remarquons toutefois que des noms en *ab* sont cités par les anciens comme appliqués à des rivières dans des pays purement celtiques : *Abus*, nom ancien de la rivière Dave en Espagne ; *Abos* ou *Abus*, nom d'une rivière de la Grande-Bretagne, citée par Ptolémée, et qui paraît être l'*Ouse*. En Portugal, une rivière s'appelle encore l'*Ave*. On doit donc admettre que le mot *Avon*, *Aven*, *Aff*, est bien d'origine gauloise. Sans doute le nom d'*Aff* a été donné à la rivière qui nous occupe par les émigrés gallois qui s'établirent en Armorique aux ve et vi^e^ siècles; il ne remonte pas à l'époque de l'indépendance gauloise, mais il a dû remplacer un nom de la même famille, vraisemblablement le mot *Avar* ou *Ebur*, que portaient en Gaule un grand nombre de cours d'eau. La forme *Evatici*, que prit au moyen âge le nom d'*Eburovices* (Évreux est appelée *civitas Evaticorum*) tend d'ailleurs à faire supposer que le mot *eve*, *aive*, *iave*, qui signifiait en vieux français *eau*, et d'où est dérivé notre mot *évier*, serait une altération non du latin *aqua*, mais du celte *ebur*, *avar*. (Voyez l'article *Abron*.) Il est à remarquer, en effet, que les localités qui portaient dans la Gaule, à l'époque romaine, le nom d'*Aquæ* ont vu leur nom altéré, non en *eve*, mais en *aigues*, *aix*, *ax*, *dax*. Nous rencontrons, il est vrai, au moyen âge, une foule de noms de lieux dans la forme latine desquels entre le mot *Aqua* et qui se présentent à nous avec la variante *eve* ou un de ses dérivés, dans la langue vulgaire : Evière (Maine-et-Loire) s'appelle en latin *Aquariæ;* Ayves (Nord), *Aqua;* Deux-Evailles (Sarthe), *Duæ Aquosæ;* Longeau (Meuse), *Longawa;*

Morteuve (Eure-et-Loir), *Martis aqua*, etc. Il semblerait donc que l'*aqua* latin s'est quelquefois altéré en *eve* ou *aive;* mais il est important de noter que ces formes latines peuvent n'être que des traductions faites par les clercs et les moines, de noms vulgaires, loin que ces derniers noms soient dérivés du latin; car aucun de ces noms du moyen âge ne nous est donné par des auteurs anciens. Nous constatons d'ailleurs par d'autres mots que le *q* latin s'est habituellement changé en français, non en *v*, mais en *g* (*aquila*, aigle, *æqualis* égal, etc.); c'est donc *aigue* et non *eve* qui est la véritable forme tirée du latin.

Ces considérations tendent à établir que notre mot *eau*, qui se disait au moyen âge *eve*, *aive*, *iave*, vient non du latin *aqua*, mais du celte *avar*, *eburo*, *ebro*, formé lui-même de la racine *av*, *ab* avec un suffixe *r*. En passant des langues germaniques à l'islandais, on observe l'addition d'un pareil suffixe. (Ex. germanique et anglo-saxon, *weg*, gothique *wigs*, danois *vei*, anglais *way*, islandais *vegr*.)

Les noms de lieux, si nombreux en France, commençant par *Evr* ou *Avr* (Avron, Avrilly, Evry, Ivry, Yèvre, etc,) doivent donc être pour la plupart rattachés à la souche celtique et faire allusion à un cours d'eau ou à un amas d'eau.

En proposant ces réflexions, nous ne prétendons pas que des noms commençant par *aq* ou formés du mot *aqua* n'aient pu se transformer en *ev* ou *iv*. Cela est arrivé incontestablement pour quelques mots : *Aquilina silva*, la forêt Iveline; *Aquilina* l'Aveline (Vosges); *Grandis aqua*, Évirande, etc.) Les deux mots *aqua* et *avar*, *ebur* ont pu aboutir, à raison de leur affinité, à des altérations identiques; mais il nous suffit d'avoir établi que les racines *av*, *ab*, *avr*, *yevr* trouvent leur thème primitif en celte, et nous pouvons dès lors supposer que plusieurs des noms où ils entrent, tirent leur origine du celte, comme le nom d'*Aff*, qui figure ici non comme le nom gaulois même, mais comme en étant une forme voisine. Tel est le motif pour lequel ce nom de rivière a été inscrit sur la carte.

AFFIEUX, c^on^ de Treignac, arrond. de Tulle (Corrèze).

Pierre à bassins signalée, par erreur, dans quelques statistiques au Puy d'Allogne. Elle est au Puy Pontou, commune de Veix, limitrophe d'*Affieux*. Voy. *Veix*.

AFRICOU. Voy. *Saint-Bonnet-le-Pauvre* (Corrèze).

AGATHA. (Scymnus de Chio;—Strabon, p. 180, 182. — Pline, III, IV, 5; — Ptolémée, p. 144; — Étienne de Byzance.) *Agde*.

L'identification d'*Agatha* et d'*Agde* est certaine. L'article *Agatha* de

d'Anville (*Notice de la Gaule*) résume parfaitement ce que les anciens nous ont transmis à ce sujet. « Selon Scymnus de Chio, *Agatha* doit sa fondation aux Phocéens ; selon Strabon, aux Marseillais, ce qui revient au même. Denys Périégète s'exprime sans équivoque en disant que les Phocéens, qui ont bâti Marseille, ont occupé *Agatha*. Étienne de Byzance, en donnant les Liguriens pour fondateurs de cette ville est contredit par la dénomination purement grecque d'*Agatha*, et qui, selon Timosthène, cité par Étienne, était Ἀγάθη τύχη, ou bonne fortune. César ayant privé les Marseillais de leurs établissements, on trouve dans Pline *Agatha, quondam Massiliensium*. Ptolémée fait aussi mention d'Ἀγάθη πόλις. » Voy. les mots *Agde* et *Massilienses*.

AGDE [AGATHA], ch.-l. de canton, arrond. de Béziers (Hérault).

Quoique l'identité d'*Agde* et d'*Agatha* soit incontestable, les objets antiques trouvés à *Agde* ou dans ses environs paraissent très-rares. On n'en a même signalé aucun d'une manière spéciale à la Commission de la topographie des Gaules. Ce fait peut s'expliquer, peut-être, par l'exhaussement considérable du sol depuis l'époque gauloise, exhaussement dû aux alluvions de l'Hérault. Si des découvertes de monnaies ont été faites aux environs d'*Agde*, ce n'est en effet que sur les hauteurs, au mont Saint-Loup, par exemple, où l'on a trouvé des monnaies ibériennes de Narbonne. Des fouilles faites avec méthode à *Agde* donneraient certainement des résultats fort intéressants.

AGEDICUM. (César, *De Bello Gallico*, VI, XLIV ; VII, X, LVII, LIX, LXII.) — AGETINCUM. (*Table de Peutinger*). — Ἀγήδικον. (Ptolémée, p. 138.) — AGEDINCUM. (*Itin.* 383 — AGIED, (*Insc. de Sens*, Musée du Louvre). Sens (Yonne).

César nous apprend (*De Bello Gallico*, VI, XLIV) qu'*Agedicum*, dont il avait fait le principal dépôt de ses forces à la fin de la sixième campagne, était une ville des Senons, « sex reliquas (legiones) in Senonum finibus Agedici in hibernis collocavit. » Il ne nous dit pas que ce fût la ville principale de cette cité, mais il est facile de le conjecturer en voyant Ptolémée ne mentionner que cette seule ville chez les *Senones*. L'identification d'*Agedicum* et de Sens est aujourd'hui certaine. Elle est prouvée par les mesures itinéraires. (Voir le *Dictionnaire de l'époque gallo-romaine*.)

On sait que la plupart des villes capitales de la Gaule ont fini par perdre leur nom primitif pour prendre celui du peuple auquel elles appartenaient. C'est ainsi qu'*Agedicum* est devenu *Senones*, Sens

(*Amm. Marcell.* XV, II; XVI, III). Dans la *Notice des provinces*, Sens, *civitas Senonum*, est la métropole de la quatrième Lyonnaise. *Agedicum*, comme on voit, a conservé son importance jusqu'à la fin de l'Empire.

La majeure partie des éditions de César ainsi que des éditions des Itinéraires donnent la leçon *Agendicum*. L'examen des manuscrits tant des itinéraires que de César et celle des monnaies portant ΑΓΗΔ, prouve que cette lecture est fautive. On ne peut choisir aujourd'hui qu'entre les deux formes *Agedincum* et *Agedicum*. La Commission a préféré *Agedicum*, qui est la leçon de Ptolémée et celle des meilleurs manuscrits des *Commentaires*.

C'est à M. Adrien de Longpérier que nous sommes redevables de l'excellente attribution des monnaies gauloises d'*Agedicum*. Ces monnaies de potin offrent sur chaque face deux quadrupèdes affrontés (deux chèvres, un loup et un sanglier). La légende rétrograde ΑΓΗΔ ne laisse aucun doute sur l'origine de ces monuments, dont la provenance habituelle est venue, d'ailleurs, corroborer la classification. Plusieurs exemplaires ont été recueillis dans les draguages de la Seine à Paris. [Coll. de Saulcy.] Voy. *Senones* et *Sens*.

AGEN [AGINNUM], ch.-l. du départ. de Lot-et-Garonne.

La ville est dominée par un haut plateau, nommé *plateau de Bellevue*. Un cultivateur qui habite ce plateau, M. Sébassien, y a recueilli divers objets en pierre mêlés à des débris romains. Ce sont des cailloux roulés, presque sphériques, ayant servi de marteau; les côtés plus ou moins usés portent la marque de très-nombreuses percussions. Ce sont d'autres cailloux assez arrondis usés fortement sur une ou plusieurs faces, véritables polissoirs. Ce sont enfin des haches ou fragments de haches polies en pierre. [C. SEBASSIEN, C. GASSIES, à Bordeaux.] Les cailloux de la Garonne se trouvent en abondance sur ce plateau très-élevé : M. Gassies pense qu'ils y ont été apportés dans le but d'être taillés et transformés en outils.

Environs d'Agen : Deux fort jolies haches polies en pierre, à côtés très-bien équarris : longueur $0^m,121$ et $0^m,090$, largeur vers le tranchant $0^m,056$ et $0^m,053$; plus grande épaisseur vers le milieu, $0^m,026$, et $0^m,020$; hache en pierre à deux tranchants et douille médiane : longueur $0^m,155$; et un grand nombre de pilons, pierres à broyer les graines, etc. [Coll. Gassies.]

Hache en bronze, à ailerons se prolongeant tout le long de l'arme (type n° 3 des haches en bronze). [Coll. de Mortillet]. Cette hache a été trouvée à Agen même.

Sur les plateaux qui environnent la ville et dans la plaine, on trouve souvent des deniers d'argent des Volcæ-Tectosages. [Coll. Saint-Amans, Bessières, Pozzi, de Chasteigner, Debeaux.] (J. B. Gassies.) Voy. *Aginnum*.

AGENCOURT, c^on de Nuits, arrond. de Beaune (Côte-d'Or).

Deux monnaies des Éduens ont été trouvées près de ce village au lieu dit *en Bolar*. (Ch. Aubertin.)

AGENDICUM. Voy. *Agedicum*.

AGESINATES. (Pline, IV, xix, 33.)

Nous ne connaissons les *Agesinates* que par Pline, qui les nomme dans une énumération des peuples de l'Aquitaine, à une époque où l'Aquitaine s'étendait jusqu'à la Loire... « Tarusates Basabocates, Vassei, Sennates, *Cambolectri*, *Agesinates*, Pictonibus juncti, etc., » avec ou sans virgule entre Cambolectri et Agesinates, ce que les manuscrits ne peuvent nous apprendre, puisqu'ils ne sont pas ponctués; *Pictonibus juncti* est, sans doute, un renseignement de quelque valeur; mais suffit-il à lui seul à la détermination de l'emplacement des *Agesinates?* Assurément non. La Commisson, d'un autre côté, croit, comme d'Anville, que c'est s'épargner une conjecture que de s'en tenir au nom d'*Agesinates* sans y joindre celui de *Cambolectri*. Il ne reste donc pour éléments de solution du problème que l'ordre dans lequel les populations sont inscrites dans la liste de Pline ou les analogies de nom, et ce sont là des données bien incertaines. Aussi les avis ont-ils toujours été très-partagés sur cette question. D'Anville place les Agésinates à Aisenai en bas Poitou, tout en avouant que dans les chartes Aisenai est appelé *Asianensis;* mais ce sont des chartes récentes, et il espère que de plus anciennes donneront une forme plus rapprochée du nom des *Agesinates*. Walckenaer (I. p. 367; II, p. 245) suit d'Anville. Adrien de Valois, Sanson, Dom Bouquet, cherchent, au contraire, les Agésinates à l'est des Pictons; ils pensent qu'il faut les placer dans le diocèse d'Angoulême. Cette opinion paraît à la Commission au moins aussi vraisemblable que celle de d'Anville. Aucune charte nouvelle n'a donné, en effet, ce nom voisin de celui des Agésinates, que d'Anville attendait de l'avenir, tandis qu'il est remarquable qu'entre les diverses cités de la Gaule, la *cité d'Angoulême*, *civitas Ecolismensium*, presque seule reste vacante, pour ainsi dire, et sans population distincte signalée pour l'époque antérieure à Théodose. Or, si l'on considère *Ecolisma*, variante d'*Iculisma*, comme le nom d'Angoulême, les *Ecolismenses* du ve siècle seraient un nom analogue à ceux des *Agennenses*, des *Burdigalenses*,

des *Rotomagenses*, des *Aureliani*, des *Basilienses*, etc., de la *Notice*, remplaçant les noms anciens de *Nitiobriges*, *Segusiavi*, *Veliocasses*, *Carnutes*, *Rauraci*, etc., noms des populations primitives : il aurait remplacé le nom des *Agesinates*. La Commission n'ose, toutefois, se prononcer, et comme, d'ailleurs, le nom des *Agesinates* ne paraît dans la géographie qu'après César, il n'a point été inscrit sur la carte celtique. Voy. *Cambolectri* et *Iculisma*.

AGIEZ, près d'Orbe, c^on^ de Vaud (Suisse).

Belle hache en serpentine, à deux tranchants, percée d'un trou elliptique vers le milieu de sa longueur, trouvée, en 1829, dans une carrière, au fond d'une fissure. [Mus. de Lausanne.]

Quelques tumulus contenant des objets de bronze et de fer. (F. Troyon.)

AGINNUM. (*Table de Peutinger*. — Ptolémée, p. 135. — *Itinéraires*, 461, 462.)

César ne parle point d'Aginnum. Cette ville apparaît pour la première fois sur la *Table de Peutinger*. Ptolémée l'assigne aux Nitiobriges et l'*Itinéraire* détermine parfaitement sa position à Agen, comme l'indique d'ailleurs assez la ressemblance, pour ne pas dire l'identité de nom. Agen est, en effet, dans l'ancien territoire des Nitiobriges. Il est difficile de ne pas supposer que ce point eût déjà quelque importance au temps de l'indépendance gauloise. (Voir *Agen* et *Nitiobriges*.)

AGNOTES. (*Artemidorus apud Steph. Byzant. sub verbo* Ἀγνῶτες.

Nous lisons dans Étienne de Byzance, citant Artémidore, Ἀγνῶτες ἔθνος Κελτικῆς παρὰ τὸν ὠκεανόν ; c'est tout ce que nous en savons. « On pourrait, ce semble, dit d'Anville, reconnaître ce nom dans celui du *pagus Agnensis*, dont il est fait mention dans la Vie de saint Paul de Léon, où il est dit que le roi Childebert donna à ce prélat *Agnensem Leonensemque pagos*. La partie occidentale du diocèse de Léon porte encore le nom d'Ack. »

L'hypothèse de d'Anville n'a point paru assez justifiée à la Commission, qui, d'ailleurs, n'en a point d'autre à proposer. Peut-être s'agit-il des Anagnutes de Pline ? Le nom des Agnotes n'a point été inscrit sur la carte.

AGONAC, c^on^ de Brantôme, arrond. de Périgueux (Dordogne).

M. l'abbé Audierne a signalé dans cette commune la découverte de monnaies gauloises, dont il n'a pas donné la description.

AGOS, c^on^ et arrond. d'Argelès (Hautes-Pyrénées).

Grotte située dans les couches inférieures du calcaire liasien, et

d'un accès difficile. Entrée peu élevée, regardant le Sud. La grotte se compose d'une chambre suivie d'un couloir peu profond. Des roches sont entassées dans l'intérieur de la chambre, et l'on n'y a rien trouvé rappelant le séjour de l'homme; mais au pied de l'escarpement de rocher dans lequel se trouve la grotte, le sol contenait des os travaillés et des restes de bœuf, chèvre, mouton, etc. Les gens du pays ont complétement fouillé ce gisement, qui, d'ailleurs, n'était pas riche. (F. Garrigou.)

AHN (Luxembourg).

Cinq tumuli. (Schayes.) La commission n'a pu se procurer aucun renseignement sur la nature de ces tumuli.

AHUN [Acitodunum], ch.-l. de canton, arrondissement de Guéret (Creuse).

Haches en pierre dont deux en quartz verdâtre, trouvées près de la ville. [Mus. de Guéret.]

Aux environs de la ville, sur un rayon de 8 kilomètres, puits creusés dans la roche granitique, sans revêtement de maçonnerie, de 4 à 5 mètres de profondeur, presque tous ronds; quelques-uns seulement carrés ou de forme hexagonale. On a extrait de ceux qui ont été fouillés des vases et ustensiles en bronze et en fer, des poteries à couverte noire et des semelles de sandales sans couture, clouées avec des clous en bronze; objets qui paraissent remonter à l'époque gauloise. Ces puits, toutefois, ont dû servir de tombeaux à l'époque gallo-romaine, car on y a trouvé aussi non-seulement des poteries rouges, mais des monnaies romaines du haut empire, des statuettes, etc. Il y aurait une étude d'ensemble à faire sur ces sépultures.

Des haches en bronze ont été découvertes à plusieurs reprises aux environs d'Ahun. [Mus. de Guéret.] (Fillioux.) Voy. *Acitodunum.*

AIFFRES, c^on de Prahecq, arrond. de Niort (Deux-Sèvres).

A Saint-Maurice de Méré, une hache eu bronze à rebords droits sans talon. [Mus. de Niort.] (Ch. Arnauld.)

AIGLE, c^on de Vaud (Suisse),

Le plateau d'un contre-fort des Alpes, près de la ville, vers la localité appelée Verschiez, a été défriché en 1835, pour y planter la vigne. Dans ce travail on a détruit plusieurs centaines de tombes, recouvertes de 30 à 90 centimètres de terre et construites en dalles brutes. Ces tombes étaient remarquables par leurs courtes dimensions : longueur, 0^m,90; largeur, 0^m,60; profondeur, 0^m,60. Les corps y étaient probablement accroupis, dans l'attitude du fétus. On

a trouvé dans ces tombes divers objets, tous en bronze. Plusieurs ont été perdus, les autres sont au musée de Lausanne. Ce sont des anneaux formés d'une lamelle en bronze gravée, ou de fils de bronze enroulés autour de l'avant-bras; une grande épingle à cheveux, et des espèces de brassards formés d'une feuille flexible qui ne recouvrait qu'une partie du bras. (F. Troyon, *Description de bracelets et agrafes antiques du canton de Vaud.)* Près de ce cimetière, et parmi les tombes, il y a des traces nombreuses de charbon et de pierres calcinées, occupant de distance en distance des espaces de 30 à 60 centimètres de diamètre. (F. Troyon.)

Tout auprès d'Aigle est le Plan d'Essert, charmant petit vallon fermé au sud par un monticule naturel de forme conique. Sur le flanc nord de ce monticule sont des tombes en dalles brutes, à 30 ou 60 centimètres au-dessous de la surface du sol. Leur longueur répond à celle des corps, qui ont été couchés étendus sur le dos. On a trouvé dans ces tombes des épingles et des colliers ou grands anneaux gravés en bronze, ainsi qu'un grain de collier en pâte émaillée. Un crâne retiré intact a été reconnu appartenir au type Dissentis de MM. His et Rütimeyer. [Coll. Troyon.] (F. Troyon.)

AIGNANT DE VERSILLAT. Voy. *Saint-Aignant* (Creuse).

AIGNAY-LE-DUC, ch.-l. de canton, arrond. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Menhir, à 2 kilomètres nord du bourg, à 3 mètres du chemin rural d'Aignay à Recey, dans un champ cultivé, porte le nom de *Pierre-Fiche*, qu'il a donné au pays environnant; forme une pyramide quadrangulaire se terminant en pointe au sommet : hauteur $1^{m},60$, largeur $0^{m},80$, épaisseur $0^{m},35$. Le pied, enfoui dans la terre, va en s'élargissant jusqu'à 1 mètre de profondeur. [Misset, maire d'Aignay, et Brenot, instituteur.]

AIGOIRES. Voy. *Savines* (Hautes-Alpes).

AIGRE *(Arula)*, rivière du département du Cher.

Le nom d'*Arula*, qui est donné à cette petite rivière dans les documents latins du moyen âge, est la forme diminutive d'un mot qui apparaît dans les noms d'*Arar*, *Araris* (la Saône), etc. Nous en traiterons à l'article *Arar*.

Quant au nom moderne d'Aigre, il semble être une corruption d'Arula (*Airle*, *Aigle*, *Aigre)*.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

Le 3 août a eu lieu la séance publique. Après le discours de M. le président, M. le secrétaire perpétuel a lu une intéressante notice sur M. Joseph-Victor Le Clerc. L'auditoire a écouté avec une grande sympathie cette consciencieuse étude sur les travaux d'un vrai savant et d'un homme de bien.

M. de Longpérier a lu ensuite un extrait d'un mémoire préparé par lui sur *les Coupes Sassanides*. Nous engageons tous nos lecteurs à lire cet extrait dans le compte rendu des séances que publie l'Académie. C'est un modèle de critique et de goût.

Les prix proposés pour 1867 et 1868 sont les suivants :

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1867, la question suivante :

« Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments connus sous le nom d'*Œuvres morales de Plutarque*; distinguer entre ces divers ouvrages ceux qui sont authentiques, ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs. S'appuyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et grammaticale des écrits dont il s'agit. »

Elle rappelle également qu'elle a prorogé jusqu'à 1867 le terme du concours ouvert en 1863, en substituant la question suivante :

« Étudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.

« Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie.

« Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle. »

L'Académie proroge à 1868 le terme du concours ouvert en 1864 sur cette question :

« Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques, représentant la scène connue sous le nom de *Repas funèbre*. »

Elle propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1868, la question nouvelle qui suit :

« De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali, et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre. »

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs*.

Antiquités de la France. — Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1865 et 1866 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1867. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix fondé par M. Bordin. — M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1867, la question suivante :

« Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le XIe siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la Thessalie et la Grèce proprement dite.

« Comparer sous le rapport du nombre et sous celui de la langue ces peuplades avec la race hellénique, et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles. »

Elle rappelle également qu'elle a prorogé à 1867 le terme du concours ouvert en 1863 sur la question suivante :

« Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Megillath-Taanith, Séder Olâm, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme, et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes. »

L'Académie proroge à 1868 le terme du concours ouvert en 1864 sur cette question :

« Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour. »

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1868, la question nouvelle ainsi conçue :

« Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les *Vigiles*. »

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Une nouvelle salle contenant les armes des époques antéhistorique, gauloise, gallo-romaine et mérovingienne vient d'être ouverte au Musée d'artillerie. Nous engageons nos lecteurs à aller la visiter.

— Un congrès scientifique s'est tenu à Neuchâtel (Suisse), les 22, 23 et 24 de ce mois. La section de paléoethnologie a décidé, nous écrit-on, que les savants qui s'occupent des sciences antéhistoriques seraient convoqués l'année prochaine à se réunir en congrès spécial international. Nous souhaitons que cet appel fait aux savants de l'Europe soit écouté. Nous ne savons pas encore quel sera le lieu de la réunion.

— *Monnaies gauloises trouvées aux environs d'Annecy.* — En 1830, deux jeunes bergers, surpris par un orage, se réfugièrent sous un rocher près du hameau de Lacombe, au-dessus de Verryer. Là, en grattant la terre pour occuper leurs loisirs, ils découvrirent une très-grande quantité de petites pièces de monnaie. Au premier abord, voyant du métal semblable à des chevrotines aplaties et recouvert d'une terre jaune, ils crurent que c'était du plomb de chasse et le portèrent à leur père, braconnier de profession. Celui-ci en mit une provision pour aller à la chasse; mais bientôt, voyant que le frottement avait donné aux pièces l'aspect de l'argent, il porta son trésor à la ville, où un orfévre l'acheta pour une valeur intrinsèque de plusieurs centaines de francs. La plupart de ces pièces furent converties en lingots; quelques-unes cependant échappèrent au creuset, nous en avons vingt-cinq au musée d'Annecy.

Grâce à l'intermédiaire obligeant de M. Gabriel de Mortillet, ces monnaies ont été déterminées par M. de Saulcy, de l'Institut, le savant numismate dont le médailler offre la plus riche collection connue de monnaies gauloises. Il est bon de noter que M. de Saulcy est devenu l'heureux propriétaire des collections du célèbre Tochon d'Annecy.

Voici ce que nous possédons :

Volkes Tectosages, VOL	1	pièce.
— anépigraphes	2	»
Allobroges montagnards, anépigraphes	1	»
Celtes-Éduens, KAL. EDOU (en caractères grecs).	1	»
Allobroges à l'hippocampe	16	»
Ligue contre Arioviste, COMAN	3	»

Il y a, en outre, une petite pièce grecque du même module; mais elle est probablement étrangère à la trouvaille. Elle est trouée à une extrémité et porte de l'autre les traces d'un fermoir; on voit qu'elle avait été montée en bijou.

Sept autres échantillons du même trésor avaient été présentés à la Société académique de Savoie (Mémoires, t. IV, p. 19). Six de ces pièces offraient une tête avec un casque surmonté d'une aigrette et, au revers, un cheval marin. Sur la septième, on lisait, entre les jambes d'un cheval, les lettres VOL.

D'autres découvertes ont été faites sur le roc de Chère, montagne qui s'avance dans le lac d'Annecy. M. Eloi Serand les a consignées dans ses notes et a relevé dans un manuscrit de M. Despine quelques détails propres à faire connaître la nature de ces monnaies, dont la plupart ont été disséminées.

En 1786, un agriculteur, en travaillant sur le penchant du roc de Chère, brisa avec sa pioche un vase qui contenait un grand nombre de monnaies en argent. Des orfévres en achetèrent pour une somme considérable. La plupart de ces pièces, en très-bon argent, portaient d'un côté une tête casquée; sur l'autre face, il y avait tantôt un cheval, tantôt un cheval marin, ou un cavalier armé d'une pique, ou enfin « une bête du genre *pecus :* un bœuf, un mouton, etc. » Sur quelques-unes on lisait au revers VOL; sur d'autres, CON. Une pièce portait au droit une tête avec la légende COOV, et au revers la légende COO OMA. Des médailles romaines étaient peut-être mélangées aux monnaies gauloises : M. Despine acheta un Antonin Pie qu'on lui dit avoir été découvert au même endroit.

On a trouvé aussi sur le roc de Chère des pièces en potin. Nous en possédons huit au Musée. M. de Saulcy a eu également l'obligeance de les déterminer :

Leuks	2	pièces.
Carnutes	1	»
Sequanes	1	»
Bituriges	1	»
Turones, TVRONOS · CANTORIX	1	»
Lingones (?)	1	»
Senones	1	»

(Extrait de la *Revue Savoisienne.*)

— *Tumulus de Rodmarton.* Extrait des *Proceedings of the Society of Antiquaries*, 4 juin 1864. Résumé par M. L. Bouvet. — Le tumulus de Rodmarton, dans le Gloucestershire a été étudié et décrit par le Révérend Samuel Lysons, dans la propriété duquel il est situé. Ce tumulus, connu dans le pays sous le nom de « Windmill Tump, » la *Motte du Moulin-à-Vent,* est de forme allongée, et mesure 58 mètres dans le sens du grand axe, contre 23^{m},30, dans le sens du plus petit. Sa hauteur est d'un peu

plus de 3 mètres, il est orienté de l'est à l'ouest. On a trouvé, en le fouillant, un demi-dolmen et deux chambres sépulcrales.

Le demi-dolmen est situé à l'extrémité Est du tumulus. Il est composé de deux pierres dressées, de près de 3 mètres de hauteur, sur lesquelles vient s'appuyer une large pierre plate, disposée comme la table du demi-dolmen de Molfra, dont on voit une réduction au British Museum. Ce monument était entouré et soutenu par un mur en pierres sèches. Il recouvrait beaucoup d'os d'animaux divers, des dents de cheval, des défenses de sanglier, des mâchoires de veau, le tout mêlé avec du charbon réduit en poudre, mais sans ossements humains.

Au nord se trouve une chambre sépulcrale pavée, dont les parois sont formées de sept grandes pierres levées, recouvertes par un bloc tabulaire d'environ $3 \times 2^{m},65$. La porte, à laquelle on arrive par un étroit couloir entre deux murs en pierres sèches, est composée de deux pierres dressées et juxtaposées, échancrées sur le côté par lequel elles sont tangentes l'une à l'autre, de manière à circonscrire, vers le milieu de leur hauteur, un trou ovale qui sert d'entrée. Cette ouverture était elle-même protégée par une plaque en pierre. Une disposition analogue avait été observée dans le tumulus d'Avening. Cette chambre renfermait : 1° les squelettes de treize individus des deux sexes et de divers âges; les ossements avaient été accumulés dans un coin et entassés pêle-mêle; quelques-uns présentaient des traces de crémation; — 2° deux instruments en silex, taillés en fer de lance ou de flèche; — 3° trois éclats ou couteaux en silex; — 4° un gros bloc brut de silex, probablement apporté d'une localité assez éloignée; — 5° les débris d'un vase en poterie grossière, presque noir; — 6° une grosse pierre d'un grès inconnu dans la localité; — 7° un petit galet arrondi en pierre blanche.

M. John Thurnam considère les crânes comme appartenant à d'anciens Bretons très-dolichocéphales; plusieurs paraissent avoir subi, sur les sujets vivants, des blessures qui ont dû être aussitôt mortelles.

A l'épaulement méridional du tumulus, M. Lysons a découvert une seconde chambre de même construction que la première. La table de recouvrement avait été brisée, et la confusion dans laquelle se trouvaient les ossements humains, mêlés de terre, prouvaient qu'elle avait été violée à une date antérieure, remontant peut-être à la période romaine. On a observé, en effet, à la partie supérieure du tumulus des trous de sonde dans lesquels on a trouvé une virole de lance en fer, un clou de fer à cheval et deux petites monnaies, dont l'une au type de Claude le Gothique.

(Extrait des *Matériaux*).

— Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Votre savant collaborateur, M. Maury, a consacré quelques pages du dernier numéro de la *Revue* à l'examen critique de mon travail sur l'inscription d'Alise. Veuillez me permettre de vous adresser à ce sujet, non

pas une discussion détaillée des différentes parties de cet article plein d'intérêt, ce qui m'entraînerait trop loin pour une simple lettre, mais quelques observations dont l'une me paraît apporter un élément nouveau dans la question.

Mes recherches peuvent se résumer en deux points; premièrement: Réaction contre le système des dieux topiques. Je me félicite de voir que M. A. Maury me concède ce point, capital à mes yeux. Cependant il y a une réserve au sujet de l'inscription de Vaison; combien n'est-il pas à regretter que ce texte ne donne pas le partage des mots BHAHCAMICOCIN, dans lequel, par une coïncidence singulière, il serait permis de voir un sens funéraire très-plausible?

Secondement : Affinités germaniques. Ceci me ramène à l'inscription d'Alise et au mot que j'y lis SO-SIN. Ici, je dois le dire, l'analogie germanique ne me paraît nullement forcée. Les éditeurs d'Ulphilas ont fait remarquer que, dans leur auteur, les signes EI ou I s'employaient indifféremment. Dans l'ancien allemand, dans les serments de Lothaire, on lit *min* et *sin*, pour mein et sein, et on trouve SO employé comme démonstratif. D'ailleurs, je ne puis souscrire à ce qui est dit dans l'article, au sujet des langues germaniques modernes. Leur connaissance suffit pour lire presque à livre ouvert le précieux texte gothique, malgré les quatorze siècles, peut-être, qui nous séparent du moment de la traduction primitive. En particulier, dans les phrases que j'avais à étudier, l'identité est presque complète, et on retrouve dans le gothique Her, l'anglais Here, qui se rattache étroitement, surtout par la prononciation, à l'allemand Hier. Pour moi, la lettre H me paraissait suffisamment représentée par la voyelle initiale dans IEVRV, comme cela a lieu dans l'OAIMOS grec de la stèle bilingue d'HÆMVS à Lyon. Mais j'ai hâte d'arriver à un renseignement que je crois nouveau. L'attribution ethnique, très-séduisante, proposée par M. Maury, pour VCVETE, combat indirectement mon interprétation de CELICNON, interprétation dont je n'avais pas dissimulé le caractère conjectural; mais je crois reconnaître aujourd'hui dans ce dernier mot le substantif KELIKN, employé plusieurs fois par Ulphilas (1) dans le sens de *Triclinium*. Les repas funéraires avaient dans l'antiquité une importance qui donne une certaine valeur à cette hypothèse, que je soumets volontiers au contrôle de la science.

Veuillez agréer, etc.

Comte Léopold Hugo.

Versailles, le 1er août 1866.

(1) Voy. le Glossaire de l'édition de Weissenfels, 1805.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et brochures reçus depuis le dernier numéro :

L'Age du bronze ou *les Sémites en Occident*, matériaux pour servir à l'histoire de la haute antiquité, par Frédéric DE ROUGEMONT. Paris, librairie académique Didier et Cᵉ, 1866. 1 vol. in-8 de 471 p. — Nous rendrons compte de ce livre prochainement.

Notice sur les antiquités celtiques ou gallo-romaines du nord de la France, par L. COUSIN, président de la Société dunkerquoise. Dunkerque, typogr. Vᵉ Benj. Kien. Broch. in-8 de 31 p., 1 pl.

Le Signe de la Croix avant le christianisme, par G. DE MORTILLET. Paris, 1866. In-8 de 183 p., 117 fig. dans le texte. C. Reinwald, édit.

Le Moniteur de l'Archéologue, paraissant le 1ᵉʳ de chaque mois, à Montauban. Directeur, M. J. G. COUSTOU. — Le 1ᵉʳ numéro a paru le 1ᵉʳ juillet.

ERRATUM :

Dans le dernier numéro p. 142, lig. 23, *au lieu de* textes antiques *lisez* stèles antiques.

THE ASTOR LIBRARY
NY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

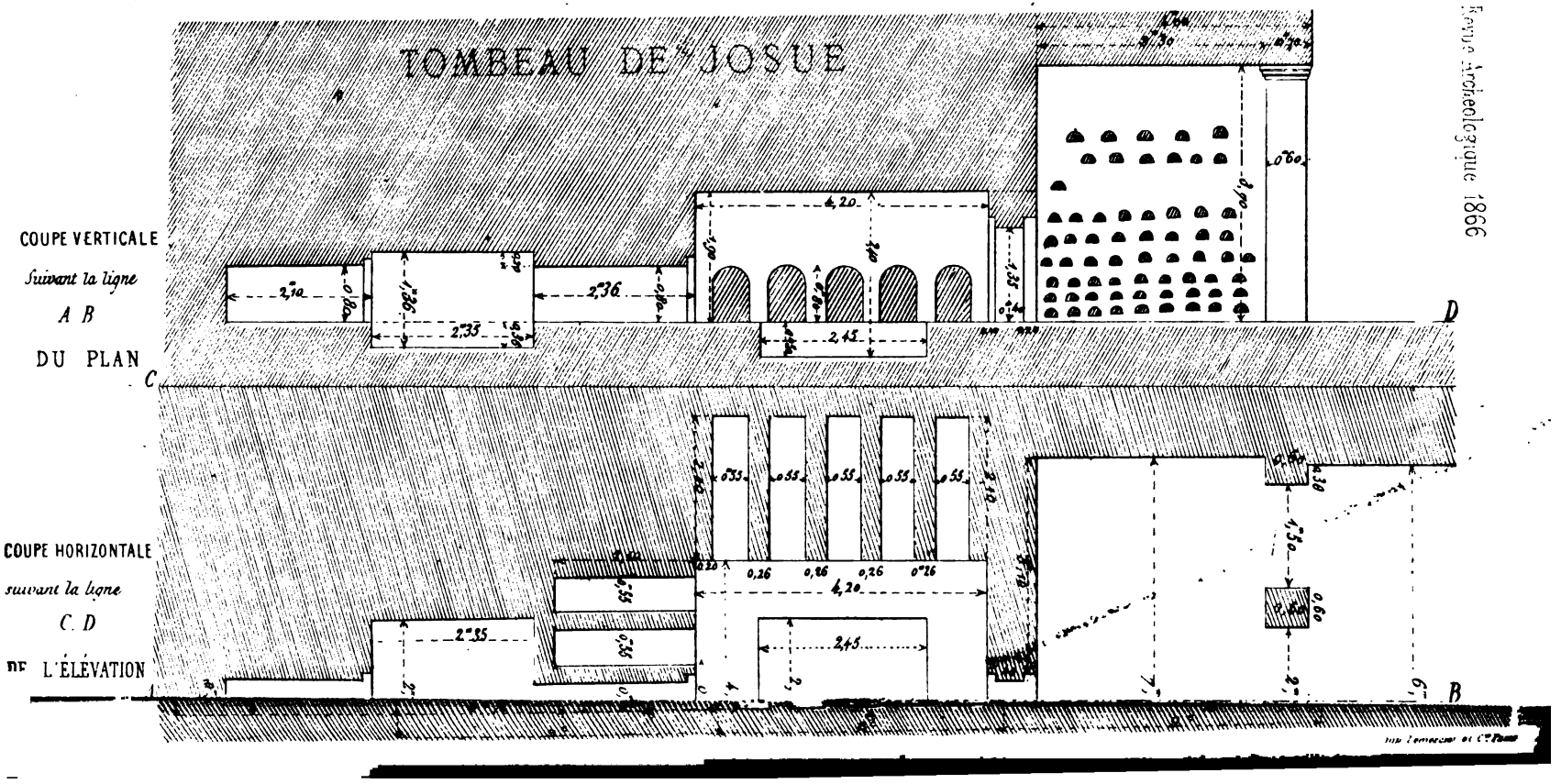
TOMBEAU DE JOSUE
COUPE VERTICALE
Suivant la ligne
A B
DU PLAN
COUPE HORIZONTALE
suivant la ligne
C D
DE L'ÉLÉVATION
A
B
C
D
4,20
2,45
2,36
2,35
0,26
0,55
1,30
0,60

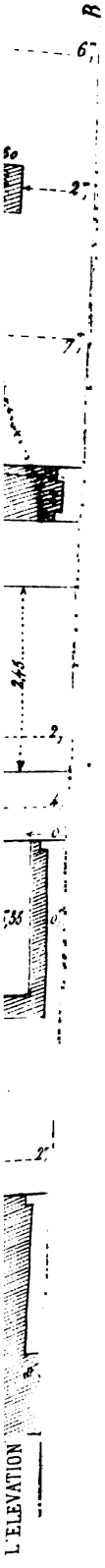

ASTOR LIB
NY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

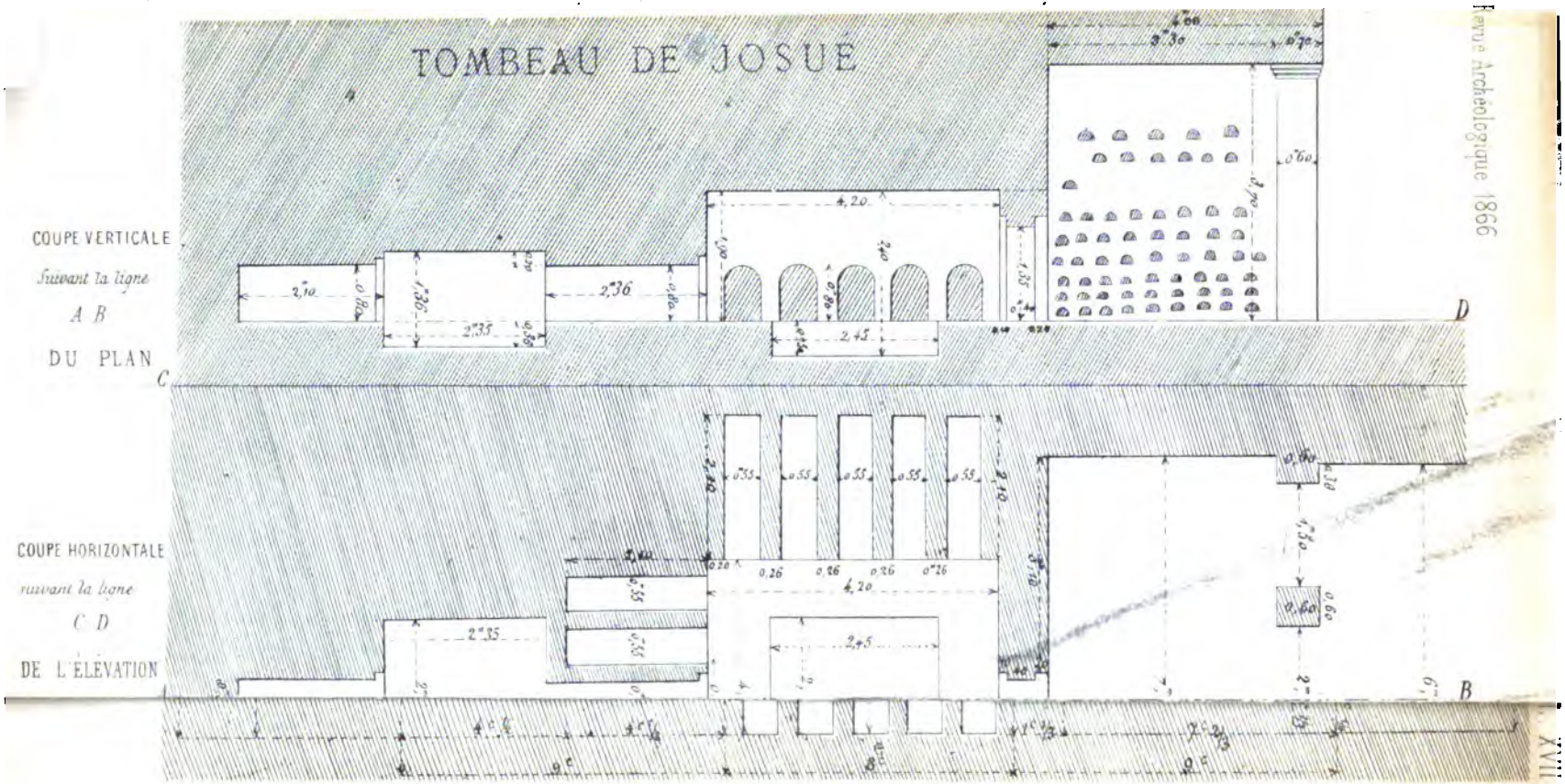

Imp. Lemercier et Cie Paris

THE ASTOR LIB.
NY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

TOMBEAU DE JOSUÉ

Chapiteau d'un pilastre

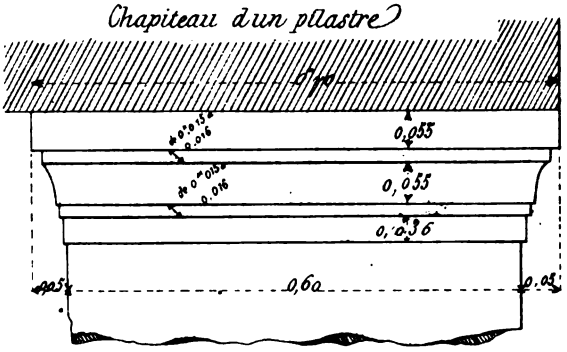

Fig. 1

Dimensions rapportées par Mr. de Saulcy.

Chapiteau d'un pilastre

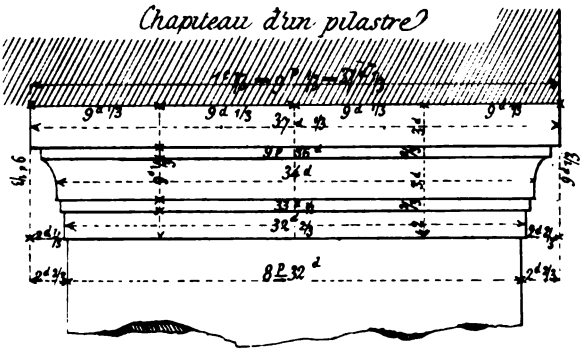

Fig. 2

Dimensions exprimées en mesures antiques.

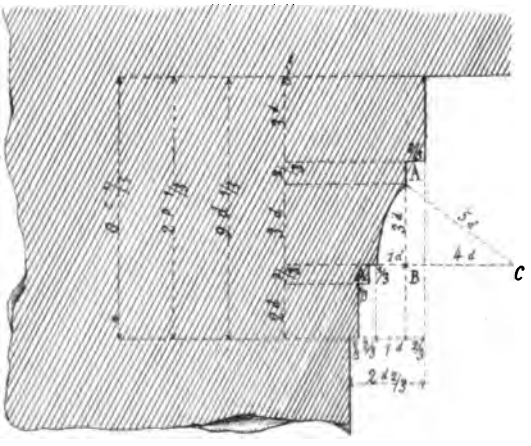

Fig. 3

Coupe détaillée d'un Chapiteau à une échelle double.

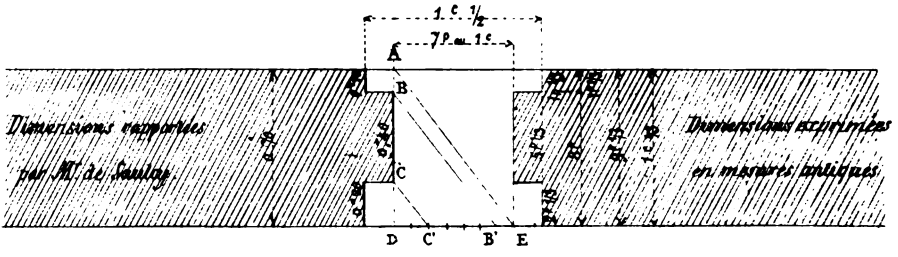

Fig. 4 — Coupe de la porte d'entrée

ÉTUDE DES DIMENSIONS

DU

TOMBEAU DE JOSUÉ

M. de Saulcy, qui a eu l'heureuse chance de faire mesurer le premier, pendant son dernier voyage en Terre-Sainte, toutes les dimensions du tombeau de Josué, découvert quelques mois auparavant par M. Guérin, a bien voulu mettre récemment à ma disposition un plan et une coupe de cette construction remarquable. Je les reproduis, avant tout, sur la première planche des dessins annexés à ce mémoire, parce que mon objet principal est d'en conclure le système métrique linéaire réellement employé par les constructeurs du monument ainsi mesuré.

Si, comme tout porte à le croire, nous sommes effectivement en présence du tombeau où les restes mortels de Josué ont été autrefois déposés, il semble évident, *a priori*, que le système métrique employé pour la construction de ce tombeau doit être l'ancien système égyptien, car on sait historiquement que les Hébreux, au retour de leur captivité d'Égypte, ont rapporté en Judée les mesures dont ils avaient constamment fait usage pendant la durée de cette captivité elle-même.

Mais l'ancien système métrique linéaire égyptien était double, puisque toutes les coudées égyptiennes antiques parvenues jusqu'à nous se trouvent divisées, en fait, en vingt-huit dactyles ou sept palmes, tandis que, d'un autre côté, d'après Hérodote (1), qui parle

(1) Lib. II, n° 149, p. 442, t. I, édit. de Jean Schweighæuser. Argentorati et Parisiis, 1816.

en témoin oculaire, la coudée égyptienne ne comprenait que six palmes, ce qui permet d'affirmer, avec une entière certitude, qu'il y avait à la fois, ainsi que je viens de le dire, chez les Égyptiens deux coudées différentes, l'une virile ou commune, composée de six palmes; l'autre royale ou sacrée, composée de sept palmes.

Il en était par conséquent de même chez les Hébreux (1), et il ne semble pas difficile d'expliquer rationnellement l'existence simultanée de ces deux coudées; car on sait que, dans les temps primitifs, lorsque les hommes n'avaient entre eux qu'un petit nombre de rapports sociaux qui n'exigeaient pas, comme aujourd'hui, une parfaite unité des mesures usuelles, les anciens habitants de l'Égypte rapportaient aux longueurs de l'avant-bras et de la main toutes celles qu'ils avaient besoin de déterminer; et ce procédé naturel, auquel chacun pouvait recourir à chaque instant sans embarras, est encore suivi par les tribus arabes et par les pasteurs égyptiens.

Le travers ou la largeur de la main, que l'on désigna sous le nom de palme, et les quatre doigts qui le composent, fournissaient alors les divisions et les sous-divisions de la coudée naturelle; car on avait reconnu qu'elle contenait exactement six palmes ou vingt-quatre doigts (2).

Mais cette division, quoique la plus naturelle, ne fut pas longtemps employée seule.

En effet, si l'on remonte à l'époque où l'on ne connaissait pas encore les mesures portatives, réglées sur un étalon légal, et si l'on se représente, pour un instant, celui qui était obligé de rapporter à la longueur de sa propre coudée toutes les mesures qu'il avait à prendre, on reconnaîtra facilement que cette opération pouvait et devait s'exécuter de deux manières différentes.

S'il s'agissait de mesurer un corps flexible, par exemple une

(1) Cubitum autem Hebræis fuit duplex; alterum sex palmorum, alterum septem palmorum (Georgius Agricola, *De mensuris quibus intervalla metimur*, p. 24), qui præterea cubitum dicunt esse quinque palmorum, in ejus longitudine lapsi sunt de via : etenim vulgare sive commune cubitum hebraicum, pariter cum græco et romano, fuit sex palmorum, augustum vero illud et perfectum septem (Ibid., p. 225, Basileæ).

Nobis quidem manifestum videtur duplex eos (Hebræos) cubitum sacrum habuisse atque profanum sive vulgarem.—Vulgarem cubitum sex palmis aut XVIII pollicibus constitisse à nemine in dubium revocatur; quæ ratio sacro VII palmos, sive XXI pollices attribuit. (Caroli Arbuthnoti, *Tabulæ antiquorum nummorum, mensurarum*, etc., p. 64 et 66.)

(2) Cubitumque animadvertunt (antiqui) ex sex palmis constare, digitisque viginti quatuor (Vitr., lib. III, cap. 1).

étoffe, la coudée naturelle, comprise entre les extrémités du coude et de la main ouverte, était alors nécessairement employée seule et se composait, dans ce cas, de six palmes; mais s'il s'agissait, au contraire, d'une longueur rigide, par exemple, d'une pièce de bois ou d'un mur en maçonnerie, il fallait de toute nécessité porter plusieurs fois de suite l'unité de longueur sur la ligne à mesurer, et cette opération, pour être continuée, exigeait impérieusement l'application de la main gauche à la suite de la coudée droite.

Or, il est évident que le moyen le plus naturel et en même temps le plus expéditif consistait à poser la main gauche *de plat*, en ajoutant ainsi un palme aux six palmes de la coudée ordinaire; et, par conséquent, dans ce cas particulier, l'unité de mesure, au lieu d'être égale à cette coudée ordinaire, se trouvait au contraire égale à cette même coudée augmentée d'un palme.

Il résulte, d'ailleurs, de cette explication que la coudée septénaire devait être particulièrement employée par les constructeurs et par les architectes, et c'est là, en effet, ce qui a toujours été remarqué.

Si cette dernière observation est exacte, c'est la coudée septénaire ou royale d'Égypte que l'on retrouvera sur le monument de Josué; toutefois, avant de prouver que telle est la vérité, et pour avoir les moyens de le faire, il importe de rechercher quelles sont les expressions rigoureuses de cette coudée et de ses divisions.

Le savant M. Girard, qui a eu le mérite d'en constater le premier l'existence, en quelque sorte officielle, sur le nilomètre d'Éléphantine, en montrant que les sept coudées qui s'y trouvent gravées sur les murs, en trois endroits différents, se divisent chacune en quatorze parties ou condyles, et par conséquent en sept palmes, assigne à chacune de ces coudées. . . . . $0^m,527$

On peut citer en outre :

1° La coudée en ardoise, recueillie par M. d'Anastasi, lorsqu'il était consul de Suède en Égypte, et déposée aujourd'hui à Florence.

Elle est complète, quoique rompue en trois morceaux, et sa longueur totale est de. . . . . $0^m,526,5$

2° Celle provenant de Thèbes, en bois dur, jaunâtre et grossièrement travaillé, qui a été achetée, en dernier lieu, par M. Mayer, de Liverpool. Elle présente sept divisions marquées par de simples traits de scie, correspondant aux palmes, dont les quatre premiers sont subdivisés chacun en quatre dactyles; sa longueur est de 20,7 pouces anglais, ou de. . . . . $0^m,525,8$

3° Celle qui a été décrite par M. Samuel Sharpe (1) et dont la longueur est de 20,675 pouces anglais, ou de. . . $0^m,525,1$

4° La double coudée en bois blanc, trouvée dans l'un des pylones du roi Horus, au temple de Karnak, donnée au Musée britannique par A. C. Harris Esq.

« Sa forme grossière et sa couleur rougie par la poussière indiquent assez, dit M. Vasquez Queipo dans son savant ouvrage (2), qu'elle servait à des maçons, qui l'ont probablement oubliée en cet endroit. »

Sa longueur totale est de $1^m,049$ et correspond à une coudée de . . . . , ... $0^m,524,5$

Enfin il n'est pas inutile d'ajouter qu'en donnant, avec Newton (3), vingt coudées sur dix à la chambre sépulcrale de la grande Pyramide, on trouve pour l'une de ces coudées . . . . . $0^m,523,9$

L'expression moyenne déduite de ces diverses mesures correspond à . . . . . $0^m,525,48$

Et cependant on préfère généralement aujourd'hui, avec M. Vazquez Queipo, l'expression approximative de $0^m,525$ (4) parce qu'elle se présente sous une forme plus simple, en conservant toute la précision désirable, et parce qu'elle offre en même temps l'avantage de réduire l'expression du palme à $\frac{0^m,525}{7}$, c'est-à-dire à $0^m,075$ exactement.

Ces deux dernières expressions seront en conséquence celles que j'adopterai, à mon tour, dans la discussion qui va suivre (5).

En partant de cette donnée, les deux dimensions sur lesquelles

(1) *Egyptian inscriptions*. 2e série, n° 1, pl. XLVI. Londres, 1853.

(2) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*. — Paris, 1859. (T. I, p. 46.)

(3) Isaaci Newt. opuscula. t. III, *Dissertatio de sacro Judeorum cubito*, op. XXVI, p. 45. Edition de Lausanne.

(4) La coudée naturelle ou virile, qui correspond à cette coudée royale, étant composée seulement de six palmes, n'a que $0^m,45$ de longueur, et les proportions du corps humain, dont les anciens avaient fait une étude approfondie, suffisent pour fournir la preuve de la vérité de cette mesure.

Pes vero altitudinis corporis sexta, cubitus quarta, nous dit Vitruve (lib, III. c. 1), d'où il suit que la taille de l'individu qui a fourni cette coudée de $0^m,45$ de longueur doit correspondre à $1^m,80$ (5^p. 6^p. 1^l.), ce qui n'a rien d'anormal.

(5) Cette coudée septénaire de $0^m,525$ de longueur est précisément celle que M. Vazquez Queipo appelle *coudée des maçons*, par opposition avec la *coudée des vases*, qui se confond avec la coudée olympique.

l'attention doit porter, avant tout, quand on cherche à étudier les mesures prises par M. de Saulcy, sont incontestablement : 1° la longueur de $2^m,10$ assignée aux fours à cercueil, et 2° celle de $4^m,20$ attribuée au côté de la grande chambre sépulcrale, dans le sens de l'axe longitudinal du monument; il est certain, en effet, que ces deux dimensions se trouvent rigoureusement égales, la 1re à quatre et la 2e à huit coudées septénaires

$$(4 \times 0^m,525 = 2^m,10 \text{ et } 8 \times 0^m,525 = 4^m,20).$$

Il est vrai que la grande chambre sépulcrale a, d'après les mesures données, $4^m,20$ de longueur sur $4^m,10$ de largeur seulement.

Malgré cela, puisque les fours à cercueil sont disposés de la même manière et en nombre égal sur les deux côtés et sur le fond de cette chambre, comment ne pas voir que le défaut de concordance entre les deux mesures que je viens de rapporter résulte uniquement soit d'une faute commise par les ouvriers au moment de l'exécution primitive, soit d'une erreur provenant de la mesure moderne, soit même, et mieux encore, de ces deux causes réunies; et dès lors comment ne pas reconnaître qu'il y a lieu de considérer, sans aucune hésitation possible, la grande chambre sépulcrale comme effectivement tracée suivant un carré de huit coudées de côté?

Mais s'il en est ainsi, n'est-il pas évident, en second lieu, qu'après avoir tracé l'axe longitudinal du monument, les anciens constructeurs ont été conduits à prendre, dans le sens perpendiculaire à cet axe (voyez la seconde planche des dessins joints à ce Mémoire) :

$$ab = bc = cd = de = 4 \text{ coudées}$$
$$\text{et par conséquent } ae = 16 \text{ coudées.}$$

Si, après cela, on veut bien considérer que le nombre 4 correspond au carré ou, en d'autres termes, à la 2e puissance de 2 ($2 \times 2 = 4$), tandis que le nombre 16 correspond, de son côté, au carré ou à la 2e puissance de 4 ($4 \times 4 = 16$), et si en même temps on n'oublie pas l'importance considérable que les anciens avaient l'habitude d'attribuer, à tort ou à raison, à de pareils nombres, à l'occasion desquels Censorin n'a pas craint de dire, dans son traité *De Die natali :* quadrati numeri *potentissimi* ducuntur (1), ne sera-t-il pas permis, je le demande, d'affirmer avec confiance et sans qu'il soit nécessaire de recourir à de nouvelles recherches, que le système métrique em-

(1) Chap. XIV, édition de 1642 (Lugduni Batavorum).

ployé par les anciens constructeurs est indubitablement celui qui a pour base la coudée septénaire ou royale d'Égypte de $0^m,525$ de longueur?

Mais d'autres arguments plus nombreux et plus concluants encore peuvent être invoqués à l'appui de cette thèse.

Considérons, par exemple, l'expression de l'épaisseur des murs qui séparent les fours à cercueil les uns des autres. Comme elle est de $0^m,26$, il est clair qu'elle correspond, avec toute la précision désirable en pareil cas, à la moitié d'une coudée

$$(1/2 \times 0^m,525 = 0^m,262,5).$$

Quant à l'ouverture des fours eux-mêmes, quoiqu'elle soit donnée *quinze fois de suite* comme égale à $0^m,55$, je n'hésite pas à croire, malgré cette circonstance, qu'elle n'a pas été mesurée quinze fois de suite, et qu'ainsi il est parfaitement permis de soutenir, même en considérant la mesure prise comme rigoureusement applicable à certains fours, qu'elle n'est pas aussi exactement applicable à tous les autres, de sorte qu'en définitive il me semble indispensable de compter théoriquement, dans la grande chambre sépulcrale, sur les trois côtés opposés à l'entrée :

5 fours, ayant chacun une coudée de largeur, ensemble	5 coudées
et 6 pieds-droits ayant chacun une 1/2 coudée, ensemble	3 coudées
Total, ainsi qu'on l'a déjà vu.....	8 coudées,

sans que la largeur théorique de $0^m,525$, assignée de cette façon aux fours, puisse empêcher de trouver, pour quelques-uns d'entre eux et par le seul fait de l'inexactitude d'un ouvrier, une largeur peut-être un peu plus forte.

Remarquons d'ailleurs surabondamment que la hauteur de ces mêmes fours, donnée, sur la coupe en long (1re planche), comme égale à $0^m,80$, correspond évidemment à 1c 1/2.

$$(1 + 1/2) \times 0^m,525 = 0^m,787,5$$

Ce qui permet de construire la figure suivante, en divisant d'abord chacun des côtés de la chambre sépulcrale en 16 (quatre fois quatre) parties égales (nam quadrati numeri potentissimi ducuntur), et en traçant ensuite deux séries de carrés égaux, les uns à *a b c d*, ayant une coudée de côté, et les autres à ABCD ayant 1c 1/2 (Voir le bois.)

Le passage par lequel on pénètre dans la petite chambre sépul-

crale est marqué ensuite, sur le plan de M. de Saulcy, comme ayant $2^m,36$. C'est évidemment 4 coudées 1/2

$$((4 + 1/2) \times 0^m,525 = 2^m,362,5)$$

et, par conséquent, le mur qui est placé derrière les fours à cercueil, du côté de cette petite chambre, a, ainsi que tous les autres, 1/2 coudée d'épaisseur.

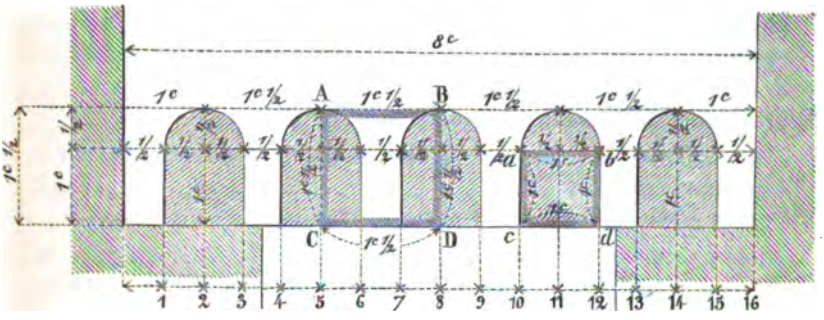

Quant à cette petite chambre elle-même, qui est portée comme ayant $2^m,35$ sur chacun de ses quatre côtés, je n'hésite pas à lui assigner aussi, au moins en théorie, si ce n'est en pratique, $4^c\ 1/2 = 2^m,362,5$, de manière à trouver, dans le sens de l'axe longitudinal du monument, en partant du fond de la grande chambre, d'abord jusqu'au fond de la petite chambre, 2 fois 4 coudées 1/2, soit 9 coudées (3 fois 3) (nam quadrati numeri potentissimi ducuntur), et ensuite jusqu'au fond du dernier tombeau, 9 coudées plus 4 coudées, soit 13 coudées.

Et je signale, dès à présent, d'une manière spéciale, ce dernier nombre 13, qui va se reproduire fréquemment dans la suite de cette étude et que j'ai rencontré d'ailleurs avec une persistance si extraordinaire toutes les fois que j'ai pu reproduire, d'une manière exacte, les anciennes dimensions d'un tombeau, qu'il me semble permis d'affirmer que ce nombre 13 était autrefois particulièrement affecté aux constructions de cette espèce et ne doit peut-être qu'à cette seule circonstance le funeste préjugé qu'on lui a si longtemps attribué depuis lors et qui même reste encore vivant de nos jours.

Dans le cas actuel, cette longueur de 13 coudées comprend, de la manière indiquée sur la 2e planche, les deux fours à cercueil ayant

chacun 4 coudées, et la partie intermédiaire, dont la longueur est de 5 coudées.

Or, ces trois dimensions sont précisément celles que l'on va retrouver, à l'autre extrémité du tombeau, du côté de l'entrée.

Les pilastres qui forment l'ouverture centrale ont, en effet, $0^m,60$ en carré, soit 8 palmes ($8 \times 0^m,075 = 0^m,60$) et les demi-pilastres qui sont adossés au rocher ont, de leur côté, $0^m,30$ seulement sur $0^m,60$, soit 4 palmes sur 8 palmes.

Les ouvertures latérales ont chacune $1^m,50$, soit 20 palmes ($20 \times 0^m,075 = 1^m,50$), enfin l'ouverture centrale, donnée comme égale à $2^m,00$, doit être comptée néanmoins pour 27 palmes $= 2^m,025$, et il résulte de là qu'il faut assigner, d'axe en axe, sur la façade principale, de la manière indiquée sur la 2e planche :

1° A l'entre-axe d'une ouverture latérale, 20 palmes plus 2 fois 4 palmes, ensemble	28 palmes
2° A celui de l'ouverture centrale, 27 palmes plus 2 fois 4 palmes, ensemble.	35 palmes
et 3° à celui de l'autre ouverture latérale.	28 palmes
En total. . .	91 palmes.

Mais comme une coudée contient 7 palmes, il est clair

que 28 palmes contiennent	4 coudées
que 35 palmes correspondent, de leur côté, à .	5 coudées
que 28 palmes correspondent à	4 coudées
et en total, 91 palmes à	13 coudées,

de sorte que l'on retrouve encore ici le même nombre 13 et la même division de ce nombre en 4c, 5c et 4c. Est-ce par hasard? Je ne le pense pas.

Le mur situé entre le vestibule et la chambre sépulcrale a $0^m,70$ d'épaisseur, et l'on mesure une semblable longueur de $0^m,70$, au sommet des pilastres de la façade, sur l'arête supérieure des chapiteaux qui couronnent ces pilastres, enfin on compte, d'après les mesures données, $3^m,30$ pour l'intervalle compris, suivant l'axe du monument, entre ces deux longueurs de $0^m,70$. (Voyez la coupe en long de la 1re planche.)

Il y a donc, en totalité, $4^m,70$ de distance entre le plan vertical de la façade extérieure et le parement intérieur de la grande chambre sépulcrale.

Mais cette longueur de $4^m,70$ ne peut correspondre qu'à 9 coudées

($9 \times 0^m,525 = 4^m,725$), par conséquent la longueur du monument, considéré dans son ensemble et abstraction faite du dernier four à cercueil, comprend trois parties bien distinctes auxquelles il faut assigner les dimensions suivantes, savoir (voyez la coupe en long, 2e planche) :

1° Le vestibule ayant	9 coudées de profondeur totale;
2° La grande chambre sépulcrale ayant	8 coudées;
et 3° la petite chambre sépulcrale Et le passage qui la réunit à la grande, ayant ensemble.	9 coudées.
En total.	26 coudées.

Mais, on le remarquera, le nombre 9 correspond au carré, c'est-à-dire la 2e puissance de 3, le nombre 8 au cube ou à la 3e puissance de 2 (nam quadrati numeri potentissimi ducuntur), et enfin le nombre 26 est précisément égal au double de ce nombre 13, sur le caractère duquel j'ai appelé l'attention tout à l'heure.

De sorte que la longueur totale du monument ne se trouve pas seulement double de la longueur de sa façade, mais qu'elle est encore égale à deux fois *treize*.

En faut-il davantage pour démontrer que ce monument n'a pas été construit au hasard par un artisan vulgaire, et qu'il a été au contraire dessiné et combiné, dans son ensemble et jusque dans ses moindres détails, par un homme parfaitement au courant de toutes les subtilités de la théorie des nombres, telle que les plus grands philosophes la concevaient et l'enseignaient déjà à cette époque reculée?

Une pareille assertion semblera peut-être controversable en ce moment, mais, je ne crains pas de le dire, plus cette étude se prolongera et mieux on en reconnaîtra la parfaite exactitude.

Veut-on, par exemple, comparer entre elles les dimensions verticales? Voici ce qui résulte de cette seule comparaison.

La hauteur du vestibule, donnée comme égale à $3^m,70$ au-dessus du sol, doit être évidemment réduite à 7 coudées ($7 \times 0^m,525 = 3^m,675$); celle de la grande chambre sépulcrale, cotée comme égale à $2^m,40$, comprend fort exactement 32 palmes ($32 \times 0^m,075 = 2^m,40$). Mais si l'on considère cette hauteur totale de 32 palmes comme divisée en deux parties par le prolongement du sol du vestibule, la partie inférieure, marquée comme égale à $0^m,50$, ne peut correspondre qu'à

1 coudée ou 7 palmes, ce qui laisse 25 palmes seulement pour la partie supérieure. En dernier lieu, la hauteur de la petite chambre sépulcrale, égale à $1^m,36$, correspond évidemment à 18 palmes ($18 \times 0^m,075 = 1^m.350$), et, en divisant cette hauteur comme la précédente, on se trouve conduit à assigner, d'après les mesures données, 5 palmes à la partie inférieure et par conséquent 13 palmes à la partie supérieure, dimensions qui sont toutes singulièrement remarquables, quand on veut tenir un compte suffisant de l'importance considérable que les anciens attribuaient aux nombres impairs (1) et des préjugés si fortement enracinés, en faveur de ces nombres, à toutes les époques de l'antiquité (2). Ces préjugés étaient tels que lorsqu'on voulait prendre la moitié d'un nombre quelconque, on se contentait, le plus souvent, de le diviser approximativement

(1) Ils les considéraient comme *mâles* et *célestes*, tandis que les nombres pairs étaient regardés par eux comme *femelles* et *terrestres*.

(2) Dans son grand travail sur l'Histoire romaine (*a*), l'un des savants les plus distingués de notre temps, Mommsen, après avoir fait connaître la curieuse ordonnance du calendrier des Romains, ajoute :

« Elle (cette ordonnance) eut sans doute pour raison déterminante la foi dans la « *puissance salutaire* des nombres impairs ..... On voit clairement qu'elle ..... « subit l'influence décisive des doctrines de Pythagore, toutes puissantes alors en « Italie, et toutes imprégnées, comme on le sait, du mysticisme des nombres. » T. Ier de la traduction française, p. 284). Et comme s'il pouvait craindre l'insuffisance de ces explications, le savant auteur ajoute encore dans une note de la 4e édition de son ouvrage.

« Par les mêmes causes, toutes les fêtes tombent les jours *impairs*, aussi bien celles « revenant chaque mois (les Kalendæ le 1er; les Nonæ le 5 ou le 7; les Idus le 13 ou « le 15), que les quarante-cinq fêtes annuelles par nous indiquées plus haut, sauf « pourtant deux exceptions. Et cette foi des Romains dans la puissance des nombres « impairs alla si loin que, quand une fête durait plusieurs jours, elle chômait dans « les jours pairs intermédiaires; *sic* : la fête de Carmentis se plaçant aux 11 et 15 jan- « vier; la fête des bocages sacrés (Lucaria), tombant les 19 et 21 juillet; celles des « spectres et des revenants (Lemuria) célébrée les 9, 11 et 13 mai, etc. (Tome IV de « la traduction française, p. XXIV des additions et variantes).

Après cela, je le demande avec la plus entière confiance, puisque *cette foi* des anciens dans la *puissance* des nombres impairs alla aussi loin que Mommsen vient de le dire, et puisque l'importance de cette théorie mystique n'était pas seulement enseignée dans les écrits des philosophes, mais se retrouvait encore dans tous les détails de la vie civile et religieuse, comment pourrait-on se refuser à croire que les architectes eux-mêmes agissaient, à leur tour, sous l'influence des mêmes idées, ou, si l'on aime mieux, des mêmes préjugés et les appliquaient religieusement à tous les détails de leurs œuvres.

(*a*) *Histoire romaine* par Théodore Mommsen, traduite par C. A. Alexandre, conseiller à la Cour impériale de Paris. (Paris, 1863-1865.)

en deux parties, la première *impaire*, que l'on préférait toujours à l'autre, et la seconde *paire*, que l'on rejetait avec soin (1). Or, c'est là précisément ce qui fait que, dans le cas actuel, on considérait, sans le moindre doute, la hauteur totale du vestibule, égale à 7 coudées, comme correspondant à la moitié *impaire* de la largeur de la façade égale à 13 coudées, et qu'ensuite cette hauteur de 7 coudées, exprimée en palmes, étant équivalente à 49 palmes (7 fois 7), on comptait :

1° Pour la hauteur de la grande chambre sépulcrale, mesurée au-dessus du niveau du sol du vestibule, 25 palmes (5 fois 5), soit la moitié *impaire* de 49.

Et 2° pour la hauteur de la petite chambre, mesurée au-dessus du même plan, 13 palmes, soit la moitié *impaire* de 25, ce qui reproduisait une fois de plus le nombre 13, qui se montre de cette façon aux deux extrémités de la série de mesures que nous étudions en ce moment, exprimant d'abord des coudées et ensuite seulement des palmes.

Pour trouver maintenant un autre exemple du soin avec lequel les constructeurs du tombeau de Josué ont combiné et coordonné entre elles les dimensions des diverses parties de ce monument, il suffit d'étudier, sur la troisième planche, les dimensions horizontales de l'entrée principale.

Il résulte, en effet, des expressions précédemment assignées aux longueurs des entre-axes, savoir : 4 coudées pour les plus petits et 5 coudées pour le plus grand, combinées à celle de $0^m,70$, soit 1 coudée 1/3 ($(1^c\ 1/3) \times 0^m,525 = 0^m,70$) attribuée aux tailloirs des chapiteaux des pilastres et au mur situé entre le vestibule et la grande chambre sépulcrale, il résulte, dis-je, de ces dimensions :

En premier lieu, que le porte-à-faux des architraves, au-dessus des petites entrées, est rigoureusement égal à 2 coudées 2/3, c'est-à-dire à 2 fois le côté du tailloir des chapiteaux.

En second lieu, que la longueur comprise entre les axes des deux petites entrées se trouve égale à 9 coudées et correspond ainsi à la largeur du vestibule, mesurée du dehors en dehors.

Et en troisième lieu, que la longueur comprise entre les angles extérieurs des tailloirs des deux grands pilastres est égale à 6^c 1/3, c'est-à-dire à la largeur du vestibule mesurée dans œuvre, puisque

(1) Imparem enim numerum observari moris est, a dit Végèce, *De re militari*. Lib. III, cap. VIII.

celle-ci est égale à 9 coudées moins deux fois une coudée 1/3, ou en d'autres termes à 6 coudées 1/3.

Et ce n'est pas tout encore, car la longueur du vestibule, aussi mesurée dans œuvre, correspond exactement à 7 mètres, d'après les dimensions données, c'est-à-dire à 13 coudées 1/3

$$((13 + 1/3) \times 0^m,525 = 7^m,00),$$

sans qu'on puisse comprendre, au premier abord, pourquoi on a ainsi donné à la longueur *intérieure* de cette partie du monument une dimension dépassant d'une aussi faible quantité la longueur *extérieure* de la façade, que nous savons être égale à 13 coudées seulement.

Mais cette circonstance s'explique quand on prend la peine de tracer sur le plan renversé du vestibule (pl. III) les deux lignes AB et DC, dirigées à 16 coudées de distance l'une de l'autre, sur le prolongement même du fond des fours à cercueil; car ces lignes passent alors exactement à 1c 1/3 de distance des deux autres lignes A′ B′ et D′ C′, situées, comme je l'ai déjà dit, à 13 coudées 1/3 de distance l'une de l'autre, de sorte qu'en définitive le vestibule demeure tracé au moyen du grand rectangle ABCD, dont les côtés ont 16 coudées de longueur sur 9 coudées de largeur, les nombres 16 et 9 étant respectivement égaux aux carrés de 4 et de 3 (nam quadrati numeri potentissimi ducuntur).

Il est certain, en effet, que le rectangle intérieur A′B′C′D′ se trouve déduit du grand rectangle extérieur ABCD, en retranchant, pour correspondre à l'épaisseur des murs, 1c 1/3 sur les quatre côtés de ce grand rectangle.

Il résulte de là : en premier lieu, que la largeur du vestibule, mesurée dans œuvre au sommet des chapiteaux des pilastres, est égale, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, à 6 coudées 1/3; et en second lieu, que cette même largeur, prise au niveau du sol jusqu'au parement des pilastres, doit être un peu plus forte, puisqu'elle doit être augmentée de la saillie B′ B″ du chapiteau sur le pilastre. (Voyez la planche III.)

Mais l'expression de cette dernière saillie s'obtient en retranchant la largeur du pilastre, égale à 8 palmes, de celle du chapiteau, égale elle-même à 1c 1/3, ou, en d'autres termes, à 9 palmes 1/3 et en prenant ensuite la moitié de cette différence.

La saillie B′B″ devient ainsi égale à 2/3 de palme (1), et, par

(1) La mesure directe de cette saillie, rapportée sur la pl. IV, correspond d'ailleurs à $0^m,05$ et l'on trouve exactement $2/3 \times 0^m,075 = 0^m,05$.

conséquent, la largeur du vestibule, mesurée au niveau du sol, comprend finalement 6 coudées 2/3 = 44 palmes 1/3, plus 2/3 de palme, c'est-à-dire fort exactement 45 palmes.

D'un autre côté, la longueur de la façade égale, comme on le sait, à 13 coudées correspond, à son tour, à 91 palmes, ce qui fait qu'on est autorisé à considérer la largeur du vestibule, prise au niveau du sol, comme égale à la moitié de la longueur de la façade elle-même, puisque 45 correspond, en fait, à la moitié *impaire* de 91.

Quelques autres détails restent encore à étudier et je m'appliquerai à les indiquer l'un après l'autre.

La largeur de la porte d'entrée du tombeau n'est pas écrite directement sur le plan de M. de Saulcy, mais puisqu'on a mesuré $3^m,10$ de chaque côté de cette porte, qui se trouve placée au milieu d'un mur de 7 mètres de longueur totale (planche I), il est clair que son ouverture, mesurée hors œuvre, en y comprenant les deux feuillures qui l'encadrent, doit être égale à $0^m,80$. Or, c'est là précisément la largeur qui est assignée, dans l'intérieur du monument, à toutes les autres portes; par conséquent il semble permis d'en conclure que les largeurs de toutes les portes sont rigoureusement égales entre elles, non-seulement hors œuvre, mais encore dans œuvre, et qu'ainsi elles ont toutes $0^m,80$, soit 1 coudée 1/2 = $0^m,787,5$, dans le premier cas, et une coudée seulement dans le second.

Quant aux hauteurs des portes, mesurées dans œuvre, elles sont les mêmes que celles des fours à cercueil et ont ainsi $0^m,80$, c'est-à-dire à 1 coudée 1/2, à l'exception de la porte extérieure, qui a $1^m,35$, c'est-à-dire 18 palmes ($18 \times 0^m,075 = 1^m,35$), et comme la hauteur totale de la grande chambre sépulcrale est égale, ainsi qu'on l'a déjà vu, à 25 palmes, il en résulte que l'espace compris entre le plafond de cette chambre et le haut de la porte est égal à 25 palmes moins 18 palmes, c'est-à-dire à 7 palmes ou 1 coudée. (Voyez ce détail sur la coupe en long, 2e planche.)

Un autre fait semble digne d'appeler maintenant l'attention. Puisque les chambres sépulcrales ont l'une 8 coudées de côté et l'autre 4c 1/2, il est évident que la plus grande excède la plus petite de 1c 3/4 de chaque côté, et d'autre part, puisque le four à cercueil qui se trouve placé au fond de la petite chambre n'a lui-même qu'une coudée de largeur, il n'est pas moins évident que les murs latéraux de cette chambre excèdent ceux du four d'une égale quantité de 1c 3/4, de la manière indiquée sur la 2e planche, et l'égalité de ces dimensions peut être considérée comme un nouvel indice du soin

avec lequel toutes les proportions du monument ont été réglées par les anciens constructeurs.

La partie creuse et centrale de la grande chambre sépulcrale, mesurée en dedans de la banquette qui entoure cette chambre, a $2^m,45$ en carré. Je crois que cette cote ne peut correspondre qu'à 4 coudées 5 palmes = 33 palmes ($33 \times 0^m,075 = 2^m,475$); c'est, en nombre rond de palmes, les 3/5es de 8 coudées, et j'en conclus que l'architecte du monument a dû se proposer de diviser en effet les grands côtés de la chambre sépulcrale, dont la longueur est de 8 coudées, en 5 parties égales, pour en donner 3 à la partie centrale et une à chaque banquette latérale.

Les feuillures de la porte principale sont déterminées ensuite de la manière indiquée sur la fig. 4 de la pl. IV, de laquelle il résulte que AB est double de CD et CD double de BC.

En outre, puisque AD est égal à 1 coudée 1/3 = 9 palmes 1/3, il est clair, en premier lieu, que l'on doit trouver AB = 1 palme 1/3, CD = 2 palmes 2/3, BC = 5 palmes 1/3, BD = 8 palmes, et qu'ainsi on a déterminé pratiquement le point B, en prenant DB = 8 palmes et ensuite le point C, en prenant DC double de AB.

En second lieu, puisque DE = 1 coudée, il en résulte que le triangle rectangle ADE a les deux côtés de son angle droit proportionnels aux nombres 3 et 4 et par conséquent aussi son hypothénuse AE proportionnelle au nombre 5.

Il est facile de voir en même temps que si, après avoir divisé l'ouverture DE en sept palmes, on mène les lignes BB′ et CC′, ces deux lignes sont parallèles à la base AE, et qu'ainsi les trois triangles ADE, BDB′, CDC′ ont, les deux derniers aussi bien que le premier, leurs trois côtés proportionnels aux nombres 3, 4 et 5, et correspondent, par conséquent, au fameux triangle symbolique égyptien auquel les anciens philosophes attribuaient des vertus si mystérieuses (1), dont les constructeurs antiques faisaient un si fréquent

(1) « Et pourroit-on à bon droict conjecturer, dit Plutarque dans son *Traité d'Isis « et d'Osiris*, que les Égyptiens auroient voulu comparer la nature de l'Univers au « triangle qui est le plus beau de tous, duquel mesme il semble que Platon, dans les « livres de la République, use à ce propos en composant une figure nuptiale : et est « ce triangle de cette sorte que le costé qui fait l'angle droict est de trois, la base de « quatre et la troisième ligne, qu'on appelle soutendüe (hypothénuse), est de cinq, « qui a autant de puissance comme les deux autres qui font l'angle droict; ainsi il « faut comparer la ligne qui tombe sur la base à plomb au masle, la base à la femelle, « et la soutendüe à ce qui naist des deux, et Osiris au principe, Isis à ce qui le reçoit, « et Orus au composé des deux. » (*Œuvres morales et meslées* de Plutarque, traduction d'Amyot; Paris, 1645, t. Ier. — *Traité d'Isis et d'Osiris*, p. 853.)

usage et que nous allons retrouver encore, tout à l'heure, en étudiant les moulures des chapiteaux des pilastres.

M. de Saulcy fait connaître ces moulures de la manière indiquée sur la fig. 1 de la pl. IV, et je n'hésite pas à en traduire les dimensions en mesures hébraïques, comme dans le tableau suivant :

Hauteur du bandeau supérieur. . . .	$0^m,056$	soit 3 dactyles	$= 0^m,056,25$
Petit filet placé au-dessous, de $0^m,015$ à $0^m,016$	»	0^d 2/3	$= 0^m,012,50$
Cavet	$0^m,055$	» 3 dactyles	$= 0^m,056,25$
Autre filet au-dessous, de $0^m,015$ à . .	$0^m,016$	» 0^d 2/3	$= 0^m,012,50$
Bandeau inférieur	$0^m,36$	» 2 dactyles	$= 0^m,037,50$
Hauteur totale		9 dactyles 1/3	$= 0^m,175,00$

et c'est précisément ce dernier résultat que je considère comme donnant à ma traduction un caractère évident de certitude, parce que 9 dactyles 1/3 correspondent exactement à 2 palmes 1/3, ou en d'autres termes, à 1/3 de coudée ou, mieux encore, au quart de la longueur du chapiteau, égale à 1 coudée 1/3.

Mais cette hauteur du chapiteau, égale à 1/3 de coudée, n'est pas seulement égale au quart de la longueur de ce chapiteau lui-même, elle correspond aussi à la 21e partie (3 fois 7) de la hauteur du pilastre, d'où il résulte, en 1er lieu, que le pilastre, mesuré sans son chapiteau, doit être réduit à 6 coudées 2/3, et en 2e lieu, que le double de cette dernière mesure, égal à 13 coudées 1/3, correspond, par conséquent, avec une rigueur mathématique, à la longueur du vestibule mesurée dans œuvre.

Quant à la saillie du chapiteau sur le pilastre, que nous avons déjà dit être égale à $0^m,05$, soit 2/3 de palme = 2 dactyles 2/3, elle correspond à la 12e partie de la largeur du pilastre, sans que rien indique, sur le dessin de M. de Saulcy quelles sont les subdivisions de cette longueur de 2 dactyles 2/3.

Je n'hésite pas néanmoins à les régler de la manière indiquée sur la fig. 3 de la pl. IV, où la saillie totale se trouve divisée en 8 parties égales de 1/3 de dactyle chacune attribuées, savoir : 2 à la saillie du bandeau supérieur sur le cavet, 3 au creux de ce cavet, et une partie seulement à chacune des trois autres saillies.

Le creux du cavet devient égal de cette façon à 2 dactyle, sa hauteur restant fixée, comme précédemment, à 3 dactyles, ce qui fait que le rayon du cercle qui a servi à le tracer doit être égal à 5 dactyles, et que, par conséquent, le triangle ABC, dont les côtés sont

respectivement égaux à 3, 4 et 5 dactyles, reproduit, une fois de plus, le fameux triangle symbolique dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.

Il n'est pas moins curieux de trouver ensuite la saillie du chapiteau, quand on la mesure entre les deux arêtes inférieure et supérieure, précisément égale à 2 dactyles 1/3, c'est-à-dire au quart de la hauteur elle-même ou, en d'autres termes, au 16e de la longueur totale. (Voyez ce détail sur la fig. 2 de la pl. IV.)

Personne assurément ne voudra prétendre qu'il ne faut voir dans ces rapports que de simples jeux du hasard, et tout le monde, au contraire, reconnaîtra, dans de pareils résultats, une nouvelle preuve du soin minutieux avec lequel l'architecte du monument de Josué a su régler jusqu'aux moindres détails de son œuvre.

Malgré la longueur peut-être exagérée des explications qu'on vient de lire, l'étude que j'ai entreprise resterait encore incomplète si je négligeais de prévoir et de réfuter, par avance, une objection qui peut m'être adressée; car il ne faut pas perdre de vue que, sous la dynastie des Lagides, l'ancienne coudée royale d'Égypte, tout en conservant sa longueur primitive de 0m,525, n'a pas continué à être divisée en 7 palmes ou 28 dactyles, mais a été divisée, au contraire, comme toutes les autres coudées, en 6 palmes seulement ou 24 dactyles. On sait même que c'est en prenant les 2/3 de cette nouvelle unité métrique qu'on a formé le pied philétérien, qui comprend, en fait, 4 palmes et 16 dactyles seulement, sur une longueur totale de 0m,35.

Comme il est facile de constater dans ce nouveau système non-seulement que le côté du tailloir des chapiteaux, tel qu'il vient d'être défini, est rigoureusement égal à deux de ces pieds philétériens, mais encore que toutes les dimensions de la façade et du vestibule peuvent être exprimées, avec une grande simplicité, en fonction de ce même pied et de sa division en 4 palmes, il semble hors de doute que si le même fait pouvait être reconnu sur les autres parties du monument, le système lagide devrait être considéré comme ayant été effectivement préféré au système septénaire, ce qui ne permettrait plus de continuer à attribuer à Josué un monument construit en faisant usage d'un système métrique qui n'a été créé qu'au temps des Ptolémées.

Mais fort heureusement, l'hypothèse qui vient d'être indiquée ne s'accorde, en aucune manière, avec les autres faits observés.

Il est d'abord incontestable que l'ancienne coudée septénaire elle-même a été divisée, dès le principe, en trois parties égales, les 2/3 de

cette coudée correspondant alors à un pied de $0^m,35$ de longueur, divisé en 18 dactyles 2/3, et l'on sait que M. Vazquez Queipo a fourni, le premier, une preuve directe de cette assertion, en montrant cette division en trois parties égales inscrite, en caractères hiéroglyphiques, sur les plus anciens étalons connus de la coudée septénaire.

D'ailleurs, on peut le dire, cette preuve directe elle-même n'était pas, à la rigueur, nécessaire, parce qu'il est bien certain qu'un étalon métrique, quel qu'il puisse être, doit être susceptible de donner pratiquement la moitié et le tiers de sa longueur totale, alors surtout que cet étalon a dû servir à l'usage des maçons et des ouvriers des carrières.

Ainsi, le seul fait de la division de la coudée royale en trois parties égales ne peut rien prouver contre sa division septénaire, et cela est d'autant plus vrai qu'on peut, sans tenir aucun compte des considérations qui précèdent, déduire l'existence de cette division septénaire, sur la coudée du tombeau de Josué, des seules longueurs qui ont été déjà calculées dans la première partie de ce mémoire.

Que l'on prenne, par exemple, la hauteur totale du vestibule, égale à 7 coudées, on sait, d'une part, qu'elle correspond, dans le système septénaire, à 49 palmes, et dans le système lagide à 42 palmes seulement, et d'autre part, que cette hauteur a été divisée en deux parties ayant, dans le système septénaire, l'une 25 palmes pour correspondre à la hauteur de la grande chambre sépulcrale, et l'autre 24 palmes seulement, tandis que ces mêmes parties ont, dans le système lagide, l'une 21 palmes 1/2 et l'autre 20 palmes 1/2, ensemble 42 palmes. Il en est de même pour les divisions de la hauteur de 25 palmes attribuée, dans le système septénaire, à la grande chambre sépulcrale, divisions qui correspondent, dans ce système, à 13 palmes et à 12 palmes, et que nous trouvons représentées, dans le système lagide, *en partant des cotes écrites sur les dessins de M. de Saulcy* (pl. I), par 11 palmes 1/2 et 10 palmes.

Évidemment il n'existe et ne peut exister aucune relation simple, dans le système lagide, entre des nombres tels que 21 palmes 1/2 et 20 palmes 1/2, ou tels que 11 palmes 1/2 et 10 palmes, quoique toutes les autres dimensions du monument soient certainement régies, comme on l'a déjà vu, par la loi des proportions définies; au contraire, on se rappelle la loi si simple et si naturelle qui lie entre eux, dans le système septénaire, les nombres 25 et 24, 13 et 12.

Il en serait de même dans tous les autres cas, si l'on voulait pousser plus loin les mêmes comparaisons; et, par cela seul, il

semble hors de doute, je ne crains pas de le répéter en terminant, que c'est l'ancienne coudée royale septénaire qui a dû être employée, à l'exclusion de tout autre système, par les constructeurs du tombeau attribué jusqu'ici à Josué, ce qui donne le droit d'affirmer, avec une entière certitude, que ce monument est postérieur à la captivité des Hébreux en Égypte et antérieur à la dynastie des Ptolémées.

Quoique l'intervalle de douze siècles ou environ, compris entre ces deux époques, ne permette pas d'accorder un grand caractère de précision à une détermination ainsi formulée, j'ai trouvé néanmoins curieux de la faire connaître, pour montrer à quel usage on peut employer quelquefois de simples recherches métrologiques.

Mais j'ai eu la prétention d'établir surtout un autre fait d'une importance historique plus considérable, et je crois y avoir réussi en prouvant que toutes les théories sur le choix et la valeur des nombres, enseignées plus tard par Pythagore et par les plus illustres philosophes de l'antiquité grecque et romaine, étaient connues et pratiquées déjà, chez les Hébreux, immédiatement après leur retour de la captivité d'Égypte, c'est-à-dire dix siècles au moins avant la propagation des doctrines de Pythagore.

C'est là sans doute ce qui a mérité à mon travail l'honneur d'une publicité que de bienveillants amis lui destinent. Puisse-t-il n'en pas être trouvé trop indigne quand il sera soumis à des juges plus sévères et à un examen plus approfondi !

AURÈS.

FOUILLES

OPÉRÉES

DANS LES BOIS COMMUNAUX DE SAUVILLE

(VOSGES)

Le 24 juillet 1866

La commune de Sauville possède une forêt connue sous le nom de *forêt des Lochets*, dans laquelle se trouvent plusieurs groupes de tumuli dont l'existence m'avait été signalée il y a deux ans. J'en fis ouvrir quelque-uns l'an dernier, mais sans aucun succès ; le seul objet que j'aie pu extraire était un bracelet tout uni, de bronze, mais brisé en plusieurs morceaux.

Au mois de juillet dernier je me décidai à attaquer deux autres tombelles voisines des premières, mais sans grand espoir, grâce au souvenir de mon insuccès précédent. Je devais être amplement dédommagé de cet insuccès, ainsi qu'on va le voir.

Dans chacune des tombelles ouvertes la première fois, il était facile de reconnaître plusieurs sépultures distinctes, caractérisées par des amas oblongs de grosses pierres fortement enchevêtrées les unes dans les autres, et formant jusqu'à quatre tombes établies parallèlement, pour un seul tumulus.

La disposition que j'ai reconnue cette année est toute différente et mérite, je crois, qu'on la décrive minutieusement. Voici en quoi elle consiste :

Une fois les terres supérieures dégagées et rejetées vers la base du tumulus, nous reconnûmes l'existence de quatre grandes pierres fichées, marquant les extrémités de deux diamètres perpendiculaires l'un à l'autre. Il paraissait évident que ces pierres de fortes dimensions marquaient les limites du sépulcre; aussi fût-ce à l'intérieur de

la circonférence, le long de laquelle ces pierres étaient réparties, que les recherches furent faites avec soin.

Du premier coup nous nous trouvions sur la tombe du personnage principal renfermé dans le tumulus. Le premier objet qui fut rencontré était une petite fibule avec ressort à boudin, malheureusement brisée et placée à environ 50 centimètres de l'une des grandes pierres fichées, en remontant du point où était placée la fibule. Vers le pied de cette pierre une large tache de vert-de-gris ne tarda pas à se montrer, et la terre ainsi maculée ayant été remué à l'aide d'un couteau, et avec les plus grandes précautions, nous dégageâmes un magnifique *torques* de bronze couché à plat, mais que remplissait à l'intérieur une terre grasse et noire, indice certain de matières animales décomposées. Là avait été évidemment le cou du cadavre, et entre le *torques* et le pied de la pierre fichée il y avait justement la place nécessaire pour recevoir une tête humaine. De celle-ci pas la moindre trace, pas une dent, malgré la durée presque indéfinie de ces petits os. Quelques menus fragments de fer entièrement rongés par l'oxydation se trouvèrent à proximité du torques, sur le corps duquel ils avaient laissé une assez forte tache de rouille.

Il était désormais évident que le corps avait été placé, la tête à la circonférence du tumulus, contre l'une des grandes pierres fichées, et que les pieds du cadavre étaient au centre. Dès lors la fibule se trouvait dans la région de la poitrine. En continuant à dégager les terres superposées, on arriva sur une grande tache de terre noirâtre qui marquait incontestablement la place du cadavre. Celui-ci avait reposé sur un lit de pierres établi au-dessus du terrain vierge. On ne tarda pas à retrouver deux beaux bracelets placés au point ou devaient se trouver les poignets du cadavre, et dans ces deux bracelets existaient encore quelques grosses esquilles du radius et du cubitus, assez fortement colorées de vert-de-gris, et que la présence du sel de cuivre qui les imprégnait avait garanties contre la dissolution complète.

A partir de ce moment je ne doutai pas qu'il n'y eût à retrouvrer les anneaux de jambe dont le mort avait été orné pendant sa vie. J'avais compté sur un anneau à chaque jambe, et je fus fort agréablement surpris en en rencontrant deux au lieu d'un, le premier placé à hauteur du mollet, et le second vers la cheville. A l'intérieur de ces quatre anneaux se trouvaient encore des esquilles verdies des tibias et des péronés qui les traversaient.

Ces six anneaux sont tous du même style et du même dessin. Ils sont formés de cordons de 24 et de 21 grosses perles rondes, et

entièrement massifs. L'un d'eux seulement était brisé en deux morceaux, et depuis fort longtemps déjà, car l'oxydation des surfaces séparées par la fracture était identique avec celle des surfaces extérieures.

Le torques lui-même est massif. Il est formé de deux pièces dont l'une se rajuste par deux chevilles pénétrant dans le corps du collier, et la pièce mobile comporte à son centre une sphère massive de la dimension d'une grosse noix, et offrant à sa partie extérieure une encoche dans laquelle est restée une pâte à l'aspect ferrugineux, très-rongée, et qui semble n'avoir été qu'une sorte d'émail. De chaque côté de la boule centrale on compte trois grosses perles diminuant progressivement de taille, et dont la première présente une encoche semblable à celle de la boule centrale, mais dont toute trace d'émail a disparu. Ces deux séries de boules en perles sont terminées par un fleuron assez élégant, dont le motif se répète sur le corps même du collier, à l'autre extrémité du diamètre que termine la boule principale.

Nous avons vu tout à l'heure que le nombre des grosses perles de quatre des anneaux était de 21 ou 3×7 : il est bon de remarquer que les boules du *torques* forment également le nombre 7. Je suis donc bien tenté de croire que le choix de ces nombres, 3, 7 et 21, n'est pas fortuit et que chez les peuplades dont un des chefs a été déposé dans ce tumulus les nombres en question, comme chez les autres peuples de l'antiquité, jouissaient d'une certaine réputation toute mystique.

Cette première sépulture une fois explorée à fond, nous avons cherché dans les positions homologues par rapport aux deux pierres fichées latérales, et cette fois nous n'avons rencontré aucun objet d'ornement; quelques faibles traces noirâtres nous ont seules prouvé que nous ne nous étions pas trompés, et que là encore deux corps humains avaient été déposés.

Faisant face au cadavre si richement pourvu de bijoux de bronze, s'est immédiatement révélée la présence d'un quatrième corps qui était également décoré d'une parure de bronze; mais tous les objets, collier, bracelets et anneaux qui formaient cette parure étaient d'une dimension assez grêle pour que nous nous soyons crus en droit de supposer que le corps qui avait reposé en ce point était celui d'une femme. Tous ces ornements, oxydés jusqu'au cœur, étaient brisés en morceaux.

En résumé, la tombelle de Sauville a contenu quatre corps : celui d'un homme, dont le cou et les membres étaient ornés de très-beaux

bijoux de bronze; celui d'une femme, placé vis-à-vis et ne portant que des ornements beaucoup plus légers et du même métal, et enfin ceux de deux autres personnages sans aucune trace de bijoux.

Comme cette tombelle a été construite d'un seul coup, sans qu'il y ait le moindre indice qu'on y soit revenu à quatre fois, il paraît assez naturel d'admettre que le chef pour qui fut construite cette sépulture, y fut inhumé en compagnie de sa femme et de deux de ses serviteurs, qu'on lui adjoignit probablement sans consulter le goût de ceux-ci.

J'allais oublier de dire qu'à hauteur de l'épaule gauche de la femme nous avons trouvé un vase de poterie noirâtre assez grossière et orné sur la panse de deux lignes creuses sur lesquelles viennent s'abouter des chevrons doubles formant une ornementation très-fréquente sur les poteries dites celtiques. Il semble qu'il y ait eu sur ou dans ce vase une espèce de petite écuelle de même fabrique.

Une seconde tombelle, ouverte à environ trente mètres de la première, n'a fourni qu'un gros bracelet de fer, oxydé jusqu'au cœur.

En résumé, les tombelles de la forêt des Lochets (commune de Sauville) ont été construites à l'époque de transition de l'âge du bronze à celui du fer, et lorsque le fer était encore un métal assez précieux pour que l'on songeât à en faire des bijoux.

F. DE SAULCY.

LES LÉGENDES

DANS

LA NUMISMATIQUE ANCIENNE

(*Suite et fin*) (1)

13. — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les monnaies grecques, surtout celles des époques un peu anciennes, emploient toujours dans l'expression des noms de villes ou d'hommes les formes grammaticales du dialecte propre à la cité où elles ont été émises. Le dialecte dorique est celui qui se remarque dans les légendes des villes de la Locride, de la Mégaride, de presque tout le Péloponèse, de la majorité des îles de l'Archipel, de l'Acarnanie, de l'Épire, de l'Illyrie, de la Grande-Grèce, de la Sicile, d'une partie de la Thrace, de Rhodes, de la Carie, de la Crète et de la Cyrénaïque. Le dialecte ionique, dans les inscriptions monétaires des cités de l'Ionie, de Marseille, d'Abdère et d'Apollonie de Thrace et des autres colonies ioniennes. L'éolien se remarque à Lesbos aussi bien que dans les villes de l'Éolie (2).

Cette distinction des dialectes a souvent une grande importance pour l'attribution des monnaies frappées dans des villes de même nom mais d'origine différente. Ainsi, lorsqu'on rencontre des pièces avec la légende ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ (3) et d'autres avec la légende ΑΠΟΛΛΩΝΙΗΤΕΩΝ (4), on reconnaît avec certitude et facilité que les

(1) Voir le numéro d'août 1866.
(2) Voy. Eckhel, t. I, p. XCVII.
(3) Mionnet, t. II, p. 31-36. — (4) Ibid., t. I, p. 372 et 373.

premières sont d'Apollonie d'Illyrie, dont les colons, sortis de Corcyre, étaient d'origine dorienne, et les secondes d'Apollonie de Thrace, dont les habitants étaient de race ionienne. Quelquefois les espèces d'une même ville ont alternativement des légendes de dialectes différents. Les monnaies d'Héraclée de Bithynie, par exemple, portent pour la plupart des inscriptions doriques, mais en même temps il y en a d'ioniques (1). Un semblable fait dénote, soit des vicissitudes dans la suprématie politique qui se faisait sentir sur la ville, soit la réunion de deux éléments divers dans la population.

On voit, du reste, dans toutes les villes et dans tous les pays, en suivant le progrès des temps, les formes particulières disparaître et celles de la κοινὴ διάλεκτος s'y substituer. En quelques endroits ce changement ne se produit que très-tard. Les gens de Methymna dans l'île de Lesbos s'intitulent sur leurs pièces, jusqu'au règne de Trajan, ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΙ, par une forme éolique (2), et après cet empereur ΜΗΘΥΜΝΑΙΟΙ (3). Ailleurs il a lieu, tout au contraire, de très-bonne heure; les plus anciennes monnaies royales de la Macédoine ont des légendes doriques ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ (4), ΑΡΧΕΛΑΟ (5), ΑΜΥΝΤΑ (6), ΠΑΥΣΑΝΙΑ (7), etc.; à dater du règne de Philippe II on y écrit, suivant les règles de la langue commune ΦΙΛΙΠΠΟΥ (8), ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ (9), ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ (10), etc. C'est ce dialecte commun que portèrent avec eux les Macédoniens dans les colonies qu'ils fondèrent par tout l'Orient. L'usage s'en généralisa de plus en plus, et à dater de l'époque des Antonins, il règne sans aucun partage dans les légendes de toutes les monnaies frappées dans les pays helléniques ou hellénisés.

14. — Dans tout ce que nous venons de dire nous avons puisé nos exemples parmi les noms de villes, de princes ou de magistrats écrits tout au long sur les monnaies. C'est, en effet, là seulement que l'on peut étudier les formes grammaticales employées dans l'expression de ces noms. Mais on en rencontre souvent d'abrégés. Dans la plupart des cas, les petites divisions des monnaies de grand module où le nom de la cité ou du prince est inscrit en entier, n'offrant pas un espace suffisant pour contenir un nombre considérable de lettres, portent seulement le début de ce nom. De plus, ainsi que

(1) Mionnet, t. II, p. 438-444; *Suppl.*, I. V, p. 61-69. — (2) Ibid., t. III, p. 38 et suiv., nos 41-58. — (3) Ibid., t. III, p. 40 et suiv., nos 59-69. — (4) Ibid., t. I, p. 506, nos 1-5. — (5) Ibid., t. I, p. 507, nos 13 et 14. — (6) Ibid., t. I, p. 508, nos 16-22. — (7) Ibid., t. I, p. 508, n° 15. — (8) Ibid., t. I, p. 510-515, 563-571, 584-588. — (9) Ibid., t. I, p. 516-552. — (10) Ibid., t. I, p. 577-580 et 583.

nous l'avons dit plus haut, si depuis la belle époque de l'art l'habitude générale fut de tracer les noms d'une manière complète, certaines villes, plus attachées à l'usage primitif, continuèrent jusqu'à une date très-tardive à employer des légendes apocopées. Ainsi Athènes ne cessa que sous les empereurs romains de se désigner sur ses monnaies par les simples lettres AΘE (1); Lacédémone également, jusqu'à la même époque, n'inscrivit que AA sur ses espèces (2). On pourrait dresser une liste assez longue de villes toujours indiquées par deux ou trois lettres sur les monuments numismatiques frappées durant la pleine autonomie.

Il y en a même où l'on s'est borné à la lettre initiale du nom. C'est le cas pour un grand nombre de colonies romaines qui n'indiquent leurs noms et leurs titres que par des initiales, C. I. V., *colonia Julia Vienna* (3), C. L. I. C., *colonia Laus Julia Corinthus* (4), C. A. E., *colonia Augusta Emerita* (5), etc. Dans les autonomes grecques, lorsque cet usage est adopté, la lettre unique inscrite sur la monnaie prend les plus grandes dimensions et occupe tout le champ du revers en y remplaçant le type. C'est de cette manière qu'au revers de la partie antérieure d'un loup, les monnaies d'Argos offrent aux regards un énorme A, soit isolé (6), soit accompagné, comme un type, de noms de magistrats en petites lettres (7). La même combinaison existe sur des pièces grecques où le nom du peuple est exprimé, non par une seule lettre, mais par un grand monogramme. Ainsi les monnaies de bronze des Arcadiens (8) et les drachmes d'argent de la ligue Achéenne (9) ont pour type du revers un monogramme, composé sur les unes des lettres APK, sur les autres des lettres AX, et accompagné de symboles ainsi que de plus petits monogrammes désignant les villes de la confédération et leurs magistrats. Les monogrammes se rencontrent aussi quelquefois accompagnant des types et remplaçant, pour désigner une cité autonome, son nom, soit entier, soit abrégé.

L'emploi des monogrammes pour noter des noms royaux en légende principale est fort rare. On n'en connaît d'exemples que sur certaines pièces du Bosphore Cimmérien, où les combinaisons des let-

(1) Voy. Beulé, *Les Monnaies d'Athènes*. Paris 1858.

(2) Mionnet, t. II, p. 216-222.

(3) De La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 129 et suiv.

(4) Mionnet, t. II, p. 175, n° 203; cf. p. 181-189. — (5) Ibid., t. I. p. 3, n° 17. — (6) Ibid., t. II, p. 229, n° 3. — (7) Ibid., t. II, p. 229 et suiv., n°s 4-35. — (8) Ibid., t. II, p. 245, n°s 14-16. — (9) Ibid., t. II, p. 150-159.

tres BA. E, BA. P, BA. K, etc., désignent les rois Eunomus (1), Rhescuporis (2), Cotys (3), etc., et sur de petits bronzes de la Macédoine, où l'on voit, au centre d'un bouclier, des monogrammes composés des lettres ΔΗΜΗΤΡ, ΑΝΤΙΓ, ΠΥΡ, et se rapportent à Démétrius II (4), Antigone Gonatas (5) et Pyrrhus (6). En revanche, ces réunions de lettres combinées dans une seule figure sont immensément multipliées comme légendes accessoires sur les monnaies des villes autonomes, où on doit les considérer comme exprimant des noms de magistrats, et sur les monnaies des rois et des confédérations, où elles indiquent tantôt les cités où a eu lieu l'émission, tantôt les officiers monétaires.

15. — L'expression directe du nom de la ville ou du peuple n'est pas la seule méthode que les Grecs aient employée. Dans quelques cas on lit sur la monnaie le nom de la divinité protectrice au génitif d'attribution. Une pièce de bronze frappée à Delphes, après la conclusion de la Guerre sacrée, porte le mot ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ (monnaie) « d'Apollon (7). » Les médailles de Pessinonte ont pour inscription : ΜΗΤΡΟΣ ΘΕΩΝ ΠΕΣΣΙΝΕΑΣ (8); celles d'Hiérapolis de Syrie ΘΕΑΣ ΣΥΡΙΑΣ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ (9), les tétradrachmes d'Alexandria Troas ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΘΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ (10), ceux d'Ilium ΑΘΗΝΑΣ ΙΛΙΑΔΟΣ (11), ceux d'Odessus ΘΕΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΟΔΗΣΙΤΩΝ (12). On pourrait encore multiplier les exemples. La formule complète est fournie par une curieuse drachme aux types de Milet, publiée par Millingen (13), sur laquelle est écrit ΕΓΔΙΔΥΜΩΝΙΕΡΗ, ἐκ διδύμων ἱερὴ (sous-entendu δραχμή), « consacrée aux Jumeaux, » Apollon et Diane, légende qui se rapporte au culte d'Apollon Didyméen adoré à Branchidae tout à côté de Milet. La monnaie avait toujours chez les Grecs un caractère sacré ; sa pureté, son exactitude de valeur étaient placées sous une sanction religieuse. Voilà pourquoi, dans un certain nombre de cités, l'émission monétaire se faisait au nom des dieux au lieu de se faire au nom de l'État, et la

(1) De Koehne, *Musée du prince Kotchoubey*, t. II, p. .

(2) Ch. Lenormant, *Num. des rois grecs*, pl. XXV, nos 11 et 14.

(3) Ibid., pl. XXV, nos 20-22.

(4) Mionnet, t. I, p. 583, nos 860-883. — (5) Ibid., t. I, p. 582, nos 875-878. — (6) Ibid., t. II, p. 66, nos 35 et 36.

(7) Ch. Lenormant, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 365; pl. V, no 2.

(8) Mionnet, t. IV, p. 391, no 104. — (9) Ibid., t. V, p. 139-142. — (10) Ibid., t. II, p. 639, nos 65-67. — (11) Ibid., t. II, p. 657 et suiv., nos 185-191. — (12) Ibid., t. I, p. 395, no 221.

(13) *Sylloge of ancient coins*, p. 70.

garantie était donnée par les autorités du culte au lieu de l'être par les autorités politiques.

16. — Les légendes explicatives des types sont fort rares sur les monnaies grecques de l'époque de pleine autonomie. L'usage semble en avoir commencé dans la Sicile. Du moins l'exemple le plus ancien que nous en connaissions est celui des admirables décadrachmes de Syracuse, frappés vers le temps de la domination des Denys, sur lesquels l'exergue du revers montre les armes que l'on donnait en prix dans les jeux, avec l'inscription ΑΘΛΑ (1). Vers la fin du même siècle, Agathocle, sur ses monnaies, accompagne des légendes ΣΩΤΕΙΡΑ (2) et ΚΟΡΑ (3) les têtes de Diane et de Proserpine. Peu à peu, durant l'âge des successeurs d'Alexandre et celui des conquêtes romaines, cet usage, absolument contraire à l'antique simplicité et aux régles de relations qui existaient d'abord entre les types et les légendes, gagne du terrain à mesure que les types allégoriques ou positifs se substituent aux types religieux. Sous la domination césarienne il devient presque général. Les personnifications des cités ou des institutions publiques, les images des hommes illustres, des divinités protectrices, des fleuves du pays, les représentations agonistiques, etc., sur les impériales grecques sont, dans un très-grand nombre de cas, accompagnées d'inscriptions directement explicatives.

Les légendes de cette nature sont, du reste, infiniment plus multipliées dans la numismatique romaine que dans la numismatique grecque. Dès le temps de la République, on rencontre à côté de certains types des légendes qui les expliquent, comme l'Hercule Musagète des deniers de Pomponius Musa avec l'inscription HERCVLES MVSARVM (4), les bustes de ceux de Quintus Rustius avec FORTVNAE ANTIATES (5), la tête de Junon Moneta des pièces de la famille Carisia, accompagnée de son nom, MONETA (6), etc. Les images des personnages illustres de la famille du triumvir monétaire ont également leurs noms à côté d'elles; et c'est cette dernière habitude qui, passant de la représentation de l'effigie des morts à celle des vivants, fit qu'à l'établissement de l'Empire on accompagna, sur le droit des monnaies, la tête impériale des noms et du titre du prince au nominatif, contrairement à l'usage des rois grecs, sous lesquels le nom avait été toujours placé sur le revers, avec la forme

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. I, p. 432, n° 506. — (2) Ibid., t. I, p. 333, n°s 54 et 55. — (3) Ibid., t. I, p. 333, n°s 48-53.

(4) Cohen, *Description générale des médailles consulaires*, pl. XXXIV, *Pomponia*, n° 4. — (5) Ibid., pl. XXXVI, *Rustia*, n°s 2 et 3. — (6) Ibid., pl. X, *Carisia*, n° 7.

du génitif de possession. Quant aux légendes des revers de la monnaie impériale romaine, ainsi que nous l'avons déjà dit, elles sont toujours explicatives du type, excepté dans le cas, également fréquent, où elles contiennent la date du consulat ou de la puissance tribunitienne sous laquelle les pièces furent émises.

17. — Cet usage de dater les monnaies n'est pas exclusivement propre aux Romains. Il s'était introduit dans une grande partie du monde hellénique sous la domination des monarchies issues d'Alexandre, et il s'y continua sous la puissance impériale. Sur les monnaies grecques les dates sont constamment indiquées par des lettres numérales placées dans le champ du revers. Excepté sous l'Empire, dans le seul atelier monétaire d'Alexandrie, et sur les pièces des rois Zénonides du Bosphore, elles se rapportent, non, comme sur les monnaies romaines, à des années de règne des souverains, mais à des ères assez diverses suivant les pays. Nombre de ces ères sont propres à une seule cité. Quant à celles dont l'usage se montre comme ayant été plus étendu, les principales sont : 1° sur les monnaies des rois de Syrie, des Arsacides, des princes de la Characène et de la plupart des villes de la Syrie, l'ère des Séleucides, partant de l'an 312 avant Jésus-Christ et inaugurée par la bataille de Gaza, où fut définitivement vaincu Antigone, roi d'Asie; 2° sur les monnaies frappées dans les cités de la Phénicie au nom et au type d'Alexandre, l'ère de la bataille d'Issus, ayant par conséquent 333 pour point de départ (1); 3° sur les monnaies frappées dans les mêmes villes, soit pour les Ptolémées, soit à titre autonome sous la suzeraineté des Séleucides, une ère particulière qui commence en 319 avant Jésus-Christ (2); 4° sur les tétradrachmes des rois Lagides émis dans l'île de Chypre, trois ères successives dont la première a été usitée de 296 à 243, la seconde de 154 à 126 et la troisième de 107 à 85 (3); 5° sur les pièces des villes de la Décapole, d'Antioche, de Séleucie et de Tripolis de Phénicie, pendant un petit nombre d'années seulement, l'ère Pompéienne, datant de la défaite de Tigrane et de la restitution de l'autonomie aux villes syriennes par Pompée en 64 (4); 6° sur les impériales d'Antioche, de Laodicée, de Gabala et de Rhosus de Syrie, d'Ægæ, de Cilicie, de Ptolémaïs de Galilée et de Nysa de Samarie, l'ère césarienne, que l'on fait commencer dans certaines villes en 49, année du passage du Rubicon, et dans d'autres en 47, année

(1) Müller, *Numismatique d'Alexandre*, p. 81.
(2) Fr. Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 67. — (3) Ibid., p. 8 26.
(4) Eckhel, t. IV, p. 399.

où César fut investi de la dictature (1); 7° sur les impériales de plusieurs cités de la Syrie, l'ère actiaque, commençant en 31; les dates de cette ère, dans le monnoyage d'Antioche sont précédées des mots ETOYΣ NIKHΣ, « l'an de la victoire (2); » 8° sur les impériales de la Cilicie, une ère débutant en 19, année où Auguste visita cette province et en réorganisa l'administration (3); 9° sur les monnaies de la Bithynie, une ère propre à ce pays, dont le point de départ doit être fixé en 284 avant Jésus-Christ (4); 10° sur celles du Pont, frappées par les princes de la dynastie Achéménide, à laquelle appartenait le grand Mithridale, une ère qui commence à la bataille d'Ipsus et à la mort d'Atigone, roi d'Asie, en 297 (5); la même ère, dont l'usage avait été interrompu par les rois Zénonides, fut reprise sous Auguste par les rois Aspurgitains, conquérants du Bosphore Cimmérien, où Mithridale Eupator l'avait introduite.

Les dates à la façon romaine, par la mention du principal magistrat, politique ou religieux, en fonction au moment où la monnaie a été émise, sont nombreuses sur les bronzes de villes grecques à l'effigie des empereurs, surtout sur ceux des villes de l'Asie Mineure.

18. — Ainsi que nous l'avons déjà remarqué précédemment, les Grecs n'ont jamais noté la valeur de leurs monnaies par des signes numéraux ou des globules placés dans le champ, comme l'ont fait les peuples italiotes. Mais dans la décadence ils l'ont quelquefois indiquée en écrivant le nom même de la pièce dans sa légende (6). On lit de cette manière ΔIΔPAXMON et ΔPAXMH sur des monnaies d'argent de Néron attribuées à Césarée de Cappadoce (7); ΔIΔPAXMON et sur de grandes pièces de cuivre de Rhodes (8); ΔPAXMA sur un bronze de Byzance (9); ACCAPIA TPIA, ACCAPIA ΔYΩ, ACCAPION, ACCAPION HMICY sur des bronzes de Chios (10); TPIΩBOΛO à Samothrace (11); OBOΛOΣ à Métaponte (12); OBOΛOΣ et HMIOBOλιον à Chios (13); HMIOBЄΛIN, pour ἡμιοβόλιον, sur un moyen bronze d'Ægium d'Achaïe (14); ΔIXAΛKON et TЄTPAXAΛKON à Chios (15); XAΛKOYΣ à Antioche de Syrie (16); enfin OBOΛOI B sur une pièce

(1) Eckhel, p. 400. — (2) Ibid., p. 401. — (3) Ibid., t. III, p. 43. — (4) Ibid., t. II, p. 397-399.

(5) Cary, *Histoire des rois du Bosphore*. — Eckhel, t. II, p. 381.

(6) Eckhel, t. I, xxxviii.

(7) Mionnet, *Suppl.*, t. IV, p. 128, nos 332-339. — (8) Ibid., t. III, p. 427 et suiv., nos 277, 282-284. — (9) Ibid., t. I, p. 377, n° 93. — (10) Ibid., t. III, p. 274 et suiv., nos 92-120. — (11) Ibid., *Suppl.*, t. II, p. 544, n° 24. — (12) Ibid., t. I, p. 161, n° 593. — (13) Ibid., t. III, p. 277, nos 121-123. — (14) Ibid., t. II, p. 165, nos 123 et 124. — (15) Ibid., t. III, p. 278, nos 124-126. — (16) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 286.

de plomb frappée dans le Sérapéum de Memphis (1). Il est à remarquer que, sauf l'exemple des deux pièces d'argent de Césarée de Cappadoce, ces légendes sont toutes inscrites sur des monnaies d'appoint ou de compte, à valeur purement conventionnelle sans correspondance avec la valeur réelle, sur lesquelles il était donc utile et presque nécessaire que l'on indiquât pour quel prix elles pouvaient avoir cours.

19. — Disons enfin, pour terminer, quelques mots des pièces dont la légende constitue une phrase complète avec son verbe. C'est là une exception extrêmement rare au style elliptique, de règle dans les inscriptions monétaires. Pour les époques anciennes nous n'en connaissons point d'exemple, car dans les légendes archaïques d'un certain développement, dont nous avons parlé au § 9, le verbe est toujours sous-entendu (2). Sur les impériales grecques il s'en trouve quelques-uns. Le plus célèbre est celui de l'acclamation adulatrice qui se lit sur des bronzes de Cius (3), de Nicée (4) et de Césarée de Cappadoce (5), ΚΟΜΜΟΔΟΥ ou CЄΟΥΗΡΟΥ ΒΑCΙΛЄΥΟΝΤOC O KOCMOC ЄΥΤΥΧЄΙ, « le monde jouit du bonheur sous le « règne de Commode » ou « de Sévère. »

20. — Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des légendes grecques et latines. Ce sont là les deux idiomes les plus répandus sur les monnaies antiques, car ils étaient ceux de la civilisation; mais ce ne sont pas les seuls qu'on y rencontre. Tous les peuples qui possédaient une langue et une écriture propres s'en sont servis sur leurs monuments numismatiques. Au reste, les légendes conçues dans ces idiomes rentrent toutes dans les diverses classes que nous venons de passer en revue et dont les inscriptions des monnaies helléniques et romaines nous ont fourni les exemples.

(1) *Rev. num.* 1861, p. 410.

(2) On pourrait peut-être, il est vrai, alléguer ici la légende d'une pièce archaïque de Ségeste publiée par M. Salinas (*Appendice alla memoria sulle monete punico-sicule dell' abbate Ugdulene*, pl. n° 9) : ΣΕCΕΣΤΑΞΙΒΕΜΙ. Elle semble, en effet, au premier abord terminée par le verbe ἐμί, placé dans la bouche de l'objet lui-même comme le montrent un certain nombre des plus vieilles inscriptions grecques. Mais cette légende peut-elle être considérée comme grecque? La forme ΣΕCΕΣΤΑΞΙΒ ne l'est certainement pas et doit, comme l'a très-bien vu M. Salinas, appartenir à l'idiome des Sicules. Dès lors on ne saurait plus dire si EMI, qui termine la légende, est ou non la première personne singulière de l'indicatif présent du verbe substantif.

(3) Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 251, n° 1468. — (4) Ibid., *Suppl.*, t. V, p. 105, n° 568. — (5) Ibid., t, IV, p. 421, n° 105.

Les langues et les écritures autres que le grec et le latin, que l'on rencontre sur les monnaies antiques, sont les suivantes :

1° L'écriture *cunéiforme* du second système, appelé *médique* ou *méde-scythique*. C'est dans ce caractère qu'est écrit le nom de Cyrus sur une pièce d'or frappée en Lydie immédiatement après la conquête perse (1), et qu'est conçue la légende accessoire qui se voit dans le champ d'une monnaie d'argent émise à Sidé de Pamphylie, par un satrape du Grand Roi (2);

2° L'écriture *cyprienne*, mélange d'hiératique égyptien et de caractères d'origine phénicienne exprimant un idiome probablement sémitique qui se rencontre sur les autonomes des villes de Cypre antérieures à Alexandre (3);

3° L'écriture et la langue *phéniciennes* ou *puniques* sur les monnaies d'argent des dynastes de la Phénicie, vassaux des Athéménides (4), un certain nombre de pièces de bronze frappées dans le même pays sous la domination des rois descendants de Séleucus (5), les monnaies d'or, d'argent et de bronze carthaginoises, fabriquées soit à Carthage (6) soit en Sicile (7), les bronzes de la majorité des villes d'Afrique qui n'étaient pas colonies romaines (8), les pièces des rois de Mauritanie (9), celles d'Abdère, de Malacca, de Gadès et de Sexti en Espagne (10), des îles de Gaulos (11), de Cossura (12) et des Baléares (13). Sur les monnaies aussi bien que sur les autres monuments, l'écriture phénicienne présente de très-nombreuses variétés paléographiques, différant les unes des autres de la manière la plus sensible. Le type de caractère usité dans la Phénicie propre n'est pas le même que celui de Carthage; et dans les villes puniques l'écriture de la décadence est tellement altérée que, pendant un

(1) Fr. Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 152.

(2) Duc de Luynes, *Num. des satrap.*, pl. VII, n° 9.

(3) Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*. Paris, 1856. — Fr. Lenormant, *Catalogue Behr*, p. 120-125.

(4) Duc de Luynes, *Num. des satrapies*, p. 69-96.

(5) Barthélemy, *Lettres sur quelques médailles phéniciennes*, Journal des savants, août 1760. — Gesenius, *Monumenta phoenicie*, p. 261-275.

(6) Ugdulena, *Memoria sulle monete punico-sicule*. Palerme 1857.

(7) Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 66-155.

(8) Voy. tout le tome second du même ouvrage. — Gesenius, *Monumenta phoenicia*, p. 318-328. — Docteur Judas, *Etude démonstrative de la langue phénicienne*.

(9) Gesenius, p. 313-318. — (10) Ibid., p. 304-313. — (11) Ibid., p. 301. — (12) Ibid., p. 298.

(13) De Saulcy, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XV, deuxième partie.

temps, les antiquaires avaient cru devoir la distinguer entièrement de l'écriture de la belle époque et y reconnaître un alphabet à part, qu'ils avaient appelé *numidique*;

4° L'écriture *hébraïque primitive*, semblable à celle dont les Samaritains ont conservé l'usage, compose les légendes des monnaies d'argent et de bronze frappées par le peuple juif sous les Asmonéens et pendant la révolte de Simon Barchocébas (1);

5° L'écriture et la langue *araméennes*, ou syriaques primitives, se remarquent sur les monnaies frappées sous la domination perse, soit à titre autonome, soit avec des noms de satrapes, dans les villes de Syrie, à Tarse en Cilicie et chez les Leucosyri de Cappadoce (2);

6° L'écriture *palmyrénienne* ou *araméenne secondaire* fournit les légendes des pièces de terre cuite de Palmyre et de monnaies d'argent frappées à Sidé de Pamphylie sous les Achéménides, monnaies où nous croyons lire le nom du satrape Tiribaze (3); on pourrait même, dans ce dernier cas, considérer l'écriture de la légende comme constituant une variété particulière, voisine du palmyrénien, que l'on appellerait *pamphylienne*;

7° L'écriture *syriaque estranghelo* se rencontre sur les bronzes des rois d'Edesse Mannus VII, Val et Mannus VIII, qui régnèrent de 99 à 139 de l'ère chrétienne (4);

8° La langue et l'écriture *sabiennes*, usitées par les populations du Bas-Euphrate et conservées dans les livres des Mendaïtes ou chrétiens de saint Jean, sont celles de certaines pièces de rois de Characène, émises dans les dernières époques de cette monarchie (5);

9° L'écriture *nabatéenne*, et l'idiome d'origine araméenne mêlé de nombreux arabismes, qu'elle sert à écrire, ont été reconnus sur les monnaies d'argent et de bronze des rois nabatéens de Petra dans l'Arabie (6);

(1) Perez Bayer, *De numis hebraeo-samaritanis*. Valence, 1781. — Ch. Lenormant *Rev. num.*, 1845, p. 173-195. — Cavedoni, *Numismatica biblica*. Modène, 1850. — De Saulcy, *Recherches sur la numismatique judaïque*. Paris, 1854.

(2) Duc de Luynes, *Num. des satrapies*, p. 1-21, 26-43 et 55-59. — Waddington, *Mélanges de numismatique*, p. 59-102.

(3) Duc de Luynes, *Num. des satrapies*, pl. III, nos 1-6. — Blau, *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, t. IX, p. 69-79, pl.

(4) Scott, *Numismatic chronicle*, t. XVIII, p. 1. — Langlois, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, p. 20.

(5) Saint-Martin, *Recherches sur la Mésène et la Characène*, pl., n° 5. — *Numismatic chronicle*, t. XVIII, pl. I, n° 8.

(6) Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1858, p. 292-316 et 362-385.

10° L'écriture et la langue *parthiques* figurent sur quelques drachmes des Arsacides, frappées dans les provinces intérieures de leur empire;

11° L'écriture *pehlevie*, dérivée des alphabets araméens, et la langue mi-partie d'araméen et d'iranien que l'on désigne par le même nom, existent sur les pièces frappées par les princes de la Perse vassaux des Parthes (1) et sur toutes les monnaies des rois Sassanides (2). Sur ces dernières monnaies, à dater du règne de Varahran V (après Jésus-Christ), si l'écriture des légendes continue à être pehlevie, la langue est du persan moderne, c'est-à-dire un idiome purement iranien (3);

12° L'alphabet *lycien* écrit des légendes dans une langue encore enveloppée de mystères sur les autonomes des villes de Lycie avant la conquête macédonienne (4);

13° L'*étrusque* est la langue des monnaies d'argent de Populonia, des as de Tuder, Iguvium, Volaterrae, Camaos et Telamon;

14° L'*osque* figure sur les monnaies de Téanum, Compulteria, Capoue, Atella, Calatia, Nuceria Alafaterna, Allifaes, Phistelia, Uria, Frentrum, Larinum, Teate, Aquilonia, Asculum, Hipponium, et sur les deniers que frappèrent les Samnites pendant la Guerre Sociale (5). On trouve aussi sur des monnaies des Lucaniens et des Mamertins de Messine des légendes en langue osque, mais en caractères grecs. Sur un grand nombre des points que nous venons d'indiquer, à Capoue, à Allifae, à Uria, Larinum, Hipponium et chez les Lucaniens, le monnayage osque fut précédé par un monnayage purement hellénique, et l'introduction de l'idiome primitif des indigènes sur les monuments numismatiques fut due, dans la plupart de ces villes, à la conquête samnite, qui ruina un grand nombre des colonies grecques, ou bien, comme à Capoue, au réveil d'esprit italiote par réaction contre la suprématie romaine, qui éclata lors de l'expédition d'Annibal, après la bataille de Cannes;

15° Une écriture dérivée certainement de celle des Étrusques, mais dont le déchiffrement présente encore de grandes obscurités, se

(1) *Numismatic chronicle*, t. XII, pl. ad., p. 68.

(2) De Sacy, *Mémoire sur quelques antiquités de la Perse*. Paris, 1793. — De Longpérier, *Essai sur les médailles des rois Perses de la dynastie Sassanide*. Paris, 1840. — Olshausen, *Die Pehlewi-Legenden*. Copenhague, 1843. — Mordtmann, *Zeitschr. der Deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. VIII, p. 1-194.

(3) Mordtmann, p. 10.

(4) Fellows, *Lycia*, p. 455-467. — *Coins of ancient Lycia*. Londres, 1855.

(5) Friedlænder. *Die oskischen Münzen*. Leipzig, 1850.

remarque sur les monnaies de style barbare frappées par les Salasses et les autres peuplades de la même région des Alpes (1);

16° Les autonomes des cités de l'Espagne ont leurs légendes conçues en langue et en écriture *ibériennes* (2). Cette langue, les recherches de la science moderne l'ont définitivement prouvé, était presque semblable à celle que les Basques parlent encore de nos jours.

17° L'écriture *turditaine*, voisine de l'ibérienne, mais cependant différente, se remarque dans les légendes de certaines monnaies de la Bétique (3). La plupart des légendes de cette écriture résistent encore à l'interprétation des érudits;

18° L'écriture *bastulo-phénicienne*, dérivée du dernier type de l'alphabet punique, est celle des légendes de certaines pièces frappées dans le pays des Bastules, au sud-est de l'Espagne (4);

19° Les monnaies des rois grecs de la Bactriane portent pour la plupart de doubles légendes, une inscription grecque et une inscription *arienne* ou *caboulique*. Les belles recherches de Wilson (5), de Grotefend (6) et de M. Lassen (7) ont établi avec certitude le déchiffrement de ces dernières légendes;

20° L'écriture *indienne primitive* ou *magâdhie*, type originaire du caractère dévanagâri des livres sanscrits, se rencontre sur des pièces bilingues de deux rois d'origine grecque, qui, vers le second siècle avant notre ère, fondèrent leur empire dans les régions au delà de l'Indus, Agathocle et Pantaléon (8);

21° L'écriture de la langue *ghez* ou des Abyssiniens fut employée sur les monnaies de bronze des rois d'Axum, tandis que les monnaies d'or des mêmes princes portaient des légendes grecques (9). Le

(1) Mommsen, *Nordetrusk. Alphabete auf Inschriften und Münzen*, dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. VII, 8e cahier. — De Longpérier, *Rev. num.*, 1861, p. 333-347,

(2) De Saulcy, *Essai de classification des monnaies autonomes d'Espagne*. Metz, 1840. — Ch. Lenormant, *Rev. num.*, 1840, p. 1. — Boudard, *Etudes sur l'alphabet ibérien*. Paris, 1852; *Numismatique ibérienne*. Béziers, 1858.

(3) De Saulcy, *Ouvr. cit.*, légendes 166 et 171-183.

(4) Zobel de Zangroniz, *Spanische Münzen mit bisher unerklærte Aufschriften*. Leipzig, 1863.

(5) *Ariana antiqua*. Londres.

(6) *Die Münzen von Baktrien*. Hanovre 1739.

(7) *Zur Geschichte der griechischen und indoskytischen Kœnige in Baktrien, Kabul und Indien*. Bonn, 1838.

(8) Wilson, pl. VI, nos 1 et 9, p. 298-300. — Ch. Lenormant, *Num. des rois grecs*, pl. LXXIV, nos 6 et 7. — Lassen, p. 90 et p. 189.

(9) Voy. Langlois, *Num. des Arabes avant l'islamisme*, p. 148-158.

monnayage des rois d'Axum, dans les monuments que nous en connaissons, débute à la fin du ve siècle après Jésus-Christ.

Les peuples barbares qui ne possédaient point d'écriture propre et remontant à une date ancienne, comme les Celtes de la Gaule, de la Bretagne et de la Pannonie, se servaient sur leurs monnaies, aussi bien que dans leurs inscriptions, des caractères grecs ou latins pour écrire les noms et les mots de leur langue.

FRANÇOIS LENORMANT.

LA FOUDRE

ET LE FEU SAINT-ELME

DANS L'ANTIQUITÉ

(*Suite*)

IIe PARTIE

THÉORIES DES ANCIENS SUR LES PHÉNOMÈNES LUMINEUX DE L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE

Ire Section — THÉORIES SUR QUELQUES PHÉNOMÈNES SECONDAIRES

§ 24. — *Nature et causes des aigrettes électriques.*

Les anciens ont émis, sur la foudre, des théories très-diverses et riches en développements. Quant aux phénomènes secondaires de l'électricité atmosphérique, ils se sont très-peu occupés d'en chercher l'explication. Quelques mots suffiront pour analyser leurs conjectures sur ce sujet.

Après avoir parlé des aigrettes lumineuses qui apparaissent quelquefois sur les pointes, tant sur terre que sur mer, et de l'auréole qui entoure quelquefois la tête d'un homme, Pline (1) déclare que la cause de ces phénomènes est inconnue, et que ce sont là des secrets *cachés dans la majesté de la nature*. Quelques lignes avant cette déclaration pompeusement modeste, Pline, rhéteur et compilateur plus que physicien ou philosophe, n'avait pas hésité à présenter ces aigrettes, soit terrestres soit marines, comme des étoiles pareilles à celles qui brillent au ciel. En effet, la croyance populaire mettait au rang des astres non-seulement les *étoiles*

(1) II, 37, nº 101.

filantes, mais aussi les feux marins nommés *Dioscures* (1). Le philosophe Xénophane pensait que toutes les étoiles (2), et celles-là comme les autres (3), étaient de petits nuages enflammés. Suivant Métrodore (4), les feux des Dioscures n'étaient que le résultat d'une illusion produite par la frayeur de la tempête, et ils n'existaient que dans les yeux, ou, pour mieux dire, dans l'imagination des matelots épouvantés. Le poëte Nonnus (5), mieux avisé, appelle la flamme qui brille quelquefois au bout des lances une *image impuissante de la foudre* : en cela, il s'accorde avec Sénèque (6), qui a eu l'heureuse pensée de comparer à la foudre tous ces phénomènes; mais il en exagère les effets pour arriver à une assimilation plus grande, et cette assimilation n'est pas exempte de confusion, par exemple, lorsqu'il fait tomber du ciel les aigrettes électriques (7). Rappelons-nous aussi (§ 20) que Silius Italicus attribue à la foudre la phosphorescence observée une fois sur le lac Trasimène.

Passons aux théories des anciens sur la foudre même.

§ 25. — *Nature de la foudre et cause de son apparition.*

Nous ignorons quelles étaient les opinions des pythagoriciens sur ce météore. Pourtant il semble résulter d'un texte de Jean de Lydie (8) que, comme les Chaldéens, ils rapportaient directement la foudre et le tonnerre aux puissances divines répandues dans l'atmosphère, et qu'Epicure avait combattu sur ce point la doctrine pythagoricienne. En effet, Aristote (9) nous apprend que, suivant les pythagoriciens, les tonnerres étaient des menaces destinées à effrayer les habitants du Tartare.

Tous les philosophes, dit Sénèque (10), s'accordent à reconnaître que la foudre est un feu. Lucrèce (11) remarque que ce feu doit être plus subtil

(1) Les textes cités plus haut (§ 19) prouvent que les Dioscures, en tant que protecteurs de la navigation, étaient la personnification des aigrettes électriques, et non de la constellation des Gémeaux.

(2) Voy. Plutarque, *Stromates*, dans Eusèbe, *Prép. évang.*, I, 8, p. 23 (Vigier); Stobée, *Ecl. phys.*, I, 25, p. 512-14 (Heeren); Achillès Tatius, *Introd. aux phénom.*, ch. 11; le faux Plutarque, *Op. des philos.*, II, 13; le faux Galien, *Hist. philos.*, t. 4, p. 430, l. 47-9 (éd. gr. de Bâle), et Théodoret, *Thérap.*, IV, t. 5, p. 530 B (Paris, 1642, in-fol.).

(3) Voy. Stobée, *Ecl. phys.*, I, 25, p. 514 (Heeren); le faux Plutarque, II, 18, et le faux Galien, l. 8-9, t. 4, p. 431 (éd. gr. de Bâle).

(4) Voy. le faux Plutarque, II, 18. — (5) *Dionys.*, XLVII, 609-613. — (6) *N. q.*, I, 1, § 12. — (7) Voy. plus haut, 1re partie, § 19.

(8) *Des prodiges*, ch. 21, p. 299 (Bekker). Comparez Sextus Emp., *Contre les musiciens*, VI, 19-20, p. 360 (Fabricius).

(9) *Analyt. post.*, II, 11. p. 94 *b*, l. 33 (Berlin). Comparez Philopon, sur ce passage, f. 87, p. 286 *b*, l. 2-4 (*Schol. in Aristot.*, Berlin). — (10) *N. q*, II, 12 et 21.

(11) II, 381-87, et VI, 222-26. Comparez Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 4, n° 2, et S. Isidore de S., *Origines*, XIII, 9.

que le feu ordinaire. Mais quelle en est l'origine ? Sur cette question, les philosophes anciens ont émis trois opinions principales, que quelques-uns d'entre eux combinent ensemble : 1° les uns pensent que le feu de la foudre se produit dans les nuages au moment même où il s'en échappe ; 2° d'autres pensent qu'il y existe d'avance, mais dans un état de diffusion ; 3° quelques-uns croient qu'il vient de plus haut et qu'il ne fait que traverser les nuages; 4° quelques-uns réunissent ces trois hypothèses, dont chacune a reçu des nuances diverses. Nous allons étudier successivement ces quatre classes d'explications de la foudre.

1° Suivant la plupart des philosophes anciens, la foudre est un *souffle* (πνεῦμα, *spiritus*) qui s'enflamme dans les nuages au moment de l'éclair : telle est l'opinion d'Anaximandre (1), d'Anaximène (2), d'Héraclite (3), de Métrodore de Chio (4) et d'Aristote (5). Ce dernier compare la foudre au *souffle* qui s'enflamme en sortant avec bruit d'un morceau de bois en combustion, et à la fumée qui, sortant d'un incendie, s'allume et est emportée dans les airs sous forme de flamme : en d'autres termes, la foudre serait un jet de gaz enflammé.

Platon (6) parlant des variétés des *quatre éléments* (terre, eau, air, feu), dit qu'il y a une espèce d'air condensé qui ne peut plus, comme l'air ordinaire, être dilaté par le *feu*, principe de la chaleur, qu'en changeant de nature et en se transformant en feu. Platon a peut-être voulu donner à entendre que tel est l'air comprimé dans les nuages et se transformant en foudre. Mais, puisqu'il ne l'a pas dit, il serait téméraire d'affirmer que telle ait été sa pensée. C'est peut être cette même pensée qui a fait dire au platonicien Plutarque (7) que la naissance de Vulcain était le symbole de la *transformation de l'air en feu* ; car Plutarque savait que, suivant une croyance antique, c'était dans les forges de Vulcain que les cyclopes préparaient les foudres de Jupiter (8). Quoi qu'il en soit de l'opinion de Platon et de Plutarque sur ce point, celle d'Aristote et des autres philosophes que nous avons nommés est nettement exprimée; elle se retrouve avec la même clarté chez d'autres philosophes, que nous allons énumérer.

Posidonius (9), Sénèque (10), Arrien (11) et d'autres stoïciens (12) considèrent aussi la foudre comme un *souffle* qui s'enflamme. C'est une des hypothèses qu'Epicure (13), Lucrèce (14) et Pline (15) acceptent : elle se

(1) Voy. Sénèque, *N. q.*, II, 18; Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 590, et le faux Plutarque, *Op. des philos.*, III, 3.

(2) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 590. — (3) Dans Stobée, p. 594. Comparez Plutarque, *R mulus*, ch. 28. — (4) Dans Stobée, p. 590-92

(5) *Météorol.*, II, 9, § 5-8 et 21; III, 1, § 1 et 9-14. Comparez Sénèque, II, 12; Stobée, p. 596-602, et le faux Plutarque, III, 3.

(6) *Timée*, p. 61 A. — (7) *Sur Isis et Osiris*, ch. 32 — (8) Voy. ci-après, Appendice, § 48. — (9) Dans Sénèque, *N. q.*, II, 54. — (10) *N. q.*, II, 16.—(11) Dans Stobée, p. 602-604. — (12) Dans Diogène de L., VII, 154, et dans Cicéron, *Divin.*, II, 19.

(13) *Lettre à Pythoclès*, dans Diogène de L., X, 103. — (14) VI, 172-202.

(15) II, 43 et 48, s. 43 et 49, nos 112-13 et 131, t. 1, p. 142-43 et 152-53 (Sillig).

rerouve chez Achillès Tatius (1), chez Jean de Lydie (2), chez le poëte Nonnus (3) et chez saint Basile-le-Grand (4). Elle s'est perpétuée au moyen âge (5).

Mais quelle est la nature spéciale de ce souffle enflammé ? Il ne paraît pas que les philosophes de l'école d'Ionie se soient beaucoup expliqués sur ce point. L'un d'eux, Anaximandre, remarquait que ce souffle devait être léger, quoique dense, d'une grande ténuité et d'une rapidité extrême (6); cependant il paraît qu'il le considérait comme faisant partie de l'air (7). La fable des cyclopes fabricateurs de la foudre, telle qu'elle se trouve chez Hésiode et chez des poëtes grecs et latins de toutes les époques (8), peut signifier que la matière de la foudre s'élève de la terre et surtout des volcans. Ainsi Héraclite (9), puis Aristote (10) et ses commentateurs (11), puis les stoïciens Posidonius (12), Arrien (13) et d'autres philosophes de la même école (14), et Jean de Lydie (15) après eux, ont donné le commentaire philosophique de ce mythe, quand ils ont dit que le *souffle*, substance de la foudre, est constitué par l'*exhalaison sèche* de la terre, exhalaison qui, répandue dans l'air et dans les nuages, produit aussi les vents, tandis que l'*exhalaison humide* produit les nuées, les brouillards et la pluie.

Suivant quelques stoïciens grecs (16), suivant Sénèque (17) et suivant saint Augustin (18), ce souffle qui devient foudre n'est autre chose qu'une espèce d'air devenu brûlant par un mouvement rapide. Le stoïcien auteur du traité *Du Monde* (19), faussement attribué à Aristote, admet l'identité de l'air, de l'exhalaison sèche et du souffle, qui produit à la fois les vents et la foudre : il ajoute qu'il faut se garder de confondre ce souffle avec le *souffle vital* qui circule dans les plantes et dans les animaux.

(1) *Introd. aux phénomènes*, ch. 34, p. 159 de Pétau (*Uranologium*, 1630, in-fol.).

(2) *Des mois*, III, 52, p. 49-50, et IV, 96, p. 110 (Bekker).

(3) *Dionys.*, II, 482-98.

(4) *Hexaëm.*, III, 4, p. 25 DE, et *sur le Psaume* XXVIII, ch. 3, p. 118 AB (Bened.).

(5) Voy., par exemple, en Orient, au XIe siècle, Michel Attaliote, *Hist.*, p. 310-11 (Bonn, 1853, in-8), et en Occident, au XIIe siècle, Honoré d'Autun, *De philosophia mundi*, III, 10, p. 1011 D-F (*Max. Biblioth. vet. Patr.*, sæc. XII, Pars. I).

(6) Voy. Sénèque, *N. q.*, II, 18, et Stobée, p. 590. — (7) Voy. Sénèque, *N. q.*, II, 18. — (8) Voy, ci-après, Appendice, § 48. — (9) Dans Stobée, p. 594. — (10) *Météor.*, II, 9, § 2, 5 et 21.

(11) Voy. Olympiodore, Alexandre et Jean Philopon, sur les *Météorol.*, I, 1, § 2; II, 9, et III, 1.

(12) Dans Sénèque, *N. q.*, II, 54. — (13) Dans Stobée, p. 602-604. — (14) Dans Cicéron, *Divin.*, II, 19.

(15) *Des mois*, III, 52, et IV, 96.

(16) Dans Diogène de L., VII, 154.

(17) *N. q.*, II, 23, § 2; II, 26, § 1; II, 57, § 1; V, 13, § 4, et VII, 20, § 1-2.

(18) *De Genesi ad litteram*, III, 10.

(19) Ch. 4, Œuvres d'Aristote, p. 394 *b*-395 *a* (Berlin).

Suivant Zénon de Citium (1), Chrysippe (2) et d'autres stoïciens (3), la foudre était constituée par un embrasement des nuages eux-mêmes, et cependant il paraît que Chrysippe la considérait comme un *souffle* (πνεῦμα) (4) : il admettait donc, soit l'identité de l'*exhalaison sèche* et de l'*exhalaison humide*, soit la transformation de celle-ci en *souffle*, puis en flamme. En effet, Sénèque, qui fait venir la foudre de l'exhalaison sèche (5), n'est cependant pas éloigné de croire qu'elle peut résulter aussi d'une transformation de l'air épais et humide des nuages, rendu plus subtil et échauffé par le mouvement (6). En outre, à l'exemple de Posidonius, pour expliquer comment le feu peut naître ainsi au milieu des vapeurs humides (7), Sénèque (8) alléguait l'exemple des volcans sous-marins. L'origine humide de la foudre était d'ailleurs indiquée par la mythologie. Suivant Hésiode (9), c'est un être aquatique, le cheval Pégase, né de Neptune et de Méduse près des sources du grand fleuve Océan, qui porte la foudre à Jupiter : ce qui signifie, dit Tzetzès (10), que la foudre naît des exhalaisons des eaux. Nous avons vu (§ 6) que, suivant le poëte Nonnus, Tiphoée, symbole des trombes, ne pouvait lancer, par un ciel aride, que des foudres impuissantes. Nous avons vu aussi (§ 6) que les anciens avaient remarqué que la présence de vapeurs humides condensées en nuages est la condition habituelle de la production de la foudre Au vie siècle, Jean de Lydie (11) déclare que la question de la nature de ce météore semble résolue en faveur de l'opinion qui l'attribue à l'embrasement des nuages.

Quant aux causes immédiates qui amènent l'inflammation du souffle ou des nuages et par conséquent l'apparition de la foudre, Jean de Lydie les réduit à une seule, qui est le choc mutuel des nuages. Au contraire, suivant Sénèque (12) et saint Isidore de Séville (13), cette apparition est due à toutes les mêmes causes qui produisent le feu sur la terre. En effet, Anaximandre (14) et Anaximène (15) attribuaient cette inflammation au froissement du souffle au sein des nuées ; Métrodore (16) à la rapidité du mouvement de ce souffle et à la chaleur solaire ; Aristote (17) et Théon d'Alexandrie (18) à la compression du souffle dans les nuages et à son échap-

(1) Dans Diogène de L., VII, 153. — (2) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 596 (Heeren).

(3) Dans Diogène de L., VII, 153-154, dans Stobée, p. 598, dans le faux Plutarque, *Op. des philos.*, III, 3, et dans Servius, *in Æn.*, VIII, 430.

(4) Dans Stobée, p. 596. — (5) *N. q.*, II, 57, § 3. — (6) *N. q.*, II, 26, § 1.

(7) Comparez Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 1,

(8) *N. q.*, II, 26, § 3-6. — (9) *Théogonie*, v. 280-86.

(10) Sur ce vers d'Hésiode, p. 245 (Bâle, 1542, in-12).

(11) *Des prodiges*, ch. 21. p. 299 (Bekker). — (12) *N. q.*, II, 22-23.

(13) *Origines*, XIII, 9, et *De natura rerum*, XXX, p. 55-56 (ed. G. Bekker).

(14) Dans Sénèque, *N. q.*, II, 18. — (15) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 590.

(16) Dans Stobée, p. 590-92, et dans le faux Plutarque, III, 3.

(17) *Météorol.*, II, 9, § 2, 5 et 21. Comparez Sénèque, *N. q.*, II, 12.

(18) Sur Aratus, *Pronostics*, v. 195, t. I, p. 346 (Buhle).

pement rapide. Aristote (1) et Olympiodore (2) admettent que cette compression est l'effet de la contraction des nuages par le refroidissement. Le péripatéticien Théophraste (3), Zénon (4), Chrysippe (5) et d'autres stoïciens (6), allèguent le frottement mutuel des nuages et leur brisement par le souffle qui y pénètre ou qui en sort; Posidonius (7) le tourbillonnement du souffle dans les nuées orageuses et son frottement contre elles ; Sénèque (8) et d'autres stoïciens (9) le choc et le frottement des nuages gonflés par le souffle, la compression de celui-ci et la violence de sa sortie. De ces explications de la foudre le scoliaste d'Aratus (10) et saint Isidore de Séville (11) concluent qu'il n'est pas surprenant qu'ordinairement un vent fort vienne bientôt du côté où l'éclair a paru et d'où le tonnerre s'est fait entendre. Simplicius (12) dit aussi que le tonnerre, étant produit par un souffle violent qui s'échappe des nuages, peut, quand il est assez fort, annoncer les tempêtes, les tremblements de terre et les irruptions de la mer.

2° Passons aux philosophes qui admettent que la foudre préexiste dans les nuages avant d'y apparaître. Suivant Leucippe, Démocrite et Straton de Lampsaque (13), les germes du feu sont répandus partout, et notamment dans les nuages : la foudre est constituée par leur réunion et leur sortie en masse. Cette hypothèse paraît aussi être celle à laquelle Epicure (14) et Lucrèce (15) attachent le plus d'importance. C'est celle que suit le poëte astrologue Manilius (16). Cette réunion des éléments du feu s'opère, suivant Democrite (17), à la faveur du vide qui se produit par le choc et le frottement des nuages, et l'éruption a lieu à cause de la ténuité et de la concentration de ce feu. Suivant Straton de Lampsaque (18), il s'échappe vaincu par le froid, qui vient à dominer dans les nuées. Suivant Galien (19), le feu ou l'air chaud que les nuages renferment en est exprimé sous forme de foudre par le choc ou le frottement; suivant Epicure (20) et Lucrèce (21), il peut être chassé violemment par cette même cause ou bien par le choc des vents contre les nuages.

De nombreux auteurs (22), attribuant l'éruption de la foudre au choc

(1) *Météor.*, II, 6, § 21, et II, 9, § 3-4.—(2) Sur les *Météorol.*, I, 1, § 2, t. 1, p. 134 (Ideler). — (3) *Du feu*, § 1, t. I, p. 705 (Schneider). — (4) Dans Diogène de L., VII, 153-54. — (5) Dans Stobée, p. 596.

(6) Dans Diogène de L., VII, 153-54, le faux Plutarque, III, 3, et Stobée, p. 598.

(7) Dans Sénèque, *N. q.*, II, 54. — (8) *N. q.*, I, 1, § 5; II, 16, et II, 22-23.

(9) Dans Diogène de L., VII. 153-54; Cicéron, *Div.*, II, 19; Stobée, p. 598, et le faux Plutarque, III, 3.

(10) *Pronostics*, v. 192, t. I, p. 207 (Buhle). — (11) *De nat. rer.*, XXX, p. 56 (ed. G. Bekker). —(12) *Du ciel*, II, p. 211 *b* (Karsten). — (13) Dans Stobée, p. 594 et 598. — (14) Dans Diogène de L., X, 103. — (15) VI, 203-17, 270-2 et 293-8.—(16) *Astron.*, I, 857-58. — (17) Dans Stobée, p. 594. — (18) Dans Stobée, p. 598.

(19) Comm. 4e sur les *Épidémies* d'Hippocrate, livre VI, Œuvres, t. 5, p. 501, l. 10-20 (éd. gr. de Bâle). — (20) Dans Diogène de L., X, 103.—(21) VI, 203-12 et 270-72.

(22) Voy. Théophraste, *Du feu*, § 1, p. 705 (Schneider); Lucrèce, VI, 159-62 et 313;

des nuages, la comparaient à l'étincelle produite par le choc de deux pierres, et cette comparaison servait également à ceux qui niaient la préexistence de la foudre dans les nuages et à ceux qui l'affirmaient. Parmi les premiers, le médecin Alexandre (1) disait que l'air s'enflamme entre deux nuées qui se choquent, de même qu'entre deux pierres ou deux morceaux de fer qu'on frotte l'un contre l'autre.

3° Arrivons aux philosophes qui font venir des régions supérieures dans les nuages le feu de la foudre. Suivant Empédocle (2), ce feu que les nuages contiennent et qui s'en échappe provient des rayons solaires qui s'y trouvent emprisonnés. Diogène d'Apollonie (3) supposait aussi que ce feu y était venu d'ailleurs; mais nous ignorons de quelle source il le dérivait. Suivant Anaxagore (4), ce feu était tombé de la région de l'éther et s'était accumulé dans les nuées. Qu'entendait Anaxagore par cette chute des feux de l'éther? Probabablement il ne s'était pas expliqué sur ce point; mais, comme nous allons le voir, suivant une des opinions de Pline, qui a peut-être interprété ainsi l'opinion d'Anaxagore, c'était la chute des étoiles filantes. Quoi qu'il en soit, suivant Périclès, disciple d'Anaxagore, quand le feu s'était ainsi accumulé dans les nuages, leur choc le faisait jaillir, comme le choc de deux pierres détermine une étincelle (5). Voilà donc cette comparaison adaptée à la troisième hypothèse, de même qu'aux deux premières.

Pline admet, il est vrai, que la foudre est souvent un souffle provenant de l'exhalaison sèche, et allumé par une des causes précédemment énumérées : c'est la première hypothèse. D'un autre côte, il admet que la foudre peut quelquefois être un feu venu des étoiles, pareil, dit-il, à ces feux que nous voyons tomber du ciel pendant les nuits sereines, c'est à-dire pareil aux étoiles filantes, et que, reçu dans les nuages, ce feu peut s'en élancer plus tard de manière à constituer la foudre (6) : c'est une forme de la troisième hypothèse. Mais Pline professe aussi cette troisième hypothèse sous une autre forme plus hardie. Suivant lui, les deux explications précédentes ne s'appliquent qu'aux foudres *fortuites;* quant à *celles*

Sénèque, *N. q.*, II, 22; Pline, II, 43, n° 113, t. I, p. 143; Nonnus, *Dionys.*, II, 493-98; Origène, *sur Jérémie*, Hom. VIII, t. 9, p. 458, et *Select. in Jerem.*, p. 755 (Oberthür, in-8); S. Hilaire de Poitiers, *in Psalm.* 134; S. Isidore de Séville, *Orig.*, XIII, 9, et *De nat. rer.*, c. 30, et le faux Bède, *De nat. rer.*, c. 29, *De fulm.*, Œuvres. t. 2, p. 30 (Cologne, 1612, in-fol.).

(1) *Probl.*, I, 38 et 60. Comparez I, 61.

(2) Dans Aristote, *Météor.*, II, 9, § 10, 12 et 13; Alexandre, sur la *Météorol.*, d'Aristote, f. 111 et suiv. (Venise), et Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 592.

(3) Dans Stobée, p. 594, et Sénèque, II, 20.

(4) Dans Aristote, *Météor.*, II, 9, § 10; Sénèque, *N. q.*, II, 12 et 19; Stobée, p. 592, et le faux Plutarque, III, 3. — (5) Voy. Frontin, *Stratagèmes*, I, 12, § 10.

(6) II, 43, nos 112-113. Comp. XXXI, n° 2.

qui annoncent l'avenir, elles tombent directement des trois planètes supérieures et ne font que traverser les nuages (1). Pline n'a pas inventé cette hypothèse étrange; car il nous apprend que les *Babyloniens* (2) et ceux qu'il appelle les *maîtres de la science* (3), c'est-à-dire, sans doute, ces mêmes Babyloniens ou Chaldéens et les astrologues leurs disciples, enseignaient que les foudres tombent immédiatement des planètes de Saturne, de Mars et surtout de Jupiter. Pline (4) semble attribuer aussi la même opinion aux Etrusques, en ce qui concerne l'origine de certaines foudres. Quant à celles que les Chaldéens attribuaient, comme il a été dit plus haut (§ 1), aux puissances divines répandues dans l'atmosphère, c'étaient sans doute les foudres fortuites et sans signification. L'auteur des *Reconnaissances* (5) dit que Zoroastre faisait tomber le feu des étoiles avec l'assistance des démons, qui, enfin, le foudroyèrent lui-même : il est aisé de reconnaître dans cette légende un mélange des croyances chaldéennes sur ce météore.

4° Terminons par les doctrines qui combinent les trois hypothèses ou deux d'entre elles. Nous venons de voir comment Pline admettait concurremment la première hypothèse et la troisième. Epicure (6) et Lucrèce (7), sceptiques sur les causes de presque tous les phénomènes physiques, admettent volontiers, à titre d'hypothèses, toutes les explications proposées pour la foudre, pourvu qu'elles puissent s'accorder avec leur théorie dogmatique des atomes : ils pensent que la foudre peut résulter tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces causes plus ou moins vraisemblables qu'ils énumèrent; ils reproduisent ainsi les hypothèses antérieures, non sans les altérer en les mêlant. C'est ainsi qu'ils invoquent, tour à tour ou conjointement, la présence des éléments du feu dans les nuages et leur expulsion, l'inflammation du souffle, de l'exhalaison sèche ou des nuages eux-mêmes, inflammation qu'ils expliquent par toutes les causes indiquées avant eux, et la chute du feu éthéré ou des rayons des astres dans les nuages. En un mot, ils réunissent les trois hypothèses principales avec leurs nuances diverses.

L'astrologue Épigène (8), disciple des Chaldéens (9), sans faire tomber, comme eux, la foudre des planètes supérieures, et tout en acceptant la première hypothèse, c'est-à-dire l'opinion d'Héraclite, d'Aristote et de la

(1) II, 20, s. 18, n° 82; II, 43, n°s 112-113; II, 52, s. 53, n° 139, et II, 79, s. 81, n° 191.

(2) II, 79, s. 81, n° 191.

(3) II, 20, s. 18, n° 82.

(4) II, 52, s. 53, n° 139.

(5) Clementis Romani (pseudo-) *Recognitiones*, IV, 27-29. Comparez ci-après, § 38.

(6) Dans Diogène de L., X, 100-104.

(7) VI, 95-321.

(8) Dans Sénèque, *N. q.*, VII, 4.

(9) Voyez Sénèque, *N. q.*, VII, 3.

plupart des stoïciens sur la nature de ce météore, admettait que l'influence des planètes en était la cause déterminante. Telle était aussi l'opinion professée non-seulement par Pline (1), mais par l'astronome Ptolémée dans son principal ouvrage astrologique (2), et par son paraphraste Proclus (3). Cette croyance superstitieuse était même partagée par Sénèque (4), qui, du reste, savait fort bien (5) que la région de la foudre et des nuages n'est pas extrêmement élevée.

(1) II, 43, nos 112-113.

(2) *Composition mathém. en quatre livres*, II, f. 2 r°-v°, texte grec (Nürnberg, 1535, in-4). Comparez I, f. 5 r°.

(3) II, 9, p. 125 (Leyde, 1635, in-18).

(4) *N. q.*, II, 22, § 2.

(5) *De la colère*, III, 6. Comparez Lucain, II, 269-273.

(*La suite prochainement.*)

TH. HENRI MARTIN.

ORIGINES
DE LA NAVIGATION
ET DE LA PÊCHE

Les origines de la navigation, de la pêche et de l'emploi des coquilles, telles sont les trois questions que je vais successivement examiner. Mais avant il est nécessaire d'exposer quelques considérations générales sur l'origine de la civilisation.

L'histoire et surtout l'archéologie nous montrent que tout progresse, tout s'améliore dans ce qui concerne les connaissances et les industries humaines. En remontant vers le passé, on voit la civilisation s'amoindrir, se simplifier de plus en plus et arriver enfin à l'état rudimentaire. Toutes les nations, sans exception aucune, ont débuté par l'état sauvage.

En Europe — Russie, Scandinavie, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, France, Espagne, Italie et Grèce — partout et toujours, lorsqu'on arrive aux plus anciens dépôts contenant des débris de l'industrie humaine, on ne trouve plus que des instruments en os et surtout en pierre taillée; instruments qui rappellent complétement ceux des peuples les plus primitifs, les Esquimaux, les tribus indiennes de l'Amérique, les Cafres et les Hottentots, les habitants de la Nouvelle-Calédonie, des îles de la mer du Sud et de l'Australie!...

Il suffit de chercher ces vieux instruments en pierre pour les trouver en grand nombre. On ne s'en occupe sérieusement en France que depuis quelques années, et déjà on les signale de toute part; tous nos départements en ont fourni, et ce n'est plus par unité qu'on les compte, mais bien par milliers. M. Édouard Dupont, de la seule caverne de Chaleux, province de Namur, en a retiré plus de trente

mille (1); et, si l'on avait nombré ceux extraits par MM. Lartet et Christy des grottes ou abris de la Dordogne, on serait arrivé peut-être au même chiffre.

Si nous quittons l'Europe pour nous diriger vers les plus anciens centres de civilisation, nous retrouvons les instruments en pierre, les silex taillés, jusque sous les ruines de Ninive, et dans les alluvions du Nil antérieures aux Pharaons.

Nous voyons en Chine, où une civilisation très-avancée est restée stéréotypée depuis plus de deux mille ans, les armes de pierre et surtout les couteaux en silex, religieusement conservés comme un précieux souvenir des ancêtres.

La Palestine elle-même fournit des instruments en pierre. Sans parler de ceux du mont Sinaï et du Liban, il suffira de citer une hache et des couteaux en silex, recueillis par M. Morétain (2), curé de Beth-Saour, près de Beth-Leem, pour démontrer que là aussi l'homme a, comme partout ailleurs, débuté par l'état sauvage.

Malheureusement l'histoire proprement dite nous laisse sans renseignements sur ces temps primitifs, sur ces débuts de l'humanité. Suivant que la civilisation s'est développée plus ou moins tôt dans un pays, l'histoire remonte plus ou moins haut, puis arrive à un point où, faute de documents, pour ne pas rester muette, elle se jette dans la fable et la légende merveilleuse. Au delà de ce point se développent les temps anté ou préhistoriques. Pour arriver à les connaître, il faut une étude attentive, critique et approfondie des moindres débris, des plus infimes traces, laissés par les populations de ces temps reculés. C'est à cette étude qu'on s'adonne maintenant avec ardeur. Comme elle s'appuie tout à la fois sur l'archéologie, la géologie, la paléontologie et l'ethnologie, on l'a désignée sous les noms d'Archéogéologie et de Paléoethnologie. Ce dernier nom est celui qui semble devoir prévaloir.

Avec l'histoire finit la chronologie, la chronologie absolue, cela va sans dire, car pour les temps antéhistoriques nous pouvons, comme pour la géologie, établir une chronologie relative des plus exactes, des plus précises.

En examinant les faits industriels les plus importants, nous remarquons tout d'abord que les métaux dépassant les dernières limites de

(1) Édouard Dupont. *Étude sur les cavernes des bords de la Lesse et de la Meuse*, et *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, II, 302.

(2) De Saulcy. *Voyage en Terre-Sainte*. — Louis Lartet. *Note sur les découvertes des silex taillés en Syrie*, et *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, II, p. 240 et 406.

l'histoire sont encore employés par les populations antéhistoriques, puis disparaissent tout à fait et sont remplacés par l'emploi exclusif de la pierre. De là deux grandes divisions bien naturelles, que nous nommerons Ages :

L'AGE DE LA PIERRE,

L'AGE DES MÉTAUX.

Chacun de ces âges peut encore se subdiviser en diverses époques. Ainsi, en remontant vers le passé, on remarque :

Que le fer, le plus important de nos métaux, disparaît avant le bronze.

Que le bronze, bien qu'étant un alliage et non un métal simple, est la matière métallique qui a précédé le fer dans les emplois usuels et la première connue au moins dans la majeure partie de l'Europe;

Que pour l'âge de la pierre on trouve d'abord des instruments polis, puis, que l'usage du polissage cesse;

Que les instruments en pierre non polie remontent à une antiquité tellement reculée que pendant ce temps la faune a pu subir de grandes et importantes modifications. Les principales sont l'occupation de nos plaines par des animaux, qui ont émigré vers des régions plus froides, comme la marmotte, le chamois, le bouquetin et surtout le renne; puis l'existence d'espèces actuellement éteintes, parmi lesquelles on remarque principalement le mammouth ou éléphant poilu.

Par suite de ces observations, on a établi les divisions suivantes (je ne cite que les principales, cela suffit pour nous) :

AGE DE LA PIERRE.

Époque des animaux d'espèces éteintes ou du mammouth.

Époque des animaux émigrés ou du renne.

Époque de la pierre polie ou des animaux domestiques.

AGE DES MÉTAUX.

Époque du bronze.

Première époque du fer, antérieure à l'écriture et à la monnaie.

CHAPITRE Ier

LA NAVIGATION PENDANT LES TEMPS ANTÉHISTORIQUES

La Sardaigne et la Sicile, tout comme le continent Italien, contiennent de nombreux instruments en pierre polie et non polie qui prouvent que, dès les temps les plus reculés de l'âge de la pierre, ces îles ont été peuplées. Dès ces temps reculés existait donc une navigation au moins rudimentaire, pourtant déjà assez avancée pour transporter du continent dans les îles des hommes et des femmes, souches de la population primitive.

L'examen de l'île d'Elbe nous fournit des données encore plus complètes. Un jeune habitant de cette île, M. Raffaello Foresi, en 1865 (1), a découvert toute une série d'objets en pierre : pointes de flèche, racloirs, couteaux, nucléus d'où ils ont été détachés, hachettes, etc., qui montrent très-clairement que même sur cette terre classique du minerais de fer, l'emploi de la pierre a précédé celui des métaux. Mais ce qui est fort intéressant à constater, c'est que parmi les instruments et débris recueillis en grand nombre, les neuf dixièmes environ sont en silex ou en une variété de quartz qui n'existent pas à l'état naturel dans l'île. Pourtant ils ont été taillés sur place, comme le prouvent des amas de débris. Il faut donc qu'à l'âge de la pierre la navigation ait été assez avancée pour permettre des relations et un commerce régulier entre l'île et le continent. Les habitants de l'île avec leurs pirogues allaient chercher au loin les matières premières, les rapportaient à l'état brut et les taillaient ensuite chez eux.

Ces excursions lointaines sur mer sont encore bien mieux établies par un fait observé à Pianosa. Cette petite île, isolée, située à moitié distance entre la côte d'Italie et la Corse, a offert à M. Foresi deux beaux nucléus en obsidienne, desquels on a détaché de nombreux couteaux. Or, l'obsidienne non-seulement ne se trouve pas dans l'île, mais encore n'existe qu'à de grandes distances, dans les terrains volcaniques du sud de l'Italie. Les habitants de Pianosa, à l'âge de la pierre. faisaient donc des voyages d'assez long cours.

La navigation d'eau douce existait à l'âge de la pierre tout comme la navigation marine.

(1) Raffaello Foresi. *Dell' età della pietra all' isola d'Elba.* Florence 1865, gr. in-8, et *Matériaux pour l'histoire positive et phil. de l'homme*, II, p. 96.

Les lacs de la Suisse nous ont révélé un singulier genre d'habitations. Il paraît que des populations entières, soit pour se soustraire aux attaques des animaux féroces, soit plutôt pour éviter d'être surpris par leurs ennemis, avaient établi leur demeure sur des pilotis, au milieu de l'eau. C'est ce qu'on appelle les habitations lacustres ou palafittes. Bien que l'étude des stations lacustres ne date que de 1854, on en connaît maintenant un très-grand nombre dans tous les lacs de la Suisse. Plusieurs sont de l'âge du bronze et même de l'âge du fer; mais il en est qui appartiennent exclusivement à l'âge de la pierre polie, comme on peut s'en assurer par les nombreux objets que l'on recueille au milieu des pilotis qui soutenaient au-dessus de l'eau ces anciennes demeures. D'étroites passerelles, également soutenues par des pilotis plantés en ligne, reliaient les habitations lacustres au rivage; mais pour établir l'habitation, pour planter les pieux, les consolider, construire la plate-forme, il fallait nécessairement que les constructeurs eussent à leur service des embarcations, des pirogues.

Les habitations lacustres ont aussi été retrouvées en Italie. Le lac de Varèse seul contient six à sept stations. Mais ici se produit un fait très-singulier : les habitants de ces stations taillaient beaucoup de pointes de flèche en silex. Ils préparaient d'abord une ébauche en forme d'amande, puis ils transformaient cette ébauche en belle pointe triangulaire, avec deux ailerons aigus à la base et un appendice médian pour fixer la hampe. Cette forme est très-caractérisée, constante à Varèse, mais ne se retrouve pas dans le reste de l'Italie. Même dans les pays les plus voisins, à Mercurago au bord du lac Majeur, dans les tourbières de Bosisio près de Lecco, et jusque dans les tourbières attenant au lac de Varèse, les pointes de flèche en silex affectent des formes toutes différentes. On doit en conclure que les stations lacustres étaient habitées par une population spéciale, venue de l'étranger, qui avait cherché un refuge sur l'eau. Pour plus de sûreté, cette population n'avait pas relié ses habitations à la rive au moyen de passerelles. On n'a point pu reconnaître de lignes de pieux se dirigeant vers le bord. C'était une véritable population de bateliers, de navigateurs, qui était forcée d'avoir recours aux pirogues pour sortir de sa demeure et y rentrer.

Du reste, on a retrouvé plusieurs de ces pirogues, de ces embarcations primitives, et nous pouvons nous en faire une idée assez précise; pourtant il faut avouer que jusqu'à présent nous manquons de données bien exactes pour assigner à chacune d'elles leur véritable date.

Les Scandinaves étant à peu près les peuples d'Europe dont l'his-

toire, basée sur des documents écrits, remonte le moins haut, ont tout naturellement été les premiers à s'ingénier pour éclairer et débrouiller le passé; aussi ce sont eux qui ont inauguré les recherches paléoethnologiques et qui ont posé les premières bases de la chronologie relative. Les musées du Nord sont riches en objets des diverses époques de la pierre et du métal. Celui de Copenhague, entre autres, est des plus remarquables. Son habile directeur, M. J.-J.-A. Worsaae, a publié un catalogue (1) modèle, contenant 621 figures. De sorte que, moyennant une faible somme, chaque visiteur peut, pour ainsi dire, emporter le musée dans sa poche.

Ce catalogue contient le dessin de trois pirogues anciennes.

La première, numéro 293, est un demi-tronc d'arbre, de quarante-cinq centimètres de large, coupé droit aux deux extrémités, ayant deux mètres environ de long, et creusé en forme d'auge. Cette pirogue ressemble fort à celle de Suisse, figure 2, page 277.

La seconde, numéro 294, avait environ trois mètres de longueur; une des extrémités se terminait en pointe, l'autre était plus arrondie. Formée d'un seul tronc d'arbre, creusé en deux compartiments, une espèce de contre-fort ou siége ayant été laissé à peu près au tiers de la longueur à partir du bout le plus large.

La troisième pirogue, numéro 295, également d'un seul tronc d'arbre, était plus longue, avait au moins quatre mètres et était terminée en pointe aux deux extrémités. Du côté le plus délié le creux se termine carrément et il existe une petite banquette terminale triangulaire. Dans l'intérieur du vide ont été laissés en relief deux contre-forts.

Ces trois pirogues sont classées dans la série du bronze, pourtant avec un point d'interrogation ou de doute pour les deux dernières.

Comme la Scandinavie, l'Irlande a une histoire qui ne remonte pas très-haut dans le passé; aussi, comme la Scandinavie, l'Irlande a été une des premières à recueillir avec soin les monuments et jusqu'aux moindres débris de la haute antiquité, des temps antéhistoriques. La Royale Académie irlandaise a réuni à Dublin de magnifiques collections, dont elle a eu aussi la bonne idée de publier le catalogue, illustré de 626 figures (2).

Dans ces collections existent trois anciens bateaux. Le premier, long de sept mètres environ, large de quatre-vingts centimètres et

(1) J. J. A. Worsaae. *Nordiske Oldsager i dei Kongelige Museum i Kjobenhavn.*

(2) W. R. Wilde. *Catalogue of the antiquities in the Museum of the Royal Irish Academy.* 3 vol. in-8.

profond de trente, est creusé dans un seul tronc de chêne, qui devait avoir au moins un mètre trente-cinq de diamètre. Cette embarcation, provenant du marais de Calione, sur la côte de Wexford, est largement équarrie dessous. Un des bouts, arrondi, se relève un peu; l'autre est coupé à angle droit, et fermé par une pièce de rapport fixée dans des rainures et calfeutrée avec de l'écorce. Dans l'intérieur se trouvent trois contre-forts taillés à même dans le tronc de chêne.

Cet intérieur, au moment de la découverte, contenait un vase en bois pour vider l'eau, et deux rouleaux destinés probablement à pousser l'embarcation à la mer.

Le second bateau est une pirogue, d'une seule pièce de chêne, longue d'un peu plus de sept mètres, large d'un peu plus de trente centimètres et profonde de vingt. Il se termine en pointe aux deux bouts, et renferme trois contre-forts taillés à même dans le bois et un petit siége terminal triangulaire.

Le troisième, également d'une seule pièce, a un peu plus de six mètres de long sur environ cinquante-cinq centimètres de large. Il présente de chaque côté sur les bords une entaille pour placer un banc. Cette barque paraît moins ancienne que les autres, qui elles-mêmes pourraient bien ne pas remonter à une très-haute antiquité. En effet, Ware dit que de son temps il y avait encore, sur les rivières d'Irlande, des pirogues creusées dans un seul tronc de chêne.

On sait aussi que les habitations lacustres, construites sur des espèces d'îles artificielles nommées Crannoges, se sont continuées fort tard en Irlande. Toutes les barques trouvées autour de ces crannoges sont des pirogues d'une seule pièce, creusées dans de gros troncs d'arbres.

La pirogue en forme d'auge, simple tronc d'arbre, coupé droit aux deux bouts, nullement équarri à l'extérieur, existe aussi en Irlande. On en a trouvé dans le comté de Monaghan (1) une variété fort singulière; aux deux extrémités existaient des espèces d'anses ou poignées qui servaient probablement à transporter l'embarcation d'un lieu à un autre, ou bien à la retirer sur la plage après les navigations.

D'après M. John Buchanan, cité par sir Charles Lyell (2), de 1775 à 1855, on a retiré au moins dix-sept canots des terrains bas, résidus de mer, qui bordent la Clyde à Glascow. M. Buchanan en a examiné

(1) Shirley's. *Account of the territory of Farney.*

(2) J. Buchanan. *British Association Reports.* 1855, p. 80. — Charles Lyell. *L'Ancienneté de l'homme,* traduction de M. Chaper, p. 49.

plusieurs avant leur exhumation. Cinq d'entre eux étaient enfouis dans la vase sous les rues de Glascow. L'un deux, dans une position verticale, la proue en haut, comme s'il eût sombré dans une tempête, contenait un assez grand nombre de coquilles marines. Douze autres canots furent trouvés à environ quatre-vingt-dix mètres de la rivière, à la profondeur moyenne de cinq mètres cinquante au-dessous de la surface du sol, soit à deux mètres dix au-dessous de la ligne des hautes eaux. Un petit nombre d'entre eux seulement n'étaient qu'à un mètre vingt ou un mètre cinquante de profondeur, par conséquent à plus de 6 mètres au-dessus du niveau actuel de la mer. L'un était piqué dans le sable sous un angle de quarante-cinq degrés, un autre avait été renversé et gisait la quille en l'air; les autres étaient dans une position horizontale, comme s'ils avaient coulé en eau tranquille.

Presque tous ces anciens bateaux étaient formés d'un seul tronc de chêne, creusé avec des instruments à tranchant mousse, probablement des haches en pierre, aidées par l'action du feu. Un petit nombre offraient des coupures nettes, évidemment faites par des outils métalliques. Deux d'entre eux étaient construits en planches. Le plus soigné portait la trace de clous carrés en métal, mais qui avaient entièrement disparu. Dans une pirogue on trouva une hache en diorite, et au fond d'une autre un tampon en liége qui suppose des relations avec la France méridionale, l'Espagne ou l'Italie.

Les lacs de la Suisse, avec leurs habitations lacustres, ont fourni de nombreux spécimens d'anciennes pirogues. M. le docteur Keller, dans son cinquième rapport sur les palafittes (1), pl. X, fig. 23, en représente une de Robenhausen, que nous reproduisons ici : c'est un

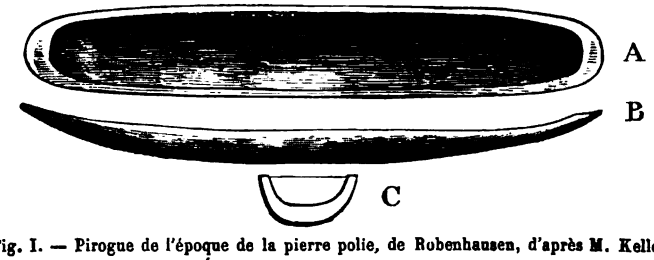

Fig. I. — Pirogue de l'époque de la pierre polie, de Robenhausen, d'après M. Keller.
Échelle 20 millimètres par mètre.
A. Vue de face. — B. Vue de profil. — C. Coupe au milieu.

demi-tronc d'arbre, long de trois mètres soixante, large de soixante-

(1) Ferdinand Keller. *Pfahlbauten, fünfter Bericht.*

quinze centimètres, creusé à l'intérieur de quinze à dix-huit centimètres seulement. Ce tronc a été aminci et allégé à partir du centre, en se dirigeant vers les deux extrémités, qui sont arrondies. Il est pourtant très-probable que tout ce travail a été fait avec des instruments en pierre, car la station de Robenhausen, située dans une tourbière, près du petit lac de Pfeffikon, canton de Zurich, bien que fort riche en objets divers, n'a pas fourni jusqu'à présent un seul instrument en métal.

Déjà, dans son premier Rapport (1), pl. IV, fig. 21, M. Keller avait donné le dessin d'une autre pirogue, que nous reproduisons aussi. Elle provient du lac de Bienne. Comme la première citée par

Fig. II. — Pirogue du lac de Bienne, d'après M. Keller.

M. Worsaae, c'est une moitié de tronc d'arbre, coupée presque droit aux deux bouts, creusée à l'intérieur en forme d'auge et laissée sans travail à l'extérieur.

M. le professeur Desor (2) cite plusieurs pirogues dans le lac de Bienne. L'une d'elles, près de l'île Saint-Pierre, est encore chargée de cailloux. D'après M. Desor, à l'époque de la pierre polie, les constructeurs des habitations lacustres, pour consolider les pieux destinés à soutenir ces habitations, les calaient avec des pierres qu'ils allaient chercher en bateau sur les rives, le fond du lac en étant complétement dépourvu. La pirogue de l'île Saint-Pierre serait une embarcation coulée à fond avec sa cargaison de cailloux, et remonterait ainsi à l'époque de la pierre polie. M. Troyon (3) donne des détails encore plus circonstanciés sur cette pirogue. Elle est en partie prise dans la vase à l'angle septentrional de l'île; faite d'une seule pièce, d'un tronc de chêne de grande dimension, elle ne mesure guère moins de quinze mètres de long sur une largeur de un mètre cinq à un mètre trente.

M. Desor, dans ses *Palafittes*, nous apprend que le musée de

(1) Ferdinand Keller. *Die Keltischen Pfahlbauten in den Schweizerseen.*

(2) E. Desor. *Les Palafittes ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, p. 10.

(3) Frédéric Troyon. *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, p. 119, 153 et 166.

Neuchâtel s'est enrichi dernièrement d'une pirogue provenant du lac. Malheureusement, elle s'est horriblement déformée en séchant.

Et M. Troyon, dans ses *Habitations lacustres*, nous parle de diverses pirogues d'Estavayer et de Morges.

Estavayer est situé sur le lac de Neuchâtel. Il y a deux stations voisines, l'une de l'âge de la pierre, l'autre de l'âge du bronze. Une pirogue gît encore au fond du lac près de ces stations. Des pêcheurs en ont sorti une autre, il y a quelques années, qui mesurait environ trois mètres de longueur sur soixante centimètres de largeur. L'extrémité conservée était taillée en pointe légèrement relevée.

Morges est sur le lac de Genève, dans le canton de Vaud. MM. Forel y ont découvert et exploité deux intéressantes stations de l'âge du bronze. On y a trouvé deux pirogues. D'après M. Troyon, l'une d'elles, transportée sur le rivage, il y a environ quarante-cinq ans, n'a pas tardé à être détruite. Elle était formée d'un tronc de chêne creusé comme un bassin. L'autre gît encore auprès des pilotis sous quatre mètres vingt à quatre mètres cinquante d'eau. Une partie est prise dans le sable; celle qui n'a pas été recouverte mesure environ trois mètres de longueur sur soixante centimètres de largeur. Elle se termine en pointe et a été taillée de manière à ménager une espèce de siége, pris sur l'épaisseur du bois à l'extrémité, comme dans la troisième figurée dans le catalogue du musée de Copenhague.

En France, on a signalé aussi plusieurs pirogues remontant aux temps antéhistoriques.

Le 6 janvier 1860 (1), des ouvriers occupés aux fortifications que le génie faisait élever à Abbeville, dans les terrains dits de Saint-Jean-des-Prés, sur la rive gauche du canal de transit, découvrirent une pirogue, dans la tourbe, à trois mètres soixante-dix en contrebas du chemin de halage et à deux-cents mètres environ du débarcadère du chemin de fer. Faite d'un seul tronc de chêne, elle avait six mètres soixante de longueur; ses bouts carrés étaient taillés en biais, de sorte que son plan supérieur se trouvait de deux mètres cinquante plus long que sa ligne inférieure, un peu aplatie sur une largeur de trente-cinq centimètres. La plus grande largeur de la partie supérieure, placée au tiers de la longueur, mesurait quatre-vingt-dix centimètres. A partir de ce point, la pirogue se rétrécissait et ne présentait plus qu'une l'argeur de 50 centimètres à l'extrémité la plus éloignée. Or, comme il n'existe pas d'arbre diminuant natu-

(1) E. Pannier. *Pirogue gauloise trouvée à Saint-Jean-des-Prés* dans le *Mém. de la Soc. d'émulation d'Abbeville.*

rellement de quarante centimètres de diamètre sur une longueur de quatre mètres, il faut conclure que le tronc dont on s'est servi avait été taillé extérieurement.

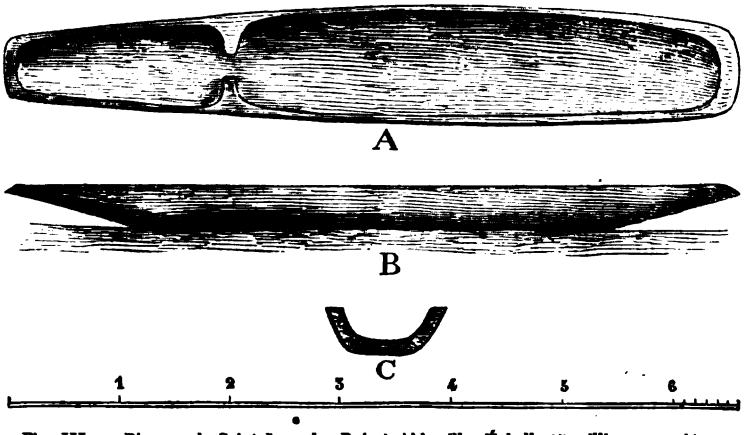

Fig. III. — Pirogue de Saint-Jean-des-Prés à Abbeville. Échelle 15 millim. par mètre. A. Vue de face. — B. Vue de profil. — C. Coupe au milieu.

Deux saillies de onze centimètres d'épaisseur, placées à deux mètres de l'extrémité la plus étroite, faisant corps avec les bordages et le fond, plus épais en cet endroit, laissaient entre elles un vide rectangulaire qui était probablement destiné à emboîter deux côtés d'une pièce de bois à base carrée, servant de mâture. Le plus grand creux intérieur n'avait que vingt-cinq centimètres de flèche, et le bordage, qui ne présentait en haut que deux centimètres d'épaisseur, allait, en suivant la courbe naturelle du tronc, se confondre avec le fond épais de plus du double. Cette pirogue, bien que mise complétement à découvert, et encore en très-bon état de conservation, n'a pas été extraite de son gisement.

En 1834 (1), on avait découvert une autre pirogue à Estrebœuf, longue de dix mètres, large de cinquante-cinq centimètres et profonde de cinquante. Elle avait le fond plat, les côtés coupés verticalement en dedans et en dehors, ce qui lui donnait à peu près la forme d'une auge équarrie. Dans sa partie la plus large elle portait des indices de mâture. Transportée au musée d'Abbeville, elle s'est complétement détériorée et on n'en voit plus que des restes informes.

(1) Ravin. *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville.*

L'abbé Cochet (1) raconte que, de 1788 à 1800, pendant les fouilles du bassin de la Barre, au Havre, on rencontra à trois mètres trente centimètres de profondeur une pirogue de plus de treize mètres de long creusée dans un seul tronc d'arbre. Les deux extrémités étaient pointues et massives, et l'intérieur renforcé de courbes formées à même de l'arbre. Cette pirogue, reconnue pour être en bois d'orme, avait près d'un mètre trente centimètres de creux. Elle était si parfaitement conservée qu'elle put être transportée derrière la maison des ingénieurs des ponts et chaussées, sur la jetée du sud. Mais là, elle fut détruite par l'action successive de la pluie et du soleil.

Le même archéologue cite aussi une pirogue, de cinq à sept mètres de quille, découverte en 1780, à Montévilliers, dans les fossés comblés, encore connus sous le nom de la Bergue.

Le musée archéologique de Dijon renferme une pirogue trouvée dans le gravier du lit de la Loue, aux confins du département du Jura, entre Dôle et Salins. Elle est en bois de chêne, faite d'un seul tronc colossal, travaillé, à ce que pense M. Baudot, au moyen du feu. La longueur actuelle est de cinq mètres cinquante centimètres, la largeur de soixante-douze centimètres; mais il y a eu un grand retrait par la dessiccation. Des armatures en fer posées pour maintenir le bois permettent de constater sur la largeur un retrait d'au moins quatorze centimètres. Dans l'intérieur on voit les traces fort distinctes de deux banquettes ou contre-forts laissés à même du bois pour consolider la pirogue. Le premier est à un mètre de l'un des bouts, le second à un mètre soixante-quinze centimètres de l'autre bout. Les deux extrémités se terminent en pointe, dont l'une beaucoup plus aiguë et allongée que l'autre.

Le musée de Lyon (2) possède aussi une pirogue trouvée dans les graviers du Rhône, près du pont de Cordon, dans le département de l'Ain. Elle a douze mètres cinquante centimètres de long, creusée dans un seul tronc de chêne, les deux extrémités vont en s'atténuant. Le milieu est équarri et l'intérieur est consolidé par deux contreforts laissés à même du bois.

Enfin il reste à citer la pirogue extraite du lit de la Seine, à Paris, et donnée par M. Forgeais à l'Empereur. Elle se trouve maintenant au musée des origines nationales de Saint-Germain. Faite d'un seul tronc de chêne, elle a été très-façonnée à l'extérieur et se terminait

(1) Cochet. *La Seine-Inférieure historique et archéologique.* 1re édit., p. 168 et 175.

(2) Théodore Fivel. *L'Alezia de César près de Novalaise, sur les bords du Rhône en Savoie*, pl. III, fig. 1.

en pointe des deux côtés. Cette pirogue gisait dans la vase et le gravier vers l'extrémité de la Cité, du côté de Notre-Dame. Tout près s'est rencontré un silex taillé et ont été recueillies diverses armes en bronze, entre autres un casque et plusieurs épées. Dans les lits des fleuves, les objets des diverses époques sont facilement mêlés. Ce silex paraît être accidentel, et ce sont bien plutôt les armes en bronze qui doivent servir à dater la pirogue.

En résumé, la navigation, tant marine que lacustre, a commencé dès la plus haute antiquité. Elle existait déjà régulière et habituelle à l'époque de la pierre polie.

Les premières embarcations étaient tout simplement de gros troncs d'arbres, généralement de chêne, équarris d'un côté, creusés ensuite à l'intérieur, ne portant aucune trace de points d'appui des avirons ou rames, qui évidemment se maniaient avec les deux mains.

Tout d'abord, le tronc, coupé aux deux bouts, plus ou moins droit, autant que le permettaient les outils rudimentaires d'alors, conservait sa forme extérieure. L'embarcation n'était qu'un tronçon d'arbre creusé en manière d'auge.

Plus tard la fabrication se perfectionna. L'extérieur du tronc fut plus ou moins bien taillé; les deux extrémités, au lieu d'être coupées droit, se terminèrent en biseau ou en pointe; le dessous fut parfois équarri pour donner plus de fixité sur l'eau et empêcher la pirogue de chavirer trop facilement. Des contre-forts furent laissés dans l'intérieur pour consolider l'embarcation; peut-être aussi pour servir de point d'appui aux reins et plus probablement encore aux pieds des rameurs, qui étaient assis au fond de la pirogue; parfois même pour fixer une mâture, ce qui fut dans l'art de la navigation un grand progrès. Il n'arriva qu'avec le temps. Il servit de transition entre la navigation élémentaire, primitive, et la grande navigation avec embarcations de plusieurs pièces, atteignant successivement et progressivement les proportions du navire. Ce développement dans les proportions des embarcations n'a pu se produire qu'avec la vulgarisation de l'emploi des métaux.

Les Gaulois, les véritables Gaulois des deux ou trois derniers siècles de l'indépendance, avaient déjà atteint ce degré de civilisation. César nous parle d'un combat naval terrible qui eut lieu entre la flotte romaine commandée par Brutus et la flotte des Vénètes, peuplade gauloise qui habitait la Bretagne. Ce fut la perte de cette bataille qui décida l'asservissement de toute la partie occidentale des Gaules.

L'archéologie vient confirmer le dire de César. M. Houbigant (1) possédait dans son cabinet un vase affectant la forme d'un navire. Ce vase, en terre noire mal cuite, n'ayant pas passé au four, est évidemment antérieur à l'invasion romaine. Il a été trouvé, en 1810, dans les tourbières de Bresles (Oise). C'est un véritable navire, orné à la proue et à la poupe de figures d'animaux ; ce qui prouve que ce vase est postérieur aux époques de la pierre polie, du bronze et même à la première époque du fer, parce que pendant tout ce laps de temps il n'existe pas d'exemples de représentations animales. Postérieur aux temps antéhistoriques, antérieur à l'invasion romaine, le navire de Bresles est donc bien véritablement gaulois.

GABRIEL DE MORTILLET.

(1) Houbigant. *Description des objets d'antiquités locales celtiques, gallo-romaines et mérovingiennes renfermées dans le cabinet de M. Houbigant.*

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. de Saulcy rend compte à l'Académie d'une trouvaille très-considérable de monnaies gauloises d'argent, faite sur un terrain communal du village de la Villeneuve-au-Roi, à vingt-et-un kilomètres de Chaumont (Haute-Marne). De ces pièces, qui étaient au nombre de 15,000 environ, 13,153 ont été apportées à la préfecture de la Haute-Marne et ont pu être étudiées par M. de Saulcy. Ce sont, pour la plupart, des pièces portant les légendes des Eduens et des Sequanes, « Dubnorix, Anorbos, Sequanoiotuo, Togirix, Docirix, » quelques centaines d'autres pièces appartiennent vraisemblablement aux Bituriges.

M. de Saulcy conjecture que ce trésor peut avoir appartenu aux Helvètes qui, arrêtés par César pendant la tentative qu'ils faisaient pour traverser la Gaule et s'étant échappés, au nombre de dix mille, après la défaite, furent rejoints par les légions romaines vers ces parages et décapités. Toutes ces monnaies sont, en effet, antérieures à César et originaires des pays parcourus et ravagés par les Helvètes.

M. de Saulcy dit ensuite quelques mots d'une fouille opérée par lui dans des tumulus de la *forêt des Lachats*, commune de Sauville (Vosges). Dans l'un de ces tumulus, formant un large carré, il a remarqué quatre pierres placées deux à deux, en face l'une de l'autre, où devaient poser les têtes des cadavres, tandis que les pieds se rencontraient au centre. L'un des cadavres devait être celui d'un chef gaulois enterré avec ses ornements. M. de Saulcy a trouvé un très-beau torques en bronze à la place du cou et un bracelet du même métal aux bras et aux épaules.

Vis-à-vis du chef était un cadavre qui devait être celui d'une femme, à en juger par la ténuité des ornements de bronze. Les deux autres n'avaient aucun ornement. C'étaient sans doute des esclaves.

Les objets provenant de ces fouilles ont été déposés au musée de Saint-Germain.

M. le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Mariette sur la stèle bilingue de Chalouf. Nous donnerons cette lettre *in extenso* dans notre prochain numéro.

M. de Longpérier fait une communication sur un vase oriental que possède le Musée du Louvre et qui a passé longtemps pour le baptistère ou la cuve baptismale de Saint-Louis. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Depuis le 1er septembre, M. Alexandre Bertrand, membre de la Société des antiquaires de France, est chargé de l'organisation du Musée de Saint-Germain en remplacement de M. Rossignol, appelé à d'autres fonctions. C'est donc à M. Bertrand que doivent être adressées, jusqu'à nouvel ordre, toutes les communications qui concernent le Musée gallo-romain. M. Bertrand était déjà, depuis dix-huit mois, membre de la commission consultative du Musée.

— Nous mentionnons, dans notre Bulletin des séances de l'Académie des inscriptions, une communication de M. de Saulcy relative à une très-intéressante découverte de 15,000 monnaies gauloise à la Villeneuve-au-Roi. M. le maire de la Villeneuve a eu l'heureuse idée de diviser ce trésor numismatique en un certain nombre de séries qui forment autant de petites collections comprenant chacune tous les types de ce remarquable dépôt. Il nous envoie, avec prière de l'insérer, le catalogue de ces monnaies :

Monnaies gauloises découvertes sur le territoire de la Villeneuve-au-Roi, canton de Juzennecourt (Haute-Marne), le 19 juillet 1866.

Nota. — La presque totalité de ces monnaies est en excellent état de conservation.

CATALOGUE DES ESPÈCES

Dressé par M. de Saulcy, membre de l'Institut.

Séquanes. SEQVANOIO TVO.
Id. Docirix. Q DOCI. SAA. F.
Id. Togirix. TOGIRIX.
Ambarres. DIA SVLOS.
Id. NO. au-dessus du cheval (Dubnorix.
Ambarres. Avec signes particuliers : au-dessous du cheval (Dubnorix).
Id. Id. Id.
Id. Id. Id.
Éduens. Derr. anépigraphes, flaons larges.

Éduens. Id. un cercle devant l'effigie.
Id. derrière : = à la lyre sous le cheval.
Id. derrière : avec un O au-dessus du cheval, et ∇ au-dessous.
Id. -KAAЄTЄΔOY (Celtes-Éduens).
Id. S(O) devant l'effigie du cheval.
Id. ΣAA au-dessus du cheval.
Id. avec signe particulier au-dessous du cheval.
Id. avec signe particulier au-dessus et au-dessous du cheval.
Id. avec signe particulier sous le cheval.
Id. avec signe particulier sous le cheval.
Id. KPA... croix derrière la tête.

Sur toutes ces monnaies on lit au droit le nom ANOROS plus ou moins abrégé.

Éduens. Dubnorix. DVBNO sous le [cheval.
Id. Id. DVB.
Id. Id. DVBN. Id.
Id. Id. DVBNRX. Id.
Id. Id. DVBNO au-dessous du cheval.
Id. Id. Id. Id. et signe particulier au-dessous du cheval.
Id. Id. DVBNO—RX, les deux dernières lettres au-dessus des jambes du cheval.
Id. Id. ONBVD.
Id. Id. DVB.
Bituriges. SOLIMA. COAIMA.

— Doit-on chercher l'antique Bibracte à Autun ou sur le mont Beuvrai? La lettre suivante de M. Bulliot semble faire décidément pencher la balance en faveur du mont Beuvrai. On nous assure que les fouilles continuent. La Commission de la topographie des Gaules a donné dans ce but une somme de deux cents francs.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les notes que vous m'avez demandées au sujet des dernières fouilles de Bibracte et sur lesquelles je me propose de publier un travail plus approfondi lorsque j'aurai pu compléter mes recherches.

Pour le moment, et selon votre désir, je ne vous entretiendrai que des fouilles exécutées sur l'emplacement de la maison dite de la Mosaïque, dont le déblai avait été commencé en 1865 par M. le vicomte d'Aboville, propriétaire de cette partie du Mont Beuvrai. Cette habitation se compose de plusieurs compartiments au milieu desquels a été découverte la mosaïque qui lui a donné son nom, et qui était enfouie à moins d'un mètre sous les ruines accumulées sur ce point à la surface même du sol. Tous les détails de la construction annoncent que cette maison, chauffée par plusieurs hypocaustes, appartient à l'époque gallo-romaine et à cette période de transition qui marque l'invasion de la civilisation romaine dans le vieil oppidum. Ce fait historique ne se manifeste toutefois que par de simples ouvrages de maçonnerie, plus ou moins soignés dans leur appareil, mais dépourvus de toute intention d'élégance. Les murs de cette habitation sont construits sans chaux, et c'est l'une de celles où il y a le plus de recherche pour le soin et la solidité du travail.

Nous venions d'atteindre le carrelage, composé d'une masse compacte de 0cent.,7 d'épaisseur, de menus fragments de tuileaux excessivement durs et comprimés dans une poussière fine qui remplaçait la chaux. Au-dessous

régnait un lit de pierres sèches posées sur champ, de 0m,10 d'épaisseur. L'opération nécessaire pour prendre ces mesures nécessita une trouée qui fit reconnaître que le carrelage romain reposait sur un sol remué. L'exploration de cette nouvelle couche amena la découverte d'un gisement considérable d'amphores, écrasées en grande partie par la pression des terres, entassées sans ordre, comme si elles avaient été précipitées dans cet étroit espace de vingt à vingt-cinq mètres carrés. Entre les débris de chacune d'elles existait une masse gluante et noirâtre renfermant des cendres, de menus charbons, des restes d'ossements en décomposition, des dents et des fragments de mâchoires de chiens et de chevaux, des défenses de sangliers, confondus avec les ossements humains et quelques débris de poteries noires. Une de ces amphores, dont le col seul était brisé, fut retirée d'une profondeur de deux mètres avec tout son contenu de cendre, mélangé d'une soixantaine de très-petits fragments de vases de terre noire. Un petit anneau de bronze, très-épais et à arêtes presque tranchantes, rappelait la fabrication de certains bracelets gaulois. Il n'avait pu servir qu'à un enfant, si sa destination a été ce que semble indiquer sa forme, car il n'avait qu'un centimètre de diamètre. Près de cette amphore on découvrit une magnifique urne dont on put reconstituer en grande partie les fragments; elle était de la plus belle forme, d'une dimension inusitée (plus d'un mètre), enduite d'un verni verdâtre, légèrement rugueux. Au fond se trouvait une petite médaille gauloise en argent, denier éduen, et un très-gros anneau de fer, grossièrement tordu, dont les deux extrémités glissent l'une sur l'autre de manière à l'élargir ou à le rétrécir à volonté. Cette particularité me rappelle le mode de fabrication signalé par M. Lubbock, dans l'extrait publié par la *Revue archéologique* en septembre dernier. « Dans les anciens tumulus de l'Amérique du Nord, les bracelets sont de simples anneaux forgés au marteau avec plus ou moins d'habileté, et courbés de manière que les deux bouts se rapprochent et aillent l'un sur l'autre. »

Près de cette urne, à 0m,50 de distance, était une autre médaille gauloise en potin, grossière imitation d'une tête grecque et représentant, au revers, un animal non moins fruste. On recueillit des fragments de mâchoires humaines garnies de quelques dents, des côtes, des vertèbres, des os de doigts, etc , sans compter les ossements d'animaux. La couche qui renfermait ce gisement avait 0m,75 d'épaisseur et descendait à 2 mètres de profondeur, un mètre au-dessous de l'habitation. J'ai compté soixante goulots et trois cents morceaux d'anses.

Dans une pièce contiguë de la même habitation, la couche inférieure du sol renfermait un monceau de cendres mélangées aussi d'ossements réduits en une sorte de pâte; une seule médaille, également gauloise, y a été recueillie avec des vitrifications et de grands fragments calcinés d'une grossière poterie noire. On eût dit la suite du même gisement, mais les cendres semblaient avoir été rejetées des amphores.

En pratiquant un sondage au nord, à 8 mètres en dehors de l'habi-

tation, nous avons rencontré, à la même profondeur, de nouvelles urnes, et la broche, avec son ressort, d'une grossière fibule en fer. Il y a là évidemment un gisement considérable, dont les fouilles n'ont attaqué qu'un seul point.

Veuillez agréer, etc.

Le président de la Société éduenne,
J. G. Bulliot.

Autun, 22 septembre 1866.

— Nous avons annoncé dans notre dernier numéro qu'il était question de la réunion d'un congrès international paléoethnologique. Nous lisons aujourd'hui dans la *Gazette de Savoie* : « Le congrès paléoethologique a fixé le lieu de sa réunion de 1867 à Paris, pendant l'Exposition universelle. Le comité d'organisation, placé sous la présidence de M. Lartet, a été composé de MM. A. Bertrand, de Longpérier, de Quatrefages, de Mortillet, Penguilly, de Reffye, Brocca, Pruner-bey, d'Archiac, Desnoyers et Saulcy. »

Nous devons dire, toutefois, que nous n'avons reçu aucun avis officiel de cette décision.

BIBLIOGRAPHIE

Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, par M. le vicomte DE ROUGÉ, Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie impériale, 1866.

Depuis quelques années l'égyptologie a fait des progrès surprenants. Plusieurs savants distingués ont exploité cette science à différents points de vue et ont obtenu d'importants résultats. L'histoire, l'archéologie, l'ethnographie, la géographie et la religion de l'Égypte, ont été étudiées avec ardeur et profit; une seule branche de l'égyptologie est restée en arrière, c'est la chronologie. L'incertitude dans laquelle nous jettent les calculs astronomiques des Égyptiens, l'état déplorable de la table des rois de Manéthon, aussi bien que notre ignorance de l'esprit qui a présidé à l'ordonnance des tables égyptiennes, ont fait jusqu'à présent le désespoir des savants.

Ce n'est pas cependant que les dissertations chronologiques fassent défaut, il suffisait que les vrais savants aient déclaré qu'il était impossible de rien affirmer encore en cette matière délicate pour que les esprits chercheurs d'aventures dirigeassent aussitôt leurs tentatives de ce côté. Ils estropièrent les listes de Manéthon, ils torturèrent les tables égyptiennes — et ils arrivèrent tous à produire des volumes de dimension convenable et des systèmes dont l'échafaudage ingénieux ne laisse vraiment rien à désirer.

La lecture de ces mémoires déroute complétement les historiens et les archéologues dont l'égyptologie n'est pas la spécialité.

Il est évident qu'avant de chercher à fixer des dates, il faut s'occuper d'un grand travail préparatoire, celui de déterminer la place que doivent tenir les différentes dynasties dans l'histoire et d'établir l'ordre des souverains dans chaque dynastie.

M. Lepsius fut le premier qui chercha à déblayer le terrain, puis M. Brugsch et enfin M. Mariette et M. Devéria, dont le remarquable travail sur la table d'Abydos a paru l'an dernier dans la *Revue*. — M. le vicomte de Rougé, à son tour, vient de publier un important ouvrage qui résume tout ce que la science peut affirmer aujourd'hui sur l'histoire des six premières dynasties.

Le travail dont il s'agit est, en grande partie, le fruit des recherches personnelles de l'auteur pendant la longue et fructueuse mission qu'il accomplit en Égypte dans l'hiver de 1863 à 1864; recherches qui lui permirent d'éclaircir l'obscurité des tables royales déjà publiées et des listes de Manéthon à l'aide des monuments et de la table de Séti Ier, nouvellement découverte.

L'auteur ouvre son volume par un chapitre sur les origines des Égyptiens. Ce ne sont là évidemment que des conjectures, la science n'ayant

pas pu encore pénétrer aussi loin, mais ces conjectures ont un tel caractère de vraisemblance qu'il faut les résumer ici en quelques mots.

D'après la Bible, les fils de Cham furent Kush (l'Éthiopie), Mizraïm (l'Égypte), Phut (l'Arabie, nommée Pount par les Égyptiens), enfin Kanaan.

Mizraïm, qui ne serait qu'un nom générique appliqué à un certain nombre de peuples, aurait eu pour fils : 1° Lehabim (les Lybiens) (Luba des hiéroglyphes); 2° Chasluhim; 3° Caphtorim (Crétois?); 4° Pelishtim (Philistins) (Pulista des hiéroglyphes); 5° Ludim, fils aîné de Mizraïm (sans doute les Égyptiens), qui se nommaient eux-mêmes Rut; 6° Anamim (peuple qui correspondrait aux Anu des Égyptiens), tribu qui a occupée une partie de la vallée du Nil dans la plus haute antiquité, a donné son nom d'An à Héliopolis, à Dendera, à Hermonthis, et a dû contribuer largement à la population primitive de l'Égypte; 7° Patrusim (nom formé du mot *patros*, p-to-res, le pays du midi), la Thébaïde; 8° Naphtuhim, Na-Phtah, ceux de Phtah ou Nu-Phtah, la ville de Phtah.

On voit, par tous ces rapprochements, que les récits bibliques sont confirmés par les monuments. Les Égyptiens appartiendraient donc bien réellement à cette famille que les livres saints font descendre de Cham et qu'on appelle la race chamitique, faute d'un meilleur nom.

Bien plus, les monuments confirmeraient aussi les assertions bibliques en ce qui touche la parenté des Égyptiens et de Chanaan. En effet, Ra, le soleil, était père des Égyptiens, et Pacht, la fille du soleil, était mère des Syro-Araméens; — rapprochement qui indique sans doute une parenté entre ces peuples et ceux de la basse Égypte, où le culte de Pacht était plus particulièrement en honneur. — D'autre part, Set ou Typhon, qui personnifiait chez les Égyptiens la royauté de la basse Égypte, tandis que Horus personnifiait la souveraineté de la haute Égypte, était considéré, chez le peuple syrien des Chétas et chez les Hiksos, comme le dieu principal de la nation, ce qui constitue une identité fondamentale de religion entre les Pasteurs et les Chétas d'une part, et les populations égyptiennes du Delta de l'autre, et nous ramène encore à la parenté de Mizraïm et de Kanaan.

Après cette intéressante discussion sur les origines, l'auteur aborde la question historique de la reconstruction des six premières dynasties. — Il prouve l'existence réelle de Ménès (Mena), premier roi d'Égypte, originaire de This ou Thinis (Teni). — « C'était un chef indigène, qui parvint à réunir en une seule nation toutes les tribus qui peuplaient la vallée du Nil et auxquelles la tradition attribuait même des dynasties spéciales. » — Mais, malheureusement, à partir de Ménès commence pour les deux premières dynasties une inextricable confusion, et tout ce que l'auteur peut affirmer c'est que les deux premières dynasties de Manéthon et les deux premiers rois de la troisième, jusqu'à Sar (Tyris), étaient considérés dans l'antiquité comme une seule famille royale.—Un seul nom royal de la première dynastie de Manéthon peut être identifié avec un des noms donnés par les listes égyptiennes, c'est Miebidos, qu'on retrouve dans Maïbipen.

L'étude de la deuxième dynastie permet plusieurs identifications à peu près certaines :

1. Boethos	serait	But'au.
2. Kaïechos	»	Kakau.
3. Binothris.	»	Binnuter.
4. Tlas.	»	Ut'nas 1er (1).
5. Sethenes.	»	Senta.
6. Nepherkeres	»	Neferkara.
7. Sesochris.	»	Neferkara Sakru, ou, par transposition : Sakru Nefer-ka-ra II (2).

La confusion recommence pour les trois rois suivants jusqu'à Sar (Tyris), qui, d'après Manéthon, est le troisième roi de la troisième dynastie, mais qu'il faut bien certainement regarder comme le chef d'une nouvelle famille égyptienne qui comprendrait les trois premières dynasties Memphites de Manéthon.

La table de Séti est tellement mutilée qu'il est impossible de reconstituer la série des successeurs de Sar jusqu'à Huni, et le désordre des listes de Manéthon ne permet pas non plus d'en tirer ici la moindre lumière.

Ce n'est qu'à partir du règne de Huni que la comparaison des monuments avec les différentes tables égyptiennes permet à l'archéologue d'établir d'une manière à peu près régulière la succession des rois de ces anciennes dynasties.

Huni eut pour successeur Snefru, qui subjugua les populations de la presqu'île du Sinaï et fonda à Ouadi-Magarah un établissement destiné à exploiter des mines de cuivre. On connaît sa femme Mer-t-tefs, qui fut aussi l'épouse de son successeur Xufu et vécut encore sous le règne de S'afra, où elle n'est plus qu' « attachée au roi; » sa fille aînée, Nefer-t-kau, et un personnage qui peut avoir été son fils ou son frère, Nefer-ma, qualifié de « prince héritier, » lequel fut père de S'af-Snefru, grand seigneur de la cour de Xufu.

Les monuments nous font connaître encore plusieurs personnages contemporains de cette époque : 1° Amten, qui fut gouverneur de plusieurs nômes de la basse Égypte; 2° Hap-en-ma-t, mère du roi, qui doit appartenir également à la famille de Snefru; 3° Ka-en-Suten, « enfant royal, » peut-être fils de Snefru, qui était « chef de la maison du combat de l'arc et de la flèche, » sorte de ministère de la guerre, et dont la femme s'appelait Ha et le fils Har-uer.

Le successeur de Snefru fut Xufu (le Cheops d'Hérodote, le Souphis de Manéthon); mais il est probable qu'il ne fut pas son fils. C'est le fonda-

(1) Comme Nas, langue, est devenu en copte LAS.

(2) Le roi T'at'a-ti auquel on doit l'invention de deux des principaux chapitres du Rituel funéraire, et Senta, sous le règne duquel fut trouvé le « Livre médical » conservé au musée de Berlin, appartenaient à la famille Thinite.

teur de la grande pyramide de Gizeh, que les Égyptiens nommaient Xu-t, l'horizon. Il éleva un temple à Isis près du grand sphinx et continua l'établissement de Snefru aux mines de cuivre du Sinaï. — On connaît deux des femmes de Xufu : Mer-ti-tef-s, citée plus haut, et Sat-t, dont il eut un fils, le prince Mer-h'et. On peut encore regarder comme ses fils H'ata, surnommé Saf-h'otep (1), secrétaire de tous les travaux du roi, Ka-ab et Xem-tat-ef. — Parmi les membres de la famille royale, les monuments citent S'af-Xufu, prêtre d'Apis, et Neb-em-aχu, et les princesses H'otep-h'ar-s et Mer-anχ-s.

La cour de Xufu est largement représentée dans les tombeaux de la plaine de Gizeh; une foule de fonctionnaires de tout ordre attestent la richesse et la puissance de son gouvernement. Parmi ces grands seigneurs on remarque Xufu-anχ, prêtre d'Apis, commandant des portes (du palais), chef de tous les travaux du roi, et la dame Xufu-mer-nuteru, dont les magnifiques tombeaux sont au musée du Caire.

A Xufu succéda Ra-tat-ef (le Ratoïsès de Manéthon), dont le règne fut court et qui céda bientôt le trône à S'afra.

S'afra répond au Souphis II de la liste manéthonienne, et certainement aussi au Chephren d'Hérodote et au Chabryes de Diodore. C'est sous son règne qu'apparaissent les premières statues royales qui nous soient connues, lesquelles possèdent, outre leur mérite exceptionnel comme objets d'art, une incontestable valeur historique (2). S'afra éleva une pyramide du nom de « uer » « la principale; » c'est peut-être la deuxième pyramyde de Gizeh.

Une des femmes de S'afra fut Meri-s-anχ, prêtresse de Thoth, dont ce prince eut un fils nommé Neb-en-aχu-t. Si Meri-s-anχ est identique avec une princesse nommée Meri-anχ-s, elle aurait été la fille de Xufu et l'épouse de S'afra; mais cette identité reste une hypothèse.

Il faut regarder comme fils de S'afra le prince S-χem-ka-ra, et peut-être comme son parent le prince Xem-an, « le grand des cinq de la demeure de Thoth, » c'est-à-dire premier prêtre de Thoth à Hermopolis.

Après Xufu régna Menkaura (le Mencheres de Manéthon. Il fut le constructeur de la pyramide de Gizeh, la troisième pyramide H'ur, « la supérieure, » et c'est à son règne qu'on rapportait l'invention d'un des hymnes les plus importants du Rituel, le chapitre 64, dont la rubrique donne le nom d'un des fils de Menkeres, le prince Hor-tut-uf.

Menkaura eut pour successeur immédiat le roi Ases-kaf. Nous connaissons ce roi, surtout par le tombeau de son gendre Ptah-asès, que M. Mariette découvrit à Sakkarah. Après avoir passé sa jeunesse parmi les enfants royaux sous les règnes de Menkaura et d'Ases-kaf, Ptah-Ases épousa Mat-s'a, la fille de ce dernier Pharaon; son beau-père le combla de faveurs. — On remarque, parmi les fonctions dont il fut chargé, celles

(1) « Don de Saf, » la déesse spéciale des bibliothèques.

(2) Statues trouvées au fond d'un puits auprès du grand sphinx.

de préposé à la maison des provisions de bouche, de chef des ouvriers des mines et de grand chef de l'œuvre, chef du temple de Sokaris, titre officiel du grand prêtre de Ptah à Memphis. D'autres tombeaux nous donnent le nom d'un certain nombre de contemporains de ce règne; il faut citer, entre tous, Ases-kaf-anχ, qui paraît avoir joué alors un rôle important. Il était gouverneur de la grande demeure de la maison des écritures, et gouverneur ou surintendant de la maison des jeunes princes. Il est vraisemblable qu'Ases-kaf est le même qu'Asychis, donné par Hérodote comme le successeur de Mykerinos et regardé par lui comme un sage législateur et le constructeur de la pyramide de briques (1).

C'est avec Usurkaf (Userchères), le successeur d'Ases-kaf, que commence la cinquième dynastie de Manéthon; un des plus grands fonctionnaires du règne d'Usurkaf fut Num-hotep, un des familiers du roi, prophète d'Hathor et prophète d'Usurkaf. Sahura, Sephrès, règna immédiatement après Usurkaf. La stèle d'Ouadi-Magarah atteste qu'il fit une expédition dans la presqu'île du Sinaï. Les principaux personnages connus de son règne furent le prince *Seχem-ka-ra* avec ses quatre fils, qui portent tous le titre de *Suten-reχ* « petits-fils royaux, » et le prêtre *An-χefte-ka* « compagnon dans les chemins qui plaisent à son seigneur; » qualification qui semble avoir signifié le droit d'accompagner le roi dans ses voyages. L'épouse de ce dernier se nommait Nefer-hotep-s, elle était Suten-reχ et prophétesse d'Hathor et de Neith.

M. le vicomte de Rougé croit qu'il faut reconnaître un souvenir de Sahu-ra dans le nom de la ville de Pa-Sahura, très-voisine d'Esné.

La table de Seti Ier donne comme successeur à Sahura un roi dont on ne connaissait que le nom, et qui a été omis dans la liste de Manéthon; c'est le roi Kaka, nous n'avons que bien peu de traces de son règne. Son cartouche s'est rencontré dans la tombe de Snot'em-h'et, contemporain d'Assa. Un petit-fils royal, enseveli à Giseh, rappelle le même souverain par la composition de son nom propre, Kaka-anχ. Enfin, on trouve encore le cartouche de ce roi tracé à la sanguine sur des blocs de pierre du tombeau de Seti à Sakkara, et un vase porte dans le même tombeau le nom de Kaka-h'ek.

Un autre Pharaon, dont la date précise reste inconnue, peut être compté parmi les rois de la cinquième dynastie antérieurs aux trois derniers règnes; c'est Akau-h'or-saf-meri, Akau-hor aimé de la déesse Saf. Son rôle historique doit avoir eu bien peu d'importance.

A l'exception de la table de Seti Ier, qui ajoute le nom de Kaka, toutes les séries monumentales donnent Nefer-ar-ka-ra (Nepherchères de Manéthon) pour successeur à Sahu-ra (Sephrès).

L'auteur cite comme contemporains de ce règne: 1° Xut-h'otep-h'er, « suten reχ, » « prophète de la déesse Ma et du Soleil, scribe royal du palais,

(1) Le nom de cette pyramide, Ases-kaf-keb, signifie « lieu de rafraîchissement d'Ases-kaf. »

docteur, chef des écritures, docteur qui met en lumière les écritures de la grande double demeure, de la grande demeure de l'intérieur; » personnage qui joignait à ces titres des fonctions administratives élevées, telles que celles de « chef des écritures pour les requêtes des hommes, » et qui était en outre « chef de la maison des provisions » et « chef de l'infanterie des bons jeunes gens, » qualification ordinaire des jeunes soldats. 2° Puhenuka, dont les titres sont nombreux et intéressants; il était « chef des greniers ou magasins, chef de la maison double du trésor, chef des lieux des offrandes de denrées; » trois titres qui pouvaient constituer une sorte de ministère des finances, car les revenus de l'État devaient avoir pour principale source les impôts en nature. En outre, il était chef des travaux du roi, chef des écritures du roi, chef du secret de toutes les paroles prononcées par le roi; ce dernier titre désigne une sorte de secrétaire d'État.

L'auteur place ici, sous toutes réserves, un nom inconnu, Ah'tes. Mais dans la liste monumentale le successeur de Nefer-ar-ka-ra est Usur-en-ra ou Ra-en-usur (Rathourès). M. le vicomte de Rougé prouve que ce roi est le même qui se trouve appelé An sur d'autres cartouches. Ra-en-usur est le nom royal et An le nom propre du même personnage.

Le règne de Ra-en-usur nous a laissé des monuments de la plus grande importance. Parmi les seigneurs de sa cour il faut compter 1° Ptah-biu-nefer, prêtre de Ra-en-usur, fils de Aï-meri, qui avait vécu jusque sous Nefer-ar-ka-ra, et petit-fils de Ases-kaf-anχ, né probablement du temps d'Ases-kaf. Le fils de ce personnage, Ptah-nefer-sem, porta encore le titre de Suten-reχ, que nous voyons renouvelé par la faveur royale pendant quatre générations. 2° Ata, chef des chants, odiste. 3° Kam-retu, secrétaire royal et prophète de la pyramide Men-asu de Ra-en-usur. 4° Anχ-maka, commandant de la demeure double ou grande demeure, sans doute le palais; il était prêtre du Soleil et son fils « chef de la demeure du combat de la flèche et de l'arc. » 5° Kam-nefer-t, qui à ses fonctions sacerdotales joignait celles de « inspecteur des familles agricoles attachées aux domaines royaux, » de « chef des écritures, des requêtes » et de « commandant de la salle, » fonction judiciaire d'ordre supérieur. 6° Ptah-sa biu, prophète de plusieurs rois. Enfin, 7° Ti, dont le tombeau, la « merveille de Sakkarah, » est le plus beau monument de cette époque et a fourni au musée du Caire d'admirables statues. Ti, un des plus riches personnages du temps, occupe dans l'État une position très-éminente. Ces titres sont fort nombreux. Il était l'un des familiers de l'amitié du roi, chef des postes du palais, secrétaire de son seigneur dans toutes les résidences, chef de tous les travaux du roi, chef des écritures royales, secrétaire pour énoncer les décrets du roi, commandant des prophètes, titre fort rare à ces premières époques, et chef des sacrifices et de toutes les purifications. « On serait tenté de croire cependant, ajoute l'auteur, que Ti était un « parvenu. On ne retrouve nulle part dans son tombeau ni le nom de son « père, ni rien qui indique une parenté illustre. Sa femme Nefer-h'otep-s « était une princesse, mais nous ne pouvons pas décider si cette alliance

« fut la cause de sa faveur ou la récompense de son mérite. Cette dame « transmit à ses deux fils Ti e' Temet' la qualité de Suten-rex, que Ti ne « possédait pas lui-même; elle était prêtresse d'Hathor et de Neith. »

Ra-en-usur occupait une place assez importante dans la tradition, puisqu'il figure dans la grande table de Karnak sous le nom de An, et le grand nombre des tombeaux de ses serviteurs engage à lui attribuer un règne assez long.

A Ra-en-usur succèdent Men-kau-h'or (Menchères), déjà connu par une stèle d'Ouadi-magarah, par le tombeau du prêtre Ptah'-h'otep et par un bas-relief du musée du Louvre où il est repésenté en personne. Puis le roi Tat-ka-ra (Tancherès déjà identifié à Assa), sous lequel vécut Ptah'-h'otep, auteur de préceptes moraux, la plus ancienne composition qui nous reste de la littérature primitive des Égyptiens, et enfin le roi Unas (Obnos), qui clot la cinquième dynastie de Manéthon.

Ce roi, auquel le papyrus de Turin donnne 30 ans de règne, consacre un temple à la déesse Hathor. Parmi les seigneurs de sa cour un des plus éminents fut Snot'em-h'et-meh'a, qui épousa une fille de roi nommée Xent-ka-u-s. Il est probable qu'il dut ses dignités à cette alliance, qui en fit un personnage très-considérable. Il était « chef de la double maison sainte, » probablement le grand temple, « chef des portes, chef des écritures royales, chef de tous les travaux du roi, gouverneur de le maison de l'or et des magasins de l'État, et chef de la double maison de la guerre. » Un personnage du même nom, qui doit avoir été son fils, épousa une Suten-rex-t nommée Tefa.

Après le règne d'Unas on trouve dans le papyrus de Turin la première mention authentique d'une divison historique bien tranchée. La division marquée avant le roi Sar n'est qu'une rubrique moins importante aux yeux des Égyptiens.

Lorsqu'on suit avec attention la série des monuments, tous memphites et rattachant étroitement la famille d'Userkaf à celle de Sar et de Xufu, il est impossible de ne pas penser que le nom de dynastie d'Éléphantine a été mis hors de sa place dans les listes de Manéthon. M. le vicomte de Rougé est tenté de rejeter ce titre à l'une des VIIe, VIIIe, IXe ou X^e dynasties.

Teta (Othoès) succède immédiatement à Unas et ouvre la VIe dynastie de Manéthon. Le prêtre Ptah-asès vécut sous ces deux souverains; sa femme Anta était prophétesse et prêtresse de Neith et d'Hathor. Son fils Sabu-abeba, déjà en faveur sous Unas, fut un des personnages les plus distingués du règne de Teta. Le roi lui conféra le droit de l'accompagner dans ses voyages et de paraître auprès de lui dans les fêtes « et, ajoute l'inscription, sa majesté lui accorda des vivres dans tous les lieux où il serait en voyage, et la faveur d'entrer dans tous les secrets du Xennu. »

« Avec Teta et la sixième dynastie, les champs funéraires de Giseh et de Sakkarah semblent se fermer, et celui d'Abydos commence à révéler ses richesses. L'Égypte moyenne et la Thébaïde paraissent avoir participé

plus directement à la vie politique. Les inscriptions des carrières d'El Kab et d'Hanunamat montrent une grande activité dans les travaux, et les souvenirs de Pepi, successeur de Teta, s'étendent d'un bout à l'autre de l'Égypte.

Le règne de Ra-meri-Pepi marque une des grandes époques de la puissance égyptienne. Son autorité s'étendit depuis Tanis et le Sinaï jusqu'aux régions du haut Nil. Una fut le personnage le plus illustre de son règne. Il avait été « porteur de couronne » sous le roi Teta; c'était sans doute quelque emploi analogue à celui de page. Le roi Pepi le fit chef du Teb, emploi qu'on ne peut encore définir. Puis il devint Sam χet « celui qui écoute les choses, qui reçoit des rapports ou des requêtes, » et ensuite Sab, « savant docteur. » Ce fut alors que Pepi le chargea d'aller chercher à Rufu « un bloc de pierre blanche pour faire un sarcophage » et lui donna un fonctionnaire de grade inférieur avec des soldats pour accomplir cette expédition. Una s'acquitta avec succès de cette mission difficile, et il nous apprend que le roi lui donna en récompense le grade de chef des gens du Xente, ce qui était une des plus hautes charges du royaume. Bientôt il devint une sorte de ministre favori; le roi le combla de faveurs, et il fut admis « aux secrets de la demeure de la reine. »

Pepi eut alors une grande guerre à soutenir contre deux puissants peuples voisins, les Annu ou Syriens et les Herusa. Le roi réunit des myriades de soldats; il les fit venir d'Éthiopie et des pays nègres tributaires, et chargea Una de l'organisation et du commandement de cette immense armée. Il fallut instruire cette multitude de nègres et la former au métier de la guerre, et les plus hauts fonctionnaires de l'empire s'en occupèrent sous la direction d'Una. — On parvint enfin à discipliner cette armée peu homogène, et Una, bouleversant le pays des Heru-s'a, rasa les places fortes, dévasta les campagnes, poursuivit même sur mer l'ennemi qui s'était réfugié dans le pays de Taχeba, et revint triomphant en Égypte avec beaucoup de prisonniers et de butin.

Pepi épousa Ra-meri-auχ-nes, dont il eut deux fils : Mer-en-ra, l'aîné, qui lui succéda immédiatement, et le second, Nefer-kara, qui monta sur le trône après son frère.

Ra-meri-anχ-nes eut pour père Xua, que son gendre et ses petits-fils comblèrent de faveurs. Entre autres titres, il portait ceux de commandant des grands du midi et du nord, commandant des principales villes de la basse Égypte, et de chef de toutes les dignités des choses divines. Sa femme, mère de la reine, se nommait Nekabe-t et prétendait descendre de divers personnages divins, ce qui indique une race royale.

Les deux fils de Pepi lui succédèrent, Merenra le premier, et après lui Neferkara.

Merenra, à son avénement au trône, conféra à Una, déjà comblé de faveurs par son père, la dignité de chef gouverneur du midi, c'est-à-dire de toute la haute Égypte; puis, satisfait de l'administration éclairée de son favori, il l'envoya peu après au pays d'Abeha, le chargeant de la

recherche d'un beau sarcophage et d'autres blocs destinés à sa pyramide. Cette mission ayant été remplie avec succès, Una reçut bientôt l'ordre d'exécuter pour le roi d'autres travaux du même genre. Le choix de ce haut fonctionnaire pour diriger ces travaux d'architecture prouve leur importance et leur difficulté. Una partit avec six vaisseaux Usex, trois vaisseaux Sat, trois autres navires d'un nom douteux et un vaisseau de guerre, tous construits dans la haute Égypte. C'était la première fois, ajoute l'inscription d'Una, qu'un vaisseau de guerre eût été fait à Abeba ou à Éléphantine.

L'administration d'Una imprima à la haute Égypte et à l'Éthiopie une activité industrielle et commerciale toute nouvelle. Ce fut probablement d'après ses conseils que le roi Merenra fit creuser quatre bassins dans le midi pour y fabriquer des vaisseaux Usex et des navires Sat. « L'Éthiopie, « fait remarquer M. le vicomte de Rougé, produisait des bestiaux, de « l'ivoire, de l'ébène, de l'or et d'autres métaux précieux. Comme le haut « Nil pouvait être plus facilement approvisionné de bois que l'Égypte, « c'était un plan d'une sagesse remarquable que d'y établir des chantiers « de construction, les hautes eaux permettant de leur faire passer les « cataractes et descendre le fleuve. » Un prince puissant du midi fournit du bois pour la construction de ces navires, et Una parvint à accomplir son œuvre en une seule année. L'inscription d'Assouan nous apprend d'ailleurs que le roi Merenra vint en personne inspecter les travaux et activer les ouvriers.

« Le règne de Merenra, dit M. de Rougé, reçoit de cette inscription « une illustration considérable et bien inattendue. Fils aîné de Pepi, il « paraît n'avoir pas eu besoin de renouveler ses expéditions contre les « voisins turbulents. Des travaux publics très-importants durent également « occuper à l'intérieur de l'Égypte celui qui étendait les chantiers de ses « constructions navales jusqu'au fond de l'Éthiopie. »

Merenra eut pour successeur son frère cadet Neferkara, pendant le règne duquel T'auta succéda à Una dans l'emploi important de gouverneur du midi.

A partir de Neferkara, la confusion commence à régner de nouveau pour les derniers rois de la VIe dynastie. Le roi Im-hotep (Metesouphis) et la reine Nitakert (Nitocris) doivent cependant être placés dans cette famille, très-probablement, d'après le système de M. Brugsch, qui donne la série suivante : Ati, Teta, Im-hotep, Rameri-Papi, Merenra, Nitakert Neferkara.

Pour clore son savant ouvrage, M. le vicomte de Rougé constate l'opinion que paraissent avoir eue les rédacteurs du papyrus de Turin sur l'ensemble des six premières dynasties. Il soumet à un examen approfondi les différents fragments qui nous restent de cette curieuse table des rois, et termine par l'exposition d'une antique tradition relative à l'état de l'Égypte avant le règne de Menès. X.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE ASTOR LIBRARY
NY

Imp Lemercier et Cie Paris

EDFOU _ Couloir autour du Sanctuaire.

TEXTES GÉOGRAPHIQUES

DU

TEMPLE D'EDFOU

(HAUTE-ÉGYPTE)

(*Suite*) (1)

VIe NÔME.

Ta.

(Tentyrites) (2).

Le texte du sanctuaire d'Edfou remplace l'emblème ordinaire du sixième nôme de la Haute-Égypte par la figure d'un animal, qui paraît être un quadrupède, symbole du dieu Set, , autant toutefois que le martelage subi par ce signe permet d'en juger. Cette variante peut, du reste, s'expliquer facilement : on trouve en effet assez souvent ce même nôme représenté par le groupe suivant , composé d'un crocodile dont la tête est surmontée d'une plume. Or, les inscriptions de Dendéra, publiées et si bien traduites par M. Duemichen (3), apportent une explication toute nouvelle de ce groupe intéressant. Dans une longue inscription, où sont énu-

(1) Voyez la *Revue archéologique*, 1865, numéros de mai, septembre et novembre.
(2) C. Brugsch, *Géographie*, t. I, p. 201. Voyez la pl.
(3) *Bauurkunde der Tempelanlagen von Dendera*, etc. Taf. XIII, l. 16 et p. 38.

mérées les divinités du temple de Dendéra avec les emblèmes qui s'y rapportent, on remarque la phrase suivante : « Le *crocodile* qui « est dans cette demeure, c'est *Set :* la *plume* qui est sur sa tête, c'est « *Osiris.* » Rien n'est plus clair que cette explication d'un groupe qui représente évidemment la victoire finale d'Osiris. A l'aide de ces renseignements, fournis par les textes égyptiens eux-mêmes, on pourra comprendre la variante du temple d'Edfou, où le crocodile, un des emblèmes du dieu Set, a été remplacé par l'animal typhonien, le martelage, du reste si caractéristique, que l'on a fait subir à ce signe, ne permet pas de distinguer si la plume ou quelque autre emblème du dieu Osiris surmontait également le groupe que nous signalons; il est toutefois bien permis de le supposer, car le sens semble l'exiger.

Pour le nom de la capitale, qui suit comme d'ordinaire celui du nôme, ma copie porte : , *T'a-t-nutri.* M. Duemichen (1) a cru, de son côté, lire : . Or, ni l'une, ni l'autre de ces lectures, je dois le faire remarquer, ne se retrouvent dans la grande liste des noms sacrés de Dendéra que M. Duemichen a publiée à la planche VII de son ouvrage; une collation sur le monument pourra seule éclaircir les doutes.

Comme reliques divines, le texte d'Edfou attribue d'une manière vague à la ville de Dendéra : , *neter ha-u,* « les membres divins. » Nous ne pouvons donc ici rien préciser.

On a vu que la partie du texte qui suit la mention des reliques divines contient ordinairement des détails mythologiques souvent difficiles à saisir; il sera facile de le remarquer ici. Le texte, en effet, porte un bouton de lotus; j'avoue que sa présence ne m'était nullement expliquée. J'avais bien remarqué dans un calendrier de Den-

(1) M. Duemichen, a qui j'ai fait part de mes doutes, croit être certain de sa lecture par le grand vase , et il rapproche cette variante du nom de Κανθαρων πολις, donné par les Grecs à la ville de Dendéra, et qu'il pense retrouver plus exactement encore dans un des noms de la grande liste : , *hes-t texu,* « la demeure de l'ivresse. » Voyez l'etude intéressante que ce savant a faite du *texu. Bauurkunde,* etc., p. 31 et suiv.

déra, publié par M. Duemichen (1), la phrase suivante au second jour du mois de Tot :

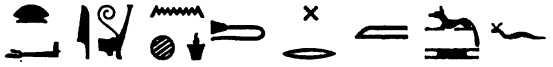

S'a an neχeb uer em s'e - f.

« Apparition du grand lotus dans son bassin. »

Mais cette mention, tout en prouvant un rapport entre le lotus et le culte de la divinité de Dendéra, ne suffisait pas pour en expliquer le symbolisme. M. Duemichen, avec son obligeance accoutumée, a bien voulu me communiquer quelques inscriptions encore inédites et copiées par lui à Dendéra, qui parlent de ce lotus mystérieux (2). Parmi les figures qui accompagnent ces inscriptions, on voit le jeune dieu Ahi, fils d'Hathor, placé sur une fleur de lotus épanouie. Puis dans une des chambres de ce même temple se déroule une procession de prêtres portant de petits naos renfermant chacun une divinité particulière, ainsi que l'explique une légende juxtaposée. Or, pour le dieu Ahi, on lit la légende suivante :

Ahi uer sa Hathor, neχeb uer, χeper em ha.

« Ahi, le grand, fils d'Hathor, le grand lotus, né depuis le commencement. »

Ainsi, dans le symbolisme de Dendéra, les mots de notre texte d'Edfou, *neχeb-neter*, « le lotus divin, » représentent évidemment le dieu Ahi, fils d'Athor. — Il me serait difficile d'attribuer un sens exact au membre de phrase suivant (3), qui exprime une des transformations d'Hathor et se termine par la formule : « *Hathor haa-ut em χent Herer :* « Hathor qui se réjouit dans Herer. » *Herer* est donc encore un nom nouveau du temple de Dendéra.

Hathor, divinité principale de Dendéra, avait de nombreux prêtres

1) *Bauurkunde*, etc., pl. XVII, l. 3. La même mention se retrouve dans le calendrier des fêtes d'Hathor, que nous avons déjà signalé dans la grande cour du temple d'Edfou.

(2) Cf. *Bauurkunde*, etc., p. 34, note 3.

(3) Si le crocodile représentait ici l'idée de filiation, on pourrait proposer d'interpréter ainsi ces mots : *neχeb neter ma ta (sa?) Ra er am em Hathor uer-t.* « Le lotus sacré avec la fille du soleil est là, dans la forme d'Hathor la grande, etc. »

attachés à son culte dans le temple qui lui était consacré. L'inscription d'Edfou en nomme trois principaux : , *uer*, , *Sam-ari*, et , *S-hotep hen-s*. Le calendrier des fêtes d'Hathor, dans la grande cour d'Edfou, fournit le nom d'un quatrième : (1), *Hunnu*. Le nom de la prêtresse, écrit par le sistre , devait se lire *χennu-t*, ainsi que le prouve la variante : (2). Toutefois on trouve dans le calendrier d'Hathor, à Edfou, une prêtresse de cette déesse à Dendéra nommée *Ahit*, , *Ahi-tran* ..... *nutri-ten*. « Ahi-t est le nom de la prêtresse de cette déesse. » *Ahi-t* et *χennu-t* étant deux mots qui répondent également au sistre, le membre de phrase de notre inscription peut se lire : « *χennu* (ou *Ahit*) *χen en hon-s* : « La prêtresse (?) agite le sistre devant la déesse. »

Deux barques sacrées étaient attachées au culte de la déesse Hathor à Dendéra : la première portait le nom de , *Peset to-ti*, « l'illumination du monde. » Ce nom nous a donné une prononciation nouvelle du signe , car dans les textes de Dendéra, on trouve constamment la même barque écrite ainsi : (3), le déterminatif (le soleil rayonnant) ne peut du reste laisser aucun doute sur ce rapprochement, puisque le mot *peset* signifie : irradiare. Il a déjà été question de la seconde barque (4), *neb-mer*, lorsque pour le nôme d'Edfou nous avons parlé de la visite que la déesse Hathor de Dendéra devait faire chaque année au dieu Horus.

(1) Voyez de même Duemichen, *Bauurkunde*, etc., pl. XIX, 2, et pl. XVI. Dans l'inscription d'Edfou le membre de phrase ordinaire : , *ari-nef χetu* a été tronqué; le dernier mot fait défaut.

(2) *Bauurkunde*, etc., pl. XIX, 3,

(3) Cf. Duemichen, *Bauurkunde*, etc., pl. XIX, 4.

(4) Variante , etc.

Ces deux barques se trouvaient au lieu de stationnement nommé : , *Atur aa*, « le grand fleuve. » C'est le nom du grand canal du sixième nôme (1).

Nous retrouvons ici les arbres *a'set* et *s'enta*, pour le bois sacré qui était situé à , *χati*, un des noms déjà connus de Dendéra.

Le texte continue par ces mots : « On fait la fête en faisant de grandes offrandes à la déesse, au premier jour du mois d'Athyr. » La fête du premier Athyr se retrouve sur divers monuments, au calendrier du papyrus Sallier elle est marquée comme , « excellente. » A Dendéra, on indique pour ce jour un festin et une sortie de la déesse dans sa barque (2) : la fête a évidemment donné son nom au mois d'Athyr.

Le mot , *atennu*, objet de la défense, m'est inconnu : à en juger par le déterminatif , si sa forme est exacte, ce qui laisse quelque doute, ce pourrait être une portion du corps de la victime sacrée dont on devait s'abstenir dans la ville. La phrase suivante peut se transcrire ainsi : *abehu-f ab en Sa-hathor* (3). « Il comble l'autel de *Sa-hathor* (le génie des eaux). » Le signe effacé contenait le sujet, c'est-à-dire celui qui devait accomplir cette cérémonie.

Enfin le texte se termine par les mots : « *uh-f en ta S'eta, s-abeχu-f kebeh-s er pehu Uat'-ur.* » Il arrose le pays de *S'eta*, et fait pénétrer les eaux au pehu *Uat'-ur.* » Dans cette phrase si claire, je n'ai à faire remarquer que la variante ptolémaïque , *S-abeχu* pour , et qui confirme bien la valeur *χu* pour

(1) Remarquez le groupe , remplaçant , que l'on trouve habituellement.

(2) Duemichen, *Bauurkunde*, etc., pl. XIX, l. 29. Pour les autres fêtes d'Hathor, voyez le calendrier publié par le même auteur, pl. XVII.

(3) , *Sa-Hathor*. Variante , ibid., pl. VIII. 4.

le signe ⲓ : *s-abeχu* est la forme causative de *abeχ'* pénétrer. *S'eta* est le *uu* ou territoire agricole du nôme.

Dans la grande cour péristyle d'Edfou, vis-à-vis du calendrier des fêtes d'Horus, se trouve un calendrier des fêtes d'Hathor à Dendéra, conçu exactement d'après le même plan que le premier, c'est-à-dire commençant par une énumération des noms mystiques de la ville et du temple de Dendéra, se poursuivant par divers renseignements relatifs au culte et se terminant par la liste des fêtes de la déesse à leur jour dans l'année. Il est inutile de donner ici la première partie de cette inscription, cette liste des noms de Dendéra ayant été publiée tout au long par M. Duemichen, d'après une inscription copiée par lui à Dendéra même : je donnerai ici la partie moyenne de l'inscription qui complète et confirme les documents que nous avons analysés plus haut.

(He)rer ran ha-neter en Hathor neb An. Ha ses'es' ran sehi-s.

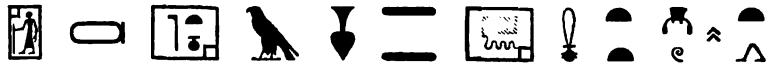

Ha-uer ran ha nuteri ten . Harsamto ..... mati. Fu - hap

ran ..... neter en Ahi. Sa-Hathor ran Sato Neter. Hunnu

ran uab en nutri ten. Se-hotep (hen)-s ..... Har - sam - to.

A-hi - t ran (χen) - t nutri ten. Menat - s'e, Uh . ran (s'e)

neter. Atur - aa ran mu neter. Neb - mer (ran)ua. S'eta

ran uu. Uat' - ur ran pehu. Hathyr 1 ran en hebi.

An-t am (χebi ?) ran an - t -s. Hebi uer heh t'eta.

« (*He*)-*rer* est le nom du temple d'Hathor, dame de Dendéra. « *Hases'es'* (demeure du sistre) est le nom de sa grande salle. *Ha-uer* « est le nom du temple de cette déesse; *Har sam-to* ..... également. « *Fuhap* est le nom du temple d'*Ahi*. *Sa-Hathor* (le fils d'Hathor) est « le nom du serpent divin. *Hunnu* est le nom du prêtre de cette déesse; « *Se-hotep hen-s* (est également son nom). ..... *Ahi-t* est le nom de « la prêtresse de cette déesse. *Menat-s'e* (et) *Uh* (sont les noms des « étangs [?]) sacrés. *Atur aa* (le grand fleuve) est le nom du canal « sacré. *Neb mer* (est) la barque (de la déesse). *S'eta* est le nom du « *uu* (territoire). *Uat'-ur* (la grande mer) est le nom du *pehu*. 1er Ha- « thyr est le nom de la fête. La vallée où l'on mange du miel est le « nom de la vallée de la déesse. La fête y est grande toujours (?) »

Arrêtons-nous sur quelques mots de cette inscription. Le phonétique du terme , à la première ligne, n'a pas encore été signalé, ce me semble. Il se lit , *Sehi* (v. Denkmæler, etc., Lepsius, III, 195). Ce mot désigne une salle d'un temple, peut être la première salle hypostyle. Il correspond du reste au démotique *sih*, que M. Brugsch (1) rapproche très-heureusement du copte CEϒϩ, congregare.

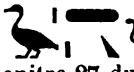 , *Sato*, en copte CIϒ, serpens, basiliscus. Au chapitre 87 du Rituel, le défunt est transformé en *sato*, la vignette représente une vipère à tête humaine, et dans le courant du texte le mot est déterminé comme ici par une grande couleuvre. Dans ce chapitre 87, le serpent paraît un symbole du renouvellement de l'existence. Dans les inscriptions de Dendéra (2), les serpents sacrés sont désignés par le terme 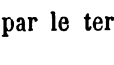 , *Ha*, que je ne saurais iden-

(1) Brugsch, *Pap. Rhind*, nº 220.
(2) Duemichen, *Bauurkunde*, etc., pl. XIX.

tifier : ils me paraissent différents du génie des eaux de notre texte et portent d'autres noms.

Quant à la dernière phrase, que je traduis : « La vallée où l'on « mange du miel est le nom de la vallée de cette déesse. « Il en existe une variante qui pourrait jeter quelque doute sur mon interprétation. Dans une inscription de Dendéra (1), qui reproduit à peu de chose près la même série de renseignements, la phrase correspondante est ainsi écrite :

que M. Duemichen traduit : « Le nom du poisson est : le poisson « *Annu*, qui se nourrit de ..... » Je ferai remarquer, en premier lieu, que notre texte dit que c'est le nom de qui, avec le déterminatif des pays, signifie vallée en particulier et région en général : cette orthographe ne me permet pas de voir là un nom de poisson sacré, comme le voudrait M. Duemichen. De plus, il me semble qu'il doit exister un rapport entre ce nom du pays de Dendéra et le récit de Plutarque (2), qui rapporte qu'à certaine fête de l'année les Égyptiens mangeaient des figues et du miel en prononçant des paroles consacrées; et précisément dans l'inscription de Dendéra, le figuier (3) est cité comme arbre sacré avant la phrase qui nous occupe.

Le canal de ce sixième nôme porte le nom de , *Atur*, « le fleuve. » Les inscriptions d'Edfou lui rapportent deux canaux dérivés, dont l'un est nommé : , *mu-mehi*, « le canal du nord, » et l'autre : 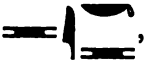 , *mu-ak* (?).

, *S'eta*, est le nom du *uu*, territoire. Les inscriptions

(1) *Bauurkunde*, etc., pl. XIX et p. 42.

(2) Ibid., p. 36. Plutarque, *Isis et Osiris*. chap. 68. ..... μέλι καὶ σῦκον ἐσθίουσιν, ἐπιλέγοντες « γλυκὺ ἡ ἀλήθεια. »

(3) Duemichen (*Bauurkunde*, etc., p. 35) a heureusement rapproché le mot 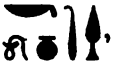 , *kunta*, du copte ϮΕΝΤΕ, ficus.

lui donnent comme productions les , *mesui*. Je pense que ce terme doit se rapporter au même radical que les mots , *mes*, pain; , *mesi-u*, repas (1), et -, *mesmesi*, nourriture.

Pour terminer, le pehu , *uat'-ur*, « la grande mer, » est, circonstance bien remarquable, cité ici avec :

Atebu - f uat' - ut er ken - sen em ter - u.

« Ses champs verdoyant à leur époque en plantes. »

Le mot *ateb*, champs, est déjà connu : le déterminatif des terres suffirait ici à lui seul pour assurer le sens, s'il était douteux. Il faut donc reconnaître que le *pehu* pouvait contenir de véritables terrains et se couvrir de plantes à certains moments de l'année.

(1) *Mesi-u* semble plus particulièrement désigner le repas du soir : on trouve en déterminatif le signe de la nuit, . V. Goodwin, *Pap. Berlin.*, I, p. 1, l. 11.

(*La suite prochainement.*)

JACQUES DE ROUGÉ.

ANALYSE

DE

TROIS COMMUNICATIONS

FAITES A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

PAR MM. DE LONGPÉRIER ET DE SAULCY

L'importance des trois communications qui suivent et qui, vu leur étendue, ne pouvaient trouver place dans notre Bulletin mensuel, nous a déterminé à en donner une analyse détaillée sous forme d'article.

VASE ORIENTAL DU MUSÉE DU LOUVRE

CONNU SOUS LE NOM DE BAPTISTÈRE DE SAINT LOUIS

Ce magnifique vase, dit M. de Longpérier, un des plus beaux ouvrages que l'industrie arabe du moyen âge nous ait laissés, a été pendant longtemps conservé dans la Sainte-Chapelle fondée par Charles V, et construite par Charles VI, au milieu de l'enceinte du château de Vincennes.

Si on le compare aux grandes monnaies de cuivre à figures, frappées en si grand nombre par les princes musulmans de la Syrie et de la Mésopotamie, aux autres vases arabes dont la date est connue, comme la coupe de la collection de M. le duc de Blacas fabriquée à Mossoul en 1232, on peut admettre qu'il appartient à la première moitié du XIIIe siècle; mais plutôt à la fin qu'au commencement de cette période.

Voici ce qu'en dit Piganiol de la Force à l'article de Vincennes : « Dans ce trésor on voit des fonts qui pendant longtemps ont servi au bâtême des enfants de France, et qui furent portés à Fontainebleau pour le bâtême du Dauphin qui régna ensuite sous le nom de Louis XIII. C'est une espèce de cuvette qui fut faite, à ce qu'on dit, en 897, et qui est de cuivre rouge tout couvert de plaques d'argent à personnages entaillés si artistement que le cuivre ne s'en voit que

comme par filets. » (*Descript. de Paris*, etc., édit. de 1742, t. VIII, p. 43 — édit. de 1765, t. IX, p. 508).

Sauf une date fausse dont l'origine sera expliquée ci-après, le passage qui vient d'être transcrit n'offre rien de contraire aux bonnes notions archéologiques. Voici cependant comment s'exprime le Dictionnaire d'Hurtaut et Magny :

« On conserve dans le trésor de la Sainte-Chapelle un bassin de cuivre rouge des Indes, en forme de casserole, qui a cinq pieds de circonférence, où sont des figures représentant des Persans et des Chinois. On y voit un roi sur une espèce d'estrade avec des gardes à côté, et cela y est deux fois..... Il est vraisemblable que ce bassin a été rapporté des croisades. Il a servi en France au baptême de quelques princes du sang. Piganiol dit qu'il fut fait pour le baptême de Philippe Auguste en 1166. Il sert encore au baptême dans cette chapelle quand le cas y écheoit. » (*Dict. hist. de la ville de Paris*, 1779, t. IV, p. 835).

On voit qu'en 1779 il n'était pas encore question de saint Louis. Millin, qui avait certainement lu l'article du Dictionnaire d'Hurtaut et Magny, bien qu'il n'en dise rien, et qui paraît n'avoir pas connu exactement le passage de Piganiol de la Force, auquel il renvoie cependant en indiquant le volume et la page, s'exprime ainsi dans ses *Antiquités nationales* (1791, t. II, p. 62) :

« Piganiol *prétend* que ce bassin fut fait pour le baptême de Philippe Auguste en 1166; l'opinion la plus commune est qu'il fut fait en 897 chez les Sarrazins (1). Il est plus naturel de penser que ce vase fut rapporté par saint Louis, dans une de ses premières croisades. Le nom de baptistère de saint Louis, sous lequel il est connu, et les chrétiens persécutés par les mahométans qu'on remarque dans les figures, fortifient cette conjecture. Sans cela on pourrait donner à ce vase une antiquité plus reculée, et dire qu'il était au nombre des curiosités envoyées à Charlemagne par le calife Aaron Raschild (Haroun er-Raschid), dont plusieurs sont encore conservées dans le trésor de Saint-Denis et ailleurs. »

Ainsi, pour Millin, ce monument pouvait être indifféremment attribué au IXe ou au XIIIe siècle.

(1) Hurtaut et Magny se bornent à écrire : *Piganiol dit;* Millin introduit la variante : *Piganiol prétend.* Un autre viendra qui ajoutera : *Piganiol affirme.* Ce dernier avançait timidement que « la cuvette fut faite, *à ce qu'on dit*, en 897; » Millin ajoute « l'opinion la plus commune. » C'est la marche ordinaire de la paraphrase dans les travaux de seconde main. Au lieu de vérifier les sources on déguise l'emprunt, et on s'éloigne d'autant de la vérité.

Le 1er mai 1821, le bassin de Vincennes servit au baptême d'Henri d'Artois, duc de Bordeaux. Le 14 juin 1856, il fut porté à Notre-Dame pour le baptême du prince impérial Napoléon-Eugène.

Ce beau monument d'art est signé; on y lit en caractères arabes *neskis :*

Fait par le maître Mohammed fils d'ez-Zéin que (Dieu) *l'absolve.*

Le rebord intérieur nous montre deux médaillons représentant un prince assis, les jambes croisées; il tient un verre à boire sur lequel on lit : *fait par Ibn ez-Zéin.* A sa gauche se voit un page qui porte une épée; à sa droite un second page soutenant une écritoire en forme de coffret sur le devant duquel on lit دواة (écritoire). Dans un des deux groupes, le graveur a oublié un *alif*, et le mot nous apparaît sous la forme دوة. C'est là ce que les custodes de la Sainte-Chapelle ont pris pour la date 897; il est impossible d'en douter. Aux pieds du prince sont couchés deux lions. Les attributs dont il est entouré indiquent sa force, sa vaillance et son talent poétique, qualités qui dans l'esprit des orientaux tiennent le premier rang.

Le dossier du trône porte encore : *fait par Ibn ez-Zéin.* C'était un siége orné de damasquinures, et l'orfévre a tenu à le signer, tout comme les coupes sorties de son atelier qu'il reproduisait sur son grand bassin.

Entre les médaillons sont représentés : d'un côté, six guerriers à cheval combattant à l'aide de lances, d'arcs, de masses-d'arme; de l'autre, six cavaliers chassant des animaux féroces et des oiseaux. L'un d'eux porte en croupe une once apprivoisée; cela rappelle ce que l'empereur Frédéric II, grand amateur de chasse, et devenu quasi-oriental, écrivait des *leopardi qui sciant equitare* (v. *Rev. arch.*, 1844, p. 538).

A l'extérieur, une belle frise, contenant des personnages de dix centimètres de hauteur, est divisée par quatre médaillons renfermant chacun un prince à cheval tuant un ours, un lion, un dragon, à coups de lance ou de flèches. Ses officiers, ses serviteurs lui apportent des armes, des oiseaux de vol, une antilope tuée à la chasse, ou conduisent en laisse des chiens et des léopards dressés. L'un d'eux présente une bouteille et une coupe en forme de calice, sur laquelle on lit : *fait par Ibn ez-Zéin.* Un autre tient un grand plat qui nous offre cette curieuse inscription : *Moi, je me hâte d'apporter la nourriture,* انا مجفيز لحمل الطعام. A la vérité, deux personnages sont

profondément inclinés devant le prince : l'un d'eux même est presque prosterné, mais ils sont armés d'épées et nimbés comme les autres ; et si l'on peut trouver là une image sensible du respect, de la crainte qu'un souverain puissant devait inspirer soit à ses sujets, soit à des émirs voisins d'un rang moins élevé ou soumis par ses armes, il est impossible d'y reconnaître des chrétiens persécutés, ainsi que le voulait Millin.

La frise est comprise entre deux bandeaux décorés de figures d'animaux qui se poursuivent; ce système d'ornementation, qui remonte à la haute antiquité, est déjà signalé sur quelques monuments arabes (*Rev. arch.*, 1844, p. 544; — 1846, p. 338). Les deux lignes d'animaux sont coupées régulièrement par huit disques chargés d'une fleur de lis qui paraît avoir été gravée après coup, et probablement en Europe. On aperçoit encore quelques traces à peu près effacées de nature à faire croire qu'on avait d'abord placé dans ces disques une étoile ou sceau de Salomon, motif d'ornementation très-fréquemment employé en Orient. Cette circonstance donne lieu de penser que les fleurs de lis ont été ajoutées chez nous au XIIIe siècle ou au XIVe; car, du reste, ce symbole se remarque sur des monnaies arabes, et aurait pu appartenir à l'œuvre primitive de Mohammed Ibn ez-Zéin.

On sait que Montfaucon, bien qu'il ait accepté le système suivant lequel saint Louis serait né à La Neufville en Hez, n'en paraît pas moins très-persuadé que ce prince fut baptisé à Poissy. Il a même, à ce sujet, fait dessiner les fonts baptismaux conservés dans l'église Notre-Dame de cette ville (*Mon. de la monarch.*, t. II, pl. XIX, n° 4)(1). C'est aussi l'opinion de M. de Wailly que saint Louis a été baptisé à Poissy (*Mém. sur la date et le lieu de naiss. de saint Louis*, 1866).

Mais si le vase de Vincennes n'a pas servi au baptême de 1214, ce qu'on doit logiquement conclure de l'absence de toute tradition sérieuse, ce monument ne s'en rattache pas moins à des faits historiques plus modernes et parfaitement avérés. Il peut, dit en terminant M. de Longpérier, soutenir sans désavantage la comparaison avec les plus excellents échantillons de la damasquinure arabe conservés dans le musée de Bologne, dans le cabinet de M. le duc de Blacas et dans le *Tesoro di donna Olimpia* de la villa Pamphili.

(1) C'est sur cette circonstance importante que se fondent les doutes exprimés avec raison par M. Henry Barbet de Jouy dans sa *Notice du musée des Souverains*, 1866, p. 37.

RECHERCHES SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES

DIOCLÉTIEN ET LA TÉTRARCHIE

PAR M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

L'auteur a entrepris de soumettre à une étude méthodique les marques empreintes à l'exergue du revers des monnaies romaines frappées à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. Ces marques consistent en une ou plusieurs lettres accompagnées quelquefois d'un petit symbole accessoire. Elles se rapportent aux ateliers, et même aux officines entre lesquelles se distribuait la fabrication dévolue à chaque atelier. Longtemps les marques de cette sorte ont été enregistrées avec négligence dans les catalogues numismatiques. La ressemblance de diverses lettres, à l'époque dont il s'agit, trompait des antiquaires que nulle méthode de lecture ne tenait en garde. Il faut donc avoir recours aux monuments originaux, et c'est ce qu'a fait l'auteur de la note.

Pour montrer le parti qu'on peut espérer tirer de l'étude des marques d'officines, il a choisi une classe de monument très-restreinte, bien délimitée, et qui lui permet de présenter aux archéologues des résultats clairs, peu nombreux, et par cela même plus facilement saisissables. Il s'agit des monnaies de moyen bronze fabriquées à l'époque de la tétrarchie, qui sont, à ne consulter que leur légende circulaire, incontestablement frappées à Rome. Cette légende se présente avec diverses variantes dont la combinaison fournit :

Sacra moneta Urbis augustorum et cæsarum nostrorum.

Les lettres placées à l'exergue, c'est-à-dire dans le segment formé par la circonférence du grènetis ayant pour corde la ligne sur laquelle est posée la figure symbolique de la monnaie (une femme tenant une balance), indiquent les officines où l'on frappait les espèces.

Dans chacune de ces officines fabriquait-on simultanément des monnaies pour les deux augustes et pour les deux césars? L'auteur de la note ne le croit pas.

Il est facile de remarquer, en étudiant une autre série appartenant à la même époque, celles des moyens bronzes de Carthage à la légende *salvis augustis et cæsaribus felix Karthago*, que les notes

numérales grecques, placées à l'exergue, s'accordent avec le rang que chacun des princes occupait dans l'État :

Augg.	Dioclétien	A
	Maximien Herculius	B
Cæss.	Constance-Chlore.	Γ
	Maximien-Galère.	Δ

Il y avait donc à Carthage une officine affectée à chacun des membres de la tétrarchie. Ceci posé, on verra sans peine, en classant les moyens bronzes de Rome dans l'ordre hiérarchique des princes, qu'on obtiendra un résultat identique.

Diocl. aug. R. P.	P, foudre.	. . . . .	R, croissant, P.
Maxim. aug. R. S.	S, foudre.	S, massue.	R, croissant, S.
Chlorus cæs. R. T.	T, foudre.	T, massue.	R, croissant, T.
Galère cæs. R. Q.	Q, foudre.	. . . . .	R, croissant, Q.

Première série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta. — Un soleil dan :e champ de la médaille.

Deuxième série : Prima, secunda, tertia, quarta, avec le foudre qui se rapporte au surnom de Dioclétien *Jovius*.

Troisième série : Secunda, tertia, avec la massue qui se rapporte au surnom de Maximien et de Constance, l'un et l'autre *Herculius* (1).

Quatrième série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta, avec un croissant.

Ce sont là les monnaies frappées depuis l'an 1045 de Rome (292 de J. C.) jusqu'en 1058 (305 de J. C.), c'est-à-dire pendant un laps de treize années.

Mais à partir du 1er mai 305 et jusqu'au 25 juillet 306, Dioclétien et Maximien sont remplacés comme augustes par Constance-Chlore et par Galère. Sévère et Maximin Daza deviennent césars. Voici le tableau de la monnaie de Rome telle qu'elle se présente alors.

Chlore aug. . . . . R. P. Soleil dans le champ.

(1) Il existe un aureus de Constance Chlore avec la légende *Virtus Herculi Cæsaris*, au sujet duquel Eckhel a cité un passage du panégyrique d'Eumène et le texte de Lactance déjà rapporté par Spanheim (*De præst. num.*, 1717, t. II, p. 495 et suiv.). Dans une inscription publiée par Montfaucon (*Ant. expl.*, t. II, Suppl., p. 121), Constance s'intitule *Herculius junior*. — Cf. l'inscription de Sirmium où sont nommés les *Jovii* et les *Herculii* (Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5560 *a*).

Galère aug.	R.	Couronne, S (1).
Sèvère cæs.	R. T.	Soleil dans le champ.
Daza cæs.	R. Q.	Soleil dans le champ.

Une seule série : Romana prima, Romana secunda pour les deux nouveaux empereurs; Romana tertia, Romana quarta pour les deux césars. On est, il convient de le dire, encore guidé et autorisé par la connaissance des monnaies de Carthage qui, pour cette année 305-306, offrent des marques numérales d'une clarté parfaite et dont voici le relevé :

Chlore aug.	A
Galère aug.	B
Sévère cæs.	Γ
Daza cæs.	Δ

Le 25 juillet 1059 (306 de J. C.), Constance Chlore meurt. On n'a encore découvert aucun document qui montre si la première officine de Rome demeura fermée pendant quelques mois, ou si Galère y fit frapper monnaie avec la marque R. P. en qualité de doyen survivant des augustes.

Mais après le 28 octobre, Maxence ayant déterminé son père Herculius à reprendre les fonctions impériales auxquelles il avait renoncé, ce dernier vit travailler pour lui la première officine. La tétrarchie se trouva momentanément transformée en une pentarchie composée de trois augustes et de deux césars, sans compter Maxence, en lutte avec ses collègues, et dont jusqu'à présent on n'a pas retrouvé la monnaie au type dont il est question. Voici le tableau monétaire qui correspond à cette époque :

Max. Herc. aug.	R, couronne, P.
Galère aug.	R, couronne, S.
Sévère aug.	R, couronne, T.
Daza cæs.	R. Q.
Constantin cæs.	R, couronne, Q.

La position de Constantin depuis l'an 306 était assez singulière. Proclamé auguste à York, il fut forcé par Galère de revenir au titre

(1) La pièce de Galère avec couronne entre les caractères R. S. appartient, si l'on en juge d'après son style, à la série de l'an 307. Elle n'est laissée ici provisoirement qu'en attendant l'arrivée du moyen bronze avec la note R. S., qui ne peut manquer de se produire, ainsi que l'annonce la pièce correspondante de Carthage.

de césar. Créé auguste par Herculius au mois de mars 307, il ne fut reconnu en cette qualité par Galère qu'un an plus tard en 308. L'atelier de Rome devait procéder avec une certaine légalité et suivre les décisions du sénat.

Après avril 1060 (307 de J. C.), le nombre des gouvernants est ramené à quatre par suite de la mort de Sévère, Maxence restant toujours à part. A ce moment la *sacra moneta Urbis* est divisée de la manière suivante :

Max. Herc. aug.	R, couronne, P.
Galère aug.	R, couronne, S.
Daza cæs.	R, couronne, T.
Constantin cæs.	R, couronne, Q.

On pourrait croire qu'à partir du mois de novembre 306, Maxence ne laissa pas frapper monnaie dans Rome au nom de Galère et de Sévère, ses ennemis; mais son autorité n'était pas encore affermie, et ses antagonistes menaçaient de s'emparer de la ville éternelle. Il est bon aussi de noter qu'en 311, lorsque Galère mourut, son gendre Maxence lui consacra une médaille portant la légende IMP MAXENTIVS DIVO MAXIMIANO SOCERO. Malgré les dissentions les plus violentes entre les membres de la famille, la fiction gouvernementale conservait son influence.

C'est à la fin de 307 que disparaît le type de la *sacra moneta Urbis;* on ne l'a point rencontré sur des monnaies de Daza et de Constantin avec le titre d'auguste, ni sur celles de Licinius.

Les observations qui précèdent, dit en terminant M. de Longpérier, aident à classer plus rigoureusement certaines monnaies, à séparer plus exactement celles qui ont été fabriquées pour Herculius et pour Galère; enfin elles conduisent à reconnaître l'ordre de préséance adopté par la cour romaine. On peut donc espérer qu'elles seront de quelque utilité à ceux qui s'occupent d'histoire.

AGE DE L'ARC D'ORANGE

PAR M. DE SAULCY

Un des monuments les plus curieux du midi de la France est, sans contredit, l'arc triomphal d'Orange. On se rappelle que cet arc, englobé au moyen âge dans une petite forteresse féodale, a été dégagé et réparé, avec un soin extrême et un succès digne des plus

grands éloges, par feu Caristie, qui en a fait le sujet d'une magnifique publication. L'âge de ce monument a été jusqu'ici le sujet de longues controverses qui n'avaient aucune chance d'aboutir à une solution, tant que l'inscription de bronze dont était ornée l'architrave ne serait pas reconstituée, grâce à la présence des trous des crampons qui en fixaient les lettres.

M. Herbert, membre de l'Université, a publié, il y a quelques années, une lecture de cette inscription, mais elle offre tant de formes inconciliables avec le style épigraphique, que cette interprétation ne peut être acceptée.

L'ensemble de ces trous de crampons, relevés par MM. Caristie et Herbert, présente d'ailleurs de telles divergences qu'il sera indispensable d'en avoir un bon moulage pour arriver à faire pour cette inscription ce que Seguier fit jadis pour celle de la Maison carrée de Nîmes.

M. de Saulcy, se trouvant à Orange il y a peu de temps, reconnut sur place le nom AVGVST., qu'il a depuis retrouvé bien lu dans le travail de M. Herbert, travail qu'il ne connaissait pas. De retour à Paris, il a opéré sur le calque du relevé de Caristie et a pu reconstituer la première ligne, dont le commencement se lit avec certitude :

TI · CAESARI · DIVI · AVGVSTI · FIL · DIVI · IVLI · NEP.

Après ces mots les règles de l'épigraphie exigeraient la présence du nom AVG. ou AVGVSTO, qui ne semble pas s'y trouver, tandis qu'on lit assez facilement :

COS · IIII · IMP · VIII TR · POT · XXIII. (1)

La deuxième ligne commence par PONT. MAX., tout le reste est encore indéchiffrable, grâce au désaccord des copies.

Les chiffres de consulat, d'imperatorat et de puissance tribunitienne s'accordent exactement avec l'an 21 de l'ère chrétienne, année dans laquelle fut réprimée l'insurrection gauloise dirigée par l'Éduen Sacrovir et le Trévire Florus.

On se rappelle que les grands trophées sculptés sur l'arc d'Orange représentent exclusivement des objets de l'armement gaulois; que, de plus, certains boucliers offrent les noms des vaincus, et que parmi ces noms se lit celui de Sacrovir. Il y a là une coïncidence si heureuse, que Ch. Lenormant, à l'inspection seule des trophées et du

(1) On connaît des monnaies de Tibère sur lesquelles le nom Auguste est pareillement omis.

nom de Sacrovir avait déterminé, dès 1856, avec une merveilleuse sûreté de vue et de raisonnement, l'âge précis de ce monument. Aujourd'hui le doute ne paraît plus permis.

Pour faire descendre la construction de l'arc d'Orange au IIIe siècle et peut-être même au IVe siècle de notre ère, Caristie et M. Vilet argüaient de ce que les arcs à trois portes ne sont pas antérieurs aux Antonins. Malheureusement, cet argument est sans valeur, car on connaît de beaux deniers d'Auguste frappés, par le monétaire L. VINICIVS, environ seize ans avant l'ère chrétienne, et sur lesquels on voit un arc triomphal à trois portes.

Au théâtre d'Orange, certaines pierres de la façade offrent les trois lettres CIS., que Caristie déclarait incompréhensibles. Rien de plus facile, au contraire, que d'en trouver le sens, et ces lettres se lisent indubitablement : *Colonia Iulia Secundanorum*. M. Herbert, dans son travail, avait déjà signalé cette version : à lui donc revient la priorité d'une lecture que M. de Saulcy pensait avoir reconnue le premier.

LES

TROIS BOUCHÉES DE PAIN

Les fouilles pratiquées, en 1848, aux environs de Bourges, dans le cimetière gallo-romain de Sérancourt, ont amené la découverte d'un objet qui, comme un vrai savant, joint le mérite d'une valeur réelle à la plus grande simplicité des apparences. C'est un vase de terre noire, dépourvu d'anses et de tout ornement; sa hauteur mesure cent soixante-quatorze millimètres. La panse, presque circulaire, se rétrécit à la fois vers le haut et vers le bas, ici pour former un pied peu élevé, là pour produire un goulot relativement considérable. Des vases analogues se voient partout; mais ce qui se trouve plus rarement, c'est une inscription gravée à la pointe et en spirale autour de l'embouchure : on dirait un ruban avec son nœud. En effet, cette particularité n'appartient qu'à une classe de monuments encore peu nombreux (1); les anciens Grecs l'auraient appelé un *vase lettré*, ἔκπωμα γραμματικόν (2).

L'inscription dont il s'agit, véritable perle épigraphique, a été

(1) On ne connaît jusqu'à présent que quatre vases de ce genre, trouvés dans l'ancienne Gaule : la *lagona*, en terre grise, du musée de Saintes, portant l'inscription : *Martiali soldam lagonam. Vii. Cl. Ni.* (*Chaudruc de Crazannes*, Revue arch., 12, 175. *O. Jahn*, Bulletins mensuels de la Société de Leipzig, 1857, p. 197); le vase de Meaux avec la plaisanterie un peu risquée : *ego qui lego pedicor* (*A. de Longpérier*, Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XIX, 2, 401 de l'année 1852); enfin deux vase svotifs, l'un découvert en 1836 aux sources de la Seine : *Deae Sequana* (sic) *Rufus donavit* (Mémoires de la Société arch. de la Côte-d'Or, II, 119, pl. X, 1); l'autre au Musée du Louvre (acquisition Durand), dédié *Genio Turnacesiu* (*A. de Longpérier*, loco cit. p. 395; *Roach Smith*, Collectanea antiqua, III, 193, pl. 31). J'ai exclu de cette liste tout ce qui n'est que chiffre ou nom propre.

(2) Athénée, banquet des sophistes, XI, 466 : γραμματικὸν ἔκπωμα, τὸ γράμματα ἔχον ἐγκεχαραγμένα. Dans un des fragments du poëte comique Alexis il est question d'un vase ἔχον κύκλῳ γράμματα.

publiée à différentes reprises : d'abord dans une brochure autographiée par le propriétaire du vase, le baron de Girardot (1). Le facsimilé, de grandeur naturelle, qu'il en donne nous apprend que les lettres

BVSCILLASOSIOLEGASITINALIXIEMAGALV

ne remontent pas au delà du IIIe siècle de notre ère. Plusieurs médailles du haut empire ont été rencontrées dans les mêmes fouilles.

En 1850, un antiquaire éminent, M. de Longpérier, est venu proposer un premier essai de lecture. Son travail, inséré dans la *Revue archéologique* (6, 554), etablit en principe que la légende est *latine* et que le graveur parlait le patois rustique des siècles de décadence. C'est là un résultat certain, étayé de preuves irrésistibles et qu'on a eu tort de ne pas adopter (2). Quant aux détails de transcription et d'interprétation, je m'en écarte. On va juger par quels motifs.

Disons tout de suite où est le point capital de la difficulté et de quelle façon il faut le mettre hors de cause. Les caractères qui suivent le mot LEGAS ne doivent pas être lus ITI; ce sont trois I surmontés d'une barre transversale, c'est-à-dire de la ligne diacritique qui en fait un chiffre $\overline{\text{III}}$ — le nombre *trois*. En partant de cette rectification, le sens de la première moitié du graffito devient aussi transparent qu'il est imprévu : *buscillas osio legas* $\overline{\text{III}}$, ou en latin ordinaire *buccellas* (3) *otio* (4) *legas tres : mange en silence trois bouchées !* Or, un précepte de cette nature se rattache de toute nécessité à un usage superstitieux. Le silence est recommandé dans la plupart

(1) Cimetière gallo-romain de Sérancourt, à Bourges (Fouilles de 1848); objets recueillis et dessinés par le baron *de Girardot*; 1 page de texte (in-folio) et 7 planches. Notre vase y est reproduit à la pl. I.

(2) MM. *Fr. Lenormant* (Lettre sur les inscriptions de la Chapelle-Saint-Éloi et les graffiti de la Gaule. Paris 1858) et *H. Monin* (Monuments des anciens idiomes gaulois, Besançon 1861) ont préféré y voir un texte gaulois. Le premier traduit (p. 18) : *Ex voto* (?) *de Sosius, établi à Alesia, homme gaulois*; l'autre (p. 71) : *Bouskilla* (femme) *de Sosios place* (?) *nourriture à grand conseiller*. La grammaire celtique ne serait donc pas basée sur des règles invariables?

(3) *Buscilla* est formé comme *asillus*, *scabillum*, *Marcillus*. Le manuscrit palatin des Évangiles (éd. Tischendorf, 1847) orthographie *buccilla* (186 *b*, 18), le Lugdunensis du code de Théodose *buccillati* (VII, 5, 2). Voir *Schuchardt*, Vocalismus des Vulgarlateins, p. 337.

Si (ou *se*) peut remplacer *ci* (ou *ce*), mais je ne saurais citer aucun autre exemple de la transition de *sci* en *cci*.

(4) *Osio* pour *otio*, comme ailleurs *osiosus* (cod. Palatin des Évangiles, 43 *b*, 10), *observasio*. (*Schuchardt*, p. 153.)

des opérations magiques. Celui qui veut jeter un sortilége ou se préserver d'un charme doit agir sans parler à personne; les simples qu'il cueille, les potions qu'il prépare, les rites qu'il accomplit perdraient leur vertu s'il lui arrivait de proférer une seule parole pendant qu'il est à l'œuvre. On se rappelle le mythe de Cérès, qui eut l'idée de donner l'immortalité au prince royal d'Eleusis. Chaque nuit elle asseyait le jeune Démophon dans les flammes du foyer pour le dépouiller de ses chairs mortelles. L'enfant grandissait à vue d'œil, ce qui étonna sa mère au point qu'elle résolut de le surveiller de plus près. Un soir la reine survient en effet, aperçoit son fils dans le brasier *et pousse un cri*. Aussitôt le charme est rompu : le jeune prince périt consumé par les flammes (1). Pour l'antiquité romaine, les témoignages de cette superstition ne nous manquent pas non plus (2). Les figurines d'*Harpocrate*, dieu du silence, servaient d'amulettes, et c'est évidemment pour cette raison qu'elles sont si fréquentes dans nos collections de bronzes. D'après la mythologie germanique, pour qu'une besogne s'achève heureusement, il faut l'accomplir en silence, et, si c'est possible, *à jeun :* sans ces précautions, on laisserait libre cours à la sorcellerie.

Je poursuis. Si le commencement du graffito contient la recette, il est naturel que la fin en indique l'application. De deux choses l'une : ou les trois bouchées sont destinées à jeter un charme sur quelqu'un, ou elles en garantissent celui qui les mange. Les lettres ALIXIE nous renvoient immédiatement à une série bien connue de composites grecs tels que ἀλεξί-κακος, ἀλεξί-μορος, ἀλεξί-πονος, ἀλεξι-άρης, renfermant tous (3) l'idée d'un préservatif contre le mal, la douleur, la mort. Nous voilà donc fixés au moins sur le sens de l'énigme; mais aucun mot grec rappelant de loin la forme ALIXIEMAGALV n'existe dans nos dictionnaires.

A tout embarras un expédient. Ce n'est pas sur la foi des lexiques que nous interprétons l'antiquité; c'est à l'aide des textes anciens que nous formons les lexiques. Or, la langue grecque présente une richesse étonnante de compositions, et tous les jours on en découvre de nouvelles qui ont échappé à l'œil scrutateur des savants. En voici une preuve de plus. Le terme signifiant le contre-poison est τὸ ἀλεξι-φάρμακον, et à côté du mot simple τὸ φάρμακον nous connaissons un

(1) *Apollodore*, I, 5, 1. Voir III, 13, 6, où une légende semblable s'applique à Thétis essayant d'immortaliser son fils Achille.

(2) *Ovide*, Fastes, 5, 434. — *Jahn*, Leipziger Berichte, 1855, p. 47. 64.

(3) Comme ἀπωσίκακος.

synonyme τὸ μάγγανον, *le poison* ou *le charme*, avec toute une famille de formes dérivées : μαγγανεύειν, *jeter un sortilége*, τὸ μαγγάνευμα ou ἡ μαγγανεία, le *vénéfice*, *l'opération magique*. Peut-on conserver le moindre doute sur l'existence d'un mot τὸ ἀλεξιμάγγανον, *l'antidote*, représenté par les lettres ALIXIEMAGALV (1) de l'inscription de Bourges?

Les linguistes versés dans une matière qui se tient un peu à l'écart des études communes savent que le patois gallo-romain arrivait, par une suite rationnelle d'affaiblissements, d'abord de *manganum* par l'élision de l'*n* gutturale (2) à *maganum*, ensuite par le changement de la liquide (3) à *magalum*, puis par la suppression de l'*m* finale (4) à MAGALV. Aucune phase de cette marche progressive de détérioration ne saurait être sérieusement contestée.

Je lis donc *buccellas otio legas* III [*i*]*n aleximanganum : mange en silence trois bouchées de pain, et le poison* (ou *le charme*) *ne te fera pas de mal!* Le graveur, il est vrai, a commis une erreur en omettant l'*i* de la préposition *in*, mais nous n'avons pas le droit pour cela de transcrire II IN. Le chiffre III se compose de deux traits extérieurs et de la barre du milieu, plus petite que les autres, sur laquelle la ligne horizontale est couchée. Même si cette ligne diacritique ne s'étendait pas jusqu'à la troisième barre, les *trois* bouchées sont indispensables. Il ne faut pas être initié aux secrets des ensorceleurs pour savoir que le nombre *trois* est constamment exigé dans les formules magiques. *Omne trinum perfectum*. Tous les rites sacrés doivent être répétés trois fois; les onguents miraculeux se composent de trois ingrédients; trois miettes de pain, trois grains de sel, trois morceaux de charbon que l'on porte dans sa poche, garantissent contre le

(1) ALIXIE (pour ἀλεξι-) rappelle d'abord les formes *dilixi*, *dirixi*, *neglixi*, *Alixenter* (Alexander) dans lesquelles *ex* est devenu *ix* (*Schuchardt*, p. 371). — IE pour E ne s'est rencontré jusqu'à présent que dans les syllabes qui ont l'accent : *benemerienti*, *fieccerunt* (*Mommsen*, Inscriptiones regni Neapolitani, n. 3509. 1650), *mieses* (menses; *Marangoni*, Delle cose gentilesche, p. 464). Voir *Diez*, Grammaire romane, I. 128. *Corssen*, Aussprache, Vocalismus und Betonung der lat. Sprache, I, 297, 298.

(2) *N adulterinum*. Comparez *pricipi*, *Sicerus* (*Mommsen*, Inscript. Neapolit., 3859. 3370).

(3) *N* devient *l* comme dans *Masilissa* (*Schuchardt*, p. 143) ou bien dans les noms italiens *Bologna* (Bononia), *Palermo* (Panormus), *Girolamo* (Hieronymus).

(4) Comparez : *annu*, *deu*, *initiu*, *lucru*, *monimenlu*, *ossuariu*, *theatru*; *meu*, *unu*, *tersu* (tertium). *Corssen*, I, p. 111. 112. — La langue grecque vulgaire rejette également le ν final : κακὸ καὶ ψυχρὸ χρόνο. *Mullach*, Grammatik der griechischen Vulgarsprache, p. 142.

charme (1). Cet usage s'est même introduit dans l'Église; une règle monastique, écrite vers l'année 700 par un religieux bénédictin et connue sous le nom de « Regula Magistri, » défend aux frères de l'ordre de tremper plus de trois bouchées de pain dans leur vin (2).

Quant à la particularité, unique jusqu'à présent, d'une inscription de ce genre gravée autour du bord d'un vase, elle n'est pas tout à fait sans analogies. Un peuple superstitieux comme le furent les anciens, éprouva le besoin perpétuel de se préserver du mauvais œil. De là cette multitude de vases peints décorés soit d'une tête de Méduse, soit d'une paire d'yeux d'énormes dimensions, soit enfin de quelque autre amulette propre à combattre les envieux ou à rompre le charme. On appelait cette sorte de talismans τὰ προβασκάνια. Un passage de Plutarque que je me reprocherais de ne pas rapporter ici, accuse expressément les esclaves d'empoisonner le pain et les autres aliments de leurs maîtres (3).

Ma tâche paraît finie, et cependant j'ai encore une observation importante à présenter, tant il est vrai que plus l'antiquaire cherche à épuiser une matière et à en multiplier les faces, plus le sujet devient inépuisable. L'ablatif *otio*, que nous avons traduit par « en silence, » n'a cette signification que dans la littérature de la basse époque; les auteurs du premier siècle l'emploient toujours dans le sens de « tranquillement, sans se presser; » ainsi un latiniste de très-bon aloi, le crocodile des fables de Phèdre, dit à la proie qu'il guette :

Quam libet lambe *otio*,
Accede, pota sedulo, nil temere agis (4).

en l'engageant à boire tout à son aise et en pleine sécurité. Pour exprimer l'adverbe « silencieusement, » le terme technique est *tacite* ou *tacito*. Or, si nous examinons, non plus les lettres et les syllabes, mais l'ensemble de notre graffito, nous trouvons un singulier contraste entre l'altération des formes et la pureté de la construction. Le mot principal placé en tête, le nombre séparé de son

(1) *Jacob Grimm*, Mythologie allemande (1re édition); Appendice, p. XCVI (n. 713). Dictionnaire allemand, II, 1371. 1387.

(2) Ch. 27 : in quibus omnibus mensis in suos meros quisque frater *de suo pane ternas* sibi non amplius *buccellas* intinguant. (*Mabillon*, Acta Sanctorum ordinis Benedicti, tome 5, saec. 4ti, pars prima, préface, p. 125.)

(3) Τὰ σιτία καὶ τὰ ὄψα μονονοὺ μαγγανεύειν καὶ φαρμάττειν. De sanitate præcepta (t. I, 150, Didot).

(4) Livre I, 25, 6. J'ai tâché de corriger provisoirement ces vers aussi défigurés dans les manuscrits que maltraités par les éditeurs.

substantif, la phrase elle-même, courte, arrondie, sentencieuse qu'elle est, tout cela me fait présumer qu'il n'y a pas là l'œuvre d'un Gallo-Romain du ve siècle, mais une épave de l'ère classique. Je remplace pour un instant le terme impropre *otio* par l'adverbe *tacito*, le subjonctif *legas* par l'impératif plus convenable *lege*, et l'inscription de Bourges prend, de gaieté de cœur, l'allure d'un hexamètre :

Buccellas tacito lege tres in alexi . . . . . .

Jusque-là le vers marche à merveille, même avec une certaine élégance; mais je n'ose achever, de peur d'attribuer, à tort, au graveur chargé de tant d'inexactitudes une faute réelle et impardonnable contre la quantité. En effet, le mot *magālum* doit avoir, comme μάγγανον, la pénultième brève, et bien que la dérivation latine *mango* fasse au génitif *mangōnis*, nous n'avons pas le droit de nous appuyer sur une forme aussi étrangère à la question.

Mes lecteurs, je le sens, vont perdre patience, tant il y a d'obstacles à franchir, d'impasses à éviter, d'énigmes à deviner. Ils oublient que j'ai affaire à une amulette que les siècles n'ont pas réussi à priver de sa vertu, et qui se défend courageusement du *mauvais œil* avec lequel je regarde les problèmes qu'elle nous pose. Cette fois encore, comme toujours, le génie du mal va l'emporter sur le talisman. Écrivons à la place de *magalum* une expression plus simple et plus connue, *magia*, et nous obtiendrons un vers parfait :

Buccellas tacito lege tres in aleximagiam.

Il est des remèdes pour les cas qui semblent les plus désespérés. Seulement, au lieu d'ajouter un mot nouveau à nos dictionnaires, déjà si volumineux, on sera peut-être obligé d'en ajouter deux. Ce sera là tout l'inconvénient.

FRŒHNER.

NOTE

SUR

TROIS CERCUEILS DE PLOMB

TROUVÉS A DIEPPE EN SEPTEMBRE 1866

Le jeudi 20 septembre 1866, des ouvriers étaient occupés à creuser une conduite d'eau dans un terrain de la rue d'Écosse, appartenant aujourd'hui à M. Mercier, mais qui tout récemment faisait partie de l'ancien Hospice-Général. A la profondeur d'environ cinquante centimètres, ils découvrirent trois cercueils en plomb placés côte à côte, quoique dans un sens opposé. Celui du milieu avait les pieds au sud et la tête au nord, tandis que les deux autres avaient la tête au sud et les pieds au nord. En tout cas, aucune de ces deux orientations n'est liturgique. Mais il est probable qu'il s'agit d'un cloître, où l'on orientait comme on pouvait.

Bien que contemporains, ces trois cercueils affectaient une forme différente. Les deux premiers qui ont été rencontrés étaient plats, tandis que le troisième, quoique très-affaissé par le temps, présentait la forme d'un toit, absolument comme les bières de nos jours. Sur toute la longueur de ce dernier courait une croix en plomb, formée d'une bande de métal épaisse d'un centimètre et large de six à sept. Les deux premiers offraient pour la tête une place particulière. Ceci est le trait caractéristique de l'époque, et il nous aidera à déterminer la date de ces sarcophages. Du reste, ces deux empochements de tête différaient l'un de l'autre. L'un est entièrement circulaire et pratiqué à l'aide d'un cercle que fait la bande collatérale du métal. Mais les plaques, supérieure et inférieure, ont été travaillées exprès et appliquées au moyen de soudures. Cette boule aplatie mesure vingt-huit

centimètres de diamètre. Ce type étrange donnait au cercueil la forme d'un canon dont la tête serait la culasse.

L'autre empochement était pris à même la châsse de plomb qui formait l'enveloppe supérieure, ce qui donnait au sarcophage l'aspect d'une momie égyptienne ou d'un étui de corps humain.

Deux de ces cercueils sont restés à peu près entiers. Le troisième était oxydé et n'a pu être extrait qu'en morceaux.

Nous avons mesuré les deux qui ont survécu. Celui qui a un empochement circulaire pour la tête, et dont la forme est entièrement plate, mesure vingt-deux centimètres de haut, vingt-deux centimètres de largeur aux pieds et quarante-cinq centimètres à la tête. Du reste, tous sont plus étroits aux pieds qu'aux épaules. La longueur totale est d'un mètre soixante-dix centimètres. Le corps qu'il renfermait était, dit-on, un jeune sujet dont les alvéoles de la mâchoire avaient encore conservé quelques-unes des molaires à l'état d'embryon. Le deuxième cercueil que nous avons pu mesurer était celui de la croix de plomb. Sa longueur était également d'un mètre soixante-dix centimètres; la hauteur variait de vingt-huit à trente.

Chacun des cercueils que nous venons de décrire contenait un corps que nous n'avons pas vu, mais dont les ossements trahissaient, dit-on, l'âge et le sexe. Tout porte à croire qu'il s'agissait ici de religieuses mortes dans un âge encore peu avancé. L'une d'elles semble même n'avoir été qu'une novice ou une pensionnaire. Sur deux de ces corps on a recueilli des fragments d'étoffe de laine brune. Ce sont évidemment des restes de vêtements religieux. Les défuntes avaient été inhumées habillées, suivant l'usage général de l'époque et de la congrégation.

En dehors des vêtements, les seuls objets meubles dont on ait reconnu trace étaient des croix de bois placées sur la poitrine de deux des corps. Nous croyons cette coutume encore en vigueur dans les maisons religieuses de nos contrées.

Aucun de ces cercueils ne portant d'inscription, on nous demandera à quelles personnes et à quelle époque ils ont pu appartenir. Disons tout de suite que leur forme les reporte évidemment à la première moitié du XVIIe siècle. La Normandie, la France et même l'Angleterre nous fourniront des types entièrement analogues et parfaitement contemporains.

L'exemple le plus ancien que nous puissions citer d'enveloppes de ce genre est le cercueil figuré au bas de l'inscription d'Andou-Lenfant qui se voit dans l'église d'Auffay (Seine-Inférieure). Ce seigneur était décédé en 1513.

Dès 1530, ce type se manifeste dans la belle église de Brou, au tombeau de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Le plomb offrait la forme du corps sur lequel il paraissait avoir été moulé, et il ressemblait à une momie (1).

Au milieu du XVIe siècle, cette même forme se montre en Angleterre. En 1847, on trouva dans la chapelle du Collége de la Trinité, à Arundel (Sussex), un cercueil en plomb, ayant forme de momie ou de corps humain. C'était celui de Mary, comtesse d'Arundel, décédée le 6 octobre 1557 (2).

A la fin du même siècle nous le retrouvons à Caen dans le cercueil d'Anne de Montmorency, fille du connétable de ce nom, trente-deuxième abbesse de la Trinité de Caen, et décédée en 1588. Son coffre de plomb, aperçu en octobre 1854, avait forme de tête et inscription sur la poitrine (3).

Dieppe inaugure le XVIIe siècle par un exemple bien remarquable. Le tombeau d'Aymar de Chattes, déposé dans le chœur des Minimes, en 1603, et exhumé en 1827, fut transporté dans la chapelle des gouverneurs à l'église Saint-Remy (4). Le coffre de plomb, dont M. Amédée Feret nous a conservé le dessin, était une espèce d'étui enveloppant le corps avec saillie bien marquée pour la tête.

M. P. J. Feret nous affirme que le sarcophage du commandeur de Chattes n'est pas le seul que Dieppe puisse présenter, en ce genre, au XVIIe siècle. Il assure qu'en 1850, lorsque l'on démolit l'ancienne église des Carmes, on trouva dans les caveaux plusieurs cercueils de plomb avec empochement pour la tête. Les Carmes s'établirent à Dieppe en 1651, et leur chapelle fut bâtie en 1674.

Le Vaudreuil nous offre un éclatant exemple de ce genre de sépulture dans son église de Notre-Dame. En 1862 on y découvrit le cercueil de messire Antoine de Boulainvilliers, décédé en 1629, et dont la forme d'étui se termine au sommet par une tête arrondie absolument comme un des nôtres de Dieppe (5).

(1) *Procès-verbaux de la reconnaissance des sépultures*, etc., dans le *Messager des sciences histor.* de Gand, année 1857, 3e liv., p. 383-392.

(2) *Sussex archæological collections*, vol. III, p. 81.

(3) *Bulletin du comité de la langue, de l'hist., et des arts de la France*, t. II, p. 599. — Charma, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 138. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 382.

(4) Feret, *Société archéologique de l'arrond. de Dieppe*, p. 21 et 22, in-8, Rouen, 1828. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 382.

(5) P. Goujon, *Histoire de la châtellenie et haute-justice du Vaudreuil*, p. 141, in-8, 1863.

En 1855, M. Peigné-Delacourt découvrit dans l'église de Morienval (Oise) un cercueil en plomb du temps de Henri IV et de Louis XIII, « dont le col et la tête étaient marqués par des rétrécissements et dont la largeur allait en diminuant de la tête au pieds (1). »

La coutume d'enchâsser la tête du défunt dans une enveloppe spéciale se continua pendant tout le cours du XVIIe siècle.

On la retrouve à Caen dans quelques cercueils découverts, en 1855, dans l'Abbaye-aux-Dames. L'un d'eux était celui de Laurence de Budos, trente-quatrième abbesse, décédée le 22 juin 1650 (2). A Rouen elle nous apparaît dans un caveau de l'église des anciens Jésuites, devenue aujourd'hui la chapelle du lycée impérial. Lorsqu'en 1844 on rencontra, de la manière la plus inattendue, ce caveau depuis longtemps oublié, on vit figurer sur un gril de fer un coffre en plomb, de forme aplatie, avec étui circulaire pour la tête. Il contenait le corps de Gilles Dufay, chevalier de Malte, décédé le 19 mai 1666 (3).

Enfin la coutume paraît se prolonger jusque sous Louis XV, puisque le cercueil de Françoise de Froulay de Tessé, trente-huitième abbesse de la Trinité de Caen, décédée en 1720, avait aussi la tête saillante et arrondie (4).

Nous pensons, toutefois, qu'il serait difficile de trouver beaucoup d'exemples postérieurs à 1700, comme il doit généralement peu s'en trouver d'antérieurs à 1500. Mais le règne exclusif et absolu de ce type étrange paraît avoir été la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe.

Or, comme les Ursulines se sont installées ici en 1624 seulement, on ne saurait reculer au delà de cette dernière époque la présence de ces cercueils. D'autre part, on est extrêmement fondé à les attribuer aux premiers habitants de cette pieuse demeure.

Ce qui spécifie pour nous l'inhumation des filles de Sainte-Angèle, c'est la croix de bois et la robe de bure.

La croix sur le corps des défunts ou sur leur cercueil prend sa racine dans les ordres monastiques du moyen âge. Nous la retrou-

(1) Peigné-Delacourt, *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1855, n° 2, p. 338. — *Morienval*, par P. D., p. 6 et 7, in-8, Compiègne, 1855. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p 382-384.

(2) Charma, *Mém. de la Société des antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 141-144.

(3) *Caveaux de la chapelle du Collége royal de Rouen*, in-8 de 10 p., Rouen, 1844. — *Revue de Rouen* de 1844, 2e série, p. 299.

(4) Charma, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 141-144.

vons à Fontevrault dès le XIe siècle. A la mort de chaque religieuse, l'abbesse de ce célèbre monastère prenait un cierge bénit qu'elle faisait dégoutter en forme de croix, depuis la tête jusqu'à la ceinture. A ce propos, le savant liturgiste Lebrun-Desmarettes remarque que de là est venue la coutume qui existe à Rouen, au Havre et ailleurs, de placer sur le cercueil des morts une croix de cire communément appelée *croisière* (1).

Le *Cérémonial* de la Congrégation de Saint-Maur, imprimé en 1680 (2), dit qu'après la mort d'un religieux on placera une petite croix de bois entre ses mains pieusement jointes sur la poitrine : « Inter manus ante pectus junctas apponatur parva crux lignea (3). »

Il en était de même des Dominicains de Chambéry. Dans un inventaire de leur sacristie, dressé en 1651, on lit ce curieux détail : « Item, deux autres petites croix que l'on met entre les mains des religieux deffunts et dessus les corps séculiers (4). »

A Rouen, les religieuses hospitalières de Sainte-Élisabeth devaient être exposées « les mains jointes, entre lesquelles il y aura une petite croix avec la règle ouverte. » Il est probable que ces pieux usages existaient aussi à Dieppe. Nous croyons même qu'ils s'observent encore dans la plupart des couvents et monastères catholiques (5).

Quant aux vêtements, c'est chose élémentaire que l'inhumation habillée chez les prêtres et chez les religieuses. Cette coutume se continue parmi nous. Quoique le vêtement de laine rencontré ici soit de couleur brune, cette nuance est celle que l'on remarque dans toutes les inhumations de religieux. La robe du vénérable abbé de de la Salle, exhumé de Saint-Yon vers 1841, était de couleur brune. Il en a été de même de robes bénédictines recueillies en 1857 dans les cercueils de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen. Cette couleur est-elle la teinte primitive, ou bien est-elle devenue ainsi par l'effet du temps? C'est ce que nous ignorons complétement.

Nous pensons avoir fourni assez d'éléments pour avoir le droit d'attribuer nos cercueils au temps de Louis XIII et à des religieuses

(1) *Voyages liturgiques en France*, p. 113, article *Abbaye de Fontevrault*.

(2) *Ceremoniale congreg. Sancti Mauri*, p. 337, « De exequiis. »

(3) M. P. J. Feret, devant lequel on a ouvert un de nos trois cercueils, nous assure que le sujet avait les bras croisés sur la poitrine, usage éminemment chrétien.

(4) *Mém. et doc. publiés par la Société savoisienne d'hist. et d'archéologie*, t. II, p. 100.

(5) *Rituel à l'usage des funérailles des religieuses de Sainte-Élisabeth*, p. 157, Rouen, 1726.

Ursulines dont l'établissement commence ici en 1624 pour finir comme partout en 1791.

Nous serait-il possible d'aller plus loin et de spécifier le lieu où les cercueils furent placés, ainsi que les personnes auxquelles ils ont pu appartenir? Nous croyons pouvoir affirmer que ces sarcophages se trouvaient dans le cloître, dont nous avons parfaitement reconnu les traces lors de la démolition, opérée cette année, des anciens bâtiments des Ursulines, transformés en hospice vers 1797.

Cette partie du cloître était au côté occidental; elle se composait de piliers en bois posés sur des bases de grès qui ont été retrouvées et enlevées récemment. La partie orientale, reconstruite vers 1700, existe encore aujourd'hui et est parfaitement reconnaissable.

Mais ces cercueils avaient-ils été placés là primitivement, ou étaient-ils le résultat d'une translation, en tout cas fort ancienne? Nous ne saurions le dire.

Quelque désir que nous ayons de rendre hommage à la dépouille terrestre d'une âme choisie de notre ville, nous n'oserions cependant affirmer que l'un de nos deux cercueils contenait les restes de Mlle Marie des Marets, la véritable fondatrice et la principale bienfaitrice de ce couvent d'Ursulines.

Nous savons que cette sainte et charitable fille entra en 1624 dans cette maison, dont elle avait préparé les bases dès 1616. Peu d'années après, elle mourut dans ce monastère à un âge fort avancé. Comme elle était riche et de noble extraction (1), rien ne s'opposerait à ce qu'on lui eût décerné les honneurs d'une inhumation distinguée. Toutefois les chroniqueurs n'en disent rien. S'il nous eût été donné de voir les ossements et de les faire observer par un médecin, peut-être eussions-nous reconnu le corps d'une sexagénaire et auguré ainsi de la présence de la fondatrice de la maison. Cette absence d'observation nous empêche de rien conclure à cet égard; ce qui prouve que, dans de pareilles découvertes, pour arriver à une conclusion historique un peu intéressante, il ne faut négliger aucun détail.

L'abbé Cochet.

(6) Il n'est pas impossible que Mlle Marie des Marets descendît du célèbre Charles des Marets, le libérateur de Dieppe en 1435, et son capitaine en 1455. Cette famille, qui paraît originaire d'Arques, où son nom est conservé sur les boiseries sculptées de la chapelle de la Sainte-Vierge et dont les armes brillent sur les verrières, conserva jusqu'en 1669 la seigneurie de la Cour-le-Comte et de Saint-Aubin-le-Cauf. (De Grattier, *Notice sur Charles des Marets*, p. 4, in-8, 1857, et *Galerie Dieppoise*, p. 25.)

INSCRIPTIONS

INÉDITES

DE L'ILE DE RHODES

(RHODES) — CAMIROS

(*Suite*) (1)

42.

ΑΓΗΜΟΝΟΣ	Ἀγήμονος
ΑΓΗΜΟΝΟΣ	Ἀγήμονος
ΒΡΥΚΟΥΝΤΙΟΥ	Βρυκουντίου.

Βρυκούντιος. Cet ethnique a paru pour la première fois dans un intéressant décret de l'île de Karpathos, publié par M. Wescher. L'auteur a prouvé qu'il appartenait à une ville de Βρυκοῦς inconnue jusque-là, et qui était l'une des quatre cités de l'île de Karpathos (2). Cette inscription sépulcrale présente un second exemple qui confirme le nom nouveau de Βρυκούντιος.

43.

ΞΕΙΝΩΑΓΗΣΙΝΙΚΟΥΚΑΡΠΑΘΙΟΠΟΛΙΤΙΣ
ΓΥΝΑΔΕΦΙΛΟΚΛΕΥΣ

Ξεινὼ Ἀγησινίκου Καρπαθιοπολῖτις
γυνὰ δὲ Φιλοκλεῦς.

(1) Voir la *Revue archéologique*, 1865, mars et avril; 1866, mars et mai.
(2) *Revue archéologique*, novembre 1863.

L'ethnique présente des difficultés. Il est certain que cette femme est originaire de l'île de Carpathos; mais quelle est la valeur propre de Καρπαθιοπολῖτις, dont le masculin est déjà connu par trois inscriptions? M. Wescher suppose que les Καρπαθιοπολῖται sont les habitants des villes du littoral, par opposition aux Ἐτεοκαρπάθιοι ou anciens habitants de Carpathos, tribus primitives de la montagne. M. Ross propose d'admettre l'existence d'une ville de Καρπαθία ou de Καρπαθιόπολις. Ces deux conjectures, également ingénieuses, n'ont qu'un malheur, c'est de ne s'appuyer sur aucune preuve décisive. L'analogie même peut tromper. Ainsi Ῥοδιοπολίτας est un habitant de Rhodiopolis, ville de Lycie, et n'a aucun rapport avec Ρόδιος. Au contraire Λινδοπολίτας, que nous avons rencontré précédemment, a un sens plus restreint que Λίνδιος (1); le dernier désigne tout individu faisant partie de la cité de Lindos, lors même qu'il habite une autre ville que Lindos; le premier, au contraire, est à la fois de la cité et de la ville de Lindos. Il faut donc attendre de nouveaux documents pour décider si Καρπαθιοπολίτας désigne l'habitant de la ville opposé à celui de la montagne, ou est l'ethnique d'une ville de Καρπαθία.

44.

ΣΚΟΠΟΣ	Σκόπος
ΚΙΛΙΞ	Κῖλιξ.

45.

ΕΥΤΥΧΙΑΣ	Εὐτυχίας
ΦΡΥΞ	Φρύξ.

46.

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣ	Ἀφροδίσιος
ΑΘΗΝΑΙΟΣ	Ἀθηναῖος.

Voici les raisons pour lesquelles j'attribue ces trois inscriptions à des esclaves ou à des affranchis. La plus forte est l'absence du nom du père, rarement omis lorsqu'il s'agit d'un homme libre; puis les noms mêmes de ces personnages, qui paraissent des sobriquets ou des surnoms donnés d'ordinaire à des gens de condition servile, Σκόπος, Εὐτυχίας (forme nouvelle) et surtout Ἀφροδίσιος; enfin leur origine. En effet, tandis que les étrangers de condition libre établis à

(1) *Rev. arch.*, mars 1866. *nscr. inéd. de Rhodes*, n° 6.

Rhodes appartiennent, comme nous l'avons vu, soit aux îles et aux côtes voisines, soit aux grandes villes commerçantes, les deux premiers viennent de plus loin et de contrées qui fournissaient beaucoup d'esclaves. En outre, ils sont désignés par le nom de la contrée d'où ils sont venus, tandis que l'ethnique des hommes libres est celui de la cité à laquelle ils appartiennent. Il n'en est pas de même pour le troisième, dont l'ethnique est Ἀθηναῖος. Mais il me paraît difficile de supposer qu'il fût de condition libre; car, dans ce cas, on aurait ajouté le nom du père. De plus Ἀφροδίσιος est un nom réservé d'ordinaire aux esclaves; dans les actes d'affranchissement de Delphes, on ne trouve pas moins de six femmes esclaves, appelées Ἀφροδισία. Je crois donc que l'ethnique Ἀθηναῖος indique qu'il était né à Athènes, mais non qu'il était citoyen Athénien. Ce sont les mêmes raisons qui m'ont décidé à ranger parmi les inscriptions d'esclaves ou d'affranchis les numéros suivants.

47.

ΕΙΡΗΝΑ	Εἰρήνα
ΣΥΡΑ	Συρὰ,
ΧΡΗΣΤΑ	χρηστὰ,
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

48.

ΑΘΗΝΑΙΣΛΥΚΙΑ	Ἀθηναΐς Λύκια.

49.

ΔΗΜΗΤΡΙΑΚΙΛΙΣΣΑ	Δημητρία Κίλισσα.

Ces trois noms se trouvent également dans les inscriptions de Delphes, donnés à des femmes esclaves :

Εἰράνα, Ἀθηναΐις, Δαματρία.

50.

ΚΤΗΣΙ	Κτησι... Ἐφέσι...
ΕΦΕΣΙ	

51.

[illegible]ΙΑΣΕΦΕΣΙΑ	...ίας Ἐφεσία.

52.

ΔΑΜΑΣΛΥΔΟΣ
ΤΙΜΑΘΕΙΣΥΠΟ
ΤΟΥΚΟΙΝΟΥΘΑΛΛΩΙ
ΣΤΕΦΑΝΩΙ
ΧΡΗΣΤΟΣΧΑΙΡΕ

Δαμᾶς Λυδὸς
τιμαθεὶς ὑπὸ
τοῦ κοινοῦ θαλλῶι
στεφάνωι,
χρηστὸς χαῖρε.

Cette inscription, malgré sa brièveté, présente plusieurs particularités intéressantes. — J'avais d'abord cru que θαλλῶι στεφάνωι était une erreur pour θαλλοῦ στεφάνῳ, une couronne de feuillage. Mais cette construction se trouve deux fois dans une inscription de Rhodes publiée par Ross (1). Au lieu d'une erreur, nous avons donc une tournure propre aux Rhodiens. Pour l'expliquer, Ross propose de regarder θαλλῷ comme une forme peu usitée de l'adjectif θαλερός, verdoyant. Peut-être est-il plus simple de supposer que les deux mots étaient considérés comme ne formant plus qu'une seule expression, et l'analogie avec χρυσέῳ στεφάνῳ a pu conduire à dire θαλλῷ et non θαλλοῦ στεφάνῳ.

Voici une autre question plus importante. Ce Damas est un esclave ou un affranchi; tout en lui trahit cette condition, son nom même, sa patrie, la Lydie, qui fournissait des esclaves à tout le monde ancien, et surtout l'absence du nom du père, tous ces indices réunis forment la preuve de sa condition servile, et cependant le voilà qui fait partie d'une communauté, le voilà qui obtient même l'honneur d'une couronne. C'est là un fait important pour l'organisation de ces communautés θίασοι et ἔρανοι, si nombreuses dans les villes grecques. J'ai déjà eu occasion de montrer que ces communautés, à l'opposé des phratries, qui n'étaient qu'un développement de la famille, admettaient des étrangers (2); on en a comme preuve le grand décret des Haliastes de Rhodes en l'honneur d'un habitant d'Alexandrie (3), et le texte que j'ai publié sous le numéro 20 (4). L'inscription qui nous

(1) N° 282. — (2) *Rev. arch.*, nov. 1864. — (3) *Corp. Inscr.*, 2525
4) *Rev. arch.*, mai 1866.

occupe prouverait que ces sociétés s'ouvraient peut-être aux esclaves, certainement aux affranchis, et que ceux-ci pouvaient y mériter des récompenses honorifiques. Ce fait est tellement considérable que je suis heureux de trouver des exemples analogues qui confirment mon assertion. Une inscription d'Hamilton porte parmi les personnages récompensés par une de ces communautés, Ἐπαφροδείτος Κῷος, qui est un affranchi, sinon un esclave. Nous voyons donc que ces sociétés, qui déjà s'éloignaient de l'organisation primitive de la cité, puisqu'elles reconnaissaient d'autres liens que ceux du sang, en différaient encore par la place qu'elles donnaient à une classe méprisée. Quant à la communauté de notre texte, elle n'est désignée que par τὸ κοινόν, ce qui devait être assez clair pour les contemporains. On sait que l'un des buts de ces associations était d'assurer la sépulture de ses membres, peut-être chacune avait-elle un cimetière spécial autour de la chapelle de son patron; on comprend alors pourquoi une désignation plus précise était superflue. Je le croirais d'autant plus volontiers que j'ai trouvé cette stèle au delà de Macri-Sténo, c'est-à-dire hors des limites de l'ancienne ville de Rhodes, et je pense qu'on pourrait montrer que tous ces cultes privés des ἔρανοι et θιασοί avaient leurs temples en dehors de la cité. — M. Wescher (1), rencontrant dans une inscription relative à ces sociétés un greffier appelé simplement Διονύσιον, sans le nom du père, supposait que c'était un simple affranchi; mais, ajoutait-il, pour arriver à une telle conclusion, il faudrait un renseignement plus précis. C'est justement ce renseignement que fournit l'inscription sépulcrale de Damas le Lydien.

53.

ΑΘΩΣ	Ἄθως
ΓΑΛΑΤΑΣ	Γαλάτας,
ΑΤΑΛΑΝΤΗ	Ἀταλάντῃ
ΣΕΛΓΙΣ	Σελγίς.

Athos Galate, Atalanté de Selgé.

C'est la première fois que Ἄθως se présente comme le nom d'un homme, peut-être faut-il le regarder comme un nom d'origine gauloise, exprimé sous une forme grecque. La Galatie fournissait un assez grand nombre d'esclaves; dans les inscriptions d'affranchis-

(1) *Rev. arch.*, juin 1865.

sement de Delphes, on rencontre jusqu'à huit Galates; et parmi eux, un esclave dont le nom Μαιφάτας n'a rien de grec (1) et, comme celui d'Athos, peut se rapporter à une étymologie celtique. La femme de cet Athos est une Atalanté de Selgé. Cette union, formée pendant la servitude, et dont les numéros suivants offrent de nouveaux exemples, m'amène à dire quelques mots du mariage des esclaves.

En général, il n'y avait pas de mariage pour les esclaves, mais seulement des unions passagères, tolérées par le maître qui y trouvait avantage. En veut-on une preuve? Que l'on parcoure les inscriptions d'affranchissement, on verra souvent le maître vendre au dieu de Delphes ou à une autre divinité une mère avec des enfants, mais il n'est question du père que dans un seul cas : c'est qu'il n'y avait pas d'union durable; le père était presque toujours incertain. Xénophon conseillait d'interdire le mariage aux méchants esclaves et de le permettre aux bons comme une récompense. En voici un exemple bien curieux tiré des actes d'affranchissement de Delphes : « Timo, « fille de Eudicos, a vendu deux mines une petite fille appelée Méda; « celle-ci a confié le marché au dieu, à condition d'être libre, sans « pouvoir être saisie par personne ni en aucun temps, et faisant ce « qu'elle voudra ..... Que Méda nourrisse Sosibios, *son propre père*, « et sa mère Soso; qu'elle les entretienne, lorsqu'elle sera en âge, si « Sosibios ou Soso ont besoin de nourriture ou d'entretien, qu'ils « soient esclaves ou qu'ils aient recouvré la liberté. Mais si Méda ne « pourvoit pas à la nourriture ou à l'entretien de Sosibios ou de « Soso, dans leurs besoins, qu'ils aient le droit de châtier Méda, de « la façon qu'ils voudront, ou, en leur place, celui qu'ils en voudront « charger (2). »

Voilà un exemple d'un mariage d'esclaves, comme dans l'inscription qui nous occupe; mais on voit quelles singulières conséquences pouvaient en résulter. Dans l'acte que je viens de citer, les

(1) *Inscr. inéd. de Delphes*, n° 189.

(2) Ἐπὶ τοῖσδε ἀπέδοτο Τιμὼ Εὐδίκου σῶμα γυναικεῖον ἄι ὄνομα Μήδα, τιμᾶς ἀργυρίου δύο μνᾶν, καθὼς ἐπίστευσε Μήδα τῶι θεῶι τὰν ὠνὰν, ἐφ' ὧι τε ἐλευθέρα εἶμεν καὶ ἀνεφαπτος ἀπὸ πάντων τὸμ πάντα χρόνον ποιοῦσα ὅ κα θέλῃ. Τρεφέτω δὲ Μήδα Σωσίβιον τὸν ἴδιον πατέρα καὶ τὰμ ματέρα Σώσὼ καὶ εὐσχημονιζέτω, ἐπεί κα ἐν ἁλικίαν ἔλθῃ, εἰ χρειαν ἔχοισαν Σωσίβιος ἢ Σωσὼ τροφᾶς ἢ εὐσχημονίσμου, εἴτε δουλεύοντες εἴτε ἐλεύθεροι γεγονότες· εἰ δὲ μή τρέφοι ἢ μὴ εὐσχημόνιζοι Μήδα Σωσίβιον ἢ Σωσὼ χρείαν ἔχοντας, ἐξουσία ἔστω Σωσιβίωι καὶ Σωσοῖ κολάζειν Μήδαν ὥ[ι] θέλοιν τρόπωι, καὶ ἄλλωι ὑπὲρ Σωσίβιον ἢ Σωσὼ ὅγ κα κελεύῃ Σωσίβιος ἢ Σωσώ. *Inscriptions inédites de Delphes*, n° 43. Firmin Didot.

parents ont amassé la somme nécessaire pour racheter la liberté de leur petite fille, tandis qu'eux-mêmes restent dans la servitude. Mais on impose à Méda, devenue libre, l'obligation de subvenir aux besoins de ses parents, et on reconnaît à ceux-ci, quoique esclaves, le droit de châtier leur fille, qui pourtant sera de condition libre.

Je ferai remarquer τὸν ἴδιον πατέρα, son *propre* père, tandis que l'article a suffi pour la mère τὰν ματέρα. — εἴτε δουλεύοντες εἶεν, εἴτε ἐλευθέροι γεγονότες, montrent qu'au moment de la vente les parents étaient encore esclaves, puisqu'on prévoit le cas où ils seront devenus libres.

C'est le seul exemple de mariage entre esclaves que j'aie rencontré parmi les inscriptions de Delphes, pourtant si nombreuses. Il paraît qu'à Rhodes ces unions étaient moins rares, puisque les numéros suivants en montrent de nouveaux exemples. Il est du moins probable que ce sont des esclaves, mais je n'oserais l'affirmer positivement.

54.

ΚΩΦΕΛΙΩΝΟΣ ΣΥΡΟΥ	Κωφελίωνος Συροῦ
ΚΑΙΤΑΣΓΥΝΑΙΚΟΣ	καὶ τᾶς γυναικὸς
ΜΕΝΕΣΤΡΑΤΗΣΡ . . ΙΑΣ	Μενεστράτης Ῥ[οδ]ίας.

55.

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΥ	Ἀφροδισίου
ΤΕΡΜΕΣΣΕΩΣ	Τερμεσσέως
ΚΑΙΑΝΤΙΟΧΙΔΟΣ	καὶ Ἀντιοχίδος
ΡΟΔΙΑΣ	Ῥοδίας.

Κωφελίων, nom nouveau. — Τερμεσσέως, ethnique de Termessos en Pamphylie.

Les deux femmes sont Rhodiennes, mais non pas citoyennes de Rhodes, car le père n'est pas nommé; elles aussi sont esclaves, seulement elles sont nées à Rhodes; c'est le même sens que ἐγγενῆς dans l'inscription suivante, et ἐνδογενῆς, οἰκογενῆς, *verna*, dans les inscriptions de Delphes.

56.

ΑΝΤΙΓΟΝΟΣ ΤΑΛΦΥΡΟΝ	Ἀντίγονος Τάλφυρον.
ΑΝΤΙΟΧΕΥΣ ΚΑΙ ΕΓΓΕΝΗΣ	Ἀντιοχεὺς καὶ ἐγγενῆς.

Cette inscription, placée dans le jardin du konak, est gravée au bas d'un autel carré sur la face duquel est une sculpture assez curieuse. De l'espace qui se trouve entre les deux noms s'élance une branche qui se partage en deux rameaux; chacun de ces rameaux se recourbe en volute, et laisse tomber à son extrémité une grappe de raisin; au milieu de la courbe est le boucrane que l'on retrouve sur presque tous les autels funéraires.

57.

ΗΣΥΧΙΟΝ	Ἡσύχιον
ΜΕΣΣΑΠΙΑ	Μεσσαπία
ΓΥΝΑΔΕ	γυνὰ δὲ
ΝΙΚΑΤΟΥ	Νικάτου.

58.

ΑΓΙΟΘΕΑ	Ἀγιοθέα.
ΑΒΔΗΡΙΤΙΣ	Ἀβδηρῖτις.
ΓΥΝΑΔΕΞΑΝΘΟΥ	γυνὰ δὲ Ξανθοῦ.

Ἀγιοθέα est un nom nouveau. — Ἡσύχιον avait paru pour la première fois dans nos inscriptions de Delphes, et précisément comme nom d'esclave. Cette femme d'Abdère a épousé un compagnon de servitude, Xanthos. — Le nom de Nicatès, le mari de la première, pourrait provoquer quelques doutes sur sa condition, on pourrait croire que Hésychion a épousé son maître et non un esclave. Mais dans ce cas, le père de Nicatès serait nommé. En voici une preuve bien frappante. Parmi les actes d'affranchissement de Delphes, il y a une petite fille rachetée par le père et la mère, mais la mère est de condition servile, tandis que le père est libre. Cette différence est marquée par le nom du père : « Ménécratéa sera libre et fille de Sosicha et d'Hermogénès, fils de Dioscuridas. » ἐφ' ὥτε ἐλευθέρα εἶμεν καὶ θυγάτηρ Σωσίχας καὶ Ἑρμογένεος τοῦ Διοσκορίδα (1). Remarquons en passant qu'à Delphes la condition de la mère entraînait celle de la fille, puisque cette dernière, si elle n'avait été rachetée, serait restée esclave, quoique fille d'un homme libre. Mais on voit avec quel soin celui-ci fait constater sa condition d'homme libre en ajoutant à son nom celui de son père. Il en aurait été de même pour Nicatès, s'il

(1) *Inscr. inéd. de Delph.*, n° 270.

avait été autre chose qu'esclave ou affranchi. Comme marque de la condition, le nom du père chez les Grecs a la même valeur que le prénom chez les Romains.

Sur 19 esclaves dont l'origine est indiquée, nous voyons que 3 seulement sont nés à Rhodes, 10 viennent des différentes parties de l'Asie-Mineure, 3 de la Syrie, 1 de Thrace, 1 de la Grèce et 1 d'Italie. Il est curieux de rapprocher ces chiffres de ceux que donnent les actes d'affranchissement de Delphes. L'origine de 229 esclaves est indiquée; 105 sont appelés ἐνδογενεῖς, nés à la maison, *vernæ;* proportion plus forte que celle que nous avons trouvée à Rhodes. Pour les 124 autres, voici de quelle manière ils se décomposent :

ORIENT.				OCCIDENT.					
ASIE.		ASIE MINEURE.		GRÈCE.		THRACE ET BARBARES.		ITALIE.	
Syrie.	22	Galatie.	8	Laconie.	8	Thrace.	21	Rome.	1
Judée.	2	Arménie.	4	Thessalie.	4	Macédoine.	6	Italie.	1
Phénicie.	2	Cappadoce.	3	Eubée.	2	Illyrie.	4	Messapie.	1
Arabie.	2	Pont.	2	Amphissa.	3	Sarmatie.	4	Lucanie.	1
Égypte.	2	Mysie.	2	Phocide.	3	Bastarne.	1	Samnium.	1
		Lydie.	2	Locride.	1			Bruttium.	1
		Phrygie.	2	Etolie.	1				
		Chypre.	1	Béotie.	1				
		Paphlagonie.	1	Mégare.	1				
		Bithynie.	1	Epire.	2				
	30		26		26		36		6

CAMIROS (1).

59.

ΑΡΙΣΤΟΜΝΟΤΙΔΑΣ
ΝΑΥΣΙΠΠΟΥ
ΔΑΜΙΟΥΡΓΗΣΑΣ

(1) La seule inscription qu'on pût jusqu'ici attribuer avec certitude aux habitants de Camiros, était le disque votif du musée du Louvre (n° 27 du catalogue). Outre le texte publié sous le numéro 59, je crois, d'après les inscriptions de Lindos, qu'on peut restituer à Camiros les deux inscriptions publiées par Ross (nos 276, 277). Enfin le monument le plus considérable, trouvé en 1864 et envoyé au Musée britannique, est encore inédit. Il est à désirer que ce monument épigraphique, d'un très-grand intérêt, soit promptement publié.

ΕΣΤΙΑΙΚΑΙ
ΔΙΙΤΕΛΕΙΩΙ

Ἀριστομνοτίδας
Ναυσίππου
δαμιούργησας
Ἑστίᾳ καὶ
Διὶ τελείῳ.

Je dois à l'obligeance de M. Bigliotti la copie de cette inscription; il l'a trouvée dans l'église Sainte-Anne à Salakkos, petit village situé dans une vallée qui aboutit à Kalavarda. Les découvertes de MM. Salzmann et Bigliotti ont prouvé que les ruines de Kalavarda ne sont autres que celles de Camiros, dont l'emplacement avait été fixé arbitrairement dans trois ou quatre endroits différents. Le titre de démiurge que porte ce personnage appartient donc à la cité de Camiros; à Rhodes, il y avait des prytanes, à Lindos des épistates; Camiros était gouverné par des démiurges. C'est le premier renseignement que nous ayons sur cette cité, que l'on avait pu croire entièrement disparue. Une importante inscription a été trouvée dans les ruines mêmes de Camiros; elle prouve que cette cité, comme Lindos, avait conservé son indépendance municipale, et qu'elle se gouvernait en commun avec les habitants de la petite île de Kalcia. C'est encore à Camiros qu'il faut restituer deux inscriptions publiées par Ross (1). La première est une liste de magistrats ou plutôt de ministres du culte, le second une liste de prêtres d'Apollon Erethimios. Cette dernière avait fait connaître plusieurs ethniques : Ἀστυπαλαιεὺς, Βρυγινδάριος, Ἰστάνιος, Νεοπολίτας, Πολίτας, Ποντωρεὺς, Σιβύθιος. Aucun de ces ethniques ne se trouve dans la liste des dêmes de Lindos; il me paraît certain qu'ils appartiennent aux dêmes de Camiros. Ross avait supposé que Πολίτας désignait les habitants de Rhodes, la ville par excellence πόλις par opposition aux autres bourgs. D'après l'analogie avec Λινδοπολίτας opposé à Λίνδιος pour désigner les habitants de la ville même de Lindos, je crois plutôt que Πολίτας désigne un habitant de Camiros par opposition aux autres bourgs qui composaient la cité. Le savant allemand fait remarquer la ressemblance des noms du village moderne d'Istrios et de l'ethnique Ἰστάνιος; cette assimilation est assez probable. Or, Istrios est

(1) Nos 276 et 277.

situé dans la partie occidentale de l'île, au sud de Kalavarda, c'est-à-dire sur le territoire de Camiros. Aucun indice ne permet de déterminer la correspondance des autres ethniques avec les localités modernes; mais c'est toujours sur le territoire de Camiros, c'est-à-dire dans la partie occidentale de l'île qu'il faut les chercher. Sur les trois grandes cités qui avaient fondé la ville de Rhodes, nous avons donc constaté que les deux plus considérables, Lindos et Camiros, avaient conservé leur autonomie municipale et qu'elles étaient formées d'un assez grand nombre de dêmes, ce qui montre qu'elles n'avaient pas été absorbées par la ville de Rhodes. Quant à la troisième, Ialysos, un texte inédit de l'époque romaine prouve qu'elle existait encore aux derniers temps de l'empire; mais nous ne connaissons aucune inscription de cette ville.

Le monument élevé par le démiurge est consacré à Vesta et à Jupiter Teleios, dont le culte n'avait pas encore été signalé dans l'île de Rhodes; il appartient à la cité de Camiros.

P. Foucart.

(*La suite prochainement.*)

LA FOUDRE

ET LE FEU SAINT-ELME

DANS L'ANTIQUITÉ

Suite)

§ 26. — *Rapidité de la foudre, cause de sa chute et des particularités que cette chute présente.*

La rapidité merveilleuse de la foudre est signalée par beaucoup d'auteurs anciens (1), mais surtout par Sénèque. Ce philosophe dit que la lumière de l'éclair ne dure qu'un temps inappréciable (2), et que la foudre offre la fausse apparence d'une traînée de feu longue et continue, parce qu'en raison de sa vitesse extrême les impressions successives qu'elle produit sur notre vue aux divers points de sa course se confondent en une sensation unique (3).

Pline est loin d'avoir des notions aussi justes que celles de Sénèque sur la rapidité de la foudre : il dit bien (4) que jamais elle n'a frappé un homme qui eût vu l'éclair ou entendu le coup de tonnerre auparavant; mais suivant lui, c'est parce qu'un *souffle* arrivé avant la foudre aveugle et assourdit ceux qu'elle va frapper. En effet, il vient de dire que le son produit par le *départ* de la foudre arrive *en même temps qu'elle*, bien qu'il soit plus lent que la lumière; la lumière de l'éclair arrive donc, suivant lui, *avant* la foudre, comme il le dit expressément ailleurs (5). Mais il veut qu'un souffle non enflammé, parti des nuages en même temps que la foudre, arrive

(1) Aristote, *Météorol.*, III,1, § 10, et ses commentateurs grecs; Straton et Arrien dans Stobée, p. 598 et 608; Lucrèce, VI, 223, 237, 322-346, etc.

(2) *N. q.*, VII, 20, § 1-2. La durée n'est pas la millième partie d'une seconde. Voy. M. Arago, *Sur le tonnerre*, ch. 9, p. 59-70.

(3) *N. q.*, I, 14, § 4. — (4) II, 54, s. 55, n° 142. — (5) II, 97, s. 99, n° 216.

le premier; il croit le prouver précisément en disant, avec les livres étrusques (1), qu'avant d'être foudroyé on est mis hors d'état de voir l'éclair et d'entendre le tonnerre, et en ajoutant que les arbres foudroyés ont d'abord été agités par e vent qui précède la foudre; il attribue donc à celle-ci une vitesse moindre que celles du son et du vent; il n'hésite pas à dire expressément : *spiritum ociorem fulmine.*

Suivant les philosophes anciens, en général, le feu tend à monter. Pourquoi donc la foudre, qui, suivant eux, est un feu, tombe-t-elle avec une rapidité si prodigieuse? La superstition avait bien une réponse toute prête : c'est que la chute de la foudre, de ce feu éthéré dont la source est dans les régions supérieures, est un phénomène violent et contre nature, un miracle qui présage de grands changements dans les affaires humaines. Mais cette réponse, qui satisfaisait Denys d'Halicarnasse (2), Pline et les astrologues (3), ne suffisait pas aux philosophes, qui cherchaient à expliquer la chute de la foudre par des causes physiques.

La question était embarrassante pour tous, mais surtout pour ceux qui faisaient tomber ce feu d'abord de la région éthérée dans les nuages, puis de là sur la terre. Aussi Aristote (4) et Sénèque (5) reprochent-ils à Anaxagore l'invraisemblance de cette hypothèse; mais ce qu'ils lui objectent surtout, c'est que cette chute du feu supérieur devrait se manifester par un ciel serein comme par un ciel nuageux. Cependant il semble résulter des expressions mêmes d'Aristote qu'Anaxagore supposait que le feu de l'éther tombait même par un ciel serein. Peut-être Anaxagore voulait-il parler des étoiles filantes, et croyait-il que leurs feux, reçus par les nuages, y constituaient la matière de la foudre, tandis que, par un ciel serein, *ces étincelles tombées de l'éther* s'éteignaient, suivant lui (6), et se dissipaient dans les airs. En effet, Pline (7) dit que les feux des étoiles tombent par un temps serein comme par un temps nuageux, et que dans ce dernier cas seulement ils peuvent produire les éclairs, la foudre et le tonnerre. Mais les étoiles filantes, qui étaient des émanations des étoiles suivant Pline (8) et peut-être suivant Anaxagore, étaient produites par les exhalaisons de la terre suivant Aristote (9). Sénèque (10), qui ne veut pas que ces feux viennent des étoiles, concède seulement qu'ils peuvent s'allumer dans l'air par une influence que les étoiles transmettent de proche en proche. Pline (11) dit que, suivant les astrologues, les trois planètes supérieures lancent ces feux, de même que certains charbons lancent des étincelles dans toutes les directions. Afin d'expliquer pourquoi la foudre produite par ces étincelles a lieu surtout par un ciel nuageux, les astrologues disaient que l'humidité

1) Cités par Ammien Marcellin, XX, 10, § 2. Voy. ci-dessus, § 18.

(2) *Antiquités rom.*, XVI, 1. — (3) Cités ci-dessus. — (4) *Météor.*, II, 9, § 12-13. — (5) *N. q.*, II, 13.

(6) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 29, p. 580 (Heeren). — (7) II, 43, n° 112. — (8) II, 35-36, n° 100, et II, 43, n° 112. — (9) *Météor.*, I, 4, § 6-13. — (10) *N. q.*, II, 14. — (11) II, 20, s. 18, n° 82.

de l'air excite les planètes à les lancer, ou bien que le travail des planètes pour les lancer trouble l'atmosphère. Sénèque (1) objecte que le feu pur de l'éther ne peut pas tomber comme les étincelles pesantes que lance notre feu terrestre, et qu'aucune des causes violentes qui peuvent forcer les foudres à descendre des nuages ne peut se rencontrer dans les pures régions de l'éther.

Même après avoir écarté cette hypothèse chimérique sur l'origine de la foudre, il restait toujours à expliquer pourquoi elle tombe des nuages vers la terre. De même, répond Aristote (2), qu'un noyau qui tend à tomber en vertu de la pesanteur peut cependant être lancé en haut par une compression violente entre les doigts, de même le feu de la foudre, qui tend naturellement à monter, est chassé violemment en bas. Lucrèce (3) compare la foudre à un trait lancé par une machine de guerre. C'est de même à une impulsion que Platon (4), Théophraste (5), Denys d'Halicarnasse (6), Sénèque (7), Jean Philopon (8), et tous les auteurs qui s'expliquent sur ce point, attribuent la chute de la foudre. Cette impulsion, suivant Aristote (9), Sénèque (10), Plutarque (11), Théon d'Alexandrie (12), Jean Philopon (13) et beaucoup d'autres, résulte de la même cause qui produit, suivant eux, le feu de la foudre, c'est-à-dire de la compression qu'elle éprouve dans un nuage ou entre deux nuages qui se choquent. Platon et Plutarque (14) pensent que ce mouvement de la foudre, comme, suivant eux, tous les mouvements qui résultent d'une impulsion, a besoin, pour se continuer, d'une cause sans cesse renouvelée, et que cette cause consiste dans la réaction incessante de l'air, qui, en vertu de l'impossibilité du vide, se replie derrière le mobile et le pousse en avant. Cette fausse théorie de la continuation du mouvement des corps lancés appartient aussi à Aristote, et elle a été généralement admise par les anciens.

Pourquoi la foudre est-elle lancée de haut en bas plus souvent que de bas en haut? Lucrèce (15) et Galien (16) suppriment la difficulté en niant le fait même. Pline (17), qui accepte le fait, invoque une prétendue force d'érection habituelle de la foudre, de même que celle de certaines étoiles pulsive des étoiles. Aristote (18) et le poëte Nonnus (19) expliquent cette difi-

(1) *N. q.*, II, 13-14. — (2) *Météor.*, II, 9, § 4. — (3) VI, 327. — (4) *Timée*, p. 80 c. — (5) *Du feu*, § 1, p. 705 (Schneider). — (6) *Antiq. rom.*, XVI, 1-2. — (7) *N. q.*, II, 13, § 3.

(8) *Contre Proclus sur l'étern. du monde*, XIII, 5, feuille I, p. 9, l. 13-15, éd. gr. (Venise, 1535, in-fol.), et *De la création du monde*, III, 7, dans la *Biblioth. gr lat. vet. Patr.* de Galland, t. 12, p. 526.

(9) *Météor.*, I, 4, § 10; II, 9, § 4, et III, 1, § 9. — (10) *N. q.*, II, 24.— (11) *Questions platoniques*, VII, 6. — (12) Sur Aratus, *Pronostics*, v. 195, t. 1, p. 346 (Buhle). — (13) Aux deux endroits cités. — (14) Aux endroits cités. — (15) VI, 297.

(16) *Comment.* IV *sur le livre* VI *des Epidémies d'Hippocrate*, t. 5, p. 501, l. 18-19, éd. gr. des Œuvres (Bâle).

(17) II, 43, n° 112. — (18) *Météorol.*, I, 4, § 9-10; II, 9, § 2-5. — (19) *Dionys.*, II, 486-492.

lantes qui se produisent, suivant Aristote (1), à peu de distance de la terre, en disant que les couches supérieures de l'air et des nuages, ayant cédé leur chaleur aux régions célestes, sont plus froides que les régions inférieures; d'où ils croient pouvoir conclure qu'étant plus froides, elles sont plus denses et offrent une résistance plus grande. Or, les corps chassés par la compression le sont naturellement dans la direction où la résistance est moindre. Cette explication repose sur une très-fausse idée de la pression atmosphérique, qui diminue, au contraire, à mesure qu'on s'élève. Cependant, pour les anciens, qui ignoraient les lois de cette pression, l'explication pouvait avoir un faux air de vraisemblance.

Mais comment concevoir au sein des nuages une compression capable de produire une vitesse incalculable? C'est là une difficulté capitale, sur laquelle la plupart des anciens semblent avoir fermé les yeux. Lucrèce (2) l'aborde, mais avec de bien faibles ressources : il dit que la ténuité de la foudre et la porosité de l'air empêchent la vitesse initiale de se perdre par la résistance du milieu; mais comment expliquer cette vitesse initiale si prodigieuse? S'apercevant sans doute que l'impulsion résultant de la compression des nuages par les vents est bien insuffisante pour produire une vitesse si grande, Lucrèce fait intervenir la pesanteur de la foudre et des matières qu'elle entraîne; ensuite il ajoute à la vitesse initiale l'accélération du mouvement des corps qui tombent. Il paraît (3) que Démocrite avait déjà songé à expliquer la chute de la foudre, et surtout du *prester* ou trombe incendiaire (4), par un mélange de matières pesantes dans ces météores ignés. Pour que cette explication fût plausible, il aurait fallu non-seulement ne pas admettre que la foudre tend naturellement à monter, mais lui supposer une pesanteur spécifique très-supérieure à celle de l'air, et comme cette supposition n'aurait jamais pu lui donner une vitesse supérieure à celle des corps pesants tombant dans le vide, il aurait fallu supposer qu'elle tombait d'une hauteur infinie. En un mot, la difficulté restait insoluble pour les anciens, parce qu'ils ignoraient que l'électricité, qui, étant impondérable, ne tend pas plus à monter qu'à descendre, est soumise à une force énergique constituée par la *tension électrique* et par l'*attraction des électricités contraires*.

D'ailleurs, il est bien probable qu'au lieu de consister en une matière lumineuse emportée par un mouvement de translation, l'éclair rapide en ligne mince et sinueuse, si différent de l'éclair en globe, consiste en des ondulations qui se propagent comme celles de la lumière, mais pendant un instant extrêmement court, et en une seule direction déterminée par l'attraction électrique et modifiée par l'état des couches atmosphériques que l'éclair traverse, et que, pendant la durée extrêmement petite de l'éclair, les phénomènes de lumière et de chaleur se produisent successivement sur les points consécutifs du trajet des ondulations électriques. Aris-

(1) *Météorol.*, I, 4, § 6-11. — (2) VI, 329-346. — (3) Voyez Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 594 (Heeren). — (4) Voyez ci-dessus, § 12, ci-après, § 32.

tote aurait pu se mettre lui-même et mettre d'autres physiciens de l'antiquité sur la voie de cette explication, par celle qu'il donne de la propagation de la lumière. Car, suivant lui (1), un rayon de lumière ne consiste pas en une substance qui se transporte d'un bout du rayon à l'autre, mais la lumière est un *mouvement* (κίνησις) : ce qui, suivant le langage d'Aristote, signifie sans doute ici un *changement de qualité* (κίνησις κατὰ τὸ ποῖον, ἀλλοίωσις) (2), et ce mouvement *se transmet de proche en proche à travers le milieu transparent*. Cependant ni Aristote, ni aucun auteur ancien, n'a songé à appliquer cette hypothèse à la foudre : Aristote et tous les anciens ont cru qu'elle consistait en une flamme lancée hors des nuages avec une vitesse dont il leur était impossible de rendre compte, bien qu'ils la crussent moindre qu'elle n'est en réalité.

Pourquoi la direction de la foudre est-elle habituellement oblique, et non verticale? Sénèque (3) applique ici à la foudre l'explication qu'Aristote (4) avait proposée pour l'obliquité du mouvement des étoiles filantes; c'est que la foudre est sollicitée par deux forces : par la compression, qui la lance en bas, et par la tendance naturelle du feu vers les régions supérieures. Aristote et Sénèque paraissent oublier qu'un mouvement oblique ne peut pas résulter de deux forces directement contraires l'une à l'autre. Aristote ajoute que l'étoile filante doit se mouvoir *suivant la diagonale* (5). Il suppose donc tacitement l'existence d'un *parallélogramme des forces*, et par conséquent l'obliquité de l'impulsion de haut en bas, c'est-à-dire ce qu'il s'agissait d'expliquer. Mais, dans cette hypothèse même, la compo-

(1 *De l'âme*, II, 7, p. 418 *a*, l. 26-*b*, l. 17, et p. 419 *a*, l. 6-30; *De la sensation des sens*, ch. 2, p. 438 *b*, l. 2-5, et ch. 3, p. 440 *a*, l. 17 (Berlin).

(2) Voy. Aristote, *Phys.*, III, 1, p. 200 *b*, l. 32-34, et p. 201 *a*, l. 9-16; V, 2, p. 226 *a*, l. 24-27 (Berlin). — (3) *N. q.*, II, 58, § 2-3. — (4) *Météor.*, I, 4, § 12.

(5) Le mot διάμετρος est en grec le mot propre pour signifier la *diagonale* du parallélogramme, tout aussi bien que le *diamètre* du cercle. Ici évidemment il ne s'agit pas d'un cercle. En parlant d'un parallélogramme, les mots κατὰ διάμετρον signifient *suivant la diagonale*, et les mots κατὰ πλευράν signifient *suivant le côté*. Voy. Platon, *Timée*, p. 36 C, et Aristote, *Probl.*, XV, 1. Sur la théorie du *parallélogramme des forces*, voy. Aristote, *Probl. mécan.*, I, p. 848 *b* (Berlin), ou II, p. 11-13 (Van Capelle). M. Ideler (*In Arist. Meteor.*, t. 1, p. 373) veut qu'ici ces mots signifient *obliquement*, mais non *suivant la diagonale*, parce que, dit-il, deux forces contraires ne peuvent donner lieu à une diagonale. C'est vrai; mais elles ne peuvent pas davantage donner lieu à une résultante oblique; car toute résultante oblique par rapport à l'une des deux composantes est la diagonale d'un parallélogramme dont celles-ci forment les deux côtés adjacents. Un texte d'Aristote (*Démarche des anim.*, ch. 14, p. 712 *a*, Berlin), cité par Ideler en faveur de son interprétation, et duquel il aurait dû en rapprocher deux autres (ch. 1, p. 704 *b*, et *Histoire des animaux*, II, 1, § 8, p. 498 *b*), confirme la mienne : les quatre pieds des quadrupèdes étant au sommet des angles d'un parallélogramme, leur démarche, dit Aristote, se fait *suivant la diagonale* (κατὰ διάμετρον), parce qu'en général le pied gauche de derrière suit le pied droit de devant, et le pied droit de derrière suit le pied gauche de devant.

sante descendante, c'est-à-dire l'impulsion oblique de haut en bas, devrait nécessairement avoir une intensité supérieure à celle de la résultante, et par conséquent si elle avait agi seule, cette impulsion aurait dû être capable, sans la composante ascendante, d'imprimer à la foudre une vitesse plus grande encore que sa vitesse réelle. L'impossibilité d'expliquer la rapidité extrême de ce météore par une impulsion produite dans les nuages est donc rendue plus sensible encore par ce malheureux essai d'explication.

Sénèque ajoute, pour l'obliquité de la foudre, une autre explication, qui lui sert en même temps à rendre compte des sinuosités de sa chute : la foudre est un *souffle;* son vol doit donc être oblique et sinueux, comme celui des vents. Mais pourquoi celui des vents l'est-il, et les mêmes causes doivent-elles s'appliquer à la foudre? Voilà ce que Sénèque ne montre pas. Sans sortir de sa théorie, qui est aussi celle d'Aristote, il aurait pu dire que la compression a lieu, non-seulement au point de départ de la foudre, mais sur tout le trajet, et que cette compression, avec les directions des impulsions qui en résultent, varient suivant les densités des couches d'air que la foudre traverse. Cette explication, sans être vraie, serait plus plausible que celle de Sénèque, qui aime mieux supposer que la tendance naturelle de la foudre de bas en haut et l'impulsion de haut en bas se combattent et l'emportent alternativement.

Pourquoi la foudre frappe-t-elle surtout les lieux élevés? C'est, dit Sénèque (1), parce que dans sa course oblique elle les rencontre sur son passage. Cette explication pourrait avoir quelque valeur, si l'obliquité était expliquée d'avance (2); mais même alors elle serait insuffisante.

Pourquoi le *souffle* qui constitue la foudre, suivant Sénèque et beaucoup d'autres auteurs, ne s'échappe-t-il pas continuellement des nuages où il est comprimé? C'est, dit le même auteur (3), parce que toutes les choses très-vives sont intermittentes, et qu'il faut une compression très-violente sur un point pour produire le départ de la foudre. Mais remarquons qu'alors, pour empêcher ce départ sur d'autres points, il faudrait une très-forte résistance, difficile à concevoir dans les nuages, à moins que, par une étrange illusion, l'on ne se représente ces agglomérations de vapeurs comme des enveloppes solides, comme des outres qui crèvent.

Que devient la foudre après avoir frappé? C'était là une question considérée comme insoluble par Socrate : cependant il pensait, avec le vulgaire, que la foudre devait retourner vers le ciel, sans qu'on la vît s'en aller (4). Manilius (5) exprime poétiquement cette opinion, en disant que

(1) *N. q.*, II, 58, § 3.

(2) En effet, plus la direction d'un projectile s'écarte de la verticale, plus les chances d'être atteints augmentent pour les lieux hauts, et diminuent pour les lieux bas, que des élévations protégent.

(3) *N. q.*, II, 58, § 1-2. — (4) Voy. Xénophon, *Mémoires* (*sur Socrate*), IV, 3, § 14. — (5) *Astron.*, V, 484 et 495-496.

la fonction de l'aigle de Jupiter est de rapporter à ce dieu les foudres qu'il a lancées. Quelques auteurs, dit Sénèque (1), pensent que les foudres retournent sur leurs pas, ou bien qu'elles s'arrêtent à terre, quand les aliments qu'elles rencontrent les ont appesanties. Quant à Sénèque lui-même (2), il pense que la foudre qui perce ressort par le petit trou qu'elle a fait. Lucain (3) décrit la foudre qui pénètre dans des temples, *en ressort* sans que rien puisse s'opposer à son passage, fait d'immenses dégâts en tombant, d'immenses *en s'en retournant*, et ramène tous ses feux épars. Lucrèce (4) dit que les Étrusques, pour leurs prédictions, examinaient comment la foudre avait pénétré dans des lieux fermés, et *comment elle en était sortie pour s'élever de nouveau*. Pline (5) et Denys d'Halicarnasse (6) attestent, comme Lucrèce, que les Étrusques, dans leurs prédictions d'après la foudre, considéraient moins son arrivée que son retour, soit, dit Pline, que le feu rejaillisse après avoir frappé, soit que le souffle seul s'en retourne après l'extinction du feu. Pline (7) nous apprend que les Étrusques considéraient les foudres verticales comme venant de la terre, parce qu'elles ne laissent nulle trace d'un coup oblique et *réfléchi*. Arrien (8) admet que les foudres obliques doivent rejaillir en faisant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, et que les foudres verticales doivent rebondir verticalement vers le ciel.

Parmi les auteurs anciens qui admettaient que l'éclair s'éteignait avant d'arriver jusqu'à terre, quelques-uns supposaient peut-être tacitement que, de même, la foudre elle-même s'éteignait après avoir frappé. Cependant nous n'avons trouvé cette opinion indiquée nulle part, si ce n'est dans Pline (9), et encore, comme on l'a vu, sous une forme dubitative. Philon le juif (10) dit même expressément que le feu de la foudre ne s'éteint pas, mais qu'il couve sourdement dans les objets qu'il a atteints sans les consumer. Cela revient à peu près à la seconde des deux hypothèses rapportées par Sénèque. Arrien (11) admet aussi que la foudre s'arrête quelquefois dans les objets qu'elle embrase. Enfin, nous avons vu (§ 14) que, suivant divers auteurs, elle se change en soufre ou en pierre. Nous reviendrons (§ 32) sur la théorie de cette transmutation prétendue. Constatons seulement ici que les anciens n'avaient aucune notion nette sur l'électricité latente, sur la tension électrique, ni sur la terre considérée comme réservoir d'électricité.

(1) *N. q.*, II, 58, § 1. — (2) *N. q.*, II, 41, § 1.

(3) *Pharsale*, I, 151-157. Comp. Guillaume de Conches (le faux Bède, *Elem. philos.*, lib. III, p. 222, des Œuvres, t. 2, éd. de Cologne), qui s'appuie sur ces deux vers. — (4) VI, 380-384. — (5) II, 54, s. 55, n° 142. — (6) *Antiq. rom.*, IX, 6. — (7) II, 52, s. 53, n° 138. — (8) Dans Stobée, *Eccl. phys.*, I, 30, p. 608 (Heeren). — (9) II, 54, s. 55, n° 142. — (10) *Sur Abraham*, p. 370 (Paris, 1640, in-fol.).

(11) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 608. l. 2-5 (Heeren). En cet endroit le texte de Canter est mutilé, et la traduction latine de Canter et d'Heeren est complétement ausse.

§ 27. — *Nature et cause de l'éclair.*

L'éclair diffère de la foudre en intensité, et non en nature; c'est une foudre trop faible pour traverser les nuages, ou du moins pour arriver jusqu'à terre : telle est l'opinion d'Aristote (1), de Sénèque (2) et de la plupart des anciens. L'éclair s'éteint en chemin, suivant les uns parce que la quantité du feu exprimé des nuages est trop peu considérable (3), suivant les autres, parce que le *souffle* est trop faiblement enflammé (4).

Sans être exacte, puisqu'elle méconnaissait l'échange d'électricité entre deux nuages, cette opinion était moins erronée que celles qui attribuaient à l'éclair une nature spéciale. Socrate (5) disait qu'on ne voit la foudre ni à son point de départ, ni pendant sa course, ni lorsqu'elle s'en va; l'éclair visible était donc, suivant lui, autre chose que la foudre invisible. L'astrologue Épigène (6) pensait que l'éclair était une lumière sans feu, qui se produisait dans l'*exhalaison humide*, tandis que la foudre était un feu résultant de l'embrasement de l'*exhalaison sèche*. Suivant Xénophane (7), les éclairs étaient des nuages qui devenaient lumineux par leur mouvement. Suivant Métrodore de Chio (8), l'éclair, bien distinct de la foudre, était une lumière produite par le déchirement des nuages. Aristote (9) nous fait connaître l'opinion de Clidème, d'après laquelle l'éclair n'était point un feu, mais une simple apparence lumineuse, analogue à celle qui est produite sur les flots par le battement des rames. Il est vrai que, suivant Sénèque (10), Anaximandre aurait considéré l'éclair comme un feu moins bien allumé que celui de la foudre. Mais, s'il faut en croire les témoignages de Stobée (11), du faux Plutarque (12) et du faux Origène (13), Anaximandre considérait l'éclair comme une éclaircie au sein d'un nuage noir entr'ouvert par les vents; Anaximène pensait de même et employait la même comparaison que Clidème. Enfin, suivant le pythagoricien Milon (14), les éclairs de jour ne seraient autre chose que les rayons du soleil entrevus à travers une déchirure soudaine des nuages; les éclairs de nuit

(1) *Météor.*, II, 9, § 8. Comp. III, 1, § 9. — (2) *N. q.*, II, 12 et 21.

(3) Voyez Anaxagore dans Sénèque, *N. q.*, II, 19; Empédocle, dans Stobée, p. 592 (Heeren); Démocrite, ibidem, p. 594; Straton de Lampsaque, ibid., p. 598, et Épicure dans Diogène de L., X, 21.

(4) Voyez Héraclite dans Sénèque, *N. q.*, II, 56; Aristote, *Météor.*, II, 9, § 8; Zénon dans Diogène de L., VII, 153-154; Chrysippe dans Stobée, p. 596 (Heeren); Arrien, ibid., p. 602; Sénèque, *N. q.*, II, 12, § 1, et II, 21, § 1, etc.

(5) *Mém.* de Xénophon, IV, 3, § 14. — (6) Dans Sénèque, *N. q.*, VII, 4. — (7) Dans Stobée, p. 592 (Heeren).

(8) Dans Stobée, p. 590-592; dans le faux Plutarque, III, 3, et dans le faux Galien, t. 4, p. 432, l. 34-36 des Œuvres (éd. gr. de Bâle).

(9) *Météorol.*, II, 9, § 18. — (10) *N. q.*, II, 18. — (11) *Ecl. phys.*, p. 590 (Heeren). — (12) *Op. des philos.*, III, 3. — (13) *Philos.*, I, 5 et 6, p. 18 et 20, éd. Cruice (Paris, 1860, in-8). — (14) Dans Stobée, p. 610 (Heeren).

seraient les rayons des étoiles aperçus de même, et les derniers paraîtraient aussi brillants que les premiers, à cause du contraste des ténèbres. On dirait que Milon n'avait jamais vu un éclair, ou bien qu'il n'avait jamais vu le soleil ou une étoile à travers une déchirure des nuages.

§ 28. — *Cause du tonnerre.*

D'où vient le bruit du tonnerre? La plupart des anciens l'attribuent aux mêmes causes que la foudre, savoir : au choc des nuages, à leur brisement par les vents, ou à l'échappement de l'exhalaison sèche comprimée dans leur sein (1). Aristote (2) ajoute que, si l'on veut comparer les petites choses aux grandes, ce bruit est analogue à celui d'un jet de fumée qui s'allume et pétille en sortant d'un morceau de bois embrasé. Quant aux variétés que ce bruit présente, Aristote (3) et Arrien (4) les expliquent par les répercussions nombreuses et diverses que ce bruit éprouve dans les cavités des nuages. Sénèque (5) distingue le *fracas* produit par le choc et le brisement des nuages d'où le *souffle* s'échappe pour former la foudre, et le *roulement* produit par le tourbillonnement du *souffle* dans leur intérieur. Il ajoute que le bruit est en raison de la grandeur des cavités des nuages et de la manière dont ils se heurtent et se brisent; il les compare à deux mains qui se choquent ou bien à une vessie qui crève (6). En un mot, les anciens prêtaient aux nuages les propriétés d'une enveloppe solide et résistante. Cette erreur, évidente dans leurs explications de l'éclair et de la foudre, l'est plus encore dans leurs explications du tonnerre. Ils n'ont pas compris que la cause principale du bruit est le déplacement et le retour rapide de l'air sur tout le trajet de l'éclair. Quant à la durée du roulement, ils n'en ont pas soupçonné la cause principale. La répercussion du son par les nuages ne doit pas être entièrement niée; mais, indépendamment de cette cause accessoire, les sons produits en un instant sur tout le long

(1) Voyez Anaximandre dans Sénèque, *N. q.*, II, 18, dans Stobée, p. 590, et dans le faux Plutarque, III, 3; Leucippe, Démocrite et Métrodore dans Stobée, p. 590-592 et 594; Aristote, *Météor.*, II, 9, § 5-9; le faux Aristote, *Du monde*, ch. 4; Straton, Chrysippe, Arrien, dans Stobée, p. 596, 598, 602; Zénon dans Diogène de L., VII, 153; Posidonius dans Sénèque, *N. q.*, II, 54; Sénèque, *N. q.*, II, 20 et 27-29; Galien, *Comm.* IV *sur Hippocrate*, *Epid.*, VI, t. 5, p. 501, l. 11-12 (éd. gr. de Bâle); Simplicius, *Du ciel*, II, p. 211 *b*, l. 14-16 (Karsten); Jean de Lydie, *Des mois*, III, 53, p. 50, et *Des prodiges*, ch. 21, p. 299 (Bekker); S. Jean de Damas, *Des dragons*, Œuvres, t. 1, p. 472 E-473 A (Lequien); S. Ambroise, *Hexaëm.*, II, 4, § 16; S. Isidore de Sév., *Orig.*, XIII, 8-9, et *De nat. rer.*, c. 29-30; Guillaume de Conches (le faux Bède, *Elem. philos.*, III, Œuvres, t. 2, p. 222), et le faux Bède, *De nat. rer.*, c. 28-29, t. 2, p. 29-30 (Cologne). — (2) *Météor.*, II, 9, § 6. — (3) *Météor.*, II, 9, § 7. — (4) Dans Stobée, p. 602 (Heeren). — (5) *N. q.*, II, 27.

(6) Voy. aussi Jean de Lydie, *Des mois*, III, 53, p. 50; *Des prod.*, ch. 21, p. 299 (Bekker); S. Isidore de S., *Orig.*, III, 8, et *De nat. rer.*, c. 29; Guillaume de Conches (le faux Bède, *Elem. philos.*, III, t. 2, p. 222), et le faux Bède, *De nat. rerum.*, c. 28, p. 29.

trajet de l'éclair arrivent successivement à l'oreille, parce que les derniers viennent de beaucoup plus loin que les autres (1).

D'autres philosophes anciens avaient sur les causes du tonnerre des opinions moins plausibles encore. Suivant Anaxagore (2) et Archelaüs (3), le *feu éthéré*, tombant dans l'air froid, y fait du bruit comme un fer rouge qu'on plonge dans l'eau. Suivant Diogène d'Apollonie (4), le tonnerre précédé de l'éclair est produit par l'extinction du feu qui entre dans un nuage humide ; mais le même Diogène attribue le tonnerre sans éclair au brisement des nuages par les vents. Cette dernière cause était celle de tous les tonnerres, suivant Anaximène, s'il faut en croire Stobée (5) et le faux Plutarque (6); mais, s'il faut en croire Sénèque (7), Anaximène pensait que le tonnerre était causé par le souffle chaud, qui, déjà près de devenir foudre, pénétrait dans un nuage froid, comme un fer rouge dans l'eau. Suivant Empédocle (8), le tonnerre était le bruit des rayons solaires s'éteignant en partie dans les nuages où ils s'étaient accumulés pour former la foudre.

Épicure (9) et Lucrèce (10) parlent du tonnerre comme d'un phénomène qui n'aurait pas avec l'éclair une connexion constante. Suivant Épicure (11), ce bruit résulte tantôt du roulement du souffle dans les nuages, tantôt du pétillement du feu qu'ils contiennent, tantôt du brisement des nuages mêmes, ou bien du frottement et du choc de ceux que le froid a transformés en grêle. A ces hypothèses (12), et à celles de Diogène et d'Empédocle, qu'il reproduit (13), Lucrèce ajoute l'embrasement d'un nuage, qui pétillerait en brûlant, comme des feuilles de laurier (14), et il a recours à diverses autres comparaisons, comme celles d'une voile ou des cimes des arbres agités par les vents, d'une vessie que l'on crève, d'un fer chaud plongé dans l'eau, et du choc bruyant des vagues (15). Presque toutes les hypothèses que nous venons d'énumérer sont répétées par Pline (16) le compilateur.

(1) Voyez M. Kæmtz, *Météorol.*, trad. fr., p. 347-350.

(2) Dans Aristote, *Météor.*, II, 9, § 10-11. Comparez *Analyt. post.*, II, 8, p. 93 *b*, l. 8-11, et II, 11, p. 94 *b*, l. 32 (Berlin). Aristote, dans les *Analytiques*, cite cette opinion, sans nommer Anaxagore, mais il ne l'adopte pas, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire le prétend (*Météorol. d'Aristote*, trad. fr., p. 208, note) : Aristote la cite comme exemple d'une définition avec indication de cause; il ne dit pas que la cause alléguée soit vraie. Il s'efforce d'en prouver la fausseté dans sa *Météorologie*, II, 9, § 12-17. — (3) Dans Stobée, p. 592. — (4) Dans Sénèque, *N. q.*, II, 20, et dans Stobée, p. 594. — (5) P. 590 (Heeren). — (6) *Op. des philos.*, III, 3. — (7) *N. q.*, II, 17. — (8) Dans Aristote, *Météor.*, II, 9, § 10. — (9) Dans Diogène de L., X, 100, et dans Sextus Emp., *Contre les musiciens*, VI, 19-20, p. 360 (Fabricius).

(10) VI, 95-140 et 155-158. — (11) Dans Diogène de L., X, 100. — (12) *De nat. rer.*, VI, 95-130, 155-158 et 195-198. — (13) VI, 141-148, 203-212 et 270-272. — (14) VI 149-154. — (16) VI, 107-114, 129-130, 132-135, 141-143 et 146-147.

(16) II, 43, nos 112-113; II, 48, s. 49, no 131, et II, 54, s. 55, no 142.

TH. HENRI MARTIN.

NOTICE

SUR LES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES RÉCEMMENT AU PIRÉE

AVEC LE TEXTE DE DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES

Un antiquaire distingué d'Athènes, M. Eustratiadès, appelé depuis la mort de M. Pittakis au poste important d'éphore des antiquités du royaume hellénique, vient d'adresser au gouvernement grec un rapport plein de curieux détails sur un ensemble de découvertes archéologiques faites récemment au Pirée et destinées à enrichir le musée national de la Grèce. Ces découvertes, qui intéressent à la fois l'histoire de l'art et la science épigraphique, m'ont paru dignes d'être signalées aux lecteurs de cette *Revue*. Je me propose de les faire connaître sommairement, en insistant sur celles qui se rapportent à l'épigraphie proprement dite.

Un particulier nommé Κωνσταντῖνος Γιαπάππος, ayant entrepris de se bâtir une maison au Pirée, choisit un emplacement situé à deux cents pas de la mer, sur la pente orientale de l'isthme qui rattache au rivage la péninsule piraïque, dans un endroit que le peuple désigne encore aujourd'hui sous le nom de Μουνυχία (1). C'est là qu'en creusant le sol pour établir les fondations de la nouvelle demeure, la pioche des ouvriers rencontra une série d'objets antiques dont M. Eustratiadès, peu de jours après, dressait officiellement l'inventaire. Une partie seulement de ces objets a été retrouvée entre les mains du premier possesseur; le reste avait été vendu par lui à deux de ses concitoyens. M. Eustratiadès, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, a racheté le tout au nom de l'État, en s'armant de

(1) Λόφος δ' ἐστὶν ἡ Μουνυχία χερρονησιάζων (Strab. *Geogr.*, IX, 1, 15).

la loi fort sage qui assure la préférence au musée national sur tout autre acquéreur.

Ces objets sont les suivants :

1° Une tête de Bacchus barbu, de style archaïque et d'excellent travail, détachée d'une stèle quadrangulaire de marbre. La chevelure est disposée symétriquement autour de la tête : bouclée sur les tempes, elle est massée et relevée par derrière. Cette tête, parfaitement conservée, sauf quelques légers dommages au col et à la barbe, présente des traces de couleur rouge.

2° Une petite plaque en marbre, avec un bas-relief et une inscription dédicatoire. Ce bas-relief et cette inscription seront étudiés plus loin.

3° Une image de Cybèle, également en marbre, avec des traces de peinture rouge. De chaque côté du *modius* on remarque une ouverture qui était destinée peut-être à recevoir des ornements en métal.

4° Une tête de Pan, d'un travail remarquable. Au-dessus du front, au milieu de la chevelure, on voit percer les deux cornes. Les oreilles, à leur extrémité, sont aiguës. Le dieu semble sourire : ses lèvres entr'ouvertes laissent apercevoir sa langue. Le tout est bien conservé, sauf une cicatrice qui laboure le nez et une partie de la mâchoire. Sous le col on remarque une mortaise qui permettait de fixer cette tête sur une stèle.

5° Un bas-relief représentant une danse sacrée (χόρος). Un homme conduit le chœur, qui se compose de trois femmes. Les femmes regardent les unes vers les autres, ce qui donne un mouvement, une vie singulière au groupe entier. Au milieu d'elles s'élève un tas de pierres amoncelées, assez semblable à ce que les montagnards de la Grèce du nord appellent encore aujourd'hui ἀνάθημα. Dans le coin, à gauche du spectateur, apparaît la tête d'un dieu surmontée de cornes. L'ensemble de cette disposition offre une grande analogie avec celle du bas-relief de Téléphanès, conservé au temple de Thésée, non toutefois sans quelques différences (1). Sous le monument on remarque une petite ouverture quadrangulaire, dont la présence montre que le bas-relief s'adaptait à une base (2).

6° Une grande stèle avec bas-relief et inscription. L'inscription est de vingt-huit lignes. Ce texte considérable mérite une étude à part.

(1) Le bas-relief de Téléphanès a été publié par feu M. Pittakis (Ἐφημερ. Ἀρχαιολογ. φυλλ. 30), et par M. Rhangabé (*Ant. Hell.* II, n° 1081).

(2) L'inscription explicative du bas-relief était sans doute gravée sur cette base aujourd'hui perdue. C'est une disposition analogue à celle du *monument de Dexiléos*. Voir ma notice sur ce monument dans la *Revue archéologique* du 1er octobre 1863.

La réunion de ces divers objets enfouis sur un même point semble indiquer l'emplacement d'un édifice antique. Toutefois l'examen du sol n'a rien révélé à cet égard. Aucune trace de constructions anciennes n'a été jusqu'à présent remarquée.

J'arrive maintenant aux deux inscriptions annoncées sous les numéros 2 et 6 dans le catalogue précédent. L'une, gravée sur une stèle ou plaque de petite dimension, est une inscription dédicatoire. L'autre, gravée sur une stèle plus grande, est un contrat de location très-remarquable. Pour le distinguer des actes du même genre trouvés ailleurs, je l'appellerai le *contrat de Munychie*.

I

INSCRIPTION DÉDICATOIRE

La petite stèle dédicatoire signalée par M. Eustratiadès porte sur sa corniche l'inscription que voici :

Μύννιον Διῒ Φιλίῳ ἀνέθ[ηκεν.

« Mynnion à Zeus Philios consacra cette offrande. »

Au-dessous est un bas-relief représentant la scène suivante :

A droite, un homme est assis, nu jusqu'à la ceinture, la main droite appuyée sur ses genoux, le bras gauche levé avec la main repliée en dedans. A gauche, une femme est debout, tenant la main gauche cachée sous son vêtement, et levant la main droite au ciel dans l'attitude d'une personne qui prie. Derrière elle se tient une femme drapée, probablement une suivante. M. Eustratiadès fait remarquer que les détails de cette scène s'éloignent des données ordinaires de l'adieu funèbre ou ἀποχαιρετισμός. On pourrait y voir le souvenir d'une liaison intime entre les deux personnages représentés, et un témoignage de reconnaissance offert au dieu de l'amitié par celle qui sans doute implora son secours.

La femme qui est debout, dans l'attitude d'une personne formulant un vœu, doit être considérée comme l'auteur de la dédicace. Elle porte le nom de Μύννιον, qui est nouveau et qui vient s'ajouter à la liste déjà longue de ces noms neutres de femmes que j'ai signalés en publiant l'inscription athénienne relative à Κοράλλιον (1) et l'inscription d'Halicarnasse, en dialecte dorien et en vers, relative à une jeune fille de Myndos nommée Μύρτον (2). Les exemples que j'ai cités appar-

(1) Dans la Revue archéologique du 1er août 1863.

(2) Voir la brochure ayant pour titre : *Une inscription d'Halicarnasse en dialect dorien et en vers* (extrait de la Revue archéologique du 1er juillet 1864).

tiennent également à des femmes de condition libre et de condition servile : toutefois certains indices semblent révéler que ces noms ont été attribués de préférence à des esclaves ou à des affranchies (1).

Le culte de *Zeus Philios* est connu. Selon Pausanias (2), le Zeus Philios de Mégalopolis, œuvre de Polyclète, était représenté avec les attributs de Dionysos. Il avait le cothurne pour chaussure, et tenait la coupe d'une main, le thyrse de l'autre, mais ce thyrse était surmonté de l'aigle, emblème du roi des dieux. Le Zeus Φίλιος ou Ἑταιρεῖος (car on trouve les deux noms) présidait aux festins : c'était le dieu du plaisir. Les fragments des poëtes de la moyenne et de la nouvelle comédie, de Diodore (3) et de Diphile (4), nous l'attestent. Une note importante, publiée il y a quelques années dans le Journal archéologique de M. Gerhard (5), confirme et explique cette identité de Zeus Philios avec Dionysos. N'en pourrait-on pas conclure que la tête signalée sous le numéro 1, dans le précédent catalogue, comme ayant tous les caractères d'un Bacchus barbu, n'est autre que l'image même de Zeus Philios, placée anciennement à côté de l'inscription dédicatoire qui lui est adressée? Je soumets cette conjecture aux archéologues qu'intéresse particulièrement l'histoire de l'art et de la mythologie antiques.

II

CONTRAT DE MUNYCHIE

La plus grande des deux stèles épigraphiques signalées par M. Eustratiadès présente dans sa partie supérieure, du côté droit, un petit bas-relief dans lequel on voit un homme assis tendant la main vers une figure de femme qui tient une bourse. L'inscription commence à côté et continue au-dessous de ce bas-relief, dont la présence a contraint le lapicide à faire les dix premières lignes plus courtes que les suivantes. A partir de la ligne 11, le texte occupe toute la largeur de la stèle. La transcription de M. Eustratiadès,

(1) Voir sur ce point, à la suite de ma notice sur l'inscription d'Halicarnasse, un appendice intitulé : *Des noms neutres de femmes, soit libres, soit esclaves, dans les inscriptions de Delphes.*

(2) Voici le passage de Pausanias : Τοῦ περιβόλου δέ ἐστιν ἐντὸς Φιλίου Διὸς ναός· Πολυκλείτου μὲν τοῦ Ἀργείου τὸ ἄγαλμα, Διονύσῳ δὲ ἐμφερές· κόθορνοί τε γὰρ τὰ ὑποδήματά ἐστιν αὐτῷ, καὶ ἔχει τῇ χειρὶ ἔκπωμα, τῇ δὲ ἑτέρᾳ θύρσον· κάθηται δὲ ἀετὸς ἐπι τῷ θύρσῳ. (Paus. VIII, 31, 4.)

(3) Diod. ap. Athen. VI, p. 239 D. — Cf. Meineke, *Fragm. com. med.*, p. 543.

(4) Diphil. ap. Athen. X, p. 446 D. — Cf. Meineke, *Fragm. com. nov.*, p. 384.

(5) Archæologische Zeitung, III, 105.

faite partie en majuscules, partie en minuscules, paraît exacte : les singularités épigraphiques du monument y sont notées avec soin. En présence de cette bonne copie, je n'hésite pas à essayer une édition et une interprétation du document.

TEXTE

Ἀγαθῇ Τύχῃ (1). Ἐπὶ Φιλιππίδου ἱερέ-
ως. Κατὰ τάδε ἐμίσθωσαν Ἀντι-
μαχος Ἀμφιμάχου, Φειδόστρατος
Μνησιχάρου, Δημάρατος Λεωσθένο-
5. υ, Κτησίας Κτησιφῶντος, Κτήσιππος
Κτησιφῶντος, [Κ]τη[σι]χάρης Κτησιφ-
ῶντος, Κτησίας [Τι]μοκράτου, Χαιρέα-
ς Μνησιχάρου, Κυθηρίων οἱ μερίται,
τὸ ἐργαστήριον τὸ ἐν Πειραιεῖ καὶ τ-
10. ὴν οἴκησ[ιν] τὴν προσοῦσαν αὐτῷ
καὶ τὸ οἰκημάτιον τὸ ἐπὶ τοῦ κοπρῶνος εἰς τὸν ἅπαντ-
α χρόνον Εὐκράτει Ἐξηκίου Ἀφιδναίῳ (2) δραχμῶν ⊓ΙΙΙΙ το-
ῦ ἐνιαυτοῦ ἑκάστου ἀτελὲς ἁπάντων, ἐφ' ᾧτε διδόν-
αι τὰς (3) μὲν ΔΔΔ ἐν τῷ Ἑκατονβαιῶνι, τὰς δὲ εἴκοσι καὶ
15. τέτταρας ἐν τῷ Ποσειδεῶνι, ἐπισκευάσαι δὲ τὰ δεόμε-
να τοῦ ἐργαστηρίου καὶ τῆς οἰκήσεως ἐν τῷ πρώτ-
ῳ ἐνιαυτῷ. Ἐὰν δὲ μὴ ἀποδιδῷ τὴν μίσθωσιν κατὰ τὰ
γεγραμμένα ἢ μὴ ἐπισκευάζῃ (4), ὀφείλειν αὐτὸν τὸ διπ-
λάσιον καὶ ἀπιέναι Εὐκράτην ἐκ τοῦ ἐργαστηρίου μη-
20. θένα λόγον λέγοντα. Ἐνγυητὴς (5) τοῦ ποιήσειν τὰ γεγρα-
μμένα Ἐξηκίας Ἀφιδναῖος ἐν τῷ χρόνῳ τῷ γεγρα-
μμένῳ. Βεβαιοῦν δὲ τὴν μίσθωσιν Κυθηρίων τοὺς μερί-
τας Εὐκράτει καὶ τοῖς ἐγ[γόνοις] αὐτοῦ· εἰ δὲ μή, ὀφείλειν
δραχμὰς Χ. Ἀναγράψαι [δὲ τάς] δε τὰς συνθήκας Εὐ-
25. κράτην ἐν στήλῃ λιθίνῃ (6) καὶ στῆσα[ι ἐν]..... (7) Ἐὰ-
ν δέ [τις] εἰσφορὰ γίγνηται ἢ ἄλλο τι]..... (8) τρό-
πῳ ὁτῳοῦν (9), εἰσφέρειν Εὐκράτην κατὰ τὸ τίμημα κα-
θ' ἑπτὰ μνᾶς. Θεοί.

[1] Inscr. ΑΓΑΘΕΙΤΥΧΕΙ. — [2] Inscr. ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ. — [3] Inscr. ΤΑΣΣ. — [4] Inscr. ΕΠΙΣΚΕΥΑΖΕΙ. — [5] Inscr. ΕΝΓΥΗΤΗΣ. — [6] Inscr. ΣΤΗΛΕΙΛΙΘΙΝΕΙ.

[7] La copie porte ....ΝΗΡΩ. Ces lettres ne répondent à aucun nom connu dans la topographie du Pirée.

[8] La copie porte ΑΠ...ΣΙΣΜΑ. — [9] Inscr. ΟΤΟΙΟΥΝ.

TRADUCTION

« A la Bonne Fortune.
Sous Philippide prêtre.
A ces conditions :
Antimaque fils d'Amphimaque,
Phidostrate fils de Mnésicharès,
Démarate fils de Léosthène,
Ctésias fils de Ctésiphon,
Ctésippe fils de Ctésiphon,
Ctésias fils de Timocrate,
Chéréas fils de Mnésicharès,
les administrateurs (*ou* les fermiers) du dême des Cythériens, ont loué l'atelier situé au Pirée avec l'habitation adjacente et la maisonnette sise au-dessus du tas de fumier, pour tout le temps à venir, à Eucrate fils d'Exécias du dême d'Aphidna, au prix de 54 drachmes par an, sans autre redevance, à charge de payer 30 drachmes en Hécatombéon et 24 drachmes en Posidéon, et de faire les réparations nécessaires à l'atelier et à l'habitation dans la première année.

Si Eucrate ne paye pas le loyer convenu ou s'il ne fait pas les réparations, il sera débiteur du double et tenu de quitter l'atelier sans élever aucune réclamation.

Garant : Exécias d'Aphidna. Il répond qu'Eucrate fera les choses convenues dans le temps convenu.

Les administrateurs (*ou* les fermiers) du dême des Cythériens assurent la location à Eucrate et à ses descendants : sinon, ils devront 1000 drachmes.

Eucrate fera graver ce contrat sur une stèle de pierre et la placera dans .....

S'il survient une contribution ou quelque autre (dépense) en quelque manière que ce soit, Eucrate contribuera selon le cens de sept mines.

Les dieux (bénissent ce contrat !) »

Cette inscription, d'après le caractère de la langue et de l'orthographe, appartient au commencement de la période macédonienne, et date des premières années du IIIe siècle avant notre ère. Elle renferme un contrat de location par lequel huit personnages énumérés dans les premières lignes de la stèle afferment à un particulier du dême d'Aphidna un ensemble de propriétés situées au Pirée. Le

bail est à perpétuité. La location est faite à un taux convenu et sous des conditions déterminées. Le loyer est semestriel : il est payable en deux termes, dont les échéances sont fixées au mois d'*Hécatombéon* (juillet) et de *Posidéon* (décembre). Un dédit est stipulé de part et d'autre entre les parties contractantes, dans le cas où elles ne rempliraient pas leurs obligations. En outre, le locataire fournit un répondant (ἐγγυητής) qui, d'après l'identité du nom et du démotique, n'est autre que son père. Une clause finale arrête que toute contribution publique (εἰσφορά) ou toute autre charge analogue sera supportée par le locataire *d'après le cens* (κατὰ τὸ τίμημα), c'est-à-dire d'après l'évaluation officielle de l'immeuble faite en vue de l'impôt. Cette évaluation est, dans le cas particulier de l'inscription, de sept mines ou 700 drachmes. Ce chiffre est précisément le prix de la maisonnette dont il est question dans le discours de Démosthènes contre Néère (1), et le texte de notre inscription fournit ici un point de rapprochement précieux avec les témoignages des orateurs athéniens fondés uniquement sur des leçons puisées dans les manuscrits (2).

Pour la rédaction des clauses du contrat, on peut comparer notre inscription avec les actes suivants :

1° Un décret du dême des Æxonéens affermant à des particuliers une terre publique moyennant une redevance annuelle de 152 drachmes pour une durée de 40 ans (3).

2° Un décret des Piréens fixant les conditions auxquelles ils louent toutes les terres sacrées (τεμένη) appartenant au dême. Les fermiers sont tenus de fournir une caution. Ils doivent payer le prix du fermage deux fois par an, en Hécatombéon et en Posidéon (4).

3° Un contrat passé entre une tribu (φυλή) et des particuliers pour une location de propriétés. Le prix de la location est payé en trois échéances placées l'une au commencement de l'année, les deux autres en Gamélion et en Thargélion (5).

Ces rapprochements nous mettent sur la voie de ce qu'il faut entendre par ces mots : Κυθηρίων οἱ μερίται.

L'ethnique Κυθηρίων pourrait se rapporter à l'île de Cythère, mais il est impossible de songer ici à cette île dorienne, qui ne fut pos-

(1) Dem. *adv. Neær.*, p. 1358, 6-9.

(2) Plusieurs de ces témoignages ont été recueillis par M. Bœckh (*Staatshaushaltung der Athener*, I, p. 71 sqq.)

(3) *Corp. inscr. gr.*, n° 82. — (4) *Corp. inscr. gr.*, n° 103. — (5) *Corp. inscr. gr.*, n° 104.

sédée par les Athéniens que pendant une période très-courte de la guerre du Péloponnèse, plus d'un siècle avant la date probable de notre inscription. Reste le dême de Cythère. Ce dême appartenait à la tribu Pandionide. Sa position exacte n'est pas connue (1), mais son existence est très-ancienne, car Strabon le cite parmi les douze villes de la confédération ionienne (2). Son nom est Κύθηρος, selon quelques manuscrits Κύθηρον ou Κύθηρα (3). Le démotique est Κυθήριος (4), quelquefois Κυθήρριος (5).

Quant au mot μερίτης, il appartient à la langue de Démosthène (6), d'où il a passé dans celle de Polybe (7). C'est sans doute un emprunt de Démosthène au vocabulaire politique de son temps. Notre inscription est le premier exemple de l'emploi officiel de ce mot. Il devait avoir une signification financière, soit qu'il désignât des *questeurs* (8), soit qu'il s'appliquât plutôt à des entrepreneurs ou à des fermiers associés pour l'exploitation des terres et des revenus du dême. Dans cette seconde hypothèse, le mot μερίτης répondrait exactement au latin *partiarius*. Les *partiarii* italiques étaient des fermiers partageant avec les propriétaires le produit en nature des terres affermées (9).

J'ai réservé pour la fin le point capital de l'inscription. Ce sont les trois mots du début : ἐπὶ Φιλιππίδου ἱερέως.

Il y a là une éponymie. Or, à Athènes et dans l'Attique, l'éponyme était un *archonte*. Les éponymies sacerdotales, dans l'épigraphie athénienne, ne se rencontrent que dans des inscriptions accompagnant une offrande religieuse : on mentionne alors le nom du prêtre qui présidait au sanctuaire. Ici, rien de semblable. Nous avons sous les yeux un contrat civil, ce que les Grecs appelaient συμβόλαιον.

(1) Leake le place au sud de l'Hymette ; Ross le met à Gargettos.

(2) Strab. *Geogr.*, IX, 1, 20.

(3) Démosthène (*Or. adv. Phaenippum*, p. 1040, l. 12) emploie la forme Κυθηράδε confirmée par le ms. de Paris 2934 (fol. 465, r°, col. β').

(4) On trouve Κυθήριος dans *Corp. inscr. gr.*, n° 669. — Ross, *Demen von Attika*, 113. Cf. Rhang. *Ant. Hell.* II, 1842 ; Ἐφ. Ἀρχ. 542). — Ross, *ibid.* 114 (Cf. Rhang. 1528 ; Ἐφ. Ἀρχ. 1506).

(5) On trouve Κυθήρριος dans Bœckh, *Urkunden über das Seewesen*, p. 232, 235. — Cf. *Corp. inscr. gr.*, n° 213.

(6) Dem. *Except. adv. Zenothem.*, p. 889, l. 7.

(7) Polyb. 8, 31, 6 ; 4, 3, 11 ; 13, 8, 2.

(8) Le verbe μερίζειν est souvent employé dans l'épigraphie athénienne en parlant des ταμίαι, mais il appellerait plutôt la forme μεριστής.

(9) Cato *de Re rustica* (ed. Schneider), 137 et 16.

L'éponyme est nécessairement celui de la république athénienne.

Or Plutarque, dans la vie de Démétrius, raconte que les Athéniens, pleins d'enthousiasme pour Démétrius Poliorcète et son père Antigone, leur décernèrent le titre de *dieux sauveurs* (θεοὶ σωτῆρες), et supprimèrent l'archonte éponyme pour le remplacer par un *prêtre des Sauveurs* (ἱερεὺς Σωτήρων). Ce fut le nom de ce prêtre, annuellement élu, qui figura en tête des actes publics et des contrats privés. Cet état de choses dura depuis la troisième année de la 118e olympiade jusqu'à la seconde année de la 123e olympiade (306-287 avant J.-C.).

Voici le texte :

Σωτῆρας ἀνέγραψαν θεοὺς (Δημήτριον καὶ Ἀντίγονον), καὶ πάτριον ἄρχοντα καταπαύσαντες, ἱερέα Σωτήρων ἐχειροτόνουν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν, καὶ τοῦτον ἐπὶ τῶν ψηφισμάτων καὶ συμβολαίων προέγραφον (1).

Ce texte est formel. Néanmoins une difficulté se présente. Depuis vingt-cinq ans on a découvert à l'Acropole ou dans les environs plusieurs inscriptions portant des noms d'éponymes connus comme appartenant à l'époque désignée par Plutarque. Ces noms sont invariablement accompagnés de la qualification ἄρχοντος (2). Le fait est incontestable. On en a conclu que Plutarque s'était trompé.

Voici, pour ma part, l'explication que je propose. Les Athéniens, dont l'inconstance est célèbre, et que l'histoire nous montre aussi prompts à briser leurs idoles qu'à les encenser, firent graver à nouveau les inscriptions du temps de Démétrius et d'Antigone conservées à la citadelle, lorsqu'en l'an 288 ils rayèrent le prêtre des Sauveurs Diphilos de la liste des éponymes pour le remplacer de nouveau par l'archonte traditionnel (3). Par ce moyen, ils gardaient leurs archives complètes, tout en effaçant le souvenir d'une flatterie dont ils rougissaient. Les inscriptions dont MM. Bœckh et Rhangabé se sont prévalus contre Plutarque seraient alors des *inscriptiones rescriptæ*, refaites, il est vrai, peu de temps après leur promulgation première. On comprend qu'un contrat particulier, oublié dans un coin du Pirée ou de Munychie, ait échappé à la vigilance de ceux qui présidèrent à cette transformation.

L'éponyme Philippidès ne figure pas sur les listes, mais il n'est pas entièrement nouveau. On le trouve déjà comme éponyme, mais

(1) Plutarch. *Demetr.* 10.

(2) Voir notamment les inscriptions de Léostrate. (Rhangabé, *Ant. Hell.* II, nos 426, 428, 439.)

(3) Ce second fait est également attesté par Plutarque (*Demetr.* 46).

sans le titre d'archonte, dans une inscription qui avait beaucoup embarrassé feu M. Ross (1), et qui s'explique parfaitement aujourd'hui. D'après ce qui précède, ce Philippidès doit occuper une des quatre années vacantes entre 306 et 288 avant J. C. Ces quatre années sont 294, 291, 290 et 289. Ce calcul s'accorde avec les données paléographiques et philologiques de l'inscription.

Si ces conclusions sont admises, il en résulte que le contrat de Munychie nous offre la première application épigraphique connue du texte de Plutarque relatif aux éponymies. C'est l'indice d'un fait considérable, qui fournira, s'il se confirme, un *criterium* entièrement nouveau pour une des périodes les plus importantes de l'épigraphie athénienne.

CARLE WESCHER.

(1) Ross, *die Demen von Attika*, n° 21.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

Les communications purement archéologiques ont été rares pendant le mois d'octobre. Nous n'avons rien à mentionner, comme intéressant particulièrement nos lecteurs, qu'une note de M. de Longpérier : *Note archéologique et mythologique ayant pour but de déterminer et de classer les représentations des fleuves sur les monnaies antiques des pays grecs.* Nous reviendrons sur cette note intéressante.

Nous retournerons, pour aujourd'hui, de deux mois en arrière pour réparer une omission involontaire et qui tient à ce que nous étions, lors de la communication dont il s'agit, absent de Paris. Nous voulons parler d'une découverte importante de marbres antiques faite dans l'île de Thasos et annoncée à l'Académie par M. Miller, le vendredi 14 septembre dernier.

Analyse de la communication de M. Miller. « Des officiers turcs chargés de construire des fortifications sont venus, écrit M. Christidis, au port de Liména pour se procurer des matériaux : ils ont enlevé tous les blocs de marbre qu'ils ont pu retirer des ruines antiques. Cette opération a fait découvrir deux bas-reliefs dont M. Miller apporte les dessins inhabilement mais très-fidèlement exécutés. On reconnaît, dans un de ces bas-reliefs qui a soixante-dix centimètres de hauteur sur soixante de largeur, un Hercule tirant de l'arc. Dans l'autre (1^m,20 de hauteur sur 1^m,10 de largeur) un Bacchus vêtu, près duquel se tient un groupe de femmes dont le dieu est cependant séparé par une petite niche, entourée d'un chambranle, détail qui rappelle la disposition de l'un des bas-reliefs d'ancien style rapportés de Thasos par M. Miller, et donnés au Musée du Louvre. Ces sculptures ont été envoyées à Constantinople, où il est bien à désirer qu'elles soient appréciées comme elles le méritent et photographiées avec soin. M. Miller a reçu aussi la copie d'une inscription mutilée trouvée également à Thasos. Ce texte, qui commence par le nom de l'archonte Lysicrate, contient un décret d'intérêt municipal. Il termine en demandant à son confrère, M. de Longpérier, son opinion sur les monuments dont il vient de signaler l'existence.

M. de Longpérier insiste, comme l'a fait M. Miller, sur le grand intérêt qu'offre la nouvelle découverte : Il forme des vœux pour que le gouvernement Turc assure la conservation de monuments précieux par leur style, par leur âge et par leur provenance bien déterminée. Il fait remarquer le rapport frappant qui existe entre les deux bas-reliefs et le type des monnaies d'argent de Thasos, frappées au ve siècle avant notre ère. Sur ces pièces on voit au droit une belle tête, Bacchus barbu couronné de lierre; au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc. L'attitude et l'ajustement du dieu, la pose particulière de ses bras, tous deux étendus en avant, se retrouvent identiquement sur les monnaies et sur le marbre. Les deux divinités se voient encore associées sur les grands tétradrachmes post-alexandrins qui ont pour type une tête de Bacchus imberbe et un Hercule debout, accompagné de la légende : ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ, pièces qui ont été frappées en grand nombre et qui furent imitées d'une façon grossière par des populations barbares du continent.

Le Bacchus sculpté sur le second bas-relief est vêtu et tient un long cep de vigne chargé de grappes. Ce sont là des caractères d'antiquité qui rappellent les vases peints à fond rouge. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le Directeur de la *Revue*, M. Alexandre BERTRAND, vient d'être nommé Officier de l'Ordre impérial de Guadalupe.

Nous ne pourrons donner que dans le prochain numéro la lettre de M. Mariette sur l'inscription bilingue de Chalouf : mais nous donnerons en même temps une magnifique planche représentant la nouvelle inscription d'Abydos, que nous n'avons pu publier plus tôt, par suite de circonstances tout à fait indépendantes de notre volonté.

— *Les fouilles de la cour du Louvre.* — Les résultats des fouilles qui s'exécutent depuis quelques semaines dans la cour du Louvre excitent chaque jour davantage la curiosité publique. Plusieurs journaux ayant donné à ce sujet des renseignements incomplets ou inexacts, nous croyons devoir indiquer d'une façon précise les motifs qui ont déterminé la ville de Paris à entreprendre ces travaux, et le but qu'elle se propose d'atteindre.

En constituant à côté de ses archives un service des travaux historiques, la ville lui a donné pour mission de scruter le sol parisien aussi bien que d'étudier les documents écrits. C'est le meilleur moyen, en effet, d'arriver à la vérité en contrôlant les renseignements que ces derniers fournissent par ce qui reste des monuments du passé. L'administration a donc fait établir sur tous les chantiers du service municipal une surveillance archéologique, grâce à laquelle ont été recueillis déjà un grand nombre d'objets d'art et d'antiquité qui figureront prochainement dans le musée de la ville. Elle a de plus profité de toutes les occasions que les travaux publics ou particuliers lui ont offertes pour interroger le sol de nos rues et de nos places. C'est ainsi que les fouilles entreprises aux abords du Théâtre-Français pour l'établissement de diverses galeries d'égout ont permis de préciser l'emplacement de la deuxième porte Saint-Honoré, du ravelin qui en défendait les approches, du fossé et de l'avant-fossé de la muraille de Charles V, et du « dos d'âne » sur la crête duquel Jeanne Darc fut blessée en 1429.

Ces découvertes confirmaient la parfaite exactitude du plan de restitution qui accompagne le premier volume de la *Topographie historique du*

vieux Paris, qui vient d'être publié. Elles engagèrent la ville à creuser le sol de la cour du Louvre pour y retrouver les substructions de la forteresse de Philippe Auguste, dont le contour avait été nettement déterminé par l'étude minutieuse des documents écrits.

L'exactitude des données fournies aux terrassiers était telle que, dès les premiers coups de pioche, la tranchée, creusée à l'endroit présumé où s'ouvrait l'une des deux portes principales (celle de l'Est), s'est trouvée inscrite précisément entre les deux murs formant le passage. En prolongeant cette tranchée, on est venu aboutir juste entre les deux tours qui flanquaient cette porte. Ces tours, très-rapprochées l'une de l'autre, sont construites, ainsi que la courtine sur laquelle elles s'appuient, en belles pierres de taille, parfaitement appareillées et merveilleusement conservées. Un aqueduc recevant les eaux de la cour intérieure aboutissait entre ces tours jumelles et se déversait dans le fossé. La gargouille qui le termine est complétement dégagée et semble prête à fonctionner.

Sur l'emplacement des anciens bâtiments on n'a retrouvé que des fondations, mais les murs de refend fournissent des renseignements précieux sur les dispositions intérieures, ignorées jusqu'ici, du vieil édifice. Les murs de bordure sur la cour conservent encore une et même deux assises de pierre en élévation.

On a pu constater que l'escalier principal était à l'extérieur de forme polygonale, comme l'avait présumé l'auteur de la *Topographie historique*, contrairement à l'assertion de Sauval, qui le croyait inscrit dans une tour ronde.

Le donjon, ou grosse tour du Louvre, a été retrouvé, ainsi que l'avait présumé l'auteur du même ouvrage, aussi bien conservé que le reste, et dérasé à très-peu de profondeur sous le pavé actuel de la cour. En plusieurs endroits ce pavé est placé sur la crête même des ruines, de sorte que nous foulions sans le savoir les assises de ce redoutable donjon où Ferrand, comte de Flandres, Enguerrand de Coucy, Enguerrand de Marigny, Charles le Mauvais, Jean de Grailly, l'évêque Guichard et tant d'autres prisonniers célèbres ont été enfermés.

La largeur des fossés est le seul point sur lequel les résultats des fouilles soient en désaccord avec les documents historiques. La contrescarpe, revêtue de pierres de taille, est plus large, en effet, qu'on ne l'avait supposé.

En dehors du quadrangle qui formait l'ancien Louvre, dont les deux ailes ouest et sud sont malheureusement engagées sous les bâtiments du palais actuel situés entre le pavillon de l'Horloge et celui du pont des Arts, on vient de rencontrer des substructions dont on ne soupçonnait pas l'existence. Elles présentent une disposition originale et sont admirablement conservées. Les fouilles se poursuivent activement et permettront bientôt, sans doute, de se prononcer sur la nature et la destination de ces annexes du vieux manoir.

Tel est en ce moment l'état des travaux que la ville de Paris fait exécuter dans la cour du Louvre. Ils montrent avec quelle sollicitude elle

recherche tout ce qui peut l'aider dans la solution du difficile problème qu'elle s'est posé en entreprenant de tracer définitivement l'histoire générale de Paris; ils donnent aussi une idée des richesses archéologiques qui pourront être réunies dans le musée municipal en voie de formation.

—— Nous recevons de M. l'abbé Cochet la nouvelle suivante :

On n'a pas oublié, à Rouen, que, le 30 juillet 1838, M. A. Deville trouva, dans le sanctuaire de notre cathédrale, la statue sépulcrale d'un roi anglo-normand, le célèbre Richard Cœur de Lion.

Guidés par des indications analogues à celles qui avaient dirigé le savant directeur du musée de Rouen, MM. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques; Barthélemy, architecte diocésain, et l'abbé Robert, chanoine, intendant de la cathédrale, ont cherché hier, 17 octobre, dans ce même sanctuaire, la statue de Henri le Jeune dit Court-Mantel, frère aîné de Richard, et comme lui duc-roi d'Angleterre et de Normandie.

S. Exc. M. le ministre des cultes avait accordé un petit crédit pour cette fouille, que S. Em. Mgr le cardinal avait bien voulu autoriser.

L'exploration a été courte; après quelques heures de travail seulement, l'image du duc-roi est apparue au milieu d'un blocage et enveloppée dans un bain de mortier; elle n'était ensevelie qu'à 0m20 du pavage actuel, qui date de 130 ans.

La statue de Henri ressemble beaucoup à celle de Richard; toutes deux datent de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe; toutes deux sont en pierre de liais de Créteil, ce qui contredit formellement l'assertion de Montfaucon répétée par Ducarel et M. Deville, qui prétendaient qu'elle était en marbre blanc. L'image récemment découverte est longue de 2m23; elle est couchée sur le dos comme toutes les statues sépulcrales de cette époque. Malheureusement elle est très-mutilée; outre qu'elle est fendue dans le milieu du corps, elle a également subi très-anciennement des amputations considérables. C'est ainsi que la tête a disparu, de même que les deux mains; les bras sont très-mutilés et le pied gauche fait complétement défaut ainsi que le lion qui le supportait.

Malgré cela, la royale image offre encore un grand intérêt au point de vue de l'art, du costume et de l'histoire. C'est l'image d'un roi d'Angleterre et d'un duc de Normandie. Elle offre une représentation fidèle des costumes du temps. On y voit la tunique ou robe longue fermée sous la gorge par une jolie fibule circulaire dont la bordure est décorée de lentilles. Une élégante ceinture, bouclée sur les reins, présente sur toute sa longueur des croix de Saint-André, des traverses et des besans de l'aspect le plus gracieux. Le corps du prince est enveloppé du manteau royal, auquel il emprunte son surnom de Court-Mantel. Ce manteau est fermé sur ses épaules à l'aide de deux agrafes en forme de quatre-feuilles.

Le duc-roi ne porte pas d'épée, pas plus que Richard. Comme lui il soutient du bras gauche un sceptre brisé, plus que son frère il montre suspendue à sa ceinture une charmante aumônière.

Cette image, dont nous ne faisons qu'esquisser les détails, a pris place à côté de celle de Richard, qu'elle fut toujours destinée à accompagner.

Henri le Jeune ou Henri Court-Mantel était fils aîné de Henri II Plantagenet et d'Éléonore d'Aquitaine; il fut associé à la couronne par son père, qui le fit sacrer deux fois, à Winchester et à Westminster; il eut une vie fort agitée, et mourut dans le Quercy à l'âge de vingt-huit ans, le 10 juin 1183. Il avait demandé instamment à être inhumé dans la cathédrale de Rouen, à côté de son oncle Guillaume Longue-Épée, fils de l'impératrice Mathilde et de Geoffroy Plantagenet.

Cette statue était là depuis plus de cinq siècles lorsqu'elle fut enterrée, lors des grands travaux exécutés au chœur de la cathédrale, en 1736.

A présent qu'elle est sortie du sépulcre, elle n'y rentrera plus. Espérons même que, par la piété d'un siècle conservateur et réparateur du passé, elle pourra, complétement restaurée, reprendre à la cathédrale la place d'honneur qui lui appartient. Toute mutilée qu'elle est, cette image rappelle les plus grands souvenirs de la nationalité normande, et intéresse, à titre égal, les deux plus puissantes nations de l'Europe.

Les fouilles commencées dans le sanctuaire de la cathédrale, le 17 août, ont continué les 18 et 19 du même mois, en présence de M. Barthélemy, de M. l'abbé Colas et de plusieurs autres ecclésiastiques. Nous avons déjà dit que le premier jour nous avait amené la découverte de la statue sépulcrale du roi Henri le Jeune, dit le Court-Mantel.

En continuant la fouille au-dessous de cette image, on a rencontré, sous le mur même qui soutient la grille de fer, mais un peu plus au nord que le mausolée, un reste de cercueil en plomb long d'environ 50 centimètres, et dont les deux lames, supérieure et inférieure, étaient aplaties l'une sur l'autre. Le plomb paraît fort ancien et a été coulé plutôt que laminé. Il a l'épaisseur, la pesanteur et la forme des plombs du XIe siècle. Il ressemble notamment à celui des tombeaux de Guillaume de Varenne et de Gondrée, trouvés à Lewes en 1845.

Sous les lames et autour d'elles étaient des ossements noirs et desséchés : c'étaient des vertèbres, des côtes, des radius, des cubitus, des fémurs et des tibias. Avec les ossements on a recueilli un fragment de cuir ou de la peau de bœuf dans laquelle fut enveloppé le corps.

Aux pieds de Henry et des lames du plomb, que nous supposons les restes de son cercueil, est apparu un sarcophage de plomb laminé ayant la tête à l'ouest et les pieds à l'est. La tête est un peu plus élevée que les pieds. Ce cercueil est contigu au mur qui soutient encore la grille du chœur. La tête touche à la deuxième colonne nord du sanctuaire. Le reste du corps s'avance dans la travée qui fait face à la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul. Cette situation est parfaitement conforme aux données de l'histoire, et en devient ainsi une nouvelle confirmation.

Ce cercueil, nous n'en saurions douter, est celui de Jean de Lancastre, duc de Bedfort, fils du roi Henry IV, frère de Henry le Conquéreur, oncle de Henry VI et régent pour son neveu du royaume de France. Ce sarco-

phage est à 95 centimètres du pavage actuel : sa longueur est de 2 mètres 5 centimètres. Sa largeur aux pieds ne dépasse pas 20 centimètres, mais à la tête elle en atteint 25. L'épaisseur était analogue à la largeur. Il est clair que ce sarcophage était renfermé dans un cercueil de chêne : la planche, épaisse de 3 à 4 centimètres, s'était conservée sur l'enveloppe métallique et trahissait ainsi l'intégrité du dépôt.

Le poids des décombres entassés à l'époque du pavage (1736) avait défoncé et effondré le milieu du cercueil, mais le corps était resté parfaitement intact.

L'inspection des ossements, faite avec le respect le plus religieux, a démontré que le prince avait été embaumé à l'aide de substances aromatiques dont nous ne pouvons donner la nature, mais où le mercure entrait comme agent de conservation. Des gouttes de mercure distillaient encore : elles formaient même un petit ruisseau. La couche balsamique qui enveloppait la tête en avait parfaitement gardé les cheveux.

Les mains du duc étaient pieusement croisées sur l'abdomen, suivant un usage chrétien asssez commun au moyen âge. Sur la poitrine du défunt on avait placé une croisière d'une étoffe blanche, fine et légère, qui ressemblait à de la soie ou plutôt à du linon. Cette étoffe n'était guère qu'une bandelette large de cinq centimètres et d'une conservation parfaite. C'est le seul objet d'art que nous ait fourni ce cercueil. Il est évident que l'anneau royal ni l'épée de Bedfort ne sont pas restés en France.

C'est chose bien frappante que de rencontrer dans le même sanctuaire, et presque à la même heure, les deux points extrêmes de notre histoire. Henry et Richard représentent pour nous le plus grand épanouissement de la puissance normande. Bedfort, au contraire, rappelle la plus profonde humiliation que la France, notre ville et notre province aient eu à subir de l'étranger. La même église a été destinée par la Providence à renfermer ces deux grandes pages, les plus émouvantes de notre passé.

BIBLIOGRAPHIE

Études sur la musique grecque, le plain-chant et la tonalité moderne, par Alix Tiron. — Paris, imprimerie impériale, 1866; gr. in-8, de 264 pages.

M. Tiron ne fera pas facilement admettre à son lecteur qu'il serait dans l'erreur de se croire en présence d'un savant et d'un musicien consommé. Ses *Études*, au nombre de huit, sont adressées à une dame, et, par cette raison, dépouillées, autant que le permettait un sujet aussi aride, des aspérités inhérentes à toute question archéologique. Les limites étroites d'un compte rendu bibliographique nous interdisent un examen complet des idées émises par l'auteur. Aussi nous bornerons-nous à une revue sommaire des points principaux traités dans chacune de ces *Études*, en risquant à de rares intervalles quelques observations auxquelles la courtoisie de M. Tiron ne manquera pas de faire un accueil en rapport avec le sentiment de déférence qui nous en dictera l'énoncé.

Étude I. La musique chez les Grecs. L'auteur s'engage dans une série de considérations générales sur l'art musical dans la Grèce, son influence morale, sa haute perfection. La conclusion de cette première étude tend à nous ôter l'espoir de rétablir le système musical des Grecs; conclusion qui semble un peu absolue, quand on songe que tous les éléments de la théorie antique nous sont connus.

L'*Étude II* traite de ces éléments et en particulier de l'intervalle de quarte, de la lyre, du tétracorde et de ses divisions mélodiques, des premiers systèmes; des genres diatonique, chromatique et enharmonique. Ici l'auteur nous permettra quelques objections. Il ne croit pas, comme on l'a dit et démontré par des exemples (1), que les anciens se fussent jamais accompagnés à la tierce. Il donne comme synonymes, à l'époque d'Aristoxène, les mots *octaves* et *tropes* (τρόποι), tandis que dans aucun temps ces deux mots n'ont été synonymes. Les octaves, dont les variétés étaient et sont toujours au nombre de *sept* comme les intervalles qui les composent, ont porté primitivement le nom d'*harmonies*, mais le terme de *trope*, dans le sens de diagramme ou échelle, est de beaucoup postérieur au théoricien Aristoxène. Plus loin (p. 24 et p. 207), M. Tiron nomme *lydien* le tétracorde désigné généralement sous le nom de *dorien*, et réciproquement. Relevons d'autre part une remarque profondément juste (p. 25) : « C'est dans le plain-chant et dans ses modes qu'il faut chercher quelque similitude avec les mélodies des Grecs, et nous y trouverons la preuve qu'ils se con-

(1) Voir l'ouvrage de M. A. J. H. Vincent, de l'Institut, *Notices et extraits de manuscrits grecs relatifs à la musique*, p. 155. — M. Tiron, dans sa quatrième étude (p. 77), revient une seconde fois sur cette assertion et la renouvelle.

tentaient de cadences dont l'effet était bien moins conclusif que celles dont nous ne pouvons plus nous passer aujourd'hui. »

L'*Étude III* examine les systèmes conjoint et disjoint, ainsi que le système immuable, qui est la réunion des deux autres. Elle revient sur la question des *tropes*, expression qui, dans la pensée de l'auteur (p. 46), réunit la double signification des mots *mode* et *ton;* cette explication serait parfaitement exacte si ce mot de *tropes* n'avait pas exclusivement la signification d'échelles tonales toutes semblables entre elles, d'où il suit qu'on ne peut le faire servir à désigner la combinaison des espèces d'octaves ou harmonies et des tons ou degrés d'intonation de ces échelles tonales. Cette réserve faite, M. Tiron, dans cette étude, traite d'une manière satisfaisante un des points les plus controversés de la théorie musicale chez les Grecs.

L'*Étude IV* est consacrée, comme la précédente, à ce que l'auteur continue d'appeler les *tropes*. Nous y relèverons d'abord un détail de peu d'importance (p. 69), savoir, la distance d'un ton établie entre les tons mixolydien et lydien, au lieu de celle d'un demi-ton indiquée par Aristoxène (p. 37) et par tous les autres auteurs. Une objection plus grave a trait aux « conjectures » hasardées par l'auteur, préoccupé de savoir quelle était la composition du ton mixolydien au temps de Platon (p. 65). Dans notre opinion, M. Tiron aurait pu s'épargner cette préoccupation, qui l'entraîne jusqu'à mettre en avant, provisoirement, un ton ou trope hypo-hypo lydien tout à fait imaginaire; il lui suffisait de rappeler, d'après Euclide (p. 15), que l'harmonie mixolydienne correspondait (en ce qui touche la disposition diatonique de ses intervalles) à l'octave *si-si*, et plaçait sa note grave, dans l'échelle totale des sons, une octave à l'aigu du son le plus grave de cette échelle, son que la tradition place à l'unisson du *la* grave de notre clef de *fa*. Cette détermination a l'avantage d'être précise, historique, et nous permet d'écarter un autre point qui usurpe une trop grande place dans cette quatrième étude, celui de concilier la formation des tropes avec celle des genres. A vrai dire, les différences d'intervalles qui résultent des diversités génériques se reproduisant constamment dans tous les tétracordes ne créent aucune irrégularité, que tel ton donné se chante suivant le genre diatonique, chromatique ou harmonique. Du reste, on doit remercier M. Tiron d'avoir composé des mélodies qui, sur le piano, et encore mieux sur un instrument à archet, donnent une idée très-juste et très-avantageuse de la musique antique (1). Seulement, il pa-

(1) M. Tiron, à cette quatrième étude, joint une note supplémentaire (p. 197 à 219) qui renferme plusieurs assertions auxquelles nous aurions à opposer tantôt le témoignage contraire, tantôt le silence de l'histoire; nous nous bornerons, faute d'espace, à signaler le mode dorien considéré comme déjà négligé, abandonné même ainsi que le phrygien, dès l'époque d'Aristoxène, au profit du seul mode lydien (gamme *ut-ut*), et l'emploi des trois tétracordes conjoints (*si, ut, ré, mi, — mi, fa, sol, la, — la, si* bémol, *ut, ré*), présenté comme ayant eu pour cause « le désordre qui s'était introduit dans les principes et la pratique de la musique. » Rien dans les textes invoqués ne nous paraît justifier ces graves conclusions.

rait ignorer que M. Vincent a fait construire un instrument spécial, une espèce d'orgue-harmonium, sur lequel plusieurs artistes, notamment M. Ad. Populus, maître de chapelle, a fait entendre des compositions où figure le quart de ton, et obtenu, au jugement de plusieurs autorités musicales, des résultats très-notables.

Étude V. M. Alix Tiron expose, dans cette partie de son ouvrage, une « théorie nouvelle sur l'assimilation des sons aux couleurs prismatiques, au point de vue de la tonalité moderne. » Ce chapitre est rempli d'aperçus et de rapprochements très-ingénieux et remplis d'intérêt, mais nous laissons aux acousticiens le soin d'apprécier la valeur de la théorie avancée par M. Tiron. Du reste, la presse compétente lui a déjà rendu justice (1).

L'*Étude VI* renferme une critique du système musical des Grecs, fondée sur la théorie qui précède. Il serait difficile de répondre à cette critique sans entrer en plein dans la question de l'assimilation des sons aux couleurs. Nous relèverons un seul détail. Il n'est pas exact de dire que « le seul tétracorde diatonique régulier accepté par Aristoxène est formé de deux tons successifs en partant de l'aigu, et d'un demi-ton au grave, ou tétracorde diatonique synton. » La vérité, c'est que ce théoricien, obligé naturellement de prendre un tétracorde pour base de ses explications, a choisi ce tétracorde, tout comme un théoricien moderne choisirait l'octave *ut-ut* de la clef de *sol* pour expliquer la gamme à un enfant, plutôt qu'une octave plus haute ou plus basse. Quant aux idées de M. Tiron sur la valeur inappréciable de la tolérance mélodique, on ne peut s'empêcher d'y souscrire sans réserve.

L'*Étude VII* brille par la variété des sujets : l'organe de la voix, l'origine de la poésie et du chant, le rhythme et le mètre, les effets physiques et moraux du rhythme et de la mélodie, l'enseignement musical, la notation, les métaboles et la mélopée, la musique au théâtre, les instruments et la musique instrumentale, les nomes en général; enfin les divers caractères des genres et des tropes; tels sont les divers points traités. Cette étude fourmille en notions peu répandues dans la littérature moderne et simplement énoncées, avec la constante préoccupation de toujours intéresser le lecteur ou plutôt la lectrice que s'est attribuée l'auteur.

L'histoire des origines de notre musique religieuse fait le sujet de l'*Étude VIII*. M. Tiron a montré savamment les rapports du chant ambrosien et grégorien avec le système musical des Grecs, et il conclut en émettant le vœu qu'on cherche des inspirations nouvelles dans le plain-chant ainsi que dans la musique grecque.

M. Alix Tiron, tout « simple amateur » qu'il veut bien se dire, vient de faire un livre plein d'une élégante érudition, qui aura puissamment concouru à la réalisation de ce vœu, auquel nous nous associons de grand cœur.

CH. EM. RUELLE.

(1) Voir notamment un récent article de M. Gustave Bertrand dans la *Revue moderne*.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

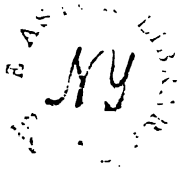

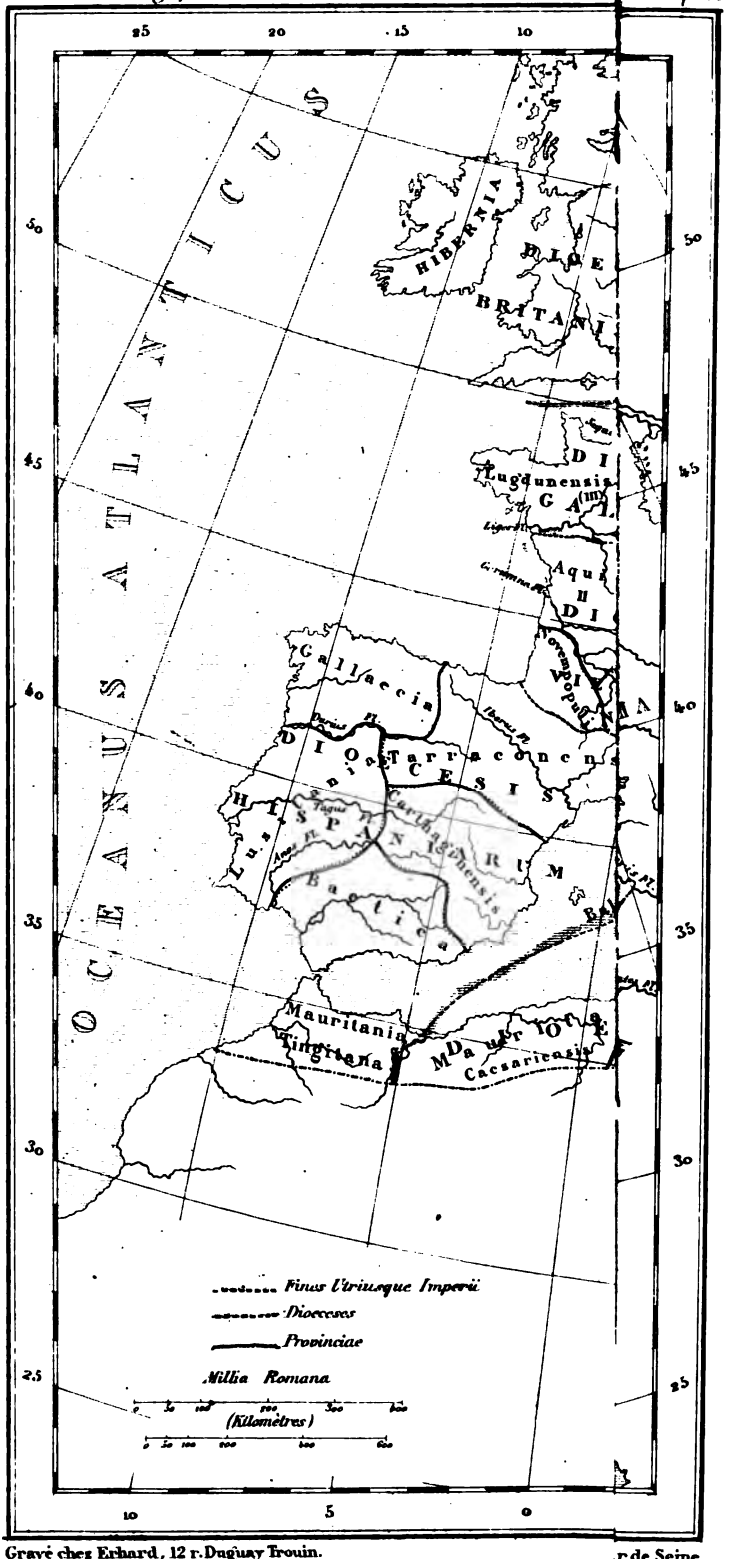

Gravé chez Erhard, 12 r. Duguay Trouin. r. de Seine.

MÉMOIRES

SUR LES PROVINCES ROMAINES

ET

SUR LES LISTES QUI NOUS EN SONT PARVENUES

DEPUIS LA DIVISION FAITE PAR DIOCLÉTIEN JUSQU'AU COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE

PAR THÉODORE MOMMSEN

Avec un appendice par CHARLES MÜLLENHOFF *et une carte* (1).

SECONDE PARTIE

SUR UNE LISTE DES PROVINCES DRESSÉE VERS L'AN 297

Dans le volume où pendant soixante-dix ans on a pu lire, sans que personne s'en soit avisé, une page authentique de Gaïus, dans les *Opuscoli ecclesiastici* de Scipion Maffei (2), se trouve une liste des provinces de l'empire romain, reproduite, avec plusieurs appendices, d'après un autre manuscrit appartenant également à la Bibliothèque capitulaire de Vérone. Jusqu'à présent, aucun des savants qui s'occupent de géographie et d'histoire romaine ne l'a remarquée, et je ne la connaissais pas moi-même, lorsqu'en 1853 je publiai une liste analogue tirée du calendrier de Polemius Silvius. Mon attention ayant été depuis appelée sur ce document, je n'ai pas voulu en entreprendre la réimpression sans avoir vu le manuscrit, ce que j'ai eu l'occasion de faire cette année (1862); et j'ai lieu de m'applaudir de ma résolution, car Maffei s'était entièrement trompé en plusieurs endroits.

(1) Voir le numéro de juin 1866.

(2) A la suite de son *Istoria teologica delle dottrine della divina grazia*. Trento, 1742, in-folio, p. 84. — Réimprimée ensuite dans ses *Opere*. Venezia, 1790, t. XI, p. 159.

Je donne aujourd'hui le texte même du manuscrit, sans m'arrêter ni aux leçons de Maffei, que j'ai rejetées après les avoir comparées à l'original, ni aux lacunes qui se trouvent chez cet auteur; j'y ai ajouté les remarques que ce document a pu me suggérer.

Cette liste est écrite en lettres capitales du VIIe siècle environ; elle remplit dix feuillets in-quarto, qui étaient détachés au temps de Maffei, et qui maintenant sont reliés à la suite d'un très-ancien manuscrit de la traduction du *Livre des Rois*, par saint Jérôme (1), auquel, suivant une conjecture de Maffei, ils appartenaient à l'origine et dont ils forment les feuillets 246 à 255. Les feuillets 246-249, 247-248, 252-255, 253-254 tiennent ensemble; les feuillets 250 et 251 sont séparés. Les feuillets 250 et 251 portent à la fin, le premier, la marque *q* XXXI, le second, la marque XXXI; le feuillet 255 porte la marque XXXII.

Les neuf premières pages appartiennent à un manuscrit de Julius Honorius, que je n'ai pas eu le temps d'étudier complétement, mais dont les fragments que j'ai eus sous les yeux ne m'ont pas fait espérer un grand profit (2). Vient ensuite et de la même main la liste dont il s'agit. Je la reproduis mot pour mot, comme je l'ai lue, si ce n'est que je n'ai pas eu égard à la division des mots du manuscrit. J'y ai en outre introduit des signes de ponctuation, ainsi que des numéros d'ordre pour les diocèses et les provinces, afin de faciliter le rapprochement de cette liste avec l'explication que j'en donnerai plus loin :

Fol. 254 recto. — *Incipit eiusdem nomina prouinciarum omnium.*

(I). *Diocensis orientis habet prouincias numero XVIII :* (1) *libia superior*, (2) *libia inferior*, (3) *thebais*, (4) *aegyptus iouia*, (5) *aegyptus herculea*, (6) *arabia*, (7) *item arabia augusta libanensis*, (8) *palestina*, (9) *fenicen*, (10) *syriae*

(1) Maffei le décrit *loc. cit. Opuscoli ecclesiastici*, p. 62 sq; *Opere*, t. XI, p. 85 sq.

(2) Ce manuscrit, d'après les fragments que j'en ai vus, fait partie de la seconde classe des manuscrits de moyen texte de ce qu'on appelle la *Cosmographia Iulii Caesaris* (Ms. B ap. Karl Pertz, De *Cosmographia Ethici*, p. 35 sq.). Ainsi, par exemple, les mots *Iannessi insula*, *Solis perusta insula* (p. 691, ed. Gronov., 1722), qui, dans la plus ancienne récension portant le nom de Julius Honorius, se voient entre *Hippopodes insula* et *Taprobane insula*, manquent dans le ms. de Vérone (f. 246), comme dans tous les autres ms. de la seconde et de la troisième classe; et d'un autre côté, il y a au f. 250 : *hoc est efficiuntur duo* (p. 695, Gron.), comme dans les plus anciennes familles de ms., tandis que la troisième classe de ms. de ce qu'on appelle l'*Ethicus* porte : *et effecti duo* (p. 715, Gronov.).

cohele, (11) *augusta eupatenses*, (12) *cilicia*, (13) *isauria*, (14) *tupus*, (15) *mesopotamia*, (16) *osroaena*.

Fol. 254 verso. — (II). *Diocensis pontica habet prouincias numero VII :* (17) *bitinia*, (18) *cappadocia*, (19) *galatia*, (20) *pamplagonia nunc in duas diuisas*, (21) *diospontus*, (22) *pontus polemiacus*, (23) *armenia minor*, (24) *nunc et maior addita*.

(III). *Diocensis asiana habet prouincias supra scribtas VIIII :* (25) *phanfilia*, (26) *frigia prima*, (27) *frigia secunda*, (28) *assa*, (29) *lida*, (30) *caria*, (31) *insuluae*, (32) *fisidiae*, (33) *ellespontus*.

(IV). *Diocensis traccae habet prouincias numero VI :* (34) *europa*, (35) *rodope*, (36) *tracia*, (37) *emossanus*, (38) *scitia*, (39) *misia inferiori*.

(V). *Diocensis misiarum habet prouincias numero XI :* (40) *dacias*, (41) *misia superior margensis*, (42) *dardania*, (43) *macedonia*, (44) *tessalia*, (45) *priantina*, (46) *priualentina*, (47) *epiros noua*, (48) *epiros uetus*, (49) *creta*.

(VI). *Diocensis pannoniarum habet prouincias numero VII :* (50) *pannonia inferior*, (51) *fauensis*, (52) *dalmatia*, (53) *ualeria*, (54) *pannonia pannonia superior*, (55) *noricus pariensis*, (56) *noricus mediterranea*.

(VII). *Diocensis brittaniarum habet prouincias numero VI :* (57) *primam*, (58) *secundam*, (59) *maxime caesariensis*, (60) *aelauiae caesariensis*.

Fol. 255 recto. — (VIII). *Diocensis galliarum* || *habet prouincias numero VIII :* (61) *betica prima;* (62) *betica secunda*, (63) *germania prima*, (64) *germania secunda*, (65) *sequania*, (66) *lubdunensis prima*, (67) *lubdunensis secunda*, (68) *alpes graiae et poeninae*.

(IX). *Diocensis biennensis habet prouincias numero VII :* (69) *biennensis*, (70) *narbonensis prima*, (71) *narbonensis secunda*, (72) *nouem populi*, (73) *aquitanica prima*, (74) *aquitanica secunda*, (75) *alpes maritimae*.

(X). *Diocensis italiciana habet prouincias numero XVI :* (76) *beteiam histriam*, (77) *flaminiam*, (78) *picenum*, (79) *tusciam umbrenam*, (80) *apuliam calabriam*, (81) *licaoniam*, (82) *corsicam*, (83) *alpes cotias*, (84) *retia*.

(XI). *Diocensis hispaniarum habet prouincias numero VII :*

(85) *beticam*, (86) *lusitaniam*, (87) *kartaginiensis*, (88) *gallecia*, (89) *tharraconensis*, (90) *mauritania tingitania*.

(XII). *Diocensis africae habet prouincias numero VII :* (91-92) *proconsularis bizacina zeugitana*, (93) *numidia cirtensis*, (94) *numidia miliciana*, (95) *mauritania caesariensis*, (96) *mauritania tabia insidiana*.

Felix saeculum (1).

Gentes barbarae quae pullulaverunt sub imperatoribus.

Scoti picti calidoni rugi heruli saxones camari crinsiani amsiuari angri angriuari fleui bructeri cati burgunziones alamanni sueui franci gallouari iotungi armilausini marcomanni quadi taifruli hermundubi uandali sarmatae sciri carpi scitae gothi indii armeni horro/// (2) palmoerni mosoritae marmeritae theui (3) isaur/// friges persae.

Item gentes quae in mauretania sunt.

Mauri gensani mauri mazazeses mauri baueres mauri bacautes celtibari turini ausitani calpitani cantabri enantes.

Nomina ciuitatum trans renum fluuium quae sunt.

Usiphorum tuuanium nictrensium nouarii/// (4) casuariorum. istae omnes ciuitates trans renum in formulam belgicae primae redactae. trans castellum montiacesenam LXXX leugas trans renum romani possederunt. istae ciuitates sub gallieno imperatore a barbaris occupatae sunt. leuga una habet mille quingentos passus.

Explicit.

J'ai éclairci succinctement, dans le commentaire qu'on va lire, la première partie de ce remarquable document; j'y ai démontré que c'est la plus ancienne de toutes les listes des provinces et des diocèses de Dioclétien qui soient parvenues jusqu'à nous, et qu'elle est vraisemblablement tirée du tableau original dressé en 297. Le copiste a procédé avec une grande maladresse, comme le prouvent, sans parler même des fautes grossières, les chiffres totaux des provinces de chaque diocèse; il n'a pas, en effet, supputé le nombre des provinces,

(1) *Felicitas saeculi* ou *saeculi felicitas* se rencontre souvent sur les monnaies impériales du IIIe siècle.

(2) Le second *o* n'est pas entièrement certain.

(3) Plutôt *theui* que *theut*.

(4) Le dernier *i* est incertain.

mais ordinairement le nombre des substantifs. Il n'y a, du reste, aucune trace d'interpolation, et même les lacunes sont en petit nombre.

M. le professeur Müllenhoff a entrepris, sur ma demande, l'explication de la seconde partie, tirée également d'un document précieux mais qui a beaucoup plus souffert.

1° — *Diocèses.*

Je dois d'abord placer la division en diocèses, telle qu'elle se lit dans notre manuscrit, en regard de celle de Silvius, de celle de la *Notitia dignitatum* et de celle qu'Hiéroclès nous fournit pour l'Orient. Chez ce dernier, il est vrai, le nom du diocèse s'est confondu assez souvent, dans les éditions, avec celui de la première province de chaque diocèse, en sorte que ces deux choses se trouvent rarement réunies, l'une ou l'autre manquant d'ordinaire.

MS. DE VÉRONE.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
1. Orientis.	(8) Oriens. (10) Aegyptus.	Oriens. Aegyptus.	42-56. Oriens. 57-64. Aegyptus.
2. Pontica.	(9) Pontus.	Pontus.	31-41. Pontus.
3. Asiana.	(7) Asia.	Asia.	20-30. Asia.
4. Thraciae.	(6) Thraciae.	Thraciae.	1-6. Thracia.
5. Moesiarum.	(5) Illyricum.	Dacia. Macedonia. Illyricum.	14-19. Dacia. 7-13. Macedonia.
6. Pannoniarum.			—
7. Brittaniarum.	(11) Brittannia.	Brittanniae.	—
8. Galliarum. 9. Viennensis.	(2) Galliae.	Galliae.	—
10. Italiciana.	(1) Italia.	Italiae.	—
11. Hispaniarum.	(4) Hispania.	Hispaniae.	—
12. Africae.	(3) Africa.	Africa.	—

Les différences que présentent ces listes peuvent donner lieu aux remarques suivantes.

Remarques sur le n° 1. — Dans la liste de Vérone, le diocèse *Orientis* comprend l'Égypte, tandis que ce pays forme un diocèse séparé dans les listes de Silvius et de la *Notitia*. Cela ne peut s'expliquer que par ce fait que le diocèse d'Égypte ne fut point créé lors de la première division des diocèses, et qu'il ne fut que plus tard séparé de celui d'Orient. D'autres indices nous induisent d'ailleurs à le penser. Placidus, consul éponyme en 343, est désigné dans une inscription sous le titre de *comes Orientis Aegypti et Mesopotamiae* (1), et, en outre, dans une constitution des empereurs

(1) Orelli, 3191 = I. N. 2618. Le texte authentique, confirmé notamment par

Valentinien et Valens, qui paraît être de 365, le *comes Orientis* apparaît comme ayant des fonctions actives en Egypte (1). Aussi bien n'est-ce pas par hasard que l'Égypte est omise dans le *Breviarium temporum* de Silvius (2), où les diocèses sont d'ailleurs rapportés exactement comme dans sa liste des provinces; il aura puisé, pour son *Breviarium*, à une source plus ancienne.

L'histoire de l'administration de l'Orient est encore fort obscure. Sans aucun doute, il fut originairement placé sous l'autorité immédiate du *praefectus praetorio Orientis;* on peut démontrer la juridiction immédiate des trois autres *praefecti praetorio*, et il n'est pas à croire qu'à l'origine un semblable pouvoir ait manqué au principal de ces quatre fonctionnaires. Mais s'il avait ce pouvoir, ce devait être précisément comme pour ses collègues de Gaule et d'Illyrie, sur les pays dont il portait le nom. Cette autorité immédiate ne devait donc pas seulement s'exercer sur l'Orient dans le sens propre, mais aussi sur l'Égypte et la Mésopotamie. Je ne nie pas que, même alors, l'Égypte et la Mésopotamie n'aient eu une certaine indépendance, que prouve aussi bien le titre que nous venons de mentionner que les indices qui nous restent à discuter dans notre liste; mais à l'époque où fut dressée cette liste, elles ne pouvaient être des diocèses distincts; car autrement elles nous auraient été représentées comme telles. On sait que de très-bonne heure les efforts du gouvernement tendirent à limiter, autant que possible, l'autorité immédiate des principaux fonctionnaires de l'Empire; c'est pour cela que le domaine immédiat du préfet des Gaules fut subordonné au Vicaire des Sept Provinces, et que celui du préfet de l'Illyrie fut amoindri par la création du vicariat de Macédoine. Le même fait se reproduisit en Orient, et cela, à ce qu'il semble, par l'entière abolition de l'autorité

Accursius et Morillon, est : *M. Maecio Memmio Furio Baburio Caeciliano Placido c. v. pontifici maiori, auguri publico p. R. Quiritium, quindecemviro sacris faciendis, correctori Venetiarum et Histriae, praefecto annonae urbis sacrae cum iure gladii, comiti ordinis primi, comiti Orientis Aegypti et Mesopotamiae, iudici sacrarum cognitionum* [*tertio*], *iudici iterum ex delegationibus sacris, praefecto praetorio et iudici sacrarum cognitionum tertio, consuli ordinario, patrono prestantissimo, regio Palatina posuit.* — Le premier *tertio* est une addition fautive du graveur. Placidus fut *praefectus praetorio* en 344 (C. Th. 12, 1, 37), et *praefectus urbi* en 346, 347. Cf. De Rossi, *Annali dell' Inst. di corrisp. archeol.*, 1849, p. 341, et Borghesi, *Bullettino*, 1850, p. 141.

(1) C. Th. 12, 1, 63 : *intra Aegyptum deprehensos per comitem Orientis erui e latebris mandavimus.* C'est à tort que Godefroi pense ici au *comes commerciorum*, ou, ainsi qu'il veut corriger, au *comes comitatianorum per Orientem et Aegyptum.*

(2) Pag. 275 de mon édition.

directe du *praefectus praetorio Orientis*, et par l'abandon qu'on en fit à un nouveau fontionnaire dépendant de lui.

Ce fonctionnaire apparaît pour la première fois sous le nom de *vicarius Orientis* (proprement *vicarius Orientis Aegypti et Mesopotamiae*), dans des constitutions de 325 (1). Peu de temps après doit avoir eu lieu pour ce vicaire une élévation de titre et de rang, et il paraît transformé en *comes Orientis Aegypti et Mesopotamiae*, ou simplement *comes Orientis*, comme on l'appelle d'ordinaire. Ce titre se présente pour la première fois, à ce que je crois, dans l'inscription de Placidus, qui remplit cette charge quelques années avant son consulat de 343, et dans une constitution de l'année 342 (2). Il est vraisemblable que lors de cette élévation de rang, on créa des positions moyennes, en sorte que les gouverneurs de provinces ressortissant jusque-là directement au *vicarius Orientis* furent soumis, du moins en partie, à des fonctionnaires intermédiaires. Ainsi le *praefectus Aegypti* pouvait être alors comme le vicaire du *comes* pour les provinces d'Égypte, auquel le vicaire de Mésopotamie, mentionné une seule fois dans une constitution de 349, était sans doute également soumis (3).

Le *comes Orientis Aegypti et Mesopotamiae* avait ainsi une position intermédiaire entre le *praefectus praetorio* et le vicaire. Il dépendait assurément du premier; mais il avait au-dessous de lui, d'une part, des gouverneurs de provinces dans l'Orient proprement dit, d'autre part, deux vicaires pour l'Égypte et la Mésopotamie. C'est là la raison pour laquelle on devait lui donner un autre titre que le titre général de chef de diocèse.

Peu de temps après se fit un autre changement qui supprima de nouveau cette position intermédiaire du *comes Orientis;* le vicariat de Mésopotamie disparut et les provinces qui le composaient rentrèrent sous l'autorité directe du *comes*. Le diocèse d'Égypte devint indépendant, et le préfet d'Égypte fut fait l'égal des vicaires des *praefecti prae-*

(1) C. Th. 12, 1, 10 — C. Iust. 11, 49, 1 — C. Th. 12, 1, 12 — C. Iust. 10, 38, 5. Le nom de cette charge de *vicarius Orientis* manque dans le premier passage; il est corrompu dans le quatrième en celui de *vicarius urbis*. Aussi Boecking (*Not. dign. Or.*, p. 125) l'a-t-il mis en doute. Cependant la seconde et la troisième citations se défendent suffisamment : elles sont indépendantes l'une de l'autre et ne peuvent point, par une erreur accidentelle, s'accorder sur un titre si singulier. Il faut donc s'en tenir à l'opinion de Godefroi dans son Commentaire sur le C. Th. 12, 1, 12.

(2) C. Th. 12, 1, 33.

(3) C. Th. 8, 4, 4. Cf. Boecking, *Not. dign. Or.*, p. 125. Ce n'est pas d'un *vicarius praefecti praetorio* qu'il est parlé ici, mais d'un *vicarius comitis* et certainement de l'administrateur d'un diocèse.

torio et même d'un rang supérieur. Nous ne pouvons fixer avec certitude l'époque où ce changement eut lieu ; mais, d'une part, ce fut après 365, puisqu'en cette année nous trouvons le *comes Orientis* encore en fonction en Égypte, et, d'autre part, avant 386, puisque la liste de Silvius, rédigée au plus tard en cette année, cite l'Égypte comme un diocèse séparé. C'est peut-être un argument à faire valoir ici, que le Barbarus de Scaliger fait dater de l'an 367 la création de l'Augustalité (1). Cette époque est d'ailleurs tout à fait propre à une transformation de l'ordre administratif, transformation dont, sans aucun doute, la liste de Vérone reproduit les dispositions originaires.

Remarques sur les n°s 5 et 6. — Les diocèses de Mésie et de Pannonie de la liste de Vérone ne se rencontrent sous ce nom dans aucune des trois autres listes (2). Cette division n'est de fait pas autre chose que ce que la *Notitia dignitatum* appelle l'Illyrie orientale et occidentale. Le diocèse de Mésie correspond précisément à l'Illyrie orientale, à laquelle la *Notitia dignitatum* donne deux diocèses : la Macédoine et la Dacie, un *praefectus praetorio* pour tout l'*Illyricum* et un vicaire pour le diocèse de Macédoine. Ainsi le diocèse de Dacie doit avoir été sous l'autorité immédiate du *praefectus praetorio* d'Illyrie. De même le diocèse de Pannonie est précisément l'Illyrie occidentale, que la *Notitia dignitatum* représente comme un des trois diocèses soumis au *praefectus praetorio Italiae*, sans nommer aucun vicaire. sans doute parce qu'elle était placée sans intermédiaire sous l'autorité du *praefectus praetorio Italiae*. Ce même pays y est encore désigné, au moins dans un passage, sous son ancien nom de *Pannonia* (3). Il est en outre à remarquer que, tandis que les gouverneurs de provinces y sont partout ailleurs nommés pour chaque diocèse,

(1) *Eo anno*, dit-il p. 84, *introivit Tatianus in Alexandria primus Augustalius VI Kal. Febr.* Le manuscrit porte tracé de première main le titre de la page qui manque dans les éditions : *initium Augustaliorum qui et praesites*. Cependant les constitutions ne présentent le titre de *praefectus Augustalis* qu'en 382, et on trouve encore en 380 un *praefectus Aegypti* (Godefroi, *Not. dign.*, p. 24).

(2) L'inscription de *Caelius Saturninus*, que j'ai récemment commentée, dans les *Memorie dell' Instit. di corrisp. arch.*, t. II, p. 298 et suiv., mentionne aussi, comme le ms. de Vérone, un diocèse de Mésie : *vicario praeff. praetorio bis, in urbe Roma et* PER MYSIAS. Voy. mon commentaire, *ibid.*, p. 316 La même chose se remarque dans le fragment imprimé par Valois à la suite d'Ammien, et qui date à peu près de Constantin ; *Pannonia* § 9, et *Moesia* § 18, 21, y désignent évidemment des diocèses. On y trouve aussi le mot *Oriens*, § 5, 18, employé de manière qu'il faut y comprendre également l'Égypte.

(3) *Occid.* p. 6, ligne 14, *per Pannoniam* (*correctorem*) *unum Saviae*. A la p. 5, l. 11, avant *Pannoniae* on a omis probablement *per Pannoniam* ou *per Illyricum*.

ce fait ne se présente point pour l'Illyrie orientale; la Macédoine et la Dacie y sont réunies sous le nom d'Illyrie.

Rufus Festus et l'auteur de la liste de Silvius n'ont pu avoir sous les yeux aucune autre division administrative que celle que nous venons de tracer, puisqu'ils se placent à l'époque qui sépare la liste de Vérone de la *Notitia*. Si donc la liste de Silvius réunit la Mésie et la Pannonie sous le nom d'Illyrie, par là se trouve confirmée une conjecture que j'ai émise ailleurs (1), à savoir que le rédacteur de cette liste avait combiné le ressort immédiat du *praefectus praetorio Illyrici* et du *praefectus praetorio Italiae* avec celui du vicaire de Macédoine, de même que, sur une plus petite échelle, les provinces proconsulaires, bien que placées, quant à l'administration, en dehors des diocèses, sont cependant comptées dans les diocèses voisins. L'Illyrie de Silvius n'est pas un district administratif unique, mais un composé de trois provinces; ce n'est qu'une conception géographique comme l'Illyrie de la *Notitia*.

Enfin, si Rufus Festus divise d'abord, comme Silvius, l'Illyrie entière en dix-sept provinces, et s'il énumère dix d'entre elles sans indication de diocèse, tandis qu'il mentionne les sept autres comme formant le diocèse de Macédoine (2), il est évident que ces dix provinces sont les diocèses de Dacie et d'Illyrie occidentale placés sous les ordres immédiats des deux *praefecti praetorio*, et les sept autres le ressort du vicaire de Macédoine.

La différence essentielle entre la liste de Vérone et les documents plus récents consiste en ceci que l'Illyrie orientale ou diocèse de Mésie y forme encore un seul district, et qu'au contraire chez Rufus Festus elle est déjà séparée en diocèse immédiat de Dacie et en ressort du vicaire de Macédoine, ou, en un mot, que la liste de Vérone ne connaît point cette dernière division. Il ne paraît pas que le vicaire et le diocèse de Macédoine aient été cités avant Rufus Festus (vers 369). J'ai admis, contrairement à l'opinion reçue, que la séparation administrative de l'Illyrie orientale et occidentale n'a pas commencé avec la division de l'empire, mais appartient déjà à l'organisation de Constantin (3), et cette assertion trouve dans la liste de Vérone une confirmation définitive. Ce qui prouve d'ailleurs que

(1) Voy. la première partie, § I.

(2) Cap. 8 : *habet Illyricus septem et decem provincias : Noricorum duas, Pannoniarum duas, Valeriam, Saviam, Dalmatiam, Moesiam, Daciarum duas; et in dioecesi Macedoniae sunt septem : Macedonia, Thessalia, Achaia, Epiri duae, Praevalis et Creta.* Des constitutions de 370 et 376 s'accordent avec ce texte. Voyez première partie, § I. — (3) Voy. première partie, *ibid.*

cette liste est plus ancienne, ce sont les noms des diocèses, qui diffèrent entièrement des noms employés plus tard et qui se rattachent à la plus ancienne division de l'empire.

Remarques sur les nos 8 et 9. — Les provinces gauloises sont représentées dans la liste de Vérone comme formant les deux diocèses *Galliarum* et *Viennensis*, de même que dans la *Notitia provinciarum Galliae*, si ce n'est que dans cette dernière liste la *Viennensis* s'appelle les *septem provinciae*. Au contraire, la liste de Silvius réunit les deux diocèses ensemble. La *Notitia dignitatum* fait de même; elle place même les deux diocèses sous un seul et même vicaire des sept provinces et appelle son gouvernement tantôt *Gallia*, tantôt *VII provinciae* (1). Voici l'explication que Boecking a donnée de ce fait (2). Le diocèse *Galliae* était originairement sous l'autorité immédiate du *praefectus praetorio Galliarum*, et ne fut placé que plus tard sous les ordres du vicaire des sept provinces ou du diocèse de Vienne. Je ne puis découvrir quand le ressort de ce vicaire reçut cette extension. Il est probable que ce fut d'assez bonne heure et longtemps avant la rédaction de la *Notitia dignitatum*. D'ailleurs, alors même que les deux diocèses furent placés sous les ordres du même vicaire, ils ne furent en aucune manière considérés comme légalement annexés l'un à l'autre; car la *Notitia provinciarum Galliae*, qui est du temps d'Honorius, les distingue encore comme la liste de Vérone.

Remarque sur le no 10. — Dans la liste de Vérone, aussi bien que dans la *Notitia dignitatum*, l'Italie est traitée comme un seul diocèse, en dépit des deux vicaires *Italiae* et *Urbis Romae*.

A tous les points de vue, la division en diocèses de la liste de Vérone paraît être la division primitive, ou du moins, de toutes celles qui nous sont connues, celle qui s'en rapproche le plus. Ce n'est pas seulement parce qu'elle met mieux en évidence les doubles ressorts d'Illyrie et de Gaule; c'est surtout, comme nous l'avons remarqué plus haut, parce que nous n'y voyons point figurer les deux diocèses d'Égypte et de Macédoine, qui ne furent créés que dans le cours du IVe siècle. Le nombre des diocèses, qui est de douze

(1) Ce gouvernement porte le nom de *Galliae* dans le premier chapitre, et celui de *VII provinciae*, p. 13, l. 16. C'est sous cette dernière rubrique que sont rangées les dix-sept provinces.

(2) *Not. dign. Occ.*, p. 476. Il n'y a dans cette explication qu'une chose que je n'admette point, c'est qu'au temps où fut rédigée la *Not. dign.*, le diocèse de Gaule (dans le sens étroit du mot) ait été placé sous l'autorité immédiate du *praefectus praetorio*.

dans la liste de Vérone, est, selon toute apparence, celui qui fut fixé lors de leur création. Ces diocèses sont rangés entre eux dans l'ordre géographique.

2° — *Provinces.*

Ainsi que nous l'avons fait pour les diocèses, nous placerons les listes des provinces de chaque diocèse, telles qu'elles se lisent dans notre manuscrit, en regard des listes analogues de Silvius, de la *Notitia dignitatum* et d'Hiéroclès.

I. — Dioecesis Orientis.

(Première moitié, plus tard Diocèse d'Égypte.)

MS. DE VÉRONE.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
1. Libya superior.	106. Libya pentapolis.	Libya superior.	63. Λιβύης τῆς ἄνω.
2. Libya inferior.	105. Libya sicca.	Libya inferior.	64. Λιβύης τῆς κάτω
3. Thebais.	104. Thebais.	Thebais.	61. Θηβαΐδος τῆς ἔγγιστα.
4. Aegyptus Iovia.	102. Aegyptus.	Aegyptus.	57. Αἰγυπτιακῆς.
5. Aegyptus Herculia.	103. Augustamnis.	Augustamnica.	58. Αὐγούστα ά.
—	107. Arcadia.	Arcadia.	60. Ἀρκαδίας.
—	—	—	59. Αὐγούστα β'.
—	—	—	62. Θηβαΐδος τῆς ἄνω

Remarques sur les nos 4 et 5. — Les noms d'*Aegyptus Iovia* et d'*Aegyptus Herculia* ne se trouvent qu'ici. Ils dérivent évidemment des noms de Dioclétien et de Maximien, et appartiennent, sans aucun doute, à la division originaire des diocèses et des provinces faite par Dioclétien. On peut admettre que ces dénominations furent changées aussitôt après la chute de Maximien en ces autres appellations correspondantes et qui sont certainement postérieures, d'*Aegyptus* et d'*Augustamnica*, c'est-à-dire Égypte occidentale et Égypte orientale; mais on n'y est pas forcé, car on voit encore figurer dans la *Notitia* une *cohors prima Iovia*, une *cohors prima Herculia* et d'autres désignations semblables. Le nom d'*Augustamnica* ne se rencontre qu'en 342 (1), et il faut nécessairement placer la date de la rédaction de la liste de Vérone avant cette année. Il résulte de l'ordre géographique que l'*Aegyptus Iovia* est l'Égypte propre, et l'*Aegyptus Herculia* ce qu'on appela plus tard l'*Augustamnica;* l'Égypte se trouvant dans la portion de l'empire attribuée à Dioclétien,

(1) C. Th., 12, 1, 34.

il est vraisemblable qu'il avait donné son nom à la province qui renfermait la ville principale, et le nom de son collègue à la province la plus petite.

La province *Arcadia*, ainsi nommée d'Arcadius, fils de Théodose Ier, manque dans la liste de Vérone comme chez Ammien (1). L'assertion d'Eustathe (2), qui prétend que cette province s'appelait auparavant *Heptanomis*, est fausse, du moins en ce sens qu'il n'y eut jamais une province romaine de ce nom; ce fut Théodose Ier qui donna une administration indépendante à ce pays, lequel porta dès l'origine le nom d'*Arcadia*. L'ordre des provinces est, comme nous l'avons déjà remarqué, l'ordre géographique.

(Seconde moitié, plus tard diocèse d'Orient.)

MS. DE VÉRONE.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
6. Arabia.	—	6. Arabia.	55. Παλαιστίνης γ'.
7. Arabia Augusta Libanensis.	—	8. Palaestina salutaris.	56. Ἀραβίας.
8. Palaestina.	85. Syria Palaestina	1. Palaestina.	53. Παλαιστίνης.
9. Phoenice.	86. Syria Phoenice.	2. Phoenice.	51. Φοινίκης.
10. Syria Coele.	84. Syria Coele.	3. Syria.	46. Εὐφρατησίας.
11. Augusta Euphratensis.	91. Euphratesia.	11. Augusto-Euphratensis.	48. Εὐφρατησίας.
12. Cilicia.	88. Cilicia.	4. Cilicia.	42. Κιλικίας ά.
13. Isauria.	87. Isauria.	7. Isauria.	45. Ἰσαυρίας.
14. Cyprus.	89. Cyprus.	5. Cyprus.	44. Κύπρου τῆς νήσου.
15. Mesopotamia.	90. Mesopotamia.	14. Mesopotamia.	50. Μεσοποταμίας.
16. Osroena.	92. Hosdroene.	13. Osrhoena.	49. Ὀσροηνῆς.
—	93. Sophanene.	—	—
—	—	9. Palaestina secunda.	54. Παλαιστίνης β'.
—	—	10. Phoenice Libani	52. Φοινίκης Λιβανησίας.
—	—	12. Syria salutaris.	47. Συρίας β'.
—	—	15. Cilicia secunda.	43. Κιλικίας β'.

Remarques sur les Nos 6 et 7.—J'ai déjà prouvé que les deux Arabies ne sont omises chez Silvius que par suite d'une erreur (3). La première province, appelée sans autre désignation *Arabia* dans la liste de Vérone, est, comme le montre l'ordre géographique, l'Arabie du sud confinant à l'Égypte et ayant pour capitale Petra. Elle porte le même nom dans la *Notitia*, tandis qu'au contraire elle est appelée

(1) 22, 16, 1. Cf. Boecking, *Not. dign. Or.*, p. 517.

(2) Sur Denys, v. 251. Il est suivi par Franz, *Corpus Inscr. Gr.*, p. 322 et par Marquardt, 3, 1, 221.

(3) Voy. première partie, § VI, où sont particulièrement réunis les renseignements qui nous sont fournis d'ailleurs sur ces provinces.

Palaestina tertia (1) par les écrivains du temps de Justinien, Procope et Hiéroclès. La seconde Arabie est la province de Bostra, qui se rencontre sous des noms très-variés. Dans la liste de Vérone, elle s'appelle *Arabia Augusta Libanensis*, nom qui ne se rencontre pas ailleurs, mais paraît fort juste, parce qu'anciennement ce district peut bien avoir compris le pays qui fut plus tard la province de Damas ou *Phoenice Libani* (2). Dans les actes du concile de 381, elle est appelée *provincia Bostron*. Suivant Hiéronyme, elle reçut, peu de temps avant 390, le nom de *Palaestina salutaris*, sous lequel nous la trouvons dans la *Notitia*. Enfin chez Hiéroclès et dans la *Novelle CII* de Justinien, elle reparaît sous son ancien nom d'*Arabia*. Au contraire, la province de Petra, qui portait auparavant le nom d'Arabia, fut, comme nous l'avons dit, appelée sous Justinien *Palaestina tertia*.

Remarque sur le n° 11. — Le nom de la province *Augusta Euphratensis*, qu'il faut comparer avec celui de la province *Augustamnica*, se rencontre également chez Aurelius Victor, *Epitom.* 9, 13, et celui qui se lit dans la *Notitia* (3) s'en éloigne peu.

Remarques sur les n°s 15 et 16. — Avec l'ordre géographique de la liste de Vérone, qu'on ne peut méconnaître, il est étonnant que la Mésopotamie et l'Osroëne ne soient point rapprochées de la Célésyrie et de l'Euphratensis (Commagène), mais soient mises à part, et que la Mésopotamie, la plus reculée de ces provinces, occupe la première place. Ce fait est d'accord avec le titre que portait le gouverneur de de ce grand diocèse, *comes Orientis Aegypti et Mesopotamiae*, et avec l'indication donnée plus haut, que, du moins pendant un certain temps, ce gouverneur eut sous ses ordres le préfet d'Égypte et le vicaire de Mésopotamie. Notre liste sépare évidemment dans son énumération ces trois districts.

La Sophanène manque dans la liste de Vérone, comme dans la *Notitia dignitatum* et chez Hiéroclès, tandis qu'elle figure dans

(1) Hieroclès, c. 55 : Ἐπαρχία Παλαιστίνης γ'.....πόλεις ϊ · Πέτρα, etc. Procope, *De aedif.* 58 : ἐν δὲ τῇ πάλαι μὲν Ἀραβίᾳ, νῦν δὲ Παλαιστίνῃ τρίτῃ καλουμένῃ... ὄρος... Σίνα. C'est par erreur que Boecking, dans son commentaire sur la *Not. dign. Or.*, p. 139, 345, 373, a identifié, d'une part, l'Arabie de la Notice (province de Petra) avec l'Arabie du temps de Justinien (province de Bostra); d'autre part, la *Palaestina salutaris* de la Notice (province de Bostra) avec la *Palaestina tertia* de Justinien (province de Petra). Cf. encore la constitution de 409 (C. Th., 7, 4, 30) : *per primam, secundam ac tertiam Palaestinam.*

(2) Il est impossible de regarder l'*Arabia Augusta* et la *Libanensis* comme deux provinces différentes, puisque la province de *Phoenice Libani* n'a été certainement établie qu'après 381. — (3) *Orient.* p. 88, Boecking.

la liste de Silvius. Cela prouve seulement qu'elle n'était poin comptée comme une véritable province. En effet, son gouverneur portait le titre de *satrape ;* Justinien dit expressément qu'avant qu'il ne composât, en 536, en grande partie avec cette contrée, la province d'*Armenia quarta*, elle était soumise à des satrapes et n'était point organisée dans la forme des provinces (1). Du reste, les quatre provinces de *Palaestina secunda*, *Phoenice Libani*, *Syria salutaris* et *Cilicia secunda* manquent dans les plus anciennes listes, parce qu'elles ne furent créées que vers 381 (2).

II. — Dioecesis Pontica.

MS. DE VÉRONE.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
17. Bithynia.	97. Bithynia.	1. Bithynia.	31. [Βιθυνίας].
18. Cappadocia.	101. Cappadocia.	6. Cappadocia prima.	36. Καππαδοκίας ά.
19. Galatia.	74. (Galatia *dans le diocèse d'*Asia)	2. Galatia.	34. Γαλατίας ά.
20. Paphlagonia nunc in duas divisa.	98. Paphlagonia.	3. Paphlagonia.	33. Παφλαγονίας.
21. Diospontus.	95. Pontus Amasia	8. Helenopontus.	38. Ἑλενοπόντου.
22. Pontus Polemiacus.	94. Pontus Polemiacus.	9. Pontus Polemiacus.	39. Πόντου Πολεμιακοῦ.
23. Armenia minor.	99. Armenia minor	10. Armenia prima.	40. Αρμενίας ά.
24. Armenia maior nunc addita.	100. Armenia maior	—	—
—	96. Honorias.	4. Honorias.	32. Ὀνωριάδος.
—	—	7. Cappadocia secunda.	37. Καππαδοκίας β'
—	—	5. Galatia salutaris	35. Γαλατίας σαλουταρίας.
—	—	10. Armenia secunda	41. Ἀρμενίας β'.

Remarque sur le n° 19. — J'ai déjà fait remarquer (3) que la Galatie étant rangée dans un document de l'année 341, aussi bien que dans la *Notitia*, parmi les provinces du diocèse Pontique, on ne peut s'expliquer qu'elle soit placée par Silvius dans le diocèse d'Asie, qu'en supposant un déplacement passager des limites des deux diocèses ou une erreur de l'écrivain. Du reste, l'ordre géographique est ici interverti ; les provinces auraient dû être rangées ainsi : Cappadoce, Galatie, Bithynie, ou bien ainsi : Bithynie, Galatie, Cappadoce.

(1) Nov. XXXI, c. 1, § 3. Polem. Silv., p. 263. Les *gentes* mentionnées dans le Cod. Iust., 1, 29, 5; 7, 63, 5, déterminent précisément ce domaine. Cf. Procope, *De aed.*, 3, 1.

(2) Voy. première partie, § III.

(3) Polem. Silv., p. 263.

REMARQUE SUR LE N° 20. — Tout ce qu'on sait au sujet du démembrement de la province de Paphlagonie, c'est que, vers la fin du IVe siècle, la province d'Honoriade fut formée avec trois cités qui avaient appartenu jusque-là à la Paphlagonie et trois autres qui appartenaient à la Bithynie (1). C'est ce qu'a eu en vue l'auteur de la note, laquelle est évidemment l'œuvre d'un écrivain postérieur.

REMARQUE SUR LE N° 21. — La partie occidentale du Pont, avec Amasia pour capitale, appelée ordinairement *Helenopontus* du nom de la mère de Constantin, apparaît dans la liste de Vérone sous le nom tout à fait inintelligible pour moi de *Diospontus*. La conjecture de M. Kiepert, qui pense que cette désignation est formée d'une manière analogue à celle d'*Aegyptus Iovia*, est ingénieuse; mais tous les noms de provinces nouvellement composés, même dans la partie grecque de l'empire, ont la forme latine.

REMARQUES SUR LES N°s 23 et 24. — L'*Armenia minor* apparaît dès les premiers temps de l'empire comme une province particulière comprise dans le groupe des pays du centre de l'Asie Mineure, qui étaient réunis sous l'autorité d'un seul gouverneur (2). La liste de Silvius la mentionne encore dans son intégrité (3); mais immédiatement après la rédaction de cette liste, vers 385, cette province fut divisée de même que la Cappadoce et la Galatie, puisque l'*Armenia secunda* est déjà nommée dans une constitution de 386 (4). D'après les données concordantes que nous fournissent Hiéroclès et Justinien dans sa Novelle XXXI, l'*Armenia prima* était la moitié septentrionale de l'ancienne Arménie mineure avec les villes de Sebasteia, Sebastupolis, Nicopolis, Koloneia et Satala; l'*Armenia secunda* en était la moitié méridionale avec Mélitène pour capitale. Justinien, lors de la réorganisation de l'Arménie en 536 (5), forma de la moitié occidentale de l'*Armenia prima* d'alors et de quelques districts détachés des provinces pontiques son *Armenia secunda*, et enfin de l'ancienne *Armenia secunda* son *Armenia tertia*. Ces

(1) Justinien, Nov. XXIX, c. 1. Malalas (I, 14, p. 365, Bonn), confond tout ici comme ailleurs. Voy. Boecking, *Not. dign. Or.*, p. 129.

(2) Dans une inscription du règne de Titus (Henzen, 6913), nous voyons un légat de Galatie, Cappadoce, Pont, Pisidie, Paphlagonie, Lycaonie et Arménie mineure.

(3) De même Basile (395-377) place les villes de Koloneia et de Sebasteia, non pas en Arménie première, mais en Petite Arménie (Epist. 195 (312), et 263 (74).

(4) C. Th., 13, 11, 2 — C. Just., 11, 47, 10. On lit au C. Just. 8. 10, 10, dans une constitution de 420 : *per utramque Armeniam*, et 12, 60, 10 : *dux utriusque Armeniae*.

(5) Nov. XXXI.

deux provinces se trouvaient sur la rive droite de l'Euphrate. Au contraire, le nom de Grande Arménie appartenait au pays situé de l'autre côté de l'Euphrate, lequel, dans son ensemble, dépendait bien des Romains, mais ne fut jamais organisé en province, du moins d'une manière durable. Nous savons par l'édit de réorganisation rendu par Justinien en 536, et que nous avons cité, ce que l'on entendait dans les derniers temps sous le nom de Grande Arménie. D'après cet édit, on forma la nouvelle province d'*Armenia prima* de quelques districts détachés en partie du Pont Polémoniaque, en partie de l'ancienne *Armenia prima*, mais principalement des territoires situés au delà de l'Euphrate, avec les villes de *Justiniapopolis* comme capitale (autrefois *Bizana*, puis *Leontopolis* (1)) et *Theodosiupolis*. La comparaison de deux autres constitutions de Justinien (2) ne permet pas de douter que le noyau de la nouvelle *Armenia prima*, cette Arménie transeuphratique, ne fût précisément l'ancienne *Armenia magna* ou *interior*. Suivant le rapport digne de foi de Procope, cette partie de l'Arménie passa à Théodose II par suite de la cession que lui en fit le dernier roi Arsace et d'un traité conclu avec les Perses, vers 441, pour le partage du pays. L'empereur y fonda la ville de Theodosiupolis, ou du moins lui donna son nom (3). C'est à cette cession qu'il est fait allusion par ces mots de la liste de Vérone, qui s'annoncent eux-mêmes comme une addition : *Armenia maior nunc addita*. Ces mots ont été ajoutés, comme la note concernant la Paphlagonie, au temps de la dynastie théodosienne. Cependant, après l'institution éphémère de Trajan (4), la Grande Arménie ne redevint province que sous Justinien et non sous Théodose II ; et si ce ne fut par suite de l'édit de 536 cité plus haut, ce fut quelques années auparavant (5). L'absence de la Grande Arménie chez Hiéroclès, qui vivait certainement sous Justinien, mais avant 535, aussi bien que les constitutions de Justinien qui appliquent à la Grande Arménie la législation de l'empire (6), montre que, jusqu'à Justinien, ce pays ne fut pas une province proprement dite, mais qu'il était administré, soit par un satrape comme la Sophanène, soit de toute autre manière (7).

(1) Ce lieu, outre les Novelles citées, est mentionné par Procope, *De aedif.*, 3, 4, 5. La position en est incertaine. Cf. Mannert, 5, 2, 182.

(2) Cod. Just., 1, 29, 5. Nov. Just., 8, § 23. Cf. § 22, 43.

(3) Procope, *De aedif.*, 3, 1, 5. Tillemont, 6, 93. Gibbon, ch. 32. — (4) Henzen, 6947.

(5) La Nov. VIII de l'année 535 mentionne déjà le gouverneur de Grande Arménie.

(6) Ed. III de l'année 534 et Nov. XXI de l'année 536.

(7) Si Silvius, en 385, range l'*Armenia maior* parmi les provinces, cela ne prouve

Il a déjà été parlé, à propos de la Paphlagonie, de la province d'Honoriade, qui fut créée vers 400. La *Cappadocia secunda* et la *Galatia salutaris* n'existaient pas encore en 381; mais la première existait déjà en 386 (1). Il est naturel que ces pays manquent aux deux plus anciennes listes.

III. — Dioecesis Asiana.

MS. DE VÉRONE.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
25. Pamphylia.	78. Pamphylia.	Pamphylia.	27. Παμφυλίας.
26. Phrygia prima.	80. Phrygia prima.	Phrygia Pacatiana.	22. Φρυγίας Πακατιανῆς.
27. Phrygia secunda	81. Phrygia salutaris.	Phrygia salutaris.	26. Φρυγίας Σαλουταρίας.
28. Asia.	72. Asia.	Asia.	20. Ἀσίας.
29. Lydia.	75. Lydia.	Lydia.	23. Λυδίας.
30. Caria.	76. Caria.	Caria.	30. Καρίας.
31. Insulae.	83. Cyclades.	Insulae.	29. Νήσων.
32. Pisidia.	79. Pisidia.	Pisidia.	24. Πισιδίας.
33. Hellespontus.	77. Hellespontus.	Hellespontus.	21. Ἑλλησποντου.
—	73. Lycia.	Lycia.	28. Λυκίας.
—	82. Lycaonia.	Lycaonia.	25. Λυκαονίας.

Remarques sur les nos 26 et 27. — Le nom de *Phrygia secunda* ne se trouve que dans la liste de Vérone; celui de *Phrygia prima* se rencontre dans cette liste et dans celle de Silvius. Du reste, on ne parle que très-peu de ces deux provinces.

L'ancienne province de Lycie n'est certainement omise dans la liste de Vérone que par la faute des copistes.

La Lycaonie se présente déjà dans des inscriptions des premiers temps de l'empire comme un district séparé au milieu du groupe de ces provinces du centre de l'Asie Mineure, qui formaient alors un seul gouvernement (2); elle ne devint cependant une province indépendante que quelque temps avant 373 (3), ce qui fait qu'elle manque dans la liste de Vérone.

L'ordre géographique est fort bouleversé dans ce diocèse, probablement par la faute du copiste, car l'ordre d'importance est encore beaucoup moins observé.

rien contre les témoignages apportés ci-dessus; il fait de même pour la Sophanène, pays qui ne fut organisé en province que par Justinien. (Voy. première partie, § IV.)

(1) C. Th., 13, 11, 2.

(2) Henzen, 6912, 6913.

(3) Basile, Epist. 138 (8) de l'année 373 : Ἰκόνιον πόλις ἐστὶ τῆς Πισιδίας τὸ μὲν παλαιὸν μετὰ τὴν μεγίστην ἡ πρώτη, νῦν δὲ καὶ αὐτὴ προκάθηται μέρους, ὃ ἐκ διαφόρων κτημάτων συναχθὲν ἐπαρχίας ἰδίας οἰκονουμίαν ἐδέξατο. Tillemont, 5, 99.

IV. — Dioecesis Thraciae.

MS. DE VÉR.	RUFUS, C. 9.	POLEM. SILV.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
34. Europa.	6. Europa.	70. Europa.	1. Europa.	1. Εὐρώπης.
35 Rhodope.	5. Rhodope.	71. Rhodopa.	4. Rhodopa.	2. Ῥοδόπης.
36. Thracia.	1. Thracia.	66. Thracia prima.	2. Thracia.	3. Θράκης.
37. Haemimontus [emossanus].	2. Haemimontus.	67. Thracia secunda.	3. Haemimontus.	4. Αἱμιμόντου.
38. Scythia.	4. Scythia.	69. Scythia inferior.	6. Scythia.	6. Σκυθίας.
39. Moesia inferior.	3. Moesia inferior.	68. Moesia inferior.	5. Moesia secunda.	5. Μυσίας.

Comme on le voit, Rufus s'accorde tout à fait avec la liste de Vérone. Par une erreur que j'ai autrefois vainement cherché à expliquer, le rédacteur de la liste de Silvius a cité deux fois les provinces d'*Haemimontus* et de *Scythie :* une fois sous ce nom, qui est exact, il les a placés à tort en Illyrie; une autre fois, sous le nom inexact de *Thracia secunda* et de *Scythia inferior,* il les a rangées dans le diocèse de Thrace, auquel elles appartiennent bien.

V. — Dioecesis Moesiarum.

MS. DE VÉR.	RUFUS, C. 8.	POLEM. SILV.	NOT. DIGN.	HIÉROCLÈS.
40. Dacia.	2. Dacia.	60. Dacia.	Dacia ripensis.	15. [Δακίας] παρα [ποταμίου].
41. Moesia superior Margensis.	1. Moesia.	52. Moesia superior.	Moesia prima.	18. Μυσίας.
42. Dardania.	3. Dacia.	58. Dardania.	Dardania.	16. Δαρδανίας.
43. Macedonia.	4. Macedonia.	64. Macedonia.	Macedonia.	7. Μακεδονίας α.
44. Thessalia.	5. Thessalia.	65. Thessalia.	Thessalia.	9. Θεσσαλίας.
45. Achaia (1).	6. Achaia.	63. Achaia.	Achaia.	10. Ἑλλάδος ἤγουν Ἀχαΐας.
46. Praevalitana	9. Praevalis.	51. Praevalis.	Praevalitana.	17. Πρεβάλεως.
57. Epiros nova	7. Epirus.	54. Epirus nova	Epirus nova.	13. νέας Ἠπείρου
48. Epiros vetus.	8. Epirus.	53. Epirus vetus.	Epirus vetus.	12. παλαιᾶς Ἠπείρου.
49. Creta.	10. Creta.	62. Creta.	Creta.	11. Κρήτης.
—	—	59. Haemimontus.	—	—
—	—	61. Scythia.	—	—
—	—	—	Macedonia salutaris.	8. Μακεδονίας β'.
—	—	—	Dacia mediterranea.	14. Δακίας μεσογείου.
—	—	—	—	19. Παννονίας

(1) Ou bien *Achaia* est contenu dans *priantina* que porte le texte, ou bien ce mot n'est qu'une répétition du mot suivant *privalentina*, et *Achaia* est omis.

Remarques sur les nos 40 et 42. — Les deux Dacies, que Rufus range parmi les provinces illyriennes, ne sont autres que les provinces de Dacie et de Dardanie de la liste de Vérone et de celle de Silvius; ce qui le prouve c'est, d'une part, que la Dardanie manque chez Rufus, qui s'accorde d'ailleurs entièrement pour le nombre total et pour le reste des provinces avec la liste de Vérone; ce sont, d'autre part, les mots qui précèdent : *Per Aurelianum translatis exinde Romanis, duae Daciae in regionibus Moesiae ac Dardaniae factae sunt* (1). On assigna pour résidence aux Romains émigrés de la Dacie transdanubienne tant la Mésie supérieure que la Dardanie; c'est pourquoi sous Dioclétien on détacha de la Mésie supérieure la province appelée simplement *Dacia* ou *Dacia ripensis*, tandis que la Dardanie est désignée aussi sous le nom de *Dacia mediterranea.*

D'accord avec ces dénominations, un rescrit de l'an 321 est adressé au *praeses Daciae* sans plus de détails (2); tandis que le commandant des frontières dans cette contrée s'appelle déjà en 364 *dux Daciae ripensis* (3). Après la rédaction de la liste de Silvius et avant celle de la *Notitia*, la province qui portait le double nom de *Dardania* et de *Dacia mediterranea* fut divisée en *Dardania* et en *Dacia mediterranea*, et cette dernière province est mentionnée dès 386 (4).

Remarques sur le n° 41. — Le nom de *Margensis* donné à la Mésie supérieure est convenable, mais il ne se rencontre pas ailleurs. Ce devait être une allusion à la victoire remportée par Dioclétien sur Carinus, sur le *Margus*, victoire qui lui valut l'empire.

J'ai parlé à propos du précédent diocèse des districts d'*Haemimontus* et de *Scythie*, que Silvius place ici, et à propos de la *Dacia ripensis* de la *Dacia mediterranea.* La *Macedonia salutaris* est une des plus récentes provinces de la *Notitia*, et elle fut sans doute créée vers 386, en même temps que les districts de l'Orient et du Pont qui portent un nom analogue.

L'ordre dans lequel sont rangées les provinces de ce diocèse est

(1) Les mots *ac Dardaniae*, qui sont notés comme une glose dans les éditions courantes, se trouvent (d'après la communication qui m'a été faite par M. O. Iahn) dans tous les manuscrits. Comparez l'abréviateur de Rufus, Iordanes (*De regn. succ.* p. 233, Mur.) : *Aurelianus (Daces) in Moesia collocavit ibique aliquam partem Daciam mediterraneam Daciamque ripensem constituit et Dardaniam iunxit.*

(2) C. Th., 2, 19, 2. Je ne puis rien conclure du lieu de la suscription, Serdica, si ce n'est que l'empereur s'y trouvait alors.

(3) C. Th., 15, 1, 13.

(4) C. Th., 1, 32, 5.

l'ordre géographique; cependant il prend à l'est, puis à l'ouest de la péninsule, et saute ainsi de l'Achaïe à la Praevalis, province de Scodra.

VI. — Dioecesis Pannoniarum.

MS. DE VÉRONE.	RUFUS, C. 8.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
50. Pannonia inferior.	3. Pannonia.	49. Pannonia secunda.	1. Pannonia secunda.
51. Savensis.	6. Savia.	57. Savia.	2. Savia.
52. Dalmatia.	7. Dalmatia.	47. Dalmatia.	3. Dalmatiae.
53. Valeria.	5. Valeria.	50. Valeria.	—
54. Pannonia superior.	4. Pannonia.	48. Pannonia prima	4. Pannonia prima
55. Noricus ripensis [pariensis].	1. Noricum.	55. Noricus ripensis	6. Noricum ripense
56. Noricus mediterranea.	2. Noricum.	56. Noricus mediterranea.	5. Noricum mediterraneum.

Toutes les listes sont d'accord, si ce n'est que la *Valeria* manque dans la plus moderne, on ne sait pour quelle raison (1). L'ordre de la liste de Vérone n'est plus géographique; les provinces y sont rangées, et il en est ainsi pour tous les diocèses de l'Occident, suivant leur importance. En tête sont : la Pannonie inférieure, qui avait pour gouverneur un consulaire, et la Savia, qui était administrée par un correcteur; puis viennent les provinces gouvernées par des *praesides*. C'est ce dernier titre que devait porter le gouverneur de la *Valeria*, qui n'est cité nulle part.

VII. — Dioecesis Britanniarum.

MS. DE VÉRONE.	RUFUS, C. 6.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
57. Prima.	3. Britannia prima.	108. Britannia prima.	3. Brittannia prima.
58. Secunda.	4. Britannia secunda	109. Britannia secunda.	4. Brittannia secunda.
59. Maxima Caesariensis.	1. Maxima Caesariensis.	111. Maxima.	1. Maxima Caesariensis.
60. Flavia Caesariensis.	2. Flavia.	110. Flavia.	5. Flavia Caesariensis.
—	—	112. Valentia.	2. Valentia.

La province de *Valentia*, organisée en 369, manque, comme de

(1) Voy. première partie, § IV.

raison, dans les deux plus anciennes listes. L'énumération suit encore ici, comme pour tout l'Occident, le rang des gouverneurs des provinces. Il faut cependant remarquer que la province *Maxima Caesariensis*, qui, à l'époque de la *Notitia*, était placée sous un consulaire, ainsi que la province nouvellement formée de *Valentia*, n'était, lorsque la liste de Vérone fut dressée, administrée que par un simple *praeses*. Au reste, abstraction faite des impostures publiées sous le nom de Richard de Cirencester, il n'y a, à ma connaissance, aucun renseignement sur la situation de ces provinces britanniques.

VIII. — Dioecesis Galliarum.

MS. DE VÉRONE.	RUFUS, C. 6.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
61. Belgica prima.	7. Belgica.	24. Belgica prima.	Belgica prima.
62. Belgica secunda	8. Belgica.	25. Belgica secunda.	Belgica secunda.
63. Germania prima	5. Germania.	26. Germania prima	Germania prima.
64. Germania secunda.	6. Germania.	27. Germania secunda.	Germania secunda.
65. Sequania.	4. Maxima Sequanorum.	28. Maxima Sequanorum.	Maxima Sequanorum.
66. Lugdunensis prima.	1. Lugdunensis.	28. Lugdunensis prima.	Lugdunensis prima
67. Lugdunensis secunda.	2. Lugdunensis.	29. Lugdunensis secunda.	Lugdunensis secunda.
68. Alpes Graiae et Poeninae.	3. Alpes Graiae.	33. Alpes Graiae.	Alpes Poeninae et Graiae.
—	—	30. Lugdunensis tertia.	Lugdunensis tertia.
—	—	31. Senonia.	Lugdunensis Senonia.

Ni la liste de Vérone, ni Rufus, ni même Ammien (1), qui écrivait son ouvrage entre 383 et 390 et qui énumère les provinces gauloises exactement comme cette liste, ne connaissent les deux provinces de *Lugdunensis tertia* et de *Lugdunensis Senonia*. Elles apparaissent pour la première fois dans la liste de Silvius, rédigée avant 386, et furent probablement créées vers 385. Les provinces sont rangées de telle sorte dans la liste de Vérone, que les quatre qui étaient soumises à des consulaires sont au commencement, et les quatre qui étaient administrées par des *praesides* à la fin; car la *Lugdunensis prima* fut aussi sous les ordres d'un *praeses* (2), au moins jusqu'en 319.

(1) XV, 11.

(2) C. Th., 11, 3, 1. Elle était administrée par un consulaire en 372. *Vatic. fragm.*, § 37.

IX. — Dioecesis Viennensis.

MS. DE VÉRONE.	RUFUS.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
69. Viennensis.	2. Provincia Viennensis.	17. Viennensis.	Viennensis.
70. Narbonensis prima.	3. Narbonensis.	18. Narbonensis prima.	Narbonensis prima
71. Narbonensis secunda.	—	19. Narbonensis secunda.	Narbonensis secunda.
72. Novem populi.	4. Novempopulana.	22. Novempopulana	Novem populi.
73. Aquitanica prima.	5. Aquitania.	20. Aquitania prima	Aquitania prima.
74. Aquitanica secunda.	6. Aquitania.	21. Aquitania secunda.	Aquitania secunda.
75. Alpes maritimae	1. Alpes maritimae.	24. Alpes maritimae	Alpes maritimae.

La plus ancienne liste et les deux plus modernes s'accordent entre elles. Cette division du diocèse de Vienne en sept provinces remonte donc certainement à l'organisation de Dioclétien et de Constantin. Quand, au IVe siècle, on trouve les deux Narbonnaises et les deux Aquitaines désignées comme des provinces uniques, et, par conséquent, le diocèse entier comme formant « cinq provinces » (1), on ne peut considérer cela que comme une expression abrégée et inexacte. On avait jusqu'à présent placé la création de la *Narbonensis secunda* entre 369 et 381 ; en effet, elle est omise par Rufus (2), et parmi les sources connues jusqu'ici, les actes du concile d'Aquilée en 381 étaient celle où elle figurait pour la première fois. Cette opinion est aujourd'hui contredite par la liste de Vérone, beaucoup plus ancienne que tous les autres documents, et dont le témoignage est confirmé par la position géographique des deux *Narbonenses*, qui

(1) Par exemple, dans l'inscription du consul de 363 (Henzen, 6471), et dans la *Notitia Occident.*, p. 47, Boecking, etc. Cf. Godefroi, C. Th., 16, 10, 15, et Boecking, *Not. dign. Occ.*, p. 470 sq. On voit par Ammien (15, 11, 13, 15) comment on en arriva là. Il réunit, en effet, dans sa *provincia Aquitanica* les deux Aquitaines, bien qu'il soit hors de doute qu'elles formaient depuis longtemps deux provinces. Il est certain que ces deux expressions : *Septem provinciae* et *Quinque provinciae*, furent en usage en même temps et pour désigner la même chose. C'est une question que de savoir si les deux Narbonnaises et les deux Aquitaines ont eu une administration commune sous quelque rapport, ou si la dernière expression est simplement abusive.

(2) La leçon vulgaire, c. 6 : *Sunt in Gallia cum Aquitania et Britanniis provinciae decem et octo : Alpes maritimae, provincia Viennensis, Narbonensis, Novempopulana, Aquitaniae duae*, est aussi celle de tous les bons manuscrits collationnés par M. O. Iahn. Il faudrait augmenter d'une unité le nombre total des dix-huit provinces si l'on y comptait deux *Narbonenses*.

ne sont point contiguës l'une à l'autre, mais sont séparées par un prolongement de la province de Vienne. Si les deux provinces ont été formées ensemble lors du premier morcellement de la *provincia Narbonensis*, il n'est pas étonnant qu'on ait donné le nom de *Narbonensis prima* et *secunda* à des districts séparés l'un de l'autre. Si, au contraire, la province de *Narbonensis secunda* était d'une origine plus récente, elle ne pourrait avoir été formée que du territoire de l'ancienne Viennoise ou de l'ancienne province des Alpes-Maritimes, ou de morceaux pris à l'une et à l'autre, et le nom de *Narbonensis secunda* ne serait en rien justifié. Il faut donc admettre que Rufus Festus a oublié cette très-petite province.

L'ordre de la liste de Vérone est encore basé sur le rang des gouverneurs; la province Viennoise obéissait à un consulaire, les six autres à des *praesides*.

X. — Dioecesis Italiciana.

MAN. DE VÉRONE.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
76. Venetia Histria.	7. Venetia cum Histris.	1. Venetia.
77. Flaminia.	4. Flaminia.	4. Flaminia et Picenum annonarium.
78. Picenum.	5. Picenum.	6. Picenum suburbicarium
79. Tuscia Umbria.	2. Tuscia cum Umbria.	5. Tuscia et Umbria.
80. Apulia Calabria.	10. Apulia cum Calabria.	9. Apulia et Calabria.
81. Lucania.	11. Bruttia cum Lucania.	10. Lucania et Brittii.
82. Corsica.	16. Corsica.	17. Corsica.
83. Alpes Cottiae.	8. Alpes Cottiae.	11. Alpes Cottiae.
84. Raetia.	12. Raetia prima.	12. Raetia prima.
—	1. Campania.	7. Campania.
—	3. Aemilia.	2. Aemilia.
—	6. Liguria.	3. Liguria.
—	9. Samnium.	14. Samnium.
—	14. Sicilia.	8. Sicilia.
—	15. Sardinia.	16. Sardinia.
—	13. Raetia secunda.	13. Raetia secunda.
—	—	15. Valeria.

L'état évidemment défectueux du manuscrit de Vérone en cet endroit empêche d'en tirer des conclusions bien précises. Il paraît seulement en résulter avec certitude que le partage de la Rhétie en *prima* et *secunda* n'appartient point à l'organisation originaire de Dioclétien, mais ne fut opéré que plus tard. Le plus ancien témoignage jusqu'à présent connu relativement au démembrement de cette province, est la liste de Silvius; les passages des biographes impériaux du temps de Dioclétien et de Constantin où se lit le mot de *Raetiae* (1) n'avaient pas une autorité suffisante pour faire preuve.

(1) *Vita Pertin.*, c. 2; *vita Probi*, c. 16. Cf. Marquardt, 3, 1, 101.

Le classement est encore fait d'après le rang des gouverneurs. Ceux des quatre premières provinces sont des correcteurs ayant rang de consulaires, ou des consulaires; les gouverneurs des deux suivantes sont des correcteurs ayant rang de *perfectissimi*; enfin, ceux des trois dernières sont des *praesides*.

XI. — Dioecesis Hispaniarum.

MS. DE VÉRONE.	RUFUS, C. 5.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
85. Baetica.	5. Baetica.	42. Baetica.	1. Baetica.
86. Lusitania.	3. Lusitania.	43. Lusitania.	2. Lusitania.
87. Karthaginensis.	2. Karthaginensis.	41. Carthaginensis.	5. Carthaginensis.
88. Gallaecia.	4. Gallaecia.	44. Gallaecia.	3. Gallaecia.
89. Tarraconensis.	1. Tarraconensis.	40. Tarraconensis.	4. Tarraconensis.
90. Mauritania Tingitana.	6. Mauretania Tingitanica.	46. Tingitana.	6. Tingitania.
—	—	45. Insulae Baleares	7. Baleares.

La province des Baléares ne fut créée qu'entre 369 et 386, puisqu'elle manque dans les deux plus anciennes listes (1). Notre liste classe encore les provinces d'après le rang des gouverneurs. Les deux premières sont sous les ordres d'un consulaire, les quatre dernières sous ceux de *praesides*. La *Gallaecia*, qui fut plus tard également administrée par un consulaire, figure encore chez Rufus au rang des provinces présidiales.

XII. — Dioecesis Africae.

MS. DE VÉRONE.	RUFUS, C. 4.	POLEM. SILVIUS.	NOT. DIGN.
91. Proconsularis Zeugitana.	1. Proconsularis.	34. Proconsularis.	Africa.
92. Byzacena.	3. Byzacium.	36. Byzacium.	Byzacium.
93. Numidia Cirtensis.	2. Numidia.	35. Numidia.	Numidia.
94. Numidia miliciana.	4. Tripolis.	37. Tripolis.	Tripolitana.
95. Mauritania Caesariensis.	6. Mauretania Caesariensis.	39. Mauritania Caesariensis.	Mauritania Caesariensis.
96. Mauritania tabia insidiana.	5. Mauretania Sitifensis.	38. Mauritania Sitifensis.	Mauritania Sitifensis.

Les listes ne diffèrent point quant à la division des provinces; seulement la plus ancienne leur donne en partie d'autres noms. Le mot *Zeugitana*, qui vient après *Byzacena* dans le manuscrit, doit évidemment être réuni à *proconsularis*. La Numidie propre reçoit

(1) Cf. Boecking, *Not. dign. Occ.*, p. 459.

ici le nom de *Cirtensis*, et est ainsi distinguée de la *Numidia Tripolitana;* car je ne saurais dire ce que représenterait l'expression corrompue de *miliciana* si ce n'est le surnom *Tripolitana* (1). C'est tout à fait l'ancienne division de la Numidie de Ptolémée, en domaine de Cirta, et en *Numidia nova* s'étendant à l'est du côté de Cyrène (2). *Mauritania tabia insidiana* n'est probablement qu'une transcription malheureuse de *Mauritania Sitifensis; tabia* paraît être une reproduction fautive du *tania* qui précède. Les provinces sont classées d'après leur importance : la première est proconsulaire, les deux suivantes consulaires, les trois dernières présidiales.

Si nous réunissons les témoignages anciens contenus dans ce document et que nous avons cités successivement, il paraîtra presque évident qu'il reproduit la division de l'empire établie par Dioclétien et Constantin. Les deux moitiés de l'empire n'y sont pas formellement séparées comme dans la *Notitia;* mais après les cinq diocèses orientaux viennent les sept diocèses occidentaux, et cela avec cette différence remarquable, que dans les premiers les provinces sont classées d'après l'ordre géographique, dans les seconds d'après le rang des gouverneurs. On sait que le morcellement des anciennes grandes provinces, et l'institution des vicaires, c'est-à-dire la création des ressorts intermédiaires (3), eut lieu sous Dioclétien, sans que l'époque de cet important changement puisse être précisée.

Notre document ne peut être plus ancien que Dioclétien; quantité d'indications isolées le prouvent : les noms des deux Égyptes *Iovia* (n° 4) et *Herculia* (n° 5), et peut-être même celui de *Diospontus* (n° 60) remontant aux empereurs Dioclétien et Maximien, dont le premier soumit l'Égypte en 295 ou en 296; le surnom de *Margensis* (n° 41) donné à la Mésie supérieure, et qui fait allusion à la bataille décisive livrée entre Carinus et Dioclétien en 285; le nom de la province pannonienne de *Valeria* (n° 53), emprunté à la fille de Dioclétien, Valérie femme de Galère (4); celui de la province

(1) *Subventana* (Oros., 1, 2, p. 30. Hav.) est encore plus éloigné, et *Limitanea*, à quoi l'on pourrait penser, serait bien convenable, mais n'est pas non plus certain.

(2) J'ai traité cette question dans mes *Analecta epigraphica*, n° 20 (Leipz. Berl., 1852, p. 215 sq.).

(3) Lactance, *De mort. persec.* c. 7 : *Provinciae in frusta concisae, multi praesides et plura officia singulis regionibus ac paene iam civitatibus incuoare, item rationales multi et magistri et vicarii praefectorum.*

(4) Victor, *Caes.*, 40, 10.

de Bretagne *Flavia Caesariensis* (n° 60), et peut-être aussi celui d'une autre province britannique, la *Maxima Caesariensis* (n° 59), au César Flavius Constantius (1), qui, comme on sait, enchaîna de nouveau cette contrée à l'empire en 296, par la défaite d'Allectus.

Mais d'un autre côté ce sont là les indications les plus récentes que j'aie pu découvrir dans ce document (2). On n'y rencontre aucune trace de Constantin : la capitale de la Numidie s'appelle *Cirta* et non pas *Constantina* (n° 93); la province d'Amasia, *Diospontus* et non pas *Helenopontus* (n° 21). Non-seulement on n'y trouve aucune des provinces qui furent organisées entre la rédaction de la liste de Silvius et celle de la *Notitia : Palaestina II*, *Phoenice Libani*, *Syria salutaris*, *Cilicia II*, *Cappadocia II*, *Galatia salutaris*, *Macedonia salutaris*, *Dacia mediterranea;* mais encore sept autres provinces, que fournit la première et la plus ancienne de ces listes, y manquent également, savoir : la province de *Valentia* en Bretagne, créée en 369, celles d'*Arcadia* en Égypte et d'*Honorias* dans le Pont, qui ne peuvent avoir été formées avant 384, et en outre la *Lugdunensis III* et la *Lugdunensis Senonia* en Gaule, la *Raetia II* en Italie, les Baléares en Espagne, pour l'organisation desquelles nous ne pouvons fixer une date précise; enfin on n'y trouve pas non plus les deux diocèses d'*Aegyptus* et de *Macedonia*, qui ne furent créés que dans la suite. La *Lugdunensis I* et la *Gallaecia* y apparaissent encore sous des *praesides*, et non comme plus tard sous des *consulares;* enfin la province de Peluse y figure sous son ancien nom d'*Aegyptus Herculia*, et non pas sous celui d'*Augustamnica*, qui se rencontre déjà en 342.

Ainsi, la liste de Vérone fut dressée, dans tous les cas, avant 342; mais rien n'empêche de croire, et, au contraire, tout porte à penser qu'elle le fut immédiatement après l'érection des nouveaux diocèses en 297 ou peu après, et même qu'elle n'est autre que le tableau des diocèses et des provinces qui fut mis officiellement en circulation après cette importante transformation administrative, et qui présente en beaucoup d'endroits des dénominations alors usitées et tombées plus tard en désuétude.

Quoi qu'il en soit, c'est la plus ancienne liste de provinces que nous possédions. Rufus Festus, qui nous donne de nombreux extraits d'une liste semblable, écrivait immédiatement après la conclusion de

(1) Cf. Mannert, *Géogr.*, 2, 2, 115.

(2) Je ne m'arrête pas ici aux renseignements concernant le démembrement de la Paphlagonie et l'acquisition de la Grande Arménie, qui s'annoncent d'eux-mêmes comme un supplément. (Voy. n°s 20 et 24.)

la paix avec les Goths en 369; il ne connaît pas encore la province de *Valentia*, organisée en Bretagne en cette même année. La liste de Silvius, si elle a été rédigée d'une manière rationnelle, doit avoir été dressée en 385 ou 386; car l'*Honorias* ne peut avoir été formée avant l'année 384, dans laquelle naquit Honorius, et l'*Aemilia* et la *Liguria* formaient encore une seule province en 385, tandis que, d'autre part, la *Cappadocia II* et l'*Armenia II*, qui manquent encore chez Silvius, sont déjà mentionnées en 386 (1). Enfin, quant à la *Notitia dignitatum*, on sait qu'elle fut rédigée peu de temps après la mort de Gildon, en 398.

Le résultat de ces recherches est clairement exposé dans la carte qui accompagne ce Mémoire, et que je dois à l'amitié de M. Kiepert. Cette carte a été dressée d'après la liste de Vérone; mais on y a ajouté les modifications postérieures jusqu'à Justinien.

(1) C'est, d'après les données que nous possédons maintenant, l'époque où fut composée la liste de Silvius, époque que j'avais cherché à établir ailleurs (voyez première partie, p. 391 et suiv.), mais qui peut être fixée maintenant d'une manière plus précise. Je remarque, en terminant, que pour toutes ces recherches, je n'ai tenu aucun compte de Malalas, parce que malgré tous les détails dont cet écrivain enveloppe souvent ses inventions effrontées, on ne peut avoir aucun doute sur sa complète inutilité.

Traduit de l'allemand par Émile Picot.

(*La suite prochainement.*)

FRAGMENTS
D'UNE DESCRIPTION
DE L'ILE DE CRÈTE [1]

I
ÉLYROS ET SYIA

Le village de Rhodovani (2) est à une heure et demie au nord-est de Téménia, à deux heures de la mer. On y trouve, ainsi que sur la colline voisine, les traces d'une ville ancienne. Comme la plupart des cités primitives, soigneuses avant tout de se défendre par leur posi-

(1) M. Thenon, membre de l'École française d'Athènes, avait entrepris, pendant son séjour en Orient, de donner des ruines nombreuses que contient cette île célèbre une description complète et détaillée. Afin de réunir les matériaux de cette étude, il passa, en deux fois, plus de six mois dans l'île de Crète; il en visita, l'une après l'autre, toutes les vallées, il en gravit tous les sommets, en examina toutes les ruines. De retour en France, il réunit, dans un mémoire intitulé : *les Cent villes de la Crète,* tous les renseignements ainsi recueillis sur les lieux. Malheureusement, les circonstances, en l'appelant à d'autres études auxquelles il dut se consacrer tout entier, l'empêchèrent de mettre la dernière main à ce travail, dont on ne peut espérer encore la publication intégrale. Cependant, sur plusieurs points, M. Thenon avait obtenu des résultats fort intéressants; ainsi il avait fait pour Elyros et Lampe ce que M. Wescher a fait pour Aptera (voir la *Revue* de juillet 1864); il avait déterminé, au moyen d'inscriptions inédites, l'emplacement de ces villes et vérifié ainsi la justesse des conjectures mises en avant par le voyageur anglais Pashley (*Travels in Crete,* 2 vol. 8°, Londres, 1839). Compagnon du premier voyage de M. Thenon, témoin de la plupart de ses découvertes, j'ai été autorisé par lui à détacher de son travail, pour les lecteurs de la Revue, les parties qui méritent le mieux d'être mises dès maintenant sous leurs yeux et qui paraîtront devoir présenter le plus d'intérêt à l'historien, à l'archéologue et à l'épigraphiste. La Revue a déjà publié (t. VIII, p. 441, N. s.) un important appendice du mémoire de M. Thenon, une inscription de Gortyne, aujourd'hui déposée au Louvre, qui compte parmi les plus anciens et les plus curieux monuments de la langue et de l'écriture grecques. G. Perrot.

(2) Voir la carte de Pashley. L'amirauté anglaise a publié une carte de la Crète, en

tion, celle-ci commença sans doute sur la hauteur; puis, en grandissant, elle franchit peu à peu sa première enceinte, descendit au pied du plateau et couvrit la place où est aujourd'hui Rhodovani. Les ruines du moyen âge ont succédé à celles de l'antiquité; les églises byzantines, après s'être approprié les pierres, les colonnes, les sculptures des temples grecs ou romains, ont été détruites à leur tour, et au milieu des débris qui en restent on a peine à reconnaître quelques fragments de l'antiquité. Ils sont si incomplets et désordonnés, qu'il ne faut pas en essayer une description méthodique. Je les citerai au hasard, comme je les ai rencontrés sur ma route.

Il y a trois églises dans le village : celle d'H^os Géorgis contient des pierres antiques; celle d'H^os Joannis une base, un fût et un chapiteau de colonne byzantine, et une stèle; celle de Stavros un chapiteau byzantin et deux stèles, dont l'une forme le seuil de la porte et est couverte d'une inscription funéraire. Sur la fontaine du village je remarquai un bas-relief très-effacé, où je reconnus seulement un homme à cheval et un serpent.

Sur la colline est l'église de la Panhaghia; elle couvre en partie l'emplacement d'une ancienne église plus grande qui avait un porche, et contient des restes de mosaïque et des pierres antiques dont l'une forme le linteau d'une porte. Un peu plus loin, des restes d'arcades en briques peuvent avoir fait partie d'un aqueduc bâti au moyen âge. Un autre bâtiment ruiné semble d'époque romaine : les pierres sont petites, mais de dimensions à peu près égales; la construction, quoique déjà grossière, atteste cependant encore quelque soin; la forme semi-circulaire fait penser à un théâtre. A cette époque appartient aussi un monument qui n'est plus aujourd'hui qu'un amas de grandes pierres taillées; mon guide me dit avoir vu debout deux de ces pierres; les paysans les appelaient ὀρθαὶς πέτραις,

deux feuilles, à une grande échelle; elle a, en tout, près de deux mètres de longueur. La première feuille a paru, sous ce titre : *Eastern part of Candia or Crete* (*Kirit Adassi turkish*), 1852. Elle est due au capitaine Spratt. La seconde feuille, *Western Part*, a paru en 1863. Une carte, elle aussi à grande échelle, accompagnera l'atlas de l'ouvrage qu'achève en ce moment M. Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Cet ouvrage est intitulé : *Description physique de l'île de Crète*, et contient 850 pages. La carte est le fruit des travaux personnels de M. Raulin; elle est dressée d'après ses itinéraires relevés à la boussole, et d'après une rapide triangulation dont les éléments ont été obtenus au moyen d'observations faites sur soixante-quinze points différents. L'ouvrage complet, avec son atlas, sera prochainement mis en vente chez Arthus Bertrand. La seule carte un peu détaillée de la Crète que nous possédions jusqu'ici en France, celle de Lapie, est tellement inexacte et les noms y sont pour la plupart si mal écrits, les attributions de ruines si erronées, qu'elle ne peut être d'aucun usage. — G. P.

« pierres droites » : c'étaient les jambages de la porte; dans le même endroit sont des fragments de mosaïque en marbre blanc et noir; la terre cache encore, assurent les paysans, un pavé de mosaïque : tous ces indices désignent suffisamment un édifice public ou l'habitation d'un riche citoyen. Un fragment de fronton et un pan de mur en appareil hellénique, qui se trouve au côté nord-est de la colline, sont les derniers vestiges un peu notables de la ville ancienne.

La position de cette ville était agréable et commode. Du sommet de la colline la vue s'étend vers le sud jusqu'à la mer et à la plage de Souïa; elle est bornée à l'est par les montagnes de Sphakia, les plus hautes et les plus escarpées de la masse des Monts Blancs; celles de Sélino, à l'ouest, apparaissent couvertes de villages : j'en comptai dix dont les maisons blanches brillaient parmi les oliviers. Lés habitants de la ville qui occupait ce plateau pouvaient sans sortir de chez eux surveiller le mouvement de leur port, l'arrivée ou le départ des navires; ils voyaient à leur gauche la muraille redoutable opposée par les montagnes aux attaques des ennemis et des voisins, et à leur droite les verts et fertiles vallons d'où ils tiraient leurs richesses.

Deux inscriptions, trouvées à Rhodovani, m'en apprirent plus sur cette ville que ses ruines et sa situation. Je ne parle pas d'une inscription en très-mauvais état, dont M. Pashley a lu à peu près le commencement (1); je l'ai vue encastrée dans un mur, encore plus fruste que de son temps; je dus renoncer, comme lui, à la déchiffrer. Mais dans la partie inférieure du mur d'une maison, une pierre en grande partie enterrée, et que je fis déblayer, porte deux inscriptions. Large de quatre-vingt-treize centimètres, elle est brisée dans la longueur; les lettres sont hautes d'un centimètre. Le nom des habitants de la ville ancienne est bien conservé dans l'inscription supérieure, et à peu près dans l'autre.

Voici le texte de la première :

ΕΔΟΞΕΤΗΙΠΟΛΕΙΤΩΝΕΛΥΡΙΩΝ
ΘΕΟΙΠΡΟΞΕΝΩΙΚΑΙΘΕΑ . ΟΔΟΚΩΙΚΟ . . ΓΑΙ
ΔΕΛΦΟΙΣΚΛΕΟΦΑΝΕΙΤΑΡΑΝΤ
ΙΑΥΤΩΙΚΑΙΕΙ . . ΓΟΝΟΙΣ

Θεοί · Ἔδοξε τῇ πόλει τῶν Ἐλυρίων ..... προξένῳ καὶ θεαροδόκῳ κο..ε..... Δέλφοις Κλεοφάνει Τάραντ[ος] .....ι αὐτῷ καὶ ἐ[πι]γόνοις.

(1) Pashley, t. II, p. 100.

Le mot Θεοί n'est pas en tête du décret, mais isolé au commencement de la deuxième ligne, en dehors du reste de l'inscription; il doit être certainement lu le premier. Les anciens avaient coutume d'inscrire au début de leurs actes publics une formule religieuse, une parole de bonne augure. C'était le plus souvent ἀγαθῇ τύχῃ ou θεὸς ἀγαθός, ou θεὸς τύχην. En tête de deux inscriptions de Delphes (1), on trouve la formule θεοί. Dans le présent décret, qui concerne un habitant de Delphes, il n'est pas étonnant qu'on ait suivi l'usage de cette ville.

Ἔδοξε τῇ πόλει. — D'après cette expression, le décret est de l'époque où la constitution des villes crétoises avait cessé d'être aristocratique. On sait, par des inscriptions et par quelques mots de Polybe, qu'elle prit une forme démocratique au IIIe et au IVe siècle avant J. C. Ce n'est plus le sénat, c'est le peuple qui fait les décrets. Cette πόλις, qui est nommée ici comme l'unique source du pouvoir et de la loi, est l'assemblée populaire; elle répond au δῆμος des États ioniens.

τῶν Ἐλυρίων. — Ce mot est le plus intéressant de l'inscription : il fait connaître le nom de la ville. *Elyros*, citée par Étienne de Byzance au nombre des villes crétoises (2), était placée dans les montagnes (3), au nord de Lissos, à peu de distance de la mer (4), et avait un port nommé Syia (5). Ces renseignements s'accordent avec la position de Rhodovani. L'inscription les confirme et dissipe tous les doutes : les ruines que l'on voit éparses dans le village et sur la colline de Rhodovani sont celles d'Elyros. La situation de Syia est fixée du même coup : elle occupait la plage où sont les ruines du village vénitien de Souïa, voisin de Rhodovani. L'orthographe du mot Ἐλυρίων est bien celle qu'indique Étienne de Byzance : l'habitant d'Elyros, dit-il, s'appelle Ἐλύριος (6).

προξένῳ καὶ θεαροδόκῳ. — La personne dont il s'agit ici joignait les fonctions de proxène d'Elyros à celles de θεαροδόκος. Ce dernier mot est une forme du dialecte dorien pour θεωροδόκος. Il existe dans une lettre d'une cité dorienne aux habitants de Bargylie (7), et dans une autre de la cité d'Asiné aux habitants d'Hermione (8), de même que θεαροδοκία dans un décret de Ténos, et θεᾶροι dans la fable d'Épicharme racontée par Athénée. Le *théorodocos* était chargé de recevoir les théores ou députés sacrés, envoyés par une cité au sanctuaire d'un dieu ou à une solennité célébrée en son honneur : c'était

(1) Bœchk, C. I., 1691, 1694.

(2) Ét. de Byz. — (3) Pausanias. — (4) Scylax. — (5) Ét. de Byz., *l. c.* — (6) Ét. de Byz., *l. c.* — (7) Bœckh, C. I., 2679. — (8) Bœckh, C. I., 1193.

un habitant de la ville où se trouvait le temple du dieu. Ainsi les Asinéens remercient les Hermionéens d'avoir établi un théorodocos pour accueillir ceux des leurs qui vont à Hermione participer aux fêtes de Déméter Cthonia. Les habitants de Ténos louent Ammonios d'avoir accepté la charge de théorodocos envers les théores Téniens envoyés aux fêtes de Délos. Les Delphiens décernent des titres et des honneurs à un Syrien de Laodicée, parce qu'il s'est acquitté avec zèle des fonctions de théorodocos envers les théores qu'ils ont députés aux fêtes appelées Pythia et Sotéria. Ces inscriptions expliquent suffisamment celle d'Elyros : les Élyriens accordent quelque distinction à un étranger chargé de faire accueil à leurs théores dans sa ville. A la fois proxène et théorodocos des Élyriens, il les protégeait auprès de ses concitoyens dans leurs affaires civiles ou politiques et veillait à leurs intérêts religieux.

Δέλφοις. — Cet étranger était-il un Delphien, et doit-on, dans la lacune qui précède le mot Δέλφοις, supposer la préposition ἐν? Cette conjecture peut s'appuyer sur une phrase de Pausanias, qui cite une offrande faite par les Élyriens à Apollon de Delphes (1). Puisqu'ils envoyaient à Delphes des présents et, par conséquent, des théores qui les portaient, il est naturel qu'ils aient eu dans cette ville un théorodocos.

Κλεοφάνει Τάραντος. — Taras, nom d'un héros dorien, donné à une ville dorienne, Tarente, convenait particulièrement à un habitant de Delphes, la métropole religieuse des Doriens.

αὐτῷ καὶ ἐπιγόνοις. — Il est plus fréquent de trouver ἐκγόνοις; mais les premières lettres d'ἐπιγόνοις étant très-lisibles dans l'inscription suivante, je n'hésite pas à les rétablir dans celle-ci.

Voici donc quelle était la teneur de ce décret :

« Que les dieux nous soient propices? La cité des Élyriens a décidé (d'accorder un honneur) à Cléophanès, fils de Taras, son proxène et l'hôte de ses députés sacrés à Delphes, pour lui et pour ses descendants. »

La seconde inscription est sur la même pierre que la première, immédiatement au-dessous. Les caractères en sont plus soignés.

. . . . ΕΔΟΞΕ . . . . . ΥΡΙΩΝ . . . . ΚΙΕΟΝΤΟΣ
. . . . . ΤΑΝΚΑΙΥΤΟΝΚΑΙΕΠΙ

Ἔδοξε [τῇ πόλει τῶν Ἐλ]υρίων . . . . . κίεοντος . . . . . [εὐεργέ]ταν αὐτὸν καὶ ἐπι[γόνους].

(1) Pausanias, X, 16.

On reconnaît par ces quelques mots un décret honorifique, et on y trouve encore le nom des habitants de la ville ancienne, Ἐλυρίων, déjà donné par la première inscription; κιεοντος est la dernière partie du nom que portait le père de la personne honorée par les Élyriens.

Ce décret pouvait être ainsi conçu :

« La cité des Élyriens a décidé d'accorder les titres de proxène et de bienfaiteur à un tel, fils d'un tel, pour lui et ses descendants. »

Ensuite est une ligne illisible qui commençait un troisième décret; puis la pierre est brisée.

Sur une stèle qui forme le seuil de l'église de Staoros, je lus cette inscription funéraire, où on ne distingue que la formule μνάμας χάριν :

ΓΑΝΒΑΘΙΕ
ΕΡΜΗΜΝΑ
ΜΑCΧΑΡΙΝ

Elyros fut une ville dorienne, peut-être le poste établi par les Doriens dans les Monts Blancs, lorsque, venant du centre de la Crète, ils attaquèrent les possessions achéennes; la place d'où ils soutinrent la lutte, d'où ils assiégèrent la vaste forteresse du plateau voisin; enfin la cité où ils apportèrent leur butin après la victoire et amenèrent leurs ennemis réduits en esclavage. Ce qui n'est pas douteux, c'est le caractère tout dorien des traditions d'Elyros, c'est son culte pour le grand dieu de la race dorienne, pour Apollon. Les Élyriens, fondant en un mythe commun les traditions religieuses des Crétois et celles des Doriens, racontaient qu'Apollon s'unit à la nymphe Acacallis (1), qui était fille de Minos, et ils honoraient les héros nés de cette union, Philakidès et Philandros. Comme tous les Doriens, ils entretenaient des relations avec Delphes. Pausanias y vit une offrande qu'ils avaient envoyée au temple d'Apollon : c'était une chèvre d'airain allaitant leurs deux héros en bas âge (2). Ils avaient dans cette ville un personnage chargé de recevoir leurs députés sacrés, un théorodocos : nous savons par l'inscription expliquée plus haut le nom d'un théorodocos des Élyriens à Delphes, Cléophanès, fils de Taras (3).

Un emblème guerrier, un fer de lance, que portent plusieurs

(1) Paus. X, 16. — (2) Paus., *l. c.*

(3) Je ne parle pas d'un poëte dorien, Thalétas, qu'une phrase, probablement mal lue, de Scylax, et adoptée par Meursius, fait naître à Elyros. D'après des témoignages plus certains il était de Gortyne.

médailles d'Elyros (1), semble indiquer une ville de soldats. Si, en effet, les Elyriens formèrent l'avant-garde des Doriens dans les Monts Blancs, leur cité naquit de la guerre. Après avoir triomphé des Achéens, ils héritèrent de leurs possessions, et devinrent les maîtres des pentes méridionales des Monts Blancs et de la vallée de Vlithias. Mais, isolés derrière les montagnes, qui leur opposaient une barrière infranchissable à l'est et au nord, et les arrêtaient à l'ouest, ils durent se borner au territoire que la nature leur avait circonscrit et prendre peu à peu des mœurs pacifiques. La mer les appelait au sud : ils devinrent commerçants. Ils avaient un pays riche et fertile, dont les produits, surabondants pour leur petite ville, étaient portés par eux aux cités populeuses de Kydonie et de Gortyne : c'était surtout le miel, l'huile et la chair des chèvres sauvages. Les fleurs odoriférantes de la contrée, qui ont donné son nom au village moderne de Rhodovani, se changeaient en miel par les soins des abeilles : aussi trouvons-nous une fleur et une abeille (2) sur les monnaies d'Elyros. Les oliviers sont encore aujourd'hui la richesse du pays, à peu près la seule : qu'était-ce autrefois, lorsque au lieu de bouquets épars, des bois touffus offraient aux habitants une abondante moisson d'olives, et que ceux-ci, plus intelligents et plus soigneux que leurs descendants, en exprimaient une huile plus pure? La chèvre jouait un grand rôle dans les idées des Élyriens : elle avait été la nourrice de leurs héros Philakidès et Philandros; ce fut une chèvre d'airain qu'ils envoyèrent au temple d'Apollon; ils représentèrent aussi une chèvre sur leurs médailles, avec un épieu, symbole de la chasse (3). Cette sorte de culte témoigne d'une véritable reconnaissance pour un animal qui était particulier à leurs montagnes, où on le voit maintenant encore sous le nom d'*agrimi*, et dont la viande, recherchée au moins pour sa rareté, alimentait leur commerce et était pour eux une source de richesses. Ils avaient dans le voisinage leur port de Syia, où ils descendaient par une route commode. Quoique petit, ce port suffisait au commerce d'une ville secondaire. Il était peu fermé, mais les marchands élyriens pouvaient tirer leurs navires sur la plage et les y laisser avec sécurité dans l'intervalle de deux voyages.

Le commerce, en mêlant les Doriens d'Elyros aux peuples étrangers, dut altérer leurs mœurs primitives. Il introduisit chez eux une grande quantité d'argent, comme l'indiquent les types si variés de leurs monnaies. Il eut surtout pour effet d'enrichir la classe infé-

(1) Mionnet, II, p. 277. — (2) Mionnet, *l. c.* — (3) Mionnet, p. 277.

rieure des habitants, celle qui, asservie autrefois par les Doriens vainqueurs, avait été privée dès le principe de tous les droits politiques; avec la richesse elle acquit l'indépendance, puis une influence dans l'État, puis la prépondérance. Ce changement opéré dans la constitution des Crétois, aristocratique au temps d'Aristote, démocratique au temps de Polybe, nous est attesté pour Elyros par la formule ἔδοξε τῇ πόλει qui commence le décret concernant Cléophanès; et sans aucun doute il faut l'attribuer au commerce qui occupait la vie de ses habitants. Mais ce fut aussi grâce au commerce que cette ville survécut longtemps à la liberté crétoise. Elle existait à l'époque d'Hadrien (1), et les médailles impériales que les paysans trouvent dans les champs prouvent qu'elle conserva son activité sous la domination romaine. Les ruines byzantines, les églises que l'on rencontre sur le sol qu'elle occupa, nous la montrent vivant à une époque encore plus récente; elle eut même assez d'importance pour devenir le siége d'un évêché chrétien (2). Elle succomba sans doute à l'invasion brutale des Sarrasins. Aujourd'hui les petits villages qui se pressent sur son territoire jouissent de la fertilité naturelle du pays et appuient les conjectures que l'on se plaît à faire sur la prospérité de l'antique Elyros.

Il y a deux heures de Rhodovani à Souïa, des ruines d'Elyros à celles de son port *Syia :* on descend vers le sud-est et on laisse à sa gauche, à moitié chemin, le village de Moni. Si l'on vient à Souïa de l'emplacement de Lissos, Haghio-Kirko, on n'éprouve plus les fatigues et les difficultés qui retardèrent M. Pashley; grâce à un sentier tracé récemment dans la montagne, les chevaux peuvent avancer tant bien que mal; la distance est aussi de deux heures.

Parmi les ruines du village vénitien de Souïa, on aperçoit plusieurs vestiges de la ville ancienne : ce sont les restes d'un aqueduc creusé dans un rocher, un puits carré dont l'orifice est formé par quatre belles pierres, çà et là des fondations de maisons, des pierres antiques, des pans de murailles helléniques. Des briques qui unissent les assises de plusieurs de ces murailles trahissent la main romaine. D'autres ruines, que l'on voit au nord, font penser que Syia fut florissante au temps des empereurs.

Ce sont les ruines d'un temple : deux colonnes de granit à veines roses, et un fragment de marbre couvert de moulures appelées fers de lance, conviennent à un monument riche et élégant. Les Romains, qui avaient le goût des marbres aux couleurs variées de l'Orient,

(1) Paus. X, 16. — (2) Hiérocles.

purent le contenter facilement à Syia, qui était située en face de l'Afrique : on reconnaît le luxe de l'époque impériale aux colonnes de granit égyptien. Quatre stèles en marbre, de même forme et sans inscription, furent sans doute placées dans le voisinage du temple, de même qu'une statue dont M. Pashley a trouvé la base. Le nom du personnage inscrit sur cette base est de l'époque romaine (1), et les lettres onciales de l'inscription montrent que la statue fut élevée assez tard. Les derniers vestiges du temple sont quatre plaques en marbre, sur lesquelles on avait tracé des encadrements et des sections : elles pouvaient être destinées à recevoir des listes ou les comptes du temple. Sur l'une de ces plaques je remarquai deux compartiments, dont l'un est vide et l'autre porte l'inscription suivante

Σ ⊢ Ρ ΡΟΣ
ΣΩΣΩ

De ces deux noms propres, le premier peut être Σεβῆρος, traduction grecque du latin Severus, connue par une inscription de Gortyne (2), et Σώσω est un nom de femme qui se trouve dans une inscription de Lyttos (3).

Syia est nommée par le Stadiasmos, sur la côte du sud, entre Lissos et Pœkilassos, et c'est Étienne de Byzance qui la désigne comme le port d'Elyros (4). Elle participa à la fortune de cette ville, s'agrandit et s'embellit sous l'administration des Romains, et ne fut sans doute jamais abandonnée complétement. L'entrée de son port n'était pas, comme à Lissos, rendue dangereuse par le voisinage des rochers ; du côté de la terre la ville n'était pas enfermée, comme Pœkilassos, par des montagnes inaccessibles; aussi cette plage commode attira-t-elle les navires à peu près dans tous les temps. Quand les Vénitiens arrivèrent en Crète, ils ne la négligèrent pas : ils relevèrent l'ancienne petite ville, qui devint un village vénitien. Voilà pourquoi le nom de Syia, n'ayant pas disparu comme celui de cités plus importantes, fournit encore aujourd'hui un renseignement décisif sur la situation du port d'Elyros.

LÉON THENON.

(1) Το)υρρανίων Ιουκόυνδου υἱὸν (Συιαί)ων ἡ πόλις. Le seul nom complet de l'inscription est un nom romain, Jucundus.

(2) Bœckh, 2595. — (3) Bœckh, 2607. — (4) Et. de Byz.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE ASTOR LIBRARY
NY

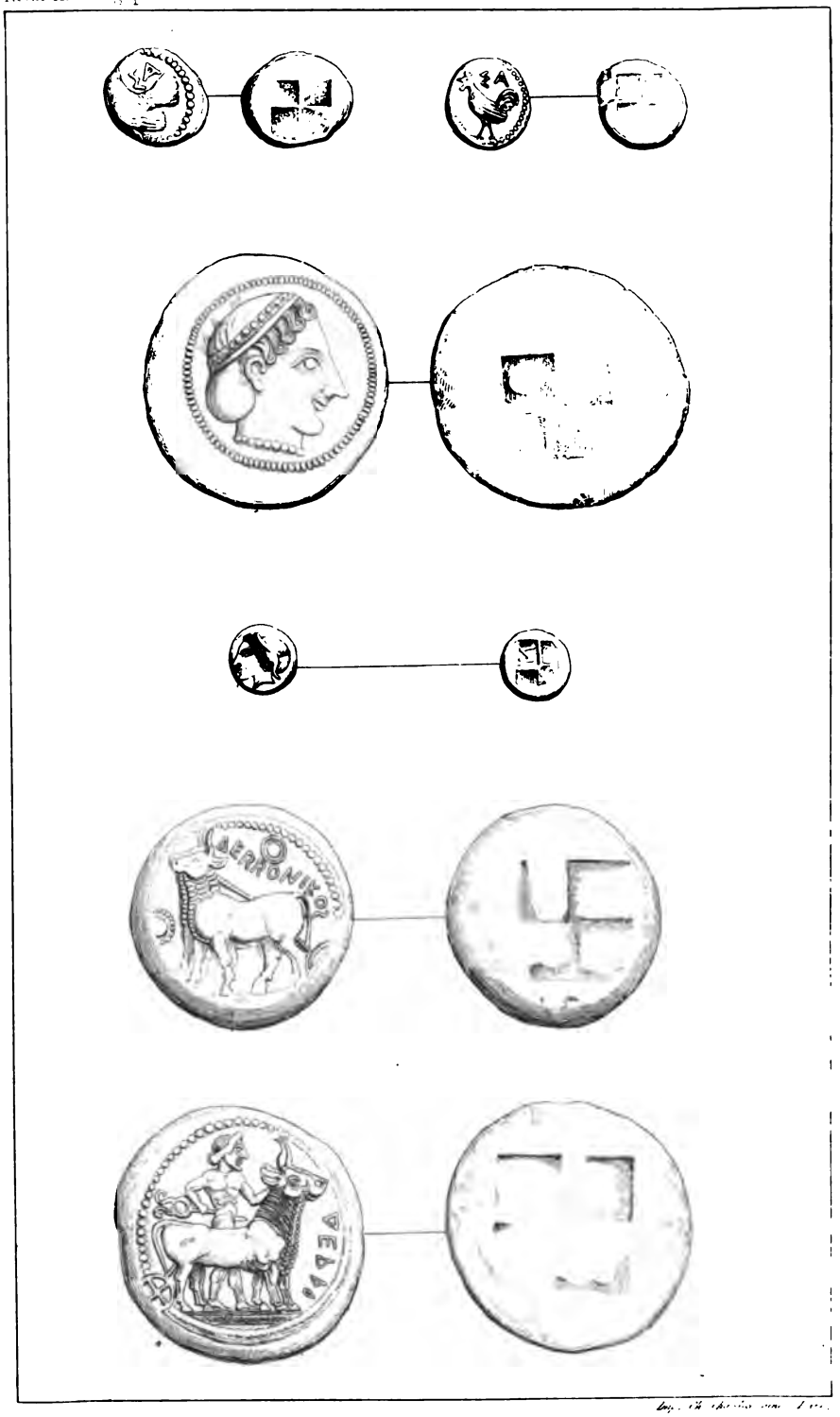

MONNAIES DE MACÉDOINE

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

ASTOR LIBRARY
NY

Imp. de Lacour aînée Paris

MONNAIES DE MACEDOINE

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LE

NOM ET LA NUMISMATIQUE

DE LA VILLE DE SANÉ (MACÉDOINE)

ET SUR QUELQUES MÉDAILLES QUI S'Y RAPPORTENT

SUIVIS D'OBSERVATIONS

TOUCHANT DEUX PROPOSITIONS ÉMISES A CE SUJET PAR M. FR. LENORMANT

L'une des principales conséquences de toute attribution nouvelle, comme aussi l'une des plus habituelles, après (cela va sans dire) l'objet spécial qui la motive, et quand surtout cette attribution ne repose ni sur de vagues conjectures ni ne s'adresse, ainsi que cela s'est vu, à quelque ville imaginaire, mais qu'elle se trouve mise hors de doute et confirmée par l'histoire, c'est d'entraîner presque toujours une sorte d'effet rétroactif, en d'autres termes, de ramener l'attention sur certains monuments jusqu'alors méconnus ou mal classés et de fournir, avec son aide, un moyen à peu près sûr de les lui rattacher, sinon par des preuves directes et rigoureusement palpables, du moins par l'analogie. — Un exemple de ce genre se présente aujourd'hui.

Personne sans doute n'a oublié la courte mais très-intéressante notice publiée l'année dernière (1) (*Revue Numism.*, 1864, p. 174,)

(1) Ce Mémoire avait été écrit peu après celui de M. Fr. Lenormant, et nous comptions naturellement qu'il paraîtrait dès le commencement de l'année 1865. Diverses circonstances indépendantes de notre volonté, et que nous ne pouvions prévoir, en ayant fait ajourner la publication, il a dû nécessairement perdre, par ce retard forcé, tout son intérêt d'actualité. Néanmoins, et bien qu'il n'arrive plus à son

par M. Fr. Lenormant, au sujet d'un précieux médaillon du Cabinet impérial de France, médaillon que, pour des motifs dont nous aurons plus bas à apprécier la valeur, ce savant antiquaire propose de classer à la ville de *Sané* de la Macédoine. En venant nous revéler un nom jusqu'ici complétement inconnu dans la science, cette attribution (sur laquelle, d'ailleurs, chacun est libre dès à présent de porter tel jugement qu'il lui plaira) nous a immédiatement rappelé et par suite inspiré la pensée qu'on pourrait peut-être sans trop d'invraisemblance, et en tenant compte, comme il convient, des affinités relatives de style et de fabrique, restituer à cette localité plusieurs petites monnaies d'argent distribuées çà et là dans les collections sous différentes rubriques, les unes par aventure, les autres faute de mieux, et qui, sans le travail de cet habile numismatiste, courraient risque de flotter longtemps encore parmi les incertaines, ou de rester confondues avec celles de peuples auxquels elles n'appartiennent certainement pas.

Dans tous les cas, il nous paraîtrait singulier qu'une ville assez importante pour avoir produit des pièces de cette taille et de ce poids se fût volontairement bornée à cette coupe unique dans l'émission de ses espèces courantes, et n'eût pas au contraire été, dès le principe, en possession d'un système monétaire arrêté, complet, fonctionnant d'après une échelle de proportion régulièrement constituée et dont conséquemment il doit subsister des traces. — Aussi, de même que le plus implique le moins, de même croyons-nous que le *tétradrachme*, par cela seul qu'il existe, sous-entend *ipso facto* l'existence d'un étalon, d'une drachme, et laisse pressentir celle des principales divisions qui en découlent. — C'est donc à rechercher si quelques échantillons de cette nature ont survécu aux ravages du temps et où on peut avoir l'espoir de les retrouver, que sera consacré le présent mémoire.

Toutefois, avant de procéder à l'examen comparatif de ces médailles, il est nécessaire, afin de faire pleinement comprendre les motifs sur lesquels nous nous proposons d'établir notre restitution, et nonobstant le retard forcé qui en résultera pour la discussion générale, de jeter un rapide coup d'œil en arrière et de donner place ici à quelques observations préliminaires, tant sur le style, la contexture

heure, comme en définitive les questions auxquelles il a trait et que nous discutons sont demeurées les mêmes et ont conservé leur importance scientifique, nous aimons à nous persuader qu'il ne sera pas encore, tel qu'il est, tout à fait inutile ni indigne de l'attention des numismatistes.

de la légende et le type tout nouveau du médaillon précité, que sur le nom du lieu qu'on lui assigne pour patrie, lequel, à lui seul, en réclame une bonne part. Ces observations, d'ailleurs, loin d'être aussi étrangères à notre sujet qu'on serait tenté de le penser, s'y rattachent au contraire directement, et ne sont pas non plus, comme on le verra, sans avoir leur utilité.

En outre, l'article de M. Fr. Lenormant ayant, dès le jour de sa publication, soulevé une controverse des plus vives relativement à l'inscription rapportée par lui, et donné lieu à diverses interprétations contradictoires de nature à en faire suspecter la validité; comme les objections qu'on a élevées et les raisons dont on les appuie, encore qu'elles n'aient point été formulées par écrit et ne soient point sorties du cercle de la simple discussion verbale, paraissent néanmoins avoir pris depuis ce temps un certain caractère de gravité et avoir fait quelque chemin dans le monde numismatiste (de Paris, s'entend), il importe donc, avant de s'engager plus loin, de les éclaircir, d'examiner sans partialité sur quoi elles reposent et ce qu'en fin de compte elles peuvent présenter de vrai ou de faux. — Car il va de soi que si elles sont admises, l'échafaudage construit par M. Fr. Lenormant croule de lui-même faute de base, et dès lors son attribution n'a plus forcément aucune raison d'être.

Les uns, et franchement nous sommes du nombre, acceptent sans conteste l'explication du savant antiquaire, sauf cependant, pour notre part, à réserver quelques points de détail dont nous reparlerons en leur lieu, mais qui, au demeurant, ne portent pas sur le fonds. — Les autres, plus récalcitrants ou moins faciles sans doute à persuader, non-seulement repoussent son attribution comme mal fondée, mais encore vont jusqu'à nier, *à priori* et d'une manière absolue, la légende du médaillon. Ils prétendent : 1° que cette légende est apocryphe, qu'on n'en saurait voir trace sur la pièce; qu'elle n'existe par conséquent ni n'a jamais pu exister que dans l'imagination de M. Fr. Lenormant; que, dupe d'une de ces illusions assez fréquentes en numismatique, ou plutôt trop préoccupé du désir bien naturel de résoudre le premier un problème difficile, il a pris pour des lettres ce qui ne serait tout uniment qu'une combinaison accidentelle de lignes bizarres produites par l'effet d'une surfrappe ou d'un sursaut du coin; — 2° que la médaille n'est même pas de fabrique macédonienne, attendu que son travail, par trop médiocre et d'un aspect insolite, son revers légèrement concave et le peu d'épaisseur relative du flan, eu égard, bien entendu, à la largeur de son module, sont en contradiction manifeste avec tout ce que l'on connaît jus-

qu'ici en monnaies macédoniennes de ce genre et de cette époque : finalement, qu'il n'y faut voir qu'un exemple de plus à ajouter à ces imitations barbares (*plagia barbarorum*) si connues et si communes chez les peuplades de race pannonienne avoisinant la *Thrace*.

Ces objections, supposées vraies, sont évidemment fort graves, et il y a gros à parier, que M. Fr. Lenormant les ignore : autrement, il y eût répondu. — Comme cette cause, par les conséquences qu'elle entraîne et par les résultats que nous en espérons tirer, devient dès à présent pour ainsi dire la nôtre, nous essayerons, malgré notre insuffisance, non pas de le suppléer (nous n'en avons point la prétention), mais d'apporter quelques arguments nouveaux à l'appui de son opinion.

Premièrement, si cet habile numismatiste s'est, ainsiqu'on le prétend, ou sciemment ou involontairement trompé, s'il a pris l'ombre pour la réalité, le rayonnement du métal pour des lettres, n'est-il pas tout au moins assez extraordinaire qu'observant de notre côté et sans avoir en aucune façon communiqué avec lui, nous ayons marché dans la même voie, vu avec les mêmes yeux, reconnu le même genre d'indices et que nous ayons été, nous aussi, dupe de la même illusion? Car, nous le déclarons, pour nous comme pour lui, la légende existe incontestablement : notre conviction à cet égard est pleine et entière; — elle ne résulte ni du parti pris de donner raison quand même à M. Fr. Lenormant, ni d'aucune idée préconçue, mais de l'examen attentif et réitéré que nous avons fait au Cabinet impérial de la pièce en litige, et c'est afin de ne point nous laisser surprendre par une première impression, laquelle cependant est souvent la bonne, que nous avons renouvelé cet examen à plusieurs jours d'intervalle; et ce second examen n'a servi qu'à confirmer le premier.

A dire vrai, cette légende n'est pas à beaucoup près aussi nette ni aussi distincte sur l'original qu'on l'a figurée dans la *Revue numismatique*, et M. Fr. Lenormant, ou plutôt son graveur, a eu le très grand tort de l'accentuer outre mesure, quand il n'avait en réalité sous les yeux qu'une inscription extrêmement fugitive : imitant en ceci le pernicieux exemple donné si souvent par Sestini, lequel, comme on sait, faisait à sa façon et sans scrupule revivre les légendes oblitérées ou presque illisibles, suivant et chaque fois que le réclamaient les besoins de sa cause; — mais de fugitive et un peu vague à dire qu'elle n'existe pas, il y a loin. La première lettre est indubitable; la seconde, un peu moins franche, se reconnaît cependant encore assez aisément pour un A; quant à la troisième, il faut avouer qu'elle se devine plutôt qu'elle ne se voit; — toutefois, en projetant la lumière d'une cer-

taine façon et en nous aidant surtout d'une forte loupe, nous sommes parvenu, non pas précisément à en déterminer la forme d'une manière positive, mais à constater qu'il y a en cet endroit tous les éléments parfaitement accusés d'une lettre. — Quelle est-elle? Là est la question. M. Fr. Lenormant y voit un N; le fait est possible, probable même, car le sens appelle irrésistiblement une consonne, et volontiers nous y inclinerions, mais pour être en état d'affirmer il faudrait d'autres yeux que les nôtres. — Quoi qu'il en soit, nous croyons fermement à l'existence d'une légende; nous y croyons d'autant plus que si ces lettres n'étaient, comme on le prétend, rien autre chose que le résultat fortuit d'un tressaillement du coin ou d'une surfrappe, on se demande comment alors la pièce ne s'en ressentirait pas, au moins dans quelqu'une de ses parties, et comment on n'en apercevrait pas quelques vestiges, soit dans la ligne du profil, soit dans les détails de la chevelure, soit ailleurs. — Car enfin, qu'est-ce qu'une monnaie surfrappée, sinon celle dont la lentille ayant par maladresse glissé sous le coin, laisse reparaître les traces des premiers coups de marteau, de telle sorte que chaque contour du type se trouve, pour ainsi dire, doublé? Or, la médaille, et chacun pourra à sa volonté le vérifier au Cabinet, est aussi franche et aussi pure qu'il convient; elle ne présente ni bavures ni double empreinte; le champ est lisse, net et parfaitement uni. Et si, nous le répétons, il y avait eu surfrappe, comment et par quel hasard vraiment miraculeux cette surfrappe n'aurait-elle porté que sur un point de la pièce et produit, juste à l'endroit précis où d'ordinaire se place la légende, un ensemble de lignes régulièrement espacées et disposées à souhait pour simuler des lettres? Les caprices du hasard sont souvent, il est vrai, fantasques et incompréhensibles, mais il est bien permis de douter qu'ils aillent jusque-là.

D'autre part, l'opinion de ceux qui contestent à ce médaillon une origine macédonienne ne nous paraît ni mieux fondée ni plus soutenable, et les raisons dont ils croient devoir l'étayer, peu sérieuses en elles-mêmes, ne sauraient avoir à nos yeux qu'une portée purement négative. — Si ces antiquaires, assurément de très-bonne foi, avaient pris la peine, avant de conclure, de le comparer attentivement avec les vraies imitations pannoniennes auxquelles ils l'assimilent, ils auraient bien vite reconnu l'énorme différence de travail qui les sépare, car il suffit de les mettre en regard pour voir qu'il est impossible d'établir entre elles et lui la moindre parité. — Les traits généraux et le style particulièrement propre aux monaies thraco-macédoniennes offrent une physionomie, une tournure trop carac-

téristique, trop *sui generis* pour qu'on l'oublie ou qu'on la confonde avec d'autres, une fois qu'on s'en est bien pénétré.— Et c'est précisément parce que la pièce en discussion se présente sous cet aspect, réunit ces conditions, que nous, qui depuis vingt-cinq ans faisons de cette série intéressante l'objet d'une étude toute spéciale et de prédilection, et qui, à ce titre, croyons avoir acquis sur la matière, sinon le droit de nous faire écouter, du moins assez d'expérience pratique pour en parler avec connaissance de cause, nous ne craignons pas d'affirmer que ce médaillon n'a dû, n'a pu sortir que d'un atelier essentiellement macédonien. — Et toute tranchante que doive paraître une semblable assertion, nous la maintenons à nos risques et périls, nonobstant l'objection tirée de son peu d'épaisseur, de la concavité plus ou moins prononcée de son revers, objection que nous persisterons à considérer comme non avenue, tant qu'on ne viendra pas nous prouver par des exemples ou par de bonnes raisons que ce genre d'imperfection est une sorte de pierre de touche à laquelle se reconnaît infailliblement la monnaie barbare, un caractère exclusivement propre à sa fabrication; qu'il ne se rencontre absolument que chez ces peuplades et jamais dans les pays de pure race hellénique, ou réputés pour leur goût et un sentiment technique non d'emprunt mais de prime-saut. — Sans aller bien loin chercher nos preuves, nous avons en ce moment sous les yeux deux superbes médaillons, l'un de *Nicomède II*, l'autre de *Philétère* (Eumène II?), offrant précisément la même défectuosité, à savoir un flan démesurément étendu, conséquemment très-mince, un revers creusé en forme de coupe, et certes, tels qu'ils sont, personne ne serait tenté d'en incriminer le style ni d'y voir une copie exécutée par quelque ouvrier malhabile ou barbare. — Qu'importe donc après tout, comme signe déterminatif d'origine, que la médaille soit mince ou épaisse, plane ou concave, pourvu qu'en somme, et c'est là le point capital, l'exécution du coin décèle une main expérimentée et qu'intrinsèquement elle représente la valeur convenue, en d'autres termes, que son poids réponde exactement au poids normal qu'elle doit avoir? Or, le défaut signalé, si défaut il y a, se compense naturellement par une plus grande largeur de flan, et chacun pourra se convaincre, au moyen de la balance, que la pièce rattrape d'un côté ce qu'elle perd de l'autre. — Quant à la forme plus ou moins mal venue du revers, elle ne prouve, selon nous, qu'une chose : non l'absence de talent chez le graveur, mais le peu de soin ou la maladresse de l'ouvrier monétaire chargé de frapper le coup de marteau et de retirer l'épreuve.

Que maintenant, son point de départ supposé admis, M. Fr. Lenormant ait parfaitement défini la valeur véritable du premier caractère, qu'il y ait vu un Σιγμα plutôt qu'un Μυ; qu'ensuite de cette valeur donnée il ait traduit le mot par ΣΑΝ et non par ΜΑΝ, rien de mieux, rien de plus logique : c'est ce que personne, à notre avis, ne songera à lui contester, et ce qui d'ailleurs se justifierait au besoin par de nombreux exemples (1). — Mais si disposé que nous soyons à accepter dans leur ensemble et sa lecture (2) et les conclusions

(1) Nous citerons, entre autres, les médailles archaïques de *Siris*, *Posidonia*, *Sybaris*, *Laüs*, *Crotone*, où cette lettre est constamment écrite ainsi à une certaine époque :

M . MOMRRM . VM . AARMOM . ORRMTAM . ΓΟΜ . ΓΟΜΕΡ .

(Eckhel, Mionnet, Millingen, Carelli). Nonobstant l'étroite ressemblance que présentent, dans ce genre d'alphabet, le Μυ et le Σιγμα, il est néanmoins assez aisé de ne point les confondre : car dans le premier, les deux barres terminales ne sont jamais complétement égales (l'une étant sensiblement plus courte que l'autre), tandis qu'elles le sont toujours dans le Σιγμα. (Voir pour la forme du Μυ les médailles de *Métaponte*, de *Temesa*, d'*Amiternum*.) C'est l'observation attentive et souvent réitérée de ce fait, passé en Italie pour ainsi dire à l'état de règle, qui a conduit M. le duc de Luynes à restituer à la ville de *Sergentium* de Sicile (*Rev. num.*, 1859, p. 348) la médaille unique de son cabinet que, sur la foi de Sestini, on attribuait naguère encore à *Merusium* de la même île. (Sestini, *Lett. num.*, t. VII. p. 7.) Nous ne connaissons qu'un seul exemple de dérogation à cette règle, qui offre le Μυ avec les jambages égaux : c'est celui de la célèbre médaille de *Palinurus* et *Molpa* ou *Molpis* (Carelli, pl. CXXXVI); laquelle précisément, en raison de cette singularité et de cette forme insolite, pourrait bien ne pas être là à sa véritable place.

Au surplus, on ne saurait, *à priori*, décliner complétement la valeur réelle de ces exemples pour ce seul motif que la différence des pays doit entraîner des habitudes graphiques différentes, attendu qu'en dehors de cette même Italie, nous pourrions encore citer, outre le distatère de *Téos*, du cabinet royal de Munich, portant la légende ΤΕΩΜ, plusieurs villes de la *Crète* telles que *Præsus*; *Phæstus*, *Tylissus*, dont de très-anciennes monnaies présentent également cette même forme de Σιγμα. (Voyez Mionnet, *Rec. des planches*, pl. XXXV, nos 137-145-151.) Afin qu'il ne subsiste aucun doute sur la différence qui sépare, à une haute époque, le Μυ et le Σιγμα, nous ajouterons quelques autres inscriptions relevées par nous sur un certain nombre d'amphores et de cratères d'ancien style du Musée impérial du Louvre, plusieurs desquels offrent en outre ces deux lettres employées simultanément dans le même mot : KAVTΣOM . BVPVTΣOM . OMPΕΡOM . MOMAΣΤΓ . MOMΣA . MOΘMA

ΣONIM . BΕΣΓΓOΛVTOM . MVPMΕΡOΣ .

(2) Nous devons faire remarquer, en passant, qu'il n'est point tout à fait exact de dire (*Rev. num.*, loc. cit., note 2) qu'il n'existe dans ces contrées aucune ville dont le nom commence par MAN. — Nous rappellerons au souvenir de M. Fr. Lenormant *Mandaræ* de la *Cyrrhestide*, ville dont, à la vérité, Étienne de Byzance seul a parlé (Steph. Byz. p. 440), laquelle pourrait à la rigueur réclamer la médaille, si l'on tenait absolument à lire MAN; mais, nous le répétons, sa lecture nous semble préférable et la seule admissible.

qu'il en tire, cependant il serait bon de s'entendre au préalable sur ce nom de *Sané* et de faire à son égard quelques réserves, au moins jusqu'à nouvel ordre, voici pourquoi :

L'histoire nous apprend qu'il existait dans la Macédoine deux villes du nom de *Sané*, lesquelles il importe beaucoup de ne point confondre; l'une dans l'*Actè* (1), l'autre dans la *Pallène* (2), toutes deux, paraît-il, également peuplées, également florissantes. — Bien qu'au fond leur origine fût à peu près la même et qu'elles eussent chacune pareil droit de se dire issues des habitants de l'*île d'Eubée*, néanmoins le tronc primordial, tout en restant commun, se scinde de bonne heure en deux rameaux et le degré de parenté diffère. — Celle de l'*Actè* reconnaissait pour sa métropole *Andros*, de son chef colonie Eubéenne, tandis que celle de la *Pallène* avait été peuplée directement par les gens d'*Érétrie*.

La première, située sur le golfe *Singitique* du côté de la mer qui regarde l'*Eubée* (Thucyd., IV, 109.), entre le cap *Nymphæum* et le canal de *Xerxès*, serait, suivant l'opinion très-probable du colonel Leake (3) et de Kiepert, la même qu'*Uranopolis*, ou plutôt celle-ci aurait été fondée sur ses ruines. — M. L. Müller (4) assimile, au contraire, *Uranopolis* à l'ancienne *Acroathon* ou *Acrothoon*, et pense qu'elle a été bâtie sur l'emplacement de cette dernière; mais les

(1) Pompon. Méla, II, 3. — Le nom d'*Actè* (Ἀκτή) veut dire proprement rivage, littoral, et par extension le pays de la côte. — C'est donc au figuré et dans un sens poétique qu'on l'applique à la péninsule formée par le mont *Athos* : c'est aussi dans ce sens que *Denis le Périégète* (V, 23) appelle *Thasos* le rivage de *Cérès* (Δημητέρος Ἀκτή).

(2) Strab. VII. Exc. 27. — Hérodot. VII, 22, 123. Ce dernier écrivain établit d'une manière parfaitement claire la distinction qu'on doit faire entre les deux *Sané*, puisqu'il dit (VII, 22) : « Sur cet isthme où finit l'*Athos* est la ville grecque de *Sané*..... les autres sont : *Dium*, *Olophyxus*, *Acrothoon*, *Thyssus* et *Cléonéa;* et qu'un peu plus loin il ajoute (VII, 123): « La flotte coupant court du cap d'*Ampélos* à celui de *Canastræum*, le plus saillant de toute la *Pallène*, enleva les vaisseaux et les troupes de *Potidée*, d'*Aphytis*, de *Néapolis*, d'*Æga*, de *Thérambus*, de *Scione*, de *Mendé* et de *Sané*. Car telles sont les villes de la contrée appelée aujourd'hui *la Pallène*. »

A la vérité, Thucydide ne parle pas de *la Sané de Pallène*, mais son silence, quels qu'en soient d'ailleurs les motifs, surprendra beaucoup moins si l'on réfléchit qu'il ne parle pas davantage de *Thérambus*, d'*Æga*, de *Néapolis Chalcidienne*, laquelle il ne faut pas confondre avec la *Néapolis Paroréenne*, colonie d'Athènes, dont on possède des médailles d'ancien style; et cependant l'existence de toutes ces villes n'est point contestable.

(3) Leake, *Travels in North. Greece*, III, p. 149. — Kiepert, *Karte von der Eur. Turck.*

(4) L. Müller, *Numism. d'Alex. le Gr.* p. 139, 140.

motifs qu'il donne ne nous semblent ni assez clairs ni assez concluants pour que nous ne lui préférions pas l'opinion de Leake, lequel, ayant observé minutieusement par lui-même et sur les lieux, a pu mieux que tout autre être à portée de se bien renseigner et de résoudre avec autorité cette question délicate. — D'ailleurs *Acroathon*, comme son nom seul l'indique (ἄκρος et Ἄθως), devait plutôt être construite sur le sommet du cap formé par le prolongement de l'*Athos* (1), tandis qu'*Uranopolis*, reculée un peu plus avant dans la plaine, s'étendait positivement sur les bords de l'Isthme et non loin d'*Acanthus*, ainsi qu'en fait foi Cousinéry (2), qui, lui aussi, en a de son côté reconnu incontestablement les vestiges.

La seconde *Sané* occupait une position totalement différente; c'est-à-dire qu'elle était située presque à l'entrée du *Golfe Thermaïque* vers le promontoire *Canastréum* (Καναστραῖον ἄκρον, aujourd'hui *cap Smyrna*), et non loin de *Potidée*, mais cependant un peu plus rapprochée de *Scione*, et de *Mendé* capitale de toute la région.

Soit oubli, soit tout autre motif, M. Fr. Lenormant ne parle que de la première, et ce silence regrettable à l'égard de la seconde ne laisse pas de causer quelque incertitude et de faire planer un certain vague sur son attribution; car en définitive il faut opter et décider laquelle

(1) C'est en effet ce qui ressort pleinement de ces deux passages : « In summo (monte Athos) fuit oppidum Acroathon. » (Pomp. Méla, 11, 10.) « Oppidum in cacumine fuit Acrothon (Pline, IV, 17). En établissant, comme il le fait, un rapport particulièrement intime entre l'étoile figurée sur les monnaies d'*Uranopolis* et la situation élevée d'*Acroathon*, M. L. Müller semble induire d'un pareil rapprochement que ces deux villes ne font absolument qu'une; mais si l'on tient compte du dernier membre de phrase énoncée par *Pline* « nunc sunt *Uranopolis, Thyssus, Cleonæ*, etc., » il est impossible d'accepter cette hypothèse, attendu que l'auteur latin, qui paraît suivre ici Hérodote, n'entend indiquer par ces mots « nunc sunt, etc., » rien autre chose que le nombre et la place respective des différentes villes avoisinant le Cap; et que s'il avait eu un instant la pensée d'assimiler *Uranopolis* à *Acroathon*, il est de toute évidence qu'il aurait pris la précaution de l'exprimer d'une manière moins équivoque.

(2) Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, p. 144-152. — Si l'on admet ce point, qu'*Uranopolis* et *Sané* ne sont qu'une seule et même ville sous deux noms différents, nous avons dès lors le moyen d'expliquer d'une manière à peu près certaine les deux lettres ΣΑ, gravées sur le revers d'une drachme d'Alexandre le Grand, que M. L. Müller (n° 169 des Tables) donne à *Acroathon*; lettres que le savant antiquaire danois se contente de mentionner, mais qu'il n'interprète pas. — Ces lettres ne pouvant, à notre avis, être prises pour le commencement d'un nom de magistrat, doivent évidemment désigner une ville : celle de *Sané*; d'où il suit que la plupart des médailles d'Alexandre le Grand et de Philippe III qu'on a pu croire, à cause du symbole de l'étoile, frappées à *Acroathon*, seraient au contraire sorties de l'atelier de *Sané*, et que ce signe monétaire serait l'un des siens.

des deux a droit à la médaille. — Or, à n'en considérer que l'aspect extérieur, purement technique, il est certain que si, d'un côté, on peut citer plusieurs villes de l'*Actè* ou avoisinantes qui ont émis des pièces analogues pour le poids et pour le style, comme, par exemple, *Acanthus* (1), il est certain aussi qu'on ne serait point embarrassé pour en trouver dans la *Pallène* présentant les mêmes conditions, à savoir : *Potidée* (2), *Mendé* (3), *Teroné* (4). — Il s'en suivrait par conséquent qu'on pourrait, avec autant de raison, donner le médaillon à l'une tout aussi bien qu'à l'autre. — Ce point aurait donc grand besoin d'être éclairci. — Nous ne le tenterons pas, et ce, pour des motifs de convenance que chacun comprendra : c'est M. Fr. Lenormant qui a proposé l'attribution, à lui seul revient de droit le soin ou l'honneur de la compléter, s'il juge que le cas en vaille la peine. — Intervenir ici, même indirectement, serait faire acte d'outrecuidance et nous exposer bénévolement au reproche mérité de vouloir empiéter sur ce qui est en quelque sorte devenu son domaine. — Bornons-nous à constater le fait, et provisoirement contentons-nous d'accepter l'attribution telle qu'elle est présentée.

Qu'on nous permette toutefois, avant de clore ces préliminaires, un dernier mot quant à ce qui concerne le genre particulier de coiffure dont la tête est munie et que M. Fr. Lenormant croit devoir désigner comme un *cécryphale*. — Malgré notre désir de marcher d'accord avec lui, et bien que les rares et solides connaissances qu'il possède en matière d'antiquité nous inspirent pleine confiance, nous avons le regret cette fois de ne pouvoir partager sa manière de voir sur ce point.

Le *cécryphale* (κεκρύφαλος, en latin *reticulum*), pris dans son acception la plus stricte et la plus communément admise, ne signifie à proprement dire rien autre chose qu'un réseau, un filet à mailles plus ou moins serrées, et, par extension aussi peut-être, une sorte de pièce oblongue en étoffe transparente et légère dont les femmes grecques (suivant la fantaisie ou la mode du moment) avaient souvent coutume d'envelopper leur chevelure, absolument comme dans un sac ou dans une bourse, et qui, en raison de sa forme nettement arrêtée (bien que sujette parfois à quelques modifications), est presque toujours assez aisée à discerner sur les monuments. — Or, avec la

(1) Mionnet, Suppl., t. III, pl. III, fig. 5, 6 et 7.
(2) Millingen, *Anc. Coins of Gr. Cit. and Kings*, pl. V, fig. 1.
(3) Mionnet, *Rec. de planches*, pl. XLVIII, fig. 4, et Suppl., t. III, pl. VII, fig. 1.
(4) Id., Suppl., t. III, pl. VIII, fig. 6.

meilleure volonté du monde, on ne saurait apercevoir trace de cet ornement sur le médaillon de M. Fr. Lenormant : les cheveux sont bien, à la vérité, réunis par une attache et ramenés en dessous de manière à former une grosse touffe sur le chignon, mais nous ne voyons ni réseau, ni mailles, ni quoi que ce soit qui ressemble, même de loin, à un ajustement de la nature du *cécryphale* (pl. XXII, n° 3). — L'*opisthosphendoné*, en supposant qu'on y voulût songer, ne remplirait pas mieux les conditions requises et soulèverait d'ailleurs la même difficulté, attendu que cette dernière, par le mode d'agencement qui la constitue et par l'idée qu'on s'en fait généralement, s'éloigne encore davantage, s'il est possible, de la figure gravée sur le dit médaillon (1).

Sans vouloir passer en revue toutes les variétés de coiffure dont les divers monuments antiques, principalement les vases peints, nous ont conservé d'assez nombreux modèles, ce qui serait ici hors de son lieu; sans prétendre non plus décider par nous-même une question qui, rigoureusement parlant, ressort plus du domaine de l'Archéographie qu'elle ne dépend de la Numismatique, et sur laquelle d'ailleurs on pourrait jusqu'à un certain point décliner notre compétence, néanmoins, s'il nous était permis d'émettre une opinion et de choisir, nous inclinerions à penser que cette coiffure rentrerait plutôt dans le genre de celle appelée *ampyx* que de toute autre, et cela d'autant mieux que la rangée de globules ou de perles dont elle est ornée (détail qui à coup sûr n'a pas été mis là pour rien) semble répondre tout exprès aux descriptions qu'on a données de cette dernière. — On sait que l'*ampyx* (ἀμπύξ) (2), sorte de bandeau ou de cercle en métal habituellement enrichi de pierres précieuses afin d'en relever l'éclat, et destiné à entourer la tête, comme aussi à retenir les cheveux, était particulièrement réservé aux divinités, bien que parfois il fût également usité dans la vie domestique. — Dès lors l'espèce de calotte semi-ovoïde (voir la pl. XXIII, n° 3,) qui couvre le sommet du

(1) Si l'on s'en réfère à la définition qu'on trouve de l'*opisthosphendoné* dans les meilleurs lexiques, ce mot servirait à désigner la partie postérieure seulement du réseau dont les femmes enveloppaient leur chevelure. — Toutefois, il convient d'ajouter que, d'après les monuments, cette partie du réseau paraît s'être compliquée d'un système particulier de bandelettes ou de rubans entre-croisés, et disposée de manière à ce que, déployée et tenue à la main, elle ressemblait assez à une fronde : de là son nom. (Du substantif σφενδόνη, fronde, et de l'adverbe ὄπισθεν, de derrière, par derrière).

(2) K. Ottf. Müller, *Handbuch dèr Arch.* § 344, 4. — Bœttiger, *Griechische Vasen-Gemælde*, II, p. 87. — Anth. Rich, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, p. 286.

crâne et dont on a peine à s'expliquer la présence dans l'hypothèse du *cécryphale* ou de l'*opisthosphendoné*, deviendrait de cette façon un peu plus compréhensible, et appliquée comme dans le cas actuel à une tête de *Minerve*, pourrait peut-être, sans trop d'invraisemblance, être assimilée à ce bonnet en cuir ou en feutre qu'on mettait d'ordinaire sous le casque pour protéger le front et les tempes contre un frottement trop prolongé. — C'est là, du reste, une simple conjecture; aussi comme telle ne la livrons-nous que sous toutes réserves et pour ce qu'elle vaut.

Ces différents points éclaircis — trop longuement hélas! nous le confessons, mais nous n'avons pu faire mieux — venons à nos médailles.

FERDINAND BOMPOIS.

(*La suite prochainement.*)

RECHERCHES

SUR

UNE SÉRIE D'ANNEAUX

D'UNE FORME PARTICULIÈRE

Vers la fin de l'automne de 1865, en exécutant des travaux dans un champ nouvellement défriché, près de Fraubrunnen, à deux lieues et demie de Munchenbuchsee, canton de Berne (Suisse), on a découvert un beau bracelet en or massif. Le champ, occupé naguère par une forêt de chênes, est situé sur une colline qui domine la petite rivière de l'Emmé, dont elle n'est séparée que par une légère bande de marécages. Le bracelet n'était, à ce qu'il paraît, accompagné d'aucun autre objet d'antiquité. Mais on se souvient qu'on a nivelé sur ce point, ou tout près, une espèce d'élévation de petite dimension qui, probablement, était un tumulus.

M. le docteur Ulhmann, de Munchenbuchsee, a acquis ce bracelet et en a publié un dessin chromo-lithographique très-exact. J'ai eu le plaisir de voir l'original dans son intéressante collection. C'est une tige métallique arrondie, ayant cinq millimètres et demi de diamètre au point le plus épais et allant en s'amincissant vers les deux extrémités, qui se croisent sur une étendue d'un peu plus de quatre centimètres et puis s'enroulent en spirale de chaque côté. Le diamètre du bracelet est de quatre-vingt-deux millimètres. Les spirales sont formées de neuf à onze enroulements. Le poids est de quatre-vingt-deux grammes et demi, un peu moins de quatorze pièces de vingt francs.

Un bracelet tout à fait analogue, mais dans des proportions un peu moindres, existe au Musée de Besançon. Il est aussi en or massif,

en cet or pur qui se trouvait autrefois disséminé dans les sables de certaines rivières des Gaules. C'est également une tige arrondie, allant en s'amoindrissant vers les deux extrémités, qui se croisent et puis s'enroulent en spirale de chaque côté; mais l'épaisseur maximum de la tige n'est que de trois millimètres et demi, le diamètre du bracelet de soixante-dix-huit millimètres, et les spirales composées seulement de six à sept tours (voir fig. 1, B).

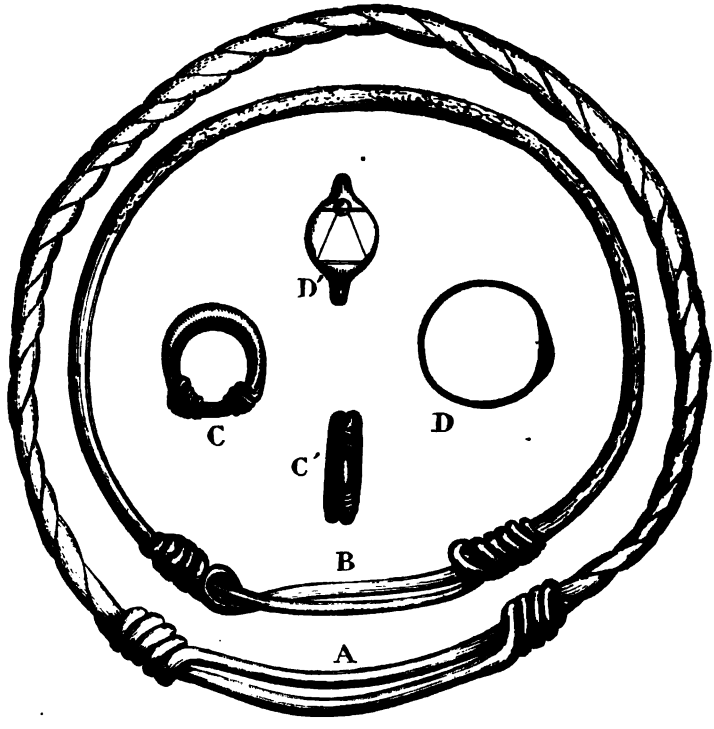

FIGURE 1.

A Anneau de jambe en bronze de la Côte-d'Or. Collection Baudot.
B Bracelet en or de Grenant, Haute-Marne. Musée de Besançon.
C Bague d'enfant en or de Tharos, Sardaigne. Collection Pruner-Bey.
D Bague en or phénicienne de Tharos, Sardaigne. Collection Pruner-Bey.

Ce bracelet a été trouvé à Grenant, canton de Fay-Billot, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

Les draguages du Doubs, à Besançon, ont fourni au Musée de la ville une riche récolte d'antiquités appartenant à diverses époques. Parmi une douzaine de bracelets en bronze, de forme très-variée, on

en voit un grand, affectant la forme des deux en or qui viennent d'être décrits. Trouvé avec quinze ou seize haches en pierre, avec des pointes de lance, des serpes, couteaux et gouges en bronze, avec des fibules gauloises, de nombreux objets romains, mérovingiens et du moyen âge, il est impossible de déterminer à quelle époque il appartient.

Dans la riche collection de M. H. Baudot, à Dijon, existe un autre anneau du même type, découvert dans le département de la Côte-d'Or. Il est en bronze, de la taille de celui du Doubs, et beaucoup plus grand, par conséquent, que les deux en or. C'est un anneau de haut de bras ou de bas de jambe (fig. 1, A), diamètre quatre-vingt-quinze millimètres. La tige métallique dont il est formé a cinq millimètres d'épaisseur; au lieu d'être arrondie, elle est torse, sauf vers les deux extrémités amincies, qui se croisent et s'enroulent en spirale.

Le Musée de nos origines nationales, à Saint-Germain-en-Laye, contient aussi un grand anneau dont les deux extrémités effilées, après s'être largement croisées, s'enroulent cinq ou six fois, en forme de spirale, autour l'une de l'autre. Le diamètre de l'anneau est de cent trois millimètres. C'est trop étroit pour un collier et trop large pour un bracelet; il représente donc, très-probablement, un anneau de jambe. Ce qui caractérise cet anneau, c'est que la tige métallique est, vers le milieu, beaucoup plus renflée que dans les autres. Elle a été, sur une étendue de cent vingt-cinq millimètres environ, aplatie, réduite en feuille assez mince, laquelle feuille est repliée en rond et forme un bourrelet creux, terminé aux deux bouts par une petite ornementation en relief.

Cet anneau de jambe provient, dit-on, du temple de Mercure Canetonus, à Berthouville (Eure). Mais comme les fouilles pratiquées dans cette localité ont procuré plusieurs haches en pierre, une hache en bronze à emmanchure dans le sens de la longueur et de nombreux objets gallo-romains, on ne peut pas plus déterminer par l'association l'âge de cet anneau que celui de l'anneau de Besançon.

Ce type tout particulier d'anneau n'est pas propre à la Gaule; on l'a retrouvé sur deux points fort éloignés et très-distincts : la Crimée et la Sardaigne.

Nous représentons (fig. 2, A) un grand bracelet en or, d'une collection de Saint-Pétersbourg, provenant de Crimée. La tige métallique, au lieu d'être arrondie, est hexagonale, mais, comme dans les cas précédents, les extrémités amincies, après s'être croisées, s'enroulent en spirale l'une autour de l'autre; la spire, très-courte, n'est

formée que d'environ trois tours. Le dessin de ce bracelet m'a été adressé par M. le docteur Ulhmann, qui l'avait relevé sur une planche in-fol. d'un ouvrage russe, communiqué par M. le docteur Müralt (de Thoune).

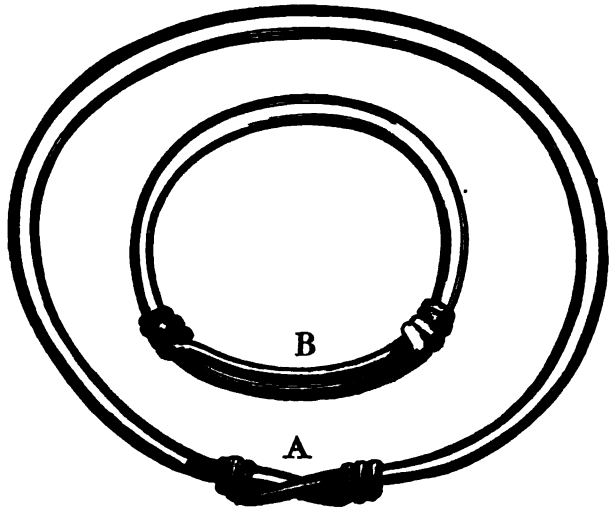

FIGURE 2.

A Bracelet en or de Kertsch, Crimée, d'après un dessin communiqué par M. le dr Ulhmann.
B Bracelet d'enfant en bronze de Kertsch, Crimée, d'après M. Sabatier.

M. J. Sabatier, dans ses *Souvenirs de Kertsch et Chronologie du royaume de Bosphore* (Saint-Pétersbourg, 1849, in-4, pl. VII, fig. 5), représente un bracelet en bronze du même type, provenant des fameux tombeaux de Kertsch (fig. 2, B). La tige métallique est ronde, assez forte; le croisement des deux extrémités équivaut à peu près au tiers de la circonférence totale; les spires sont formées de quatre tours. Le diamètre de l'anneau est seulement de quarante-cinq millimètres, ce qui prouve que c'est un bracelet d'enfant.

L'exemplaire venant de Sardaigne nous a été fourni par M. le docteur Pruner-Bey. C'est un anneau de doigt, tout petit, de jeune enfant. Il est en or massif. Sa tige métallique, assez forte, va en s'amincissant vers les extrémités. Après avoir fait à peu près un double tour, les deux bouts s'enroulent en spirale (fig. 1, C).

Ce charmant bijou provient du cimetière phénicien de Tharos, près d'Oristano, en Sardaigne. Une autre bague en or, appartenant

également à M. Pruner-Bey, produit des mêmes fouilles, porte gravé sur le chaton un emblème phénicien qui ne laisse aucun doute, le triangle mystique (fig. 1, D).

Voilà donc huit anneaux d'un même type : trois anneaux de jambe, quatre bracelets, dont un d'enfant, et une bague d'enfant. Sur ces huit anneaux, quatre sont en or et quatre en bronze.

Ce type tout particulier était extrêmement commode, l'anneau pouvant facilement s'agrandir, au moyen des spirales glissant le long de la tige métallique, qui va toujours en s'amincissant vers chaque extrémité. C'est tellement là l'idée qui a présidé à la confection de ces objets que, dans le bracelet en bronze de Crimée et la bague en or de Sardaigne, tous les deux destinés à de jeunes enfants, les extrémités de la tige métallique se croisent sur une longue étendue, pour permettre un grand accroissement successif. Donc, si quelque chose doit étonner, c'est moins de rencontrer ce type que de le voir si peu répandu.

Quelle date faut-il assigner aux échantillons trouvés sur le sol de l'ancienne Gaule?

Comme nous venons de le voir, ces échantillons ont été rencontrés isolés ou bien associés à des objets appartenant à des époques très-diverses, réunis sur un même point. On ne peut donc tirer aucune conclusion de leur gisement et de leur association. Il faut avoir recours à l'étude directe des objets.

Cinq anneaux à spirales ont été trouvés sur le territoire de l'ancienne Gaule : deux en or et trois en bronze. Cette proportion dénote l'époque gauloise proprement dite. En effet, à l'époque du bronze pur et à la première époque du fer, l'or est fort rare, très-exceptionnel. Les stations lacustres de la Suisse, qui ont fourni tant et tant de pièces diverses en bronze, n'ont donné que deux ou trois tout petits objets en or. Dans les terramares de l'Émilie, riches aussi en objets de bronze, on ne cite qu'un petit fil d'or. Les cimetières de Villanova et de Golasecca, dans la vallée du Pô, remontant à la première époque du fer, n'ont rien fourni en or. Dans les nombreux tumulus de l'est de la France et de la Suisse, de la même époque, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on a trouvé de l'or, et encore, au lieu d'être massif, est-il d'ordinaire en feuilles minces, comme on a pu le constater dans les tumulus d'Anet, canton de Berne. Il n'y a qu'à Hallstatt, en Autriche, que l'or s'est montré avec une certaine abondance dans des sépultures de la première époque du fer. Mais cette localité, à cause de ses mines de sel, jouissait d'une prospérité toute particulière.

Les Gaulois proprement dits, les Gaulois venus après la première époque du fer, du temps de leur indépendance, possédaient abondamment des bijoux en or. Nos diverses collections en contiennent de magnifiques spécimens, les orfévres en ont malheureusement jeté au creuset un bien plus grand nombre encore. L'histoire nous apprend que Brennus et ses compagnons en étaient chargés lorsqu'ils ont envahi l'Italie.

L'examen des formes vient confirmer les conclusions tirées de la nature du métal. En effet, l'anneau du Musée de Saint-Germain, dont une partie est creuse, formée par une feuille de bronze battu enroulée en tube, rappelle encore l'industrie habituelle de la première époque du fer, où les lames de bronze battu sont si fréquentes, et constituent de nombreux colliers, bracelets, anneaux de jambes, boucles d'oreilles.

D'autre part, la tige torse de l'anneau de M. Baudot (fig. 1, A) est tout à fait dans le style des ornements gaulois, surtout des fameux torques.

La présence d'anneaux en spirales dans les tombes de Tharos, en Sardaigne, et de Kertsch, en Crimée, montre que le type de cet anneau est oriental. Il est donc très-probable que les Gaulois l'auront rapporté à leur retour de Grèce et d'Asie Mineure, en même temps que les monnaies d'or de Philippe de Macédoine.

GABRIEL DE MORTILLET.

DÉCOUVERTE

DE

CONSTRUCTIONS ANTÉHISTORIQUES

DANS L'ILE DE THÉRASIA

L'histoire physique de Santorin et des autres îles qui enveloppent sa rade, ou plutôt son vaste cratère sous-marin, est écrite en traits ineffaçables sur leurs falaises.

Alors que cette grande chaîne de volcans, qui depuis l'Auvergne et le Vivarais se prolonge le long des Apennins à travers toute l'Europe méridionale et la Méditerranée, brûlait en pleine activité, un cône volcanique sortit des eaux en ces lieux, soulevant sur son flanc méridional un énorme rocher de calcaire métamorphisé qui constitue aujourd'hui le mont Saint-Élie, le plus haut sommet de Santorin. La bouche de ce cône n'était pas au point même où s'exerce aujourd'hui la poussée principale de l'action volcanique, qui a produit les trois Kammènes et donne encore naissance à l'éruption actuelle : à Santorin comme au Vésuve, elle a changé de place; elle était plus au nord, entre l'île actuelle de Thérasia et l'anse de Mousacha dans l'île de Santorin. Le volcan primitif vomit d'abord des masses considérables de laves et de cendres, dont les couches, en se répandant autour de son orifice, se superposaient régulièrement les unes sur les autres, et il forma ainsi une grande île circulaire, dont la périphérie s'élevait en pente douce au-dessus de la mer et montait vers le cratère, constituant une sorte de dôme haut d'environ sept cents mètres. Sa dernière période d'activité fut marquée par une pluie monstrueuse de pierres ponces de toutes grosseurs, qui recouvrit toute la surface de l'île, même les portions de terrain calcaire, d'une couche blanchâtre dont l'épaisseur varie de sept à trente mètres.

Mais il est évident qu'à chaque éruption, à chaque poussée nouvelle des forces souterraines, non-seulement de nouvelles couches de lave venaient se superposer aux couches antérieurement vomies par le cratère, mais la masse même du cône se soulevait à une plus grande hanteur au-dessus des flots. Un jour vint où le relèvement des couches atteignit son maximum d'excès, où le progrès du soulèvement laissa sous la partie centrale du cône des cavités qui n'étaient plus en rapport avec la masse qu'elles avaient à supporter. Alors un mouvement inévitable de bascule et de déchirement se produisit. Le sommet du cône s'effondra dans une catastrophe subite, entraînant avec lui dans l'abîme tout le centre de l'île, et ne laissant plus, autour d'un gouffre de deux mille pieds de profondeur, que des rebords ébréchés, tels qu'on les voit encore aujourd'hui. Du côté de l'orient, et sur les deux tiers presque de la circonférence, s'étend l'île principale appelée Théra dans l'antiquité et Santorin aujourd'hui, qui forme un grand croissant; au N.-O. est l'île de Thérasia; au S.-O. et entre les deux, l'îlot d'Aspronisi. En même temps que le centre du cône primitif s'effondrait, la mer se précipita dans l'abîme que laissait cet écroulement et qu'elle remplit désormais.

Ce n'est point là une conjecture téméraire sur les révolutions primitives de l'île; les traces de la catastrophe sont aussi fraîches et aussi visibles sur les flancs du cratère qu'on aurait pu les voir au lendemain du jour où elle se produisit. Que du centre du bassin de la rade de Santorin on regarde avec attention cette déchirure circulaire, ces falaises de Théra, de Thérasia et d'Aspronisi, dont l'escarpement perpendiculaire semble une coupe faite à plaisir pour l'instruction des géologues, et l'on reconnaîtra des deux côtés, dans les flancs déchirés de ces îles, une entière symétrie de couches horizontales de diverses couleurs, rouges, grises, verdâtres, noire, jaunâtres et blanches, où la lave et les *rapilli* se superposent en alternant, et qui se correspondent aux mêmes hauteurs dans un ordre semblable. On ne peut douter, en voyant ainsi à nu ces stratifications régulières, qu'elles n'aient formé une seule île dans l'origine.

Dans le rapport que j'adressai à Sa Majesté l'Empereur au retour de la mission remplie par ses ordres à Santorin durant le printemps de cette année, rapport que j'ai eu l'honneur de lire en communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et qui vient de paraître dans ses Comptes rendus, je croyais pouvoir conclure de mes observations que c'était seulement après l'effondrement du centre de l'ancien cône que l'homme était venu en habiter les débris. Bory de Saint-Vincent et M. Ch. Benoit, aujourd'hui doyen de la Faculté des

lettres à Nancy, avaient soutenu l'opinion contraire. Je les combattais en m'appuyant sur le fait de l'absence absolue de découvertes bien constatées de toute trace de l'homme et de son industrie sous la couche de tuf ponceux produite par les dernières éruptions du grand volcan primitif. Des trouvailles récentes sont venues me donner tort et démentir ma théorie. Ce sont elles que je tiens à faire connaître moi-même le premier aux lecteurs de la *Revue archéologique*, car le devoir de tout savant, lorsque des faits nouveaux lui font voir qu'il s'était trompé sur un point, est de le confesser hautement et de proclamer avant tout la vérité.

Les journaux grecs ont annoncé dernièrement qu'à la pointe méridionale de l'île de Thérasia des ouvriers occupés à extraire la pouzzolane blanche ou tuf ponceux avaient trouvé, à une profondeur de vingt mètres, sous la couche compacte de cette matière, une construction carrée en morceaux de lave où l'on ne pouvait méconnaître un ouvrage de l'homme. M. Christomannos, professeur de chimie à l'Université d'Athènes, qui se trouvait à Santorin pour suivre les phénomènes de l'éruption volcanique, considérait, disait-on, cette construction comme une maison remontant aux âges antéhistoriques et ensevelie sous les déjections du volcan primitif. Le savant docteur Decigallas, de Santorin, pensait au contraire qu'il ne s'agissait que d'un tombeau creusé et maçonné très-postérieurement dans la couche du tuf ponceux. En présence de ces données contradictoires et que la distance ne permettait pas de vérifier *de visu*, le seul parti sage était de suspendre son jugement en attendant des informations plus précises et plus étendues.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis, et nous savons à quoi nous en tenir d'une manière positive sur les constructions découvertes à l'extrémité méridionale de Thérasia. M. le docteur Nomicos, de Santorin, y a fait des fouilles régulières, et M. le docteur Decigallas, avec son obligeance habituelle, a bien voulu m'envoyer, le 30 septembre, son exposé manuscrit, accompagné d'un plan des constructions et d'une coupe du sol à l'endroit où la trouvaille a été faite.

Voici cette coupe, d'où il résulte clairement que le renseignement fourni d'abord sur l'existence d'une épaisseur de vingt mètres de tuf ponceux vierge au-dessus des maçonneries était inexact. La plus grande partie de cette épaisseur de vingt mètres est formée par une sorte de butte de pouzzolane remuée et amoncelée par quelque cause accidentelle à une époque récente (A). C'est à la base de ce monticule que l'on rencontre une mince couche d'humus (B) renfermant des fragments de poterie hellénique, qui indique d'une manière posi-

tive la superficie du sol aux âges historiques de l'antiquité. Au-dessous de cette couche d'humus commence le banc de tuf ponceux compact et vierge (C) dans lequel, à deux mètres cinquante centimètres de profondeur, a été rencontré le sommet des murailles et ont été percées les galeries souterraines des fouilles de M. Nomicos (D).

Voici maintenant la traduction de l'exposé de ce dernier. Le plan qui l'accompagnait et l'explique est reproduit à la page 428.

« Le carré de murailles primitivement découvert (A) est divisé par « un mur longitudinal en deux parties d'inégale grandeur, l'une à « l'est (C) et l'autre à l'ouest (B). La division orientale est à son tour « divisée en deux pièces (D et E) par une muraille transversale. La « pièce D, située au midi, a quatre mètres sur trois ; la pièce E, quatre « mètres sur deux et demi. Nous avons d'abord tenté de dégager par « l'extérieur la muraille orientale de ces deux pièces afin d'en me- « surer la hauteur et de voir si elle présentait quelques ouvertures ; « mais la crainte d'un éboulement de la masse de tuf ponceux qui « surplombait au-dessus de nos têtes nous a fait renoncer à cette « entreprise. Alors nous avons abordé le déblaiement intérieur des « deux pièces en question.

« Le tuf ponceux, devenu très-compacte et d'une extraction difficile, « les remplissait entièrement. On y trouvait mêlés des morceaux de « lave noire irréguliers, portant sur une de leurs faces une sorte « d'enduit d'argile et paraissant provenir d'un mur écroulé. Nous « rencontrions aussi des fragments de grandes poutres de bois car- « bonisées d'une telle dimension que l'on pouvait à peine les enve- « lopper avec les deux mains. Ces fragments portaient les traces « d'un enduit d'argile. Leur position indiquait clairement que « c'étaient les débris d'un toit effondré sous le poids des matières « vomies par le volcan.

« La paroi intérieure des murailles se courbe légèrement au som- « met et est revêtue d'un enduit de chaux. Quant aux pierres de la

« maçonnerie, elles sont liées entre elles par de l'argile pure, mêlée « de paille hachée, sans emploi de chaux ni de pouzzolane.

« Arrivés à une profondeur de deux mètres dans la pièce D, nous « avons trouvé à l'angle du mur de refend un amas considérable « d'orge carbonisé et de méteil, dont le poids était de plusieurs qcques. « La même chose s'est rencontré dans la pièce E, également le long « du mur de refend. Plus profondément, en descendant à trois mè- « tres, nous avons rencontré dans la pièce D, près du mur de refend « un vase de terre blanchâtre décoré de zônes brunes, d'une capa- « cité de dix litres environ, demeuré intact au milieu du tuf ponceux « dans lequel il était comme incrusté. Malheureusement, les ouvriers « l'ont brisé en l'extrayant. Ce vase contenait une matière carbonisée « à l'état pâteux, qui paraissait avoir été une bouillie de grains. A la « même profondeur de trois mètres, dans la pièce E, nous avons « trouvé les fragments d'un grand nombre de vases de la même « espèce qui paraissaient avoir été écrasés, à la place même où ils « se trouvaient rangés originairement, par le poids des matières « volcaniques. »

Je place sous les yeux de l'Académie un de ces fragments de poterie, qui m'a été envoyé par M. le docteur Decigallas. Il se rapproche tout à fait du type le plus ancien et le plus grossier des célèbres vases archaïques de Théra (1).

Je reprends maintenant le récit de M. Nomicos.

« Nos fouilles se sont ensuite por- « tées dans la division orientale de la « construction. Près du mur occidental « nous avons rencontré, au milieu « du tuf ponceux qui en remplissait « également l'intérieur, un fragment « de tuyau en terre cuite jaunâtre. dé- « coré d'ornements de couleur blan- « che, d'une palme de long; puis deux « autres fragments de tuyaux analo- « gues en terre rouge, sans orne- « ments. Un de ces derniers contenait « un petit vase de terre blanchâtre à « décors bruns, en forme d'œnochoé, « vase conservé dans un état d'intè- « grité parfaite et dont je vous envoie « le dessin.

(1) J'ai offert, depuis, ce fragment au Musée du Louvre.

« Nous n'avons pu fouiller que la portion nord de cette vaste « pièce, rencontrant à chaque coup de pioche les débris des poutres « carbonisées de la toiture. A trois mètres et demi de profondeur « s'est trouvé un vase gigantesque, de près de cent litres de capacité, « brisé, mais en place et rempli d'orge carbonisée. Il était accom- « pagné de nombreux fragments de vases de formes diverses, mais « de dimensions beaucoup plus petites.

« Une porte percée dans la muraille occidentale (F) donne accès « dans une dernière pièce (G), au sol plus bas, car on y descend par « trois marches. Nous n'en avons pu déblayer qu'une petite partie. « L'angle N.-O. de cette pièce est arrondi, et tout auprès on voit dans « la muraille du côté de l'occident une fenêtre dont le chambranle « supérieur s'est écroulé (H). Dans la partie que nous en avons « fouillée, les restes carbonisés des poutres du toit se sont offerts à nous « de même que dans les autres pièces de la maison ; et, à environ trois « mètres et demi de profondeur, nous avons rencontré de nombreux « fragments de grands vases en terre blanchâtre à décors bruns.

« Voulant ensuite voir ce qui pouvait se trouver en dehors de la « construction primitivement découverte, nous avons suivi une mu- « raille d'enceinte extérieure (I) qui forme, d'abord pendant qua- « torze mètres, le prolongement en ligne assez irrégulière du mur « nord de la maison, puis tourne, en suivant une ligne flexueuse, « vers le S.-O., où, à dix-huit mètres de distance de l'angle, nos « recherches se sont arrêtées à une porte avec des degrés descendant « de l'extérieur à l'intérieur (K). L'angle N.-E. de cette enceinte est « occupé par un puits circulaire en maçonnerie (L), que nous avons « fouillé jusqu'à la profondeur d'un mètre et où nous avons trouvé, « au milieu du tuf ponceux qui le remplissait, de nombreux frag- « ments de vases de grandes dimensions.

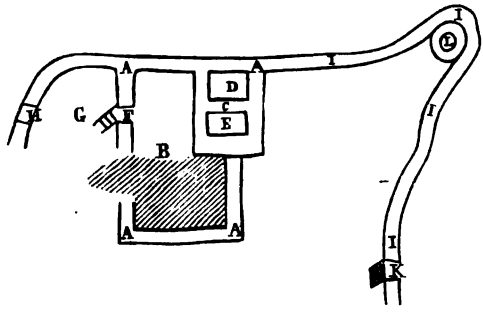

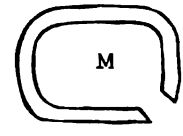

« Enfin, à vingt-quatre mètres de distance de cette enceinte exté-

« rieure, vers l'est, nous avons découvert une autre construction « carrée (M), aux angles arrondis, dont l'intérieur contenait, au- « dessous des débris des poutres du toit, une très-grande quantité de « paille carbonisée et des vases à décors bruns fragmentés, dont l'un « contenait une matière blanchâtre qui semble avoir été à l'origine « du fromage mou.

« C'est là que se sont arrêtés nos travaux, qui ont occupé treize « ouvriers pendant trois journées entières. »

Lorsque M. Decigallas m'envoyait cet exposé de M. Nomicos, il n'avait point encore visité lui-même les découvertes de Thérasia. Depuis, les fouilles ont été continuées et ont amenée le déblaiement complet de l'habitation trouvée sous le tuf ponceux. M. Decigallas a assisté personnellement à cette dernière partie des fouilles, et, le 15 octobre, il a bien voulu m'écrire à ce sujet une nouvelle lettre, dans laquelle il consigne ses principales observations. Cette nouvelle lettre contient des renseignements de la plus grande importance, ainsi que le lecteur va pouvoir en juger.

« Les édifices fouillés sont assis sur le banc de lave scoriacée que « l'on rencontre immédiatement au-dessous du tuf ponceux et qui a « été vomi par une éruption plus ancienne.

« A vingt-quatre mètres de distance de la grande construction se « trouve une plus petite (1), composée d'une seule pièce. Sa forme « est celle d'un parallélogramme irrégulier dont les angles sont plus « ou moins arrondis, particularité qui se retrouve également dans « l'autre édifice et qui diffère tout à fait des formes régulières des « constructions helléniques, même les plus grossières. Le mode de « construction n'est pas moins éloigné des usages de l'époque grec- « que; les pierres sont liées entre elles par de l'argile pure sans « emploi de chaux, mêlée à des matières végétales, paille hachée et « algues marines; entre les pierres, on trouve dans les murailles « des poutres placées de distance en distance et dans différentes « directions, qui forment comme la carcasse de l'édifice. D'autres « poutres, dont les restes se trouvent carbonisés au fond des diffé- « rentes chambres, en soutenaient la toiture, qui était d'ailleurs « recouverte de terre argileuse et d'un lit de pierres, comme c'est « encore aujourd'hui l'usage dans la plupart des îles de l'Archipel.

« Il est à remarquer que dans aucune de ces pièces de bois on « ne trouve la moindre trace de clous; on n'a d'ailleurs découvert

(1) C'est celle que la lettre M désigne dans notre plan.

« non plus aucun objet quelconque en métal, tandis qu'on a trouvé « une pointe de lance et une sorte de scie ou de couteau dentelé en « pierres de natures différentes.

« Nous avons trouvé une grande quantité de vases de terre cuite, « de différentes dimensions. Plusieurs étaient remplis de matières « végétales carbonisées, dont quelques-unes conservent encore leur « forme : on y reconnaît l'orge, le méteil, les pois chiches, la semence « de coriandre, l'anis. Enfin, nous avons eu le bonheur de trouver « dans le fond d'une chambre les restes d'un squelette de quadru- « pède, celui peut-être d'un chien, et, dans une autre chambre, les « restes d'un squelette humain ; malheureusement, nous ne possédons « de la tête que la mâchoire inférieure, un peu mutilée, et quelques « fragments des os plats. Il reste également quelques fragments du « bassin. Il est aisé de reconnaître qu'ils appartenaient à un homme « de moyenne taille, de quarante à quarante-cinq ans. »

En lisant ces relations, qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la précision et de la clarté, on ne saurait plus conserver le moindre doute sur la nature des constructions qui viennent d'être découvertes dans l'île de Thérasia. Ce sont incontestablement des habitations des premiers habitants de l'île, alors qu'elle formait une seule montagne volcanique, ensevelies subitement, comme les maisons de Pompéi, sous la pluie des projections vomies par le grand cratère central dans la formidable éruption qui produisit la couche de tuf ponceux et qui précéda l'écroulement de la majeure partie du cône originaire, si elle ne l'accompagna pas et ne donna pas lieu elle-même à cet écroulement. L'homme habitait donc déjà l'*île ronde* (Στρογγύλη) ou l'*île belle* (Καλλίστη), noms primitifs de Théra, antérieurement à ce cataclysme.

Mais à quelle antiquité ne devons-nous pas forcément faire remonter les habitations ainsi découvertes sous les bancs de pouzzolane de Thérasia ! Les souvenirs historiques de Théra sont très-précis pour des époques extrêmement anciennes. Ils remontent jusqu'à l'occupation de l'île par les colons Phéniciens, dont nous savons même la date positive, 1415 ans avant Jésus-Christ (1). Or, ces souvenirs ne renferment aucune trace d'un cataclysme tel que l'effondrement du cône central, qui certainement n'y aurait point passé inaperçu. Ce cataclysme, auquel les habitations récemment fouillées sont nécessairement antérieures, doit donc être considéré

(1) Syncell. p. 299. — Cramer, *Anecd. græc. Paris.* t. II, d. 190. — Barhebracus, *Chronic. syriac.* p. 16.

comme ayant lui-même précédé la venue des Chananéens, c'est-à-dire l'an 1415 avant notre ère. Et en effet, je l'ai fait voir dans mon rapport à l'Empereur, les vestiges assez nombreux de l'occupation phénicienne, scarabées, statuettes d'Astarté en marbre ou en terre cuite, etc., qui ne sont pas rares à Santorin, se trouvent toujours à la surface du banc de tuf ponceux sous lequel ont été ensevelies ces habitations. Les tombeaux du cap Couloumbos, tombeaux incontestablement chananéens, puisqu'ils offrent exactement la même disposition que ceux des nécropoles de la Phénicie et que toutes leurs mesures sont réglées sur la coudée phénicienne, les tombeaux du cap Couloumbos, dis-je, sont creusés dans le même banc de tuf ponceux. D'où la conclusion forcée que les colons de Chanaan, en abordant à Théra ou Callisté, trouvèrent cette île exactement dans l'état où nous la voyons aujourd'hui.

La conséquence inévitable de ces remarques est de faire regarder les habitations dont les ruines viennent d'être découvertes à la pointe méridionale de l'île de Thérasia comme antérieures au xve siècle avant notre ère et comme appartenant aux âges antéhistoriques. Ce sont sans contredit les plus anciens vestiges de l'humanité primitive qui aient encore été découverts sur le sol de la Grèce, à part quelques armes de pierre en bien petit nombre, auxquelles on ne saurait assigner une époque, même approximative.

Mais ces découvertes de Thérasia, si elles nous reportent aux âges antéhistoriques, ne nous mettent pas en présence de purs sauvages, comme les premiers habitants de notre Gaule dont l'existence a laissé des vestiges dans les cavernes. Elles révèlent, au contraire, une population déjà parvenue à un certain degré de culture, bien qu'encore à l'âge de pierre et ne se servant pas de métaux : ayant une industrie céramique, des demeures fixes et régulièrement construites, des troupeaux, des champs cultivés en orge et en blé. Cet état de demi-civilisation est, du reste, celui où les sculptures du palais de Médinet-Abou nous montrent les populations pélasgiques des îles de l'Archipel, déjà pourvues d'une marine, lors de leur grande guerre avec l'Égypte sous le règne de Ramsès III, chef de la xxe dynastie (1), c'est-à-dire antérieurement à l'essor des navigations phéniciennes.

En présence des lumières que nous fournissent ces pages monumentales de la terre des Pharaons, on ne saurait douter qu'il n'y ait

(1) De Rougé, *Notice sur quelques textes égyptiens rapportés par M. Greene. — Rapport sur la mission accomplie en Égypte*, p. 18 et suiv.

eu, avant la thalassocratie chananéenne, un premier élan de culture et même de développement maritime chez les nations de race pélasgique, développement qu'arrêta bientôt la suprématie navale et commerciale des Phéniciens. C'est à cet âge de la vie des premières populations de la Grèce que doivent être bien évidemment rapportées les légendes des Argonautes. Or, il ne faut pas l'oublier, toutes ces légendes n'ont pas exclusivement trait à la navigation vers Colchos. Il en est précisément qui se rapportent à Théra (1) et à l'île voisine d'Anaphé (2).

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) Schol. *ad* Pindar. *Pyth.* IV, v. 15.

(2) Apollodor. I, 9, 26. — Conon. *Narrat.* 49. — Apollon. Rhod. IV, v. 1700. — Orph. *Argonaut.* v. 1350.

LA

STÈLE BILINGUE

DE CHALOUF

Lettre de M. Mariette *au Présiden de l'Académie des Inscriptions* (1)

Au Caire, le 26 juillet 1866.

Monsieur le président,

Conformément à l'invitation qui m'en a été faite par M. de Lesseps, j'ai l'honneur de vous adresser la copie des fragments de la stèle bilingue de Chalouf.

Chalouf est une station du canal d'eau douce qui joint le Nil à la mer Rouge. A douze kilomètres à l'est de Chalouf, à trente-trois kilomètres au nord de Suez, on trouve, au sommet d'une éminence de sable, le monument dont les ruines ont fourni les débris sur lesquels votre attention est en ce moment appelée.

Avant de chercher à faire valoir l'importance de ces débris, je demande, Monsieur le président, à raconter dans quelles circonstances ils ont été découverts.

Je connaissais depuis longtemps l'existence du monument persépolitain de Chalouf. Mais, n'y voyant que des textes cunéiformes, je songeais d'autant moins à en entreprendre le déblayement que mes ressources en ouvriers suffisaient tout au plus au travail (plus important à mon point de vue) des fouilles égyptiennes proprement dites. D'ailleurs, j'aurai signalé la plus sérieuse difficulté en ajoutant que les ruines à explorer sont situées sur le terrain de la compagnie de l'isthme de Suez, fait important qui m'a créé une position très-

(1) Cette lettre accompagnait l'envoi de la copie des fragments de la stèle bilingue de Chalouf, demandés par l'Académie, et que nous espérons pouvoir publier bientôt.

délicate tant que le différend survenu entre cette compagnie et le gouvernement qui m'emploie n'a point été arrangé.

Cependant, au mois de février dernier, M. le docteur Aubert-Roche, médecin en chef de la compagnie, me montra la copie exécutée par M. le docteur Terrier de deux fragments de la stèle de Chalouf (ceux qui portent les nos 1 et 3 sur la pl. I ci-jointe). Un roi persan soutient de ses bras étendus un cartouche de forme égyptienne, dans lequel sont inscrits les caractères cunéiformes. Au sommet de la stèle on voit le signe *Ciel*, également très-fréquent sur les monuments égyptiens. Enfin, l'inscription persane était limitée de chaque côté (toujours à la manière des monuments de l'Égypte) par une figure du sceptre *os* qu'Horapollon désigne sous le nom de sceptre de *coucoupha*. La stèle de Chalouf, persane d'origine, s'était donc laissé pénétrer par une certaine influence égyptienne. De là une importance inattendue; de là l'espérance fondée de trouver dans les fouilles, à côté des fragments cunéiformes, des fragments hiéroglyphiques.

Quelques jours après, j'entretins M. de Lesseps de cette affaire. Il n'était pas alors en mesure d'envoyer des ouvriers à Chalouf. Mais il était digne de M. de Lesseps de consacrer au déblayement de la stèle quelques-uns des siens. En effet, les deux fragments copiés par M. le docteur Terrier démontrent une stèle bilingue. La pierre ne serait que persépolitaine, que déjà l'intérêt qui s'y attache serait considérable; mais cet intérêt grandit encore dès qu'à côté de l'inscription cunéiforme il y a chance de rencontrer une autre inscription en caractères égyptiens. Par les fouilles projetées, la science entrera ainsi en possession de deux textes qui pourront se compléter, se contrôler, s'expliquer l'un par l'autre. Quant à la date du monument, l'emplacement lui-même la révèle. Puisque la stèle est en écriture cunéiforme, et qu'elle fait partie d'un ensemble de monuments analogues qui bordent le lit du canal auquel Darius fit travailler, il est vraisemblable que, si un cartouche est trouvé, ce sera celui de ce roi.

Encouragé par ces espérences, M. de Lesseps voulut bien me promettre d'employer quelques ouvriers au travail dont je lui demandais l'exécution, et, le même jour, à sa prière, je remis au docteur Aubert-Roche les instructions que je croyais propres à faire arriver l'affaire à bonne fin.

Une lettre de M. de Lesseps fils, que je reçus bientôt après (1),

(1) « Monsieur, il y a un mois environ, il vous fut remis un croquis dessiné par M. le docteur Terrier, médecin de la compagnie à Chalouf, d'après une pierre faisan

expliquera les résultats définitifs qu'obtinrent les démarches dont je viens de présenter le résumé.

partie d'un monument persépolitain qui se trouve aux environs de Chalouf. Après avoir examiné ce document, vous lui avez attribué de l'importance et vous avez paru croire qu'en pratiquant dans cet endroit des fouilles on aurait chance de rencontrer, en outre des inscriptions cunéiformes qui apparaissaient à la surface du sol, des caractères hiéroglyphiques de nature à permettre de contrôler l'écriture cunéiforme, cet assemblage des deux langues n'existant encore nulle part. — Informé par vous de l'intérêt que vous attachiez à ce monument et désireux de voir la Compagnie du canal de Suez offrir son concours au gouvernement égyptien dans une opération utile à la science, mon père m'a chargé de faire sur les lieux les recherches nécessaires pour vous donner des renseignements plus précis sur ce monument. En conséquence. M. Larousse, chef de la division de Suez, M. le docteur Aubert-Roche et moi, nous nous sommes rendus ces jours derniers sur l'emplacement occupé par le monument persépolitain, à deux kilomètres environ à l'est du canal d'eau douce et à la hauteur du kilomètre soixante et un de ce canal, c'est-à-dire à douze kilomètres de Chalouf et à trente-trois kilomètres de Suez. Un petit monticule surmonté d'une enceinte circulaire recouverte de sable apparaît dans la plaine. Trois ou quatre blocs de granit de Syène sont épars sur le sol; tous sont recouverts de caractères cunéiformes; sur l'un d'entre eux est figurée la partie du disque ailé dont la reproduction vous a été transmise par M. le docteur Terrier. — Nous avons commencé nos fouilles du côté ouest de l'enceinte; nous avons extrait d'abord deux blocs, qui complètent, avec celui dont nous venons de parler, la partie supérieure du monument. On voit à gauche un personnage debout, revêtu d'une longue robe, portant toute la barbe, couvert d'un bonnet crénelé et étendant sa main sur un cartouche contenant des caractères cunéiformes. Nous n'avons retrouvé que la moitié d ce cartouche et nous ne croyons pas qu'on puisse le compléter; la seconde moitié aura disparu en poussière. A droite un personnage semblable au premier le regardait, se tenant dans la même attitude et ayant également devant lui un cartouche qui manque. Bien que ce personnage et son cartouche n'existent plus, on les remplace aisément à l'aide de quelques accessoires subsistant encore sur les divers fragments que nous avons rapprochés les uns des autres. — A la vue de ce sujet, M. le docteur Aubert-Roche crut se souvenir qu'il était question de notre monument dans l'ouvrage de l'*Expédition d'Égypte*. Il est en effet parlé d'un objet bien analogue dans une *Notice sur les ruines d'un monument persépolitain* découvert par M. de Rozière. (vol. I des *Antiquités : Mémoires*, p. 265) et dans la *Description des antiquités de l'isthme de Suez*, par M. Devilliers (vol. II des *Antiquités : Descriptions*, ch. XXIX, p. 8). La position géographique, le tableau du lieu, la description de la nature des pierres, des emblèmes qui ornent le haut de la stèle, tout jusque-là s'y rapporte. Mais, selon M. de Rozière, « au-dessus du globe ailé, une figure assise, d'environ six décimètres de proportion, attire principalement l'attention ..... Deux autres figures, un peu moins grandes que celle-ci, debout devant elle, semblent lui rendre hommgae. » Pour nous, il nous est impossible de caser ce personnage assis; du moment où M. de Rozière en aurait vu trois, il aurait donc découvert un autre monument dans la même contrée. M. de Rozière ajoute : « J'ai détaché de ce bloc de granit la partie sur laquelle était sculptée la tête du principal personnage. » Comme je vous l'ai signalé, nous n'avons pas retrouvé notre figure de droite; est-ce celle-là qui aurait été enlevée par M. de Rozière, lequel, pressé par le temps, ainsi qu'il le raconte lui-même, aurait vu trois

Ainsi, le monument de Chalouf est une stèle de proportions colossales (elle a deux mètres trente centimètres de largeur et quatre-vingts centimètres d'épaisseur sur une hauteur inconnue); d'un côté est gravé un texte en caractères cunéiformes; un texte en caractères hiéroglyphiques couvrait l'autre face. Des observations consignées dans un rapport que m'adresse M. Vassali, conservateur du Musée, envoyé par moi sur les lieux, il résulte que la stèle n'a jamais fait partie d'une chapelle ni d'aucune autre construction analogue, mais qu'elle s'élevait isolée sur un socle circulaire, bâti en grès, au sommet d'une éminence de sable, de telle sorte que la stèle pouvait être aperçue de toutes les parties du désert environnant.

Telles sont, Monsieur le président, les circonstances qui ont accompagné la découverte des fragments dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie. Je terminerai par quelques explications propres à mettre en relief ce que la stèle me paraît présenter d'intéressant,

personnages où il n'y en avait que deux? — Je me borne à vous soumettre ces observations, qui sont peut-être de nature à appeler votre attention sur une nouvelle série de découvertes de l'époque des Perses à faire aux alentours du monument dont nous nous sommes occupés. Si l'on observe qu'au kilomètre quatre-vingt-trois, entre Chalouf et Suez, et au kilomètre quatorze, au lieu appelé le Serapeum, se trouvent deux monticules semblables à celui dont nous nous occupons, tant par leur forme que par les pierres qui les recouvrent, on pourrait croire, avec M. de Rozière et avec M. Lepsius, qui a rapporté la meilleure impression de sa visite à ces monuments, que c'était là une série de stèles placées en vue du canal de Darius et destinées à en perpétuer le souvenir. — Nous avons ensuite déterré des morceaux hiéroglyphiques avec cartouches royaux sur lesquels M. Lepsius a lu le nom de Darius, et des pierres noircies par la fumée dont la surface s'écaille, puis un bloc de quatre-vingts centimètres d'épaisseur portant d'un côté une inscription hiéroglyphique et de l'autre une inscription cunéiforme. Quelques autres blocs de diverses dimensions sont recouverts les uns de cunéiformes, les autres de hiéroglyphes. Nous avons été amenés à penser que notre monument était une stèle portant sur chaque face une inscription en langue différente que l'on aura fait éclater en y mettant le feu du côté hiéroglyphique; aussi nos trouvailles sont-elles, pour cette portion, beaucoup moins nombreuses, presque tous les blocs ayant perdu leur inscription, qui a été réduite en cendres. Le côté cunéiforme est, au contraire, fort bien conservé et n'a aucune trace d'incendie. Quoi qu'il en soit, nous pensons avoir reconstitué tout ce qui subsistait du monument. Nous avons mis en lieu sûr, à Chalouf, tous les petits fragments, notamment ceux à hiéroglyphes que le moindre contact dégraderait. Nous avons recouvert de terre les gros blocs, qui sont au nombre de dix-sept, et dont vous trouverez ci-annexée la liste et les dimensions. — Les transporter par le canal de Suez, comme j'en avais d'abord l'intention, serait fort aisé. Mais pour les rendre au canal il faudrait employer des moyens spéciaux dont je ne disposais pas pour le moment. Il y aurait à faire une dépense beaucoup plus considérable qu'il n'y avait lieu de le supposer avant d'avoir pratiqué les fouilles, et on n'y passerait pas moins de huit à dix jours. Tout cela d'ailleurs n'est pas impossible ..... »

particulièrement du côté où a été gravée l'inscription hiéroglyphique.

Les fragments qui nous restent de la stèle bilingue de Chalouf sont en totalité au nombre de trente et un, non compris quelques blocs absolument méconnaissables. Dix-huit de ces fragments appartiennent à la face persane; les treize autres à la face égyptienne.

Les dix-huit fragments persépolitains sont reproduits isolément sur les trois premières planches ci-jointes. En les rapprochant, on obtient l'ensemble dont la pl. IV offre le dessin. Vu l'état de mutilation du monument, il serait téméraire, je crois, de donner comme définitif cet arrangement.

La face hiéroglyphique est de beaucoup la plus endommagée. Comme je l'ai fait pour le texte cunéiforme, je réunis au hasard sur la pl. V les treize fragments que nous en possédons. Sur la planche suivante je rapproche ceux qui peuvent l'être.

Les fragments hiéroglyphiques du monument de Chalouf sont donc de deux sortes : ceux qui n'ont aucune place assurée, et ceux qu'on peut rétablir, avec plus ou moins de probabilité, à leur place antique. Les premiers portent les nos 8, 9, 10, 11, 12. Le no 9 est intéressant par la mention qui y est faite d'une expédition mise en rapport avec une localité dont le nom est déterminé par le signe de l'eau et se prononce *Par*.....

Siltilis, si connu par ses carrières de grès, est cité sur le fragment onze. Le fragment huit jouit d'une importance que ne possèdent point les autres. C'est là, en effet, que se trouve tout au long le cartouche de Darius. Des travaux ordonnés par ce roi y sont mentionnés. A la ligne deuxième, il est question de sables, sans doute du désert au milieu duquel s'élève le monument. Plus bas, le texte ajoute que tout ce qu'avait ordonné le roi fut exécuté à l'instant, comme si le dieu Ra lui-même avait parlé. Enfin, aux deux dernières lignes, on lit la formule connue : « (A fait le roi) *Darius vivant à toujours plus que ses ancêtres; jamais une fois chose pareille* (n'avait été faite auparavant), » formule qui permet de croire que le fragment sur lequel nous la trouvons inscrite appartient au bas du monument.

Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 13 ont été donnés aux fragments qu'on parvient à remettre en place. La formule gravée sur le no 7 est une partie de la légende qui accompagne ordinairement les images des divinités; une ou plusieurs divinités figuraient donc au premier registre de la stèle. Que les fragments 1 et 2 aient leur place marquée au milieu de la scène, c'est ce que les analogies offertes par tant d'autres monuments mettent à peu près hors de

doute. Le premier registre nous montrait donc, sur le globe ailé, deux Nils nouant les tiges du Nord et du Sud autour du caractère *Sam*, symbole ordinaire de la réunion de deux ou de plusieurs contrées sous un sceptre unique. J'ajouterai une autre observation. Si la stèle a deux mètres trente centimètres de largeur et si le caractère *Sam* est bien situé sur un axe longitudinal, il s'ensuit qu'entre le fragment 3 et le cartouche crénelé du fragment 1, il y a bien exactement place pour dix noms topographiques. Sous les deux Nils et le Sam s'étendait donc une bande horizontale, occupée à gauche par dix cartouches crénelés, et sûrement aussi à droite par dix autres.

Reste le fragment 13, où l'on aperçoit encore un coin de cartouche et la lettre *t* placée après une autre qui a disparu. Quelle que soit la place à donner à ce fragment, il est évident qu'il appartient au premier registre et qu'il nous conserve une partie du nom de Darius. Je le place avec d'autant plus de probabilité au-dessus de *Sam*, qu'à son extrémité gauche on remarque une partie d'un profil humain, qui ne peut appartenir qu'à l'un des deux Nils.

En résumé, si les mains inconnues qui ont brisé la stèle de Chalouf ont causé à la science un mal dont nous commençons à soupçonner la grandeur, il est heureux que le rapprochement de certains indices nous permette de rattraper une partie des richesses perdues. Hérodote nous donne la liste des vingt satrapies dont se composait l'empire des Perses, sous Darius. Mais que lisons-nous sur la stèle de Chalouf? Dans l'énumération des vingt peuples ou contrées qui y sont mentionnés, *Babel* occupe le premier ou le deuxième rang. Un nom illisible (fragment 6) prend place dans chacun des quatre noms qui suivent Babel. Un sixième nom perdu précède les quatre derniers. Puis vient *Katpatki* (la Cappadoce), les *Nahos* (probablement les Éthiopiens d'Asie), *Melka* (les Myciens), et enfin l'Inde, nommée *Hindoui*.

La stèle de Chalouf aurait donc, si elle nous était arrivée intacte, l'inappréciable avantage de nous fournir une liste des satrapies plus authentique que celle d'Hérodote, puisqu'elle est gravée sur un document officiel contemporain de Darius.

M. de Lesseps doit voir par là que, bien qu'elle n'ait donné que des débris, sa fouille a été d'autant moins stérile que nous ne savons pas encore ce que produira l'étude du texte cunéiforme. Que ce soit un encouragement à persévérer. Une sérieuse exploration des deux bords de l'ancien canal de Pharaon est à faire. Pour moi, sûr de rendre à la science un important service, je suis disposé autant que

personne à l'entreprendre sitôt que les moyens d'exécution me seront fournis.

En terminant cette lettre, j'ai à m'excuser, Monsieur le président, de la brièveté peut-être exagérée des renseignements qu'elle contient. J'y suis forcé non par mes occupations multipliées (ma première occupation sera toujours de répondre aux vœux de l'Académie), mais par ma santé, qui ne me permet, en ce moment, aucun travail d'un peu longue haleine.

Veuillez agréer, etc.

AUG. MARIETTE.

—— Des circonstances indépendantes de notre volonté nous forcent à remettre le Bulletin de l'Académie au mois prochain.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Archéologie vient de faire une perte regrettable. M. F. Troyon, l'auteur des *Antiquités lacustres* et l'un de nos collaborateurs, est mort à Lausanne, au commencement de ce mois. M. Troyon n'avait que cinquante-deux ans. On nous écrit qu'il laisse, par testament, au canton de Vaud sa belle et riche collection.

—— Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant la note suivante publiée dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, 18 novembre 1866, p. 260 :

Lit de justice tenu par Charles VII. — L'une des dernières livraisons de l'*Œuvre de Jehan Foucquet*, reproduit en chromolithographie et publié par M. L. Curmer, renferme une des miniatures les plus importantes, à tous les titres, de l'œuvre de ce maître, qui est une des gloires les moins célébrées jusqu'à ces derniers temps, et les plus solides de notre école française.

Cette miniature représente le *Lit de justice tenu par le roi Charles VII* en 1458, pour le jugement du duc Jean d'Alençon. Elle appartient au magnifique manuscrit que possède la bibliothèque royale de Munich : *De casibus illustrium virorum et mulierum*, ou, en français du xve siècle : *les Cas des nobles malheureux*. Ce traité, moral, philosophique et historique, composé par Boccace, en latin, au xive siècle, fut achevé d'être transcrit pour maistre Estienne Chevalier, trésorier des rois Charles VII et Louis XI, le 24 novembre 1458, par Pierre Faure, curé d'Aubervilliers, près Saint-Denis. Jehan Foucquet fut chargé de l'enluminer, et y sema de véritables chefs-d'œuvre d'observation, de science, de naturel, de distinction. L'art d'aucune époque et d'aucun pays ne s'est montré plus sincère et plus clair.

La miniature qui nous occupe a été photographiée sur une demande de M. Curmer, à laquelle M. Halm, directeur-conservateur de la bibliothèque royale de Munich, s'était empressé de faire droit. En effet, c'est un acte dont le résultat touche les amateurs de tous les pays, et est parfaitement inoffensif pour l'original. Souhaitons que ce libéralisme soit un jour un principe consacré entre tous les établissements publics, tous les cabinets d'amateurs qui possèdent quelque morceau d'un intérêt général.

Nous ne pouvons qu'effleurer la description d'une page qui renferme

deux cent trente figures, parmi lesquelles plus de cent sont des personnages historiques parfaitement reconnaissables dans la chromolithographie exécutée par M. Praslon, et merveilleusement imprimée par M. Lemercier. M. Vallet de Viriville les a presque tous classés et rangés à l'aide des documents historiques les plus authentiques.

La salle d'audience est disposée en losange. Au fond, le roi sur le lit de justice, puis les conseillers rangés côte à côte, suivant leurs fonctions ou leurs dignités, et tous « assis sur les fleurs de lys. » En dehors de l'enceinte les gendarmes, la foule qui écoute, regarde, échange des confidences ou provoque les menaces d'expulsion des massiers. Aux murs, de magnifiques tapisseries aux armes du roi, un cerf blanc portant en collier une couronne. Telles sont les lignes générales. Les détails sont surprenants, et c'est un tableau d'histoire des plus surprenants et des plus véridiques que le pinceau de Jehan Foucquet a tracé sur le vélin.

« Nous croyons avoir montré, dit M. Vallet de Viriville en terminant sa précieuse étude, quelle est la valeur historique de cette peinture. Nous renouvellerons ici, et avec plus de force, l'expression d'un vœu que nous avons déjà émis il y a plusieurs années : c'est de voir échanger le manuscrit de Munich, monument étranger et dépaysé en Bavière, contre la *Généalogie du* XVIe *siècle*, qui se trouve à Paris au département des estampes de la Bibliothèque impériale (1). Cette généalogie reproduit, dans une suite d'effigies peintes, les ducs de Bavière qui s'étaient alors succédé de la maison de Wittelsbach, encore aujourd'hui et actuellement régnante.

« Une copie agrandie du frontispice peint par Foucquet (c'est la miniature qui est l'objet de cet article) pourrait avantageusement prendre place au Musée de Versailles. Elle ouvrirait avec éclat la série de nos tableaux historiques. Elle pourrait avoir pour pendant la copie, également agrandie, d'une autre page analogue qui représente le jugement du connétable de Bourbon en 1527. »

Nous ne pouvons que joindre nos vœux à ceux de M. Vallet de Viriville. La voie de vérité absolue et méticuleuse dans laquelle s'est engagée l'Histoire depuis un quart de siècle ne pourrait qu'être grandement facilitée par la multiplicité de ces jalons précieux. Si un chef-d'œuvre appartient en gros à tous les peuples, une page d'annales est une propriété particulière pour la revendication de laquelle il ne devrait jamais y avoir prescription.

PH. BURTY.

—— Les deux lettres suivantes de l'un de nos abonnés, M. Mowat, nous ont paru mériter d'être publiées :

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de vous présenter quelques observations sur un mémoire qui a paru dans la *Revue Archéologique* (mois de septembre), sous le titre :

(1) Voyez *Revue archéologique*, 1855, p. 517.

« Etude sur quelques noms de lieux. » Ma critique porte sur l'interprétation donnée par M. Houzé au deuxième élément, — *vaci*, du nom ethnique composé, *Bellovaci*.

Et d'abord, je reproduis, pour la mettre sous vos yeux, la partie essentielle du passage relatif à — *vaci* (p. 205) : « *Vaci* = *Vassi*, le second membre « du nom de peuple *Bello* — *vaci* représente le pluriel du mot celtique « *gwas* = *vass* (juvenis), c'est-à-dire *gwassi* = *vassi* (juvenes) Ce mot répon- « drait volontiers à celui du cri de guerre vendéen : A moi les *gars!* « M. Glück a reconnu l'expression néo-celtique *gwas* dans une épithète du « dieu Mercure, *Deo Mercu vasso*. Il la retrouve encore dans les noms pro- « pres *Vasso* — *rix* (juvenis rex), et *Dago* — *vassus* (bonus puer). » On lit aussi (note au bas de la page) : « Dans le nom Bello — vaci, le pluriel — *vaci* « peut être de formation celtique ou latine, car les Celtes faisaient quel- « quefois leur pluriel en *i*... *Gwass* a donc pu donner, du temps de César, « le pluriel *vaci*, etc... »

Je crains bien qu'en écrivant *vaci* = *vassi*, M. Houzé ne se soit laissé tromper par une assonance qui ne provient que du fait de notre prononciation moderne. Cela ressort, de toute évidence, des autres cas de la déclinaison; vac—us, vac—os, vac—orum autorisent à présumer que l'on prononçait vaci comme vaki, ce que confirme, du reste, la transcription grecque Βελλόακοι de Strabon. L'identité *vaci* = *vassi*, établie comme un axiome, ne se comprend pas; il eût fallu justifier la mutation de la double sifflante dentale en gutturale, et c'est ce qui ne paraît guère possible en stricte philologie. On ne saurait, assurément, invoquer des exemples rares ou douteux, du genre de Veronica, devenu sainte Venisse (*Vocabulaire Hagiologique* de Chastelain).

Bien plus, en voyant le nom de M. Glück figurer dans les lignes citées plus haut, on est, au premier abord, tenté de supposer que le philologue allemand doit partager la responsabilité de l'étymologie attribuée à Bellovaci. Or, il n'en est rien; tout au contraire, M. Glück, amené, dans son article sur le nom propre Vacalus (*Keltischen Namen*, p. 160), à le comparer pour le radical avec Vaco (Steiner, 1155), Vacus (idem, 936), Bello—vacus (Orelli, 191), Bello—vaci (César), Βελλόακοι pour Βελλόουακοι (Strabon), conclut en déclarant que les idiomes celtiques modernes ne lui offrent aucune explication pour ce radical Vac : « Die jetzigen keltischen Sprachen bieten uns nichts zur Erklärung. »

Si vous voulez bien, Monsieur le directeur, après les avoir appréciées, faire part de mes objections à M. Houzé, j'espère que, tout en me pardonnant la liberté que je prends de signaler ce qui ne me paraît qu'une erreur par inadvertance, il pensera qu'elle ne doit pas figurer dans son excellent travail; peut-être même sera-ce pour la *Revue archéologique* l'occasion d'enregistrer une étymologie définitivement satisfaisante pour Bellovaci.

Dussé-je à mon tour être accusé de témérité, je ne résiste pas à la tentation d'émettre une conjecture; je remarque que le nom propre Οὐακόν-

τιον (Ptol., II, 14,) cité par M. Glück à propos de Vacalus, a un air frappant de parenté avec le nom des Vocontii; est-on en droit d'identifier les deux formes, de même que l'on fait correspondre la transcription latine à la transcription gauloise dans Andecavi et Andugonon, Rotomagus et Ratumacos, Senani et Senones (*Revue arch.*, 1865, 11e volume, pages 246-247)? Ce serait alors le cas de rappeler que M. Pictet, dans ses études sur les noms d'hommes gaulois empruntés aux animaux (*Rev. arch.* d'octobre 1864), donne le sens de *gloriosus* au nom propre *Voconius*, tandis que M. Glück donne celui de *efficax, fortis* aux noms *Voccio*, *Vocius* (Kelltischen Namen). Chacune de ces significations convient également à un nom de peuple.

Nous étions précédemment embarrassés devant l'obscurité étymologique de Bellovaci; à présent, nous avons l'embarras du choix, inconvénient moindre, à la vérité; mais la question, pour avoir fait un pas, n'est pas encore complétement tirée au clair.

Quoi qu'il en soit du nom des Bellovaci, selon que l'on admette ou non l'identité *vac* = *voc*, fondée sur le rapprochement de Οὐακόντιον et de Vocontii, le nom des Vocates de César paraît avoir des droits légitimes à l'une des deux étymologies proposées par M. Pictet et par M. Glück pour le radical *voc*.

Quant aux Vagienni, ils pourraient bien partager la destinée des Bellovaci en ce qui concerne le radical *vac* = *vag* en vertu d'exemples déjà cités : Andecavi et Andugonon, Rotomagus et Ratumacos, qui justifient la mutation de *c* et de *g*. 17 octobre 1866.

DEUXIÈME LETTRE.

Le numéro de novembre de la *Revue archéologique* venant de paraître sans faire mention des observations sur le nom Bellovaci que j'avais eu l'honneur de vous soumettre et que vous aviez bien voulu me proposer d'y insérer, je crains que ma réponse à votre lettre du 28 octobre ne vous soit point parvenue, à moins toutefois que la composition de la livraison de la Revue ne fût déjà arrêtée, et que je ne fusse arrivé trop tard.

Je m'aperçois que, dans mon empressement à vous répondre pour adhérer à votre courtoise proposition, j'avais omis une remarque relative à une autre étymologie, celle du *Jabron*, rivière qui passe à Montélimart. Si vous voulez bien me le permettre, je réparerai ici mon omission.

Je lis dans la livraison d'août de la Revue, page 121 :

« Abron ou Jabron, rivière qui passe à Montélimart (Drôme). Une autre rivière du nom d'Abron arrose le département de la Nièvre. »

La confusion établie dans ces lignes entre les deux formes Abron et Jabron, m'avait toujours paru suspecte. La décapitation d'un mot, que les linguistes désignent sous le nom d'aphérèse, est très-fréquente quand elle porte sur la syllabe initiale tout entière, surtout si cette syllabe n'est formée que d'une voyelle, exemple : *A*damant-em, diamant; *A*potheca, boutique; *A*bbatia, badia (italien); *A*mabilis, Mabile (nom propre); etc., etc. Mais l'aphérèse de la consonne seule, dans les syllabes initiales *pures* ou *ouvertes*,

est infiniment plus rare, et n'offre pas à l'analogie des éléments suffisants pour être convertie en règle. En un mot, je comprends très-bien que *bron* soit la contraction de Abron, ou celle de Jabron; mais je ne me crois pas autorisé à écrire Abron = Jabron.

Ce qui me confirme dans ces doutes, c'est une brochure intitulée : *Recherches étymologiques sur quelques noms de lieux du département de la Drôme*, par le baron de Coston, que je viens de parcourir; je transcris le passage suivant, qui ne me semble pas être parvenu à la connaissance de la Commission de la topographie des Gaules. Page 19 : « Il existe dans le sud-est « de la France deux cours d'eau appelés Jabron, celui qui arrose le dépar- « tement de la Drôme, et celui qui coule près de Sisteron. Dans un acte « de 1244, cité par M. de Laplane, dans son excellente histoire de Sisteron, « t. II, p. 830, on lit ces mots : « Ad pontem Aquæ brunæ, vel vulgariter Aga- « bronis, etc. » L'ancienne forme *Agabron*, dont Jabron est l'aphérèse, paraît, « comme le mot Isère, empruntée à deux radicaux ayant le sens de rivière, « ruisseau : 1° *ague* ou *aigue*, qui n'est pas le latin *aqua*, mais le celtique *aig* « ou *eyg*, qu'on retrouve dans *agen*, fontaine en breton, dans le nom de la « rivières-d'Aigues (Vaucluse), dans celui d'Aiguebelle, etc.; 2° *brune*, fon- « taine, en tudesque, en suédois, en scandinave; *bronn*, en celtique; *burn*, « en gaëlique; *bourn*, en anglais. Le nom de la *Bourne*, un des affluents « de l'Isère, celui de Saint-Jean de Bournay, etc., n'ont pas d'autre étymo- « logie. »

Ce passage a son importance; d'abord il fait connaître deux cours d'eau du nom de Jabron dans le midi de la France, tandis que le *Dictioonaire archéologique* n'en mentionne qu'un (laissant en dehors celui de la Nièvre). Ensuite l'étymologie proposée s'appuie sur un texte ancien. La forme primitive Agabron s'est contractée en Abron, d'après la règle de la chute de la gutturale entre deux voyelles. D'autre part, Agabron a donné lieu à une autre forme secondaire, par l'aphérèse de l'*a* initial; reste Gabron, qui s'est à son tour affaibli en Jabron, suivant les procédés phonétiques habituels. Et voilà comment on peut s'expliquer que les deux formes Abron et Jabron ne découlent pas l'une de l'autre, mais dérivent, chacune indépendamment, d'une forme plus ancienne et plus complète, Agabron, donnée par un texte authentique, et laissant clairement entrevoir sa signification, sans qu'il faille recourir au radical, *avr*, *abr*, etc.

P. S. — Abron et Jabron constituent un véritable doublet; c'est ainsi que de Adamant-em se sont formés :

1° *Aimant* (magnes), par la chute de la dentale entre deux voyelles, et l'affaiblissement de *a-a* en *ai*.

2° *Diamant*, par l'aphérèse de l'*a* initial.

La formation de ces doublets est identique. 10 novembre 1866.

—— *Collection à créer à l'Ecole des chartes.* — On lit dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* :

« L'École des chartes a successivement acquis, principalement par voie

de don, divers objets épars, sans lien entre eux, et qui, toutefois, ont pu être, à l'occasion, employés avec fruit par les professeurs, comme sujets d'étude pour leurs élèves, ou pour eux comme moyens de démonstration. Tels sont une série de chartes, bulles et autres documents généralement de peu de valeur et assez modernes.

« Le moment paraît venu d'étendre cette collection et d'en accroître l'importance par des moyens peu coûteux. Beaucoup de personnes, parmi celles qui appartiennent à l'École des chartes ou qui s'y intéressent, possèdent des objets qui se rapportent à l'histoire de l'écriture, de la paléographie, de la diplomatique, et qui, presque inutiles pour les possesseurs, pourraient servir utilement à l'enseignement de l'École. Ainsi un fragment de papyrus, recouvert ou non d'hiéroglyphes ou de bribes d'écriture, peut servir à faire voir en quoi consistait le papier des anciens, quel était son mode de fabrication, etc. Une bulle de plomb du xve siècle, au nom et aux armes d'un Grignan, sert parfaitement à prouver que des seigneurs du midi de la France scellaient en plomb à cette époque, etc., etc.

« Une collection, formée dans ces vues et sur le plan qui vient d'être indiqué, comprendra notamment :

« 1° *Substances destinées à recevoir l'écriture.* Feuilles de papyrus, parchemins, papier de toutes provenances et de toutes les époques.

« 2° Styles de fer, cuivre, ivoire, etc., depuis l'antiquité. Crayons de plomb à régler les manuscrits, crayons de poche du moyen âge.

« 3° Sceaux et fragments de sceaux en plomb, cire, etc., comme spécimens et non en séries historiques. Matrices de sceaux.

« 4° Écritoires, calemards de scribe, étuis à plumes, ustensiles à écrire. Tablettes enduites de cire et tous autres objets analogues.

« Ainsi donc, comme on voit, il ne s'agit nullement d'ouvrir un nouveau musée d'art ou d'antiquités, formant des séries historiques et suivies. Une telle innovation n'aurait point ici de raison d'être et ferait un double emploi avec d'autres collections utiles, riches et déjà existantes. Il s'agit de quelque chose autre et de plus modeste. Il s'agit d'une collection *didactique*, composée d'objets qui ne peuvent acquérir que là, et par cet emploi déterminé, une valeur sensiblement appréciable.

« Le noyau de la collection dont nous parlons existe déjà, et plusieurs des séries ci-dessus indiquées sont représentées par quelques spécimens. En publiant le présent avis, nous espérons que l'obligeance, la sympathie et la libéralité du lecteur contribueront à l'accroissement de cette fondation, dont l'intérêt et l'utilité s'expliquent d'eux-mêmes. »

(*Adresser les dons au secrétariat de l'Ecole :* rue de Paradis au Marais, n° 18, à Paris.)

BIBLIOGRAPHIE

Les Derniers jours de Jérusalem, par F. DE SAULCY, membre de l'Institut. 1 vol. in-8° de 437 p., avec planches et bois intercalés dans le texte; chez L. Hachette et Cᵉ, à Paris.

Les Derniers jours de Jérusalem sont l'histoire dramatique et émouvante de la chute de la nationalité juive; c'est le récit de l'historien Josèphe repris avec critique par un esprit à la fois sagace et hardi, habitué dès longtemps à deviner les choses à demi-mot, et à marcher droit à la vérité, même au milieu de ténèbres apparentes. M. de Saulcy seul, peut-être, pouvait faire ce livre. Pour contrôler l'historien juif, pour saisir sous l'exagération évidente de son style la réalité des faits, il fallait non-seulement avoir une parfaite connaissance de la Judée antique, mais être à la fois archéologue et militaire; il fallait ne rien ignorer de ce qu'on peut savoir de la civilisation d'Israël au premier siècle de notre ère et être en même temps initié aux habitudes de l'administration impériale. A ces conditions, mais à ces conditions seules, ont pouvait montrer sous leur vrai jour des événements qui jusqu'ici ont conservé sous la plume de presque tous ceux qui les ont abordés une sorte de caractère légendaire. Dans le livre de M. de Saulcy tout est vivant : on n'est plus dans le pays des fictions; on se sent marcher sur un terrain ferme : on voit les hommes se mouvoir et agir avec des traits parfaitement définis. Le roi Agrippa, Jean de Giscala, le préfet de Syrie Cestius Gallus, Vespasien, Titus et Josèphe lui-même, forment comme le premier plan du tableau; derrière est toute la nation juive avec ses passions, son aveuglement et son héroïsme, mais présentée par groupes distincts et parfaitement éclairés. On suit ainsi les événements pas à pas, un à un. On assiste à toutes les péripéties de la guerre et du siége. Scènes d'horreur et de perfidie, scènes de dévouement et d'indomptable courage se succèdent comme dans un drame, mais un drame dont on connaît les personnages et qui se passe dans une contrée avec laquelle on est familier. Les cartes, les plans, les gravures de toute sorte, qui abondent dans cet excellent livre, nous permettent, en effet, de nous transporter sans aucun effort dans cet Orient de toute façon si loin de nous aujourd'hui. Ceux surtout qui ont suivi depuis longtemps M. de Saulcy dans ses pérégrinations à travers la Terre-Sainte et qui ont ainsi fait comme

un premier apprentissage du pays, y trouvent un attrait tout particulier. Ajoutons (ce qui n'est pas indifférent) que l'ouvrage est parfaitement imprimé et se présente au lecteur avec une certaine coquetterie extérieure, et l'on ne s'étonnera pas que nous affirmions que c'est une œuvre appelée à un grand succès, non-seulement auprès des archéologues et des savants, qu'il satisfera complétement, mais auprès des gens du monde. Les militaires, particulièrement, liront avec un vif intérêt cette étude consciencieuse d'un siége à tant d'égard mémorable et dont M. de Saulcy a retrouvé sur le terrain les traces les moins contestables, comme l'atteste un des plans de Jérusalem annexés au volume. Ils pourront ainsi étudier, dans un récit qui a tout l'attrait d'un roman, une des pages les plus curieuses de l'art de la guerre chez les Romains. ALEXANDRE BERTRAND.

Le Signe de la Croix avant le christianisme, par GABRIEL DE MORTILLET, directeur des *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, avec 117 gravures sur bois; chez Reinwald, à Paris.

Nous éprouvons quelque embarras à parler de ce livre rempli de faits intéressants, de détails curieux et instructifs, et émanant d'un homme à qui la science des choses antéhistoriques doit beaucoup. Si, en effet, nous approuvons l'idée d'avoir réuni ainsi en un volume, en partant des temps les plus reculés, tous les débris de l'industrie humaine qui portent un signe cruciforme, de manière à démontrer que le signe de la croix ne peut être en archéologie un critérium pour reconnaître ce qui est postérieur au Christ, nous sommes, d'un autre côté, complétement en désaccord avec l'auteur quand il croit pouvoir affirmer que : « *Dès la plus haute antiquité la croix a été employée comme symbole, comme emblème religieux.* » Cette pensée nous semblait fausse *à priori*. Nous avons lu le livre de M. de Mortillet, et nous sommes aussi peu convaincu après lecture faite que nous l'étions dans le principe. Avant comme après, la thèse ne nous paraît reposer sur aucune base solide. Nous regrettons que l'auteur ait groupé autour d'une idée erronée tant d'observations pleines de justesse et de sagacité : réserve faite des conclusions, *le Signe de la croix* est, en effet, un livre vraiment utile et dont on ne regrettera point d'avoir fait l'acquisition. Les bois sont parfaitement choisis et d'une excellente exécution, ils valent à eux seuls le prix du volume. Nous serions donc désolé que nos critiques éloignassent les acheteurs de cette œuvre, qui mérite de vivre; nous croyons même lui rendre service en faisant, de suite, la part du feu et en indiquant sincèrement ses défauts comme ses mérites. ALEXANDRE BERTRAND.

Livres reçus depuis le dernier numéro :

Die Griechischen und Türkischen Bestandtheile in Romænischen, von dr E. Robert Roesler. Broch. de 54 p. Wien, 1865.

Dacier und Romænen, eine geschichtliche Studie. Broch. de 84 p., par le même. Wien, 1866.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, année 1865, fascicule de 130 p. in-4, deux cartes et sept planches. Mayenne, 1866.

Annales de la Societé d'émulation du département des Vosges, t. II, IIe cahier. Paris et Épinal, 1866.

Observations upon the Cranial forms of the Americans aborigenes basen upon specimens contained in the collection of the Academy of natural sciences of Philadelphia, by J. Aitken Meigs, M. D. Philadelphia; Merrihew and Son, Printers. 1866. Broch. de 39 p. très-compactes.

Rapport sur une inscription portant le nom de Tétricus trouvée, près de Dijon, au mois de février 1866, par J. D'Arbaumont (extrait des Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or). Broch. in-4 de 23 p. Dijon, 1866.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATORZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET

I. — Note sur les monnaies antiques recueillies dans les fouilles d'Alise (Extrait du tome second de l'*Histoire de Jules Gésar*)..... 1

II. — Sur un nouvel essai d'interprétation des inscriptions gauloises et en particulier de l'inscription d'Alise, par M. le comte Hugo, par M. Alfred Maury..... 8

III. — Date de la naissance de Jules César, par M. le comte de Salis..... 17

IV. — Cimetière gaulois de Somsois, par M. Morel..... 23

V. — Dictionnaire archéologique, publié par les soins de la Commission de la topographie des Gaules..... 35

VI. — Texte grec de l'inscription de Tanis (1er article), par M. C. Wescher.. 40

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juin)..... 64

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 66

Bibliographie..... 69

Planches XIII, XIV. — Cimetière de Somsois. — Plan. — Objets recueillis.

LIVRAISON D'AOUT

I. — Monument mithriaque apocryphe de la Bibliothèque impériale, par M. A. Chabouillet..... 73

II. — Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais, par M. A. Vallet de Viriville..... 80

III. — Essai d'éclaircissement d'une inscription ptolémaïque, par M. Félix Robiou..... 88

IV. — Les Légendes dans la numismatique ancienne, par M. Fr. Lenormant. 91

V. — Fibules antiques à pas de vis, par M. Adrien de Longpérier..... 103

VI. — De quelques miroirs étrusques nouvellement découverts (Lettre à M. le professeur Ed. Gerhard), par M. Gian-Carlo Conestabile..... 109

VII. — Dictionnaire archéologique, publié par les soins de la Commission de la topographie des Gaules (*suite*)..... 121

VIII. — Note sur les analogies probables de la déclinaison celtique avec la déclinaison sanscrite, par M. H. d'Arbois de Jubainville..... 137

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juillet)..... 142

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 143

Bibliographie..... 150

Planche XV. — Miroir étrusque trouvé près de Pérouse.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

I. — Les Dolmens de Keryaval en Carnac (Extrait du compte rendu des fouilles faites à la Société polymatique du Morbihan), par MM. René Galles, Gressy et de Closmadeuc; Closmadeuc, rapporteur..... 153
II. — Note sur un prêtre d'Alexandre et des Ptolémées, avec deux restitutions tirées des manuscrits d'Elien et des inscriptions de Delphes, par M. Carle Wescher..... 156
III. — Un traité babylonien sur brique conservé dans la collection de M. Louis de Clercq, par M. J. Oppert..... 164
IV. — Fouilles au camp de Chassey (Saône-et-Loire). Rapport fait à la Commission de la topographie des Gaules, par M. R. de Coynart..... 177
V. — Note sur le système métrique des Gaulois. Rapport fait à la Commission de la topographie des Gaules, par M. Aurès..... 183
VI. — Études sur quelques noms de lieux, par M. A. Houzé..... 206
VII. — Dictionnaire archéologique, publié par les soins de la Commission de la topographie des Gaules (*suite*)..... 208
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'août)..... 218
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 220
Bibliographie..... 224
Planche XVI. — Dolmen de Keryaval.

LIVRAISON D'OCTOBRE

I. — Étude des dimensions du tombeau de Josué, par M. Aurès..... 225
II. — Fouilles opérées dans les bois communaux de Sauville (Vosges), le 24 juillet 1866, par M. F. de Saulcy..... 243
III. — Les Légendes dans la numismatique ancienne (*suite et fin*), par M. François Lenormant..... 247
IV. — La Foudre et le Feu Saint-Elme dans l'antiquité (*suite*), par M. Th. Henri Martin..... 260
V. — Origines de la navigation et de la pêche, par M. Gabr. de Mortillet. 269
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de septembre).. 283
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 284
Bibliographie..... 286
Planches XVII. XVIII, XIX. — Plan et détails du tombeau de Josué.

LIVRAISON DE NOVEMBRE

I. — Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Égypte) (*suite*), par M. Jacques de Rougé..... 297
II. — Analyse de trois communications faites à l'Académie des inscriptions, par MM. de Longpérier et de Saulcy..... 306
III. — Les Trois bouchées de pain, par M. Froehner..... 316
IV. — Note sur trois cercueils de plomb, trouvés à Dieppe en septembre 1866, par M. l'abbé Cochet..... 322
V. — Inscriptions inédites de l'île de Rhodes (*suite*), par M. P. Foucart.. 328
VI. — La Foudre et le Feu Saint-Elme dans l'antiquité (*suite*), par M. Th. Henri Martin..... 339

VII. — Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pirée, avec le texte de deux inscriptions grecques, par M. Carle Wescher. 348
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre)..... 356
Nouvelles archéologiques et correspondances..... 361
Bibliographie..... 366
Planches XX. — Couloir d'Edfou.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

I. — Mémoires sur les provinces romaines et sur les listes qui nous en sont parvenues, depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du ve siècle, par Théodore Mommsen, traduit de l'allemand par M. Emile Picot..... 369
II. — Fragments d'une description de l'île de Crète, par M. Léon Thenon.. 396
III. — Éclaircissements sur le nom et la numismatique de la ville de Sané (Macédoine) et sur quelques médailles qui s'y rapportent, suivis d'observations touchant deux propositions émises à ce sujet par M. Fr. Lenormant, par M. Ferdinand Bompois..... 405
IV. — Recherches sur une série d'anneaux d'une forme particulière, par M. Gabriel de Mortillet..... 417
V — Découverte de constructions antéhistoriques dans l'île de Thérasia, par M. François Lenormant..... 423
VI. — La Stèle bilingue de Chalouf. Lettre de M. Mariette au président de l'Académie des inscriptions, par M. Aug. Mariette..... 433
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 440
Bibliographie..... 446
Planches XXI. — Carte de l'empire romain.
XXII, XXIII. — Monnaies de Macédoine.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

A. de B. — C. Guigue. Note sur des deniers du xe siècle aux noms de Sobon, archevêque de Vienne, de Conrad le Pacifique et de Hugues, comte de Lyon, trouvés à Villette-d'Anthon, p. 151 (Bibl.).

Arbois de Jubainville (H. d'). — Note sur les analogies probables de la déclinaison celtique avec la déclinaison sanscrite, p. 136-141 (août).

Aubé. — Sur la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le premier siècle, p. 65 (Ac. Inscr.).

Aurès. — Note sur le système métrique des Gaulois, rapport à la Commission de la topographie des Gaules, p. 183-199 (septembre). — Etude des dimensions du tombeau de Josué, p. 225-242, 1 fig. dans le texte et pl. xvii, xviii et xix (octobre).

Bertrand (Alexandre). — F. de Saulcy. Les derniers jours de Jérusalem, p. 446-447 (Bibl.). — G. de Mortillet. Le signe de la croix avant le christianisme, p. 447 (Bibl.).

Bompois (Ferdinand). — Eclaircissements sur le nom et la numismatique de la ville de Sané (Macédoine), et sur quelques médailles qui s'y rapportent, suivis d'observations touchant deux propositions émises à ce sujet par M. Fr. Lenormant, p. 405-416, pl. xxii et xxiii (décembre).

Bouvet (L.). — Tumulus de Rodmarton, p. 221-222 (Nouv. et Corr.).

Bulliot (J. G.). — Fouilles de Bibracte sur le mont Beuvrai, p. 285-287 (Nouv. et Corr.).

Burty (Ph.). — Lit de justice tenu par Charles VII, p. 440-441 (Nouv. et Corr.).

C. E. R. — E. de Coussemaker. L'art harmonique aux xiie et xiiie siècles, p. 70-72 (Bibl.). — F. J. Mathieu. L'Egypte ancienne et la Bible, p. 150-151 (Bibl.).

Chabouillet (A.). — Monument mithriaque de la Bibliothèque impériale, p. 73-79 (août).

Closmadeuc (de). — Les dolmens de Kervaval en Carnac, extrait du compte rendu des fouilles, fait à la Société polymatique du Morbihan par MM. René Galles, Gressy et de Closmadeuc rapporteur, p. 153-155, pl. xvi (septemb.).

Cochet (abbé). — Antiquités franques trouvées à Sommery (arr. de Neufchâtel), p. 143-144 (Nouv. et Cor.). — Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en septembre 1866. p. 322-327 (novembre). — Statue de Henri le Jeune dit Court-Mantel, découverte à Rouen, p. 363-365 (Nouv. et Corr.).

Commission de la topographie des Gaules. — Dictionnaire archéologique des Gaules, époque celtique, p. 35-48 (juillet). — (*suite*) p. 121-136 (août). — (*suite*) p. 208-217 (septembre).

Conestabile (comte Gian-Carlo). — De quelques miroirs étrusques nouvellement découverts, lettre à M. le professeur Ed. Gerhard, p. 109-118, pl. xv et 1 fig. dans le texte (août).

Coussemaker (E. de). — L'art harmonique aux xiie et xiiie siècles, p. 70-72 (Bibl. par M. C. E. R.).

Coynart (R. de). — Fouilles au camp de Chassey (Saône-et-Loire), rapport à la Commission de la topographie des Gaules, p. 178-182 (septembre).

Daumet (H.). — Mission archéologique de Macédoine, p. 69-70 (Bibl. par M. W. H. Waddington).

Devals. — Le souterrain de Léojac, p. 67-68 (Nouv. et Corr.).

Foucart (P.). — Inscriptions inédites de l'île de Rhodes. Rhodes-Camiros (*suite*). p. 328-338 (novembre).

FRŒHNER. — Les trois bouchées de pain, p. 316-321 (novembre).

GUIGUE (C.). — Note sur des deniers du xe siècle, au nom de Sobon, archevêque de Vienne, de Conrad le Pacifique et de Hugues, comte de Lyon, trouvés à Villette-d'Anthon. p. 151 (Bibl. par M. A. de B.).

HEUZEY (LÉON). — Mission archéologique de Macédoine, p. 69-70 (Bibl. par M. W. H. Waddington).

HOUZÉ (A.). — Études sur quelques noms de lieux, p. 200-207 (septembre).

HUGO (comte LÉOPOLD). — Lettres sur l'inscription d'Alise, p. 222-223 (Nouv. et Corr.).

LARTET (ED.) et CHRISTY (HENRI). — Reliquiæ Aquitanicæ being contributions to the archæology and palæontology of Perigord, p. 152 (Bibl. par M. X.)

LENORMANT (FRANÇOIS). — Tombeau antique de l'île de Cimolos, p 56-57, 2 bois (juillet). — Les légendes dans la numismatique ancienne, p. 91-102 (août). — (*Id., suite et fin*), p. 247-259 (octobre). — Découverte de constructions antéhistoriques dans l'île de Thérasia, p. 423-432, 2 fig. (décembre).

LONGPÉRIER (ADR. DE). — Vase d'Amathonte, p. 66-67 (Nouv. et Corr.). — Fibules antiques à pas de vis, p. 103-108, 2 fig. (août). — Mémoire sur les coupes sassanides, p. 218 (Ac. Inscr.). — Sur un vase oriental du Musée du Louvre, p. 283 (Ac. Inscr.). — Vase oriental du Musée du Louvre, connu sous le nom du Baptistère de saint Louis, p. 306-309 (novembre). — Recherches sur les ateliers monétaires Dioclétien et la Tétrarchie. p. 310-313 (novembre). — Note archéologique et mythologique ayant pour but de déterminer et de classer les représentations des fleuves sur les monnaies antiques des pays grecs, p. 359 (Ac. Inscr.).

MARIETTE (AUG.). — Lettre sur la stèle bilingue de Chalouf, p. 283 (Ac. Inscr.). — *Id.*, p. 361 (Nouv. et Corr.). — La stèle bilingue de Chalouf, p. 433-439 (décembre).

MARTIN (TH. HENRI). — La foudre et le feu Saint-Elme dans l'antiquité (*suite*), p. 260-268 (octobre). — (*suite*), p. 339-348 (novembre).

MATHIEU (F. J.), d'Annecy. — L'Égypte ancienne et la Bible, p. 150-151 (Bibl. par M. C. E. R.).

MAURY (ALFRED). — Sur un nouvel essai d'interprétation des inscriptions gauloises, et en particulier de l'inscription d'Alise, par M. le comte L. Hugo, p. 8-16 (juillet).

MILLER (E.). — Inscription inédite de Thasos et restitution d'une inscription métrique de Chypre, p. 58-63 (juillet). *Id.*, p. 65 (Ac. Inscr.). — Découverte importante de marbres antiques dans l'île de Thasos, p. 359-360 (Ac. Insc.).

MOMMSEN (THÉODORE). — Mémoires sur les provinces romaines et sur les listes qui nous sont parvenues depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du ve siècle, avec un appendice par M. Charles Müllenhoff, traduit par M. Emile Picot, seconde partie, p. 369-395, carte pl. XXI (décembre).

MOREL, percepteur. — Cimetière gaulois de Somsois, p. 23 34, 1 bois, pl. XIII et XIV (juillet).

MORTILLET (GABRIEL DE). — Origines de la navigation et de la pêche, p. 269-282, 3 fig. (octobre). — Recherches sur une série d'anneaux d'une forme particulière, p. 417-422, 6 fig. (décembre). — Le signe de la croix avant le christianisme, p 447 (Bibl. par M. Alexandre Bertrand).

MOWAT. — Observations concernant l'étude sur quelques noms de lieux, p. 441-444 (Nouv. et Corr.).

NAPOLÉON III. — Note sur les monnaies antiques recueillies dans les fouilles d'Alise, extrait du tome second de l'*Histoire de Jules César*, p. 1-7 (juillet).

OPPERT (J.). — Sur les rapports de la Syrie et de l'Egypte selon les inscriptions cunéiformes, p. 65 (Ac. Inscr.). — Un traité babylonien sur brique conservé dans la collection de M. Louis de Clercq, p. 164-177 (septembre).

PICOT (EMILE). — Traduction des mémoires sur les provinces romaines et sur les listes qui nous sont parvenues depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du ve siècle, avec un appendice par M. Charles Müllenhoff, seconde partie, p. 369-395, carte pl. XXI (décembre).

PONGERVILLE (DE). — Lucrèce. De la nature des choses, en vers français, p. 150 (Bibl. par M. Charles Thunot).

RENIER (L.). — Décret de l'empereur Julien, p. 142 (Ac. Inscr.).

REY (G.). — Travaux topographiques sur le Liban, présentés par M. de Saulcy, p. 64 (Ac. Inscr.).

ROBIOU (FÉLIX). — Essai d'éclaircissement

d'une inscription ptolémaïque, p. 88-90 (août).

ROUGÉ (JACQUES DE). — Inscriptions cunéiformes et bilingues d'Egypte, p. 142 (Ac. Inscr.). — Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six pemières dynasties de Manéthon, p. 288-296 (Bibl. par M. X.). — Textes géographiques du temple d'Edfou. Haute Egypte (*suite*), p. 297-305, pl. XX (novembre).

RUELLE (CH. EM). — ALIX TIRON. Etudes sur la musique grecque, le plain-chant et la tonalité moderne, p. 366-368 (Bibl.).

SALIS (comte DE). — Date de la naissance de Jules César, p. 17-22 (juillet).

SARCUS (baron DE). — Fouilles de Jublains, p. 144-149 (Nouv. et Corr.).

SAULCY (F. DE). — Travaux topographiques de M. G. Rey sur le Liban, p. 64 (Ac. Inscr.). — Fouilles opérées dans les bois communaux de Sauville (Vosges), le 24 juillet 1866, p. 243-246 (octobre). — Id. p. 283 (Ac. Inscr.). — Trouvaille de monnaies gauloises à Villeneuve-au-Roi, p. 283 (Ac. Inscr.). — Id. p. 284-285 (Nouv. et Cor.). — Age de l'arc d'Orange, p. 313-315 (novembre). — Les derniers jours de Jérusalem, p. 446-447 (Bibl. par M. Alexandre Bertrand).

SILVA (DA). — Inscriptions latines de Portugal, p. 64 (Ac. Insc.).

THENON (LÉON). — Fragments d'une description de l'île de Crète, p. 396-404 (décembre).

THUROT (CHARLES). — DE PONGERVILLE. Lucrèce. De la nature des choses, en vers français, p. 150 (Bibl.).

TIRON (ALIX). — Etudes sur la musique grecque, le plain-chant et la tonalité moderne, p 366-368 (Bibl. par M. Ch. Em. Ruelle).

VALLET DE VIRIVILLE (A.). Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais, p. 80-87, 4 fig. (août).

VITTE (J. DE). — Appendice à une lettre de M. G.-C. Conestabile sur quelques miroirs étrusques, p. 118-120 (août).

WADDINGTON (W. H.). — LÉON HEUZEY et H. DAUMET. Mission archéologique de Macédoine, p. 69-70 (Bibl.).

WESCHER (CARLE). — Texte grec de l'inscription de Tanis, premier article, p. 49-55 (juillet). — Note relative à un prêtre d'Alexandre et des Ptolémées, avec deux restitutions tirées des manuscrits d'Elien et des inscriptions de Delphes, p. 156-163 (septembre). — Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pirée avec le texte de deux inscriptions grecques, p. 349-358 (novembre).

X. — ED. LARTET et HENRI CHRISTY. Reliquiæ Aquitanicæ being contributions to the Archæology and Palæontology of Perigord, p. 152 (Bibl.). — DE ROUGÉ. Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynastie de Manéthon, p. 288-296 (Bibl.).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.
V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.
VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.
VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS.

Nouvelles archéologiques et correspondance. Juillet, p. 66-68. — Aout, p. 143-149 — Septembre, p. 220-223. — Octobre, p. 284-287. — Novembre, p. 361-365. — Décembre, p. 440-445.

Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions. Mois de juin, p. 64-65 (juillet). — De juillet, p. 142 (août). — D'août, p. 218-219 (septembre). — De septembre, p. 283 (octobre). — D'octobre, p. 359-360 (novembre).

Analyse de trois communications faites à l'Académie des inscriptions, par MM. DE LONGPÉRIER et DE SAULCY, p. 306-315 (novembre).

Prix décernés par l'Académie des Inscriptions, p. 65 (Ac. Inscr.), et 66 (Nouv. et Corr.).—p. 142 (Ac. Inscr.), et 143 (Nouv. et Corr.). — p. 218 et 219 (Ac. Inscr.).

Congrès paléoethnologique international, p. 220 (Nouv. et Cor.). — Id., p. 287 (Nouv. et Cor.).

M. Bertrand directeur du Musée de Saint-Germain, p. 284 (Nouv et Corr.).

Nouvelle salle du Musée d'Artillerie, p. 220 (Nouv. et Corr.).

Collection à créer à l'École des Chartes, p. 444-445 (Nouv. et Corr.).

Nécrologie; F. TROYON, p. 440 (Nouv. et Corr.).

Origines de la navigation et de la pêche, par M. GABRIEL DE MORTILLET, p. 269-282, 3 fig. (octobre).

Les légendes dans la Numismatique ancienne, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 91-102 (août). — (*Suite et fin*), p. 247-259 (octobre).

II. ÉGYPTE.

F. J. MATHIEU. L'Égypte ancienne et la Bible, par M. C. E. R. p. 150-151 (Bibl.).

DE ROUGÉ. Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, par M. X., p. 288-296 (Bibl.).

Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Egypte). (*Suite*), par M. JACQUES DE ROUGÉ, p. 297-305, pl. XX (novembre).

Sur les rapports de la Syrie et de l'Égypte selon les inscriptions cunéiformes, par M. OPPERT, p. 65 (Ac. Inscr.).

Inscriptions cunéiformes et bilingue d'Égypte, par M. DE ROUGÉ, p. 142 (Ac. Inscr.).

Lettre sur la stèle bilingue de Chalouf, par M. MARIETTE, p. 283 (Ac. Inscr.).

Lettre sur l'inscription bilingue de Chalouf, par M. AUG MARIETTE, p. 361 (Nouv. et Corr.).

La stèle bilingue de Chalouf, lettre au Président de l'Académie des Inscriptions, par M. AUG. MARIETTE, p. 433-439 (décembre).

Essai d'éclaircissement d'une inscription ptolémaique, par M. FÉLIX ROBIOU, p. 88-90 (août).

Sur un vase oriental du Musée du Louvre, par M. DE LONGPÉRIER, p. 283 (Ac. Inscr.).

III. ORIENT ET GRÈCE.

Vase oriental du Musée du Louvre, connu sous le nom de Baptistère de saint Louis, par M. AD. DE LONGPÉRIER p. 306-309 (novembre).

Un traité babylonien sur brique conservé dans la collection de M. Louis de Clercq, par M. J. Oppert, p. 164-177 (septembre).

Mémoire sur les coupes sassanides, par M. de Longpérier, p. 218 (Ac. Inscr.).

Étude des dimensions du tombeau de Josué, par M. Aurès, p. 225-242, 1 fig. dans le texte. et pl. xvii, xviii et xix (octobre).

F. de Saulcy. Les derniers jours de Jérusalem, p. 446-447 (Bibl. par M. Alex. Bertrand).

Travaux topographiques de M. G. Rey, sur le Liban, par M. F. de Saulcy, p. 64 (Ac. Insc.).

Découverte de constructions antéhistoriques dans l'île de Thérasia, par M. François Lenormant, p. 423-432, 3 fig. (décembre).

Note archéologique et mythologique ayant pour but de déterminer et de classer les représentations des fleuves sur les monnaies antiques des pays grecs, par M. de Longpérier, p. 359 (Ac. Inscr.).

Léon Heuzey et H. Daumet. Mission archéologique de Macédoine, p. 69-70, (Bibl. par M. H. Waddington).

Éclaircissements sur le nom et la numismatique de la ville de Sané (Macédoine), et sur quelques médailles qui s'y rapportent, suivis d'observations touchant deux propositions émises à ce sujet par M. Fr. Lenormant, par M. Ferdinand Bompois, p. 405-416, pl. xxii et xxiii (décembre).

Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pyrée avec le texte de deux inscriptions grecques, par M. Carle Wescher, p. 349-358 (novembre).

Note relative à un prêtre d'Alexandre et des Ptolémées, avec deux restitutions tirées des manuscrits d'Elien et des inscriptions de Delphes, par M. Carle Wescher, p. 156-163 (septembre).

Fragments d'une description de l'île de Crète, par M. Léon Thenon. p. 396-404 (décembre).

Texte grec de l'inscription de Tanis. Premier article, par M. Carle Wescher, p. 49-55 (juillet).

Inscriptions inédites de l'île de Rhodes. Rhodes-Camiros (*suite*), par M. P. Foucart, p. 328-338 (novembre).

Tombeau antique de l'île de Cimolos, par M. François Lenormant, p. 56-57, 2 bois (juillet).

Inscription inédite de Thasos et restitution d'une inscription métrique de Chypre, par M. E. Miller, p. 58-63 (juillet).

Découverte importante de marbres antiques dans l'île de Thasos, par M. Miller, p. 359-360 (Ac. Inscr.).

Vase d'Amathonte, par M. Ad. de Longpérier, p. 66-67 (Nouv. et Corr.).

Décret de l'empereur Julien, par M. L. Renier, p. 142 (Ac. Insc.).

Alix Tiron. Etudes sur la musique grecque, le plain-chant et la tonalité moderne, p. 366-368 (Bibl. par M. Ch. Em. Ruelle).

La Foudre et le feu Saint-Elme dans l'antiquité. (*Suite*), par M. Th. Henri Martin, p. 260-268 (octobre). — Id. p. 339-348 (novembre).

IV. ITALIE

Gabriel de Mortillet. Le signe de la croix avant le christianisme, p. 447 (Bibl. par M. Alex. Bertrand).

De quelques miroirs étrusques, nouvellement découverts, lettre à M. le professeur Ed. Gerhard, par M. Gian-Carlo Conestabile, p. 109-118. pl. XV et 1 fig. dans le texte (août). — Appendice, par M. J. de Witte, p. 118-120 (août).

Date de la naissance de Jules César, par M. le comte de Salis, p. 17-22 (juillet).

Mémoires sur les provinces romaines et sur les listes qui nous sont parvenues depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du ve siècle, seconde partie, par M. Th. Mommsen, avec un appendice, par M. Charles Müllenhoff, traduit par M. Émile Picot, p. 369-395, une carte pl. XXI (décembre).

Recherches sur les ateliers monétaires, Dioclétien et la Tétrarchie, par M. Ad. de Longpérier, p. 310-313 (novembre).

Sur la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le premier siècle, par M. Aubé, p. 65 (Ac. Inscr.).

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE

Dictionnaire archéologique, publié par les soins de la Commission de la topographie des Gaules. Epoque celtique, p. 35-48 (juillet); — *suite*, p. 121-136 (août); — *suite*, p. 208-217 (septembre).

Ed. Lartet et Henri Christy. Reliquiæ Aquitanicæ being contributions to th

Archæology and Palæontology of Perigord, p. 152). (Bibl. par M. X.

Fouilles de dolmens aux environs de Plouharnel, p. 143 (Nouv. et Cor.).

Les dolmens de Keryaval en Carnac, extrait du comte rendu des fouilles fait à la Société polymatique du Morbihan, par MM. René Galles, Gressy et de Closmadeuc, par de CLOSMADEUC, rapporteur, p. 153-155, pl. XVI (septembre).

Fouilles opérées dans les bois communaux de Sauville (Vosges), le 24 juillet 1866, par M. F. DE SAULCY, p. 243-246 (octobre). — Id. p. 283 (Ac. Inscr.).

Note sur les analogies probables de la déclinaison celtique avec la déclinaison sanscrite, par M. H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, p. 136-141 (août).

Note sur le système métrique des Gaulois, rapport à la Commission de la topographie des Gaules, par M. AURÈS, p. 183-199 (septembre).

Cimetière gaulois de Somsois, par M. MOREL, p. 23-34, 1 bois, pl. XIII et XIV (juillet).

Fouilles au camp de Chassey (Saône-et-Loire), rapport à la Commission de la topographie des Gaules, par M. R. DE CORNART, p. 178-182 (septembre).

Monnaies gauloises trouvées aux environs d'Annecy, p. 220-221 (Nouv. et Corr.)

Trouvaille de monnaies gauloises à Villeneuve-au-Roi, par M. DE SAULCY, p. 283 (Ac. Inscr.). — Id. p. 284-285 (Nouv. et Corr.).

Recherches sur une série d'anneaux d'une forme particulière, par M. GABRIEL DE MORTILLET, p. 417-422, 6 fig. (décembre).

Le souterrain de Léojac, par M. DEVALS, p. 67-68 (Nouv. et Corr.).

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.

Note sur les monnaies antiques recueillies dans les fouilles d'Alise. Extrait du tome second de l'*Histoire de Jules César*, p. 1-7 (juillet).

Sur un nouvel essai d'interprétation des inscriptions gauloises et en particulier de l'inscription d'Alise, par M. le comte L. Hugo, par M. ALFRED MAURY, p. 8-16 (juillet).

Lettre sur l'inscription d'Alise, par M le comte L. HUGO, p. 222-223 (Nouv. et Cor.).

Les trois bouchées de pain, par M. FRŒHNER, p. 316-321 (novembre).

Monument mithriaque apocryphe de la Bibliothèque impériale. par M. A. CHABOUILLET, p. 73-79 (août).

Age de l'arc d'Orange, par M. DE SAULCY, p. 313-315 (novembre).

Fouilles de Bibracte sur le mont Beuvrai, par M. J. G. BULLIOT, p. 285-287 (Nouv. et Corr.).

Fouilles de Jublains, par M. le baron DE SARCUS, p. 144-149 (Nouv. et Cor.).

Fibules antiques a pas de vis, par M. AD. DE LONGPÉRIER, p. 103-108, 2 fig. (août.).

Antiquités franques trouvées à Sommery (arrondissement de Neufchâtel), par M. l'abbé COCHET, p. 143-144 (Nouv. et Corr.).

C. GUIGUE. Note sur des deniers du xe siècle aux noms de Sobon, archevêque de Vienne, de Conrad le Pacifique et de Hugues, comte de Lyon, trouvés à Villette-d'Authon, p. 151 (Bibl. par M. A. de B.).

Lit de justice tenu par Charles VII, par M. PH. BURTY, p. 440-441 (Nouv. et Corr.).

Statue de Henri le Jeune, dit Court-Mantel, découverte à Rouen, par M. l'abbé COCHET, p. 363-365 (Nouv. et Cor.).

Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en septembre 1866. par M. l'abbé COCHET, p. 322-327 (novembre).

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais, par M. A. VALLET DE VIRIVILLE, p. 80-87, 4 fig. (août).

Les fouilles de la cour du Louvre, p. 361-363 (Nouv. et Corr.).

VII. PAYS DIVERS.

Tumulus de Redmarton, par M. L. BOUVET, p. 221-222 (Nouv. et Corr.).

Inscriptions latines de Portugal, par M. DA SILVA, p. 64 (Ac. Inscr.).

VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

Bulletin bibliographique. Juillet, p. 69-72. — Août, p. 150-152. — Septembre,

p. 224.—Octobre, p. 288-296.—Novembre, p. 366-368.—Décembre, p. 446-448.

Etudes sur quelques noms de lieux, par M. A. Houzé, p. 200-207 (septembre).

Observations concernant l'étude sur quelques noms de lieux, par M. Mowat. p. 441-444 (Nouv. et Corr.).

De Pongerville. Lucrèce. De la nature des choses, en vers français, p. 150 (Bibl. par M. Ch Thurot).

E. de Coussemaker. L'Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles, p. 70-72 (Bibl. par M. C. E. R.).

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

JAN 14 1943